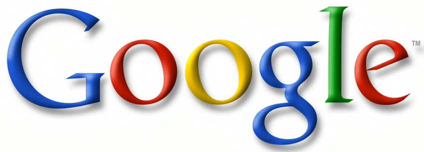


INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE

## SEINE-INFÉRIEURE

*ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G* (*Nos* 8963-9434)

TOME SEPTIÈME (2e PARTIE)





ROUEN
IMPRIMERIE LECERF FILS
—
1905

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790



# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

## ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE

---

## SEINE-INFÉRIEURE

---

*ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G* (*N*os 8963-9434)

---

TOME SEPTIÈME (2e PARTIE)



ROUEN

IMPRIMERIE LECERF FILS

—

1905

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

## SÉRIE G

### SÉMINAIRE ARCHIÉPISCOPAL DE ROUEN, DIT SÉMINAIRE SAINT-VIVIEN.

G. 8963. (Registre.) — 178 feuillets, papier.

**1700-1755.** — DÉPENSES faites par les diverses maisons de la congrégation des Eudistes : Avranches, Caen, Coutances, Evreux, Launay, Dol, Senlis, Lisieux, Paris, Rennes, Domfront, Valognes, Séez, Blois. — « Avranches, 1721, pour une consultation, 2 livres 10 sous. — Caen, donné à M. Lamperière pour aller à Caen, le 4 ou 5 avril 1703, 10 livres 2 sous. — Du 20 mars 1705, reçu de M. Corneille 36 livres des 50 livres payées par lui au P. Clouet. Le 21 février 1713, payé à M. Viard pour son viatique, allant supérieur à Caen, et celuy de M. Fossard, la somme de 35 livres. »

G. 8964. (Registre.) — 114 feuillets, papier.

**1670-1675.** — REGISTRE DES PENSIONS ordinaires où les noms des pensionnaires ou ordinands sont écrits, à commencer du mois d'octobre 1670. — « La pension ordinaire est de 300 l.; par quartier, de 75 l.; pour deux mois, 50; pour 1 mois, 25; pour un jour, 16 s. 1 d.; pour la retraite de 10 jours, 10 l. Ceux qui boivent du vin payent un escu par mois plus que les autres, quand l'ordinaire est de sidre. » — 1670. Ordination de Noël, M. de Sainte-Marie faisant les Entretiens de piété, 65 noms. — « Le 15 janvier (1671), M. de Molony, presbtre et curé de Cressy, m'a donné, le 13 febvrier, la somme de 55 l. Il est allé à son bénéfice le 6 mars au soir; il est revenu le 19 ou 20 du même mois, et a esté icy 5 jours; puis après, le 17 juin, il a esté encore trois jours. » En marge : « Sa pension est de 450 l. par an. » — « Ordination du caresme 1671, M. Dupuis, présentement confesseur des carmélites, commence à payer sa pension, celle qu'on lui faisoit pour les leçons de théologie qu'il faisoit estant finie, sur quoy j'ay receu, *vide* cy-après p. 29. Il est sorty le 10 septembre. » A la page 29, on marque qu'il lui fut payé 59 l. — « Liste des ordinands qui sont entrés au séminaire pour les deux mois de l'ordination prochaine qui se fera le samedi de la Passion en l'année 1672. » — « Liste des noms des ordinands du samedi de la Passion, le 2 avril 1672. M. Le Febvre, thrésorier d'Escouy, fist les Entretiens de piété. » 643 noms. — Ordination de la Pentecôte, 1672. « M. Damiens, curé de Saint-Eloy de Rouen, fist les Entretiens de piété. » 79 noms. — « L'ordination de la Saint-Michel, 1672; — M. Le Marcant, curé de Saint-Germain proche d'Orbec, fist les Entretiens de piété. » 127 noms. — Octobre 1672. M^re^ David Amoutons, curé de Fresne-le-Plan, est entré au séminaire le 21 octobre et m'a donné 25 l.; il est sorty le 25 novembre; plus, le 17 décembre, receu 25 l. » — Noms des ordinands pour l'ordination de Noël, 1672. « M^re^

Le Blanc, presbtre de St-Godard, fist les Entretiens de piété. » 42 noms.— « Noms des ordinands de l'ordination de la Passion, 1673. « M. le curé d'Aumale fist les Entretiens de piété. » 117 noms. — « Noms des ordinands des jours de la retraite de la Pentecôte pendant laquelle M. Bulteau, docteur en théologie, a fait les Entretiens. » 101 noms. — « Noms des ordinands des dix jours de l'ordination de la Saint-Mathieu, 1673. M. Le Sonneur, presbtre de Rouen, fist les Entretiens de piété. » 143 noms. — « Noms des ordinands pour la retraite des 10 jours de Noël, 1673. » 111 noms. — « Noms des ordinands du samedi de la Passion, 1674. M. Borel, curé de Trouville, a fait les Entretiens de piété. » 8 noms. — « Ordinations de la Pentecôte, 1674. M. le curé d'Avene fist les Entretiens les 10 jours de cette ordination. » 99 noms. — « Noms des ordinands de la retraite des 10 jours de Noël 1674, en laquelle M. Le Rade (*sic*). » 92 noms. — « Noms des ordinands qui ont fait la retraite pour se disposer aux saints ordres pour le samedy de devant la Passion de l'année 1675, où M. le curé de Crittot a fait les Entretiens de 10 jours. » 78 noms. — « Noms de MM. les ordinands qui ont fait la retraite pour l'ordination de la Pentecôte en l'année 1675, où Monsieur Lugan, curé de la paroisse de la Feuillie, a fait les Entretiens des 10 jours. » 57 noms. — Ecrit dans un autre sens : « Registre des pensions extraordinaires et ordinaires. La pension, à 450 l. par an, fait par jour 24 s. 8 d.; pour un mois, 37 l. 10 s.; pour 2 mois, 75 l.; pour 3 mois, 112 l. 10 s.; pour 1 jour, 2 l. — Monseigneur de Finibor paye pour luy et pour celuy qui est avec luy, quand il y a quelqu'un avec luy, par an, 700 l. Le tout compté, et le temps de ses absences rabattues depuis le 14 septembre 1687 jusque à ce jour 1er octobre 1670, il doibt, et pour lui et pour ceux qui ont esté avec luy, la somme de 725 l. 6 s. 8 d., et présentement il est seul. » Son compte arrêté, le 8 mars 1672, par M. Montégu; devait encore 245 l. — Etait sorti le 1er janvier 1672 pour aller aux visites du diocèse; était revenu le 23 mai 1672. — Sorti de nouveau pour ses visites le 20 septembre 1672. — Son neveu demeure au séminaire 24 jours, du 24 septembre au 18 octobre. Mgr. de Finibor, encore pensionnaire, le 8 juillet 1675. — « M. François Duval, presbtre, est entré au séminaire le 5 janvier pour faire les leçons des ordinands, parce que le dit séminaire s'est obligé de lui fournir de la chandelle et blanchir son linge et de lui donner par an 20 écus pour son entretien. » — Deux signatures de Mgr de Finibor : « Andr. E. de Finibor. »

G. 8965. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

**1675-1689.** — COMPTES POUR LES PENSIONS DES ORDINANDS. — RÈGLEMENT POUR LES PENSIONS. — « La pension ordinaire est de 300 l. par chacun an, qu'on doit toujours payer par avance de quartier en quartier..... Quand on demeure peu de temps, on doit payer, pour un repas, 10 s. ; pour un dîner, aux jours de jeûne, 15 s. ; pour une collation aux jours de jeûne, 5 s. ; pour un jour, 20 s. ; pour 2 jours, 36 s... Pour la retraite de 10 jours, 10 l. — Ceux qui boivent du vin, quand l'ordinaire est de boire du sidre, payent de surplus un escu par chacun mois, ce qui augmente la pension ordinaire de 2 s. par jour, et partant pour la retraite de 10 jours, en beuvant du vin, 11 l. » — Prédicateurs chargés des Entretiens de piété aux retraites préparatoires aux ordinations : M. de Guerville, curé de Notre-Dame de Caen, à la Saint-Mathieu 1675; — le curé de Gaillefontaine, à Noël 1675 ; — le curé de Grigneuseville, en mars 1676; — M. Cartel, supérieur du séminaire de Lisieux, à la Pentecôte 1676 ; — le curé de Chèvrecourt (*sic*), à la Saint-Mathieu 1676 ; — M. Bernard, vicaire de Saint-Vigor, à Noël 1676 ; — le curé de Forges, à la Passion 1677 ; — M. Brory, à la Pentecôte 1677; — M. de Marcan, à la Sainte-Croix 1677 ; — M. Borel, curé de Trouville, à Noël 1677 ; — le curé du Tilleul, à la Passion 1678 ; — M. de Bauquemare, à la Trinité 1678; — le vicaire de Saint-Rémy de Dieppe, le 15 septembre 1678 ; — M. du Bosc-Edeline, à la Passion 1679; — M. Brory, à la Pentecôte 1679; — M. de Varengeville, en septembre 1679; — M. du Bosc-Edeline, à Noël 1679 ; — M. de Grigneuseville, à la Passion et à la Pentecôte 1680 ; — M. de Bauquemare, à la Saint-Michel 1680; — M. Cordier, curé d'Avesnes, à Noël 1680; — M. le curé de Boissay, à la Passion 1681 ; — M. le curé du Tilleul, à la Pentecôte 1680; — M. Jolain, chanoine de Bayeux, en septembre 1680 ; — M. de Quièvrecourt, à Noël 1681 ; — M. David, à Pâques 1682 ; — M. de Bauquemare, à la Pentecôte 1682 ; — M. de Grigneuseville, en septembre 1682 ; — M. Buriot, des Ursulines, à Noël 1682 ; — M. de Bauquemare, au carême de 1683; — M. Le Rade, curé de Saint-Aignan, en septembre 1683 ; — M. de Saint-Etienne, en décembre 1683 ; — M. du Tilleul, à la Pentecôte 1684 ; — M. Le Tailleur, du Pont-Audemer, en septembre 1684 ; — M. Moisson, au carême de 1685 ; — M. Calon (ou Balon), à la Pentecôte 1685 ; — M. De la Haye, du Pont-Audemer, à Noël 1685 ; — M. le curé de Quiberville, au carême de 1686 ; — M. Talbot, chanoine de

Motteville, à la Pentecôte 1686; — M. le curé de Sainte-Marguerite, en septembre 1686; — M. de Launay-Hue, à Noël 1686; — M. Le Prevost, docteur en Sorbonne, en septembre 1688; — M. De la Rivière, prêtre de la congrégation, à l'avent de 1688. — M. Moisson, prêtre de la congrégation, au carême de 1688; — le curé de Gaillefontaine, à la Pentecôte 1689; — M. Simon Eustache, de la paroisse de Notre-Dame du Havre-de-Grâce, entré au séminaire le 24 août 1675. — Ecrit dans un autre sens : « Registre des pensions extraordinaires. — M. de Molony encore pensionnaire le 10 juillet 1677. — M. François de Civille, sieur de Saint-Mards, entré au séminaire le 16 novembre 1681; — en sortit le 29 mai; — encore pensionnaire en 1683; — Nicolas le Tellier, sieur de Saint-Victor; — Claude de Cideville, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen; — M. Bonval. »

G. 8966. (Registre.) — Grand in-folio, 119 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1696.** — REGISTRE CONTENANT LES NOMS DES ORDINANDS et des retraitants, et les chiffres de leurs pensions, suivant l'ordre chronologique. — « Nicolas de Villarval, curé du Til-en-Caux, entré le 20 octobre 1696, a payé 25 livres. » — Çà et là des indications de recettes pour différents objets. — Feuillets réunis sous le cachet du séminaire.

G. 8967. (Registre.) — 247 feuillets, papier.

**1724-1729.**—REGISTRE DES PENSIONS payées par les ordinands et par quelques autres ecclésiastiques logés au séminaire archiépiscopal. — « M. l'abbé de Frouley de Tessey est entré au séminaire le 27 octobre 1724; a deux domestiques; a payé, le 29 octobre, 100 livres; le 30 novembre, 100 livres. Le 21 décembre, M. l'abbé est allé à Gaillon avec un laquais; est revenu le 24 décembre; le 16 janvier, deux domestiques partis; receu, le 18 janvier 1725, 70 livres. Parti le 19 janvier. — L'abbé de Saint-Jal, grand-vicaire et doyen d'Andely, est entré au séminaire le 23 novembre 1724; a un domestique; est allé à Gaillon le 21 décembre 1724; est revenu le 4 janvier 1725. — M. l'abbé du Guesclin est arrivé au séminaire le 27 décembre 1728, avec un laquais; il est avec les deux grands-vicaires et a mesme pension. — M. l'abbé de Canillac, grand-vicaire, est arrivé au séminaire, le 2 juin 1729, avec un laquais. — M. l'abbé du Vigean est entré icy, le 10 novembre 1729, avec un valet de chambre et un laquais. » — Entrées de MM. les diacres pour 6 semaines le 15 avril 1720 : « M. Charles de la Rivière de la Motte, sous-diacre, originaire de la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, âgé de 57 ans, a esté ordonné en 1705; a faict 2 années de théologie; entré le 13 avril. Le 24 septembre 1720, M. de la Motte est sorty du séminaire sans être ordonné. Il est dû, pour sa pension pendant 25 jours qu'il a été à la seconde table, 21 livres 5 sols, et pour 3 mois qu'il a été à la 1re table, 95 livres. » — Entrées de MM. les acolytes pour les 5 mois, le 22 avril 1720 : « M. Jean-Baptiste Landry de Château-Renault, originaire de la paroisse de Saint-Vincent de Rouen, habitué à Saint-Eloy, aagé de 25 ans, docteur en théologie, est entré le 21 au soir. — M. Louis-François Poyrier d'Amfreville, originaire de la paroisse de Saint-Michel de Rouen, y habitué, aagé de — ans, a fait 2 années de théologie, a reçu les mineurs à Noël, 1719; entré le 18 avril au séminaire, sorty le 16 mai. — 1720, M. Charles-Thomas Rogier de Neuilly, originaire de la paroisse Saint-Patrice à Rouen, curé de Saint-Nicolas d'Evreux, aagé de 24 ans, ordonné à Pâques 1720, a payé 40 livres. — Michel-Charles de Lurienne, clerc, originaire de la paroisse de Saint-Laurent de Rouen, aagé de 22 ans, a payé 11 livres. — M. Nicolas Crespin, sous-diacre, originaire de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, habitué à Bourdainville, doyenné de Pavilly, aagé de 23 ans, a payé 11 livres 10 sols. — M. Guillaume-Robert-Philippe-Joseph Jehan de Beaumont, clerc, originaire de la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen, habitué à Saint-Etienne-la-Grande-Eglise de Rouen, aagé de 26 ans, a payé 2 livres 10 sols: entré le 9 septembre. — M. Louis Poërier d'Amfreville, diacre, originaire de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen, aagé de 24 ans, a esté ordonné à Pasques 1721; a répondu *de Legibus*; entré le 13e novembre; receu le 20 décembre 55 livres. — M. François Yart, accolyte, originaire de la paroisse de Beaussault, habitué à Saint-Pierre-l'Honoré, aagé de 22 ans, a faict six mois de théologie; a esté ordonné à Pâques 1723; a payé pour un mois 26 livres 10 sols. — Me Pierre Thorel de Castillon de Sourdeval, acolyte, originaire de la paroisse d'Ecrainville, aagé de 28 ans, a faict 6 mois de théologie; ordonné à la Saint-Mathieu, a respondu *de Baptismo*; entré le 30 novembre, a payé le 6 décembre 26 livres. — 1729, M. Nicolas Houard, diacre de la Saint-Mathieu 1728, âgé de 24 ans, originaire de Saint-Rémy de Dieppe, habitué sur Saint-Jacques, a respondu de l'*Eucharistie, sacrement* et *sacrifice*; a payé 23 livres et 12 sous pour la clef. »

G. 8968. (Registre.) — 247 feuillets papier, couvert en parchemin.

**1730-1743.** — REGISTRE DES PENSIONS payées par des ordinands et autres pensionnaires : l'abbé Duguesclin, 700 livres par an; l'abbé de Canillac, l'abbé du Vigean, M. de Commanville, M. le curé de Brévent, au diocèse de Coutances, l'abbé Le Danois, M. Poret, du diocèse d'Avranches, M. le Bossé, prêtre de Domfront. — *Nunc absunt charites durique levamina tuta | Carceris inter nos exulat omne decus.— Hi versus affixi sunt ad januam cubiculi D. D. Hebert 15a februarii anni 1742 pridie sero cum egrederetur e hacce domo ut repeteret Cadomum, quos non vidit, quia non mea sed invida et æmula manus arripuit.* — Pour la retraite de l'ordination de la Saint-Mathieu, sont entrés, le jeudi 13 décembre : Louis-François d'Herbouville, de Saint-Paul de Paris, acolyte; prend pension; a passé icy six jours et a payé 8 livres 2 sous; — Jean-Etienne-Nicolas Cabeuil, de Saint-Maclou de Rouen, 1re pension; payé 6 livres 15 sous; — François Le Maistre, de la Ville-Tartre, doyenné de Chaumont, 1re pension; payé 6 livres 15 sous; — Anne-Pierre Godard du Becquet de Belbeuf, a passé 3 jours icy, et a payé 9 livres; — M. l'abbé de Sourdeval, chanoine de Bayeux et conseiller au Parlement, m'a payé 13 livres pour la retraite; — M. l'abbé De la Rue, chanoine de Notre-Dame, m'a payé 13 livres pour la retraite. — M. Anne-Aimable-Nicolas Fossard, originaire de Saint-Laurent de Rouen, âgé de 24 ans, 5 ans de théologie. »

G. 8969. (Registre.) — 243 feuillets, papier, écrits, couvert en parchemin.

**1766-1791.** — JOURNAL DES RECETTES et dépenses du séminaire archiépiscopal de Rouen. — « Tableau arithmétique pour le prix de la viande, à 7 sous 6 deniers la livre, 12 novembre 1777. » — RECETTES de l'année 1789 : « 14 janvier, pour le pain fourni à M. le Premier Président, 58 livres 10 sous. — 30 mars, de MM. les ordinands, depuis leur entrée au séminaire, le 29 octobre 1788, jusqu'à l'ordination de Pâques, 5,484 livres 16 sous. — 5 juin, de Monseigneur, 500 livres, dont 350 livres pour supplément de la retraite. — 11 juillet, reçu de MM. les ordinands, depuis le 30 mars dernier, 1,879 livres 2 sous. — 7 août, reçu de Monseigneur, pour l'honoraire du conférencier de logique, 200 livres. — 20 septembre, reçu de MM. les ordinands, depuis le 12 juillet jusqu'à ce jour, 2,392 livres 6 sous. — 12 décembre, reçu de MM. les ordinands 952 livres. — DÉPENSES : A M. Boisduval, médecin, 36 livres. — Etrennes au garçon chirurgien, au domestique de l'avocat, au porteur des lettres et aux garçons meuniers, à chacun un écu. — Juillet 1769, pour 711 livres de beurre, 384 livres; — pour 199 livres de beurre, 107 livres 9 sous 3 deniers. — Novembre, blé acheté à Elbeuf.— 15 février 1770, payé à M. Machuel, libraire et imprimeur, pour 100 billets d'annonces pour le service de M. de St-André et pour livrets, 7 livres 8 sols. — Mars, corde de gros bois de bûche, achetée sur le port, pour la cuisine, 30 livres 5 sous. — Juillet, donné à M. Le Fèvre, supérieur général, pour droit de visite, 48 livres. — 1771, une journée et demie de tailleur, 27 sous. — Pour le fret de 16 mahons de beurre acheté à Isigny, 5 livres 14 sols 6 deniers; pour les droits d'entrée, 18 sols; pour la décharge, 12 sols; pour le charretier, 1 livre; en tout, 8 livres 4 sous. — 4 septembre, payé pour les aumônes de l'inhumation de notre cher confrère de Sainte-Croix, 30 sols. — 1773, le 12 février, payé pour 15 livres de fromage de Hollande à 8 sous, 6 livres. — 1775, le 23 mai, à M. Boisduval, notre médecin, pour les honoraires de 3 années, 108 livres. — 7 juin, décoration de la chapelle Saint-Marc, pour la procession du Saint-Sacrement. — 8 mars 1776, à M. Vauquelin, à valoir sur les ouvrages de menuiserie, 100 livres. Le 10, à M. Vauquelin, architecte, sur son travail pour le plan de la contretable de l'église, 24 livres. — Pendant la foire d'avril 1776, M. Du Breuil, marchand de sidre au Pont-l'Evêque, a livré au séminaire 41 muids 3/4 de sidre, à 32 livres, ce qui fait 1,336 livres. — Le 23, paié 348 livres pour 2 muids 1 quart de vin. — Mars 1788, à M. Danjou, prédicateur de la retraite de Pâques, 50 livres. — Dépenses de l'année 1789 : janvier, en étrennes, 210 livres. — Le 20 janvier 1789, avancé à M. Jaddouille la somme de 300 livres à-compte sur la somme de 800 livres dont je suis convenu avec lui pour la sculpture de deux bas-reliefs en belle pierre de Conflans, destinés pour les deux petits autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Charles; ces deux bas-reliefs représenteront la mort de la sainte Vierge et de saint Charles et seront placés dans le courant d'août ou de septembre prochain, 300 livres; le 10 février, à M. Le Prince, pour reliquat total des peintures et dorures du grand autel et des deux chapelles, 450 livres. — Le 5 mars, paié à M. Vauquelin, architecte, pour solde des dessins fournis pour l'église, 96 livres. — Avril, achat de 44 muids et demi de cidre à 38 livres le muid. »

G. 8970. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1677 - 1694.** — REGISTRE DE DÉPENSES du séminaire Saint-Vivien, commençant le 12 juillet 1677. —« Août 1677, pour le livret Richard de Saint-Victor, 4 livres. — Juillet, pour les livres d'Aristote en 2 volumes et pour la *Somme* de saint Thomas, en 2 volumes, 22 livres 2 sous. — Octobre, pour une rame de papier commun, 2 livres 10 sous; pour 6 mains de grand papier, 1 livre 13 sous. — Pour un bateau de promenade, 8 sous. — Pour faire voir le Vieux-Palais à M. Deschamps, 2 sous 6 deniers. — Pour les pauvres qui ont mangé au réfectoire, 12 sous. — Mars 1678, à la foire de la Purification, on a acheté 21 muids de vin de M. Jubert au bateau des *Deux-Coterel*, par 25 livres 10 sous, et on en acheta 8 ponssons, du curé de Bennecourt, au bateau de la *Demy-Croix-Blanche*, par 25 livres le ponsson ; pour le tout, 735 livres 10 sous; pour les entrées de ville dudit vin, 102 livres 19 sous ; pour les faire mettre à terre, charrier et mettre en cave, 14 livres 7 sous. — A la foire de la Chandeleur, on acheta de M. Daubichon 8 pièces de sidre pour 22 livres le ponsson, qui contenait 14 ponssons et demy dix pots, qui fait la somme de 320 livres 7 sous 6 deniers. — Au boucher, pour 1,140 livres et demie de viande prise avant le carême, 228 livres 2 sous. — Octobre, 10 journées de masson, 11 livres. — Le 9 juillet 1680, pour le voyage de Saint-Adrien où la communauté a été, tant pour le bateau que pour les pauvres et l'église, 1 livre 10 sous. - - Le 10$^{me}$, pour le voyage du frère Louis de Coustances, avec notre frère Jean, à Sainte-Clotilde, 5 livres 10 sous. — Août, donné à M. le supérieur, 12 livres pour aller à Gaillon, avec M. Blouet, saluer Mgr l'archevêque et le coadjuteur de Rouen, 12 livres. — Donné pour la vie du cardinal de Bérule, 1 livre 10 sous. — Pour 5 ponssons de sidre, 50 pots passants, à 23 livres le ponçon, 167 livres ; pour le charroy, 1 livre 13 sous 6 deniers. — Juin 1681, achat de fromage à Livarrot ; — pain de sucre, 2 livres. — Juillet, 309 livres de beurre, 104 livres ; pour les brouettiers, 2 livres. — Octobre 1683, louage de tapisserie pour la fête saint Charles, 2 livres 5 sous. — Février 1685, journée de jardinier, 1 livre. — Octobre 1686, 31 douzaines de fromage de Pont-l'Évêque, 48 livres 10 sous. — 2 ponçons de vin achetés à la foire Saint-Romain, 104 livres ; entrées de ville, 7 livres 1 sou ; au batelier, 17 sous ; au charretier, 1 livre. — Trois cent et demi de chandelles, 150 de grosses et 200 de petites, à 34 livres le cent. — Décembre 1687, 1 mine de fèves de Callicourt, 7 livres 7 sous 6 deniers. — 12 novembre 1688, 6 boisseaux de noix d'Orival, mesure d'Elbeuf, à 11 livres la mine, 16 livres 10 sous ; pour la voiture et le brouettier, 14 sous. — 23 juin 1689, pour 455 livres et demie de beurre de Bray, à 31 livres le cent, 141 livres 4 sous ; pour le port, 2 livres 14 sous ; frais de la vicomté, 16 sous ; aux saleuses, 1 livre 7 sous. — 14 décembre 1690, deux petits pains de sucre pour envoyer, avec une douzaine de fromages, à M. Maille, d'Elbeuf, qui nous choisit notre provision de blé pour 2 ans, 3 livres 7 sous 6 deniers. — 1691, donné à M. Beroult, notre médecin, pour une demie année, 1 louis d'or valant 12 livres 10 sous ; — au chirurgien et barbier, pour 3 mois, 5 livres ; — à son compagnon, 1 livre 13 sous. — Novembre 1694, 12 mines de blé achetées à Elbeuf, 95 livres ; mine de pois blancs, mesure d'Elbeuf, 12 livres ; mine de petites fèves, 10 livres 8 sous. — Journée de plâtrier, 1 livre. — 8 douzaines de fromages de Livarrot, à 28 sous la douzaine, y compris les frais, de 5 livres 13 sous, 44 livres 13 sous. » — Ecrit dans un autre sens : « Mémoire des meubles trouvés dans la maison au temps de la visite faite par Monsieur de Bonnefont, au mois d'octobre 1679. »

G. 8971. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1671-1681.** — COMPTE DE DÉPENSES du séminaire, presque toutes relatives à la nourriture. — « Janvier 1671, poules tendres, 14, 15 et 16 sous ; choux de Milan, 3 sous ; huîtres à l'écaille, 2 sous. — Juin, 2 journées de cheval, 2 livres ; pour la nuit d'un cheval, 17 sous 6 deniers. — Octobre, achat de pommes de Calleville. — Août 1672, 1 artichaut, 2 sous. — 1681, herbe royale, 2 sous ; choux à pomme, 3 sous ; tarte pour entrée, le jour du Saint-Cœur, 3 livres 6 sous ; entrée de trotins, 1 livre 2 sous ; 1 paire de gants, 7 sous ; 1 poulet, 4 sous ; 2 œufs frais, 2 sous ; 1 cent d'œufs, 1 livre 12 sous ; 12 onces de sirop de coquelicot, 20 livres 8 sous ; 1 corbeille de pommes, 1 livre 15 sous ; demi cent de harengs, 1 livre 12 sous ; cruche d'huile à manger, pesant 15 livres 6 onces, à 7 sous 9 deniers la livre ; saumon, 3 livres 15 sous ; 2 truites, 7 sous. »

G. 8972. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 55 pièces papier ; 2 imprimés ; 1 cachet.

**1656-1745.** — Documents relatifs à l'établissement de la congrégation des Eudistes, et, en par-

ticulier, à celui du séminaire de Rouen. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui « accorde à l'archevêque de Rouen l'établissement du séminaire et veut qu'à cette fin et pour le faire subsister, il se puisse servir de tous les moyens portés par les conciles et les ordonnances, permettant qu'il soit fait une levée sur les bénéfices du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres par an, et qu'il soit procédé à la dotation de cette maison par union de bénéfices jusqu'à concurrence de 3,000 livres, » janvier 1656 ; signature du Roi. — Permission accordée par François de Harlay, archevêque de Rouen, aux prêtres de la congrégation des séminaires établis aux diocèses de Baïeux, Coutances et Lisieux, « d'établir à Rouen une maison qui soit unie à la dite congrégation. » — 30 mars 1658. — Permission accordée par le même archevêque aux prêtres du séminaire archiépiscopal (en outre des pouvoirs qu'il leur avait donnés par ses lettres patentes du 30 mai 1658) « d'administrer aux peuples les sacrements de pénitence et d'eucharistie dans leur église et de donner ces mêmes sacrements en la fête de Pâques, tant aux prêtres, clercs et laïques de leur communauté, comme seroient serviteurs et autres, qu'aux prêtres, clercs et laïques, qui y demeureroient en qualité de séminaristes, pensionnaires ou domestiques, » 6 mai 1661 (original en double exemplaire, signé par l'archevêque). — Permission donnée par le même aux prêtres du séminaire archiépiscopal de célébrer la fête du Sacré-Cœur de la Très-Sainte-Vierge, 6 mai 1661. — Ordonnance du même portant qu'à l'avenir tous les curés qui seront reçus dans son diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré trois mois dans son séminaire, 30 août 1661. — Règlement donné par Mgr de Médavy, successeur de Mgr de Harlay : « Outre l'exercice ordinaire de dix jours qui se pratique avant chaque ordination, ordonné que tous les curés qui seront cy-après reçus dans le diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré deux mois dans le séminaire. Ceux qui se présenteront pour être reçus au sous-diaconat ne le seront qu'après deux mois de séjour et en justifiant d'une attestation favorable, délivrée par le supérieur, de leur aptitude, capacité et piété, » 20 janvier 1672. — Acte par lequel le même archevêque agrée Jacques Morard pour supérieur du séminaire de Rouen, en remplacement de Louis Faucon dit Sainte-Marie, décédé depuis peu, 16 avril 1675. — Déclaration du Roi portant établissement de séminaires, 15 décembre 1698 (placard imprimé). — Arrêt du Conseil d'Etat homologuant une délibération de la Chambre du clergé diocésain, du 3 novembre 1735, et ordonnant, conformément à icelle, qu'il sera accordé une somme de 6,000 livres par an pendant 5 ans, pour être employée à la construction d'un bâtiment où l'on pourra célébrer l'office divin avec la décence convenable, 23 novembre 1735. — Arpentage d'un petit jardin et d'une petite cour du séminaire par Nicolas Lhuilier Du Pont, professeur ès-sciences de mathématiques, demeurant à Rouen, au pavillon de la porte du Bac, paroisse Saint-Cande, 7 novembre 1689. — Permission donnée par l'Hôtel-de-Ville de Rouen aux prêtres du séminaire, de prendre deux lignes d'eau sur le canal qui conduit l'eau de la Croix-de-Pierre à la rue de l'Epée, en passant par la rue Noble, 3 décembre 1691. — Alignements donnés au séminaire, pour constructions, par Jean-Baptiste Tisserand, maître maçon-voyer pour le Roi aux bailliage et vicomté de Rouen, 1692, 1693. — Copies de divers documents concernant l'établissement des séminaires de Bayeux, 1647, de Caen, 1657, 1673, de Coutances, 1684, d'Evreux, 1669, 1672, 1685, 1688, de Lisieux, 1684, 1685, 1686, de Rennes, 1662, 1670, 1686, 1696. — « Factum pour Messire Henry de Maupas du Tour, Evesque d'Evreux, demandeur en requête et entérinement de lettres-patentes de Sa Majesté portant pouvoir d'assignation de 3,000 livres de pension sur les bénéfices de son diocèse pour la subsistance de son séminaire d'Evreux, contre quelques chanoines de la cathédrale d'Evreux, au nombre de neuf ou dix, et quelques curés de son diocèse, au nombre de six, opposants au dit enregistrement. » (Imprimé, sans date ni nom d'imprimeur.)

G. 8673. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux plaqués.

**1660 - 1728.** — BREFS D'INDULGENCES accordées par les papes : Alexandre VII, 15 mars 1660, 29 novembre 1662. (2), 7 septembre 1663 ; — Clément X, 6 juillet et 28 septembre 1671 ; — Alexandre VIII, 11 août 1690 ; — Benoît XIII, 25 mai 1728. — Trois visas de Charles Mallet, vicaire général de Rouen ; — de François de Nesmond, évêque de Bayeux, 1690 ; — de Henri de Brancas, évêque de Lisieux, 1728. — Deux sceaux *sub annulo piscatoris* conservés.

G. 8974. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 plan.

**1661-1741.** — DEVIS DE TRAVAUX de maçonnerie, charpenterie, couverture, plâtrerie, menuiserie. — « Ensuit le devis de maçonnerie qu'il convient faire en la maison des sieurs prestres du séminaire archié-

piscopal size en la paroisse et rue de Saint-Vivien de Rouen, » de Jean Cappelle, maître maçon, 1664. — A la suite du devis, nombreuses quittances dudit Cappelle. — « Devis de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'un aille de bâtiment et pavillon y attenant, dépense de cuisine, etc.. arresté entre les sieurs supérieur et prestres du dit séminaire et M$^{es}$ Jacques et Jacques Gravois, père et fils, maistres maçons au dit Rouen ; » signé par MM. Bloüet, Jagan, Moisson, Cousin, Michel, Viard et Laisné et par les deux Gravois, 27 avril 1692. — Marché entre Adrien Messange, maître maçon à Sotteville, et le supérieur du séminaire, 30 janvier 1700. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire dans le séminaire pour démolir un bâtiment et le rebâtir dans un autre endroit; » Michel Hongnard, entrepreneur, 1738.

G. 8975. (Liasse.) — 26 pièces papier ; 1 plan ; 1 imprimé.

**1671-1753**. — PIÈCES DE COMPTABILITÉ dont plusieurs sont informes. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie. — Jean Violet, charpentier de Rouen, payé 30 sous par jour, 1721. — Mémoire d'ouvrage de pavage : 1 journée de 4 paveurs pour tailler le pavé et sortir les vidanges, 5 livres ; — journée de 5 paveurs, 6 livres 5 sous ; — d'un manœuvre, 15 sous ; — 400 de pavés de grès, 24 livres, 1729. — 3 milliers de grand carreau de terre cuite expédiés de Paris par la diligence par eau, 1729. — Marché fait avec Robert Binet et Philippe Baron et compagnie, lesquels s'engagent à livrer au séminaire archiépiscopal, sur le port de Rouen, à l'endroit qui sera accordé par la Ville, de 6 à 700 tonneaux de pierre de Saint-Leu, au prix de 5 livres le tonneau, qui sera toisé par pied et demi et quart, le tout au toisé qui sera fait à Rouen, » 27 janvier 1736. — Table arithmétique pour estimer la pension des ordinands. — « Catalogue de messieurs les ordinands qui ont obtenu des places gratuites, sans date. — « Mémoire des obligations de M$^{rs}$ les ordinands pour pension de séminaire » (vers 1737). — « Catalogue et destinations des diacres ordonnés prêtres la veille de la Passion en 1746. » — Pièces diverses : Jean Du Dy, supérieur, et maîtres Jean Dupont, Jacques Yon, et Jacques du Douyt, prêtres du séminaire de la congrégation de Jésus-et-Marie, établie à Coutances, reconnaissent avoir reçu de M$^{re}$ Thomas Moisson, prêtre de la dite congrégation, 700 livres tournois en don gratuit, mais pourtant à charge de services religieux, 4 janvier 1671. — Testament de Thomas Moisson, prêtre de Saint-Gilles de Caen, demeurant depuis plus de 20 ans dans la congrégation de Jésus-et-Marie, 12 juillet 1692. — « Mémoire pour les s$^{rs}$ prestres du séminaire de Coutances contre les s$^{r}$ et dame de la Gonnivière, en présence de M$^{e}$ Louis-François Delahaye, prestre. — M. Hubert, conseiller rapporteur. » (Imprimé). — Lettre de V. T. Le Beurier, prêtre, datée de Paris, le 26 avril 1753, adressée à un Eudiste ; il est question dans cette lettre d'une somme envoyée pour la maison d'Avranches, de 3 missionnaires envoyés à Rouen, pour l'ordination par M. De la Lane, supérieur des missions étrangères, et de l'affaire du curé de Saint-Médard. — « Inventaire des pièces qui me sont restées entre les mains après avoir fourny nos déclarations, soit originaux ou copies, concernantes la congrégation en général, ou quelques maisons en particulier. » En tête de la pièce : « Le 19 janvier 1690 » ; pas de nom d'auteur. — Renseignements sur les séminaires de Caen, de Coutances, de Lisieux, de Rouen, d'Evreux et de Rennes.

G. 8976. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1718-1790**. — Aveu rendu au cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et, en cette dernière qualité, baron de la seigneurie de Daubeuf-la-Campagne, par Michel Le Fèvre, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour biens situés à Daubeuf et à Vernon, 6 avril 1768. — Baux des terres sises à Daubeuf, appartenant au dit séminaire, 1718, 1790.

G. 8977. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1405-1580**. — Lettres de l'official de Rouen, obligeant les notaires de la confrérie de Saint-Marc à prendre part, chaque année, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, au repas de la dite confrérie, à moins d'excuse légitime, et encore, dans ce cas, devront-ils payer la moitié de leur écot, 3 juillet 1405. — Lettres de Guillaume de Croismare, bailli de la Madeleine de Rouen, 21 septembre 1440, contenant vidimus d'actes relatifs aux fondations de Guillaume Manchon, qualifié de notaire de la cour de Rouen, et curé de Villefleur, dernier octobre 1436, de chanoine d'Evreux, de promoteur d'office en la cour spirituelle de Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, de premier chapelain par élection et dénomination des frères de la confrérie des notaires, 13 septembre 1440 ; témoins cités au vidimus de la fondation du dit Manchon, maître Jean Pajot,

ticulier, à celui du séminaire de Rouen. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui « accorde à l'archevêque de Rouen l'établissement du séminaire et veut qu'à cette fin et pour le faire subsister, il se puisse servir de tous les moyens portés par les conciles et les ordonnances, permettant qu'il soit fait une levée sur les bénéfices du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres par an, et qu'il soit procédé à la dotation de cette maison par union de bénéfices jusqu'à concurrence de 3,000 livres, » janvier 1656 ; signature du Roi. — Permission accordée par François de Harlay, archevêque de Rouen, aux prêtres de la congrégation des séminaires établis aux diocèses de Baïeux, Coutances et Lisieux, « d'établir à Rouen une maison qui soit unie à la dite congrégation. » — 30 mars 1658. — Permission accordée par le même archevêque aux prêtres du séminaire archiépiscopal (en outre des pouvoirs qu'il leur avait donnés par ses lettres patentes du 30 mai 1658) « d'administrer aux peuples les sacrements de pénitence et d'eucharistie dans leur église et de donner ces mêmes sacrements en la fête de Pâques, tant aux prêtres, clercs et laïques de leur communauté, comme seroient serviteurs et autres, qu'aux prêtres, clercs et laïques, qui y demeureroient en qualité de séminaristes, pensionnaires ou domestiques, » 6 mai 1661 (original en double exemplaire, signé par l'archevêque). — Permission donnée par le même aux prêtres du séminaire archiépiscopal de célébrer la fête du Sacré-Cœur de la Très-Sainte-Vierge, 6 mai 1661. — Ordonnance du même portant qu'à l'avenir tous les curés qui seront reçus dans son diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré trois mois dans son séminaire, 30 août 1661. — Règlement donné par Mgr de Médavy, successeur de Mgr de Harlay : « Outre l'exercice ordinaire de dix jours qui se pratique avant chaque ordination, ordonné que tous les curés qui seront cy-après reçus dans le diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré deux mois dans le séminaire. Ceux qui se présenteront pour être reçus au sous-diaconat ne le seront qu'après deux mois de séjour et en justifiant d'une attestation favorable, délivrée par le supérieur, de leur aptitude, capacité et piété, » 20 janvier 1672.— Acte par lequel le même archevêque agrée Jacques Morard pour supérieur du séminaire de Rouen, en remplacement de Louis Faucon dit Sainte-Marie, décédé depuis peu, 16 avril 1675. — Déclaration du Roi portant établissement de séminaires, 15 décembre 1698 (placard imprimé). — Arrêt du Conseil d'Etat homologuant une délibération de la Chambre du clergé diocésain, du 3 novembre 1735, et ordonnant, conformément à icelle, qu'il sera accordé une somme de 6,000 livres par an pendant 5 ans, pour être employée à la construction d'un bâtiment où l'on pourra célébrer l'office divin avec la décence convenable, 23 novembre 1735. — Arpentage d'un petit jardin et d'une petite cour du séminaire par Nicolas Lhuilier Du Pont, professeur ès-sciences de mathématiques, demeurant à Rouen, au pavillon de la porte du Bac, paroisse Saint-Cande, 7 novembre 1689. — Permission donnée par l'Hôtel-de-Ville de Rouen aux prêtres du séminaire, de prendre deux lignes d'eau sur le canal qui conduit l'eau de la Croix-de-Pierre à la rue de l'Epée, en passant par la rue Noble, 3 décembre 1691. — Alignements donnés au séminaire, pour constructions, par Jean-Baptiste Tisserand, maître maçon-voyer pour le Roi aux bailliage et vicomté de Rouen, 1692, 1693. — Copies de divers documents concernant l'établissement des séminaires de Bayeux, 1647, de Caen, 1657, 1673, de Coutances, 1684, d'Evreux, 1669, 1672, 1685, 1688, de Lisieux, 1684, 1685, 1686, de Rennes, 1662, 1670, 1686, 1696. — « Factum pour Messire Henry de Maupas du Tour, Evesque d'Evreux, demandeur en requête et entérinement de lettres-patentes de Sa Majesté portant pouvoir d'assignation de 3,000 livres de pension sur les bénéfices de son diocèse pour la subsistance de son séminaire d'Evreux, contre quelques chanoines de la cathédrale d'Evreux, au nombre de neuf ou dix, et quelques curés de son diocèse, au nombre de six, opposants au dit enregistrement. » (Imprimé, sans date ni nom d'imprimeur.)

G. 8673. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux plaqués.

**1660 - 1728**. — BREFS D'INDULGENCES accordées par les papes : Alexandre VII, 15 mars 1660, 29 novembre 1662. (2), 7 septembre 1663 ; — Clément X, 6 juillet et 28 septembre 1671 ; — Alexandre VIII, 11 août 1690 ; — Benoît XIII, 25 mai 1728. — Trois visas de Charles Mallet, vicaire général de Rouen ; — de François de Nesmond, évêque de Bayeux, 1690 ; — de Henri de Brancas, évêque de Lisieux, 1728. — Deux sceaux *sub annulo piscatoris* conservés.

G. 8974. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 plan.

**1661-1741**. — DEVIS DE TRAVAUX de maçonnerie, charpenterie, couverture, plâtrerie, menuiserie. — « Ensuit le devis de maçonnerie qu'il convient faire en la maison des sieurs prestres du séminaire archié-

piscopal size en la paroisse et rue de Saint-Vivien de Rouen, » de Jean Cappelle, maître maçon, 1664. — A la suite du devis, nombreuses quittances dudit Cappelle. — « Devis de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'un aille de bâtiment et pavillon y attenant, dépense de cuisine, etc.. arresté entre les sieurs supérieur et prestres du dit séminaire et Mes Jacques et Jacques Gravois, père et fils, maistres maçons au dit Rouen ; » signé par MM. Bloüet, Jagan, Moisson, Cousin, Michel, Viard et Laisné et par les deux Gravois, 27 avril 1692. — Marché entre Adrien Messange, maître maçon à Sotteville, et le supérieur du séminaire, 30 janvier 1700. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire dans le séminaire pour démolir un bâtiment et le rebâtir dans un autre endroit; » Michel Hongnard, entrepreneur, 1738.

G. 8975. (Liasse.) — 26 pièces papier; 1 plan; 1 imprimé.

**1671-1753**. — PIÈCES DE COMPTABILITÉ dont plusieurs sont informes. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie. — Jean Violet, charpentier de Rouen, payé 30 sous par jour, 1721. — Mémoire d'ouvrage de pavage : 1 journée de 4 paveurs pour tailler le pavé et sortir les vidanges, 5 livres ; — journée de 5 paveurs, 6 livres 5 sous ;—d'un manœuvre, 15 sous ;—400 de pavés de grès, 24 livres, 1729. — 3 milliers de grand carreau de terre cuite expédiés de Paris par la diligence par eau, 1729. — Marché fait avec Robert Binet et Philippe Baron et compagnie, lesquels s'engagent à livrer au séminaire archiépiscopal, sur le port de Rouen, à l'endroit qui sera accordé par la Ville, de 6 à 700 tonneaux de pierre de Saint-Leu, au prix de 5 livres le tonneau, qui sera toisé par pied et demi et quart, le tout au toisé qui sera fait à Rouen, » 27 janvier 1736. — Table arithmétique pour estimer la pension des ordinands. — « Catalogue de messieurs les ordinands qui ont obtenu des places gratuites, sans date. — « Mémoire des obligations de Mrs les ordinands pour pension de séminaire » ( vers 1737 ). — « Catalogue et destinations des diacres ordonnés prêtres la veille de la Passion en 1746. » — Pièces diverses : Jean Du Dy, supérieur, et maîtres Jean Dupont, Jacques Yon, et Jacques du Douyt, prêtres du séminaire de la congrégation de Jésus-et-Marie, établie à Coutances, reconnaissent avoir reçu de Mre Thomas Moisson, prêtre de la dite congrégation, 700 livres tournois en don gratuit, mais pourtant à charge de services religieux, 4 janvier 1671. — Testament de Thomas Moisson, prêtre de Saint-Gilles de Caen, demeurant depuis plus de 20 ans dans la congrégation de Jésus-et-Marie, 12 juillet 1692. — « Mémoire pour les srs prestres du séminaire de Coutances contre les sr et dame de la Gonnivière, en présence de Me Louis-François Delahaye, prestre. — M. Hubert, conseiller rapporteur. » (Imprimé). — Lettre de V. T. Le Beurier, prêtre, datée de Paris, le 26 avril 1753, adressée à un Eudiste ; Il est question dans cette lettre d'une somme envoyée pour la maison d'Avranches, de 3 missionnaires envoyés à Rouen, pour l'ordination par M. De la Lane, supérieur des missions étrangères, et de l'affaire du curé de Saint-Médard. — « Inventaire des pièces qui me sont restées entre les mains après avoir fourny nos déclarations, soit originaux ou copies, concernantes la congrégation en général, ou quelques maisons en particulier. » En tête de la pièce : « Le 19 janvier 1690 » ; pas de nom d'auteur. — Renseignements sur les séminaires de Caen, de Coutances, de Lisieux, de Rouen, d'Evreux et de Rennes.

G. 8976. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1718-1790**. — Aveu rendu au cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et, en cette dernière qualité, baron de la seigneurie de Daubeuf-la-Campagne, par Michel Le Fèvre, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour biens situés à Daubeuf et à Vernon, 6 avril 1768. — Baux des terres sises à Daubeuf, appartenant au dit séminaire, 1718, 1790.

G. 8977. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1405-1580**. — Lettres de l'official de Rouen, obligeant les notaires de la confrérie de Saint-Marc à prendre part, chaque année, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, au repas de la dite confrérie, à moins d'excuse légitime, et encore, dans ce cas, devront-ils payer la moitié de leur écot, 3 juillet 1405. — Lettres de Guillaume de Croismare, bailli de la Madeleine de Rouen, 21 septembre 1440, contenant vidimus d'actes relatifs aux fondations de Guillaume Manchon, qualifié de notaire de la cour de Rouen, et curé de Villefleur, dernier octobre 1436, de chanoine d'Evreux, de promoteur d'office en la cour spirituelle de Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, de premier chapelain par élection et dénomination des frères de la confrérie des notaires, 13 septembre 1440; témoins cités au vidimus de la fondation du dit Manchon, maître Jean Pajot,

ticulier, à celui du séminaire de Rouen. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui « accorde à l'archevêque de Rouen l'établissement du séminaire et veut qu'à cette fin et pour le faire subsister, il se puisse servir de tous les moyens portés par les conciles et les ordonnances, permettant qu'il soit fait une levée sur les bénéfices du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres par an, et qu'il soit procédé à la dotation de cette maison par union de bénéfices jusqu'à concurrence de 3,000 livres, » janvier 1656 ; signature du Roi. — Permission accordée par François de Harlay, archevêque de Rouen, aux prêtres de la congrégation des séminaires établis aux diocèses de Baïeux, Coutances et Lisieux, « d'établir à Rouen une maison qui soit unie à la dite congrégation. » — 30 mars 1658. — Permission accordée par le même archevêque aux prêtres du séminaire archiépiscopal (en outre des pouvoirs qu'il leur avait donnés par ses lettres patentes du 30 mai 1658) « d'administrer aux peuples les sacrements de pénitence et d'eucharistie dans leur église et de donner ces mêmes sacrements en la fête de Pâques, tant aux prêtres, clercs et laïques de leur communauté, comme seroient serviteurs et autres, qu'aux prêtres, clercs et laïques, qui y demeureroient en qualité de séminaristes, pensionnaires ou domestiques, » 6 mai 1661 (original en double exemplaire, signé par l'archevêque). — Permission donnée par le même aux prêtres du séminaire archiépiscopal de célébrer la fête du Sacré-Cœur de la Très-Sainte-Vierge, 6 mai 1661. — Ordonnance du même portant qu'à l'avenir tous les curés qui seront reçus dans son diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré trois mois dans son séminaire, 30 août 1661. — Règlement donné par Mgr de Médavy, successeur de Mgr de Harlay : « Outre l'exercice ordinaire de dix jours qui se pratique avant chaque ordination, ordonné que tous les curés qui seront cy-après reçus dans le diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré deux mois dans le séminaire. Ceux qui se présenteront pour être reçus au sous-diaconat ne le seront qu'après deux mois de séjour et en justifiant d'une attestation favorable, délivrée par le supérieur, de leur aptitude, capacité et piété, » 20 janvier 1672.— Acte par lequel le même archevêque agrée Jacques Morard pour supérieur du séminaire de Rouen, en remplacement de Louis Faucon dit Sainte-Marie, décédé depuis peu, 16 avril 1675. — Déclaration du Roi portant établissement de séminaires, 15 décembre 1698 (placard imprimé). — Arrêt du Conseil d'Etat homologuant une délibération de la Chambre du clergé diocésain, du 3 novembre 1735, et ordonnant, conformément à icelle, qu'il sera accordé une somme de 6,000 livres par an pendant 5 ans, pour être employée à la construction d'un bâtiment où l'on pourra célébrer l'office divin avec la décence convenable, 23 novembre 1735. — Arpentage d'un petit jardin et d'une petite cour du séminaire par Nicolas Lhuilier Du Pont, professeur ès-sciences de mathématiques, demeurant à Rouen, au pavillon de la porte du Bac, paroisse Saint-Cande, 7 novembre 1689. — Permission donnée par l'Hôtel-de-Ville de Rouen aux prêtres du séminaire, de prendre deux lignes d'eau sur le canal qui conduit l'eau de la Croix-de-Pierre à la rue de l'Epée, en passant par la rue Noble, 3 décembre 1691. — Alignements donnés au séminaire, pour constructions, par Jean-Baptiste Tisserand, maître maçon-voyer pour le Roi aux bailliage et vicomté de Rouen, 1692, 1693. — Copies de divers documents concernant l'établissement des séminaires de Bayeux, 1647, de Caen, 1657, 1673, de Coutances, 1684, d'Evreux, 1669, 1672, 1685, 1688, de Lisieux, 1684, 1685, 1686, de Rennes, 1662, 1670, 1686, 1696. — « Factum pour Messire Henry de Maupas du Tour, Evesque d'Evreux, demandeur en requête et entérinement de lettres-patentes de Sa Majesté portant pouvoir d'assignation de 3,000 livres de pension sur les bénéfices de son diocèse pour la subsistance de son séminaire d'Evreux, contre quelques chanoines de la cathédrale d'Evreux, au nombre de neuf ou dix, et quelques curés de son diocèse, au nombre de six, opposants au dit enregistrement. » (Imprimé, sans date ni nom d'imprimeur.)

G. 8673. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux plaqués.

**1660 - 1728**. — BREFS D'INDULGENCES accordées par les papes : Alexandre VII, 15 mars 1660, 29 novembre 1662. (2), 7 septembre 1663 ; — Clément X, 6 juillet et 28 septembre 1671 ; — Alexandre VIII, 11 août 1690 ; — Benoît XIII, 25 mai 1728. — Trois visas de Charles Mallet, vicaire général de Rouen ; — de François de Nesmond, évêque de Bayeux, 1690 ; — de Henri de Brancas, évêque de Lisieux, 1728. — Deux sceaux *sub annulo piscatoris* conservés.

G. 8974. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 plan.

**1661-1741**. — DEVIS DE TRAVAUX de maçonnerie, charpenterie, couverture, plâtrerie, menuiserie. — « Ensuit le devis de maçonnerie qu'il convient faire en la maison des sieurs prestres du séminaire archié-

piscopal size en la paroisse et rue de Saint-Vivien de Rouen, » de Jean Cappelle, maître maçon, 1664. — A la suite du devis, nombreuses quittances dudit Cappelle. — « Devis de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'un aille de bâtiment et pavillon y attenant, dépense de cuisine, etc.. arresté entre les sieurs supérieur et prestres du dit séminaire et M^es Jacques et Jacques Gravois, père et fils, maistres maçons au dit Rouen ; » signé par MM. Bloüet, Jagan, Moisson, Cousin, Michel, Viard et Laisné et par les deux Gravois, 27 avril 1692. — Marché entre Adrien Messange, maître maçon à Sotteville, et le supérieur du séminaire, 30 janvier 1700. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire dans le séminaire pour démolir un bâtiment et le rebâtir dans un autre endroit; » Michel Hongnard, entrepreneur, 1738.

G. 8975. (Liasse.) — 26 pièces papier ; 1 plan ; 1 imprimé.

**1671-1753.** — PIÈCES DE COMPTABILITÉ dont plusieurs sont informes. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie. — Jean Violet, charpentier de Rouen, payé 30 sous par jour, 1721. — Mémoire d'ouvrage de pavage : 1 journée de 4 paveurs pour tailler le pavé et sortir les vidanges, 5 livres ; — journée de 5 paveurs, 6 livres 5 sous ;—d'un manœuvre, 15 sous ;—400 de pavés de grès, 24 livres, 1729. — 3 milliers de grand carreau de terre cuite expédiés de Paris par la diligence par eau, 1729. — Marché fait avec Robert Binet et Philippe Baron et compagnie, lesquels s'engagent à livrer au séminaire archiépiscopal, sur le port de Rouen, à l'endroit qui sera accordé par la Ville, de 6 à 700 tonneaux de pierre de Saint-Leu, au prix de 5 livres le tonneau, qui sera toisé par pied et demi et quart, le tout au toisé qui sera fait à Rouen, » 27 janvier 1736. — Table arithmétique pour estimer la pension des ordinands. — « Catalogue de messieurs les ordinands qui ont obtenu des places gratuites, sans date. — « Mémoire des obligations de M^rs les ordinands pour pension de séminaire » (vers 1737). — « Catalogue et destinations des diacres ordonnés prêtres la veille de la Passion en 1746. » — Pièces diverses : Jean Du Dy, supérieur, et maîtres Jean Dupont, Jacques Yon, et Jacques du Douyt, prêtres du séminaire de la congrégation de Jésus-et-Marie, établie à Coutances, reconnaissent avoir reçu de M^re Thomas Moisson, prêtre de la dite congrégation, 700 livres tournois en don gratuit, mais pourtant à charge de services religieux, 4 janvier 1671. — Testament de Thomas Moisson, prêtre de Saint-Gilles de Caen, demeurant depuis plus de 20 ans dans la congrégation de Jésus-et-Marie, 12 juillet 1692. — « Mémoire pour les s^rs prestres du séminaire de Coutances contre les s^r et dame de la Gonnivière, en présence de M^e Louis-François Delahaye, prestre. — M. Hubert, conseiller rapporteur. » (Imprimé). — Lettre de V. T. Le Beurier, prêtre, datée de Paris, le 26 avril 1753, adressée à un Eudiste ; il est question dans cette lettre d'une somme envoyée pour la maison d'Avranches, de 3 missionnaires envoyés à Rouen, pour l'ordination par M. De la Lane, supérieur des missions étrangères, et de l'affaire du curé de Saint-Médard. — « Inventaire des pièces qui me sont restées entre les mains après avoir fourny nos déclarations, soit originaux ou copies, concernantes la congrégation en général, ou quelques maisons en particulier. » En tête de la pièce : « Le 19 janvier 1690 » ; pas de nom d'auteur. — Renseignements sur les séminaires de Caen, de Coutances, de Lisieux, de Rouen, d'Evreux et de Rennes.

G. 8976. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1718-1790.** — Aveu rendu au cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et, en cette dernière qualité, baron de la seigneurie de Daubeuf-la-Campagne, par Michel Le Fèvre, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour biens situés à Daubeuf et à Vernon, 6 avril 1768. — Baux des terres sises à Daubeuf, appartenant au dit séminaire, 1718, 1790.

G. 8977. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1405-1580.** — Lettres de l'official de Rouen, obligeant les notaires de la confrérie de Saint-Marc à prendre part, chaque année, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, au repas de la dite confrérie, à moins d'excuse légitime, et encore, dans ce cas, devront-ils payer la moitié de leur écot, 3 juillet 1405. — Lettres de Guillaume de Croismare, bailli de la Madeleine de Rouen, 21 septembre 1440, contenant vidimus d'actes relatifs aux fondations de Guillaume Manchon, qualifié de notaire de la cour de Rouen, et curé de Vittefleur, dernier octobre 1436, de chanoine d'Evreux, de promoteur d'office en la cour spirituelle de Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, de premier chapelain par élection et dénomination des frères de la confrérie des notaires, 13 septembre 1440; témoins cités au vidimus de la fondation du dit Manchon, maître Jean Pajot,

ticulier, à celui du séminaire de Rouen. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui « accorde à l'archevêque de Rouen l'établissement du séminaire et veut qu'à cette fin et pour le faire subsister, il se puisse servir de tous les moyens portés par les conciles et les ordonnances, permettant qu'il soit fait une levée sur les bénéfices du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres par an, et qu'il soit procédé à la dotation de cette maison par union de bénéfices jusqu'à concurrence de 3,000 livres, » janvier 1656; signature du Roi. — Permission accordée par François de Harlay, archevêque de Rouen, aux prêtres de la congrégation des séminaires établis aux diocèses de Baïeux, Coutances et Lisieux, « d'établir à Rouen une maison qui soit unie à la dite congrégation. » — 30 mars 1658. — Permission accordée par le même archevêque aux prêtres du séminaire archiépiscopal (en outre des pouvoirs qu'il leur avait donnés par ses lettres patentes du 30 mai 1658) « d'administrer aux peuples les sacrements de pénitence et d'eucharistie dans leur église et de donner ces mêmes sacrements en la fête de Pâques, tant aux prêtres, clercs et laïques de leur communauté, comme seroient serviteurs et autres, qu'aux prêtres, clercs et laïques, qui y demeureroient en qualité de séminaristes, pensionnaires ou domestiques, » 6 mai 1661 (original en double exemplaire, signé par l'archevêque). — Permission donnée par le même aux prêtres du séminaire archiépiscopal de célébrer la fête du Sacré-Cœur de la Très-Sainte-Vierge, 6 mai 1661. — Ordonnance du même portant qu'à l'avenir tous les curés qui seront reçus dans son diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré trois mois dans son séminaire, 30 août 1661. — Règlement donné par Mgr de Médavy, successeur de Mgr de Harlay : « Outre l'exercice ordinaire de dix jours qui se pratique avant chaque ordination, ordonné que tous les curés qui seront cy-après reçus dans le diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré deux mois dans le séminaire. Ceux qui se présenteront pour être reçus au sous-diaconat ne le seront qu'après deux mois de séjour et en justifiant d'une attestation favorable, délivrée par le supérieur, de leur aptitude, capacité et piété, » 20 janvier 1672.— Acte par lequel le même archevêque agrée Jacques Morard pour supérieur du séminaire de Rouen, en remplacement de Louis Faucon dit Sainte-Marie, décédé depuis peu, 16 avril 1675. — Déclaration du Roi portant établissement de séminaires, 15 décembre 1698 (placard imprimé). — Arrêt du Conseil d'Etat homologuant une délibération de la Chambre du clergé diocésain, du 3 novembre 1735, et ordonnant, conformément à icelle, qu'il sera accordé une somme de 6,000 livres par an pendant 5 ans, pour être employée à la construction d'un bâtiment où l'on pourra célébrer l'office divin avec la décence convenable, 23 novembre 1735. — Arpentage d'un petit jardin et d'une petite cour du séminaire par Nicolas Lhuilier Du Pont, professeur ès-sciences de mathématiques, demeurant à Rouen, au pavillon de la porte du Bac, paroisse Saint-Cande, 7 novembre 1689. — Permission donnée par l'Hôtel-de-Ville de Rouen aux prêtres du séminaire, de prendre deux lignes d'eau sur le canal qui conduit l'eau de la Croix-de-Pierre à la rue de l'Epée, en passant par la rue Noble, 3 décembre 1691. — Alignements donnés au séminaire, pour constructions, par Jean-Baptiste Tisserand, maître maçon-voyer pour le Roi aux bailliage et vicomté de Rouen, 1692, 1693. — Copies de divers documents concernant l'établissement des séminaires de Bayeux, 1647, de Caen, 1657, 1673, de Coutances, 1684, d'Evreux, 1669, 1672, 1685, 1688, de Lisieux, 1684, 1685, 1686, de Rennes, 1662, 1670, 1686, 1696. — « Factum pour Messire Henry de Maupas du Tour, Evesque d'Evreux, demandeur en requête et entérinement de lettres-patentes de Sa Majesté portant pouvoir d'assignation de 3,000 livres de pension sur les bénéfices de son diocèse pour la subsistance de son séminaire d'Evreux, contre quelques chanoines de la cathédrale d'Evreux, au nombre de neuf ou dix, et quelques curés de son diocèse, au nombre de six, opposants au dit enregistrement. » (Imprimé, sans date ni nom d'imprimeur.)

G. 8673. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux plaqués.

**1660 - 1728.** — BREFS D'INDULGENCES accordées par les papes : Alexandre VII, 15 mars 1660, 29 novembre 1662. (2), 7 septembre 1663; — Clément X, 6 juillet et 28 septembre 1671; — Alexandre VIII, 11 août 1690; — Benoît XIII, 25 mai 1728. — Trois visas de Charles Mallet, vicaire général de Rouen; — de François de Nesmond, évêque de Bayeux, 1690; — de Henri de Brancas, évêque de Lisieux, 1728. — Deux sceaux *sub annulo piscatoris* conservés.

G. 8974. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 plan.

**1661-1741.** — DEVIS DE TRAVAUX de maçonnerie, charpenterie, couverture, plâtrerie, menuiserie. — « Ensuit le devis de maçonnerie qu'il convient faire en la maison des sieurs prestres du séminaire archié-

piscopal size en la paroisse et rue de Saint-Vivien de Rouen, » de Jean Cappelle, maître maçon, 1664. — A la suite du devis, nombreuses quittances dudit Cappelle. — « Devis de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'un aille de bâtiment et pavillon y attenant, dépense de cuisine, etc.. arresté entre les sieurs supérieur et prestres du dit séminaire et M^es Jacques et Jacques Gravois, père et fils, maistres maçons au dit Rouen ; » signé par MM. Bloüet, Jagan, Moisson, Cousin, Michel, Viard et Laisné et par les deux Gravois, 27 avril 1692. — Marché entre Adrien Messange, maître maçon à Sotteville, et le supérieur du séminaire, 30 janvier 1700. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire dans le séminaire pour démolir un bâtiment et le rebâtir dans un autre endroit; » Michel Hongnard, entrepreneur, 1738.

G. 8975. (Liasse.) — 26 pièces papier; 1 plan; 1 imprimé.

**1671-1753**. — PIÈCES DE COMPTABILITÉ dont plusieurs sont informes. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie. — Jean Violet, charpentier de Rouen, payé 30 sous par jour, 1721. — Mémoire d'ouvrage de pavage : 1 journée de 4 paveurs pour tailler le pavé et sortir les vidanges, 5 livres ; — journée de 5 paveurs, 6 livres 5 sous ; — d'un manœuvre, 15 sous ; — 400 de pavés de grès, 24 livres, 1729. — 3 milliers de grand carreau de terre cuite expédiés de Paris par la diligence par eau, 1729. — Marché fait avec Robert Binet et Philippe Baron et compagnie, lesquels s'engagent à livrer au séminaire archiépiscopal, sur le port de Rouen, à l'endroit qui sera accordé par la Ville, de 6 à 700 tonneaux de pierre de Saint-Leu, au prix de 5 livres le tonneau, qui sera toisé par pied et demi et quart, le tout au toisé qui sera fait à Rouen, » 27 janvier 1736. — Table arithmétique pour estimer la pension des ordinands. — « Catalogue de messieurs les ordinands qui ont obtenu des places gratuites, sans date. — « Mémoire des obligations de M^rs les ordinands pour pension de séminaire » (vers 1737). — « Catalogue et destinations des diacres ordonnés prêtres la veille de la Passion en 1746. » — Pièces diverses : Jean Du Dy, supérieur, et maîtres Jean Dupont, Jacques Yon, et Jacques du Douyt, prêtres du séminaire de la congrégation de Jésus-et-Marie, établie à Coutances, reconnaissent avoir reçu de M^re Thomas Moisson, prêtre de la dite congrégation, 700 livres tournois en don gratuit, mais pourtant à charge de services religieux, 4 janvier 1671. — Testament de Thomas Moisson, prêtre de Saint-Gilles de Caen, demeurant depuis plus de 20 ans dans la congrégation de Jésus-et-Marie, 12 juillet 1692. — « Mémoire pour les s^rs prestres du séminaire de Coutances contre les s^r et dame de la Gonnivière, en présence de M^e Louis-François Delahaye, prestre. — M. Hubert, conseiller rapporteur. » (Imprimé). — Lettre de V. T. Le Beurier, prêtre, datée de Paris, le 26 avril 1753, adressée à un Eudiste ; il est question dans cette lettre d'une somme envoyée pour la maison d'Avranches, de 3 missionnaires envoyés à Rouen, pour l'ordination par M. De la Lane, supérieur des missions étrangères, et de l'affaire du curé de Saint-Médard. — « Inventaire des pièces qui me sont restées entre les mains après avoir fourny nos déclarations, soit originaux ou copies, concernantes la congrégation en général, ou quelques maisons en particulier. » En tête de la pièce : « Le 19 janvier 1690 » ; pas de nom d'auteur. — Renseignements sur les séminaires de Caen, de Coutances, de Lisieux, de Rouen, d'Evreux et de Rennes.

G. 8976. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1718-1790**. — Aveu rendu au cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et, en cette dernière qualité, baron de la seigneurie de Daubeuf-la-Campagne, par Michel Le Fèvre, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour biens situés à Daubeuf et à Vernon, 6 avril 1768. — Baux des terres sises à Daubeuf, appartenant au dit séminaire, 1718, 1790.

G. 8977. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1405-1580**. — Lettres de l'official de Rouen, obligeant les notaires de la confrérie de Saint-Marc à prendre part, chaque année, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, au repas de la dite confrérie, à moins d'excuse légitime, et encore, dans ce cas, devront-ils payer la moitié de leur écot, 3 juillet 1405. — Lettres de Guillaume de Croismare, bailli de la Madeleine de Rouen, 21 septembre 1440, contenant vidimus d'actes relatifs aux fondations de Guillaume Manchon, qualifié de notaire de la cour de Rouen, et curé de Vittefleur, dernier octobre 1436, de chanoine d'Evreux, de promoteur d'office en la cour spirituelle de Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, de premier chapelain par élection et dénomination des frères de la confrérie des notaires, 13 septembre 1440; témoins cités au vidimus de la fondation du dit Manchon, maître Jean Pajot,

ticulier, à celui du séminaire de Rouen. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui « accorde à l'archevêque de Rouen l'établissement du séminaire et veut qu'à cette fin et pour le faire subsister, il se puisse servir de tous les moyens portés par les conciles et les ordonnances, permettant qu'il soit fait une levée sur les bénéfices du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres par an, et qu'il soit procédé à la dotation de cette maison par union de bénéfices jusqu'à concurrence de 3,000 livres, » janvier 1656 ; signature du Roi. — Permission accordée par François de Harlay, archevêque de Rouen, aux prêtres de la congrégation des séminaires établis aux diocèses de Baïeux, Coutances et Lisieux, « d'établir à Rouen une maison qui soit unie à la dite congrégation. » — 30 mars 1658. — Permission accordée par le même archevêque aux prêtres du séminaire archiépiscopal (en outre des pouvoirs qu'il leur avait donnés par ses lettres patentes du 30 mai 1658) « d'administrer aux peuples les sacrements de pénitence et d'eucharistie dans leur église et de donner ces mêmes sacrements en la fête de Pâques, tant aux prêtres, clercs et laïques de leur communauté, comme seroient serviteurs et autres, qu'aux prêtres, clercs et laïques, qui y demeureroient en qualité de séminaristes, pensionnaires ou domestiques, » 6 mai 1661 (original en double exemplaire, signé par l'archevêque). — Permission donnée par le même aux prêtres du séminaire archiépiscopal de célébrer la fête du Sacré-Cœur de la Très-Sainte-Vierge, 6 mai 1661. — Ordonnance du même portant qu'à l'avenir tous les curés qui seront reçus dans son diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré trois mois dans son séminaire, 30 août 1661. — Règlement donné par Mgr de Médavy, successeur de Mgr de Harlay : « Outre l'exercice ordinaire de dix jours qui se pratique avant chaque ordination, ordonné que tous les curés qui seront cy-après reçus dans le diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré deux mois dans le séminaire. Ceux qui se présenteront pour être reçus au sous-diaconat ne le seront qu'après deux mois de séjour et en justifiant d'une attestation favorable, délivrée par le supérieur, de leur aptitude, capacité et piété, » 20 janvier 1672. — Acte par lequel le même archevêque agrée Jacques Morard pour supérieur du séminaire de Rouen, en remplacement de Louis Faucon dit Sainte-Marie, décédé depuis peu, 16 avril 1675. — Déclaration du Roi portant établissement de séminaires, 15 décembre 1698 (placard imprimé). — Arrêt du Conseil d'Etat homologuant une délibération de la Chambre du clergé diocésain, du 3 novembre 1735, et ordonnant, conformément à icelle, qu'il sera accordé une somme de 6,000 livres par an pendant 5 ans, pour être employée à la construction d'un bâtiment où l'on pourra célébrer l'office divin avec la décence convenable, 23 novembre 1735. — Arpentage d'un petit jardin et d'une petite cour du séminaire par Nicolas Lhuilier Du Pont, professeur ès-sciences de mathématiques, demeurant à Rouen, au pavillon de la porte du Bac, paroisse Saint-Cande, 7 novembre 1689. — Permission donnée par l'Hôtel-de-Ville de Rouen aux prêtres du séminaire, de prendre deux lignes d'eau sur le canal qui conduit l'eau de la Croix-de-Pierre à la rue de l'Epée, en passant par la rue Noble, 3 décembre 1691. — Alignements donnés au séminaire, pour constructions, par Jean-Baptiste Tisserand, maître maçon-voyer pour le Roi aux bailliage et vicomté de Rouen, 1692, 1693. — Copies de divers documents concernant l'établissement des séminaires de Bayeux, 1647, de Caen, 1657, 1673, de Coutances, 1684, d'Evreux, 1669, 1672, 1685, 1688, de Lisieux, 1684, 1685, 1686, de Rennes, 1662, 1670, 1686, 1696. — « Factum pour Messire Henry de Maupas du Tour, Evesque d'Evreux, demandeur en requête et entérinement de lettres-patentes de Sa Majesté portant pouvoir d'assignation de 3,000 livres de pension sur les bénéfices de son diocèse pour la subsistance de son séminaire d'Evreux, contre quelques chanoines de la cathédrale d'Evreux, au nombre de neuf ou dix, et quelques curés de son diocèse, au nombre de six, opposants au dit enregistrement. » (Imprimé, sans date ni nom d'imprimeur.)

G. 8673. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux plaqués.

**1660 - 1728**. — BREFS D'INDULGENCES accordées par les papes : Alexandre VII, 15 mars 1660, 29 novembre 1662. (2), 7 septembre 1663 ; — Clément X, 6 juillet et 28 septembre 1671 ; — Alexandre VIII, 11 août 1690 ; — Benoît XIII, 25 mai 1728. — Trois visas de Charles Mallet, vicaire général de Rouen ; — de François de Nesmond, évêque de Bayeux, 1690 ; — de Henri de Brancas, évêque de Lisieux, 1728. — Deux sceaux *sub annulo piscatoris* conservés.

G. 8974. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 plan.

**1661-1741**. — DEVIS DE TRAVAUX de maçonnerie, charpenterie, couverture, plâtrerie, menuiserie. — « Ensuit le devis de maçonnerie qu'il convient faire en la maison des sieurs prestres du séminaire archié-

piscopal size en la paroisse et rue de Saint-Vivien de Rouen, » de Jean Cappelle, maître maçon, 1664. — A la suite du devis, nombreuses quittances dudit Cappelle. — « Devis de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'un aille de bâtiment et pavillon y attenant, dépense de cuisine, etc.. arresté entre les sieurs supérieur et prestres du dit séminaire et M^es^ Jacques et Jacques Gravois, père et fils, maistres maçons au dit Rouen ; » signé par MM. Bloüet, Jagan, Moisson, Cousin, Michel, Viard et Laisné et par les deux Gravois, 27 avril 1692. — Marché entre Adrien Messange, maître maçon à Sotteville, et le supérieur du séminaire, 30 janvier 1700. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire dans le séminaire pour démolir un bâtiment et le rebâtir dans un autre endroit; » Michel Hongnard, entrepreneur, 1738.

G. 8975. (Liasse.) — 26 pièces papier ; 1 plan ; 1 imprimé.

**1671-1753**. — PIÈCES DE COMPTABILITÉ dont plusieurs sont informes. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie. — Jean Violet, charpentier de Rouen, payé 30 sous par jour, 1721. — Mémoire d'ouvrage de pavage : 1 journée de 4 paveurs pour tailler le pavé et sortir les vidanges, 5 livres ; — journée de 5 paveurs, 6 livres 5 sous ;—d'un manœuvre, 15 sous ;—400 de pavés de grès, 24 livres, 1729. — 3 milliers de grand carreau de terre cuite expédiés de Paris par la diligence par eau, 1729. — Marché fait avec Robert Binet et Philippe Baron et compagnie, lesquels s'engagent à livrer au séminaire archiépiscopal, sur le port de Rouen, à l'endroit qui sera accordé par la Ville, de 6 à 700 tonneaux de pierre de Saint-Leu, au prix de 5 livres le tonneau, qui sera toisé par pied et demi et quart, le tout au toisé qui sera fait à Rouen, » 27 janvier 1736. — Table arithmétique pour estimer la pension des ordinands. — « Catalogue de messieurs les ordinands qui ont obtenu des places gratuites, sans date. — « Mémoire des obligations de M^rs^ les ordinands pour pension de séminaire » ( vers 1737 ). — « Catalogue et destinations des diacres ordonnés prêtres la veille de la Passion en 1746. » — Pièces diverses : Jean Du Dy, supérieur, et maîtres Jean Dupont, Jacques Yon, et Jacques du Douyt, prêtres du séminaire de la congrégation de Jésus-et-Marie, établie à Coutances, reconnaissent avoir reçu de M^re^ Thomas Moisson, prêtre de la dite congrégation, 700 livres tournois en don gratuit, mais pourtant à charge de services religieux, 4 janvier 1671. — Testament de Thomas Moisson, prêtre de Saint-Gilles de Caen, demeurant depuis plus de 20 ans dans la congrégation de Jésus-et-Marie, 12 juillet 1692. — « Mémoire pour les s^rs^ prestres du séminaire de Coutances contre les s^r^ et dame de la Gonnivière, en présence de M^e^ Louis-François Delahaye, prestre. — M. Hubert, conseiller rapporteur. » (Imprimé). — Lettre de V. T. Le Beurier, prêtre, datée de Paris, le 26 avril 1753, adressée à un Eudiste ; il est question dans cette lettre d'une somme envoyée pour la maison d'Avranches, de 3 missionnaires envoyés à Rouen, pour l'ordination par M. De la Lane, supérieur des missions étrangères, et de l'affaire du curé de Saint-Médard. — « Inventaire des pièces qui me sont restées entre les mains après avoir fourny nos déclarations, soit originaux ou copies, concernantes la congrégation en général, ou quelques maisons en particulier. » En tête de la pièce : « Le 19 janvier 1690 » ; pas de nom d'auteur. — Renseignements sur les séminaires de Caen, de Coutances, de Lisieux, de Rouen, d'Evreux et de Rennes.

G. 8976. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1718-1790**. — Aveu rendu au cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et, en cette dernière qualité, baron de la seigneurie de Daubeuf-la-Campagne, par Michel Le Fèvre, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour biens situés à Daubeuf et à Vernon, 6 avril 1768. — Baux des terres sises à Daubeuf, appartenant au dit séminaire, 1718, 1790.

G. 8977. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1405-1580**. — Lettres de l'official de Rouen, obligeant les notaires de la confrérie de Saint-Marc à prendre part, chaque année, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, au repas de la dite confrérie, à moins d'excuse légitime, et encore, dans ce cas, devront-ils payer la moitié de leur écot, 3 juillet 1405. — Lettres de Guillaume de Croismare, bailli de la Madeleine de Rouen, 21 septembre 1440, contenant vidimus d'actes relatifs aux fondations de Guillaume Manchon, qualifié de notaire de la cour de Rouen, et curé de Vittefleur, dernier octobre 1436, de chanoine d'Evreux, de promoteur d'office en la cour spirituelle de Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, de premier chapelain par élection et dénomination des frères de la confrérie des notaires, 13 septembre 1440 ; témoins cités au vidimus de la fondation du dit Manchon, maître Jean Pajot,

scelleur, et Pierre Cochon, curé de Vittefleur, notaire de la cour spirituelle de Rouen. — A l'acte original de la 1re fondation, de 1436, marques et signatures des notaires Manchon et Nicolas Taquel ; annonce de deux sceaux qui manquent, celui de la confrérie et celui de Manchon. — Contrat de fondation de Roger Mustel, Elu à Rouen, fils et héritier de Roger Mustel, vicomte de l'Eau, 29 décembre 1442. — Titres relatifs à cette fondation.

G. 8978. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1181** (copie)-**1697**. — Déclarations et inventaires des biens du collège de Saint-Marc. — « Ensuit par déclaration les maisons et héritages, terres, rentes et temporel apartenant au collège et communauté des notaires de la court ecclésiastique de Rouen, semblable à celle qui fust baillée à feu de bonne mémoire, Françoys, en son vivant, par la grâce de Dieu, roy de France, en l'an mil cinq cens vingt deux, moyennant la somme de troys cens livres tournois, pour ce payée à feu maistre Françoys Leconte, lors commis à recepvoir les deniers des amortissements pour la province de Normandie, etc... Premièrement les dits notaires ont une chappelle vulgairement appelée la chapelle Saint-Marc, située au clos nommé le Clos de Saint-Marc..., laquelle chapelle est desservie, tant par ung chappellain titulaire institué à la nomination des suppostz et notaires du dit collège, presentation des doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen et collation de Monsr l'archevesque de Rouen, que par autres chappelains et presbtres notaires du dict collège, lesquels, aux despens du dit collège, célèbrent par chacun jour, messes, tant solennelles que basses, » 1522. — « Inventaire des lettres obligatoires et rentes ypothecques deubz au collège des notaires de la court ecclésiastique à Rouen par les personnes y desnommez comme ensuyt. » Signé Picot, 1583. — « Inventaire ou mémoire des sentences, condempnacions, taux, lettres et escriptures appartenans au collège des notaires, — faictes et obtenus à la poursuite des denyers deubz au dit collège baillés et mys entre les mains de maistre Roger Picot, presbtre, à présent recepveur du dit collège, par maître Robert Goulle, naguères et dernyer recepveur du dit collège, 1563 ; signé Picot. -- Quittances des droits d'amortissement. » — (Cette liasse répond au tiroir B. Liasse 3 d'un ancien classement.)

G. 8979. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1758-1692**. — Divers mémoires et règlements touchant les notaires du collège de Saint-Marc : — « Mémoire pour faire juger, soubz le bon plaisir de monsr Fermanel, conseiller au Parlement, juge arbitre de tous les procès meubz entre les titulaires et notaires du collège de Saint-Marc de Roüen, et maistre Louis Safforge, l'un des dits notaires et cy-devant recepveur du bien et revenu temporel appartenant à la chapelle dudit collège de Saint-Marc. » Signé : R. Du Fay, Le Vigneur, Douillon, Dance, Héroult, Fontaine, Haulteryve, Dumont — Sentence de François Auber, conseiller au Parlement, Commissaire de la Cour, qui renvoie les parties devant M. Fermanel, 10 avril 1658. — Mémoire adressé au Parlement par Denis Héroult, prêtre, notaire, procureur ecclésiastique en l'officialité à Rouen et chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Marc, évoqué à la Cour, et autrement demandeur au principal, à l'encontre des notaires, procureurs et appariteurs de la dite officialité et confrères de la confrairie Saint-Marc, évoquants et autrement défendeurs. — Sentence arbitrale d'Antoine Gaulde, docteur de la maison de Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, sur la contestation entre le titulaire de la chapelle Saint-Marc et les confrères de la confrérie du dit Saint-Marc, règlement donné par ledit vicaire général, 15 février 1675. — Arrêt du Parlement ordonnant qu'il sera procédé à l'élection d'un receveur et autres officiers conformément aux statuts, 2 juillet 1664. — Réceptions et demandes d'agrégation. — (Ancien tiroir B. Liasse 4.)

G 8980. (Liasse.) — 6 pièces parchemin ; 2 pièces, papier.

**1464-1689**. — LETTRES D'AMORTISSEMENT accordées par Louis XI aux confrères de la confrérie des notaires de la cour archiépiscopale fondée en l'honneur de Notre-Dame, saint Nicolas et sainte Catherine, pour biens acquis et à acquérir jusqu'à concurrence de 20 livres tournois de rente, Mauny, 20 juillet 1764 ; les dites lettres comprises dans un vidimus de Gauvain Mauviel, lieutenant général du bailli de Rouen, du 9 janvier 1564 (V. S.) — Constitution par Romain Dufay, curé de Canouville, notaire et titulaire de la chapelle du collège de Saint-Marc, et Denis Héroult, notaire et receveur du dit collège, au nom du collège, moyennant 700 tournois, de 50 livres de rente au pro-

fit de Gabriel Dupont, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, 11 août 1661. — Amortissement par les notaires de cette rente de 50 livres, 28 août 1687. - (Ancien tiroir B. Liasse 5.)

G. 8981. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1692-1693**. — ORDONNANCE de l'archevêque Nicolas Colbert, portant extinction du titre de la chapelle des notaires, ensemble de la confrérie de Saint-Marc, union et annexion à perpétuité au séminaire archiépiscopal de ses droits et revenus, biens, etc., pour par le dit séminaire en jouir, comme en ont joui les titulaires, à la charge de faire les prières et services et d'acquitter fidèlement les fondations dans l'église du séminaire..., à condition toutefois de célébrer une messe basse dans la chapelle Saint-Marc, les jours de Noël, Pentecôte, Assomption de la Vierge et Tous les Saints, et une grande messe le jour de saint Marc, comme aussi, après l'extinction des pensions viagères des officiers de la cour ecclésiastique, de nourrir gratuitement, chaque année, dans le dit séminaire, 3 pauvres ecclésiastiques aspirant aux ordres sacrés, qui seront désignés par l'archevêque de Rouen, 7 juillet 1693; sceau plaqué et signature. — Copies de lettres-patentes et d'arrêt d'enregistrement; prises de possession. — Actes préparatoires; — désistement des notaires; — déclaration des biens; — compte de Nicolas Vitecoq, notaire, procureur en la cour écclésiastique et receveur du collège des notaires, de la recette et dépense qu'il a faites depuis la Saint Jean-Baptiste 1691 à pareil jour de l'année 1693.

G. 9982. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1691-1780**. Pièces concernant l'union des biens du collège des notaires de la cour d'église de Rouen au séminaire archiépiscopal ; — suppression de leur ancienne chapelle dite de Saint Marc ; réduction des fondations. — Requête de Jacques Jagan, supérieur du séminaire archiépiscopal, pour obtenir extinction du titre de la dite chapelle et union des biens qui appartiennent tant au titre que confréries et collège y fondés, au dit séminaire, mars 1691 : « Depuis leur établissement par Mgr de Harlay, en l'année 1658, les prêtres du dit séminaire se sont emploiés avec tout le soin et l'application qui leur a esté possible à l'instruction des jeunes ecclésiastiques et nouveaux curés du diocèse, auxquels ils ont esté obligés de faire bastir des appartements garnis de meubles, pour lesquels il a fallu faire de grandes dépenses et contracter plusieurs dettes, lesquelles, jointes aux grandes sommes qu'ils ont esté obliglés de paier pour les amortissements de leurs biens, pourroient dans la suite ruiner cet établissement, dont on peut toutefois espérer un grand fruit pour la gloire de Dieu et de l'Eglise, la sanctification du clergé et des peuples, s'il n'y est remédié par un prompt secours. Et d'autant que les moïens que prescrivent le concile de Trente, le dernier concile de la province de Normandie sous l'Eminentissime cardinal de Bourbon et les Ordonnances de Blois, art. 24, sont principalement les unions des bénéfices pour la fondation des dits séminaires... représentent qu'il y a en cette ville de Rouen une chapelle fondée en titre de bénéfice dans le district de la paroisse de Saint-Maclou, avec une confrérie au collège des notaires, procureurs et appariteurs de la cour ecclésiastique, dont les biens et revenus peuvent être unis, du consentement des parties intéressées, au profit du dit séminaire. » — Ordonnances de *Soit communiqué* de l'archevêque Colbert, — et d'informer *de commodo et incommodo*, du même, 26 et 30 mars 1691. — Notice sur la chapelle de Saint-Marc, bâtie, en 1431 et 1433, par Guillaume Le Cras, notaire en la cour ecclésiastique, et par Jean Le Cras, son neveu. — Information *de commodo et incommodo*, par Thomas Bulteau, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Laurent, doyen de la Chrétienté, commissaire député par l'archevêque; dépositions de Henri de Lannoy, conseiller en la Cour des Aides, de Jacques Du Bois, correcteur en la Chambre des Comptes, de Jacques Chaperon, curé de Saint-André-hors-la-Porte-Cauchoise, de Léon Bénard, curé de Saint-Vivien, de François Gouhier, sieur d'Ectot, de Michel de Goustimesnil, sieur de la Mare, de Thomas De la Mare, marchand orfèvre, de Nicolas Barjolle, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Michel de Rouen, de Jacques Le Forestier, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, de Marin Linant, curé de Saint-Nicaise, de Jean Lambert et Jacques Mauger, prêtres habitués à Saint-Maclou, de Nicolas Busquet, docteur de Sorbonne, demeurant paroisse de Saint-Lô, d'Etienne Deshayes, maître serrurier, de Jean-François Lemesle, docteur de Sorbonne, demeurant à Rouen, de Thomas Horcholle, docteur de Sorbonne, curé doyen de Notre-Dame-de-la-Ronde, de Charles Theroulde de la Cailletière, d'Antoine Morand, docteur de Sorbonne, paroisse de Saint-Maclou, de Nicolas Guillotz, avocat, la dite information publiée au prône de la messe paroissiale de Saint-Maclou par le curé

Deville, 4 mars 1693. — Consentement donné par le Chapitre de Rouen, 4 avril 1691 ; — par M. Pierre Clément, curé de Saint-Maclou, docteur en théologie, 1er avril 1691. — Inventaire des titres et ornements de la chapelle dressé par M. Bulteau, 7 avril 1691 et jours suivants. — Arrêt du Parlement qui met à néant l'appel interjeté par les notaires, procureurs et appariteurs, et néanmoins déclare Pierre Carrent et autres bien et valablement destitués des charges de procureurs notaires et appariteurs de l'officialité, 19 décembre 1692. — Lettres-patentes de Louis XIV portant union au séminaire de biens fonds et revenus de la confrérie et chapelle de Saint-Marc, juillet 1693 : signature du Roi. — Procès-verbal de visite des réparations à faire aux maisons dépendantes de la chapelle Saint-Marc, 2 mars 1693. — Réductions des fondations de la chapelle, 15 avril 1702. — Lettres de Mgr de la Rochefoucauld pour la suppression de la chapelle, 25 avril 1778. — Nouvelle réduction des fondations, qui avaient été transférées en la chapelle du séminaire, 15 février 1780. — Pièces signées par les archevêques Colbert et la Rochefoucauld. — Deux cachets de ce dernier. — (Ancien tiroir B. Liasse 9.)

G. 8983. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1547-1673.** — TITRES DE PROPRIÉTÉ de biens appartenant au collège des notaires. — Décret des biens de défunt Jean Garin pour dettes contractées par sa femme Collecte : 114 livres 4 sous 4 deniers à Jean Donnest, pour parpaye de pommes de rainette et de pépin ; 167 livres à Bertin Duval, pour vente de raisin pers. Se portent opposants au décret : Pierre Loys, procureur des religieuses de Saint-Amand, représentant le droit de Nicolas Le Roux, sieur d'Escroville, conseiller au Parlement ; Antoine Onffroy, procureur du collège des notaires de la cour ecclésiastique ; Pierre Piédeleu, receveur des deniers communs. — Autre décret d'une maison sur la Renelle, ayant appartenu à Jean Guérin et à Colette, sa femme, 1554. — Arrêt du Parlement, qui, en conséquence de l'édit fait par le Roi en faveur des ecclésiastiques du royaume, du mois de décembre 1606, renvoie les notaires de la cour d'église en possession de cette maison, autrefois décrétée sur le dit Guérin ; udjugée aux notaires, le 6 février 1544 (V. S.) ; vendue par eux à Pierre Perrey, le 22 juin 1600. — Rachat de rentes sur une maison du haut de la rue Coignebert. — Contrat de mariage entre François Deudemare, marchand drapier drapant du boujon du sceau à Rouen, fils et héritier de Thomas Deudemare, jaugeur à Rouen, et de Catherine Le Chandelier, d'une part, et Barbe Le Seigneur : « Advenant que le futur époux allast de vie à décès avant la future épouse, et en cas que lors du dict décedz, il n'y ait enfans vivans yssans de leur mariage, icelle future espouze remportera, par préciput et en exemption de toutes debtes, son lict fourny, ses deux bonnes robbes, ses deux bonnes cottes, linge à son usage, bagues et joyaux et sa chambre fournye ; et, s'il y a enfans, elle remportera la même chose, réservé les bagues et joyaux, et, en lieu d'iceux, remportera seulement la meilleure bague, » 6 novembre 1634 ; signature de François Deudemare et de Barbe Le Seigneur. — (Ancien tiroir C. Liasses 2 et 3.)

G. 8984. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1403-1679.** — TITRES DE PROPRIÉTÉ de biens ayant appartenu au collège des notaires. Vente par Colecte, femme de Raoulet Le Fèvre, et par Colin Varin, procureur du dit Raoulet, à Guillot Benart, d'un jardin en la paroisse Saint-Maclou, borné par le chemin devers Engrenier, 1er juin 1420. — Cession, à titre d'échange, de ce jardin, par Guillaume Benart à Michel Basin, bourgeois de Rouen, 14 novembre 1426. — Vente par Guillemot Benart, demeurant à Gouy, à Marquet Bataille, de 40 sous de rente, à prendre en 3 livres de rente, dues par maître Jehan Leautin à Michel Basin et à Enault Gouppil, 6 avril 1426 (V. S.) — Vente par le dit Michel Basin à Pierre Cochon, prêtre, notaire en cour d'église, du jardin qu'il avait précédemment acquis du dit Benart, borné par le chemin devers Engrenier et la rivière d'Aubette. — Accord entre Phelippot Feuillolet et Raoul Adam, au sujet d'un jardin, 25 mars 1403. (V. S.) — Aveux rendus au Roi par les notaires apostoliques, pour biens relevant du Roi, à cause de la châtellenie de Rouen, 1544 et années suivantes. — Requête à Florin Périer, commissaire député par sa Majesté pour procéder, dans l'étendue de l'ancienne Généralité de Rouen, à l'exécution de sa commission pour taxes sur les biens dépendants du Domaine, 1645 (copie). — (Ancien tiroir C. Liasses 1-6.)

G. 8985. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1492-1527.** — TITRES RELATIFS à une maison située paroisse Saint-Godard, laquelle fut échan-

gée contre celle de Beaulieu, qui fut comprise dans l'enclos du séminaire archiépiscopal. — Décret des biens de Georges Jouanne et de Catherine, sa femme, 1527. — Autre décret des biens qui furent à Richard Josse, lequel avait été locataire de la maison, jardin et héritage, planté d'arbres et vignes, nommé *le Jardin de la Fontaine Saint-Filleul*, au hameau d'Yonville, 1521. — Mention de Pierre le Hériché, hucher, et de sa femme, Jeanne. — (Ancien tiroir C. Liasses 1 et 2.)

G. 8986. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1376** (copie)-**1786**. — TITRES DE RENTES ayant appartenu aux notaires de la cour ecclésiastique, sur une maison de la rue Saint-Denis. — Prise à fieffe par Guillaume Le Cauf, bourgeois de Dieppe, de Jehan Du Bosc, le jeune, d'une maison, à l'enseigne du *Mireur*, paroisse Saint-Denis, 1376 (copie). — Décret des biens de Jehan Lorin, avocat, situés en la rue Saint-Denis, 1544. — Vente par Etienne Vereul, notaire en la cour ecclésiastique, à Simon Le Pigny, de 9 livres de rente foncière créée par la fieffe ci-dessus indiquée, 9 février 1580. — Nouvelle vente de la même rente au collège des notaires, 1er juillet 1606. — (Ancien tiroir D. Liasse 2.)

G. 8987. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1426-1658**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons ayant appartenu au collège des notaires rue Saint-Marc, au coin du grand portail de l'église de Saint-Laurent. — Procédures relatives à des rentes dues à ce collège. — Fieffe faite par frère Jehan, abbé de Notre-Dame de Bonport, et le couvent du même lieu, à Jehan Lair ou Loir, plâtrier, d'une maison édifiée et jardin, appartenant à cette abbaye, à cause de son hôtel et hôpital du Port-Saint-Ouen, pour 30 sous tournois et une livre de cire de rente à l'usage du dit hôpital, 24 février 1425 (V. S.). — Transport fait de cette maison par Jean Loir à Robin Fessart, 31 décembre 1430. — Ventes de la même maison à messire Jehan Duval, prêtre, 21 décembre 1459 ; — à Jehan Lonfieu, prêtre, 21 décembre 1476 ; — au collège des notaires, 7 septembre 1493. — (Ancien tiroir D. Liasses 3, 5, 6.)

G. 8988. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1636-1728**. — Amortissement d'une rente constituée sur une maison de la rue Orbe, acquise par le séminaire archiépiscopal, 1675. — Sentences du Bureau des Finances, en fait de voirie, pour des maisons au Clos-Saint-Marc. — Adjudication, au bailliage de Rouen, pour 600 livres, à Jean Bellot, d'une maison sise à Rouen, rue Noble, décrétée sur Guillaume Le Febvre, 10 juillet 1635. — (Ancien tiroir D. Liasses 6-9.)

G. 8989. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1666-1702**. — Deux extraits de « l'Estat du décret des héritages qui furent et appartindrent à Anne Tanquerel, veuve de Pierre Lethiais, fille et héritière de feu maistre Jean Tanquerel et de ses frères. » Maisons rue du Grand-Maulévrier ayant apppartenu au collège Saint-Marc. — Requête adressée au vicomte de Rouen, par Pierre Cousin, supérieur du séminaire, pour obtenir expédition d'un titre de rente affectée sur ces maisons, 1702. — (Ancien tiroir E. Liasse 13.)

G. 8990. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

**1541-1735**. — Sentence qui maintient les notaires dans la propriété d'une vide place rue Vatier-Blondel, qui leur avait été contestée par Thomas Lespec, 13 juin 1664. — Constitution, par Messieurs du séminaire épiscopal de Rennes, de 100 livres de rente au profit des dames de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes (dame Marguerite de Halegoet, abbesse ; Isabelle Barin, prieure conventuelle ; Marguerite de la Fresnaye, sous-prieure ; Julienne Thomas de la Caulnelaye, portière ; Guyonne Gouyon, dépositaire, etc.), 20 septembre 1693. — M. Blouet, supérieur en la congrégation de Jésus-et-Marie, et M. Jagan, supérieur du séminaire de Rouen, 10 octobre 1696. — Constitution et amortissement de 2 parties de rentes, chacune de 50 livres, dues aux Ursulines de Rennes et à Françoise Le Gouz, dame de la Ville-Goyard, demeurant à Saint-Aubin-lès-Rennes, 1694–1698. — Constitution, par les prêtres du séminaire de Rouen, d'une rente de 118 livres 15 sous, au profit de Georges Guéroult, sieur du Manoir, 25 septembre 1664 ; — par les notaires, procureurs et appariteurs de l'officialité, d'une rente de 60 livres, au profit du couvent des annonciades des Dix-Vertus (C.-Anne Jobart, supérieure ; Anne de Foville, vice-gérante ; Madeleine Desaints, Marguerite de Fremont, Catherine de Cantel, dépositaires), 26 août 1689 ; — par les prêtres du séminaire archiépiscopal, de 126 livres 10 sous de rente, au profit de Marie Le Boullenger, veuve de Pierre Bucquet, marchand à Rouen,

1664; — de 80 livres de rente, au profit de Nicolas et François Jagan, maîtres selliers à Rouen, 28 février 1696; — de 100 livres de rente, au profit des mêmes, 13 février 1698. — Contrat de fondation de messire Claude de Champagne de Séricourt, grand trésorier et chanoine en la cathédrale de Rouen, demeurant paroisse de Saint-Amand : « Désirant entrer en part du mérite de ceux qui, par une sainte vocation, se destinent au service de l'église, et seconder le zèle qu'ils doivent avoir de parvenir à la capacité nécessaire pour s'acquitter utilement des fonctions du sacré ministère des autels, il donne 18,000 livres pour être employées à l'achat de 900 livres de rente perpétuelle et non réductible, au denier 20, sur les décimes du clergé, pour faire subsister, loger et nourrir, de la manière dont on a coutume de traiter au dit séminaire les ordinands à la seconde pension, 6 jeunes hommes capables des études de théologie, qui seroit pour chacune place 150 livres ; et, en outre, aux clauses et conditions ci-après : que les dits jeunes hommes qui seront nommez aux dites places du dit séminaire seront clercs ou soudiacres ou diacres et tenus de faire leur demeure actuelle dans le dit séminaire, et y passeront 2 années consécutives seulement pendant 9 mois de chacune des dites deux années, depuis le 22e jour d'octobre jusqu'au 22 juillet, pour profiter des leçons de théologie qui se donnent pendant ce temps-là ; et pourront, pendant les 3 mois de vacation, aller chez leurs parents ; mais ils seront obligés de se rendre au séminaire exactement le 22 octobre, pour l'ouverture des classes, et y rapporteront des certificats des curés des paroisses et des doyens, comme ils se sont conduits régulièrement pendant leur séjour dans les dites paroisses, etc. ». — Au bas du 1er feuillet : « Par acte sur le plumitif de la Chambre du clergé, du 7 septembre 1720, la partie de 900 livres de rente portée au présent contrat a été réduite à 360 livres par an, sur le pié du denier 50. » Signé : Prevel. — Arrêt du Conseil et lettres-patentes d'amortissement, mars 1704. — Deux signatures de Louis XIV. — Pièce signée par l'archevêque de Saulx-Tavannes. — (Ancien tiroir F. Liasses 1,3.)

G. 8991. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1639-1796**. — CONTRATS DE FONDATION de dame Catherine de Croismare, veuve de Messire Jacques de Montigny, chevalier, seigneur de Crigmelles et Montcorbon, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, maréchal de ses camps et armées, gouverneur de la ville et du château de Dieppe, 30 août 1662 ; — de Charles de Canes de Préfontaines, prêtre, ci-devant abbé commendataire de l'Ile-Dieu, 17 décembre 1726 ; — de Jean Viard, prêtre du séminaire, plus tard supérieur du séminaire de Caen, pour des retraites, 22 décembre 1698 et 30 septembre 1714 ; — d'Angélique de Bailleul, veuve de Guillaume Le Seigneur, écuyer, sieur et patron d'Attemesnil et du Mesnil-Geffroy, héritière de François de Bailleul, seigneur et patron de Saint-Ouen, châtelain de Blanques et autres lieux, son frère ; veut être enterrée en l'église des révérends Pères Missionnaires du séminaire archiépiscopal, 26 novembre 1675 ; — de François Le Cornu, chanoine de Rouen, sieur de Bimorel, conseiller au Parlement ; acceptation, de la donation qu'il faisait d'une somme de 1,000 livres, par Jean Eude, supérieur de la congrégation des séminaires de Jésus-et-Marie, Louis de Sainte-Marie, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, Jean de Montagu, Thomas Vaguel, Thomas Hubert, Léonor de Saint-Michel, Jacques Morard, Gilles Motin, tous prêtres du dit séminaire, dernier 1664 : signatures de Jean Eudes et autres ; — d'Antoine Gaulde, docteur en Sorbonne, grand archidiacre de l'église de Rouen, 1er grand vicaire de l'archevêque, 1675. — Autres contrats de fondations de dame Anne Toustain, veuve de Nicolas Maillard, écuyer, sieur de La Londe, 19 février 1686 ; — de Pierre Simon, curé de Saint-Pierre de Gonneville, 22 octobre 1702. — Fondation par Anne Le Blanc du Roullet, chevalier, seigneur de la Croisette, gouverneur des ville et château de Rouen, en faveur du Bureau des Valides de Rouen, représenté par le P. Jacques Pallu, recteur du collège royal de Rouen, 11 décembre 1668. — Billet écrit, à Caen, le 8 mars 1672, et signé par le dit sieur de la Croisette : il déclare « que, pour la donation qu'il a faite de de 50 livres de rente au séminaire de Rouen, son intention est que cette somme soit employée pour la subsistance des prêtres qui ont le soin et la conduite dudit séminaire, en attendant qu'ils aient un fonds suffisant pour pouvoir subsister jusques à la concurrence de 1.000 écus de rente, après quoi il entend que ladite partie de rente soit appliquée à faire des retraites à quelques pauvres ecclésiastiques. » — Lettre datée de Caen 1er décembre 1679, signée R. D. F. P. M., adressée à M. Morard, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour lui donner l'explication de ce billet. — Autre lettre relative à la même donation, signée par le même ; mais, cette fois, le nom est écrit Dufour P. M. I. — Consultation de l'avocat Du Hecquet, 15 juillet 1683. — Déclaration de Françoise Dofiny,

veuve et héritière en partie de feu M. de la Croisette, dernier août 1683. — Fondation faite par Me Luc Fermanel, prêtre, supérieur du séminaire des Missions étrangères, rue du Bac, et par dame Marguerite Fauvel, veuve de Me Gentian Puchot, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, en faveur du dit séminaire, dont étaient alors directeurs Michel Gazil, docteur en théologie, Louis Barat et Robert-Marie D'oeu. Il est dit dans l'acte que, « s'il arrivoit que, par cy-après le séminaire des Missions étrangères vînt à tomber et ne subsistât plus, que la fondation serait transférée et tourneroit au profit du séminaire archiépiscopal de la congrégation du Père Eude de Rouen, » 30 août 1676. — Fondation en la chapelle de Saint-Yon de Rouen, par Gabriel Olivier, prêtre, missionnaire, natif de Nantes, domicilié dans le séminaire de Mgr l'archevêque de Rouen, fondation acceptée par Guillaume Samson Basin, dit frère Timothée, Charles Frapet, dit frère Thomas, et Claude Longière, dit frère Dosithée, tous trois de l'Institut des frères des Ecoles Chrétiennes, 17 avril 1723. L'acte ne porte que deux signatures, celles des frères Timothée et Dosithée. — (Ancien tiroir F. Liasse 2.)

G. 8992. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

**1655-1685.** — TESTAMENT DE CATHERINE LE SOIF, veuve d'Etienne Morin, contenant des legs en faveur des révérends Pères de la Mission, prêtres du séminaire Saint-Vivien; maître de Guillots, avocat au Parlement de Normandie, nommé son exécuteur testamentaire, 1678; inventaire de ses meubles, procès-verbal de vente. — Quittances de M. Bernard, curé de Saint-Vivien; — de frère Polycarpe, gardien des Capucins; — du frère Michel de Saint-François, gardien des Pénitents, 1685. — Contrat de mariage de Catherine Le Souef avec Etienne Morin, maître brodeur-chasublier à Rouen, 1655. — Testament du dit Etienne Morin, 1660. — « Mémoire de ce qui peut appartenir à Catherine Le Soef » dans la succession de son mari : « Six chaires couvertes d'estoffe de brun vert, avec le fauteuil et un tapis de la mesme estofe, le tout neuf, 46 livres; — robe de drap de Chalons et la cotte de cascagnette; un habit de drap de serge de Chartres, la tapisserie de la chambre, 30 livres; — un couvert d'argent, un clavier et chaînette, aiguille d'argent, 45 livres; —un lanturlu, 10 livres; un miroir, 3 livres;—8 ponsons de sidre, 100 livres. » — Transactions entre la dame Morin et les héritiers de son mari, 1677. — (Ancien tiroir F. Liasse 16.)

G. 8993. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1601-1765.** — ACQUISITION faite de plusieurs pièces de terre au Bosc-le-Hart, triège de la Rue-Vilaine, par les notaires en cour d'église, 1601. — Aveux rendus pour ce bien à Jean-Baptiste-Alexandre de Boniface, baron du Bosc-le-Hard, capitaine de cavalerie, par Julien De la Porte, l'un des supérieurs et prêtres du séminaire archiépiscopal, représentant les notaires au droit de l'union faite en 1692, 1724; — autre aveu de 1765. — (Ancien tiroir G. Liasse 1.)

G. 8994. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1695-1781.** — BAUX par le séminaire archiépiscopal de terres situées au Bolhard, 1703-1781. — Ventes par Jean-Baptiste-François Pellerin, écuyer, maître ordinaire en la Cour des Comptes, ayant épousé dame Marie Pigou, au séminaire archiépiscopal, d'une grande ferme, paroisse de Montigny-lès-Rouen, pour 9,680 livres, 26 juin 1709. — Quelques pièces de procédures, à propos d'une clameur lignagère que prétendait faire d'une demie acre à Montigny Jacques Mulot, curé de Belmesnil, 1749. — « Motifs qui portent Mrs du séminaire à exiger le serment de Me Mulot, curé de Belmesnil, sur la clameur de ce terrain... Le bruit publie que le sieur curé ne clame point pour lui, » 1749.

G. 8995. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

**1646-1717.** — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une terre sise en la paroisse de Daubeuf-la-Campagne. — Transport de 185 livres 3 sols 6 deniers de rente, au denier 18, à prendre par les prêtres du séminaire archiépiscopal, sur Guillaume Ferrand, receveur des deniers communaux d'Evreux, le dit transport fait par damoiselle Marie Ferrand, sa sœur, veuve et non héritière de Guillaume de Boiscuvier, écuyer, lieutenant particulier assesseur au bailliage et siège présidial d'Evreux, fille de Guillaume Ferrand, receveur du taillon en l'Election du dit Evreux, et de Marie Goislin, 29 octobre 1678. — Constitution de rente par Guillaume de Boiscuvier, avocat au Parlement de Paris, pourvu de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel

au bailliage d'Evreux au profit de maître Philippe Damonville, sieur de Fumesson, trésorier et chanoine en l'église cathédrale d'Evreux, tuteur des sous-âge de défunt maître Nicolas Damonville, écuyer, sieur de Fumesson, lieutenant particulier criminel au dit bailliage, 10 août 1665. — Décret des biens de Guillaume de Boiscuvier, à l'instance de Guillaume Ferrand, receveur des deniers communaux d'Evreux, 1684, 1685, — Vente au séminaire archiépiscopal, par demoiselle Catherine Le Velain, veuve de Nicolas Ferrand, sieur d'Ablon, de plusieurs pièces de terre à Daubeuf, 5 mars 1706. — Aveu baillé aux religieux de Saint-Ouen, par les prêtres du séminaire archiépiscopal, pour ces pièces de terre qui relevaient de leur baronnie de Daubeuf, 1717. — Titres de propriété d'une maison et d'un jardin sis à Jéricho au faubourg Martainville, à Rouen. — Fieffe aux prêtres du séminaire archiépiscopal faite par Françoise-Marie Duhamel, 17 juin 1726; — par Marie-Catherine Le Clerc, fille et héritière de Pierre Le Clerc, sergent royal à Rouen, 4 février 1728. — Fieffe par Henri Cavelier, contrôleur général des finances à Rouen, à Pierre Le Clerc, « d'un jardin, clos de murs de bloc et pierre, aboutissant au chemin de Sainte-Marguerite, paroisse de Saint-Paul, borné, d'un côté, le sieur Lenguenault, d'autre côté, où autrefois était une petite rivière qui descendoit de Sainte-Catherine à la Fontaine-Jacob, à présent les héritiers de feu Mr le Noble, avocat en la Cour de Parlement, à cause de la permission qu'il a obtenue de faire boucher la dite rivière, etc., » 30 juin 1646. — Procès entre Louis Le Noble, auditeur en la Chambre des Comptes, et Pierre Le Clerc, sergent royal; 1668. — Procès-verbal dressé par Jacques Gravois, architecte expert, nommé d'office, des murs, maison et jardin fieffés au séminaire par la demoiselle Le Clerc, 18 novembre 1728. — (Ancien tiroir G. Liasses 2, 4.)

G. 8996. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin;
47 pièces, papier.

**1487-1688.** — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une maison sise à Rouen, rue d'Orberue, donnée au séminaire archiépiscopal par Charles Mallet, prêtre, docteur de la maison de Sorbonne, chanoine et archidiacre de Rouen, et grand vicaire de l'archevêque, demeurant au palais archiépiscopal, la dite donation faite en présence de Mre Louis de Sainte-Marie, supérieur, 7 février 1675. — Vente par Charles Du Thil, bourgeois, marchand de Rouen, au séminaire archiépiscopal, de deux maisons, rue des Matelats et rue Orbe. 22 août 1681. — Divers contrats et pièces de procédures relatives à ces maisons. — Fieffe faite par Pierre, « humble prieur de l'église et prieuré de l'ostel-Dieu de la Magdeleine de Rouen, et par tout le couvent d'icelui lieu, à Tassin De la Pierre, du métier de drapier, d'une maison, cellier, cour et jardin situés en la rue d'Orberue, pour 10 livres tournois de rente, » 24 septembre 1487. — « Ensuict le devys de l'ouvrage qu'il convient faire, tant de massonnerie, charpenterie, plastrerie, couverture, menuyserie, serrurier que vitrier, sur une vuide place, appartenant à honnorable homme Marin Barbes, drappier drappant en ceste ville de Rouen, scituée à la rue des Mathelas. » — Contrat de fondation de Germain De la Mare, en faveur de l'église Saint-Vivien, 17 juin 1680. — Accord entre le séminaire archiépiscopal et les héritiers de Charles Du Thil, 9 mai 1688. — (Ancien tiroir H. Liasse 1.)

G. 8997. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin;
51 pièces, papier; 1 imprimé.

**1637-1787.** — LOTS ET PARTAGES de ténements de maisons et fonds de terre sis en la ville de Rouen, provenant de la succession d'Anne Laffeteur, veuve en 1res noces de Martin Dehors, 1673. — Vente d'une rente de 35 livres 14 sous 4 deniers, par Pierre Le Cocq à Richard Gosse, 1er mai 1658. — Vente par Richard Gosse, sergent royal à Rouen, à maître Poitevin, prêtre habitué à Saint-Vivien, de 28 livres 16 sols 4 deniers de rente, à prendre sur Pierre Le Coq, 17 août 1673. — Amortissement de cette rente, hypothéquée sur une maison acquise par le séminaire archiépiscopal, 10 octobre 1674. — Acte par lequel Ponce Maillefer, ancien juge-consul des marchands de Rouen, y demeurant, rue aux Ours, paroisse Saint-Cande-le-Jeune, en son nom et comme héritier de Antoine Maillefer, son frère, confesse avoir reçu comptant des prêtres du séminaire archiépiscopal, par les mains de Me Jacques Morard, supérieur dudit séminaire, à l'acquit et décharge de Marie Le Cocq, veuve de François Dehors, fils et héritier d'Anne Laffeteur et comme ayant acquis une maison rue Orberue, 200 livres pour le rachat de 14 livres 5 sols 8 deniers, au denier 14, faisant moitié d'une rente de 28 livres 11 sols 4 deniers constituée en 1659. — Fieffe faite par damoiselle Françoise-Marie Duhamel, au séminaire archiépiscopal, d'une maison et jardin au faubourg Martainville, sur la rivière d'Aubette, 17 juin 1726. — Aveux rendus, pour cette propriété, au prieur de Saint-Michel du Montgargan, aux religieux de l'abbaye de Sainte-Catherine, et plus

tard aux Chartreux de Rouen, par Françoise-Marie Duhamel, et par les prêtres du séminaire archiépiscopal. — Lots et partages des biens immeubles appartenant en commun à demoiselle Susanne Le Noble de Chavigni et à demoiselle Elisabeth Le Noble du Perroy, provenant de la succession de François Le Noble, leur père, chevalier, seigneur de Bailleul, Chavigny, le Verre et autres lieux, commissaire aux Requêtes du Palais, 1744. — « Factum pour maistre Pierre Le Clerc, sergeant royal au bailliage et vicomté de Rouen, fils et héritier de deffunt Me Pierre Le Clerc, vivant aussi sergeant du dit Rouen, qui estoit propriétaire d'un jardin et masure scis au faux-bourg Martainville, paroisse de Saint-Paul-lès-Rouen, à droit d'acquisition de feu Me Henry Cavelier, en son vivant contrôleur général des finances en la Généralité de Rouen, suivant le contrat du dernier juin 1646, deffendeur, contre maistre Louis Le Noble, conseiller du Roy, auditeur en sa Chambre des Comptes de Normandie, propriétaire de plusieurs jardins scis en la dite paroisse, et en cette qualité demandeur en action, aux fins d'assujettir et faire condamner le dit Le Clerc à clore son héritage. » (Imprimé.)— Requêtes et quittances concernant les droits d'amortissement réclamés à raison de cette propriété. — Devis et mémoires relatifs à divers travaux. — Vente faite par Etienne Le Marié au séminaire archiépiscopal d'une propriété rue Saint-Vivien, 1685. — (Ancien tiroir H. Liasses 4, 6.)

G. 8998. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1620** (copie)-**1683**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une maison située rue Orbe, vendue par Marie Le Coq, veuve de François Dehors, et par ses enfants, aux prêtres du séminaire archiépiscopal en 1684. — Vente par Marie Le Coq, veuve de François Dehors, drapier drapant à Rouen, et par Claude Le Coq, veuve de Guillaume Le Carpentier, maître brasseur à Rouen, les dites Le Coq sœurs héritières de Guilbert Le Coq, au séminaire archiépiscopal, de la dite maison pour 1,850 livres, 27 août 1683. — Traité de mariage entre Guilbert Le Coq et Claude Godard, 24 août 1623. — Clameur à droit de lignage pour rattraire la dite maison au profit de Marguerite, Anne et Madeleine Dehors, 1684. — (Ancien tiroir H. Liasse 5.)

G. 8999. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1638-1691**. — LOTS ET PARTAGES faits entre Nicolas-Louis et Jacob Lambert, fils et héritiers de Nicolas Lambert et de Luce Havard (grand tènement de maisons anciennement appelé les *Maillots*), etc... paroisse Saint-Vivien, 19 mars 1638. — Vente par Louis et Jacob Lambert aux religieuses de l'Annonciade de plusieurs tènements de maisons rue Saint-Vivien et Noble-Rue, provenant de la succession des dits Nicolas Lambert et Luce Havard, 21 août 1649. — Acte par lequel Marguerite et Barbe Aubourg, religieuses de l'Annonciade, reconnaissent que les acquisitions faites par le contrat ci-dessus en vue de l'établissement de leur couvent, qui n'a pu être réalisé, ont été effectuées au moyen des deniers de Guillaume Aubourg, sieur de Villers, conseiller et secrétaire du Roi, leur frère, qui devait en être considéré comme propriétaire, 20 mai 1658. — Acte par lequel le dit Guillaume Aubourg transporte à Me Pierre Lambert, conseiller du Roi en sa Cour des Aides de Normandie, les mêmes tènements de maisons, 23 mai 1658. — Déclaration faite par Me Pierre Lambert, que l'acquisition qu'il a faite a eu pour but l'établissement d'un séminaire, maison et communauté d'ecclésiastiques unis et agrégés aux autres maisons et communautés de la congrégation des séminaires établis aux villes de Caen, Coutances et Lisieux, 9 novembre 1658. — Transport fait par Nicolas Lambert, prêtre, seigneur de la Boissière, et Pierre Lambert, prêtre, conseiller en la Cour des Aides de Normandie, au séminaire archiépiscopal, stipulant par messire Jean Eudes, supérieur du séminaire et communauté ecclésiastique établis en la ville de Rouen, de 200 livres de rente à prendre sur Pierre Du Fay, baron de la Mesangère, capitaine en la fauconnerie du Roi, 22 août 1661. — Quittance de 700 livres payée pour le séminaire par Pierre Lambert à M. Guillaume Aubourg, la dite somme à valoir sur 2,300 livres, prix d'achat de la maison dudit séminaire, 6 juin 1664. — Quittances de rentes dues à Nicolas de Costentin, chevalier, sieur de Tourville, Coustainville, conseiller du Roi en ses Conseils, ayant épousé dame Marie de la Martinière, 1665. — Vente à maître Nicolas de Guillots, avocat à Rouen, au nom de messire Charles Aubourg, chevalier, marquis de Boury, garde des rôles des offices de France, au séminaire archiépiscopal, à ce présent Jacques Jagan, supérieur du dit séminaire, Jacques de Saint-Michel, Jean Viard, François Cousin, économe, et Guy de Fontaine, tous prêtres

de la dite congrégation, d'un tènement de plusieurs maisons adjacentes, se joignantes les unes aux autres, situées en la ville de Rouen, rue Noble, tenues à louage par plusieurs particuliers, bornées par le séminaire, le pavé du Roi, les maisons de l'abbaye de Beaulieu, appartenant au dit sieur marquis de la succession de feu messire Guillaume Aubourg, son père, secrétaire du Roi, autant qu'il en appartenait audit feu sieur Aubourg, tant au droit de la déclaration passée à son profit par les sœurs de l'ordre de l'Annonciade, du 20 mai 1658, qu'au droit de l'acquisition qu'il avait faite des dites maisons le 3 novembre 1650, 20 novembre 1691. — (Ancien tiroir I. Liasse 4.)

G. 9000. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1503-1691**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons situées à Rouen. — Vente par Nicolas Hamelin, conseiller en cour laie, « à noble et puissant seigneur monsieur Jehan, sire et baron de Ferrières, Montfort le Rotrou, Vibraye, S[r] de Préaulx, la Rivière-de-Thibouville, Lyvarro, conseiller, chambellan du Roi, présent, d'un tènement de maisons assis en la paroisse Saint-Vivien, contenant plusieurs louages, borné, d'un côté, les religieux de Beaulieu ; d'autre côté, Jehan De la Haye et les hoirs Michel Le Coq ; d'un bout, par devant, la grand'rue Saint-Vivien, et d'autre bout la rue d'Orberue, à charge de 21 livres de rente et pour 650 livres tournois, 13 décembre 1503. — Vente faite par maître Olivier Labbey, chanoine de Rouen, conseiller du Roi au Parlement, au nom et comme soy faisant fort de Nicolas Darses, baron de Ferrières, seigneur de la Rivière-de-Thibouville, à maître Denis de Brefvedent, conseiller au Parlement, conseiller et aumônier ordinaire du roi de Navarre, sieur de Vanecrot, du même tènement de maisons, à charge de 15 livres de rente à l'église Saint-Vivien et thésauriers ou entremectiers d'icelle église ; 6 livres à la Madeleine de Rouen ; 55 livres à Nicolas De la Place, sieur de Saint-Supplis, Elu pour le Roi à Rouen, et pour 1,000 livres tournois et une coupe d'argent doré à couverte, garnie d'étui, estimée 60 escus sol, à envoyer à noble dame Anne Le Veneur, femme du dit baron, pour le vin du marché, et 13 écus d'or soleil pour Laurent Le Forestier, sénéchal du dit vendeur en sa terre de Ferrières et de la Rivière, » 20 février 1538. — Racquit des rentes assises sur le dit hôtel dit l'*Hôtel de Ferrières*. — Ventes de maisons situées rue Noble-Rue aux religieuses de l'Annonciade, par Anne Coippel, veuve de feu Jean Le Cousturier, et par Pierre Rivière, marchand bonnetier, 27 et 28 août 1649. Titres de propriété de maisons rue des Matelats. — Vente par Michel Grandpierre, maître tellier à Rouen, au séminaire archiépiscopal, ce acceptant messire Jean-Jacques Bloüet de Camilly, supérieur général des séminaires de la congrégation de Jésus-et-Marie, Jacques Jagan, supérieur du séminaire de Rouen, d'un vieux tènement de maisons, rue des Matelats, 21 mai 1691. — Décret des biens de Pierre Le Quien, 1606-1607. — Traité de mariage entre Jean Desmonts, du métier de tapissier, paroisse Saint-Nicaise, et Catherine Gentz, veuve en dernières noces de Pierre Touffard ; dans les apports de la femme : « Un lit fourni avec un ciel de tapisserie et pendants de froc, une couche de bois de chêne, une castelongue, une couverture blanche, un grand bahurt fermant à clef, un petit coffre en bois de chêne fermant à clef, une table carrée, deux grandes chaires, 3 petites chaires, aussi de bois de chêne, une paire de landiers de fer, à pomme de cuivre, ung paire de petits landiers, aussy de fer, 4 grands platz, une douzaine d'assiettes, deux escuelles à oreilles, ung pot, une chopine, ung demion, un demiard, une salière, 2 chandeliers, le tout d'estain : une douzaine de collerettes avec une fraize de thulle de Hollande, » 4 mai 1609. — Signature du dit Desmonts ; marque de la future. — (Ancien tiroir J. Liasse 4.)

G. 9001. (2 cahiers.) — L'un, de 23 feuillets, parchemin ; l'autre, de 19 feuillets, papier.

**1511-1752**. — DÉCRET, en la vicomté de Rouen, des biens ayant appartenu à maître Jean Boust, notaire en la cour ecclésiastique de cette ville. Maisons en la paroisse Saint-Maclou près des murs de la *Tour Bouillante*, rues Notre-Dame et Vastier-Blondel » ; opposants au décret : Jeanne Moreau, veuve du dit Jean Boust, à raison de son douaire tiercien ; maître Thomas Bréant, avocat en cour laie ; maître Guillaume Margas, notaire en la cour ecclésiastique ; — Pierre Dubosc, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant commis d'Alonce de Civille, seigneur de Bouville, Breteville et Pelletot, vicomte de Rouen. Belle lettre, grande capitale ornée (A.) à la première ligne du cahier. — Reconnaissance de rentes dues au séminaire Saint-Vivien, notamment de celles que devaient M. Amoutons, curé de Fresnes-le-Plan ; — par Marguerite de Verson, tutrice des enfants du sieur Ribard ; — par M. Bonnel, substitut du Procureur général au Parlement, 1670-1752. — (Ancien tiroir J. Liasse 4.)

G. 9002. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

**1390-1787.** — TITRES DE PROPRIÉTÉ et pièces de procédures concernant des maisons à Rouen, rues du Figuier, des Matelats, Orberue, Saint-Vivien.— « Défenses et répliques que fournissent les sieurs supérieur et prêtres du séminaire de Saint-Vivien, à l'action intentée, au bailliage de Rouen, requête du sieur Pierre Le Brument, expert juré en cette ville, au sujet de bail de maison, rue du Figuier, » 1747, 1748. — Lettre de l'avocat Langlois de Louvres à M. de Saint-André, supérieur du séminaire des ordinands, 6 décembre 1747; cachet de cet avocat. — Transaction au sujet d'une servitude de vues entre le séminaire archiépiscopal et Guillaume Dodelin, maître plâtrier-couvreur, rue des Matelats, 1728. — Parmi les titres relatifs à la maison de Dodelin : Vente par Jehan Le Cauchois, de Saint-Vivien de Rouen, à Jehan Loru (*sic*), prêtre, de 8 sous de rente, 1390. — Acte du tabellionage de Rouen, contenant donation par messire Guillaume Dupuis, prêtre, demeurant paroisse de St-Vivien, à la Fabrique de l'église de cette paroisse, de 2 sous 6 deniers de rente à héritage sur une maison en la rue Tiercelin, 7 juin 1468. — Procès-verbal d'expertise de Martin Jouasin et Allisis Chemin, maîtres charpentiers ; maison de Robert Machonnet, marchand drapier, rue des Matelats, 1576. — Quittances de rentes, 1756. — Acte de tutelle pour les enfants de Marguerite Jeuffroy, veuve de Gilles Denis, huissier au bailliage de Rouen, 1681. — Décret des biens de Mathieu Le Maistre, 1583. — Vente par Nicolas Le Roux, prêtre, curé d'Epreville-sur-Ry, aux chapelains du collège d'Albane, d'un écu d'or sol et 2 tiers d'écu ; présents à l'acte, Mathieu et Michel Le Maistre, marchands, demeurant à Saint-Pierre-de-Carville, et Jacques Mauduit, de la paroisse Saint-Vivien, 6 septembre 1580. — Mention de M. Quentin De la Porte, maître des Requêtes, marié à Madeleine Asselin, veuve de Thomas Voisin, sieur d'Amfreville, 1582 ; — de Nicolas, avocat au Parlement de Normandie, 1756.

G. 9003. (Liasse.) — 2 cahiers, parchemin, comprenant 71 feuillets; 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1617.** — DÉCRET, en la vicomté de Rouen, des biens ayant appartenu à défunt Sébastien Lucas : 3 petites maisons grande rue Saint-Vivien, dans la rue ou allée commune du *Cheval Blanc*. Mention de Jean Mahault, brouetier, de Georges Sçavoir, menuisier, de Charles Mabire, patenôtrier, de Lanfranc Le Sergeant, chincher, du sieur Gravé, vicomte de l'Eau, de Guillaume Le Marié, carreleur. — David Maynet, écuyer, vicomte de Rouen.

G. 9004. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier; 3 imprimés.

**1731 - 1735.** — PROCÈS entre le séminaire archiépiscopal et Pierre Berthe, marchand à Rouen, au sujet de la propriété de la ruelle dite *le Cheval Blanc*, le dit procès porté d'abord au bailliage de Rouen, ensuite et par appel au Parlement, et terminé par l'acquisition que le séminaire fit des maisons du dit Berthe. — Copies de titres de propriété, mémoires manuscrits, analyses et copies par extraits de titres de propriété ; pièces diverses de procédures. — « Factum pour les sieurs supérieur et prêtres du séminaire archiépiscopal de Rouen, intimés en appel, contre Pierre Berthe, marchand à Rouen, apelant de sentence rendue au bailliage du dit lieu, le 23 avril 1732. » (Imprimé, incomplet, complété par une partie manuscrite.) Dans l'expertise du fait et qualités des parties : « Il y avoit anciennement dans la grande rue Saint-Vivien un grand enclos nommé *le Cheval-Blanc*; cet enclos renfermoit plusieurs tènements de maisons, tant sur le devant que sur le derrière, qui a dû avoir été donné en fieffe par les sieurs prieur et religieux de Saint-Lô de Rouen, en l'année 1397, à Robert Dumontier. » — « Mémoire de Berthe : « A Nos seigneurs du Parlement en la Chambre des Enquêtes, Supplie humblement Pierre Berthe, marchand à Roüen, Apellant contre les sieurs supérieur et prêtres du séminaire archiépiscopal de Rouen, intimés en appel ; » L'abbé Néel, conseiller rapporteur; Me Ridel, avocat, (in-f° de 42 pages, en double exemplaire).

G. 9005. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1653-1696.** — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons situées à Rouen. — Vente par Jacques Simon et Marie-Catherine Du Fay, sa femme, fille unique et héritière de Pierre Du Fay, au séminaire archiépiscopal, d'une maison rue Saint-Vivien, 1692. — Traité de mariage entre Jean Simon et Marie-Catherine Du Fay, fille d'un marchand drapier, 1686. — Autre traité de mariage entre Pierre Morné, marchand chincher, et Marguerite Le Nud, 1691. — Procès pour le racquit d'une rente de 200 livres entre le séminaire archiépis-

copal et les héritiers de Jeanne Morin, veuve de Louis Lambert : « Louis Lambert, qui a vendu aux religieux de l'Annonciade les maisons que possède maintenant le séminaire, par contrat du 20e jour d'août 1649, épousa Jeanne Morin. Le contrat de mariage est daté du 1er jour de décembre 1616. De ce mariage sont sortis 3 fils, savoir : Jean, François et Robert, et 6 filles, savoir : Anne-Marie, Charlotte, Jeanne et Catherine. »

G. 9006. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

**1519** (copie)-**1531**.— TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons à Rouen. — Vente par Jean Le Jeune, maître couvreur-plâtrier, au séminaire archiépiscopal, d'une maison rue des Matelats, consistant en 2 corps de logis, un degré hors œuvre et un jardin, 1691. — Ventes au séminaire archiépiscopal, par Catherine Gueroult, d'une moitié de maison, même rue, 29 janvier 1688 ; — par Jacques De la Haye, d'un tènement de maisons consistant en 3 corps de logis, Rue Orbe, rue dite à présent Noble-Rue, 31 décembre 1691 ; — par Denis Barbe, drapier drapant, d'un tènement de maisons, même rue, 1er mars 1692 ; — par Noël Blot, d'une maison, rue des Matelats, 21 juin 1692 ; — par Jean et Nicolas Bourgeois, d'une autre maison, même rue, 13 avril 1692 ; — par Jean de Guillots, avocat au Parlement, de la moitié d'une petite maison, même rue, 5 février 1693. — Traité de mariage entre Jacques Roque, bourgeois de Rouen, et Marie de Maromme, fille de noble homme Jehan de Maromme, seigneur de Tréforêt, 28 mai 1519; présents : noble homme maître Jean Lamy, sieur d'Autigny, Pierre Lamy, écuyer, Sanson de Moralles, Nicolas Dufour, Guillaume Le Danois. — Bail par Thomas Sanadon, marchand bourgeois de Rouen, d'une maison rue des Matelats, 1624.— Lots et partages de tènements de maisons et héritages provenant de la succession de Guillaume de Guillots, marchand de Rouen, 1642.

G. 9007. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1618-1696**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons sises à Rouen. — Fieffe faite par Thomas Le Marchand, au séminaire archiépiscopal, d'une vide place rue des Matelats, 1693. — Ventes au dit séminaire par Noémi Le Berquier, veuve de Nicolas Oursel, capitaine de navire du Havre-de-Grâce, d'une vide place, même rue, 20 mars 1694 ; — par Pierre Le Vavasseur, maître des ports, ponts et passages en Normandie, d'une maison, rue Saint-Vivien, 31 août 1694 ; — par Jacques Griffon, maître tonnelier, fils de Jacques Griffon et de Catherine La Querière, d'une maison, rue Notre-Dame, 18 mai 1696; — par Nicolas Guérard, d'une maison et jardin, rue Saint-Vivien, 1696 — Contrat de mariage entre Yvon Guérard, fils de Guillaume Guérard, drapier drapant en la grande draperie et boujon du sceau de Rouen, et d'Anne Vaultier, ses père et mère, d'une part, et Marion Le Coq, fille de Guillaume Le Coq, aussi drapier drapant à la dite draperie, et de Jeanne de Guillotz, ses père et mère, d'autre part, 10 octobre 1618. — Autre traité de mariage entre Thomas Baraguey, drapier drapant, veuf, et Anne Renard, veuve de Jean Caron, 1682. — Vente par Pierre Deudemare, drapier drapant, à Jean Caron, d'une maison, rue des Matelats, 1671. — Vente par maître Jacques La Mouque, ancien garde en la Monnaie de Rouen, à Jean Caron, tisserand en toile, d'une maison en la même rue, 29 novembre 1666.

G. 9008. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1570-1712**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons sises rue du Petit-Cordelier — Vente par Roger Le Prevost, drapier drapant, demeurant en la paroisse Saint-Vivien de Rouen, à Charles Bellefin, marchand, de la paroisse Saint-Martin-du-Pont, d'un tènement de maisons en façon d'appentis, rue de la Croix-de-Pierre, 28 juillet. — Remise faite dudit tènement de maisons par Bellefin à Le Prevost, 1574. — Constitution d'une rente de 32 livres 9 sous 7 deniers par Antoine de Héron, écuyer, sieur du Coudray, et Madeleine Guillot, son épouse, en faveur de Marin Du Crocq, 2 août 1687 — Traité de mariage entre le dit Antoine de Héron, fils puîné et héritier en partie d'Antoine de Héron et de demoiselle Suzanne Le Sénéchal, d'une part, et demoiselle Marie-Madeleine Guillot, fille de François Guillot et de Marie Auger, d'autre part, 30 décembre 1683, en présence de messire Laurent Auger, prieur-curé de Saint-Martin-d'Eturqueraye, de messire François Romé, seigneur de Fresquiennes, baron du Bec, et de messire Isembard de Relis, chevalier, seigneur d'Equimbosc. — Vente par Marie-Madeleine Guillot, femme civilement séparée d'avec Antoine de Héron, au séminaire archiépiscopal, d'un petit jardin de 27 pieds en carré, rue du Petit-Cordelier, 8 juillet 1694. — Vente, par l'Hôtel-de-Ville de Rouen, à Nicolas Rommerye, de 20 livres tournois de rente pour 200 livres, 24 juillet

1571. — Vente par maître Antoine Maradas, prêtre, curé du Saussay près Pavilly et chapelain en la cathédrale de Rouen, à Nicolas Thomas, sieur de Verdun, conseiller au Parlement, de six écus 2 tiers d'écu d'or sol de rente pour la réduction, suivant l'édit du Roi, de 20 livres de rente en quoi les échevins de Rouen s'étaient obligés envers Nicolas Rommerye, 21 janvier 1578. — Bail à rente et fieffe par Louis Mustel, sieur de Lermesnil, avocat au Parlement, à Guillaume Lendemare, tisserand, d'une maison et jardin rue Tiercelin, nommés l'*Hôtel des Matelats*, 1579. — Vente par Jean-Baptiste Le Grand, Jean Longuemare, Jeanne Longuemare, veuve de Jean Vaultier, libraire, au séminaire archiépiscopal, de vides places, rue des Matelats, 30 avril 1695. – Vente, par Robert Le Meilleur, au séminaire archiépiscopal, d'un tènement de maisons, rues de Saint-Vivien et du Petit-Cordelier, 1696. — Fieffe faite par le séminaire archiépiscopal à Thomas et Thomas Torcy, père et fils, de 2 maisons, rue de la Chèvre, 1698. — Vente par Etienne Godescar, écuyer, demeurant en la paroisse du Saussay, vicomté de Rouen, à maître François de Rougeville, avocat en la Cour, d'une vide place, rue des Matelats, 1698. — Vente au séminaire archiépiscopal, par Marie et Cécile-Thérèse Langlois, sœurs, de 2 petites maisons vis-à-vis de la chapelle Saint-Marc, 1701.

G. 9009. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1282-1436.** — VENTE par Jeanne Chauvin, fille seule et héritière de Robert Chauvin, demeurant en la paroisse de Houdenc en la comté de Montfort-l'Amaury, héritière, du côté de son père, de Raoulin Adam, à noble homme messire Nicolle de Pillois, chevalier, seigneur d'Ableiges, et à vénérable homme et discret messire Guillaume Le Cras, prêtre, curé de Cliponville, d'une maison et tènement en la rue du Clos-Saint-Marc, pour 15 livres tournois, avec 20 sous pour vin, 1431. — Vente par Pierre Adam, de Saint-Pierre l'Avis, et Robert Adam, autre héritier de Raoulin Adam, aux mêmes, de leurs parts dans la dite maison, 6 mai 1432. — Donation par Nicolas de Pillois à la confrérie des notaires de son droit dans les dites maisons : « Ce don, quictement, transport et délaiz fait en l'onneur de Dieu, Notre-Dame, Mons^r Saint-Marc, afin de demourer ès prières et bienfaits d'icelle confrairie, et aussi que les prevost et gouverneurs d'icelle se submistrent, pour eulx et leurs successeurs, faire faire en la chappelle commencée faire par messire Guillaume Le Cras, séant au Clos-Saint-Marc, par le don de Jehan Le Cras, nepveu, héritier et ayant cause du dit messire Guillaume, chascun an, l'endemain des deux festes de saint Nicolas, chanter et célébrer, en la chapelle de Mons^r de Rouen, tant que le lieu Saint-Marc sera béney, et, après qu'il sera béney, au dit lieu Saint-Marc, deux messes basses et secrètes », 14 septembre 1443; présents à l'acte, Guillaume Manchon et Pierre Cochon.— — Acte par lequel Robert de Groumesnil, écuyer, soi faisant fort de sa femme, héritière de messire Jean d'Estrimont, chevalier, baille à Guillaume Le Cras 4 livres 10 sous de pension sur l'église d'Estren, en échange d'une rente sur la maison à l'enseigne des *Trois Nonnains*, paroisse Saint-Laurent, 17 juillet 1432. — Charte d'Emeline La Longue, épouse de Jean Wairin ; elle cède aux prevôt et frères de la confrérie des notaires, pour 16 livres tournois, une rente de 20 sous sur un tènement qui avait appartenu à Guillaume Le Long, son frère, paroisse de Saint-Amand, la dite charte passée devant Pierre de Karville, maire de Rouen, novembre 1282.

G. 9010. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

Vers **1410** (copie)-**1635.** — PLAINTES contre les appariteurs de la cour ecclésiastique. — Sentences prononcées contre eux par le collège des notaires — Copie de la lettre de transport fait par maître Pierre Cochon (prêtre, notaire en cour d'église) de 60 sous tournois de rente aux prévôt et notaires de la cour de Rouen. — Fondation faite par Pierre Le Caron, prêtre, notaire, acceptée en assemblée du prévôt, du claviger, du *deffectuarius* et des autres notaires, mais où ne paraissent pas les appariteurs, 1645. – Arrêt du Parlement sur une opposition faite par Robert Le Bourgeois, appariteur; gain de cause donné contre lui aux notaires, lesquels soutenaient « que les appariteurs n'ont aucune voix délibérative aux assemblées qui se font entre les notaires en la chapelle et n'en ont jamais eu, que les dits appariteurs n'ont rien apporté à la communauté des dits notaires, n'ont particippé aux dottations et fondations de la dicte chappelle, et que deffaict les dits notaires n'ont permis que les dits eussent part aux distributions pour aultre considération que de service qu'ils rendroient comme mercenaires », 16 février 1624. — Défense aux appariteurs d'entrer au cabaret, aux heures du divin service fait en la chapelle, à peine d'être mis en perte le même jour, 16 août 1632.

G. 9011. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

**1514-1718.** — PROCÈS, à l'officialité, entre Arthur Fillon, curé de Saint-Maclou et le collège des notaires, à l'occasion des offices religieux célébrés en la chapelle du collège Saint-Marc. — Mémoires, assignation : « Sergent, pour ce qu'il est venu à la congnoissance de maistre Arthur Fillon, curé de Saint-Maclou, que les notaires de la court d'église de Rouen se sont voulluz efforcer et efforcent faire en la chappelle Sainct-Marc, appartenant et scituée en la paroisse du dit curé, les services parrochiaux, comme grant messes festes sollempnelles, pain et eaux benoistes chacun dymence, sépultures des mors, obitz des trespassez, mesmes, le jour du Sainct-Sacrement, dire messe haulte à l'heure que se dit la messe parrochial et faire procession et porter la saincte et sacrée hostie et autres choses contrarians à son droict parochial,... le dit curé a mis et mect en vos mains clameur de gage-plège.... et vous baille Pierre Dufour pour plège. » — *Advertere pro curato Sancti-Macuti contra notarios.* — Ordonnances de Nicolas Colbert, archevêque de Rouen : La paroisse de Saint-Maclou était d'une grande étendue et chargée de peuple ;... « le curé proposera des ecclésiastiques capables pour faire les catéchismes et instructions dans la chapelle Saint-Marc, sans que cela porte aucun préjudice au titulaire de ladite chapelle », 7 décembre 1706. — Lettre de M. Petit de Captot, curé-doyen de Saint-Maclou, par laquelle il reconnaît qu'il n'a point de droits en la chapelle Saint-Marc, 1731. — Acte par lequel il reconnaît que c'est par tolérance qu'il fait faire les catéchismes dans cette chapelle, 1732. — Accord à ce sujet entre les Pères du séminaire et le curé, 15 décembre 1782. — Acte par lequel les confrères de la société érigée à Saint-Maclou en l'honneur de sainte Cécile, reconnaissent que M. François Digois, leur chapelain, et ceux qui lui succèderont, ne pourront dire la messe en la chapelle de Saint-Marc que par la permission du séminaire, 1743. — Etat du mobilier de cette chapelle : maître-autel, autels de Sainte-Clotilde et de Sainte-Marguerite.

G. 9012. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1519-1571.** — TITRES D'UNE RENTE sur les biens de Jean et Roger Goddes, situés à Varengeville et à Saint-Thomas la Chaussée, 1528-1532. — Décret des biens de Jean Roque, marchand à Rouen, 1569. — Traité de mariage entre Jacques Roque, fils aîné de Jean Roque, marchand de Rouen, et Marie de Maromme, fille de noble homme Jean de Maromme, seigneur de Tréforêt, 28 mai 1519. — Inventaire du mobilier de Jacques Roque, receveur de Monville, en présence de ses filles, à la suite d'exécution sur ses biens pour paiement de dettes, 19 mai 1517 : « A Monville, une petite pièce de tapisserie estante en la cheminée, 4 chaires à dossier de chêne, 2 plats de valence, une épée avec son fourreau, 5 écuelles à oreille, 2 juytes de pinte, une verjusyère; en la chambre haute, une couche de bois avec une couverture de tapisserie de fleur de lys, avec des pendants de rouge et vert, et un tour de tapisserie..... un tablier à jouer. »

G. 9013. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

**1668-1742.**— TITRES DE PROPRIÉTÉ.— Fieffe par Jean-Baptiste Meslin, marchand perruquier à Bernay, de présent logé à Rouen, à la *Ville de Reims*, derrière les Murs-Saint-Ouen, aux supérieur et prêtres de la congrégation de Jésus-et-Marie du séminaire archiépiscopal, d'une maison, rue Saint-Vivien, pour 120 livres de rente foncière par an, 16 janvier 1725. — Mémoire contre la surprise faite au Conseil de Sa Majesté par les fermiers du droit d'amortissement au sujet du portail et entrée du grand séminaire archiépiscopal de Rouen, — Cette maison avait été acquise pour former ce portail et l'entrée du séminaire. Une ordonnance de M. de Gasville, Intendant, avait déchargé les prêtres du grand séminaire d'une contrainte de 480 livres d'amortissement imposées pour cette maison. De cette ordonnance les fermiers avaient fait appel au Conseil. Le dispositif de l'ordonnance de l'Intendant portait : « Attendu qu'il est de nécessité indispensable d'acquérir cette maison pour faire la porte d'entrée du séminaire et en former la clôture, n'y ayant eu jusqu'à présent qu'une porte d'emprunt par une maison voisine, dont le dessus et le dessous, ainsi que les deux côtés de la porte, appartiennent à un particulier, propriétaire de la dite maison, autre que le séminaire. » — Entre les motifs de défenses allégués par les prêtres du séminaire figurent ceux-ci : « La maison du séminaire ayant été amortie en son entier, elle doit l'être dans une de ses parties, aussi essentielle que la porte et son entrée naturelle, et conséquemment dans son terrain occupé par la maison en question qui ferme le passage direct de l'entrée intérieure du bâtiment sur la rue. » – Devis

de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'une aile de bâtiment et pavillon y attenant... arrêté entre les sieurs supérieur et prestres du séminaire et maîtres Jacques et Jacques Gravois père et fils, maîtres maçons à Rouen, 1692 (copie). — Certificat de Jacques Gravois, architecte, à Rouen, ci-devant entrepreneur des batiments du grand séminaire archiépiscopal de Rouen de la congrégation de Jésus-et-Marie. Il certifie que, en l'année 1698, furent commencés les parloirs et la porte intérieure des dits bâtiments pour conduire vers la rue de Saint-Vivien, sur lesquels ouvrages intervint la réforme du plan dressé par l'ordre de Mgr Colbert, aux fins de la continuation des dits bâtiments, 14 novembre 1731. — Quittance, délivrée par le receveur des Domaines, de 280 livres restant de 480 livres pour le droit d'amortissement de la maison en question, 11 août 1733. — Donation par François de Rougeville, avocat en la Cour, demeurant à Rouen Rue-Noble, au séminaire archiépiscopal, d'une maison, rue Saint-Vivien, 15 juin 1696. — Echange entre Pierre Meslin, bourgeois de Rouen, et le séminaire, 27 août 1699.

G. 9014. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1604** (copie)-**1751**, — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons situées à Rouen. — Vente par Jean-Baptiste Doury, curé de Grand-Couronne, héritier de Jean Doury et de Catherine Gosselin, ses père et mère, et par Catherine Doury, veuve de Nicolas Havet, au séminaire archiépiscopal de Rouen, de 2 maisons, rue Saint-Vivien, en face de l'hôpital de Saint-Vivien, 20 décembre 1747. — Lots et partages entre les enfants et héritiers de Jean Tribout, 1605. — Vente par François Baudouin, maître peintre à Rouen, à Robert Du Mesnil, maître boucher, d'une maison en la grande rue Saint-Vivien, pour 700 livres tournois, etc., 10 juin 1633. — Clameur faite par Jacques Baudouin le jeune, bourgeois de Rouen, pour rattraire, à droit de sang et proximité de lignage, la maison ci-devant vendue par François Baudouin, son cousin, 22 mai 1674. — Adjudication à Jeanne Caspres, veuve du sieur Vandespren, des biens décrétés par Jacques et Louis Baudouin, 3 février 1685. — Délais fait par Jeanne Capres, veuve Vandespren, à Thomas Fouquet, de la maison de la rue Saint-Vivien, 27 septembre 1685. — Plusieurs quittances signées de Claude Baudouyn, écuyer, sieur de Launay, 1627, 1632, 1634, 1636, 1638, 1640. — Fieffe faite par maître Michel Fourgon, chanoine de la collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, au séminaire archiépiscopal, d'un tènement de quatre petites maisons, rue Orbe, bornées par la rue du Cordelier, 1735. — « Lots et partages qu'apporte maître Nicolas Le Marquier, avocat au Parlement, ayant épousé damoiselle Marguerite Raffy, fille du feu sieur François Raffy et de feue demoiselle Suzanne Le Court, des biens immeubles qu'elle possédait lorsque le dit sieur Le Marquier l'épousa », 1733. — Vente par Jacques Raffy, au séminaire, de maisons près du séminaire archiépiscopal, 1735.

G. 9015. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

**1604-1735**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons appartenant au séminaire archiépiscopal. — Vente par Nicolas Le Marquier, avocat au Parlement de Rouen, ayant épousé feue damoiselle Marguerite Raffy, de maisons, grande rue Saint-Vivien, 10 janvier 1735. — François de Brèvedent, seigneur de Sahurs, baille à rente et fieffe à Nicolas Du Plessis, marchand, un tènement de maisons en la grande rue Saint-Vivien, 1634. — Divers actes de transport de rentes assignées sur ce tènement. — Vente de ce tènement de maisons par Nicolas Du Plessis à Jean Paullet, son gendre, 1616. — Etat du décret des biens du dit Du Plessis, 1617, 1618. — Lots et partages des biens de François Raffy, dernier propriétaire. Ses biens décrétés à la poursuite de ses créanciers, Albert Vandescalque, Jacques de Peyster et Pierre Vandespren, 1659.

G. 9016. (Liasse.) — 8 pièces parchemin ; 7 pièces, papier.

**1472-1688**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une maison, rue du Petit-Ruissel. — Echange entre Nicolas Le Grant le jeune, bourgeois de Rouen, et Philippot De Hardouin ; parties de rentes échangées contre un tènement de maisons en la rue de Coquereaumont, 1480. — Vente par Marie Le Gay, veuve de Jacques Le Pelletier, procureur au Parlement, à maître Louis Safforge, procureur en la cour ecclésiastique, de 2 chapons et de 30 sous de rente foncière sur un tènement de maisons, rue du Petit-Ruissel, 1649.

G. 9017. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1441-1666**. — TITRES DES RENTES appartenant aux notaires sur une maison en la rue Vatier-

Blondel ; — sur la Ville de Rouen ; — sur une maison rue du Fils-Guy. — Sentence du vicomte de Rouen, sur une opposition au décret d'une maison qui fut à feu Huet de Samaison, naguères adjugée à Robin Dufour au prix de 7 livres 5 sous tournois de rente par an, 17 mars 1440 (V. S.). — Vente par Jehan Dumesnil, cauchetier, et par Alison, sa femme, de la paroisse Saint-Laurent, à messire Guillaume Manchon et Pierre Cochon, prêtres, de 20 sous de rente sur la dite maison, 5 mars 1441 (V. S.). — Vente par Pierre Plantehoux et Jeanne, son affiée, la dite Jeanne héritière de Pierre Fressu, au collège des notaires, d'une rente de 10 sous tournois sur le dessus d'une maison appartenant au dit collège, rue du Fils-Guy, 18 janvier 1507 (V.S.).

G. 9018. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1619-1741.** — AMORTISSEMENTS et francs-fiefs. Déclarations du Roi, Etats des biens appartenant à la communauté, requêtes à l'Intendant, quittances. — « Déclaration que baillent les sieurs supérieur et prestres du séminaire archiépiscopal... au greffe des enregistremens du Domaine des gens de mainmorte de cette ville, au désir de l'édit de S. M. du mois de décembre dernier (1691). *Nota :* que la dite communauté a quelques maisons pour lesquelles elle a payé le droit d'amortissement aussy tost que la Déclaration du Roy de 1689 parust, au delà de ce qu'elles devoient ; — que de ces maisons, qui sont toutes contiguez de la maison de la communauté, la plus part ont esté desmolies pour y faire le bastiment que l'on construit présentement par les aumosnes de Monseigneur l'archevesque et de quelques autres personnes ; — que les autres maisons, qui restent, aussy adjacentes de la dicte communauté, vont estre incessamment desmolies pour le mesme dessein : .. que le dit séminaire ne subsistoit par le passé que par les pensions des ecclésiastiques, qui estoient de 300 livres par an, des charités des particuliers et des pensions de quelques-uns des dits sieurs du séminaire, ce qui fut cause qu'on obtint de S. M. des lettres-patentes par lesquelles il est permis d'imposer sur le clergé du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres pour faire subsister le dit séminaire, ce qu'on n'a pas encore fait pour ne le pas rendre odieux. . Et Monseigneur l'archevêque, connaissant que le dit séminaire ne pouvoit subsister, les charitez estant refroidies et les ecclésiastiques plus en estat de payer de si fortes pensions, a la bonté d'y aumosner tous les ans 5,000 livres, au moyen de quoy les pensions des dits ecclésiastiques sont réduites sur le pied de 168 livres par an, au lieu des dites 300 livres qui font 14 livres par moys, lesquelles aumosnes venant à cesser, la dite communauté du dit séminaire, au nombre de 16 personnes, tant prestres que domestiques,... tomberoit en ruine. » — Testament de Barbe De la Fresnaye, de la paroisse Saint-Eloi, 1675. — Vente par Jean-Pierre Le Métayer, marchand à Rouen, et autres, au séminaire archiépiscopal, d'une maison rue Saint-Vivien, à côté et sur la porte du dit séminaire, pour être unie au terrain et portail de l'église à bâtir dans la suite, 20 juillet 1744. — Quittance du commis à la recette des droits d'enregistrement des armoiries ordonné être fait par édit du mois de novembre 1696 ; MM. du séminaire payent pour les armes dont leur communauté séculière se sert dans leur maison pour être enregistrées à l'armorial général, 50 livres, 5 livres pour les 2 sols pour livre et 30 sols pour les autres frais, 20 juin 1697. — Pièces concernant l'obtention et l'exécution d'un arrêt du Conseil du 6 mai 1744, portant exemption des droits d'amortissement en faveur du séminaire de Rouen pour l'achat d'une infirmerie établie dans une maison acquise de Jean Thorel, le 11 décembre 1740.

G. 9019. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

**1723-1739.** — BAUX de maisons situées à Rouen. — Supérieurs du grand séminaire : Jules-Joseph Manoury, 1733 ; — Jean-Prosper Auvray de Saint-André, 1736-1739. — Economes : Louis-François De la Haye, 1723-1735 ; — Julien De la Porte, 1736-1739. — Locataires : Barbe Goupil, veuve de Pierre Accard, faiseur de cordons à chapeau, et Etienne Le Metel, drapier, 1727 ; — Maclou Viger, manufacturier de savon, 1731 ; — Jean-Baptiste Le Huisse, maître menuisier, 1733 ; — Michel Hongnard, maître maçon, même année ; — François Pelgas, buandier, au Pré-au-Loup, 1739.

G. 9020. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1735-1790.** — BAUX de maisons situées à Rouen, de 1780 à 1790. — Supérieur, Pierre-Claude Pottier. — Assistants : Gilles Le Bassac, Jacques-René Lair, Jean-Antoine Duval, Jean-Louis-Julien Lecottier, Jean-Baptiste Betourney, Jean-Baptiste Le-fermé, etc. — Locataires : Pierre-Marin Pennetot, maître toilier, occupant le pavillon construit à côté de la porte d'entrée du séminaire, 1780. — Bail emphytéo-

tique à Romain Tesson, ouvrier toilier, de 4 petites maisons, parallèles à la nef de la chapelle Saint-Marc, pour 78 livres de loyer par an, 1783. — Jean Bénicourt, maître toilier, locataire de la maison à usage de blanchisserie, pour 300 livres par an, 1785.

G. 9021. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

**1710-1749.** — BAUX de maisons situées à Rouen. — Entre ces deux années, supérieur du grand séminaire, Jean-Prosper Auvray de Saint-André. — Premier assistant, Pierre Costil ; second assistant, Jean-François Touraine. — Locataires : Louis Flament, occupant une blanchisserie, 1743 ; — Pierre Lapert, mesureur de sel, 1745 ; — Jacques-Guillaume Gueroult, procureur au Parlement, même année ; — Pierre Le Brument, expert juré des bâtiments de la Ville de Rouen, occupant une maison rue du Figuier, de 150 livres de loyer, 1747 ; — Marguerite Perray, veuve de Pierre Mabille, fabricant de draps au métier, 1748.

G. 9022. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1781-1769.** — BAUX de maisons situées à Rouen. — Supérieurs du grand séminaire : Auvray de Saint-André, 1752 ; — Pierre Laisné, 1753-1755 ; — Thomas Guillot, 1747-1768 ; — Pierre Le Coq, 1760-1769. — Assistants : Michel Le Cerf, Pierre Le Bourgeois, Jean Dauguet, Pierre-Louis Jouey, etc. — Locataires : Michel Cousin, maître toilier pour la maison de *Jéricho* à Martainville, paroisse de Saint-Paul (accord pour la construction d'un pont dans cette propriété entre Messieurs du séminaire et Etienne le Rebours, maître toilier), 1756 ; — Louis Prétrel, maître vitrier, 1757 ; — Pierre Anquetin, colporteur ; — demoiselle Geneviève Chauffart, maîtresse bonnetière, 1764 ; — Louis Fortin, ouvrier rosier, même année ; — François Accard, faiseur de cordons en crin, 1765.

G. 9023. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

**1753-1779.** — BAUX de maisons situées à Rouen, de 1771 à 1779. — Supérieurs du séminaire : Pierre Le Coq, 1771-1774 ; — Pierre-Claude Pottier, 1776-1779. — Assistants : Louis Hamel, Louis Gosselin de Sainte-Croix, Jacques Tranchepain, Louis Guerrand, Jean Quesnot, etc. — Locataires : Marc Paon, occupant la blanchisserie du faubourg Martainville, 1772 ; — Louis Ortin, ouvrier rosier, 1773 ; — Louis Botrel, marchand balancier, 1774 ; — François Adam, maître serrurier ; — Pierre Souatin, maître toilier, même année.

G. 9024. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

**1595-1781.** — BAUX des dîmes d'Arrests appartenant précédemment à l'abbaye de Saint-Victor, faisant partie des biens de la mense conventuelle de cette abbaye, réunie, en 1741, au séminaire archiépiscopal. — Baux des dîmes de cette paroisse ; difficultés avec M. Jérôme Quennehen, curé d'Arrests, au sujet des dîmes et de la réparation du chancel de l'église. — Renseignements (sans date ni signature) fournis à l'abbé Terrisse au sujet des dîmes d'Arretz. — Deux quittances du Père M. Mauduit, recteur du collège d'Amiens, 23 décembre 1747, 21 décembre 1748. — Nombreuses lettres adressées à M. Le Bourgeois, économe du séminaire archiépiscopal, au sujet d'une affaire avec le curé Quennehen, 3 septembre 1761, 15 octobre 1761, 31 septembre 1762. — Dans la lettre du 10 juillet 1762, l'abbé Terrisse parle du travail qu'il a eu pendant 8 jours pour les arrangements de la grande cérémonie de la procession du Saint-Sacrement. — Lettre de M. Traullé, chanoine syndic du chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville. — Copie d'un décret de l'évêque d'Amiens portant institution d'un vicaire à Arrests, le 11 octobre 1764.

G. 9025. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 1 plan.

**1788.** — REQUÊTE adressée au lieutenant général du bailliage de Neufchâtel par les supérieur, économes et prêtres du séminaire archiépiscopal, contre Nicolas-Antoine Broussin, curé de la paroisse de Dancourt, pour inexécution des conditions d'un bail de dîmes qui lui avait été fait : La mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux avait été réunie, en 1741, au dit séminaire, en faveur des ordinands du diocèse ; le séminaire était en conséquence propriétaire des deux tiers des grosses dîmes de la paroisse, 1756. — Baux des dîmes de cette paroisse : par Jacques de Guiffart, abbé de Saint-Victor et prieur de l'Aillerie près de Chaumont, à maître Nicolle Du Croq, curé de Saint-Aubin-sur-Cailly, pour 100 livres par an, 1557 ; — par Pierre Louvet, économe de Saint-Victor, à Nicolas Le Bourgeois, curé de Dancourt, 1544 ; — par le séminaire, au curé Broussin, 1746 ; — à Pierre Du-

val, menuisier, 1786. — Dénombrement des terres sur lesquelles se perçoivent les 2 tiers des gros décimateurs et le tiers du curé de Dancourt. — Devis de ce qu'il y a à faire sur le chancel de l'église de Dancourt, 1747. — Consultation de l'avocat Langlois de Louvres, 19 juillet 1746. — Plan à vue de plusieurs pièces de terre, tant au terroir de Dancourt, qu'en celui de Saint-Riquier, pour lesquelles il y a difficulté entre le sieur curé de Dancourt et Saint-Riquier et le sieur Bachelier, fermier des grosses dîmes, pour la perception des dites dîmes.

G. 9026. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1578-1784.** — BAUX des deux tiers des grosses dîmes de Nesle-Normandeuse par l'abbaye de Saint-Victor, et, en dernier lieu, par le séminaire archiépiscopal, substitué à la dite abbaye. — Engagement pris par Martin de Saulnyer, prêtre, abbé de Saint-Victor-en-Caux, de faire bail à Guillaume et Nicolas Le Normant, laboureurs, des dîmes et rentes appartenant au dit abbé, à Saint-Riquier, Dancourt, Saint-Rémy, Betencourt et Preudeville, 1578. — Bail fait, pour 6 ans, à Pierre Valdebled, moyennant 100 livres et 2 poules, des 2 parts des deux tiers des dîmes de Nesle-Normandeuse; — par Charles de Balsac, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé de Saint-Georges, grand archidiacre et vicaire général de l'archevêque de Rouen, en qualité de procureur de François de Circassy. abbé de Saint Victor; le preneur obligé à entretenir le chancel de vitres et couvertures, 17 juillet 1595. — Etat des terres de la paroisse de Nesle-Normandeuse sur lesquels se perçoivent les grosses dîmes, 7 juillet 1756. — Devis pour les réparations du chœur et chancel de cette paroisse, 1778. — Observations de L. G. Le Comte, peintre à Senarpont, sur le devis de l'architecte en ce qui concernait la contretable.

G. 9027. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1591-1781.** — BAUX DES DIMES DE SAINT-RIQUIER-EN-RIVIÈRE. — Copie d'un Etat des novales de cette paroisse d'après une sentence du prévôt royal de Vimeu à Oisemont, du 9 décembre 1687; à la suite, réponse du curé de la paroisse, M. Bonnet, à l'économe du séminaire archiépiscopal : « Mes paroissiens étoient autrefois plus nombreux qu'ils ne sont actuellement. Outre le moulin à blé, il y en avoit un à poudre, à draps et à huille; on voit encore les débris de ce dernier, et ne reste que celui à blé. Il y avoit beaucoup plus de maisons, de sorte que leur cour, ou plutôt leur masure, herbage, comme on parle dans ce pays-ci, sont devenus novales. On peut encore montrer leur place, et même des personnes de 40 à 50 ans. Ce n'est pas tout : on y tenoit souvent des foires, des francs-marchés, suivant le parler ordinaire, et ces assemblées demandoient du terrain, et ce terrain est devenu novale par la cessation des dites foires. A ces sujets je puis y ajouter une verrerie contre l'église qui me produit 4 acres de novales, » 1767. — Autres états des novales de Saint-Riquier-en-Rivière, de 1755, 1768, 1771, 1777, 1769. — Pièces servant à établir que la reconstruction du clocher doit être à la charge des paroissiens. — Copie de la délibération des propriétaires, Trésoriers et habitants, 1758. — Engagement pris par l'abbé Terrisse de contribuer à ce travail par une gratification de 200 livres. — Mémoire du curé Bonnel : « Le clocher menace ruine, et MM. les habitants et propriétaires prétendent que le M. le gros décimateur et M. le curé sont obligés de le faire rebâtir, ou du moins de le faire réparer. Ces derniers soutiennent le contraire et donnent pour raison : 1° que, de tout temps, ils n'ont eu soin que de la charpente et de la couverture du sanctuaire, où il y a une voûte de pierre avec un cintre de même matière. — Ce clocher est placé à environ 3 piés du sanctuaire, et le dessous sert de chœur. — MM. les curés se sont placés sous ce clocher pendant les offices divins, parce que ce n'est pas l'ordinaire qu'ils s'asseoient dans le sanctuaire, si ce n'est pendant la messe. On les y a inhumés parce que leur place de sépulture est toujours au pié du sanctuaire, de l'exclusion des laïques, si on en excepte lesseigneurs du lieu, et la place de ces derniers est réservée. Mais à Saint-Riquier, on y a inhumé, précisément au milieu, messire de Bongard en 1754, qui n'étoit nullement seigneur, ce qui donne tout lieu de croire que ce prétendu chœur appartient à Mrs les propriétaires. Enfin, ces derniers ont fieffé une place de banc au pié du sanctuaire, du côté de l'Epitre, à M. de Neuville, vers 1730 ou 1720, pour le présent ou don d'une contretable qui a coûté 400 livres, » 14 novembre 1766. — Lettre du même curé à l'abbé Terrisse, dans laquelle il se plaint de la pauvreté de son église en fait d'ornements : « Sur l'exposé que j'eus l'honneur de vous faire à Saint-Victor, la veille de votre procession du Saint-Sacrement... des plus basses apparences du vase ostensoire de mon église, vous me fites la grâce de me répondre que vous engageriez le grand séminaire à me donner 10 pistoles. — Au dernier synode, j'ai aporté un cuir

doré pour un devant d'autel. A peine voit-on les fleurs de celui qui servoit aux festes solennelles, » 6 août 1766. — Plan en élévation et plan de terre de l'église de Saint-Riquier-en-Rivière.

G. 9028. (Registre.) — In-folio, contenant 203 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

**1405-1628.** — CARTULAIRE DU COLLÈGE DES NOTAIRES DE ROUEN. — Au commencement : « Ensuit le répertoire des lectres contenues en ce présent chartrier, appartenant au collège. — Lectre faisant mention de la chappelle Saint-Marc avecques licence de célébrer en icelle. Florence 15 des calendes de novembre 1435. — Le procès sur ce fait, 27 mars 1435 (V. S.). — Bulle du cardinal Sainte-Croix à consacrer la dite chapelle, Reims, 18 octobre 1435. — Comme messire Guillaume Le Cras eult à fieffe le fons de la terre de la dite chapelle du Chapitre de Rouen, à la charge de XX sous tournois de rente. — Le transport du dit lieu faict par Jehan Le Cras, héritier du dit messire Guillaume, après sa mort, aux notaires, contenant plusieurs aultres dons et rentes, à la charge de son obit. — Aultre transport de la dite chappelle fait par le dit Chappitre aux dits notaires, avecques auctorité de nommer un des dits notaires chappelain de la dite chappelle, avecques la forme de la dite nomination. — *Statuta Notariorum* : Les status du collège des notaires soubz le grant seau de la court de l'église de Rouen. — La première licence de célébrer en la dite chappelle Sainct-Marc, dernier janvier 1433. (V. S.). — La première collacion de la dite chappelle conférée à messire Guillaume Manchon (11 novembre 1436). — *Pro prandio notariorum.* Lectre impetrée pour le disner du collège, 5 juillet 1405. — L'autorité de recevoir aultres que notaires au dit collège et confrarie, 9 février 1436 (V. S.). — Lectre de bénir et consacrer deux aultieux en la dite chappelle (l'un sous le vocable de la très victorieuse Croix, de la Sainte-Vierge Marie Mère de Dieu et des saintes Vierges; l'autre sous les vocables de saint Nicolas, saint Martin et sainte Catherine, 24 mars 1436 (V. S.). — *Et sic scriptum erat ad tergum dicte lictere. Anno millesimo quadringentesimo tricesimo sexto, die XXVa marcii, festo Annunciationis Beate Marie, idem Dominus episcopus* (*Pasquier, évêque de Meaux*) *fecit benedictionem et consecrationem fundi et altarium dicte cappelle, et antea fuerat principale seu majus altare consecratum per Dominum Johannem, episcopum Abrincensem, presentibus Dominis Petro de Lagny, Roberto Le Sueur, Domino Bouchier, Radulfo Le Vasseur, cappellanis de Lucembugo, electi et confirmati in archiepiscopum Rothomagensem, necnon Dominis Petro Nobili, Guillermo Colles alias Boscguillaume, Petro Cochon, Petro Pingrenon, Johanne Le Terrier alias Gosset, Socio Votes, necnon pluribus aliis. — Statuta nova notariorum.* Approbation, confirmation et révocation des status des dis notaires avec l'adjunction des procureurs et des appariteurs, 7 août 1443. — Lectres de maisons assises derrière la chappelle Sainct-Marc, au bout de devers le clocher : — La vendicion du tènement assis en la rue du Clos-Saint-Marc, d'un costé le jardin qui aboute sur la rue Vatier-Blondel, faicte par Jehanne, fille et héritière seulle de Robin Chauvyn et d'un costé et ligne de son père, et Raulin Adam, cousin fréreur du dit Robin, à messire Nicole Piloys, chevalier, avecques la lettre annexée à icelle, 28 octobre 1431. — Vendicion faicte par Raoul Adam de XL sols de rente sur tous ses biens à Rogier Pynaim. — Aultre vendicion de deux parts d'une maison à noble homme messire Nicole de Pilloys, chevalier, seigneur d'Ablèges, et à messire Guillaume Le Cras, curé de Cliponville-en-Caux (2 mai 1432). » — Donation par le dit de Pilloys à la confrérie Notre-Dame des notaires, représentée par Simon Davy, prêtre, Robin Gueroult et Baudouyn Eudes, clercs, notaires en la cour de Rouen, « lesquels se soumettent faire faire, en la chapelle commencée faire par messire Guillaume Le Cras, séant au Clos-Saint-Marc, à présent appartenant aux dits notaires, par le don de Jehan Le Cras, neveu et héritier du dit Guillaume, chacun an, en lendemain des deux festes de saint Nicolas, en la chapelle de Monsr de Rouen, tant que le lieu Saint-Marc ne sera point bénit, deux messes basses et secrètes, pour le salut des âmes du dit chevalier et dudit Le Cras et de leurs parents et amis « (14 septembre 1433). — Cession faite par échange à Guillaume Le Cras par noble homme Robert de Groumesnil, écuyer, seigneur du lieu, en son nom et soi faisant fort de sa femme, fille et héritière de feu messire Jean d'Estrimont, de 4 livres 10 sous de rente ou de pension annuelle sur l'église d'Etran, 17 juin 1432. — Vente à messire Pierre Cochon, prêtre, notaire en cour d'église, de 60 sous de rente sur une maison rue du Fils-Guy, 3 septembre 1438. — Transport de cette rente aux prevôt et frères notaires, par Pierre Cochon, 25 juillet 1439. Au bas de cet acte, de la main du contractant : *Ita est. P. Cochon*, avec paraphe. — Donation aux notaires de Rouen par Rogier Mustel, Elu à Rouen, fils et héritier de feu Rogier Mustel, en son vivant vicomte de l'Eau, aux frères de la confrérie des notaires, de 47 sous 6 deniers tournois de rente à héritage, à charge de ser-

vices religieux, 29 décembre 1442. — Vente par Nicole Du Bourc, chanoine de Meaux, à Pierre Le Noble, curé de Cropus, d'un jardin en la paroisse Saint-Godard, 2 décembre 1422. — Prise à rente de ce jardin par Jean Grymouart dit de Noyon, 11 mai 1425. — Vente de cette rente aux notaires, 23 septembre 1441. — Testament, portant fondation d'obit, de Pierre Le Noble, curé de Cropus, 1438. — Donation par Jean Bouguenel, frère de la confrérie, de 5 sous de rente sur la maison de Raoul Le Fourbeur, en la rue Grand-Pont, 1303. — Vente par Michel Basin, bourgeois de Rouen, à Pierre Cauchon, notaire en cour d'église, d'un jardin, paroisse de Saint-Maclou, juillet 1436. — Echange entre Michel Basin et Guillemot Benard, 1426. — Obit fondé par messire Pierre Cochon, curé de Vitefleur et notaire en cour d'église, 1er avril après Pâques 1437. — Approbation de la dite fondation par Jacques Cochon, prêtre, curé de Grainville-la-Teinturière, frère et héritier de Pierre Cochon, 21 septembre 1440. — Fondation d'obit pour Pierre Le Comte, 1464. — Autres fondations d'obits pour Guillaume de Villy, maître des testats et intestats, 19 novembre 1440; — pour Jean Des Périers, notaire en la cour ecclésiastique, 1468; — pour Gieffroy Du Val, curé de Houville-en-Vexin-Normand, notaire en cour d'église, 1484; — pour Compagnon (*Socius*) Votes, notaire en cour d'église, 1460; — pour Jehan Auber, tauxeur et notaire en cour d'église, curé des Autieux et de Neuville-Chant-d'Oissel, 1490; — pour maître Jean Le Serrurier, curé de Mannevillette, notaire en cour d'église, 1490. — « Lectre de contraindre les notaires et aultres frères de comparoir tous les samedis, à Saint-Marc, en la messe de Notre-Dame, en peine de 2 deniers jouxte la teneur des statuts, à l'utilité de la frarie, 13 octobre 1540. — Lectre comment les notaires, procureurs et sergents sont tenus paier à la dite frarie, quant ils sont nouvellement jurés, IIII livres X sous, 6 juillet 1481. — Lectre comment les clercs des notaires sont tenus payer pour leur bien-venuee XX sous tournois à la confrairie des notaires et X sous aus dits clercs en despense. — Lectre comment les dits X sous tournois deubz aus ditz clercs, par grande délibération, ont été convertis au prouffit de la dite confrarie des notaires pour les maulx et abus que faisoient aulcuns des dits clercs après la despence qu'ils avoient. » Ces 10 sous jusque-là avaient servi à un banquet qui avait lieu dans quelque taverne où un petit pâté était offert aux jeunes clercs, *qui pueri curie nominantur*, 1487. — Mention de la vente faite par Jacques de Courthardy, official du Mans et chanoine d'Avranches, prébendé de Pont-Aubaut, à Jean Macaire, notaire en cour d'église, « de VIxx XII livres VIII sols XI deniers qu'il avoit actains de dépens en la cour du Grand Sénéchal de Normandie sur défunt maistre Morin Daulphin, en son vivant prêtre, avocat en cour d'église, » 1491. — Fondations de Jean Le Porcher, curé de Sausseuseumare, près Goderville-en-Caux, notaire en cour d'église, 1496; — d'Etienne Ligeault, prêtre, notaire en la même cour, 10 octobre 1496; — de Pierre Audelin, curé d'Auzouville-sur-Ry, notaire en la même cour et du Chapitre de la cathédrale, 15 mai 1494; — de Regnauld de Seurtauville, procureur en la même cour, 26 avril 1502; — de Jean Bouloche, curé de Notre-Dame d'Orival et de Saint-Pierre-de-Varengeville au diocèse de Rouen, 25 janvier 1504 (V. S.).— Vente par Jehan Pinchon, à messire Guillaume Banastre, prêtre, curé d'Ecalles-sur-Villers, d'une maison en la rue Saint-Marc, 13 janvier 1504 (V. S.). — Fondations de Colette, veuve de Louis Raulin, *claviger* et procureur en la cour d'église, 20 mars 1504 (V. S.); — de Jean Dujardin, curé de Bernières, taxeur en cour d'église (incomplet). — « Déclaration faite par Monseigneur l'archevesque, contenant la réduction des notaires au nombre de douze et quatre appariteurs, vacation arrivant par mort et autres clauses y spécifiez, » 10 décembre 1627. — La plus grande partie de ce cartulaire est en écriture de la fin du 15e siècle.

G. 9029. (Cahier.) — 0 m. 30 c. de hauteur, sur 0 m. 29 c. de largeur, contenant 12 feuillets parchemin.

**1474-1477.** — « LE COMPTE DE GUILLAUME LORGET, prévost et recepveur du collège, communauté ou confrarie des notaires de la Court archiépiscopal de Rouen, fondée en l'onneur de la benoicte Vierge Marie, sainct Nicollas et saincte Katherine en la chappelle de Sainct-Marc du dit lieu de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit prévost, pour la dicte confrarie, durant le temps de ce présent compte, c'est assavoir pour ung an commenchant à la Sainct-Jehan-Baptiste mil cccc soixante-saize, icelluy jour et terme includ, et finissant à la Sainct-Jehan-Baptiste mil cccc soixante-dix-sept, icelluy jour et terme exclud, en tant qu'il touche les rentes et louages des maisons appartenantes à icelle confrarie, pour ce que en ce compte est faicte recepte de cinq sols tournois que chacun des frères de la dite confrérie doibt, pour chacun an, au terme de Sainct-Jehan, qui est pour l'an de ce compte mil cccc LXXVII; et si rend compte des mises par luy faictes à cause des rentes deues à cause des héritages appartenant à icelle chappelle, des obits et autres

charges d'icelle confrarie ». — 45 frères, parmi lesquels « messire Roger Le Veel, Guillaume Duval, demeurant au Neufchastel, messire Pierres Barate, maistre Jehan Esterlin, messire Robert Romé, doïen, Jehan Pestremol. » — Quête faite par Isabelle, veuve de défunt Mauger Le Permentier, 6 livres 3 deniers. — Réception de procureurs et de notaires : Nicolas Cauvin, procureur; Jehan Le Cointe, Guillemin Roussel, Huguet Le Cordier, notaires ; chacun d'eux paie 4 livres 10 sous. — Obits de « messire Compaignon Votes, maistre Jehan Pajot, messire Pierres Cochon, messire Guieffroy Duval, maistre Guillaume de Billy, messire Guillaume Le Gras, messire Jehan de Gisors, messire Jehan Le Terrier dit Gosset. » — Mises : Pour avoir fait réparer et rabiller les orgues, 5 sous 6 deniers ; — pour le parchemin à faire ces présentes (11 feuillets grand in-4°), 6 sous. — Pour la feste Notre-Dame-myault, en herbe, 9 deniers ; la veille d'icelle feste et pour l'endemain, en despence, pour tendre et destendre les draps, 3 sous 10 deniers ; pour ceulx qui portèrent et rapportèrent les dits draps, 22 deniers ; pour le jour de la Toussainctz, en feurre, 7 deniers obole. — Pour avoir fait rabillier la serrure du jardin des notaires de l'uys qui va sur l'eau de l'Aubette, 15 deniers. » — Services pour messires Jehan De la Haie et Jehan De Gournay, notaires ; 5 sous chaque service. — Compte signé le jour Saint-Martial, *ut est moris*, 1477 ; « et furent institués officiers, Guillaume Duval, prévôt et receveur ; Guillaume La Mouque, *deffectuarius.* » Compte signé par *De Piris*, Cochon, Pestremol, Hays, Cointre, Dormesnil, Du Val, Macaire, Jo. Le Porchier.

G. 9030. (Cahier.) — 0 m. 39 c. de hauteur, sur 0 m. 32 de largeur ; 13 feuillets, parchemin.

**1492-1493.** — « LE COMPTE ET ESTAT fait et rendu par moy Jehan Besnyer, presbtre, notaire en Court d'église, recepveur du collège des notaires d'icelle Court, des rentes, revenues et aultres choses appartenantes au dit collège, et pareillement des mises faictes pour le dit collège, pour ung an commenchant au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste mil IIII^c IIII^xx et XII, le dit terme includ, et finissant à semblable terme mil IIII^c IIII^xx et XIII, le terme exclud. » — « Recepte à cause des bienvenues des clercs des notaires qui doivent chacun, pour sa bienvenue, V sous, de quoy sont responsifz les dits notaires chacun pour les clercs qu'il reçoit à son siège : De maistre Robert Le Cousturier, pour Guillaume Le Tourneur, son clerc; de Guiffroy Le Galloys, pour Jacques Le Leureur, son clerc; de Jehan Du Gardin, pour Nouel Graffart. » De même pour 42 autres noms de clercs de notaires. — Recette à cause des deniers dûs chaque année par les notaires procureurs et sergents : 87 noms, entre lesquels ceux de maître Guillaume Le Gras, promoteur, chanoine ; de maître Guillaume Dombreville, secrétaire, chanoine ; de Jean Vincent, official de *Monstier-villier* ; de Guillaume *Galandi*, chanoine ; de Guillaume Le Brument, chanoine ; de Guillaume Trousse, curé de Bouteilles. — Mises : « En la Court de mons^r le Grand Séneschal, paié, en plusieurs mises touchant le procès meu et jugié contre les frères de la confrairie saint Gourgon, LXX sols. — Payé à Pierre De la Haye, trois ducatz d'or pour et en lieu de trois autres ducatz, lesquelz lui avoient esté baillés avec autre argent... lesquelz trois ducatz le dit De la Haye a restituez pour ce qu'ilz n'estoient de mise, desquelz l'un a esté mis pour XXVII sous VI deniers, et l'autre pour XXX sous ; le tiers est *in esse*, et pour ce icy, pour diminution des deux qui ont esté mis, XVII sols VI deniers. *Item*, une embrelleure de cervotin rouge et refaire les fermans du neuf messel, VIII sols X deniers. » — Compte vérifié le jour Saint-Martial, 3 juillet 1493, où furent élus Jean Jure, prévôt ; Richard Conihault, *claviger;* Georges Pillée, défautier.

G. 9031. (Cahier.) — 0 m. 38 c. de hauteur, sur 0 m. 33 c. de largeur, comprenant 11 feuillets, parchemin.

**1499-1500.** — « LE COMPTE ET ESTAT faict et rendu par moy Roulland Boust, notaire en Court d'esglise à Rouen, receveur du collège et communauté des notaires d'icelle Court, pour ung an commenchant au jour de Sainct-Jean-Baptiste mil cccc iiii^xx et dix-neuf. » — « De Jacques Du Clocher, à cause du louage de la maison où il demeure, nommée *la Maison aux deux huys*, CXII sols VI deniers. — De Robinet Regnart, qui tient à louage porcion de la maison de nouvel acquise de Pierres Hardi jouxte l'alée et avant-solier par où l'en passe aux deux clos (le petit clos et le grand clos Saint-Marc). — De messire Guerould Adens, qui tient à louage *le Champ aux Notaires*, assis auprès de la Justice de Rouen, LVI sous. » — « Recette à cause des bienvenues des clercs des notaires ; » 48 noms. — « Recette à cause des cinq sols deubz, par chacun an, à la chapelle par les notaires, procureurs et sergents de la Cour ; » 92 noms, entre lesquels ceux de « mons^r maistre Guillaume Le Gras, chanoine et official de Rouen ; maistre Guillaume Gallandi, chanoine de Rouen ; maistre Guillaume Brument,

chanoine de Rouen; maistre Guillaume Dombreville, chanoine de Rouen; maistre Robert Vastel, avocat en la Cour. » — Dépenses : « Pour 3 milliers de tuyle mise au pipiltre de Sainct-Marc pour employer en repparacion sur les édiffices du collège, à XXVIII sous le millier, IV livres IV sous. — A Mauduit, orfèvre, pour argent qu'il a mis à des ensensiers, XXVII sous. » — Compte vérifié le jour Saint-Martin 1500. — Elus : Prévôt, Geoffroi Tougris; défautier, Laurent Guerard; clavier, Louis Raulin; receveur, Rouland Boust.

G. 9032 (Registre.) — 19 feuillets, parchemin.

**1511-1512.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jehan Le Payen, notaire en Court d'esglise à Rouen, prévost et recepveur du collège et communauté d'icelle Court,... pour ung an commenchant au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens et unze. » — Arrérages : « Des hoirs Guillaume le Roy, pardonneur, XXIII livres. » — Recette à cause des deniers dûs par les notaires, procureurs et sergents de la Cour; 76 noms. — « Des religieux, abbé et couvent Sainct-Ouen de Rouen, lesquelz doivent, chacun an, au dit collège, deux miches chevalières à cause de XII solz tournois qu'ilz disent avoir droict de prendre, chacun an, sur ung héritage assis derrière les murs dudit monastère... Des hoirs Guillaume Le Roy, pardonneur, eu lieu de Jehan Langlois, tireur de fil de fer, lesquelz doivent, chacun an, au dit collège, XX sols de rente sur une maison et tènement assis en la rue Beauvoisine prez le clos des Arbalétriers, XX sols. » — Recette « à cause de la bienvenue des enfans avec les notaires de la Court »; nombre des enfants ou clercs, 37. — Recette à cause des deniers dûs par les notaires, procureurs et sergents, aux fêtes de saint Nicolas été et hiver; 124 noms. — Aux mises : services pour défunts Loys Bredalle, Guillaume Duval, prêtre; maître Jehan Deschamps. — « A Lubin Mabire, escripvain et noteur, pour avoir escript, noté, enluminé, trouvé le parchemin et faict relier au grant livre du collège ung cayé de saincte Anne pour la fondacion de Pepin, XX sols. — A Gargot, organiste, pour avoir accordé les orgues de la chapelle, II sous VI deniers. — A Pierre Le Hérichar, sur ce qui luy peult estre deub de la hucherye sainct Laurent pour et sur sa part, VII livres. — Pour ung tablet euquel sont escriptz les obitz et messes fondées du collège, estant derrière l'ostel (*sic*) de la dicte chapelle, pour boys, parchemy et escripture, rigleure, ferrure, façon d'istoires, XXVIII sols VIII deniers. » — Compte vérifié le 3 juillet 1512. — Elus : Prévôt, Etienne Ligeault; receveur, Jean Besnier; défautier, Raoul Martel.

G. 9033. (Registre.) — 12 feuillets, parchemin; sans couverture.

Vers **1515.** — COMPTE DU COLLÈGE des notaires (incomplet du commencement et de la fin). — « De maistre Jehan Le Porchier, presbtre et notaire en la Cour ecclésiastique, lequel tient, sa vie durant seullement, la maison ou jardin où il demeure, assise en la paroisse Saint-Vivien de Rouen, sur Robec, vers les Sellestins, lesquels maison et jardin il a délaissé au collège pour demourer quicte de XII livres de rente qu'il a donnés et omosnés au dit collège en la charge d'une messe perpétuelle chacune sepmaine. » — « Pour le vin de la végille du Sacrement, c'est assavoir deux pots de vin, ung pot de bière, une livre de cerises et deux pains. — Payé à Gallet, libratier, pour avoir fait un caier noté, auquel sont les messes de sainct Pierre et sainct Jehan, ung escu solleil, XXXVIII sols. »

G. 9034. (Registre.) — 18 feuillets, parchemin.

**1517-1518.** — « COMPTE faict et rendu par moy Robert Maze, notaire en Court d'église à Rouen, receveur du collège des notaires d'icelle Court, pour ung an commencé le jour et terme de Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens dix sept. » — « De Guillaume Le Parmentiec, dit le Jousteur, demeurant à Saint-Vivien, X livres. » — « Recepte à cause de la bienvenue des enfants aux sièges des notaires, lesquelz doibvent paier chacun, lorsqu'ilz viennent en soy siechant aus dits sièges d'iceulx notaires au dit collège, par statut faict et décret de mons^r l'official, la somme de XX solz, de laquelle somme chacun notaire est tenu paier et respondre, pour son clerc, par l'accord et ordonnance sur ce faict; » 50 noms. — Autre « recepte à cause des notaires, procureurs et sergents, lesquelz ont esté jurez pendant l'an de ce compte : » De Jehan Le Fevre, Nicolas Le Conte, Guillaume Le Danoys; de maistre Pierre Caron, Jehan Mallet, Loys Remy, notaires, de chacun 4 livres 10 sous. — Recette « à cause des cinq sols deubs par chacun au collège, par chacun des notaires, procureurs et sergents de la Court, aux festes de saint Nicolas d'yver et d'esté, par moytié : » M^e Guillaume Le Gras, chanoine et doyen de l'église de Rouen, plus 130 autres noms. — Mises : « A François Rivelot, pour avoir faict une haye de plions à l'un des louages des maisons, V sous; pour avoir fait une haie d'espines liez à 3 lieures

au bout du gardin de M. de Bautot, XXII sous ; — à Jehan Barbe, verrier, pour avoir rabillé les verrières de la maison de maistre Gaultier Le Galloys, VI sous ; — à Jacques Bosquier, pour avoir refaict la cheminée de la maison couverte de chaume, assise en la rue de Maulévrier, X sous. » — Compte vérifié le 15 juillet 1518. — Elus : Prévôt, Robert Guerye; receveur, Besnier; clavier, Gaultier Le Gallois; défautier, Jean Mallet.

G. 9035. (Registre.) — In-folio, comprenant 17 feuillets, parchemin.

**1520-1521**. — « COMPTE faict et rendu par moy Pierre Bougueray, presbtre, notaire en Court d'église à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires... pour ung an commencé le jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens et vingt. » — « Recepte à cause de la bienvenue des clercz aux sièges des notaires de la Court; » 48 noms. — « Recette à cause des notaires, procureurs et sergentz, lesquelz ont esté jurez l'an de ce présent compte : » Robert Durevie, Jacques Vyénot, Jacques Dufour, Guillaume Seneschal, Adam Lamy, prêtre, Gieffroy Folastre, notaires; Jehan Poitevin, procureur; de chacun, 4 livres 10 sous. » — « Recepte à cause des 5 sols deubz au dit collège par chacun des dits notaires, procureurs et sergents, aux festes de sainct Nicolas d'yver et esté, par moitié; » 37 noms. — Mises : « A maître Pierres Du Gardin, pour avoir comparu aux messes sabbatines la dernière année, 6 sous 3 deniers. — A Jacques Le Fèvre, organiste, lequel a joué pour cest an des orgres à la chapelle, XL sous. — Pour despense faicte à la *Barge*, au pont de Robec, aprez la visitacion faicte par MM. Besnyer, Dujardin, de deux maisons de la rue Beauvoisine, VI sous. — Pour autre despense faicte, le XXI[e] jour du dit moys, à la *Verte Maison*... par Roger Noblet et Robert Garenflo, buchiers, en traictant du devis et lambris de la chappelle Sainct-Marc, VI sous II deniers.— Pour avoir blanchi III paires de corporeaux à Sainte-Barbe, X deniers.— A Jehan Hulin, orfèvre, pour façon, LXXII sous VI deniers. — A Jehan Mesnil, clerc matriculier de Sainct-Maclou, pour avoir réparé les soufflets des orgres de la chappelle Sainct-Marc, XII sous VI deniers. — En despense de bouche faicte à la *Couppe*, avec maistre Pierres Grégoire, machon, le jour que l'en marchanda avec luy pour faire ung O au derrière de la chappelle Sainct-Marc, lequel il a promis faire de la façon de cil du grant portail de la nef de N.-D. de Rouen, VI sous VI deniers. — Baillé à Guillaume Dufour, casublier, pour réparation d'ornements, XX sous. » — Compte vérifié, le 15 juillet 1503, en la chapelle Saint-Marc. — Elu prévôt, Pierre Du Gardin, prêtre.

G. 9036. (Cahier.) — 17 feuillets, parchemin ; recouvert en parchemin.

**1530-1531**. — « COMPTE RENDU par moy Jehan Du Chastel, notaire, prévost, procureur et recepveur du collège des notaires de Court d'église à Rouen, députté et commis pour le trespas de maistre Henry Lescuyer, notaire en la dite Court, pour ung an commenché le jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens trente. » — Recette à cause des bienvenues des clercs des notaires ; 53 noms. — « Recepte à cause des notaires, lesquels ont esté jurez en l'an de ce compte » : Etienne Dassier, Jehan Vincent, Roger Picot, Regnault Besnier. — « Recepte à cause des V sols deubz, par chacun an, par les notaires, procureurs et sergents ès festes de Saint-Jehan et Noël ; » 102 noms ; en tête, ceux des chanoines Guillaume Tulles, Etienne Brunel, Robert Durevie, François Le Conte; des avocats Richard Theroulde, Jehan Rondel, Raoul Le Danois, Raoul Martel, Robert Moynet, Jacques Du Mesnil, Eustache Du Mesnil, Guillaume Brévedent, Robert Burnel.—Mises : « A Adam Pontis, plombier, XXVI sols. — Pour un messel mis en la chapelle XLII sols ; — pour ung santier mis au dit messel, XII deniers. — Pour 2 parements d'autel, de velours cramoisi élevé d'images, XXX livres t. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet 1531.—Elus : Prévôt, Nicolas Baoult; défautier, Etienne Dassier; claviger, Gautier Le Galloys.

G. 9037. (Registre.)— 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 30 de largeur, comprenant 29 feuillets, parchemin.

**1531-1532**. — « COMPTE RENDU par moy Nicolas Baoult , notaire, prévost, procureur et recepveur du collège des notaires de Court d'église... pour ung an commenché au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste mil cinq cens trente et ung. » — « Recepte des bienvenues de clercs de notaires; » 66 noms indiqués.— « Recepte à cause des notaires, procureurs et sergents, lesquelz ont esté jurez en l'an de ce présent compte » : Jehan Bretheville, Adam Couture, maître Gieffroy Poullain, scelleur, Robert Lestiboudoys.—« Recepte deue au dit collège à cause des cinq solz deubz, par chacun an, par les notaires, procureurs et sergents ès festes de Saint-Jehan et Noël ; » 103 noms indiqués. — « Payé pour le service de Jehan Le Moyne, sergent, 20 sous. — Pour le service de Rouland Boust, notaire en

Court d'église, faict le jour de la Conversion sainct Paoul, 25e jour de janvier, 23 sous. — A Richard Fourment, masson, pour avoir faict la piscine de la chappelle Sainct-Marc, 20 sous. — Payé à Nicolas Bonmarchié, plastrier, pour avoir plastré les aestz de derrier les armoires de la dicte chappelle, et aussi pour avoir pavé de derrier le cœur d'icelle chappelle, tant pour carrel, chaulz, etc.,... 47 sous 6 deniers. — Payé pour 2 aulnes quartier et demi de toille perse pour faire un drap painct à mectre derrier les ymages de la dicte chappelle, à 4 sous 4 deniers pour aulne, 10 sous 3 deniers...—A Georges Le Sueur, paintre, pour avoir paint le dit drap en fleurs de listz, 40 sous. — Pour 4 milliers et demy de essande pour essander la maison de maistre Noël Tardif, 6 livres 3 sous 6 deniers. — A Nicolas Bonmarchié, pour avoir plastré et mis la dicte essante en œuvre, 9 livres 15 sous 3 deniers. — A Jehan Le Foretier, orphèvre, pour avoir refaict les deux essensiers d'argent, 18 sous. — Pour une paix pour la dicte chapelle, 20 deniers. — A Mausse Heurtault, verrier, pour 9 pieds et demi de voirre,... 19 sous. — A Sebire, serrurier, pour 2 serrures à bosce, 18 sous 6 deniers. »—Journée de charpentier et de son homme, 8 sous. — A maistre Jehan De la Haie, avocat, pour un plaidoyer, 20 deniers ; — à un autre, pour un plaidoyer, 12 deniers. — Compte vérifié, en la chappelle Sainct-Marc, le 3 juillet 1532. — Elus receveur, Baoult; défautier, Nicole Bauche.

G. 9038. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 30 c. de largeur, comprenant 17 feuillets, parchemin; couvert en parchemin.

**1532-1533.** — « COMPTE fait et rendu par moy Nicolas Baoult... pour ung an commenché au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cent trente deux. » « Recette des 20 sous dûs par les clercs pour soy asseoir aux sièges des notaires; » 37 noms; — de 4 livres 10 sous dûs par les notaires, procureurs, sergents nouvellement jurés ; 4 noms : (maistre Jehan Belloys, prêtre, Loys Nepveu, Jehan Cauvyn, Nicolle Malherbe, Jehan Le Mercier, et Raoulin Dupin, procureurs:— des 5 sols dûs par les notaires, procureurs et sergents aux fêtes de Saint-Jean et Noël ; 107 noms. — Mises : « A maître Jacques Le Febvre, procureur en la Cour, pour ses gaiges d'avoir joué des orgres durant l'an de ce compte, 4 livres. — A Martin Canu, sergent, pour ses gaiges d'avoir soufflé les orgres, 5 sous. — Pour le service de messire Jehan Le Presbtre, célébré le 7e jour d'avril, 15 sous. »— Achat d'un cent et un carteron de carrel, à 25 sous le cent. — A monsr de Héron, avocat, pour un plaidoyer, 20 deniers. — Compte vérifié, en la chapelle Saint-Marc, le 3 juillet 1533. — Elus : Receveur, Guillaume Condor ; défauteur, Jean Le Mercier ; claviger, Gautier Le Galois; chapelains : Jacques Vyénot, Gallien Mollet, Nicolas Bréant et le dit Condor.

G. 9039. (Registre.) — 0 m. 34 c. de hauteur, sur 0 m. 29 c. de largeur, comprenant 20 feuillets, parchemin.

**1533-1534.** — « COMPTE faict et rendu par moy Guillaume Condor, presbtre, notaire, prévost, procureur et receveur du collège des notaires, pour ung an commencé au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil Vc trente-trois. » — Recette des 20 sous des bienvenues des clercs des notaires; 46 noms; — des 4 livres 10 sous des notaires, procureurs et sergents jurés dans l'année du compte : 8 noms (maîtres Pierre Bosquier, Nicole De Lestrée, Guy Le Cornu, Pierre Gaultier, Guillaume Du Houx, Michel Le Roy, Marguerin Roussel; — Jehan Champion, appariteur); — des 5 s. dûs par les notaires aux fêtes de Saint-Nicolas d'hiver et d'été ; 113 noms. — Mises : Jacques Le Fèvre, organiste; — Martin Canu, souffleur d'orgues. —Services pour maîtres Simon Duval, Jacques Le Duc, Guillaume Le Tabletier, Nicolle Baudouyn, Hébert Godes et pour Jehan Le Tavernier, appariteur. — Journée de plâtrier, 7 sous 6 deniers ;— d'un autre, 6 sous. — A Manoury, avocat, pour un plaidoyer, 20 deniers. — Compte vérifié le 3 juillet 1534. — Elus : Receveur, Jean Sue ; défautier, Guillaume Maze ; clavier, Gautier Le Galloys; chapelains, Jacques Vyénot, Gallien Mallet, Nicolas Bréant, Robert Le Nouvel. — 31 signatures de notaires, présentant une grande variété de paraphes.

G. 9040. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 24 feuillets, parchemin.

**1539-1540.** — « COMPTE fait et rendu par moy Jehan Duchastel, notaire, procureur et recepveur du collège des notaires de la Court ecclésiastique, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cent trente-neuf. » — « Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste et Noël pour les deniers de leur frarie : » 118 noms; — des 20 sous t. dûs à cause des bienvenues des clercs; 39 noms. — Jacques Fabry, organiste : — Adam Cousture, sculpteur. — Services pour maîtres Jacques Vyé-

not et Jehan Poupart. — « A Nicolas Le Febvre, fondeur, pour moyens chandeliers, 6 livres t.; — à maistre Gieffroy Follastre, constitué en maladie, par la délibération du collège, pour subvenir à sa nécessité, 20 sous; — à maistre Nicole Le Roux, avocat, pour ses gages, 45 s. t.; — au procureur en vicomté, Baillet, pour ses gages, 45 sous. »—Compte vérifié le 3 juillet 1540. — Elus receveur, Duchâtel; défautier, Guy Cornu, etc.

G. 9041. (Registre.) — 0 m. 34 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 18 feuillets, parchemin.

**1540-1541**. — « COMPTE faict et rendu par moy Jehan Duchastel, procureur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cent quarante. » — Recette des 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 107 noms; — des 20 sous pour chaque bienvenue de clerc; 11 noms. — « A maistre Anthoyne, organiste, pour avoir netoyé et racoustré les orgues de la chapelle. — A Guerin Bonté, serrurier, pour avoir faict 5 clefz aux coffres de la chapelle, etc., 7 sous. — A maistre Adam de Senée, procureur, pour don gratuit à lui fait à l'occasion de sa maladie, 45 s. t.; d'autres fois, 6 l. t. » — Compte vérifié le jour Saint-Martial 1541.

G. 7042. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 30 c. de largeur, comprenant 22 feuillets, papier.

**1541-1542**.— « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Pierres Davyron, presbtre, notaire, procureur et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant à la Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cent quarante ung. » — Recette de 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents aux festes de Saint-Jehan-Baptiste et Noël; 113 noms; — des 4 livres des bienvenues des notaires et procureurs jurés dans l'année; 4 noms (maîtres Jacques Bourjotel, Jehan Pauger, Jean *Juvenis*, Richart Duchastel); — des 20 sous des bienvenues des clercs des notaires; 11 noms. — Jacques Fabri, organiste;—Martin Canu, souffleur des orgues. — « Au cirier, pour la façon et déchet de 90 cierges portez par chacun des praticiens de la Court en la procession solennelle faicte suyvant l'ordonnance de Mons[r] de Rouen, 4 livres 7 sous 9 deniers. — Pour ung sauguin mis au calice, 4 sous. — Pour deux psaultiers, payé à Loys Bouvet, 25 sous. » — Services pour maîtres Jehan Pauger et Eustache Tillart. — « Pour avoir faict recouvrir la chapelle, en laquelle a esté exposé trois cens de tuille et autres matériaulx, et pour peine d'ouvriers, 77 sous 8 deniers. »—Compte vérifié le 3 juillet 1542. — Abel Pouchet, notaire, nommé défautier. — Nombreuses et belles signatures avec grande variété de paraphes.

G. 9043. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 29 c. de largeur, comprenant 25 feuillets, parchemin.

**1542-1543** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Pierres Davyron, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens quarante deux. » — Recette des 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents aux fêtes Saint-Jean-Baptiste et Noël: 118 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste;—Martin Canu, souffleur des orgues. — « A maître Antoine Josselyne, pour la réparation des orgues, 6 livres 15 sols; au plommyer, pour 114 livres de plomb à faire des poix ausdites orgues, à 8 deniers la livre, 75 sous. — A Gieuffroy Follastre, procureur, pour don gratuit, pour subvenir à sa maladie, 4 livres 10 sous. — A maître Germain Lamy, notaire, pour semblable cause, 45 sous. — Services pour maîtres Guillaume Massue, Jehan Ferè, Thomas Lengeolle, Jacques Lestiboudoys. — Compte vérifié le 3 juillet 1543. — Richard Du Chastel est nommé défautier. — Nombreuses signatures.

G. 9044. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 22 feuillets, parchemin.

**1543-1544**. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Pierres Davyron, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante trois... » — Recette des 5 sous dûs par les notaires, procureurs et sergents, aux fêtes Saint-Jean-Baptiste et Noël; 113 noms (entre lesquels ceux de maîtres Etienne Burnel, Robert Durevie, Guillaume Le Seneschal, chanoines); — des 20 sous de bienvenues des clercs; 10 noms. — Jacques Fabry, organiste. — « A Ollivyer Gallemant, cirier, pour la fachon et déchet de 90 cierges, pesantz chacun demie livre, portez par les praticiens de la Court en la procession solennelle faicte le jour des octaves du Sainct-Sacrement, 4 livres 5 sous 6 deniers. — Services pour maîtres

Geoffroi Poullain et Noël Frontin. — « A Berthault, admiral du ruissel, a esté donné pour le vin de l'admiralité, 10 deniers. — A Charles De Lourme, verrier, pour 6 pieds de voirre, 12 sous. -- A Jacquet Myre, menuisier, pour avoir fait 4 grandes fenestres neufves coulliches de bois de cartier, etc., etc., 47 sous 6 deniers. — A maistre Robert Becquet, charpentier, et Roulland Le Roux, machon, pour avoir esté veoir et bourner le dit héritage (une maison neuve). — Aux ouvriers fut donné, pour aller boirre, ung teston, en présence de MM. Tillart, Baoult, Benard et aultres, 11 sous. — Aus dits Becquet, charpentier, et Roulland, masson, pour avoir bourné la maison neufve qui fut faicte l'an passé à Saint-Vivian, chacun, 10 soldz huit deniers. — Au dit De Lourme, voirrier, pour avoir faict trois verrières neuves et eslaizé 2 aultres de lozenge et demie, et pour en avoir levé et racoutré 4 et miz 13 lozenges, en quoy il y a 15 piedz de voirre..., 40 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1544. — Guillaume Maze, nommé receveur. — Nombreuses signatures.

G. 9045. (Registre.) — 0 m. 34 c. de hauteur, sur 0 m. 20 c. de largeur, comprenant 17 feuillets, parchemin.

**1544-1545**. — « COMPTE ET ESTAT tenu par moy Guillaume Maze, notaire, procureur et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-quatre. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents ; 106 noms ; — des bienvenues des clercs des notaires ; 7 noms. — Néant pour les bienvenues des notaires et procureurs. — Jacques Fabry, organiste. — Services pour maîtres Jehan Le Caretier, Jehan Rondel, Guillaume Tulles, Michel Le Roy, François Le Françoys. — « A deux orfaivres lesquels ont visité, pésé, démonté et apprécié l'argenterie d'icelle chapelle pour en faire le devys par escript de la façon et valeur pour porter à l'Hostel de la Ville jouxte le commandement de justice pour en faire prest, pour sallaire et racquit d'estre venus deux foys en la dicte chapelle,... 20 sous. — A Jacques Tourny, orfaivre, pour avoir perquis l'argent pour faire le subtentacle ou croissant apposé en la custode du *Corpus Domini*, pour avoir faict un grand anneau, etc., 69 sous. — Au vitrier, pour le verre apposé en la custode, 4 sous 6 deniers. — A Pierre Philippes, hucher, pour avoir faict une attrape au celier de la maison où demeuroit Piterey, etc., 110 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1545. — Jean Vitard nommé défautier.

G. 9046 (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 17 feuillets, parchemin.

**1545-1546**. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Guillaume Maze, pour ung an commenché au jour... Saint-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cent quarante-cinq. » — « Recepte des 5 sous sur chacun des notaires ; 93 noms ; — des 4 livres 10 sous des bienvenues des notaires, procureurs et sergents ; 3 noms (Richard Abraham, notaire et clerc d'office ; Thomas Coste, sergent ; Me Nicolas Le Saounyer) ; — des 20 sous des bienvenues des clercs ; 4 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste. — « A maistres Estienne Dassier, notaire, et Raoul Dupin, procureur, par le consentement et advis d'icellui collège,... pour subvenir à leur nourriture, nécessitez urgentes, à cause des maladies desquelles ils ont esté longuement détenus, 13 livres 10 sous. » — Services pour maistres Jehan Cauvyn, Robert Le Caron, Jacques Advenel, Jehan Bonvalet, Regnauld Besnyer et pour Adam Cousture. — « Pour avoir hourdé et essendé de douvez de pouchon la maison neufve assise en la rue du Filz-Guy, 26 livres 11 sous 6 deniers. — Payé à Jehan Canevas, vytrier, pour XIII piedz de verre et réparé les vitres de la maison où demeure maître Pierre Davyron, 30 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1546. — Les officiers et les chapelains continués dans leurs fonctions.

G. 9047. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 18 feuillets, parchemin.

**1546-1547**. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Guillaume Maze, notaire en la Cour ecclésiastique à Rouen... pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-six... » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents ; 88 noms ; — des 20 sous des bienvenues des clercs des notaires ; 5 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste. — « Baillé pour ayder à inhumer et faire les obsèques de maistre Geffroy Follastre, procureur, 45 sous ; — à feu maistre Nicolle Le Comte, procureur en la Court, en deux fois, pour subvenir à la nourriture de lui, ses enfants et famille, fugitifs pour la maladie de peste dont sa femme est décédée, 11 livres 5 sous. — A Raoul Dupin, procureur, pour semblable cause, 4 livres 10 sous. — A maistre Anthoine Josselin, organiste, pour avoir accordé les

orgues, 5 livres 15 sous; en despence de luy, son homme et plusieurs d'icelluy collège, après la visitacion faicte d'icelles orgues, 13 sous 6 deniers. »— Services pour maître Geffroy Follastre, procureur, maîtres Jehan Rousselin, Guillaume Condor, Michel Allain, Nicolle Le Conte. — « Pour avoir hourdé et essendé la maison où demouroit maistre Raoul Dupin, etc., 21 livres 3 sous 8 deniers. » — Compte vérifié le 4 juillet 1547. — Elus receveur, Robert Le Nouvel; défautier, Pierre Bosquier.

G. 9048. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 17 feuillets, parchemin.

**1547-1548.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Le Nouvel, prebstre, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-sept. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 95 noms. — Bienvenue de maître Jehan Pouyer, juré et reçu notaire, 4 livres 10 sous. — Bienvenues des clercs de notaires; 5 noms.—Mises: Jacques Fabry, organiste, aux gages de 4 livres. — « A Martin Canu, souffleur, qui veult quicter son office sans augmentation de gages, pour une année de ses gages, 5 sous. — Pour la contribution de la réparation du puys du Clos-Saint-Marc, 6 livres tournois. — Service pour maître Nicolas Le Moyne, 17 sous. — Pour la réviviscation et révalidation de 100 de rente, 48 livres 15 sous. »—Journée de plâtrier et de son fils aîné, 6 sous; — de son autre fils, 4 sous; — d'un manouvrier, 3 sous. — Compte vérifié le jour Saint-Martial, 3 juillet 1548.

G. 9049. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 19 feuillets, parchemin.

**1548-1549.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Me Robert Le Nouvel, pour ung an commençant au jour... Saint-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-huit. — Recette des 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 89 noms. — Bienvenues des notaires reçus et jurés à postuler et pratiquer en la Cour: Maîtres Guillaume Bernard, Guillaume Flavigny, Guillaume Charetier le jeune; reçu de chacun d'eux 4 livres 10 sous. — Bienvenues des clercs de notaires; 6 noms. — Mises: « A maître Jacques Fabri, organiste, 4 livres; à Martin Canu, souffleur, 10 sous. — Pour la visitation et correction des articles concernant la juridiction ecclésiastique ou partie d'iceulx envoyez à monseigneur Monsr de Rouen, affin de les présenter au Roy notre sire, faictes par quatre advocats de la dicte Court d'église, et pour le scribe, 8 livres 1 sou 8 deniers. — Baillé à Monsr Malherbe, advocat, député à aller devers Monsr le révérendissime cardinal archevesque de Rouen, et au dit Roy notre sire, pour les affaires de la dite juridiction, 34 livres 3 sous. — A maître Jehan Morin, pour luy subvenir à sa maladie, 4 livres 10 sous. » — Services pour maîtres Guillaume Bernard, Jehan Morin, Pierre Davyron, Roger Goppoys, Robert Moynet. — Compte vérifié le 3 juillet 1549.

G. 9050 (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 18 feuillets, parchemin.

**1549-1550.** — « COMPTE ET ESTAT que rend Robert Le Nouvel, pour ung an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens quarante-neuf. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 86 noms. — Bienvenues des clercs; 6 noms. — Mises: Jacques Fabry, organiste; — Martin Canu, souffleur d'orgues. — « A maître Germain Lamy, prebstre, pour luy avoir subvenu en nécessité de maladie, 8 livres 5 sous. — A maistre Pierre Gibier, compositeur d'orges et organiste, pour avoir besongné à nos orges et les avoir amendé, 22 sous. » — Services pour maîtres Jacques Le Moyne, Pierre Le Caron, Jehan Ravenel, Nicole Baoult. — Compte vérifié le 3 juillet 1550.

G. 9051. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 30 c. de largeur, comprenant 24 feuillets, parchemin.

**1551-1552.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jacques Dufour, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires de la dicte Court... par ung an commençant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante et ung. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 82 noms (en tête de la liste, maître Jacques Bourjotel, archidiacre; Robert Burnel, chanoine; Jurion Constantin, maître Raoul Martel, avocats). — Bienvenue de maître Jehan Valloys, reçu notaire, 4 livres 10 sous.—Bienvenues des clercs de notaires; 6 noms. — Mises:

Me Jacques Fabry, organiste. — Services pour maîtres Gervais Duden et Guillaume Duhoulx. — « A Jehan Gingoys, brodeur, pour avoir racoustré, redoublé et réparé plusieurs ornements ès contre-autels, 9 livres 5 sous. » — Pas de mention de vérification du compte.

G. 9052. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 30 c. de largeur, comprenant 23 feuillets, parchemin.

**1552-1553.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jacques Dufour,... par ung an commençant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-deux... » — Recette des 5 sols dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 82 noms (parmi lesquels ceux des officiers, Pierre Du Jardin, chapelain titulaire; Robert Le Nouvel, Gieffroy De la Mare, Richard Castille...) — Bienvenues des clercs de notaires; 2 noms seulement (Adrien Le Marchant, clerc d'Etienne Vereul; Gouberville, clerc de Jehan Pomyer). — Recette à cause de legs testamentaires : « De maître Jehan Vitecoq, prebstre, curé de Sainct-Nigaise et advocat en la dite court, exécuteur de deffunct maistre Jehan *Malleti*, lorsqu'il vivoit, notaire et curé de Everardmesnil, 10 livres. — Des héritiers de deffunt maistre Pierre Bouvet, notaire,... 50 sous. » — Mises : Jacques Fabry, organiste; — Martin Canu, souffleur d'orgues. — « A maistres Robert Le Nouvel et Gieffroy Delamare, chappelains de la chapelle, pour leurs peines d'avoir faict une table ou répertoire au gradal des festes selon leur ordre et au livre des évangiles, 20 sous. » — Services pour maîtres Jehan *Malleti*, Thomas De la Cauchée, notaires, et pour maître Pierre Bouvet. — Compte vérifié le 3 juillet 1553. — Robert Goulle, notaire, nommé receveur.

G. 9053. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 31 de largeur, comprenant 16 feuillets, parchemin.

**1554-1555.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires en la dicte court... pour ung an, commenchant au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste mil cinq centz cinquante-quatre... » — « Recepte à cause des 5 solz deubz pour l'an de ce présent compte par chacun des notaires, etc. *Nichil* actendu l'ordonnance et réservacion dessus déclarée. » — (Au dernier compte, tenu le 3 juillet 1554, cette réservation avait été faite. Ce compte manque.) — « Recepte des bienvenues des notaires jurés en l'an de ce compte; » 4 noms (maîtres Philippe Larribe, Etienne Syouret, Lucas Collet. Guillaume Le Maistre, sergent). — Mises : Jacques Fabry, organiste; — Martin Canu, souffleur. — « A Pierre Gybier, organiste, pour cordes mises au soufflés des orgues, 7 sous 9 deniers. » — Services pour maître Michel Bonvallet, notaire; maître Guillaume Le Charetier, notaire; Martin Canu, sergent. — Deux journées de charpentier, 12 sous; — de manouvrier, 3 sous 6 deniers. — Compte vérifié le 3 juillet 1555. — Guillaume Flavigny nommé défautier.

G. 9054. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 30 c. de largeur, comprenant 21 feuillets, parchemin.

**1555-1556.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-cinq. » — Recette à cause des bienvenues des clercs des notaires; 4 noms. — Bienvenues des notaires jurés; 4 noms (Laurent de Gouberville, Jehan Langlois, Jehan Brohon, Jehan Goderon). — Services pour maîtres Guillaume Maze, Pierre *Caronis*, Jean Bitard, Robert Fleury. — Compte vérifié le 3 juillet 1556.

G. 9055. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 31 c. de largeur, sans couverture, comprenant 24 feuillets, parchemin.

**1556-1557.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-six. » — Bienvenues des clercs de notaires; 2 noms (de maistre Jacques Dufour pour Pierre Lysore, son clerc, 20 sous; — de maistre Estienne Vereul pour maistre Jehan Herpin, son clerc, 20 sous). — Bienvenues de 4 livres 10 sous payées par maîtres Marin Conseil, Robert Le Nouvel et Jehan Fortier, procureurs; Le Blanc et Etienne Vassal, notaires; Nicolle Le Pelletier, scelleur. — « De vénérable personne maistre Louis Guenault, presbtre, curé de Encreteville et notaire en la Court ecclésiastique, pour la fondation par luy faicte, le tiers jour de juillet mil cinq cens cinquante-six, pour faire et dire le 1er jour de janvier, feste de la Circoncision de Notre Seigneur, à perpétuité, ung obit solennel, 80 livres. » — Jacques Fabry, organiste. — « A maistre Anthoyne Josseline, pour avoir refaict les orgues, 14 livres 8 sous. — A Jehan Ouyn, pour ung casuble, 11 livres. » — Services pour maîtres Guillaume Benard, notaire; Léger Le Veneur, procu-

reur; Jehan Pommyer, scelleur et notaire; Pierre Dujardin, notaire et chapelain de la chapelle. — Compte vérifié le 3 juillet 1557.

G. 9056. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur, sur 0 m. 33 c. de largeur, contenant 26 feuillets, parchemin, relié en parchemin.

**1559-1560.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-cinq ». — Recette des bienvenues des clercs de notaires; 3 noms. — De maistre Regnaud Lesueur, prêtre, curé de Colleville, pour sa bienvenue de notaire juré, 10 livres. — Mises : « A Guillaume Denyse, parcheminier, pour plusieurs cayés de parchemin, par luy baillés et perquis pour escripre, noter et enluminer quelques messes, anthiennes et séquences, 7 livres 10 sous 6 deniers. — A Robert Reille, enlumineur, pour avoir escript, noté et enluminé sept cayés, et une peau de parchemin pour le dit collège, 6 livres 3 sous 3 deniers. » — Compte vérifié le 3 juillet 1560. — Philippe Larribbe, notaire, nommé défautier, en remplacement de Guillaume Le Charretier.

G. 9057. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur, sur 0 m. 31 c. de largeur, contenant 23 feuillets, parchemin.

**1560-1561.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste 1560. » — Recette des bienvenues des notaires jurés; 3 noms. — Bienvenue d'un seul clerc de notaire. — Mises : Jacques Fabry, organiste. — Services pour maître Pierre Dubuysson, notaire, et pour maître Jacques Fabry, procureur et organiste. — Compte vérifié le 3 juillet 1561.

G. 9058. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur, sur 0 m. 32 c. de largeur, comprenant 19 feuillets, parchemin.

**1562-1563.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Roger Picot, presbtre, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires de la dicte Court, pour un an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et deux. » — Recette des bienvenues des notaires, *nichil*; — des bienvenues des clercs de notaires jurez, *nichil*. — Services pour maîtres Gaultier Le Galloys, Robert Le Nouvel, Christophe Baudouyn, Mathurin Tiberge, Nicole Du Thuyt, notaires; pour maître Jehan Frottier, procureur, et pour maître Guillaume Bourel. — « Pour ung mandement impétré de mons[r] Brèvedent, pour recouvrer les biens de la chapelle, 9 sous; — au concierge de la Maison de ceste Ville et à son compaignon pour avoir serré les 4 grands chandeliers et ung moyen et les avoir gardez, aussi pour nous avoir advertiz et envoyer quérir par plusieurs foys, quant mons[r] le lieutenant estoit en la dite Maison pour nous les faire délivrer, 12 sous. — A deux brouettiers, pour avoir porté les dits chandeliers dudit Hostel de la Ville jusques à Saint-Marc, 3 sous. — Payé et rendu à maistre Jehan Le Maistre, notaire, pour un escot faict par lui et aultres compaignons qui avoient sollicité par plusieurs foys à recouvrer les ditz chandeliers, et les avoir conduictz du dit Hostel de la Ville, 16 sous 6 deniers. — Au sacriste de Notre-Dame, pour avoir presté les aornements pour le jour sainct Marc, à luy délivré ung gallon de vin, 6 sous. » — Plâtrier payé 7 sous et demi par jour; manouvrier, 4 sous. — « Pour avoir faict publier par troys dimanches, aux paroisses de Saint-Maclou, Saint-Vivien, Saint-Nicolas et Saint-Etienne de la grande église une excommiche *contra detentores bonorum cappelle*, 10 sous. — Pour avoir faict faire escripre et noter l'Istoire de saint Marc, assavoir les vespres, matines et messes, contenant en tout deux cayers, pour parchemin et escripture, à XXXV sous le cayer, la somme de LXX sous. » — Longue délibération en latin à la fin du compte, qui fut vérifié le 3 juillet 1563.

G. 9059. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 21 c. de largeur, contenant 30 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1561-1561.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jacques Brohon, notaire en la Court ecclésiastique de Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-quatre. » — Mises : « Pour six petits chandeliers de fer pour servir à la feste de dédicace de la dite chapelle, douze sols, avec douze deniers payez à celluy qui les est allé quérir, et deux solz au plastrier qui les a mis en place, qui seroit pour tout, 15 sous. — *Item*, pour deux bastons de torche, 6 sous. — A Robert Le Houé, libraire, pour avoir relié le gradal, 60 sous. — A maistre Etienne Dassier, pour ung coffre à mectre les ornements de la chapelle, 30 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1565.

G. 9060. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 35 c. de largeur, comprenant 20 feuillets, parchemin.

**1566-1567.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Robert Goulle, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et six. » — « De maistre Massé Martin, presbtre, notaire, curé de Salmonville, pour sa bienvenue, 60 livres. — Il n'a esté receu aucuns deniers en ceste année des clercz des notaires. »—Services pour maître Guillaume Le Charretier, Hiérosme Barré, Guy Le Cornu, Jehan Lambert, Philippe Du Crottey, notaires, et pour Raoul Martel, avocat. — Compte vérifié le 3 juillet 1567. — Noms des officiers : Prévôt, Louis Quenault, prêtre notaire et secrétaire de l'archevêché ; défautier, maître Jean Hauteryve, notaire ; claviger, Noël Héribel.

G. 9061. (Registre). — 0 m. 31 c. de hauteur, sur 0 m. 31 c. de largeur, comprenant 21 feuillets, parchemin.

**1567-1568.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Estienne Vereul, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires de la dite Court... pour ung an commenchant au jour et terme de Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et huit. » — Recette à cause des bienvenues et jurandes des notaires : « De Nicolas Vereul, 10 livres. Il n'a esté rien reçu pour la bienvenue des clercs. »—Mises : « Pour ung calice d'estain acheté chez un estamier, 12 sous. — Pour faire bénir, par Mons[r] l'evesque de Bron (*sic*), le dit calice et trois corporaux, 2 sous. — Pour un chandelier de fer pour servir au lieutrin, 7 sous 6 deniers. — A Pierre Robillard, masson, pour faire ung benoistier de pierre, 15 sous. — Pour ung souffleur de fer blanc à destaindre les cierges, 20 deniers. — A Olivier Belenger, tailleur d'ymaiges, pour avoir faict et taillé ung image de sainct Marc et baillé la pierre, 7 livres 10 sous. — A maistre Jehan Le Jeune, notaire, demeuré malade; et n'avoit argent pour son nourrir, deux fois, 20 sous; pour l'ensevelir et le faire inhumer, 40 sous. — A Roger Picot, presbtre, chapelain de la chapelle, *intuitu pietatis*, 10 livres. » — Services pour maîtres Nicolle Bauche, Nicole Malherbe et Jehan Le Jeune. - Journée de manouvrier, 5 sous. — Compte vérifié le 4 juillet 1569. — Jean Vereul continué en son office de prévôt receveur.

G. 9062. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur, sur 0 m. 32 c. de largeur, contenant 23 feuillets parchemin.

**1569-1570.**—« COMPTE ET ESTAT rendu par Estienne Vereul pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-neuf. » — Bienvenues des notaires et de leurs clercs, néant. — Mises : « Pour un tabernacle de boys pour mectre sur l'autel le jour du Sacrement, et pour faire une courtine de damas blanc à mectre sur le dit tabernacle, 15 sous. » — 5 journées et demie de manœuvre servant les plâtriers, 27 sous 6 deniers. — Trois journées de plâtrier, 23 sous ;—journées d'un plâtrier et d'un manouvrier, 13 sous. — Compte vérifié le 3 juillet 1570. — Laurent de Gouberville nommé prévôt et receveur au lieu d'Etienne Vereul.

G. 9063. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur, sur 0 m. 32 c. de largeur, comprenant 17 feuillets, parchemin.

**1572-1573.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Laurent de Gouberville, notaire en la Court ecclésiastique de Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-douze. » — De noble homme messire Nicolas Desbuas, chevalier de l'ordre du Roy, sieur du Noyer, Martigny et Pierrepont, capitaine et gouverneur de Touque, 66 livres 13 sous 4 deniers. » — Bienvenues des notaires et de leurs clercs, néant. — Services pour maîtres Gilles Delamare et Jehan Vincent. — Compte vérifié le 3 juillet 1573. — Pierre Du Thuyt nommé défautier.

G. 9064. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur, sur 0 m. 33 c. de largeur, contenant 19 feuillets, parchemin.

**1573-1574.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Laurent de Gouberville... pour ung an commenchant au jour de Sainct-Jehan-Baptiste 1573. » — « De vénérable et discrette personne, M[e] Loys Quénault, presbtre, secrétaire de monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon en son archevêché de Rouen et notaire en la dicte Court, pour la fondation d'une haulte messe à diacre, soubz diacre et chappe... ainsy qu'il est plus à plain desclaré aux lettres de la fondation, en dabte du 10[e] jour de janvier 1574, néant... »—

Mises : « Au receveur des francz-fiefz et nouveaulx acquetz au ressort du Parlement de Rouen, pour la taxe en laquelle le dit collège a été quotisé par MM. les commissaires députés sur le faict des ditz francz-fiefz, 84 livres 2 sous. — A Roger Picot, chapellain titulaire de la chapelle Sainct-Marc, pour don gratuit à luy faict durant sa maladie, 20 sous. » — Services pour maîtres Pierres Du Thuyt, Pierre Bosquier et Guillaume De la Gaulle, notaires. — « Pour ung vipillon neuf à donner de l'eau béniste, 2 sous. — Pour avoir faict racoustrer le convertoir de l'obitaire du collège, lequel estoit cassé, 2 sous. — Pour avoir changé un vieil calice d'estain et ung neuf pour servir à célébrer les messes, 5 sous. — Pour une penture et ung gont, mesmes pour 2 boudynes de voirre achaptez pour mestre à la maison de maistre Jehan Herpin, avocat, 8 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1573. — Elus claviger, Philippe Larribe ; défautier, Jean Hauteryve.

G. 9065. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 18 feuillets, parchemin.

**1574-1575.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Laurens de Gouberville,... pour ung an commençant au jour... Sainct-Jehan-Baptiste mil Vc soixante-et-quatorze. » — Bienvenues et jurandes des notaires et sergents : « De maistre Jehan Tillart, reçu juré notaire le 14e du mois de janvier 1575, pour sa bienvenue, 10 livres. — De Me Gilles Héribel, aussi reçu et juré notaire les dits jour et an, 10 livres. — De Me Raoul Lambert, doyen de la Chrétienté et curé de Sainct-Denys de Rouen, reçu et juré notaire en la Cour le 28e jour de may dernier passé, 10 livres. — Il n'a esté riens receu pour la bienvenue des clercs. — De Me Jehan Mansel, greffier au siège présidial du bailliage de Rouen, exécuteur du testament et dernière volonté de défunt Me Jean Langlois, en son vivant curé de Bondeville et notaire... pour fondation, 50 livres tournois. — Achapté par le collège, de Guillaume Gibert, marchant casublier, demourant à Rouen, une chapelle d'ornementz fournye d'une chasuble, deux tuniques et trois chappes de satin de soye viollet, à parementz de satin cramoisy rouge, le tout semé de fleurs de lys et fleurons d'or, 140 livres. — Du même, une aultre chapelle d'ornements, fournye de deux tuniques et une chasuble seulement de satyn de Burges verd à parementz de satin de soye rouge cramoisy, semez de fleurons d'or avec une ymage de sainct Marc au chasuble... payée par le computant, 35 livres. — Pour le don faict aux serviteurs du dit Gibert, chasublier, pour avoir faict bénir les dicts arnements, mesmes pour avoir des esguillectes à mettre au pectoral des dictes chappes, 13 sous. » — Service pour maître Jehan Langloys, prêtre, notaire, 45 sous. — Compte vérifié le 3 juillet 1575. — Nicolas Bussevestre, notaire en la Cour ecclésiastique, secrétaire de l'archevesché, nommé prévôt receveur du collège.

G. 9066. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 18 feuillets, parchemin.

**1575-1576.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Nicolas Bussevestre, notaire en la Court, prévost et recepveur du collège des notaires de la dicte court... pour ung an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-quinze. » — « Il n'a esté receu ny juré aucun notaire ny sergent pour le dit an. Pareillement, il n'a esté receu aucune chose en la dicte année pour la bienvenue des clercs. » — Mises : « Pour une perche de boys à mectre les ornements, 40 sous. — A esté achapté, l'hiver dernier passé, et payé par le computant, du boys sur le quay de ceste ville de Rouen, faict porter en la maison de maistre Roger Picot, lors vivant chappelain de la dicte chapelle Sainct-Marc, à présent deffunct, 51 sous. — Pour l'inhumation du dict Picot, qui feust le 23me de may an présent, 51 sous 10 deniers. » — Services pour maîtres Jehan Le Valloys, notaire et promoteur volant de la Cour, Jacques Terrien, notaire, Guillaume Le Halleur, notaire et curé du Vivier, Roger Picot, notaire et chapelain titulaire.

Manquent 2 feuillets à la fin du registre.

G. 9067. (Registre.) — 0 m. 38 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 20 feuillets, parchemin.

**1577-1578.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Nicolas Bussevestre, pour l'an commençant le jour Saint-Jehan-Baptiste mil cinq cent soixante-dix-sept. » — Bienvenues des notaires et des clercs, néant. — « Des héritiers et exécuteurs nommés au testament de feu maistre Laurens de Gouberville, en son vivant presbtre, notaire et tabellion du Chapitre de Rouen, pour la fondation d'un obit, 55 livres. — A Olivier Gallemant, appoticaire et cirier, pour le luminaire par lui baillé, 30 livres 12 sous 6 deniers. — A Jacques Briant, écrivain, pour avoir escript et notté la messe

de Mons^r sainct Laurens avec deux Kyriez, proses, 112 sous 6 deniers. » — Services pour maître Laurens de Gouberville, qui décéda le 16 septembre 1577, et pour maître Guillaume Margaz, qui décéda le 18^e jour d'avril 1578. — Compte vérifié le 3 juillet 1578.

G. 9068. (Registre.) — 0 m. 33 c. de hauteur, sur 0 m. 33 c. de largeur, contenant 18 feuillets, parchemin.

**1578-1579.** — « COMPTE ET ESTAT rendu par Nicolas Bussevestre, pour l'année commençant le jour de Saint-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et dix-huit. » — « De Jacques Bertault, qui tient, par 28 livres par an, la maison où se tenoit Jehan Pinard, imprimeur, receu 28 livres. — Il a esté receu de M^e Jehan Denys, juré notaire, le jour d'hier, second jour de juillet en présent, 10 livres. » — Mises : « Il n'a esté faicte aulcune mise pour les confraires, pour ce qu'il n'en est décédé aulcun. — A Jehan Chenevas, vitrier, payé pour sa peine d'avoir mis, lavé et arrimé 3 verrières en la maison où se tient la veuve Caudebec, 7 sous 6 deniers. » — Compte vérifié, le 3 juillet 1579, jour Saint-Martial, à la fin de la messe suivant les statutz, « et neaulmoins n'a esté cloz pour lors et jusques au 14^e jour de septembre 1580, obstant que les mises faictes par le dict Bussevestre, pour certains procez contenuz en deux articles de mises, luy avoient esté contredictes, comme excessives, auquel quatorzième jour de septembre icellui collège et le dict Bussevestre seroient demourez d'accord sur le contenu ès dicts articles, et en auroient amyablement composé, pour quoy avoit esté clos et signé ce présent compte. » — Guillaume de Flavigny, notaire, nommé prévôt receveur en remplacement de Bussevestre.

G. 9069. (Liasse.) — 3 registres, comprenant ensemble 153 feuillets, papier.

**1582-1586.** — « COMPTE de Guillemme de Flavigny, prévôt et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen et l'ung d'iceulx notaires, de la recepte, mise et entremise qu'il a eue des rentes foncières et ypotèques, loage de maisons et aultre revenu appartenant au dit collège, pour ung an commençant le jour Saint-Jean-Baptiste 1582, et finissant à semblable jour 1583 exclusivement. » — Mention de noble homme Cicéron Regnard, demeurant au Bosc-Roger près Buchy ; — de Thomas Deshays, chirurgien ; — des hoirs de feu maître Robert Raullin, sieur de Longpaon ; — de noble homme maître Etienne de Castignolles, conseiller au siège présidial de Rouen ; — de Richard Le Gras, écuyer, sieur de Bardouville, demeurant à Roumare, obligé en 10 écus sol de rente aux plèges de damoiselle Marguerite de Quincarnon, veuve de feu noble homme maître Robert Le Gras, en son vivant avocat en la Cour du Parlement, et de noble homme maître Jean Des Essartz, sieur de Saint-Aubin, conseiller en la vicomté de Rouen. — Reçus à l'état de notaire : Pierre Héribel, Robert Larribe, Baptiste Le Bourgeois, Jean Gougeon, Jean Basire ; payé par chacun, 10 livres — Mises : « Aux chapelains du collège, pour la célébration de 9 messes ordinaires par semaine outre la messe du lundi qui se paye manuellement, 90 livres ; » — chapelains : Nicolas Le Pelletier, Regnauld Le Sueur, Massin Martin, Jean de Gouberville —Mises pour les distributions manuelles faites pour la célébration des messes, vêpres, obits et autres services, 644 livres 3 sols. — « Pour avoir fait racoustrer ung des messeaux de la chapelle, 3 sous. — A M^e Jacques Bréant, escrivain et nottier, pour avoir notté, en ung cayer de parchemyn, le Symbole des Apôtres en deux diverses sortes de chant jouxte l'exemplaire prins sur ung cayer estant au couvent des Célestins, 60 sols. — Compte vérifié et signé en la chapelle Saint-Marc, en la fin de la messe, le lundi 4 juillet, continué du jour précédent, pour raison du dymence 1583 ; » signatures des notaires. — Compte du même pour l'année 1584-1585. — Mention de noble homme maître Jean Du Vivier, avocat en la Cour, adjudicataire, par décret de justice, d'une maison rue de l'Ecole, qui fut à Eustace Malherbe. — Charles Martin et Jean Cornyère reçus notaires ; chacun d'eux paye 3 écus 20 sous. — Mises : « A M^e Toussaint Le Fèvre, organiste, pour une année de ses gages, 4 écus. — Pour ung petit leutrain fait pour servir à l'organiste du dit collège, 7 sols 6 deniers. — Pour une corde de chanvre mise à la cloche de la chapelle pour la faire sonner, 14 sols 6 deniers. — A Loys Guillebert, menuysier, sur un marché fait avec luy par le collège pour faire et construire des bancs à l'entour du cœur de la chapelle Sainct-Marc, 53 escus 1 tiers, plus 20 écus. — Pour une grande chaire à dossier achetée à la vendue de la vefve du Gallois, 18 sols. — A este avancé à Jacques Bréant, escrivain, pour la façon de quelques cayers qu'il notte, pour ajouter à l'antiphonier de la chapelle, 45 sols. — Pour le port et rapport des aornements et luminaire de la chapelle, qui furent portez, le 1^er jour de septembre, en la chapelle des Ordres où furent pour quelque temps célébrez

les messes, obitz et services du dit collège, pour raison de la maladie contagieuse estant en plusieurs maisons prez la chapelle, 25 sols. » — Autre compte du même pour l'année 1585-1586. — Réception de notaires : Charles Tillart, Toussaint Marsollet, Barthélemy Laligney. — Les notaires Etienne Vereul et Jehan Denys payent chacun 20 sous pour la bienvenue de leurs clercs Jean Trabouillet et Mathieu Campion. — Jean Tillard, notaire, secrétaire de l'archevêché, remet 16 écus 2 tiers, comme exécuteur testamentaire de feu Me Louis Guenault, aussi notaire. — Mises : « A Toussaints Le Febvre, organiste, pour ses gages, 4 sous. » — Service pour Regnauld Le Sueur, décédé durant l'année du compte. — « A Loys Guillebert, menuisier, pour la construction des bancs du chœur, 33 écus 20 sols tournois ; au même, pour avoir fait une devanture de carolles au devant du chœur, 40 écus. — Au plâtrier, pour avoir recouvert la chambre des buvettes, etc., 56 sous. — A maître Jacques Bréant, écrivain, pour avoir écrit et noté 3 cayers en parchemin, 8 livres 5 sols t. — A Michel Le Deutre, libraire, pour avoir relié et recouvert un antiphonier en parchemin, 1 écu 30 sols. — A Mahiet Everard, vitrier, pour réparation de vitres, 3 écus. — Pour deux processionnaires achetés pour la chapelle, 28 sols. » — A la fin, règlement pour les honoraires des messes. — Compte vérifié le 3 juillet 1586.

G. 9070. (Liasse.) — 3 registres, comprenant ensemble 137 feuillets, papier.

**1586-1589**. — « COMPTE du même pour l'année commençant à la Saint-Jehan-Baptiste 1586 et finissant à semblable jour 1587. » — « A esté receu de maistre Jehan de Haulteryve, notaire, pour sa jurande, bienvenue et association au dit collège, 10 livres. — De maistre Jean de Haulteryve, pour la bienvenue de Symon de Gouberville, son clerc, la somme de 26 sols. — De la vefve deffunct maistre Philippes Larribbe, en son vivant notaire et claviger de la dicte chapelle, a esté receu pour moictié de la cueillette faicte en la dicte chappelle, 2 sols 6 deniers. — A esté payé par le comptable à Monsieur Bigues, grand archidiacre de Rouen et vicaire général de Monseigneur le cardinal, la somme de cinq escus sol, pour la moitié des fraiz qu'il a convenu faire pour envoyer exprès vers Monseigneur le cardinal, affin d'empescher que la juridiction du bailliage ne fust tenue en la grand salle du Palais archiépiscopal, où tient à présent la juridiction ecclésiastique pour la ruyne advenue à la salle ordinaire de la dicte juridiction. — A Paul Le Pilleur, paintre, pour avoir repainct la robbe de l'himage de Notre-Dame estante sur l'autel de la dite chappelle, et aussy painct en couleur de boys une vieille chaire estant en la dite chappelle, 29 sols. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3me de juillet, jour de la fête Saint-Martial 1587. — Compte de Haulteryve, prévôt et receveur pour l'année 1587-1588. — Les notaires Massin Martin et Etienne Vereul payent chacun 20 sous pour la bienvenue de leurs clercs Robert Meneult, Jehan Hatingoys, Pierre Rivière. — A Toussaint Le Febvre, organiste, 3 écus. — « Pour avoir changé un calice d'étain, 9 sous, et pour une pouchette à l'envelopper, 7 sous 6 deniers. — Pour 5 quartiers de toile pour couvrir l'image de sainct Jehan, 20 sols — Pour ung livre de papier blanc pour escripre par chacun jour, aux obits, les présents et défaillans, 5 sols. » — Services pour les notaires Jehan Baudry, Jehan Gouberville, Jehan Pauger, décédés pendant l'année du compte. — « Pour deux grandz fardeaux d'espynes et vifves plantes achaptez par Goujon devant Notre-Dame, pour planter au jardin de la maison où demeure maistre Isaac Vereul et faire une haye au lieu de mur et séparation, 36 sols. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet, jour de Saint-Martial 1588. — Compte du même pour l'année 1588-1589. — « A esté receu de maistre Pierre Ryvière, prebstre, notaire, pour sa jurande, bienvenue et association au dit collège, 10 livres. — Remonstre, le dit Haulteryve, qu'il y avoit ung prebstre fort pauvre et extrêmement malade en la maison de Guillaume Le Maistre, auquel il auroyt baillé, par le commandement du collège, pour luy aider à vivre, la somme de 20 solz. — Baillé à Me Charles Martin, notaire, pour avoir fait la coppie d'un registre ou martiloge où sont escriptz les obitz, 1 escu. — Baillé à Gybert, chasublier, pour avoir recouvert une chappe de renversé et faict ung contre-autel de renversé de la vieille chappe, 10 livres. — Baillé au dict maistre Charles Martin, notaire, pour avoir faict quatre factums ou mémoires pour bailler aux conseillers du siège présidial touchant le procez de Sauguyn et du dit collège, 10 sols. — A Toussaint Le Febvre, organiste, 16 livres 16 sols. – Pour avoir joué des orgues aux obits, 4 sols par obit. » — Service pour Nicolas Vereul, notaire, décédé pendant l'année du compte. — Compte vérifié en la chapelle, le 5 juillet 1589.

G. 9071. (Liasse.) — 4 registres, comprenant 192 feuillets, papier.

**1590-1591.** — « COMPTE de Jehan Haulteryve, prévôt et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen, pour l'année commençant au jour Saint-Jean-Baptiste 1590, et finissant à semblable jour de l'année 1591. » — « Reçu d'Etienne Syouret et de Toussaint Marsollet, notaires, pour la bienvenue de leurs clercs Grégoire Alexandre et Dubosc, de chacun, 20 sols. — A Louys Trieusle (*sic*), organiste, 40 sols. — A Gibert, chasublier, pour 3 aulnes de toile de bougren rouge pour mettre sur l'autel, à 10 sols l'aune, 30 sols. — Baillé à Jacques Le Blond, echalier, pour avoir refect 4 fenestres de fer de laton à la maison où demeure M^e^ Massin Martin, 15 sous. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet 1591. — Compte de Pierre Rivière, prêtre, prévôt et receveur du collège, pour l'année 1591-1592. — Cette année-là, il n'y eut aucune réception de notaire ni de clerc. — Guillaume Le Danoys, sergent appariteur, paya pour sa bienvenue et association au collège, 3 écus 20 sols. — « Baillé au prédicateur qui avoit faict les prédications durant l'Oratoire estant en la dicte chapelle Sainct-Marc, cinq escus sol. — A M^e^ Robert Larribbe, pour avoir faict garder à la dicte chappelle et faict plusieurs fraiz extraordinaires, 1 escu sol. — A maistre Loys Treuffle, organiste, 1 escu plus 4 livres. » — Service pour Guillaume Le Maistre, appariteur, décédé. — Compte vérifié en la chapelle, le 7 juillet 1592. — « Compte de Baptiste Le Bourgeoys, prebstre, curé de Saint-Denys, prévôt et receveur du collège des notaires de la Court ecclésiastique et l'un d'iceux notaires, pour l'année 1592-1593. — Aucune réception de notaire. — Guillaume Goujon, sergent appariteur, paie pour sa bienvenue 3 écus 20 sols. — Thomas Marc, prêtre, Thomas Le Vigneur, Jehan Ribert et Jehan Varin, payent chacun 20 sous pour leur entrée aux bancs de M^es^ Toussaint Marsollet, Jehan Hauteryve et Charles Martin. — A Louis Truffley, organiste, en deux fois, 2 escus 40 sous.— Compte vérifié en la chapelle, après l'obit qui y fut célébré le 3 juillet 1593. — Compte du même pour l'année 1593-1594. — Reçu de François de Gouberville, pour son association, 10 écus ;— de François Amelot, prêtre, pour son entrée et bienvenue de clerc au banc de M^e^ Jean de Haulteryve le jeune, 20 sols. — A Louis Truffley, organiste, 16 livres. — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet 1594. Ce dernier compte a été endommagé par l'humidité.

G. 9072. (Liasse.) — 5 registres, comprenant 398 feuillets, papier.

**1595-1599.** — « COMPTE de Jehan Denys, prévôt et receveur du collège des notaires de la Court ecclésiastique de Rouen, pour un an commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1595. » — « De Charles de Canville, clerc tonsuré, pratiquant soubz et au banc de M^e^ Symon de Gouberville, notaire, 20 sols. — De Guillaume Le Monnyer, appariteur en la Court ecclésiastique, pour le droict de son entrée, 10 escus. — De maistre Nicolas de Haulteryve, filz de maistre Jehan de Haulteryve, notaire, pour l'entrée et association d'icelui au dit collège, 10 escus. — De maistre Héribel, pour et au nom et lieu de M^e^ Nicolas Héribel, son fils, receu notaire, 10 escus. » — Mises : « A maistres Loys Treuffley et Toussaint Le Febvre, prestres, organistes, 12 livres 12 sous 6 deniers. — Pour une peau de parchemin affin d'escrire la tablature d'un gradal de la dite chapelle, 10 sols. » — Service pour maître Charles Tillart, notaire, un des confrères, décédé en la ville de Bayeux, où il avoit esté inhumé. — Compte vérifié en la chapelle, le 3 août 1596. — Compte du même pour l'année 1596-1597. — « De maistres Thomas Le Vigneur et Jehan Varin, pour le droict de leurs jurandes ou réception de notaires, de chacun, 10 écus ; — de maître Jehan Le Vigneur, pratiquant soubz et au banc de maistres Massin et Charles dits Martin, notaires, 20 sous. — A M^e^ Toussainctz Le Febvre, presbtre, organiste, pour une année de ses gages d'avoir joué des orgres en la dite chapelle, 10 écus sol. — Pour un livre de papier blanc, affin d'écrire par chacun jour les présents et absents aux obits, 10 sous. — Aux chantres et musiciens, qui auroient chanté le jour sainct Marc à la dite chapelle, 40 sous. — Achat d'un desteigneur de fer blanc. — Compte vérifié le 3 septembre 1597. — Compte de maître Mathieu Champion, prêtre, curé des Authieux, receveur du collège des notaires, pour l'année 1597-1598. — « De Abel Desmarets, reçu sergent appariteur, 10 écus. — A maistre Toussaincts Le Febvre, prêtre organiste, 100 sous. — Aux chantres et musiciens, qui ont joué le jour saint Marc, 60 sous. — A Philippe De la Ville, broudeur, pour avoir racoustré ung chasuble, 30 sous. — A Jacques Le Blond, arcalier, pour avoir réparé l'arcal des vitres de la chapelle, 4 écus. — Compte vérifié le 11 février 1597. — Compte de maître Baptiste Le Bourgeois, prêtre, curé de Saint-Denis, prévôt et receveur du collège, pour l'année 1598-1599. — « De maître François Amelot, prê-

tre, reçu comme notaire, 10 écus. — A Toussaint Le Febvre, prêtre organiste, 6 écus 40 sous. — Aux chantres et musiciens, pour avoir chanté le jour Saint-Marc, 1 écu. — Pour l'achat d'un guipillon, 2 sols 6 deniers. Pour l'achat de bouis bénit le jour des Rameaux, 2 sols 6 deniers. » — Paiements à David Bonhomme, plâtrier; — à Jacques Repel, vitrier; — à Simon Pouchin, menuisier; — à Pierre Lormier, masson; — à Pierre Cardon et Denis Cousin, charpentiers; — à Alexandre Parfondin, serrurier; — à Philippe De la Ville, brodeur. — Compte vérifié le 28 juillet 1599. — Compte du même, pour quelques parties de deniers levées et sequestrées, comme inutiles, du compte de Mathieu Champion, précédent receveur.

G. 9073. (Liasse.) — 6 registres, comprenant 170 feuillets, papier.

**1599-1601**. — COMPTE de maître Baptiste Le Bourgeois, curé de Saint-Denis, prévôt et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen, pour un an commençant à la Saint-Jean 1599. — Mention de Guillaume Bourseville, apothicaire; — de Charles Du Mesnil, chirurgien, demeurant à Darnétal; — de Jacques Duquesne, sieur de la Mauferye, conseiller en la Table de Marbre; — de Guillaume Aguichon, marchand d'oranges; — de François De la Croix, religieux de Bonport et chapelain de la chapelle du Port-Saint-Ouen; — de Toussaint Le Febvre, organiste. — Compte vérifié le dernier août 1600. — Compte du même pour les années 1600-1601, 1601-1602 (pas de chapitre de dépense); — 1602-1603, mises pour les gages de Le Febvre, organiste. — Compte de Simon de Gouberville, notaire, receveur du collège, du 3 juillet 1603 à semblable jour 1604.

G. 9074. (Liasse.) — 5 registres, comprenant 372 feuillets, papier.

**1607-1613**. — « COMPTE de Robert Larribbe, prevost, procureur et recepveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen et l'un d'iceulx, de la recepte, mise et entremise qu'il a eue et faicte du bien et revenu appartenant au dit collège, pour un an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste 1607. » — « A François Thibault, organiste, 20 livres de gages. — Au deffautier, pour ung livre pour escripre les présents et absents au service divin, 15 sous. — A esté payé à Denis Laffaicteur, fermier des terres du *Camp des Notaires* assises dessoubz le Mont-de-la-Justice de ceste ville... la somme de 70 solz, laquelle somme il avoit payée à François de Brabant, voyeur de chemins pour le Roy notre sire en la viconté de Rouen, tant pour avoir par le dit de Brabant posé manouvriers pour travailler à la réparation de la cavée tendante de la porte Bouvreuil au dit Mont-de-la-Justice, et ce à l'endroit des dites terres aboutissantes à ladite cavée, pour le sallaire du sergeant à masse, que du dit Brabant, voyeur. » — Compte vérifié, en la chapelle, « le dit collège deuement congregé, » le 10e juillet 1608. — Compte du même pour l'année 1608-1609. — Mention de François Thibault, organiste; — du décès d'Etienne Le Bourgeois, sergent appariteur, et de son fils, maître Baptiste Le Bourgeois, curé de Saint-Denis. — Compte de Nicolas Héribel, notaire en la Cour ecclésiastique, prévôt et receveur du collège des notaires pour l'année 1610-1611. — Gages de l'organiste François Thibault, et du défautier. — « A Guillaume Bourdet, paticier, pour avoir vendu et livré 3 douzaines et demie de touffeaux, 16 sous. — Payé 40 sols au maître de la *Fleur-de-Lis*, pour avoir par la compagnie pris du vin, au nombre de 4 bouteilles de vin, et icelles baillez et distribuez au sieur du Vaurouy et Le Charretier pour les gratiffier du plaisir fait à la compagnie. » — 500 de tuiles à croq, achetées 4 livres 5 sous; 12 bottes de lattes, à 5 sous 6 deniers la botte; 28 chanlattes à 2 sous 6 deniers pièce; demi-cent de nos, à 40 sous le demi-cent; 6 fattiers, 10 sous. — « A Jacques Repel, vitrier, 100 sous, pour avoir vendu et livré au collège 5 vittres neuves en ozenge, couchez en plomb appliquez en une maison. — Au sieur du Boisguillaume, avocat, pour avoir plaidé et prins défenses sur l'action, 5 sous. » — Compte de Charles Martin, notaire, prévôt et receveur du collège, pour l'année 1611-1612. — Achat d'un missel à l'usage de Rouen, avec un *sentier*, 7 livres. — Autre compte du même pour l'année 1612-1613. Ce dernier compte a été fortement endommagé par l'humidité.

G. 9075. (Liasse.) — 5 registres, comprenant 175 feuillets, papier.

**1613-1627**. — COMPTE de Charles Martin, notaire en la Cour ecclésiastique de Rouen, prévôt et receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1613. — « Pour quatre douzaines de craquelins et autant de touffeaux baillés le jour saint Marc, à 6 sous la douzaine, 48 sous. (Tous les comptes du collège jusqu'à celui-ci étaient recouverts en parchemin. Ceux qui suivent sont car-

tonnés.) — Compte de Barthélemy Laligney, chanoine de l'église de Rouen, notaire et tabellion en la Cour ecclésiastique, et, en ladite qualité, prévôt et receveur du collège, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1617 : « De Jacques Erambourg, sergent appariteur en la Cour ecclésiastique, 30 livres, pour être associé au collège. — De maître Pierre De Caulx, prêtre, l'un des dits notaires, 30 livres qu'il a données, pour être employées à la décoration de la chapelle. — Cœulte faite en la chapelle Saint-Marc pendant l'année, 2 sous 6 deniers. » — Mises : « A Jehan Le Febvre, organiste, 30 livres. — Payé pour le jour et feste de mons^r saint Marc, aux chantres qui ont chanté la messe, 64 sous; — pour 4 douzaines de craquelins, 24 sous; — pour 4 douzaines de touffeaux et bourlets de fleurs, 20 sous. — A M^e Champion, pour un gallon de vin à faire distribuer le jour saint Marc, 16 sous. Le dimanche, 24 juin 1618, payé pour des craquelins, par le commandement de la compagnie, pour le défaut de mons^r Varin, quil ne veult faire faire les dits craquelins, 18 sous. » — Comptes de Jean-Maximilien Le Roux, procureur en la Cour des Aides, commis à faire la recette pour l'année 1622-1623; compte fortement endommagé par les mites. — « De maître Lucas Allain, curé de Saint-Vivien, procureur et receveur du collège, pour l'année 1625-1626 : « Aux musiciens qui ont chanté la messe en musique le jour de saint Marc, 4 livres; — pour les craquelins du dit jour, 24 sous; — pour les touffeaux, 20 sous; — pour un gallon de vin le dit jour, 20 sous; — pour un vipillon, 3 sous; — pour un vieil banc en façon de coffre, mis dans le revestiaire, 69 sous. — Payé à Nicolas Houllegatte et Jehan Barbé, esventeurs en la maladie contagieuse, pour avoir les drogues nécessaires pour purger et esventer la maison infectée où demeuroit maître Gilles Héribel, 6 livres. — A Pierre Babin, conducteur des hardes contagiées à l'Aunay, pour avoir enlevé les pailles et ordures de la dite maison contagiée, 40 sous; — aux dits éventeurs, pour avoir éventé la dite maison, 7 livres 6 sous: — pour avoir délivré du vin aux dites personnes de la contagion, 22 sous. » — Compte du même pour l'année 1626-1627 : « A M. le Marchand, orfèvre, pour 2 chandeliers d'argent, 22 livres. »

G. 9076. (Liasse.) — 6 registres, comprenant ensemble 137 feuillets, papier.

**1628-1633.** — COMPTES de maître Lucas Allain, procureur et receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1628 (Paiement fait à Noël D'Yvetot, maître maçon); — pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1629 (Paiements faits à Pierre Gelouis, maître maçon; — à Louis Le Vaillant, maître joueur de violon). — Compte du même pour l'année 1631-1632 : « Pour un messel de la dernière impression, garni d'une peau violette et sentier de même étoffe, 11 livres 10 sous. — Compte pour l'année 1632-1633 : « Reçu de Laurent, sergent en Cour d'église, pour être associé, 40 livres; — de Sébastien Louis, notaire, en la place de feu noble homme maître Nicolas de Haulteryve, chanoine de l'église de Notre-Dame de Rouen, pour son droit de réception, 50 livres; — de Nicolas Le Vigneur, reçu clerc, 20 sous. » — Compte de Michel Yauvart, prêtre, chanoine des Quinze-livres en la cathédrale, curé de Duclair, procureur et receveur du collège des notaires et l'un d'iceux, pour l'année 1634-1635 (couverture en parchemin). — Compte du même pour l'année 1635-1636 : « Reçu de Pierre Le Carpentier, reçu notaire en la Cour ecclésiastique, en la place de M^e Lucas Allain, en son vivant curé de Saint-Vivien et notaire en la Cour, 90 livres. — Reçu de M^e Isaac Haulteryve, notaire en la Cour, reçu en la place de M^e Louis Trabouillet, aussi notaire, 80 livres. — M^e Jacques Langlois, aussi notaire en la Cour, a promis de donner pour son entrée une tunique et une chappe de damas rouge. » — Trois clercs entrés nouvellement en la Cour, Pierre Le Carpentier, Louis Safforge et Langlois, payent chacun 20 sous. — A Nicolas Roussel, organiste, 30 livres de gages. — A Pierre De Caux, notaire, défautier, 6 livres (couverture en parchemin).

G. 9077. (Liasse.) — 5 registres, contenant ensemble 167 feuillets, papier.

**1635-1639.** — COMPTES de Michel Yauvart, curé de Duclair, procureur et receveur du collège des notaires pour les années 1635-1636 (en double), 1636-1637, 1637-1638, 1638-1639 (en double), l'un des doubles fortement endommagé par l'humidité. — Tous ces comptes sont recouverts en parchemin. — 1635-1636, — de Nicolas Lorence, reçu clerc, 20 livres. — Nicolas Roussel, organiste. — « Payé à Nicolas Thibault, maître serrurier à Rouen, pour avoir raccommodé la serrure de la grande porte des orgres avec une clef, 2 pentures, 6 crampons, 2 verroux, 35 sous. » — A un avocat, pour un plaidoyer, 10 sous. — Mention de mons^r Pillée, avocat au bailliage, « qui avait fait l'écrit pour le procès, ensemble l'écrit des raisons en forme de factum. » — 1636-1637, « à Laurens Touzé, tapis-

sier, pour avoir baillé un tapis pour couvrir le grand autel de la chapelle avec un autre tapis servant de contre-autel en la chapelle de la Vierge, 6 livres. — *Item*, pour le voyage fait en la chapelle de Saint-Adrien, selon qu'il est accoustumé chacun an, la somme de 12 livres 10 sous. » — 1638-1639, même organiste; toujours les craquelins et les touffeaux à la saint Marc. — « *Item* pour le voyage fait en la chapelle Saint-Adrien, ainsi qu'il est accoutumé par chacun an, auquel lieu assistent tous les sieurs notaires, 13 livres. »

G. 9078. (Liasse.) — 5 registres, comprenant ensemble 156 feuillets, papier.

**1640-1645.**— « COMPTE de Pierre Le Carpentier, prêtre, notaire, procureur et receveur des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen et chapelle Saint-Marc, et l'un d'iceux, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1640. » — 1640-1641, « pour le disner du jour saint Marc, 28 livres 12 sous. — Pour le pain bénit de la messe du jour de Noël, 20 sous. — Pour la collation d'après les vespres et matines de la fête du Saint-Sacrement, 68 sous. » — Paiements à Pierre Deshayes, maître serrurier; — Jehan Capellet, maître maçon. — « Payé à Me Pierre Pidou, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, commis à la recette générale des droits d'amortissement dûs par les ecclésiastiques, bénéficiers, communautés et tous autres gens de mainmorte du royaume, 27 livres; pour le droit de la quittance, 40 sous; pour les frais des commissaires ayant saisi le revenu du dit collège pour renouveler le paiement de la dite taxe, greffiers et sergents, etc., 86 livres 11 deniers. »—Compte du même pour l'année 1641-1642 : — « Reçu de Me Simon Marye, notaire, pour le droit de sa réception, 65 aunes de toile; du même, pour le droit de clerc en la Cour ecclésiastique, communément appelé *béjaune*, 20 sous. — Payé à deux chapelains de Notre-Dame qui ont faict le service du jour de Noël dernier, pour l'absence des prêtres notaires, 30 sous. » — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1642 : « A monsieur Du Fay, chapelain, pour la livraison de 2 pots de vin le jour Sainct-Marc, 30 sous. — Payé pour les frais du pèlerinage de Saint-Adrian, 23 livres. — Pour le vin distribué à Mr l'official estant maistre de Saincte-Cécile, 10 livres 5 sous. — Payé à Me Claude de Villers, maistre facteur d'orgues, 61 livres; — à Guillaume Le Thuillier, maître menuisier, pour la menuiserie des dites orgres, 15 livres 10 sous; — à Pierre Moteais, maître peintre à Rouen, pour la peinture des dites orgres, 4 livres; — pour les frais d'avoir visité les dites orgues, 8 livres, 16 sous; — à un libraire qui a relié le missel, 10 sous. » — Compte du même pour l'année 1643-1644 : « Pour les frais du dîner et souper du jour saint Marc, 23 livres; aux représentants de maîtres Laurent, Symon et Guillaume dits de Gouberville, fondateurs, à l'offertoire des obits fondés aux mois de mars, août et octobre, pour 3 obits, 3 sous; — à Me Chrétien, avocat au Parlement, pour consultation, 30 sous; pour avoir plaidé et dressé les qualités, 50 sous. » — Compte du même pour l'année 1644-1645 : « Pour les frais de la compagnie assemblée le jour saint Laurent, 7 livres 15 sous. »

G. 9079. (Liasse.) — 5 registres, comprenant ensemble 187 feuillets, papier.

**1644-1649.** — COMPTE de Pierre Le Carpentier, receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1644 et finissant à pareil jour 1645; — pour l'année 1645 1646 : « Reçu de Me Hubert Douillon, prêtre, l'un des notaires, pour son entrée et ornements à la chapelle, 100 livres; — du même, pour son droit de clerc en l'officialité, ainsi qu'il est accoustumé de tout temps, 20 sous. — Payé pour les frais de la compagnie assemblée afin de traiter des affaires du collège le 3 septembre, 10 livres 3 sous. — A Guillaume Du Puys, chasublier, pour la couverture du poisle à servir au jour du Saint-Sacrement, 15 livres; — pour 4 bonnets carrés, à servir en la chapelle, 6 livres; — pour une douzaine de bouteilles de vin délivrées à Mr l'official, à la noce de sa nièce, 110 sous; — à M. Le Febvre, avocat au Parlement, pour une consultation, 60 sous. » — Compte de Louis Safforge, notaire et receveur du collège, pour l'année 1646-1647 : « Payé à M. Le Febvre, avocat, pour un second écrit contre les appariteurs, 10 livres 8 sous; — au clerc du dit Le Febvre, pour avoir mis le dit écrit au net, 30 sous; — au concierge de la chambre des consultations, pour le droit de l'ouverture de la dite chambre afin de voir le dit écrit ci-devant fait par le dit Le Febvre, 5 sous. » — Compte du même pour l'année 1647-1648, présenté au collège, le 3 juillet, jour et fête saint Martial 1648, en l'église de Saint-Marc, après la messe du Saint-Esprit, ainsi qu'il est accoutumé. » — « Pour les frais du pèlerinage de Saint-Adrien, 19 livres 12 sous. — A Guillaume Dupuis, chasublier, pour avoir fait une robe de damas à la Vierge, et fourni toutes les étoffes, 17 livres 8 sous. — Pour les frais faits par 3 députés de la compagnie pour aller à Gaillon, trouver M. l'ar-

chevesque suyvant l'arrest de la Cour contre les appariteurs, pour louage de 3 chevaux, 30 livres. — Pour une consultation faite à 2 avocats, 3 livres. — Pour 2 plaidoyers du sieur Tesson, avocat, contre Morin, 10 sous. — Au sieur Viret, imprimeur du Palais, pour 3 extraits d'arrêts donnés en faveur des ecclésiastiques, pour faire voir qu'ils ne sont obligés de prendre les principaux des rentes à eux dues, 25 sous. »—Compte du même pour l'année 1648-1649.

G. 9080. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 121 feuillets, papier.

**1650-1654.** — « COMPTE de Louis Safforge, notaire, procureur et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique et l'un d'iceux, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1650 : Reçu de Me Nicolas Roger, l'un des dits notaires, pour son entrée, 100 livres; du même, pour son droit de clerc en l'officialité, 20 sous. — De Me Louis Fontaine, notaire, pour son droit d'entrée, 100 livres ; pour son droit de clerc en l'officialité, 20 sous. — De Me Adam L'homme, appariteur, pour son droit d'entrée, 60 livres. —Pour les fraiz du pèlerinage de Saint-Adrien, 48 livres 14 sous. — Pour les fraiz faits, le jour de saint Marc, pour fere tendre dans la chapelle qu'autres frais touchant l'ornement de ladite chapelle, à ce déduit la somme de 60 sous cueillis dans les plats aux reliques, 44 livres. —Pour la despense faite, le 2me jour de novembre dernier, la compagnie assemblée pour les affaires du collège, 100 sous 6 deniers ; payé pour 14 livres de sucre, moins 2 onces, à 30 sous la livre, présenté à monsieur l'official, le jour des estrennes, 20 livres 16 sous 3 deniers. — Payé à M. Le Vigneur, pour faire entrer dans la chapelle 2 hommes pendant les grosses eaux afin de retirer les ornements, livres et archives qui estoient en péril, 7 sous; payé pour les tourbes, bourrées, ballais, et pour la peine d'un homme qui a faict du feu dans la chapelle et l'avoir nettoyée, 40 sous. — Pour les pains bénits qui se feront jusques et compris le 4e de juillet, 24 sous. » — Compte du même pour l'année 1651-1652 : « Payé à Me Nicolas Laurence, appariteur, pour despense faicte chez luy, le dernier janvier, jour de l'entrée de monsr l'archevesque, 42 sous. — Pour la construction du presbytère de Sainct-Hilaire, 22 livres 10 sous. » — Compte du même pour l'année 1652-1653 : « Pour le registre ou *quillibet* à écrire les noms et surnoms des notaires assistants aux obits, 20 sous. — Au sieur Daubin, pour le louage de la tente de tapisserie de haute-lisse le jour saint Marc, 7 livres. — A Malheux, patissier, pour les craquelins par lui baillés, 31 livres 4 sous. » — Autre compte pour l'année 1653-1654 : « Reçu pour l'entrée de M. Coustel, à la chapelle, 60 livres. — Quêtes faites dans la chapelle, 5 livres 10 sous. »

G. 9081. (Liasse.) — 7 registres, dont l'un couvert en parchemin et les autres cartonnés, contenant ensemble 211 feuillets, papier.

**1654-1660.** — COMPTE de Michel Yauvart, prêtre, curé de Saint-Hilaire-lès-Rouen, procureur et receveur du collège fondé en la chapelle Saint-Marc, pour l'année commençant le jour Saint-Jean-Baptiste 1654 : « De Mr Charles Haulteryve, reçu notaire, par provision, reçu 50 livres. — Cueilli aux reliques, le jour saint Marc, 7 livres. — Payé à Pierre Placevault, brodeur, demeurant à Rouen, pour un chasuble blanc de satin de Bruges, 2 rideaux de camelot de couleur violet cramoisi, etc., 50 livres. » — Compte de Denis Héroult, prêtre, notaire, procureur et receveur du dit collège pour l'année 1656-1657 : « A maître Louis Fontaine, l'un des notaires, organiste de cette chapelle, 30 livres de gages par an. — Pour avoir fait raccommoder le canon de la chapelle qui se met sur le maître autel, 5 sous. » — Autre compte pour l'année 1657-1658 : « Jacques Laffetteur de la paroisse Saint-Godard, tient les terres hors Beauvoisine nommées le *Camp des Notaires*, contenantes 2 acres, par le prix de 50 livres. — Pour le tendeur qui auroit tendu et détendu la tapisserie la veille et feste de saint Marc, la somme de 50 sous et 4 sous 6 deniers pour un pot de sidre et 1 pain; paié pour le broittier qui auroit apporté et reporté la tapisserie, 22 sous ; pour 2 filles qui auroient apporté et reporté plusieurs tapis, toilettes, et argenteries et auroient aidé à les tendre et replier, 25 sous ; paié en havets, esplingues et rubens, 24 sous 6 deniers ; paié pour la despense faicte par les notaires et appariteurs, pour avoir disné ensemble le jour saint Marc suivant la coustume, 37 livres 15 sous. — Paié à 2 jeunes hommes qui ont couché dans la dite chapelle, tant pour leur salaire que pour leur soupper, 42 sous ; paié pour le disner et souper d'un garçon qui auroit gardé pendant le jour en la chapelle, le dit jour saint Marc, et pour 2 nourolles qui auroient esté baillées aux musiciens, 24 sous 3 deniers; paié à 3 hommes qui auroient, pendant les grosses eaux, changé les ornements et escriptures de place et le tout mis dans le pipistre, et pour le batelier qui auroit mené et ramené les dits hommes et le sieur titulaire qui les auroit ac-

compagnés pour donner ordre que les dits ornements, mesme les escriptures, fussent changez sains, 7 livres 10 sous. — A 3 hommes qui auroient nettoié la dite chappelle après que les grosses eaux ont esté escoulez, 3 livres; pour 9 boisseaux de charbon pour aider à esventer les maisons de la dite chapelle qui auroient esté dans les grosses eaux, 3 livres. — A Me Herouet, pour un plaidoyer, 36 sous. » — Compte du même pour l'année 1658-1659; — pour l'année 1659-1660. (Ce dernier compte en double.)

G. 9082. (Liasse). — 4 registres cartonnés, comprenant ensemble 74 feuillets, papier.

**1660-1663.** — COMPTES de Denis Heroult, receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1660 : « Reçu de M. Noël Desbarres, huissier appariteur en la Cour ecclésiastique, pour son droit d'entrée en la chapelle, 60 livres; — de Pierre Canu, prêtre, l'un des notaires, pour son droit d'entrée, la toile de 4 aubes, 4 surplis, 4 nappes d'autel, d'une valeur de 104 livres; — de Charles Duval, prêtre, l'un des notaires, pour son droit d'entrée, 100 livres. — Service pour feu Me Nicolas Le Vigneur. — Pour 4 bonnets carrés, 5 livres 2 sous, et pour avoir enrichi une carte sur laquelle est l'évangile saint Jean pour mettre sur l'autel de ladite chapelle, 5 sous. » (Compte en double.)—Comptes du même pour l'année 1661-1662; — pour l'année 1662-1663 : « Payé pour la despense de la compaignie estant allée en pelerinage à Saint-Adrien, 32 livres 4 sous. — A Marin Souillet, maître libraire à Rouen, la somme de 25 sous, pour un registre en papier servant à faire les cuilibets pour les assistances aux services qui se célèbrent à la chapelle Saint-Marc. — Payé au nepveu de M. Robert Coustel la somme de 10 sous, pour avoir couché une nuit dans la chapelle de Saint-Marc, à raison de certains voleurs qui auroient dégradé quelques pierres de la dite chapelle pour y faire entrer. — Payé au surnommé Beaufinet, pour louage de tapisserie qui auroit esté tendue en la chapelle le jour de Saintc-Marc dernier, 20 livres. »

G. 9083. (Liasse.) — 6 registres, comprenant ensemble 203 feuillets, papier.

**1664-1670.** — COMPTE de Nicolas Panel, notaire et procureur en la Cour ecclésiastique de Rouen, et receveur du collège des notaires en la chapelle de Saint-Marc, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1664 : « A maître Louis Fontaine, pour avoir touché les orgues, 40 livres. — Payé aux chantres et officiers du chœur, pour les trois fêtes, savoir : le Saint-Sacrement, la Toussaint et Noël, pour l'office, 9 livres. — Pour les frais faits pour le jour de saint Marc, tant pour la musique, louage de tapisserie, craquelins, bouquets, qu'autres petits frais et despence, 60 livres 7 sous. — A M. de Saint-Blaise, avocat, pour plaider aux Requêtes, 30 sous; — à un avocat qui avait dressé un factum, 60 sous. »—Comptes du même pour les années 1665-1666; — 1666-1667 : « A Philippes Fillastre, tapissier à Rouen, pour avoir tendu la chapelle le jour saint Marc, 22 livres; » — 1667-1668 : « Payé pour la dépense faite par la compagnie après le compte rendu en la chapelle, le 3 juillet 1667, 28 livres 15 sous; — à Charles Dupuis, marchand chasublier à Rouen, pour 2 chappes, une chasuble, une tunique et voile, le tout de damas blanc, par lui vendus, 130 livres; à la servante qui a apporté les dits ornements, 10 sous. A Louis Safforge, l'un des notaires, 5 chapons à 20 sous pièce, 5 livres; »—pour l'année 1668-1669 : « Payé pour un *cuilibet*, 22 sous 6 deniers; » — pour l'année 1669-1670, le dit compte rendu, le 3 juillet 1670, en la chapelle de Saint-Marc, après la célébration de la messe du Saint-Esprit, en la manière accoutumée; le même jour, élection des officiers du collège : Nicolas Panel, receveur; Robert Coustel, claviger; Mathieu Depresle, défautier; Denis Héroult et Charles Duval, garde-clefs.

G. 9084. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 43 feuillets, papier.

**1677-1681.** — « COMPTE que rend P. Carren, presbtre, nottaire et procureur en la Cour ecclésiastique de Rouen et receveur du collège des nottaires de la chapelle Saint-Marc pendant un an, commençant à la Sainct-Jean 1677. » — Comptes du même pour l'année 1678-1679 : « Reçu de M. Belhomme, pour son entrée, 100 livres. — A M. Digoville, 6 livres à lui accordées par la compagnie pour avoir fait garder la chapelle pendant 2 ans, le jour sainct Marc. — A Jean Hameline, pour avoir sonné au service de feu M. Corbillon, 5 sous; » — pour l'année 1679-1680 : « Au tapissier pour avoir tapissé la chapelle le jour saint Marc, le dimanche dans l'octave du Saint Sacrement, 15 livres; » — pour l'année 1680-1681 : « A madame Coustel, pour avoir fait des musses pour les images de la chapelle, 1 livre 4 sous; — pour les bouquets et craquelins du jour de saint Marc, 3 livres 10 sous. »

G. 9085. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 44 feuillets, papier.

**1681-1686**. — COMPTE de P. Carren, procureur en la Cour ecclésiastique de Rouen et receveur du collège des notaires pour l'année 1681-1682 : « Reçu de M. Moriancourt, notaire, pour son entrée, 100 livres;— pour un *cuillibet*, 20 sous; — à Me Jean de Guillotz, presbtre, la somme de 60 livres pour les gages qui lui ont été accordés annuellement, pendant les 5 années de ses estudes à Paris, 60 livres. » — En marge de cet article, *néant*.—Mention de Jacques Cappelet, maçon;— de Guerpin, menuisier;—de Sauvage et Deshays, serruriers. — Comptes du même pour l'année 1683-1684; — pour l'année 1684-1685; — pour l'année 1685-1686, présenté à Me Jean Langlois, prêtre, notaire et titulaire de la chapelle, et Mes Adrien Dumont, Panel, Pierre Boissel, notaires anciens et modernes, et François Heuzé, appariteur, le 3 juillet 1686, après la messe dite et célébrée en la manière accoustumée : « Reçu pour l'entrée de M. Guérard, notaire et procureur en l'officialité, 150 livres;—de M. Tassel, appariteur en l'officialité, 150 livres. — A la veuve Beaufinet, pour 2 années de 12 livres par an, pour la tente de la tapisserie les jours saint Marc et du Saint-Sacrement, 24 livres. »

G. 9086. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 38 feuillets, papier.

**1687-1693**. — COMPTE d'Edme Panel, prêtre, notaire et procureur de l'officialité et receveur du collège des notaires et appariteurs en la dite officialité pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1687. — Comptes de Pierre Carren, notaire et procureur en la Cour ecclésiastique et receveur du collège des notaires de la chapelle Saint-Marc, pour l'année 1688-1689 : « Au sieur Le Mareschal, organiste, 30 livres;— pour avoir tendu le dehors de la chapelle le jour de l'octave du Saint-Sacrement, 5 sous; » — pour l'année 1690-1691 : « De Nicolas Vitecoq, notaire, procureur en la Cour ecclésiastique et receveur du même collège, pour l'année 1692-1693, présenté à Me Jacques Jagan, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris et supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, et à Gédéon Banquet de Mauny, aussi prêtre, docteur en théologie et un des assistants dudit sieur supérieur, représentant la communauté du dit séminaire, auquel le revenu de Saint-Marc a été réuni le 25 août 1693. »

G. 9087. (Registre.) — Comprenant 219 feuillets, papier.

**1640-1641**. — Registre dit *Cuilibet* servant au *défaultier* du collège des notaires à indiquer les noms des présents et des absents aux obits de la chapelle Saint-Marc, du dimanche 1er juillet 1640 au 3 juillet de l'année suivante. Le chiffre à distribuer ne variant pas, la somme à remettre aux présents variait suivant leur nombre; de là le mot *cuilibet*. A la fin de chaque liste de noms : *Cuillibet* (chiffre), *reste* (chiffre). — Ajouté, au bas du feuillet du 27 octobre, une attestation de Carpentier, défaultier, constatant qu'il avait reçu 90 livres tournois pour le droit d'entrée de maître Nicolas Le Vigneur à la confrérie des notaires.

G. 9088. (Registre.) — Comprenant 243 feuillets, papier.

**1653-1654**. — REGISTRE des *quilibets*, du 20 octobre 1653 au 28 décembre 1654. — Pas de chiffres de paiement. — Quelques délibérations au bas des listes. — « *Die jovis prima mensis januarii* 1654. Le collège deument congrégé, assemblé aprez la messe dicte et célébrée, a esté représenté par le sr Du Fay, titulaire, un livre relié *in-folio*, qui est un antiphonier de la dernière impression et recouvert de basane violette, pour lequel a esté payé 11 livres, de laquelle somme le dit collège lui tiendra compte. — *Die lunæ 5a mensis januarii 1654*. Le dit jour, yssue des vespres, le collège deuement congrégé et assemblé, a esté représenté par le sr Du Fay que les bréviaires de ce diocèse ayant esté par plusieurs fois refformez depuis plusieurs années, qu'il seroit besoin avoir un antiphonier conforme au bréviaire dernier pour chanter les matines et vespres; ordonné qu'il en sera acheté un. — *Die sabati VII a mensis februarii*. Na que Me Roger gaigne par advis de la compagnie, attendu que l'on a commencé la messe advant le son.—*Die sabati XXI februarii*. Na par l'advis de la communauté que les Srs Marye, Panel, Roger et Fontaine ont gaigné quoiqu'ilz soient venus aprez l'espitre, attendu qu'on a commencé advant le son, et qu'ils estoient empeschez pour affaires qui regardent la communauté. — *Die martis festum Si-Mathei XXIIII a februarii 1654*. Du dit jour, yssue de la messe y dicte et célébrée, le collège deuement congrégé et assemblé pour délibérer du différend prêt à mouvoir entre le dit collège des notaires, d'une part, et Me Laurent Hardouyn, commis au greffe de l'officialité, prétendant empescher les dits notaires de faire les fonctions de leurs charges, dresser les actes et expéditions tant de

grâce que communes pour les faire après signer au dit greffier, en luy payant son sallaire de ses signatures, a députté Mes Loys Safforge, Denis Hérout, et Nicolas Roger, trois des notaires, ausquels il a donné pouvoir d'obtenir mandement de la Cour pour y faire appeler le dit Hardouyn. — *Die domini XVa mensis Martii ad vesperas 1624.* Fontaine excusé par un homme envoyé de sa part à cause de sa maladie. — *Die Martii VIIa mensis aprilis 1654.* M. Nicolas L'homme excusé de maladie par son fils pour avoir esté seigné. — *2a mensis junii 1654.* La communauté assemblée, a esté arresté que les défaillants seront mis en gain, attendu que la messe a esté transférée à ce jour et qu'ilz n'ont esté advertiz. — *5a mensis decembris ad vesperas.* Aprez les vespres, délibération contre Robert Douillon, claviger; a manqué de faire ouverture de la chapelle, et notamment la veille de Sainte-Catherine, en sorte que les vespres n'auroient esté dictes... est mis en perte le long de la semaine. »

G. 9089. (Registre.) — Comprenant 253 feuillets papier.

**1660-1661.** — REGISTRE du *cuilibet* du collège des notaires, du 3 juillet 1660 au 9 juin 1661. — « 3 juillet 1660, sur l'avis donné par M. Héroult, receveur du collège, que M. Du Fay, curé de Canouville, titulaire de la chapelle, est au lit malade en son presbytère de Canouville, pour quoi il lui a été impossible de se trouver, ce jour d'hui, en la chapelle, la compagnie arrête que les affaires du collège, qui de tout temps ont été réglées le dit jour, seront différées jusqu'au jour de la Madeleine, dont sera donné avis au dit sieur Canouville. » — *Xa julii 1660.* Gérard Husson, curé de Berville, demande à être reçu notaire en vertu de lettres de provision de l'archevêque, du 19 août 1637; affaire différée. — *XVIIa julii.* Opposition de Loys Safforge à la réception du dit Husson. — *Die jovis festum divœ Mariœ Magdalenœ, XXIIa julii 1660. — Die electionis officiorum.* Receveur, à la pluralité, Denis Héroult; garde-clefs, Hubert Douillon pour le décès de Me Symon Marye, et Panel; défautier, Le Vigneur continué parce qu'il laissera *le quilibet* dans les temps; claviger, Coustel continué, aux charges d'estre plus soigneux, et de nestoyer la chapelle et autres nécessités accoustumez et se rendre dans l'heure. Il a esté arresté que les distributions ordinaires ont esté et sont remises à 4 sols, saouf à augmenter après les comptes. — *Die sabati 8a januarii.* Après la messe y dicte, s'est présenté Me Noël Desbar, bourgeois de Rouen, lequel avoit donné sa requeste tendante à estre associé au collège pour participer aux prières et service divin et distributions ordinaires. — Associé aux charges de droit. — *Dominica Va februarii.* Charles Duval, chapelain en la cathédrale, associé au lieu de Nas le Vigneur. — *XVIIIa februarii.* Réception de Gerard Husson; ne sera employé au *cuillibet* que lorsqu'il aura payé son droit d'entrée. — *5a martii 1661.* Sur la remontrance faicte que les vespres qui se célèbrent les dimanches d'advent et caresme empeschent la dévotion tant des ecclésiastiques que laïques pour ne pouvoir assister aux sermons, mesmes aux vespres de leurs paroisses, il a esté arresté qu'au lieu de chaques vespres, il sera célébré une haute messe. »

G. 9090. (Cahier.) — Comprenant 23 feuillets, parchemin.

**1649** — DÉCRET, en la vicomté de Rouen, des immeubles qui avaient appartenu à Marin Barbes, drapier drapant en cette ville; maison rue des Matelats et Orberue : « Grande maison neuve appliquée au mestier de la draperie, consistant en un cellier ou laverie, un grenier, deux grandes chambres, l'une sur l'autre et le grenier en gallatas, fermé à deux eaues, un degré hors œuvre servant à monter au dit bâtiment, etc..., appenty à usage d'écurie. »

G. 9091. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 53 pièces, papier; 1 cahier de 52 feuillets, papier.

**1629** (copie)-**1789**. — LIASSE comprise sous cette étiquette : « Titres et pièces concernant la réunion projetée des biens de la maisons du Bourg-Achard au grand séminaire Saint-Vivien. Na La suppression de cette maison n'a eu lieu, la Révolution étant arrivée avant la fin de la contestation qui s'est élevée entre les paroissiens et le séminaire. » — « Inventaire des biens, effets, revenus, charges, titres et papiers du dit prieuré, par Louis de Goyon, grand archidiacre et vicaire général, prieur, etc...: Tête d'argent en vermeil, haute de 20 à 22 pouces, où est le crâne de saint Eustache...; 600 volumes; — 6 religieux, Jean Buchet, prieur; Jean-François Le Boulleux, François Petit, Louis-Jean-Baptiste Delaunay, Pierre-François Chabrol, Jacques De la Rue de Francy; 1 frère convers, Jean Valentin, et 1 sœur donnée, âgée de 70 ans. » Pièce signée par Goyon, Pinchon, curé de Houguemare et par les religieux. — Ordonnance de *soit communiqué* au promoteur général, signée par l'archevêque de Rouen, 14 avril 1770. — Procès-verbal d'estimation des biens du prieuré; — des livres de la bibliothèque, par Couil-

lard, curé de Saint-Michel-de-la-Haye : *Histoire ecclésiastique*, 36 volumes in-4°, 108 livres; *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin, 35 volumes in-12, à 30 sous le volume, 52 livres 10 sous; *Vie des sept religieuses de la Visitation*, 5 sous; *Biblia gothica*, parchemin, 2 volumes in-f°, 40 sous les deux ; le *Pédagogue chrétien*, 3 sous ; *Historia orbis maritimi*, par Maurizote, 1 volume in-f°, 1 livre 10 sous; *Historia Thuani*, 2 volumes in-f°, 3 livres. Outre les livres ci-dessus, j'ay trouvé un grand nombre de livres de peu de conséquence, la plupart dépareillez, in-12, que j'ay estimez *in globo* à 60 francs, et c'est leur faire honneur. *Item*, environ 550 bouquins on parchemin, dont, à l'exception de quelques Pères de l'Eglise, mauvaise édition, le mérite n'est pas grand ; ainsi, en les mettant tous peslemesle à 3 sous pièce, c'est encore pour cet article 75 livres. Il reste encore un amas de vieux bréviaires, vieux messels romains et du diocèse, que je n'ai point estimez. Je n'ai point appretié encor une centaine de volumes, tant en brochure qu'en veau et parchemin, qui sont, sur 5 petite tablettes, entre les deux fenêtres qui donnent sur le cimetière, parce qu'on m'a dit que c'étoit l'endroit où etoient les livres prohibez. » — Procès-verbal des réparations et réédifications à faire à tous les bâtiments du prieuré, et estimation de la valeur actuelle des bâtiments par Jacques-Adrien dit Laisné, maître maçon à Saint-Ouen-de-Thouberville, 1770. — Estimation des meubles étant dans le prieuré, 1779. — Etat du revenu de la communauté, 1785. — Lettre de Simon Nicolas, évêque de Bâle, prieur commendataire du Bourg-Achard, datée de Porrentruy, 10 avril 1770, par laquelle il annonce à l'archevêque qu'il donne son consentement à l'extinction de la conventualité du Bourg-Achard. — Procuration donnée pour fournir ce consentement, au nom de ce prélat, par messire Paris-Jean Jau de Raze, docteur en théologie, 9 mai 1786. — Réquisitoire de M. Tuvache, procureur général, tendant à la suppression de la conventualité au Bourg-Achard, 21 mai 1786. — Lettres-patentes obtenues sur le décret de Mgr l'archevêque prononçant cette extinction, juillet 1686; signé : Louis; contresigné : Gravier de Vergennes ; visa de Hue de Miromesnil. — Délibération prise par le *général* des propriétaires et habitants de la paroisse du Bourg-Achard, en présence de M. Charles, avocat du Roi aux Requêtes du Palais et substitut au Parlement, sur le décret d'extinction de la communauté du Bourg-Achard et l'union de ses biens au séminaire Saint-Vivien; conditions qu'ils veulent mettre à cette mesure, 8 octobre 1786. — Information faite par Nicolas-Alexandre de Bonissent, commissaire nommé par le Parlement pour l'exécution de l'arrêt de la Cour, rendu, la grande chambre assemblée, le 11 août 1786, au sujet de cette union, 9 octobre 1786. — Demande de pension formée par quelques-uns des chanoines réguliers. — Copie d'un accord passé au tabellionage de Rouen entre Henri de Mathan, conseiller au Parlement, prieur du Bourg-Achard, et les paroissiens du dit lieu, au sujet des réparations de l'église, à la suite de l'incendie arrivé par le feu du ciel en 1626, 21 novembre 1629. — « Requête qui contient la copie des statuts de Mgr Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour les 5 maisons de chanoines réguliers situées dans son diocèse et soumises à sa juridiction (Bourg-Achard, Val-aux-Grès, Sausseuse, Beaulieu, Saint-Laurent-en-Lyons). Elle renferme, en outre, les extraits des conférences tenues par les prieurs, chanoines réguliers des maisons dans lesquelles vénérable Dom Jean Moullin a mis la réforme, sous le bon plaisir de nos seigneurs les illustrissimes et révérendissismes archevesques et evesques, à commencer par cette présente année 1763. » — Lettres signées par l'archevêque de Rouen, 14 avril 1770;—par sœur de Pontevès, abbesse de Maubuisson, 14 avril 1770;—par sœur de la Rochefoucauld, abbesse de Saint-Sauveur.

G. 9092. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 177 pièces, papier ; 5 sceaux.

**1770-1781.** — DÉCRETS de l'archevêque, lettres patentes, arrêts du Parlement, pièces de procédures, correspondance relativement à la suppression de la conventualité au Val-aux-Grès et à la réunion au séminaire Saint-Vivien des biens formant la mense conventuelle de ce prieuré. — Réquisitoire du promoteur général du diocèse en vue de la suppression. — Information *de commodo et incommodo*. — Brevet de Louis XV, consentement donné pour que par l'archevêque de Rouen il soit procédé dans les formes canoniques à l'extinction et suppression des menses conventuelles des 5 prieurés du Bourg-Achard, Sausseuse, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès, et à l'union de leurs biens aux séminaires de Saint-Vivien et Saint-Nicaise, Versailles, 4 mars 1779; signé: Louis ; contresigné : Bertin. — Procès-verbal de l'estimation des biens du Val-aux-Grès, 14 mars 1770. — Lettre de Pézié, prieur commendataire, à l'archevêque ; il l'informe qu'il obtempère aux arrangements nouveaux dont il lui est fait part, pourvu toutefois que ses intérêts soient ménagés comme il convient : « Je désirerois bien savoir, ajoute-t-il, ce que deviendront cette église,

ces bâtiments claustraux, les murs de clôture dont l'entretien et la réparation me ruinent. Il paroîtroit que tout cela devient inutile d'après la suppression que vous proposez de faire, » 11 mai 1770. — Délibération des habitants de Bolbec à fin d'opposition à la suppression, 3 juin 1770. — Procès-verbal de la situation du Val-aux-Grès, dressé par le vicaire général, lors de la prise de possession par les prêtres du séminaire archiépiscopal, 12 juin 1770. — Enquête *de commodo et incommodo*, pour M. de Lastic, vicaire général; parmi les témoins consultés, Georges Le Dont, curé des Trois-Pierres; Alexis Le Berquier, curé de Raffetot; Pierre Halbout, curé de Saint-Denis de Lillebonne; Henri-François de Baudot, chevalier, sieur de Senneville; Thomas La Houssaye de Beauchamp, lieutenant-colonel du régiment de Médoc; Pierre-Jacques-François-Alexandre Le Roux, sieur des Trois-Pierres; témoignage de ce dernier en faveur des religieux : « Ont rendu les plus grands services dans l'incendie de Bolbec par les efforts qu'ils ont faits pour empêcher le progrès de la flamme. Ils ont reçu chez eux les effets des habitants qu'ils ont conservés avec la plus juste équité. De tous les temps ces religieux ont fait de grandes aumônes à tous les pauvres sans distinction; et après l'incendie ils ont reçu dans leur maison autant de personnes qui s'y sont présentées et ont même été chercher des incendiés qu'on leur a dit être abattus et épuisés de forces... Ont nourri dans leur maison plusieurs familles au nombre de 50 personnes, » 16 juin 1770. — Procès-verbal de comparution des religieux, à la requête du promoteur, 18 juin 1720. — Requête des pauvres de Bolbec, pour que le prieuré ne fût pas supprimé, 29 juin 1770. — Lettre adressée par Deslandes Michel, prieur du Val-aux-Grès : Il a communiqué aux religieux réunis en chapitre le modèle de révocation de l'opposition mise par eux à la destruction de leur maison; il fut arrêté à la pluralité des voix qu'on consulteroit la Sorbonne pour savoir si en conscience ils avoient le droit d'acquiescer à la demande qui leur était faite. Il avoue qu'il se trouve dans de terribles embarras : « D'un costé la Sorbonne, dont les décisions ont toujours été d'un grand poids dans l'Eglise; d'un autre côté, vous Monseigneur, dont je cours risque d'encourir la disgrâce en ne me conformant pas à votre volonté. Mais puisque, même suivant votre lettre, vous pouvez sans cette révocation détruire notre maison, servez-vous du pouvoir que vous avez. Je ne sçais ce que c'est que de résister aux puissances établies de Dieu, ayant fait profession d'estre un sujet fidel et soumis. Seulement daignés nous faire part des clauses et conditions auxquelles le Roy vous accorde nos maisons. Il y a 33 ans que je suis dans la maison où j'ay... presque épuisé mes forces et ma volonté. Par conséquent je ne dois pas compter sur de longs jours, » 8 novembre 1771. — Lettre de M. de la Barberie à l'archevêque où il lui annonce l'envoi du duplicata du brevet expédié l'année précédente pour autoriser l'extinction de quelques maisons de l'ordre de Saint-Augustin, 17 décembre 1771. — Procès-verbaux de comparution des supérieurs des deux séminaires de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise, 6 avril 1772. — Conclusions définitives du promoteur général, 26 avril 1772. — Décret de l'archevêque portant suppression des communautés du Bourg-Achard, de Sausseuse, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès, Beaulieu, et union de leurs biens aux deux séminaires : « Il sera fondé au séminaire Saint-Vivien des places gratuites pour des clercs du diocèse, à la nomination de l'archevêque; les religieux auront 600 livres de pension, le frère convers 400 livres. Il sera établi à Bolbec, outre le curé et le vicaire, deux prêtres qui recevront chacun 300 livres par an ; et pour tenir lieu des aumônes que faisoient les religieux, il sera versé au trésorier des pauvres de Bolbec 400 livres par an, » Gaillon, 20 octobre 1772. — Lettres-patentes du Roi pour la réunion du Val-aux-Grès au séminaire Saint-Vivien, décembre 1772. — Information par Charles Pichon, écuyer, sieur de Prémeslé, conseiller du Roi au Conseil Supérieur de Rouen, préalablement à l'enregistrement des lettres-patentes, 22 mars 1773. — Arrêt du Parlement, rétabli après la suppression du Conseil Supérieur, qui déboute de leur opposition les habitants de Saint-Eustache-la-Forêt et les chanoines réguliers du Val-aux-Grès, mais modifie le décret de l'archevêque et les lettres-patentes en ce qui concerne les pensions des religieux, 19 décembre 1776. — Arrêt du Conseil d'Etat, 12 octobre 1777, rendu sur la requête de l'archevêque de Rouen, où sont exposées nettement toutes les phases de l'affaire du Val-aux-Grès. L'archevêque avait représenté dans sa requête qu'il était obligé de demander la cassation d'un arrêt du Parlement de Rouen, « qui n'etoit en soy qu'un acte d'administration, dont il n'avoit pas le pouvoir, et une entreprise caractérisée sur les droits de la juridiction ecclésiastique en matière d'extinction et d'unions. Le suppliant manqueroit à ce qu'il doit à l'Episcopat, à l'Eglise entière, à ce qu'il se doit à luy-mesmé, s'il n'imploroit pas la justice suprême contre un pareil jugement. Dans le fait, la communauté du Val-aux-Grès, établie dans le diocèse de de Rouen, faisoit partie des 5 communautés des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, non réu-

nies à la Congrégation de France. Ces communautés se qualifioient de réforme du s^r Moulin et de Congrégation du Bourg-Achard ; mais cette prétendue Congrégation n'avoit pas été érigée par la puissance ecclésiastique ; elle n'avoit pas été confirmée par la puissance royale. La prétendue réforme du sieur Moulin, postérieure à l'année 1676, ne subsistoit que par le fait ; elle s'étoit introduite, elle s'étoit maintenue sans être autorisée par aucunes lettres-patentes. Tel etoit l'état des cinq maisons de la prétendue Congrégation du Bourg-Achard, lorsqu'au mois de may 1766, l'Edit concernant les ordres religieux fut publié. Par l'article 7 de cet édit, il fut ordonné que tous les monastères d'hommes, autres que les hôpitaux, les cures, les séminaires et écoles publiques duement autorisés, seroient composés, ceux non réunis en congrégations, de 15 religieux au moins, y compris les novices, sans compter le supérieur au moment de la publication et enregistrement du dit édit, avec défense de recevoir aucuns sujets passé le dit jour à la profession dans les dits monastères, excepté ceux qui seroient dans le noviciat au jour de la publication du dit édit. Il fut seulement réservé aux archevesques et évêques diocésains de pourvoir au rétablissement du dit nombre de religieux dans les dits monastères, par union d'autres du même ordre et de la même observance, ou de proposer à S. M. tel autre parti qui leur paroitroit le plus avantageux à la religion et à l'Etat, pour être le tout autorisé en la forme ordinaire. Aucune des cinq maisons du Bourg-Achard, qu'il falloit regarder comme isolées, puisque ny la prétendue réforme ny la prétendue Congrégation n'étoient autorisées dans le royaume, ne se trouva avoir le nombre de religieux prescrit par l'édit au moment de sa promulgation. Le suppliant tenta vainement de conserver une partie de ces maisons en y formant de grandes conventualités par la suppression des autres : les religieux s'y refusèrent, et il ne resta au suppliant d'autre parti à proposer que celui de la suppression. Sur ses représentations, le feu roy fit expédier un brevet, le 4 mars 1770, par lequel il consentit qu'il fût procédé dans les formes canoniques à l'extinction et suppression des cinq communautés des chanoines réguliers de Saint-Augustin, réforme du sieur Moulin, non réunies à la Congrégation de France, et que les biens des menses conventuelles de ces communautés fussent unis aux séminaires de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise de Rouen pour procurer, autant que faire se pourroit, l'éducation gratuite aux clercs du diocèse de Rouen. Trois des suppressions et unions sont absolument consommées. Voicy la procédure relative à celle de la communauté et mense conventuelle du Val-aux-Grès, qui est la quatrième et sur laquelle est intervenu l'arrêt qui donna lieu à la réclamation. » — Arrêt du Parlement du 19 décembre 1776 annulé : Ordonné que les lettres-patentes de décembre 1772 seront exécutées purement et simplement, Fontainebleau 1^er octobre 1777. — Arrêt du Parlement rendu, la grand'chambre assemblée, ordonnant l'enregistrement de cet arrêt du Conseil, « aux obéissances de l'archevêque de pourvoir dès à présent à ce que les deux prêtres destinés pour le service de la paroisse remplissent leur ministère et que la somme de 400 livres par an soit payée aux pauvres de Bolbec, » 3 juin 1778. — Vente des meubles trouvés au Val-aux-Grès, 1778.— Reconnaissance, devant deux notaires de Rouen, d'un accord entre les Eudistes du séminaire Saint-Vivien et François Midor, prieur commendataire, 19 juillet 1779. — Lettres-patentes autorisant la cession à titre de fieffe, moyennant une rente foncière de 1,000 livres par an, au duc de Charost, seigneur de Bolbec, lieutenant général de la province de Picardie, de la maison autrefois occupée par les religieux du Val-aux-Grès, 3 juillet 1781. — Consultations des avocats Laget-Bardelin, Piales, Dandasne. — Plusieurs sceaux plaqués de l'archevêque de la Rochefoucauld

G. 9093. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ;
3 pièces, papier.

**1299** (copie)-**1712**.—PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Ordonnances de rois de France en faveur des privilèges et de la juridiction des ecclésiastiques. — Lettres d'Anthoine Destrappe, conseiller de M^me la duchesse de Nevers, garde du scel établi aux contrats de la prévôté du dit lieu pour la dite dame, 22 juin 1540, contenant vidimus de deux lettres-patentes de Louis-le-Hutin, l'une et l'autre, datées de Vincennes, décembre 1355, favorables à la juridiction ecclésiastique, et dont l'une n'est qu'un vidimus des lettres du roi Philippe-le-Bel, datées de Longchamp, jeudi après les Brandons 1299. — Lettres de l'official de Paris, lundi après le dimanche où l'on chante *Misericordia Domini* 1375, contenant vidimus de lettres de Philippe-le-Bel, jeudi avant la fête Saint-Louis 1302, et de Charles-le-Bel 1324, d'après un vidimus de Guillaume Couvé, prêtre, garde du scel des obligations de la vicomté d'Avranches, en l'absence de Remon Du Boys, mercredi après la Madeleine 1375. — Lettres de l'official de Paris, 14 septembre 1454, contenant vidimus d'une copie faite en forme authentique par deux notaires apostoliques de la Cour ecclésias-

tique de Paris (Jean Buisson et Pierre Daudumen), des lettres de Louis-le-Hutin, décembre 1315, vidimant et confirmant les lettres de Philippe-le-Bel, mercredi après l'Invention de la Sainte Croix 1302. — *Ordinationes Domini Philippi, Francorum regis, facte anno M° CCC° II° que incipiunt* Regi Regum, *confirmate per Dominum regem Ludovicum*, juillet 1315. Collation faite sur un ancien chartrier, « escript en parchemin, d'une ancienne escripture, couvert d'aiz et fermant à clef, apporté au tabellionage de Rouen par maître Jehan Bigot, praticien en la Cour, et qu'il disoit avoir esté trouvé en la Trésorerie de l'archevesché de Rouen, qui se commence par ces mots : *Datum Lugduni, anno Domini 1245* »... la dite collation faicte à la requête de Mathurin Sédille, thésaurier, en 1529 » (cahier en papier). — Vidimus par Jean de Hautot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, 2 juin 1542, des lettres-patentes de rémission et de confirmation de privilèges aux bourgeois de Rouen, par Charles VII, Rouen, novembre 1449. — Ces diverses pièces ont été publiées dans les *Ordonnances des Rois de France ;* mais on peut relever dans les copies authentiques, ici indiquées, des variantes intéressantes qui prouvent le caractère général de quelques-unes de ces pièces, modifiées à la chancellerie royale suivant le pays des prélats auxquels elles étaient transmises. — Les lettres-patentes de Charles-le-Bel de 1324 présentent ce texte, plus correct que celui qu'on trouve dans le Recueil précité : « Nus clers ne nulle personne de sainte église ne doit estre prise ne arrestée se elle n'est prise en présent meffet ou se il n'est suys à harou, et lors doit-il estre rendu à sainte église si elle le requiert ; et se il recognoit en la Court de sainte église le meffet dont il est suys et il en est actaint, il doit estre déposé de toutes ordres et de tout previliège de clerc et chaciez hors du pays comme essilliez, pourtant que le meffet soit tel que homme en deust perdre vie ou membre. Iceulz personnes sont quictez de plaidier en court laye fors et tant comme il appartient à fieu lay. »

G. 9094. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier ; 14 imprimés.

**1618-1731**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Lettres d'ordinations, actes de profession religieuse de chanoines réguliers du Val-aux-Grès, certificats de bonnes vie et mœurs, extraits baptistaires, etc. — Certificats de Moulin, prieur de Friardel, en faveur de Pomponne de Loraille, 20 février 1671. — Acte où est mentionnée la présence de Jacob Prudon, curé de Vattetot-sous-Beaumont, et de Pierre Laurens, curé de Saint-Quentin de Mireville, à la profession de frère Nicolas Vigot, 1681. — Lettres d'ordres des archevêques de Rouen (François Rouxel de Médavy, Jacques-Nicolas Colbert, Claude-Maur d'Aubigné, de Lavergne de Tressan, Nicolas de Saulx-Tavannes) ; — de François de Harlay, archevêque de Paris ; — de César Le Blanc, évêque d'Avranches ; — de Louis Gouyon de Matignon, et de Charles-François de Loménie-Brienne, évêques de Coutances ; — de Jean Forcoal, évêque de Séez ; — d'Etienne René, évêque de Beauvais ; — de François Chevalier de Saulx, évêque d'Alais ; — de François Lastic de Saint-Jal, évêque d'Uzès ; — d'Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé. Ces trois derniers firent les ordinations pour l'archevêque de Rouen, les 5 avril 1710, 16 avril 1729 et 24 avril 1734. — *Ordo cœremoniarum in vestitione novitiorum canonicorum regularium ; modus recipiendi novitium ad professionem*, vers 1618. — Nominations par Nicolas Le Febvre, curé de Saint-Sauveur de Rouen, porteur de procuration de Puchot des Alleurs, commandeur du Val-aux-Grès, de Nicolas Touzé et Gilles Taffignon, pour remplir des places vacantes dans le prieuré du Val-au-Grès, 12 juillet 1691. — Procuration donnée par les chanoines du Val-aux-Grès à Jean Moulin, prieur claustral du prieuré de Saint-Lô du Bourg-Achard, pour recevoir, en leur nom, des mains de M. Dubois, prieur commendataire, les papiers concernant les biens et revenus du dit prieuré, 27 mai 1701. — Décret de l'archevêque Colbert, portant approbation des constitutions de chanoines réguliers de Sausseuse, Bourg-Achard, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès et Beaulieu, 1703 (copie informe). — Certificat de l'archevêque de Lavergne de Tressan, pour être envoyé au grand Conseil : « La communauté du Val-aux-Grès, composée de 6 religieux de chœur et d'un frère convers qui vivent tous d'une manière régulière, s'acquittant de l'office divin avec assiduité et estant d'un grand secours à Bolbec et paroisses voisines, » 17 septembre 1717. (Copie informe.) — 26 sceaux plaqués d'archevêques et évêques.

G. 9095. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier ; 2 cachets.

**1787-1762**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès au bailliage de Grâce (le Havre), au sujet de la *cotte morte* de la succession de Dom Vaston, ancien curé de Bléville. — Nomination de Briant de Vaston, religieux du Bourg-Achard, à la cure de Bléville, sur

la présentation de Jean Moulin, vicaire général de Guillaume Du Bois, prieur commendataire du Val-aux-Grès, 1707. — Contrat de mariage entre Jean Simon, de la paroisse d'Ingouville, et Marie-Marthe Briant de Vaston, fille d'un bourgeois de Falaise, 1724. — Transaction entre Alexandre Briant de Vaston, chanoine régulier, prieur-curé de Bléville, et Jean Simon, son beau-frère, 1727. — Apposition de scellés au presbytère de Bléville, après la mort du dit de Vaston, le 2 novembre 1729. — Vente des meubles de la cure, 1729. — « Mémoire que fait Jean-Baptiste Mucret, clerc de la paroisse de Saint-Jean de Bléville, pour les droits qui lui sont deus après le décès de feu M. le prieur-curé : Pour 18 mois de fonctions de clerc, 15 livres. — Pour le jour de l'inhumation, pour avoir fait sonner la cloche à vol pendant 24 heures, pour convoi et assistance au service, 6 livres. — Pour avoir esté advertir M. le curé de Criquetot, doyen du Havre, pour faire l'inhumation, 1 livre 10 sols. — Pour avoir esté advertir les curés de Sainte-Adresse et de Sanvic, 1 livre 10 sols. — Pour avoir été au Havre pour mener un cheval à M. Doré et à M. Costé, notaires du lieu où je fus obligé de rester pendant 21 heures, parce que les portes furent consignées, où je dépensay 12 sols pour voyage et dépense, 2 livres, » 1770. — *Cotte morte* de Vaston, 4,319 livres ; 500 livres remises à M. Plainpel, pour gratification pour les peines et soins qu'il avait pris pour la conduite de l'affaire ; 50 livres aux notaires du Havre, etc. Il restait de net 3,587 livres pour l'abbé Pezié et pour les prieur et religieux, dont le tiers, 1,595 livres 15 sous 5 deniers, pour les dits prieur et religieux, 1732. — Copie du testament du curé, 1727. — Lettres de l'abbé Pezié, dont une avec un cachet bien conservé. — Lettres de Plainpel (David), avocat au Parlement et bailli de la haute-justice de Graville, procureur de l'abbé Pezié et des religieux : « C'est un grand coup et un coup de prudence, si j'ose me l'attribuer, d'avoir réchappé cela de la genle des loups. C'est, entre nous : les juges et justiciers du Havre qui eussent bien souhaitté que le proceds eust duré encore longtemps, n'ont veu qu'à regret arracher, pour ainsy dire, ces restes qui sont, Dieu mercy, à présent en seureté » 30 juin 1732 ; cachet de Plainpel. — Consultation des avocats Duval et Roger, sur un autre procès au sujet de la succession de frère Boullais, trinitaire, curé de Bléville, 23 et 24 octobre 1762.

G. 9096. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1492** (copie)-**1732**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Extrait d'un ancien papier intitulé : « Chartrier du prieuré du Val-aux-grès, 1597 » (copie). — Extrait fait du registre des foi et hommage du bailliage de Caux ; hommage fait au Roi par Richard Du Buisson, prieur du Val-aux-Malades, pour 140 acres de terre en la vicomté de Caudebec, pour le fief de Saint-Eustache-la-Forêt, etc., 1492 (copie). - Déclaration des biens tenus du Roi : Fief de Pimont, paroisses Sainte-Croix de Montivilliers et Saint-Martin-du-Manoir ; un fief à Saint-Eustache la-Forêt, auquel était une portion de fief de Hélande, le bénéfice de Bléville, le prieuré de Soubretonne à Bléville, 1551 (copie). — Permission donnée aux religieux du Val-aux-Grès d'aliéner une partie de leur temporel, en vue de payer leur taxe, par Pierre, cardinal de Gondy, évêque de Paris, Regnault de Beaulne, archevêque et patriarche de Bourges, Louis Séguier, doyen de l'église de Paris, Jean Le Roy, archidiacre de Josas, Henri de Gondy, chanoine de Paris, Marian de Martimbos, chancelier, chanoine de Rouen, agents généraux du clergé de France, commissaires délégués de Sa Sainteté, 13 août 1596.

G. 9097. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier ; 2 cahiers, contenant ensemble 133 feuillets, papier.

**1667-1730**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Etats des rentes de ce prieuré. — Cueilloirs. — « Registre de la recepte des deniers seigneuriaux de l'abbaye ou prieuré du Val-aux-Malades-lès-Bollebec, appartenant à Monseigneur le marquis de Louvoy et à Messieurs les chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel, qui s'estend aux paroisses de Saint-Eustache-de-la-Forest, dont sont seigneurs et patrons, et de Saint-Vigor, Saint-Vincent et Sandouville, vicomté de Montivilliers, pour six ans du jour de Saint-Michel 1677, qu'ils ont esté baillez au feu sieur Pierre Godefray par le sieur de Launey, et dont le sieur Isaac Godefray, son fils, bourgeois de Rouen, fera la recepte suivant le bail du dit sieur de Launey. »

G. 9098. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1679-1752**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès-verbaux des réparations à faire aux maisons

dépendant de ce prieuré, 1681, 1697, 1723, 1726. — Visite faite par Isaac Murest et Nicolas Le Picard, experts jurés priseurs et arpenteurs royaux héréditaires au bailliage de Caux, vicomté et élection de Caudebec, demeurant à Euvronville : — « Dans l'église, nous avons considéré qu'il convient réédifier une voûte supportée sur 4 pilliers estant à la porte du chœur et dessous les cloches du dit prieuré, estant de 15 pieds de longueur sur 9 de largeur, laquelle nous a paru menacer ruine, estant fort cassée et ouverte à plusieurs endroits, laquelle il convient démolir pour la réédifier de neuf. Il conviendroit paver la moitié de la nef, laquelle paroit ne l'avoir jamais été, » 1697.—« Visite par Pierre Jarry et François Mallet, architectes, demeurant à Rouen, et Adrien Sasfray, architecte, demeurant à Maulévrier, experts nommés et convenus de la part de Mathieu Pesié, prieur commendataire, et de Joseph Dubois, conseiller secrétaire du Roi honoraire, et secrétaire du cabinet de Sa Majesté, directeur général des ponts et chaussées de France, pour lui et ses cohéritiers dans la succession de Son Eminence Mons[r] Guillaume, cardinal Dubois. — Eglise du prieuré, dont la nef est de la longueur de 80 pieds sur 38 pieds de largeur, le chœur de la longueur de 14 pieds sur 21 pieds de largeur et de 22 pieds de hauteur jusques à l'entablement sous le larmier construit en sa totalité avec pierres de taille, gréez et autres matériaux, à la réserve de la pointe du pignon de la nef, au droit de l'entrée du chœur, qui est construit de charpente et plastré, le comble au dessus, tant de la dite nef que du chœur, fermé à 2 eaues, couvert de tuille, » 30 septembre 1726. — Procès-verbal de visite par Louis Demiannée, curé d'Yébleron, Louis Bonnet Charüel, curé de Saint-Sylvestre, et Charles Gauduc, 1[er] chapier de Notre-Dame de Caudebec, experts nommés par Pesié et Joseph Dubois pour la visite des vases sacrés, linges et ornements des églises du même prieuré.

G. 9099. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1553-1699.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Baux des biens de ce prieuré. — Bail par noble et scientifique personne maître Claude Chappuys, libraire du Roi, chantre et chanoine de Notre-Dame de Rouen, prieur du Val-aux-Grès, pour 9 années, à Nicolas de Chefderue, demeurant à Nointot, de tous les droits, profits du prieuré, sauf la présentation des bénéfices, le corps de logis où il y a 3 chambres sur le jardin, le parc et le dit jardin, fors que le dit preneur pourra semer porées ès deux côtés du dit jardin pour en faire ce qu'il verra bien être, et sans qu'il puisse prendre au dit parc sinon le bois pour le chauffage des religieux du prieuré et malades, s'aulcuns en y a, et de luy-mesme, quand il viendra au prieuré... Sera tenu de nourrir et entretenir les religieux et malades bien et deuement de vestiere, aliments... entretenir l'église de linge et luminaire, l'église, granges et édifices, moulin à vent de couverture ; fournir toutes les semaines un boisseau de bled pour le départir aux pauvres passants en pain bien cuit parce que le dit prieur luy déduira, pour chacun boisseau du dit bled, 7 sols 6 deniers sur les deniers à luy revenans de la baille par chacun terme. Le preneur aura la moitié des profits de la garenne, lorsqu'elle sera peuplée de connilz au dit parc, ne pourra faire brasser bière dedens le prieuré, pour éviter au dégast du boys. Sera tenu recevoir et nourrir le dit prieur, 3 chevaux et ses gens, 12 jours par chacun an, lui fournir linge de table et linge pour les lits ;... et là où le dit sieur prieur vouldroit faire plus long séjour, sera tenu le dit preneur luy fournir foing, pailles, advoines et fourrage pour ses 3 chevaux, le tout en payant raisonnablement ; baillera aussi chacun an 12 chapons et 12 guélines, se réservant le dit sieur prieur la moictié des pingeons du coulombier. » De plus, le preneur devait payer 800 livres tournois par an, 23 octobre 1553. — Autres baux faits par Jehan Léger, frère de Jacques Léger, trésorier du cardinal de Bourbon, 29 juillet 1568 ; — François Martel, chevalier, seigneur de Fontaine, 1665 ; — Pierre Puchot des Alleurs, capitaine au régiment des gardes du Roi, chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, commandeur du Val-aux-Grès, 1681, 1699.

G. 9100. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier ; 2 imprimés.

**1561-1700.** — PRIEURÉ DU VAL AUX-GRÈS. — Pièces diverses concernant ce prieuré. — « *Donatio prioratus de Bollebecco abbatiœ Bernaiensi* », « *Initia fundationis domus nostre Vallis Ægrorum desumpta sunt ex historia fundationis monasterii Insulœ Dei,* » extraits du *Neustria pia*, pp. 401, 885. — Accord entre M. Chappuys, prieur du Val-aux-Malades, et son fermier, 1564. — Transport fait par M. Chappuys, à Nicolas de Chefderue, sieur de Lesprevier, greffier de la Romaine de Rouen, de 600 livres que le dit Chappuys disait lui être dues par Jean de Chefderue, prêtre, frère et héritier de Nicole de Chefderue, fermier du prieuré, 25 mars 1564. — Décharge donnée par

Guillaume Gonderye, prieur claustral du Val-aux-Grès, à Jean Bénard, son receveur, fermier général du prieuré, pour cause de réparations, 24 juin 1582. — Procuration donnée par un autre prieur, frère Jean Hamon, 13 septembre 1596. — Requête présentée à la Cour des Aides, par Jean Havy, l'un des habitants du bourg de Bolbec, contre les habitants, pour obtenir d'eux dédommagement des frais que son père avait faits pour eux : « En l'année 1592, les habitants en commun, voiant qu'ils estoient journellement pillés et ravagés par les gens de guerre tenans le parti contraire du Roi, lesquels pour lors estoient espandus par tout le bailliage de Caux, s'estoient advisez de rechercher la faveur et crédit de quelque homme d'auctorité qui les peust conserver des dites cources.... N'avoient point trouvé de plus prompt à leur conservation que le sieur de Prestreval, leur proche voisin. Le 24 janvier 1592, s'étoient engagés, en cas qu'il lui arrivât quelque fortune et qu'il fût pris prisonnier par ceux du parti de la Ligue, de payer sa rançon, à quelque somme qu'elle pût monter. » Ils avaient pris le même engagement envers les sieurs de Bobetre et Orenge, qui, sur cette assurance, vinrent résider à Bolbec. « Or, il étoit arrivé qu'allant et venant de côté et d'autre, ils furent faits prisonniers, menés à Fécamp, puis au Havre, avec perte de leurs chevaux, armes et équipage. Pierre Havy fut envoyé vers eux et obtint leur délivrance, mais non sans qu'il lui en coutât à lui-même, comme s'étant porté plège envers les ennemis, » (sans date, vers 1594). — Requête des habitants de Bolbec à l'effet d'obtenir décharge de la taille et autres impositions à raison de l'incendie de leur bourg en 1676. — Détails sur ce sinistre. — Supplique adressée aux Commissaires généraux députés par Sa Majesté pour l'exécution de son édit du mois de mars 1693 et de la Déclaration expédiée en conséquence, le 15 avril suivant, par Guillaume Du Bois, clerc du diocèse de Limoges, cy-devant précepteur de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Chartres, nommé par Sa Majesté au prieuré conventuel du Val-aux-Grès, de l'ordre de Saint-Augustin, pour établir que ce prieuré n'avait jamais été maladrerie et que le suppliant devait en jouir, tout ainsi que faisait le marquis d'Arcy avant la transaction du 7 avril 1674; signé Du Bois. — Mémoire à l'appui de cette requête : « M. le marquis Darcy, qui a esté le dernier titulaire (de ce prieuré), le céda par transaction à l'ordre de Saint-Lazare en 1674. Il est inutile de dire les motifs qui le portèrent à faire cette cession ; il suffit de sçavoir qu'elle fut faite, sans contestation précédente et sans examen d'aucun tiltre, à la veille du départ du dit s^r^ Darcy, pour aller auprès des princes d'Allemagne. Le 7 avril 1674, on passa le concordat par lequel le dit s^r^ Darcy cédoit le dit prieuré, et l'Ordre, par une contre-lettre, le deschargea de toutes les réparations et s'engagea à lui donner 1,200 livres de pension, ce qui faisoit le revenu entier du lot du prieur, le surplus devant être employé à l'entretien des religieux et à l'acquit des charges. Depuis l'édit du mois de mars 1693, le dit s^r^ Darcy a présenté sa requeste pour estre rétabli dans son bénéfice ; mais estant mort au mois de juin 1694, avant qu'il en eust achevé la poursuite, le Roy a nommé, par son brevet du 1^er^ novembre ensuivant, le s^r^ Dubois pour se faire pourvoir du dit prieuré et conserver le droit que Sa Majesté a toujours eu d'y nommer. » L'auteur du mémoire établit ensuite qu'il n'y avait jamais eu de léproserie ni d'hôpital au Val-aux-Malades; il attribue ce nom au voisinage, soit d'une chapelle miraculeuse, dite de Saint-Amadour, soit des possessions du Mont-aux-Malades. Il en rapporte la fondation à Henri II, roi d'Angleterre, et donne la liste des prieurs. — Certificat de P. Longuet, vicaire général au spirituel et temporel de l'archevêque de Rouen, au cours de la visite générale des calendes. Il atteste que le prieuré du Val-aux-Malades est composé de 6 chanoines réguliers : « Dom Gilles Taffignon, prieur; Dom Pierre Capperon, Dom Nicolas Touzé, Dom Robert Hébert, prêtres ; François Féré et François-David Deschamps, clercs, avec un frère convers, lesquels mènent une vie exemplaire et servent utilement le public dans l'administration du sacrement de pénitence, l'instruction gratuite de la jeunesse du bourg de Boslebec et des autres lieux circonvoisins, dans lesquels il y a un grand nombre de nouveaux catholiques, » 29 mai 1693. — « Mémoire des pauvres de Bolbec et de l'aumône que nous avons faite en 1694. » — Lettres du prieur-curé de Saint-Eustache-la-Forêt, 1696. — Titres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Différentes pièces de procédures.

G. 9101. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 217 pièces, papier ; 2 imprimés.

**1621** (copie)-**1771**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Extrait de l'édit du Roi donné à Versailles, au mois de mars 1693, portant désunion des biens, maladreries, léproseries et autres revenus ci-devant unis, par édit du mois de décembre 1678, à l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, registré où besoin a été. » (Imprimé.) — « Extrait du pouillié des commanderies de l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier : La commanderie du Val-aux-Malades, à pré-

sent appelé Valaugré. La maladrie du Val-aux-Malades près Bolbec, évaluée sur le pied de 3,700 livres, sur laquelle on est convenu payer 700 livres pour des pauvres et trois religieux; ainsi reste au commandeur 3,000 livres. Sa Majesté a donné au sieur Dezaleure une commanderie de l'ordre de Saint-Louis. M. le chevalier d'Arcy, gouverneur de Mons^r de Chartres, jouissoit de la maladrerie du Val-aux-Malades, dont il étoit pourveu sous le titre de prieuré du Val-aux-Malades, auquel cette maladrie étoit jointe : mais pour se rédimer d'une poursuite des chevaliers de Saint-Lazare, il passa une transaction avec eux ; il leur abandonna le prieuré et la maladrie avec une pension de 1,200 livres par an... Depuis le déceds du dit s^r Darcy, M. l'abbé Du Bois, aumônier de S. A. R., ayant esté pourveu du dit prieuré, a fait faire une exacte recherche des titres de ce prieuré et a trouvé que ce n'étoit pas une maladrie, mais un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé par un duc de Normandie, ce qui a donné lieu à l'arrest du Conseil d'Etat, qu'il a obtenu le 7 février 1695, qui l'a maintenu en possession » — Autre note sur ce prieuré; il y est question de la pension d'oblat. — Extraits des registres de la recette des décimes en ce qui concerne l'imposition payée par ce prieuré, 1621-1679. — Quittances des décimes, de 1698 à 1772. — Procès entre les habitants de Bolbec et les religieux; ceux-ci sont déchargés de l'imposition de la taille, comme faisant valoir par eux-mêmes la ferme du Corfil. — Ordonnance de l'Intendant qui les décharge de la taille, 1733. — « Arrest de la Cour du Parlement, portant règlement pour faire une cotisation dans toutes les paroisses de la province pour la subsistance des pauvres », 10 janvier 1741. (Imprimé.) — Contestation entre les habitants de Bolbec et les religieux du Val-aux-Grès, au sujet de la cotisation réclamée de ces derniers. — Lettre de Dom Ogier à Dom Taffignon, prieur claustral du Val-aux-Grès, à l'occasion de l'imposition de l'oblat : « J'ay vu M. l'abbé Dubois, qui m'a répondu fort poliment à toutes mes objections : 1° qu'il avoit fait tout de son mieux auprès de M. Leblanc, ministre de la guerre, pour obtenir un arrest qui déchargeast totalement le Val-aux-Grès de la taxe d'oblat, mais qu'il n'avoit pu en obtenir un (*sic*) l'an passé, que pour la décharge de ce qu'on pourroit demander à la succession de Mgr le cardinal Du Bois ; 2° qu'il n'a plus d'accès aujourd'hui auprès de M^r Dangervilliers, ministre de la guerre », 1^er juin 1729.

G. 9102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

**1061** (copie) - **1724**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Arrêt du Conseil pour faire mettre Adrien Martel en possession du prieuré du Val-aux-Grès. Adrien Martel s'y était fait pourvoir sur la résignation de Nicolas Savary, moyennant une pension de 600 livres à payer à celui-ci : Gilles Anzeray, sieur de Courvaudon, conseiller au Parlement, demandait révocation de cette résignation, 6 février 1668. — Autorisation à François Martel, clerc du diocèse de Rouen, de prendre possession du prieuré du Val-aux-Grès, du prieuré de Boslebec en l'église paroissiale du dit lieu, de la chapelle Saint-Martin dans les limites de la dite église, de la chapelle Saint-Jean et Saint-Maur de Clères et de la chapelle de Saint-Michel de Longseaux en la paroisse de Brionne, 12 mai 1653. — Prise de possession du prieuré du Val-aux-Grès au nom de l'ordre du Mont-Carmel, dernier juillet 1674 : — par Pierre Puchot, sieur des Alleurs, 18 mars 1681 ; — par Mathieu Pezié, clerc tonsuré du diocèse de Paris, demeurant au collège de Beauvais, 7 février 1724. — Copies de pièces relatives au prieuré de Bolbec : — copie informe de la donation de ce prieuré à l'abbaye de Bernay, 1061 (publié dans le *Neustria pia*, p. 401). — Arrêt du Parlement sur un procès entre Jean de Mainemares, prieur commendataire de Bolbec, et les religieux de Bernay ; le prieur tenu de recevoir un religieux envoyé par l'abbé de Bernay, 1^er décembre 1541. — Bail fait par Jean Le Jugleur, prieur de Bolbec, de ses droits de dîmes et autres, 1526. — Procès entre le dit prieur et Pierre Destin, vicaire de Bolbec, au sujet des droits appartenant au prieur dans l'église de Bolbec, 1494. — Présentation, par l'abbé de Bernay, de Pierre Destin, à la cure de Bolbec, 1492. — Nomination par Olivier Martel, seigneur de Fontaine et de Bolbec, de Pierre Davy, clerc tonsuré, pour être présenté par l'abbé de Bernay à la dite cure, 1557.

G. 9103. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 157 pièces, papier; 2 imprimés.

**1679-1739**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Contestation entre le prieur et les religieux pour le partage des revenus du prieuré. — Transactions, au sujet des réparations des bâtiments de ce monastère, entre messire Guillaume Dubois, prieur commendataire, ci-devant précepteur de Son Altesse Royale Mgr le duc

de Chartres, demeurant au Palais Royal, d'une part, et messire Henri Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny et autres terres, premier écuyer de madame la duchesse de Chartres, demeurant aux écuries de Son Altesse Royale, butte et paroisse Saint-Roch, et messire Joseph Le Peintre de Marigny, écuyer ordinaire de madame la duchesse royale de Savoie, demeurant au cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond, d'autre part; Henri Martel, agissant comme donataire entre vifs de tous les biens de feu messire René Martel, son frère unique, en son vivant chevalier des ordres du Roi, marquis d'Arcy, conseiller d'Etat, ci-devant gouverneur et premier gentilhomme de la chambre du duc de Chartres et prieur commendataire du Val-aux-Grès, et sieur de Marigny, comme exécuteur testamentaire du dit marquis d'Arcy, 25 mars 1697 (copie). — Accord entre Guillaume Dubois et Dom Jean Moulin, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin et prieur de l'abbaye de Saint-Lô du Bourg-Achard, logé chez le sieur Métayer, à l'enseigne du *Priant-Dieu*, sur le Pont-au-Change, se faisant fort de Pierre Capperon, Gilles Taffignon et Nicolas Tousé, religieux du dit prieuré; Guillaume Dubois leur abandonne tous les revenus du prieuré, moyennant une somme de 1,700 livres à lui payée chacune année pendant sa vie. Il se réserve pour son logement l'aile du bâtiment à main gauche en montant à l'habitation des religieux etc..., 12 février 1698. — Contestation entre Mathieu Pezié, successeur de l'abbé Dubois, mort cardinal, et les religieux pour le partage entre eux des biens du prieuré, — Procédures au bailliage de Caudebec, au Châtelet de Paris et au Grand Conseil, par évocation obtenue par ledit Pezié. — « Sommaire pour messire Mathieu Pezié, prieur commendataire du prieuré du Val-aux-Grès, contre les religieux introduits dans le dit prieuré. — Il s'agit de savoir si les dits religieux sont en droit de faire avec le prieur commendataire un partage de tous les biens et revenus de ce prieuré, ou si le sieur Pezié doit en estre quitte en payant de simples pensions monacales à un certain nombre de religieux, tel qu'il sera jugé nécessaire par le supérieur ecclésiastique. — Le prieur commendataire soutient qu'il ne doit que des pensions; et son moyen est que ces religieux sont sortis de l'abbaye de Saint-Lô du Bourg-Achard et ont esté introduits dans le prieuré du Val-aux-Grès, en 1693 ou environ, sous la condition expresse de pensions modiques, sans pouvoir prétendre rien au-delà. Cette introduction a esté faite après l'Edit de 1693, qui a désuni de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel les maladeries et léproseries dont le prieuré en question faisoit partie, et dont l'ordre de Saint-Lazare étoit en possession avant cet Edit. » (Mémoire imprimé, de 3 feuilles in-folio, 1727.) — Réponse des religieux aux allégations du prieur : « M. l'abbé dit que les religieux de son prieuré n'y sont que tolérés et n'y ont esté et n'y sont entrés que sur le pied de pensionnaires, à quoy les religieux ont répondu que, quand ils y seroient entrez sur la nomination et l'agrément de tous ceux à qui il appartenoit d'y pourvoir, n'ayant eu alors que des pensions, il ne s'en suivroit pas qu'ils dussent perpétuellement demeurer pensionnaires; que le dernier traité fait avec feu M. le cardinal Du Bois, qui leur avoit donné le tout moyennant une somme qu'ilz lui rendoient par chacun an, en exemption de toutes charges, n'a esté ainsi fait que sur les demandes formées par les religieux du tiers qui leur appartient de droit et suivant l'usage et la coutume de toutes les maisons religieuses et communautés du royaume. On demande s'il y a quelque chose à reprocher dans leur entrée depuis 34 années de possession paisible et s'ils peuvent estre réduits à une simple pension jusques à l'entière confection des lots, sans avoir égard à la sentence du Châtelet, qui leur vient d'adjuger provisoirement le tiers des revenus. » — Sentence du Châtelet qui assigne aux religieux, à titre provisoire, le tiers des revenus. — Lots des biens évalués dans leur ensemble à 5,700 livres par deux arbitres, l'un Jean Hermel, laboureur à Fongueusemare, du choix du prieur; l'autre, Guillaume Hautot, laboureur à Saint-Antoine-la-Forêt, du choix des religieux; 3 lots : 2 sont pris par le prieur, le 2e et le 3e (bois de la Carrière, trait de dîmes à Bléville), le premier pour les religieux (la ferme du Corfil à Bolbec, les dîmes de Saint-Eustache, l'enclos du prieuré), 16 mai 1730. — Procédures pour l'homologation de ces lots. — Abandon fait par le prieur aux religieux d'un terrain situé dans l'enclos du prieuré, qui n'avait point été compris dans les lots de 1739.

G. 9104. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 187 pièces, papier.

**1703-1723**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Pièces diverses concernant ce prieuré : Pension de l'oblat, état des revenus, procédures, quittances, correspondance, pièces de comptabilité. — « Préjudice que cause mons^r l'abbé : 1° L'indifférence dans laquelle il paroît estre pour le maintien des possessions de son prieuré a causé le procès avec M. le comte d'Estin... Le bois de la Carrière est pillé partout, depuis que les

Dragons ont été en garnison à Bolbec » — Lettre de Dom De la Croix, curé de Bléville, 1705. — Lettre de M. Foloppe : « Mademoiselle de Fontaine-Martel a épousé cette nuit, dans la chapelle du Palais-Royal, M. le marquis d'Estaing, » 30 décembre 1706; en *post scriptum* : « Il court un bruit que M. le cardinal de Noailles a envoyé des explications à Rome, avec lesquelles il consent d'accepter la Constitution, et qu'il y a encore 4 évesques qui la rejettent absolument. » — « Factum pour le sieur Du Désert, chanoine régulier, prieur de la Taille, et curé de la Haye-d'Ectot, contre le sieur Ecoulart, qui se dit pourvu en Cour de Rome de ce bénéfice, » vers 1709. — Etat des réparations et améliorations faites au prieuré, 1709 : « Pour un horloge fait de neuf et 2 cloches, 250 livres ; — pour 14 chaises ou stalles faites de neuf, 500 livres ; pour le plafond de toute la nef, 600 livres. » — Consultations des avocats Dallet, Arrault et Babel. — Lettres de Coignard, frère apostat et fugitif. — Information contre lui. — Cachets de Dom De la Croix, curé de Bléville; — de M. Feudrix de la Fontelaye et de M. d'Amfreville.

G. 9105. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 174 pièces, papier.

**1724-1771.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Pièces diverses : Procédures, pièces de comptabilité, correspondance. — Etat des charges claustrales : « Pour l'aumône journalière et l'hospitalité, 150 livres ; — pour fondations : 4 obits solennels à perpétuité, aux premiers jours non empêchés des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque mois. Messe matutinale chaque jour de l'année. » — Copie de lettres-patentes du Roi, autorisant le sieur François Eustache, auditeur honoraire en la Cour des Aides de Normandie, à changer son nom en celui de Saint-Eustache, afin de se distinguer d'autres familles du pays portant le même nom. Sa famille, originaire de Paris, où ses ancêtres avaient eu l'honneur de remplir la charge d'échevins sous le règne de Louis XIII, s'était depuis établie en Normandie, ayant fait et soutenu pendant plusieurs années un commerce de mer dans lequel elle s'était distinguée par son exactitude et sa probité ; l'exposant s'était fait pourvoir, en 1685, d'une charge d'auditeur en la Cour des Comptes, et s'y étoit comporté pendant 38 années de manière à mériter l'estime publique et des lettres d'honneur, » février 1725. — Nota sur les lettres-patentes obtenues par M. Eustache : « Le sieur Eustache n'énonce point qu'il a du bien dans une paroisse qui s'appelle Saint-Eustache, où les seigneurs et patrons ont le fief de Saint-Eustache, quoique il n'ait point de noblesse, et que sa terre soit, en la plupart, relevante du fief de Saint-Eustache, dont il veut porter le nom. » — Liste des prieurs réguliers et commendataires ; elle commence par le nom de « Vaultier Maloiseau, qui se rendit reclus avec le bienheureux Hugues, de Saint-Jovinien, chanoine régulier de Saint-Laurent-en-Lyons, dans un petit oratoire nommé Saint-Honorine, dépendant de Saint-Laurent, assez proche de Lisle-Dieu. » — Etiquette imprimée de Demohr, gendre de défunt Antoine Chandoiseau, brodeur, marchand chasublier sur le Pont-Notre-Dame, à l'*Image Notre-Dame*, 1730. — Contestation au sujet du droit prétendu par les Trésoriers de l'église de Bolbec de venir quêter dans l'église du Val-aux-Grès aux fêtes et dimanches de l'année, 1731. — Procédures relatives aux réparations de l'église de Saint-Eustache, 1731. — Donation faite au prieuré de 1,300 livres, par Jacques Cramesnil, 1733. — Consultation de l'avocat Langlois de Louvres, 1734. — Liste et adresse des personnes avec lesquelles les religieux étaient en correspondance : « M[me] la maréchale de Harcourt, en son hôtel, rue Garancières, près Saint-Sulpice ; le marquis d'Estaing, colonel du régiment de Forez, rue de Tournelle, près la place Royale ; M. Foloppe, intendant de Mgr de Luxembourg, rue du Marc ; M. Hecquet, ancien doyen de la Faculté de médecine, aux Carmélites ; M. Moulinet, architecte, Marché-aux-veaux à Rouen. » — Cachets du prieur commendataire Pezié et de M. Eustache.

G. 9106. (Cahier.) — Imprimé in-4°, contenant 63 pages.

**1776.** — « Mémoire pour les séminaires du diocèse de Rouen, contre trois des chanoines réguliers du Val-aux-Grès (Etienne Beaumont, prieur-curé de Saint-Aignan-lès-Rouen ; Pillard Deshays, prieur-curé de Saint-Maclou-la-Bruyère, et Viquenel) s'opposant à l'enregistrement des lettres-patentes qui confirmaient le décret de M. l'archevêque du 20 octobre 1772, lequel portoit suppression de conventualité dans la communauté des chanoines réguliers du Val-aux-Grès et l'union de la mense conventuelle au séminaire de Saint-Vivien. M. de Grécourt, avocat-général ; M[e] Le Bourgeois de Belleville, avocat. — A Rouen, de l'imprimerie de Le Boullenger, 1776 » ; in-4°. — « Noms des religieux des communautés supprimées et états de leurs revenus : Communauté du Val-aux-Grès : les sieurs Michel Deslandes, prieur ; Grésille, Viquesnel et Pougin ; Le Brun, frère convers. Biens : la dîme louée au curé de Saint-

Eustache, 700 livres; rente due par l'abbaye de Montivilliers, 30 livres; grange louée à Pierre Le Cocq, 40 livres; grange louée à la veuve Harel, 70 livres; grange louée à Guillaume Higou, 60 livres; redevance annuelle du prieur commendataire, 500 livres; total en argent, 1,910 livres. — Biens non loués : les treizièmes d'un fief à Saint-Eustache; une ferme contenant en labour 90 acres, en herbages et joncs-marins 40 acres; deux basses-cours plantées de pommiers; un enclos dans lequel sont l'église, les lieux claustraux, un pressoir et un jardin; le reste, en pâturage et bois taillis, contenant environ 10 acres. »

G. 9107. (Liasse.) — 2 pièces: l'une en papier. l'autre en parchemin.

**1778-1779.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Accord entre François Midor, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, ancien curé de l'église royale et paroissiale de Saint-Paul de Paris, prieur commendataire du Val-aux-Grès, et les supérieur et prêtres composant la communauté du grand séminaire archiépiscopal de Saint-Vivien, pour le partage entre eux des biens de ce prieuré, 24 janvier 1778; signé : F. Midor, et P. Pottier, supérieur. — Arrêt du Parlement portant homologation de cet accord, 5 août 1779.

G. 9108. (Liasse) — 2 pièces, papier.

**1779-1781.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. —Contrat passé entre M. Pottier, supérieur du séminaire Saint-Vivien, et le sieur Cavelier, maître de pension au Val-aux-Grès. — Cavelier pourra se servir, pour l'usage de sa pension, de la nef de l'église jusqu'au clocher exclusivement; sera chargé d'entretenir à ses frais la couverture et les murs de l'église; établira une cloison entre la nef et le chœur, lequel servira de chapelle aux pensionnaires, 4 février 1779. — Conventions passées entre le duc de Charost et le sieur Cavelier. Le duc de Charost avoit acquis la maison du Val-aux-Grès, dans l'intention d'y maintenir l'établissement formé pour l'instruction de la jeunesse et s'assurer qu'elle ne serait pas employée à autre usage. Cavelier « s'oblige de continuer à y tenir sa pension et à y enseigner et faire enseigner, tant aux pensionnaires qu'aux externes, moyennant le prix et salaires convenables, la lecture, l'écriture et le latin, depuis les basses classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. Si mon dit s[r] duc de Charost juge à propos de donner par la suite ou de procurer, de quelque part que ce soit, au sieur Cavelier, pendant le cours de son bail de 6 années, 200 livres de revenu annuel, Cavelier s'oblige d'enseigner et de faire enseigner gratuitement dans ladite maison depuis les basses classes jusqu'à la rhétorique aux enfants de Bolbec et des environs, jusqu'à la distance de 2 lieues, » 21 avril 1781 (copie).

9109. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 4 imprimés.

**1561-1766.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Obligation prise envers Claude Chappuis, prieur commendataire, par Jean de Chefderue, prêtre, frère et héritier de feu Nicolas de Chefderue, en son vivant receveur et fermier du Val-aux-Grès, 1561. — Acte par lequel G. Anzeray, sieur de Courvaudon, « accorde à Nicolas Savary, son frère naturel, que celui-ci jouira de 600 livres de rente au prieuré du Val-aux Grès, dont il l'avoit fait pourvoir par Sa Majesté, et s'engage à lui donner un bénéfice de 40 livres de rente, du nombre de ceux auxquels il pouvoit présenter, après que le dit Savary auroit fait ses études et seroit promu en l'ordre de prêtrise, » 22 décembre 1615. — Donation au même par le même de la présentation du bénéfice de Hamars au diocèse de Bayeux, 5 octobre 1617; signature et sceau de Gilles Anzeray. — Requête de René Martel, prieur commendataire du Val-aux-Grès, aux commissaires députés par le Roi, pour le fait des francs-fiefs et nouveaux-acquêts; — demande un délai de 6 mois pour fournir la déclaration du temporel de son bénéfice (non datée). — Sentence du président au siège présidial de Caudebec portant permission à René Martel de faire informer de la perte de ses aveux et dénombrements par suite de l'incendie de Bolbec, 11 mars 1678. —Arrêt de la Chambre royale concernant la chapelle de la Soubretonne, 1691. — Edit du Roi portant désunion des biens des maladeries de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, mars 1693 (imprimé). — Ordonnance de l'Intendant Jérôme Bignon, en exécution de cet Edit, 15 novembre 1693 (imprimé). — Etat des titres remis par le cardinal Dubois, concernant le prieuré du Val-aux-Grès, 1724. — Avis d'avoir à remettre au bureau du grenier de Caudebec l'état des personnes, domestiques et bestiaux du prieuré, 1723. —Pièces relatives au bois et quart de réserve et à la nomination de garde forestier, 1729-1731; — au logement des gens de guerre en la ferme du Corfil; — à un emprunt contracté par Etienne dit Beaumont, chanoine régulier du Val-aux-Grès, 1785; — à une contestation pour un prétendu droit de banc en l'église du Val-aux-

Grès, 1766; — à la prétention qu'avaient les habitants de Bolbec d'imposer à la taille les religieux de ce prieuré; — aux droits d'amortissement, 1780.

G. 9110. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1578-1775.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Inventaires des titres de ce prieuré. — « Estat des aveux et déclarations baillées par les vassaux et relevants de la seigneurie du Val-aux-Malades, avec plusieurs contractz et pièces mises par moy Isaac Godefroy, fils aîné et principal héritier et tuteur naturel et légitime de mon frère puisné, aux mains de messire Puchot des Alleurs, cappitaine au régiment des gardes du Roy, commandeur de la commanderie de Saint-Jacques du Val-aux-Grès. » — Autre « inventaire des aveux mis entre les mains de Guillaume Benou, receveur. » — « Inventaire des titres et papiers qui se sont trouvés dans deux sacs que j'ay laissés au s^r Nicolas Duval, commis à la recette générale de Rouen et à l'administration des biens et revenus des maladreries situées dans l'étendue de la Généralité de Rouen, désunies de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, par édit du mois de mars 1693, par le s^r Puchot de la Pommeraye, procureur de M. Puchot des Alleurs,... » 1693. — « Etat des papiers que M. l'abbé Midor, prieur commendataire du Val-aux-Grès, a entre les mains, concernant la maison, prieuré et communauté du Val-aux-Grès, » 1771.

G. 9111. (Registre.) — In-folio, contenant 68 feuillets, papier, écrits.

**1699-1725.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Registre dressé en l'année 1699, où sont tous les biens et revenus qui appartiennent au prieuré du Val-aux-Grès, concistans en ferme, terres données franches de dismes, bois, dismes, rentes foncières et seigneuriales, comme ils sont affermés par les baux nouveaux passés devant Jean Le Picard, nottaire à Bolbec en l'année dernière 1698 : — Charles Colboc, notre jardinier, est entré chez nous le 15 may 1721. Il a 70 livres de gages. Ferme de Corfis contenant 123 acres de terres labourables, costiers et masure. — Le trésor royal doit aux pauvres pour l'aumosne qui se fait à notre prieuré et pour les paroisses de Bléville et Saint-Eustache qui en dépendent, 150 livres par an pour la rente du principal de 3,000 livres qui leur ont esté omosnés par le testament de feu messire René Martel, marquis d'Arcys, ci-devant prieur commendataire de cette maison. — Jean Destours tient à ferme la sablière et carrière de grès et pierre blanche avec l'argillière, par le prix de 20 livres par an. »

G. 9112. (Registre.) — Contenant 194 feuillets, papier.

**1597.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Chartrier ou papier terrier du temporel du prieuré de Sainct-Jacques du Val-aux-Grès-lez-Bollebec tant en domayne fieffé que non fieffé, lequel prieuré est situé au diocèse de Rouen, bailliage de Caux, doyenné de Foville; et y a un temple, cloistre, maisons et édifices pour l'habitation des religieulx du dict prieuré qui y célèbrent le service divin, ordinairement aux heures accoutumées, les dictes maisons, édiffices et cloistre fermez de murailles, avec ung petit boys dans l'enclos des dictes murailles, à cause duquel prieuré les prieur et religieulx d'icelluy sont seigneurs et patrons de la paroisse de Sainct-Eustace-de-la-Forest avec droict de présenter au bénéfice de la dicte parroisse et de percepvoir toutes les vertes dixmes et le tiers des grosses dixmes, avec moullin à vent aux dits religieux appartenant à fief noble, auquel fief noble y a terres non fieffées et fieffées à droict de sieurye, tant en la dicte paroisse de Sainct-Eustace, Criquetot-l'Esneval, que ès parroisses de Saint-Vincent, Sandouville, le tout tenu par mainmorte... Appartient aussy au dit prieuré le patronage de la paroisse de Bléville prez la ville de Grâce, avec tous droictz de cure, tant en l'église que vertes et grosses dixmes, sans rien en excepter, mesme le patronage et droict de présenter au prieuré de Sousbretonne près la dicte ville de Grâce. » — « Copies d'aveux de : Jean Gallopin, sieur de Houppeville; — Jean Le Febvre, tabellion hérédital à Bolbec; — François Baudouyn, sieur de Corneville; — Gilles Le Front, greffier héréditai en l'Election de Montivilliers; — Adrien Hacquet, écuyer, sieur de la Neuville, fils aîné et héritier de feu noble homme maître Pollydamas Hacquet, en son vivant lieutenant de M. le bailli de Caux au siège du Havre-de-Grace; — François Debray, écuyer, fils de maître François Debray, écuyer, lieutenant général criminel du bailliage de Caux; — les dits aveux collationnés par Jacques Haumerville, séneschal de la seigneurie du Val-aux-Grès. » — A la fin, copie de contrats de rente, de 1520 à 1599.

G. 9113. (Registre.) — In-folio, contenant 108 feuillets, papier.

**1715-1749.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Comptes de recettes du prieuré du Val-aux-Grès. — 1715, 2 poulains, 200 livres; 1 petite génisse grasse, 25 livres. — 1716, 6 cochons de lait, 9 livres 3 sous. — 1718, 2 pots de vieux beurre, 10 livres 6 sous; — 4 entes, 3 livres. — 1716, un veau de 12 jours, 4 livres. — « Ce jour d'huy 23 janvier, Mr Clologe, notre supérieur, en quittant son prieuré-cure de Saint-Martin pour demeurer icy, a apporté une somme de 450 livres qui a esté confondue dans la mense pour être employée à la décoration de l'église et au soulagement des pauvres; » signé : Clologe, Coquerel, Desjardins. — 20 entes de pommiers, 12 livres. — 6 entes, 3 livres. — Un poulain, 150 livres. — Deux montrées du bois de la Carrière, 30 livres 9 sous. — 1728, 2 boisseaux de cendre, 3 livres; 1 ponçon de vin vendu aux religieux du Valasse, 70 livres. — 1729, 2 cochons, 50 livres; un cent de fagots, 11 livres. — 1730, 1 cavalle, 110 livres; 1 vache, 35 livres; 5 mines d'avoine, 22 livres; 6 sacs de blé, 92 livres; 1 boisseau de blé, 53 sous; un cheval, 110 livres; 25 boisseaux de pommes, 31 livres 5 sous. — 1731, cavalle, 108 livres 11 sous. — Mai 1731, reçu de M. Martinet, ingénieur du Roi, pour et au nom de Mr l'abbé Dubois, 96 livres 2 sous, qu'il nous a rendus, ayant reconnu avoir reçu trop de nous. — Mine de blé, 15 livres; mine de sarrasin, 10 livres 15 sous; — 5 quartes de sarrasin, 52 livres 15 sous; — 20 brebis, 150 livres; — demi-cent d'œufs, 16 sous. — 1735, vente de cidre. — 1739, tonneau de cidre, 21 livres 11 sous; 1 autre, 24 livres; 1 autre, 25 livres; 2 ponçons, 24 livres. — 1740, 2 cavales, 100 livres ensemble; 30 pots de cidre, 3 livres. — 1741, vente de cidre. — 1742, 1 vache, 46 livres; une cavale, 217 livres; une autre, 220 livres; 3 meules de cercle à ponçon, 24 sous. — 1743, 1 truie, 43 livres. — 1744, 1 cheval, 200 livres. — Octobre 1746, 141 moutons, 2,430 livres. — 1747, 1 cent de feurre, 24 livres. — Mine de criblure, 13 livres; boisseau de seigle, 35 sous. — 1749, 2 petits cochons, 5 livres; 1 cheval, 240 livres.

G. 9114. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1700-1766.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Baux faits des biens dépendants du prieuré par Mathieu Pezié, prieur commendataire, demeurant en son prieuré, 9 septembre 1755; — par les prieurs claustraux : Anthénor De Than, 1704; — Pierre Le Flament, 1710, 1713; — André De Durdan, 1711-1719; — Adrien Clologe, 1720, 1721; — Antoine Desjardins, 1721; — Gilles Taffignon, 1722, 1723; — Frédéric-Louis Duhamel, 1741; — Jean Le Cousté, 1741-1754; — François Michel dit Deslandes, 1763-1766. — Baux des carrières faits à des maçons de Bolbec. — Bail par les prieur et chanoines réguliers du Val-aux-Grès à Jean et Robert Decours, père et fils, maçons, demeurant à Bolbec, « de l'argillière, sablonnière, carrière de pierre blanche et de grès à prendre aux endroits qui leur seront marqués, pour 3 ans, au prix de 36 livres par an. Les preneurs s'obligent à faire 4 journées de travail sans récompense par an; à fournir aux religieux, quand ceux-ci en auront besoin, de la pierre blanche à 2 sous le pied, comme par le passé; à ne point ouvrir de nouveaux trous pour tirer le grès qu'ils n'eussent recouvert et rempli les anciens, » 1713. — Autre bail de la même carrière à Pierre Decours, maçon à Bolbec, 1763.

G. 9115. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1701-1782.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Plaids de gage-plège, recette et élection de prévôté de la seigneurie de Saint-Jacques du Val-aux-Grez, s'étendant dans les paroisses de Saint-Vincent d'Aubermare, Saint-Vigor, Sandouville et Saint-Michel-du Haisel. » — Les derniers plaids tenus en la masure appartenant à l'hôpital de Montivilliers, à la requête de M. l'abbé Midor, prieur commendataire du prieuré, devant Jacques Houssaye, avocat au Parlement, sénéchal de la seigneurie, assisté de Pierre-François Bellenger, greffier de la haute justice de Lillebonne; Bobée pris pour greffier, 1782. — Vassaux mentionnés : M. de la Forterelle, officier dans les troupes, ayant épousé demoiselle d'Aubermare, fille et héritière du sieur d'Aubermare, héritière du sieur Le Canu de Frédérue; — la demoiselle Catherine Lamy, veuve du sieur Biguet, Elu à Montivilliers; — Jacques Hachard, chirurgien à Harfleur; — Gilles Le Fauconnier, capitaine de navire au Havre; — M. Conradin, officier de marine.

G. 9116. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1700-1782.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Plaids de gage-plège, etc..., de la seigneurie du Val-aux-Grès, tenus par Guillaume Bunou, licencié aux lois, avocat en la haute justice du Valasse, 1700, lieutenant général au comté de Lillebonne, 1702, 1726,

1729; — par Pierre-Désiré Ricard, avocat au Parlement, 1752, 1755; — par Louis Pierre Bouvier, avocat au Parlement, 1762; — par Jean-Baptiste-Amand Fenestre, avocat en Parlement, 1771, 1774; — par Jacques Houssaye, autre avocat en Parlement, 1782. — Mention de messire François Eustache de Vauclair, demeurant à Caudebec, fils et héritier de messire François Eustache, auditeur en la Chambre des Comptes, représentant par décret passé à Montivilliers, le 12 octobre 1791, Isaac Barbe, officier, pour sa maison occupée par Samuel Le Court, et pour un tènement de la contenance de 28 acres, 2 vergées, 30 perches; excusé. — de Me Adrien de Récusson, curé de Saint-Eustache, qui rend aveu de son presbytère et terre d'aumône, contenant 2 vergées; — du sieur Pierre-Eléonor Fenestre, conseiller au bailliage de Caudebec; — de Nicolas Pinel, avocat au Havre. — « Acte accordé aux présents de leur comparence aux gage-plèges, ainsi qu'à l'élection de prévôté; tous les défaillants, non excusés aux dits pleds de gage-plège, sont et les avons condamnés à chacun 5 sols d'amende et les non payants en recette à 18 sols 1 denier, et les défaillants à l'élection de prévosté, à 60 sols d'amende, dont nous avons accordé exécutoire à mon dit seigneur abbé; et ont les dits masuriers présents nommé pour prévôt Guillaume Bréard, de Mélamare, pour la masure qu'il tient en la dite paroisse de Saint-Eustache-la-Forêt par lui-même », 1782.

G. 9117. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1232** copie)-**1740**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres pour servir à établir que le droit du patronage de l'église du Saint-Sépulcre de Bléville appartenait aux religieux de ce prieuré. — Lettres de provision à ce bénéfice. — Confirmation par saint Louis, à la maladrerie de Saint-Jacques, de l'hôpital de la Madeleine de la Croix près Bléville et de l'église paroissiale de Bléville qui avait été donnée à cet hôpital par Alexandre Arsic, décembre 1232 (mauvaise copie). — Bulle du pape Grégoire IX, portant confirmation, aux prieur et frères de la léproserie de Bolbec, de la chapelle de la Croix près Bléville qui leur avait été donnée par l'archevêque de Rouen, ides de novembre, an VI du pontificat (mauvaise copie). — Lettres du bailli de Caux, notifiant que « les mestres tenans l'échiquier de la Saint-Michel, qui fu à Roen l'an 1293, rendirent par droit et par arrest que les diz religieus vindrent assez à temps, et que il seroient oyz; et fu quemandé que nous le dit ballif leur feisson droit par la coustume de la terre, et se nous n'avion bonne reson et efficace, que nous les diz priour et couvent lesson joir deu don à eus fet de notre seigneur le Roy (Loeys); » la cure était vacante par la mort de Guillaume de Clerchy; le patronage était réclamé par le Roi et par l'archevêque. — Mandement du roi Philippe au bailli de Caux, pour lui ordonner de laisser les religieux du Val-aux-Grès jouir en paix du droit de patronage de Bléville, qui leur avait été donné par le roi Louis, son aïeul; Paris, dimanche après les Brandons, 1293. — Lettres de Pierre Pevrel, commissaire délégué par Jean de Vauceules, chevalier, bailli de Caux, vidimant une sentence donnée aux assises d'Arques, mardi avant Pâques, 1320 (V. S.), sur une contestation entre le procureur du Roi et les religieux du Val-aux-Grès, au sujet du patronage de Bléville; chevaliers qui prirent part, avec les sages, au jugement de l'affaire: Guillaume d'Ausseville, Geffré Labbé, Raoul Sauce, Geffré de Beauchamp, Jean de Biville; la sentence avait été favorable aux religieux. — Bulle du pape Jean XXII pour l'union de l'église de Bléville au prieuré du Val-aux-Grès, Avignon, 9 août 1322 (copie). — Vidimus par Pierre de Hangest, bailli de Rouen, lundi après la Saint-Pierre, en février 1424 (V. S.), de lettres du roi Charles le Bel contre le bailli de Caux qui, dans un procès de compétition entre les prétendants à la cure de Bléville, avait donné raison à Jean De Crétot, notaire, son cousin germain, contre Josselin *de Bordaria*. — Collations de la cure de Bléville par Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, à Richard Le Vavasseur, 20 mai, 1412; — par ses vicaires généraux, à Jean de Bernetot, après la mort de Richard Le Vavasseur, 19 septembre 1416; — à Robert Honfrey, sur la démission du dit Jean de Bernetot, 24 septembre 1417; — par l'archevêque Louis de Harcourt, à Robert Le Sénéchal, après la mort du dit Honfrey, 5 juin 1418. — Au dos des lettres de provision de Robert Honfrey: « *Cum de presenti non sit aut possit repperiri decanus, nec vices-gerens in decanatu Sancti-Romani, nos vicarii damus protestatem omnibus presbiteris, curatis et non curatis, ac tabellionibus publicis, tradendi possessionnem de qua in albo fit mencio, videlicet in ecclesia Rothomagensi, cum non sit tutus accessus ad ecclesiam in albo nominatam.* Signé: Boscguillaume. — Acte par lequel Guillaume Colles, *alias* Boisguillaume, clerc du diocèse de Rouen, notaire apostolique, met Robert Honfrey en possession de la cure de Bléville, en l'église de Rouen, parce qu'il y avait impossibilité d'accéder à Bléville, 25 septembre 1417. — Au dos des lettres de provision de

Robert Le Sénéchal, acte par lequel le curé d'Eprétot met Le Sénéchal en possession de la cure de Bléville par le toucher du tronc et de la porte de la cathédrale *cum non foret tutus accessus*, dimanche après la Saint-Pierre et Saint-Paul 1418 — Lettres de nomination à la cure de Bléville, de Pierre Bizet, sur la résignation de Jean Toutain et sur la présentation de Pierre de Mellicourt, prieur commendataire du Val-aux-Grès, 12 mai 1512; — de Jean Bordel, sur la résignation de Guillaume Nollent, 4 septembre 1518; — de Pierre Fouache, sur la résignation de Pierre Lambert, docteur en théologie, 19 janvier 1554 (V. S.); — de Louis Le Sage, curé de Salerne, après le décès de François Le Sage, 3 juillet 1691. — Prise d'habit, au couvent du Val-aux-Grès, de Louis De la Croix, curé du Saint-Sépulcre de Bléville, 26 avril 1695. — Nomination d'Antoine Jacquin à la même cure, vacante par le décès du dit De la Croix, 15 avril 1706; prise de possession le 3 mai suivant. — Procès en la Chambre royale pour la cure de Bléville, entre Jean Le Sage, présenté par le commandeur Puchot des Alleurs, et un nommé Henri Cavelier, porteur de signature en Cour de Rome, 1681. – Lettre de M. Moulin, chanoine régulier, à M. Dubois, prieur commendataire du Val-aux-Grès, au sujet de nouvelles contestations entre prétendants à la même cure, 27 mai 1707. — Extrait du département des décimes. — Brefs d'indulgences accordées en faveur de l'église de Bléville, 1695, 1698, avec signatures du cardinal *Albanus* et de l'archevêque Colbert. — Sceau plaqué de cet archevêque. Fragment du sceau du notaire Colles.

G. 9118. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1659-1732**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès au bailliage du Havre, entre les religieux et maître Etienne Boullais, curé de Bléville, pour les réparations du presbytère de cette paroisse, 1730, 1732. — Notes relatives aux dîmes de Bléville. — Quittance de François Martel, haut justicier de Bléville, procureur général de messire René Martel, marquis d'Arcy, 6 juin 1659. — Autre quittance de François de Turmenyes, sieur de Neuville, commis à la recette générale des biens et revenus de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare; il reconnaît avoir reçu de M. Gournay, curé de Bléville, à cause de la dîme du dit lieu, la somme de 900 livres, pour une année. Fait à Paris, à l'hôtel de Montmorency, rue de Braque, 9 mai 1679. — Etats indicatifs de pièces concernant la paroisse de Bléville, sans date. — Cachet de l'avocat Plainpel, 1732.

G. 9119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin · 105 pièces, papier.

**1698-1738**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès au bailliage de Caudebec entre les religieux et Jacques de Récusson, curé de Bolbec, au sujet de la dîme de la ferme du Corfil. — Lettres à ce sujet de Le Cousté et Desjardins, chanoines réguliers; l'une d'elles porte le cachet du prieuré. — Consultation de l'avocat Lavesne, 1734 : « L'on ne peut obliger les sieurs religieux à présenter le pain bénit à la paroisse, parce qu'ils ne sont pas paroissiens ny obligez d'y communier; et l'obligation de présenter le pain bénit, à en consulter l'origine, ne regarde que les paroissiens, pour l'usage desquels, lorsqu'ils n'avoient pu communier, on mettoit dans les églises plusieurs morceaux de pain bénit dans un vase destiné pour cela. » — Mémoires à consulter : « La cure de Bolbec étoit originairement desservie par les Bénédictins du prieuré de Bolbec, qui est un membre du monastère des PP. Bénédictins de Bernay, et ce en conséquence de la donation qui fut faicte à ces religieux, en 1061, par plusieurs seigneurs, des sept huitiesmes des dixmes de cette paroisse de Bolbec, lesquelles dixmes appartenoient alors, à titre d'inféodation, à ces seigneurs; l'autre huitième appartenoit à Henry, roy d'Angleterre et duc de Normandie. — Ce prince les aumôna, dans le siècle suivant, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin et en fonda un prieuré appelé le Val-aux-Grès. Le titre a péri et ne se trouve plus... Le prieur du prieuré de Bolbec est toujours gros décimateur, mais la cure est desservie aujourd'hui par un vicaire perpétuel, auquel a été cédé un trait de dixme circonscrit pour lui tenir lieu de portion congrue; et dans ce trait de dixme les terres du prieuré du Val-aux-Grès ne se trouvent point comprises. »

G. 9120. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier; 3 sceaux.

**1692-1739**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès entre les religieux et M. de Récusson, curé de Bolbec, qui prétendoit les obliger à lui payer les dîmes de leur ferme du Corfil, située en sa paroisse, 1738; — lettre à cette occasion de Chappe Deligny, avocat au Parlement et aux Conseils du Roi à Paris. — Arpentage de la ferme du Corfil, 1729. — Pièces servant à établir que cette ferme est exempte du logement des gens de guerre, contrairement aux prétentions des

échevins de Bolbec. — Ordonnance de l'Intendant Le Goux de la Berchère, 25 novembre 1692. — Lettre de sauvegarde du comte de Choiseul, Maréchal de France, commandant en chef des armées de Sa Majesté sur les côtes maritimes et dans toutes les provinces de Bretagne et de Normandie, datée de la Hougue, 8 mai 1695; — du marquis de Saint-Julien, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Normandie, datée du château de Bacler, 13 novembre 1712; — du duc de Luxembourg, de Montmorency et de Piney, gouverneur de Normandie, datée de Paris, 5 juin 1739. — Signatures et sceaux plaqués de ces personnages. — Lettre de M. Fromont le jeune, rue Saint-Honoré, vis-à-vis le *Cadran*, à Paris, adressée au fermier du Corfil : « Informés vous où sera le Maréchal de Choiseüil quand vous receverés ce billet, et allés vous présenter à lui de la part de monsieur l'abé Dubois, en lui disant que vous estes son fermier dont on a pris la liberté de lui parler, et que monsieur Dubois le suplie très humblement de vous donner la sauvegarde qu'il a eu la bonté d'accorder en sa faveur pour vous mettre à couvert des insultes des troupes » (sans date).

G. 9121. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

**1424-1736**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres de propriété, titres de rentes et procédures concernant des biens sis à Bolbec. — Sentence de noble homme Thomas Maistresson, écuyer, bailli de Caux, au sujet d'une rente de 15 sous 7 deniers, 12 janvier 1423 (V. S.). — Contrat de fieffe faite par les religieux du Val-aux-Grès à Pasquier Benest, de 9 acres à Bolbec, par 4 livres 10 sous 2 deniers de rente, 2 juin 1458 (copie). — Aliénation, par les mêmes religieux, à Nicolas Jolivet, d'une pièce de terre moyennant 10 sous 2 deniers de rente, 2 juin 1458 (copie). — Aliénation par les mêmes religieux, à Nicolas Jolivet, d'une pièce de terre, moyennant 10 sous de rente foncière et à charge au preneur d'acquitter la somme à laquelle ils avaient été imposés pour leur part (33 écus un tiers d'écu) dans le subside accordé au Roi, et qui dut être fourni, par aliénation de biens ecclésiastiques, en vertu d'une bulle du pape, 1596, 1597. — Décret des héritages de noble homme Ezéchias Orange, maréchal des logis des gardes de Sa Majesté, 1648. — Lettres d'un vicaire général de l'archevêché pour faire mettre François Martel en possession du prieuré du Val-aux-Grès, sur la résignation de René Martel, 12 mai 1653 (copie). — Contestation pour la tenure de 9 acres de terre, entre les religieux et le comte d'Estaing, seigneur de Bolbec, 1726. — Consultation de l'avocat Le Marquier, 1726.

G. 9122. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 1 plan.

**1664-1775**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Visites des bois du prieuré du Val-aux-Grès, 1773. — Plan d'une pièce de bois nommée la *Côte de la Carrière*, contenant 41 arpents 60 perches, par Hue, arpenteur, 1700. — Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge les héritiers du feu sieur Pezié, prieur commendataire, « des peines et amendes qui ont été encourues pour raison des délits et dégradations dans les bois du prieuré, et au sujet desquels le sieur Midor, titulaire actuel, ne pourra être recherché; permission à ce dernier de faire couper par recépage et sans aulcune réserve de baliveaux, la totalité des dits bois ; — ordonné qu'après l'exploitation il sera, par l'arpenteur désigné par le Grand-Maître des eaux et forêts, procédé à l'arpentage général et à la levée d'un plan figuratif des dits bois, etc..., 9 août 1774. — Plantation de bornes entre l'abbé Midor et Pierre Huard, au bois de la Carrière, 1775. — Vente et procès-verbaux des bois taillis. — Réception d'un garde de bois et chasse, 1758.

G. 9123. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

**1390-1774**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres de rentes foncières et de propriétés à Bolbec. — Transaction entre les religieux et Jean de Villiers, écuyer, et demoiselle Jeanne d'Emalleville, sa femme, fille de Guillaume d'Emalleville, sieur de la Fontaine et de la Bruyère, lequel avait emprunté (en 1412) des dits religieux, une somme de 14 livres 10 sous, 1469. — Donation de 10 livres de rente aux mêmes religieux par noble homme Guillaume de Livet, sieur de Bourneville, 23 juillet 1520. — Mention du moulin du Fayel et du moulin Raoul, de la Croix-Bauchard et des communes de Bolbec; — de Michel Bacqueler, sieur de Sorenc, vicomte de Caudebec.

G. 9124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 53 pièces, papier.

**1701-1728**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès entre les religieux et Charles Manoury, fermier des grosses dîmes de la paroisse de Mélamare, au sujet de 8 gerbes de blé qu'il avait dîmées sur les con-

fins de la paroisse Saint-Eustache, au préjudice des religieux, 1723-1728. — Autre procès entre Pierre Drouet, curé de Saint-Eustache, et les nommés Jean Feraille et Pierre Bordeaux, qui l'avaient invectivé et injurié à l'occasion de l'enlèvement de dîmes sur le champ de la veuve Butel, 1724, le dit procès porté au bailliage de Montivilliers, devant Louis-Georges Feudrix, sieur de la Fontelaye, lieutenant civil et criminel au dit siège.

G. 9125. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 imprimés.

**1264** (copie)-**1759**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Documents concernant le patronage de l'église Saint-Eustache-la-Forêt, les réparations à faire à la dite église et la pension due au curé. — Charte de Marie, comtesse de Roussy, veuve, contenant vente faite par elle, moyennant hommage, à Guillaume Renart, de la terre qu'elle possédait en la paroisse Saint-Eustache près Bolbec, avec droit de patronage, etc., Toussaint 1264 (copie collationnée sur l'original en 1711). — Lettres du bailli de Caux (mercredi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste 1331) contenant vidimus des lettres du roi Philippe de Valois qui approuvent la donation faite, au prieuré de St-Jacques du Val-aux-Malades près Bolbec, de l'église de Saint-Eustache-la-Forêt, avec le patronage, en mettant toutefois pour condition que les religieux seraient tenus de chanter ou faire chanter à tous jours une messe chaque semaine, en leur église, pour lui et ses prédécesseurs (Bonport-l'Abbaye, mai 1331.) — Les lettres du Roi contiennent vidimus de la charte de donation de Guillaume Renart, passée devant Guillaume Chérisier, commissaire de Henri Quiefdeville, tenant la ferme des lettres de baillie de la vicomté de Caudebec, jeudi avant la fête de la Madeleine 1330. — Extrait d'un ancien cartulaire du Val-aux-Grès fait en 1566... « Lequel prieuré est situé... doyenné de Foville, où y a un temple, cloistre, maisons et édifices pour l'habitation des religieux qui y célèbrent le service divin ordinairement aux heures accoutumez, les dites maisons, édifices et cloistres fermez de murailles avec un petit bois dans l'enclos des dites murailles, à cause duquel prieuré les prieur et religieux d'icelui sont seigneurs et patrons de la paroisse de Saint-Eustache-de-la-Forest, avec droit de présenter au bénéfice de la dite paroisse et de percevoir toutes les vertes dixmes et le tiers des grosses dixmes avec moullin à vent, etc. » — Présentation à la cure, visas obtenus en cour de Rome. — Curés successifs de Saint-Eustache, entre 1663 et 1676 : Adrien Maillard, Jean Louvel, Louis Le Fèvre, Pierre Chapperon, Nicolas Renoult. — Adjudication à François Eustache, auditeur des Comptes, moyennant 2,240 livres, de la prévôté de Saint-Eustache, consistant en 62 livres 10 sous de rente, avec érection en plein fief et droit de haute et basse justice, 10 mai 1705. — Opposition du prieur et des religieux à cette aliénation, faite au préjudice de leur droit à la seigneurie de Saint-Eustache, résultant de la donation de Guillaume Renart. — Requête de Guillaume Dubois, secrétaire des commandements du duc d'Orléans et ci-devant son précepteur, actuellement prieur commendataire du Val-aux-Malades, 21 juin, 1713. — Mémoires en réponse à cette opposition, de Guillaume Le Noir, chargé par S. M. du recouvrement de la finance à provenir de l'aliénation des Domaines et justices en conséquence de l'édit du mois d'avril 1702. — Nouvelles contestations entre le Domaine et le prieuré, 1727. — Correspondance relative à des contestations pour les réparations du chancel de l'église, entre la Fabrique et les religieux, 1729. — Arrêt du Parlement accordant mandement à Jean Louvel, curé de Saint-Eustache-la-Forêt ; il demandait une pension de 4 à 500 livres et 200 livres pour un vicaire, 17 septembre 1668 ; il remontrait « que la dite paroisse seroit une des plus grandes et des plus estendues de tout le pays de Caux, que les charges en sont très considérables, tant à cause du grand nombre des paroissiens qui y sont constamment plus de 400 communiants, qu'attendu les pauvres nécessiteux dont elle est chargée en très grand nombre, ce qui demande ung ordre et une vigilance d'autant plus grande qu'oultre cela il y a encore dans la dicte paroisse grande quantité de gens faisant profession de la religion réformée auxquels l'on doibt l'exemple d'une très exacte et très ponctuelle administration, à quoy ung curé, quelque robuste et quelque zélé qu'il puisse estre, ne peult satisfaire luy seul qu'avec grand peine sans estre soulagé d'un vicaire, ce que le revenu de la cure ne peult pas porter, les grosses dimes estant possédées, comme inféodées, par plusieurs seigneurs, n'y ayant casuel ou baisemain, ny aulmone, et ne restant pour le curé que les menues et vertes dixmes qui consistent en fort peu de chose, n'y ayant point de troupeaux dans la dicte paroisse, et dont le revenu ne se peult monter tout au plus qu'à 200 livres années communes, sur quoy il faut paier pensions, décimes, visittes et autres droictz, oultre les frais de la récolte, qui le diminuent, en sorte qu'il ne peult rester cent livres. »

G. 9126. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 65 pièces, papier; 1 cachet; 2 imprimés.

**1634** (copie)-**1772**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès aux Requêtes du Palais, à Paris, entre les religieux et le curé de Saint-Eustache-la-Forêt, au sujet des dîmes de cette paroisse. — Divers baux des dîmes. — « Inventaire de production des pièces que baille par devant vous, Nos Seigneurs de Parlement messire Guillaume cardinal Dubois, archevêque duc de Cambray, prince du Saint-Empire, premier ministre, prieur du Valaugrés, et les prieur et religieux du dit Valaugrés, deffendeurs contre maistre Pierre Drouet, prestre, curé de Saint-Eustache-de-la-Forêt... Fait : De temps immémorial la dame abbesse de Montivilliers et le commandeur de la commanderie du Val-aux-Malades, représenté par M. le cardinal Dubois, prieur du Val-aux-Grès, et par les prieur et religieux, sont en possession des grosses et vertes dixmes de la paroisse, sçavoir : la dame abbesse de Montivilliers pour les 2/3, et les prieur et religieux pour l'autre tiers. Jamais les curés de la paroisse ne se sont avisez de leur contester ces dixmes; le curé de cette paroisse n'a autre chose à prétendre, contre la dame abbesse et les dits prieur et religieux, qu'une portion congrue ou pension viagère de 300 livres par chacun an. La preuve de ces premiers faits se trouve establye par un acte du 12 juillet 1687, par lequel les dixmes de cette paroisse furent partagées entre la dame abbesse de Montivilliers et M^re^ Pierre Puchot, commandeur de la commanderie de Saint-Jacques du Val-aux-Malades, représenté par les deffendeurs, par lequel il est justifié qu'il fut fait 3 lots de ces dixmes, dont 2 furent délaissez à la dame abbesse... le 3^me^ au prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Malades, pour jouir chacun de leur lot pendant 6 ans, » 1723. — Correspondance entre Clologe et Taffignon, prieurs claustraux du Val-aux-Grès, et les agents du cardinal Dubois, à l'occasion du procès avec le curé Drouet. — Lettre du sieur de Sourdeval à Clologe; il lui recommande de prendre pour procureur au Parlement M. Ribot « comme très vigilant et exact à rendre compte de ce qu'il fait. Cependant, dit-il, Mgr le cardinal a pour procureur M. Gagnat, rue Saint-André-des-Arts, mais qui n'est pas aussi actif que M. Ribot, » 3 novembre 1722. La lettre porte le cachet du cardinal Dubois. — « Arrest de la Cour qui condamne les curez à abandonner les grosses et vertes dixmes, les terres d'aumônes non chargées d'obits, les pièces de prey faisant partie de leur enclos, et les assujetit aux réparations de leur prébitaire, » Rouen, 18 juillet 1687 (imprimé de 4 pages). Cet arrêt fut rendu sur une contestation entre le Chapitre de Saint-Pierre de Lisieux et Adrien Le Petit, vicaire perpétuel de la paroisse des Vaux. — « Arrest de la Cour de Parlement rendu en forme de règlement, qui maintient M^re^ Paul Pellot, abbé commendataire de l'Abaïe de la Croix-Saint-Leuffroy, gros décimateur dans la paroisse d'Aubevoie et Sainte-Barbe-sur-Gaillon, son annexe, en possession de la dîme des bourgognes, sain-foins, pois de toutes espèces, fèves et féverots et autres menues et vertes dîmes, au préjudice du sieur Poussin, curé de la dite paroisse d'Aubevoie, » du 6^e^ jour de mai 1712 (imprimé de 4 pages de l'imprimerie de Maurry, au coin de la fontaine Saint-Lô, à l'imprimerie du *Louvre*, 1702).

G. 9127. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1617-1787**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Baux par le séminaire archiépiscopal des dîmes vertes et sèches lui appartenant en la paroisse de Saint-Eustache-la-Forêt, au droit de la réunion, faite au dit séminaire, des biens de la mense conventuelle du prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Grès, située au bourg de Bolbec, 1773-1787. — Titres de propriété et procédures relatives à des biens situés à Saint-Eustache-la-Forêt, provenant également du même prieuré.

G. 9128. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1552-1788**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens situés en la paroisse Saint-Eustache-la-Forêt, par : Ezéchias de Beuriot, bourgeois de Bolbec, 1723; — messire François Eustache de Vauclair, écuyer, fils unique et seul héritier de messire François Eustache, en son vivant, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, lequel était fils de François Eustache, auditeur en la même Chambre, 1788; — Charles Deschamps, écuyer, capitaine au régiment de Champagne, 1717; — Pierre Boissel, siamoisier à Nointot, 1787; — Pierre Des Essarts, maître chirurgien à Bolbec, 1679; — Jean Le Febvre, bourgeois du Havre, fils puîné de Louis Le Febvre, docteur en médecine à Bolbec, 1707. — Vente faite par François de Graindor, écuyer, sieur de Frémontier, demeurant à Auberville-la-Campagne, seul héritier de feu Jean de Graindor, sieur de la Brière, à Isaac de Civille, écuyer, sieur d'Angleville, de 6 acres

de terre à Saint-Eustache, 1682. — Etat du décret des biens d'Isaac Barbey, 1691. Parmi les opposants au dit décret, messire Pierre Puchot des Alleurs, chevalier, major général de l'armée de France en Allemagne, commandeur de la commanderie de Saint-Jacques du Val-aux-Grès, unie à l'ordre des chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; mention de titres perdus dans l'incendie de Bolbec de 1678. — En 1785-1788, Charles de Feitis de Saint-Capraise, prêtre du diocèse d'Agen, doyen de la cathédrale de Troyes, vicaire général du diocèse, ancien titulaire de l'abbaye de Lonwé, commendataire du prieuré royal du Val-aux-Grès, et, en cette qualité, seigneur de Saint-Eustache-la-Forêt, conjointement avec les prêtres du séminaire Saint-Vivien. — Les derniers aveux reçus par François-Jean-Baptiste Marion, avocat au Parlement. — Cet article répond aux anciennes liasses 1-24.

G. 9129. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1544-1789.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Eustache-la-Forêt, par : Jean Henry, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie du Palais à Rouen, au droit de demoiselle Jeanne Pertuson, son épouse, 1716 ; — Elisabeth Delamare, demeurant à Saint-Nicolas-de-la-Taille, veuve de Thomas Quesnel et tutrice principale de Thomas-Abraham Quesnel, son fils, 1785. — Mention de plaids tenus au presbytère de Saint-Eustache par Abraham Haumerville, avocat, sénéchal de la dite seigneurie, assisté d'Olivier Pouchet, greffier, 1640-1648. — Cet article répond aux anciennes liasses 25-33.

G. 9130. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1538-1788.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Eutache-la-Forêt, par : Pierre Trupel, potier, demeurant à Mélamare, 1785 ; — Guillaume Manoury, briquetier, demeurant au même lieu, 1703 ; — Charles Guerout, marchand potier, demeurant au même lieu, 1786 ; — Jeanne Gallopin, fille et héritière de Jean Gallopin, sieur de Houppeville, 1608 ; — Jean Vergeon, tuteur principal des enfants sous-âge de défunt Charles Sieurin, 1701. — Lots et partages faits entre Philémon Le Febvre, archer, François, Jacob et Abraham Le Febvre frères, de la succession de Jean Le Febvre, leur père, 1674. — Plaids tenus au manoir presbytéral de Saint-Eustache par Nicolas Deschamps, sous-sénéchal, 1545 ; — par Abraham de Haumerville, avocat, 1610. — Cet article répond aux anciennes liasses 34-45.

G. 9131. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1552-1789.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Eustache-la-Forêt, par : maître Jean-Baptiste Manoury, avocat au Parlement, 1788 ; — Nicolas Louvel, autre avocat au Parlement, fils de Nicolas Louvel, également avocat, 17e siècle ; — Louis-Charles de Gallet, chevalier, seigneur de Vallière, demeurant en la paroisse de Bourry, 1723 ; — Charles-Alexandre de Beaunay d'Ausseville, écuyer, chevau-léger de la garde du Roi, ayant épousé Marie-Agnès-Sophie de Gallet de Vallière, 1589 ; — Charles Hautot, fils aîné et héritier de défunt maître Jean Massé Hautot, lieutenant général au siège de Tancarville, Saint-Romain et le Valasse, fils de défunt Charles Hautot, lieutenant au dit siège, fils de Massé qui était fils de Jean, 1728 ; — Charles Lemasurier, écuyer, seigneur d'Amfreville, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie, fils aîné et héritier de Charles Le Masurier, écuyer, seigneur de Secqueville, 1723 ; — Rose-Bonne Adam de Valville, veuve de messire Jean-François Pierre Déricq, seigneur de Chasseguey, fille et héritière de messire Louis-François Adam, écuyer, seigneur de Valville, ayant épousé noble demoiselle Marie-Rose Dorey, représentant par cession messire Charles-François Dorey, écuyer, sieur de Bauville, son frère, 1788 ; — Gabriel Grésille, prieur de Saint-Eustache-la-Forêt, 1789. — Mention de plaids tenus au manoir presbytéral de Saint-Eustache par Nicolas Deschamps, sénéchal, 1552, 1553 ; — par Pierre Deschamps, autre sénéchal, 1570. — Opposition de Mathieu Pezié, prieur commendataire du Val-aux-Grès, et par les religieux du dit lieu, au décret des biens de Philémon Le Febvre des Roques, 1726. — Cet article répond aux anciennes liasses 46-60.

G. 9132. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1611-1699.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Cahiers de plaids de gage-plège, recette, élection de prévôt de la seigneurie de Saint-Eustache-la-Forêt, tenus au presbytère par : Jean Hautot, licencié ès-droits, lieu-

tenant ès sièges de Halleboscet du Valasse, sénéchal de la dite seigneurie, 1644-1685; — Charles de Hautot, avocat, 1686-1695; — François Levesque, licencié ès-lois, avocat au siège présidial de Caudebec. — Jean Louvel, curé de Saint-Eustache, 1644-1670 : — Robert Delamare, son successeur, 1671-1676; — après lui, Nicolas Renout curé, 1677-1688. — Les défaillants condamnés à l'amende. — Election de prévôt par les vassaux, dont le choix tombe souvent sur un absent. Dans ce cas, le prévôt est désigné par le sénéchal, qui adjuge la prévôté à celui qui propose le moindre prix pour ce service. — Mention de l'abbé des Alleurs, prieur commendataire, 1691-1698; — de Georges Desmarets, écuyer, autrement dit M. de Saint-Aubin, vicomte de Tancarville. — Annonce des plaids à tenir, conçue dans la forme qui suit : « L'on faict sçavoir que les pledz de gaige-pleige, recette, eslection de prévôté des seigneuries de Saint-Eustache-de-la-forest, relevant de MM. les prieur et religieux du prieuré du Val-aux-Grès lès Bollebec, sont tenuz à tenir de samedi prochain quinzaine, viron midy, au lieu presbitéral du dit lieu de S^t-Eustache, qui sera le 30^me de ce présent mois, faisant sçavoir à tous les tenans qu'ils ayent à porter adveux, déclarations, payer deniers en recette, sur peine de l'amende au cas appartenant. Faict le 7^e jour de juing 1668. »

G 9133. (Liasse.) — 56 pièces parchemin ; 28 pièces. papier.

**1521-1788.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Vigor, s'étendant en diverses paroisses, par : Adrien Hacquet, écuyer, sieur de la Neuville, fils aîné et héritier de feu noble homme Pollidamas Hacquet, lieutenant du bailli de Caux au Havre, 1607 ; — Antoinette-Elisabeth Laignel, veuve de Jacques Laignel, capitaine de navire, et Jean-Baptiste-Jacques Laignel, son fils, avocat au Parlement de Normandie et ancien maire échevin du Havre, la dite dame sœur et héritière d'Antoine-Nicolas Laignel de Febvretot, procureur du Roi honoraire de la Prévôté de la marine, aussi ancien maire échevin du Havre, 1788; — Jean-Baptiste-Pierre Conradin, écuyer, sieur de Castillon, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, 1788 : — Esther Croix, fille aînée et héritière de défunt Jehan Croix, en son vivant capitaine pour le Roi en la marine, 1630; — Charles de Athenous, écuyer, sieur de Goujon, ayant épousé Barbe de Saint-Aubin, fille aînée de feu M^e Jehan de Saint-Aubin, avocat au Parlement, et de Marie Croix, la dite Croix seconde fille de feu Jehan Croix, précité, 1636; — les enfants mineurs du feu sieur Jacques Le Prestre, capitaine quartenier de la ville du Havre, à la stipulation de leur mère, 1707. — Les derniers aveux sont rendus au prieur et aux prêtres du séminaire, comme seigneurs concurremment. — Cet article correspond aux anciennes liasses 1-8.

G. 9134. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1522-1789.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Vigor, situés en diverses paroisses, par : maître Philippe Fauques, curé de Saint-Vigor et prieur du prieuré de Saint-Thomas du Castillon, représentant, par acquisition, Robert Desvarieux, 1719; — Jacques Rogerel, commissaire des tailles en l'Election de Montivilliers, 1702 ; — maître Jean Bignet, conseiller en la dite Election, 1723; — Bastien Barbenchon, 1582 ; — Antoine-Jacques-Romain Baudouin, avocat en Parlement, demeurant à Rouen, ayant épousé Catherine-Thérèse Mustel, 1789; — Eustache Martin, licencié ès-lois, 1702. — Bail par Fauques, précité, de 50 acres de terre à Saint-Vincent-d'Aubermare et Saint-Vigor d'Ymonville, 1724; prix, 750 livres par an ; « le preneur jouira de la volière à son profit, en faisant employer tous les ans 400 de tuiles, fournissant de faîtiers, corniers, latte, chaux, mortier ; apportera au bailleur, tous les ans, 4 douzaines de pigeons, des plus gros ; fournira 100 livres de beurre, 4 chapons gras et tendres assistera aux pleds de gage-plège à la place du bailleur ; fera par an 6 journées de terrage, cherfouira et engraissera, tous les ans, les arbres fruitiers. » — Cet article correspond aux anciennes liasses 9-13.

G. 9135. ( Liasse. ) — 69 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1540-1788.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Vigor, situés en diverses paroisses, par : François de Buffresnil, écuyer, sieur de la Vallée, fils aîné et non héritier de Gabriel de Buffresnil, aussi écuyer, sieur du même fief, 1724; — Antoine Genevoys, ministre, demeurant à Bolbec, au droit et comme ayant épousé Perrette Deschamps, fille et cohéritière de défunt Denis Deschamps, 16 juin 1616; — Marie-Anne Ricœur, veuve du feu sieur Jacques Le Prestre, vivant capitaine quartenier au Havre, 1718. — Décret

d'héritages aux plaids de la sergenterie de Saint-Romain tenus au dit lieu par Robert Preudhomme, écuyer, lieutenant général du vicomte, 28 septembre 1510; adjudication à Jean Des Varieulx. — Cet article correspond aux anciennes liasses 14-26.

G. 9136. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1613-1700.**— PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Plaids de gage-plège, recette, élection de prévôté de la seigneurie du fief assis aux paroisses de Saint-Vigor, Saint-Vincent, Sandouville et aux parties d'environ, appartenant à Messieurs les religieux de l'abbaye de Saint-Jacques du Val-aux-Grez lès Bolbec, tenus en la paroisse de Saint-Vincent, en la maison de demoiselle Esther Crois, tenue à ferme par Guillaume Le Bourgeoys, par nous Abraham de Haumerville, advocat, sénéchal de la dicte seigneurie, 1646 »; — par Jean Hautot, autre sénéchal, 1650, etc.; — par Guillaume Bunou, Levesque et autres. — « Tous les défaillants condamnés aux amendes ordinaires, et de là l'élection faite par les masuriers présents de la dame Houssaye, icelle est et l'avons déclarée chargée du service de prévosté, et, veu son absence, et pour éviter au retardement des affaires de cette seigneurie, avons commis Nicolas Grebert prévost, commis d'icelle, pour faire le dit service; et, veu qu'il ne s'est trouvé aucune personne qui aye voulu faire le dit service à moindre prix que de sept livres 10 sols, auquel il a esté mis par le dit Grebert, à iceluy l'avons adjugé sur la dite dame Houssaye, veu qu'elle ne s'est comparue pour eslire à son lieu et place, payable moitié par avance, et l'autre moitié après le dit service fait; et enjoinct faire signifier la présente dans la quinzaine; et a presté le serment en tel cas requis; » signé : Levesque, Hauy.

G. 9137. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1370-1744.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres divers classés par noms de paroisse, et dont plusieurs ne semblent avoir qu'un rapport bien incertain avec le dit prieuré : Beuzeville-la-Grenier : requête adressée à l'Intendant par Catherine-Henriette-Romain de Monchy, dame de la Houssaye, veuve de Richard-Tanneguy Le Prevost, marquis de Saint-Julien, lieutenant pour le Roi en Normandie, 1744. — Bléville : « Vechi les omosnes de la paroisse de Bléville eu doené de S[t]-Romain que tiennent de religieux hommes et honnestes le prieur et le convent du Val-as-Malades, à cause de la capelle Marie-Magdeleine de la Croix, autrement dite de la Soubretonne, laquelle capelle, avec les appartenances, est unie as propres usages des dits prieur et convent et déservie par les religieux de la dite prieuré, » sans date (copie). — Accord entre Claude Chappuis, chantre et chanoine de Rouen, prieur commendataire du Val-aux-Grès, frère Pierre Fouache, sous-prieur et curé de Bléville, etc.,... d'une part, et Jean Fouache, propriétaire d'un moulin à eau, assis sur la rivière de Bolbec, 1556. — Bolleville. — Grandcamp. — Harfleur : contrat de fieffe faite « par Ricart Le Clerc et Pierre Le Clerc, frères, de Gueneville, à Jean Dumont, de Harefleu, de 6 pièces de terre en la dite paroisse Harefleu, et dont l'une est près de la terre au prieur de Saint-Dinefort, » 1370. — Nointot : réduction de rente de 1469. — Ingouville : contrat de vente de 1410. — Mirville. — Montivilliers. — Routot. — Saineville. — Saint-Eustache. — Saint-Vigor. — Sanvic — Vinemerville. — Mention d'Etienne Bacheler, curé de Bléville, 1493.

G. 9138. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1728-1761.**— PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Diverses quittances relatives à ce prieuré. — Mémoire de Maille, marchand brodeur, chasublier à Rouen, pour une chasuble, chappes et devant-d'autel de damas rouge et blanc, à orfrois de drap d'or et d'argent faux, fond couleur de feu, 1736. — Quittances de l'avocat Cochin, 1732. — Quittances de sommes payées pour les dîmes de la paroisse Saint-Eustache-la-Forêt par De Secqueville, desservant le bénéfice du dit lieu, 1744; — par le curé M[r] de Récusson, 1753-1762.

G. 9139. (Liasse.) — 437 pièces, papier.

**1777-1790.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Mémoires et quittances signées de M. Midor, prieur commendataire du prieuré, auquel était due une somme de 400 livres par an pour lui tenir lieu de logement et d'habitation dans son prieuré, conformément à un accord conclu entre lui et le séminaire Saint-Vivien. — D'autres quittances de plusieurs curés de Bolbec pour contributions au soulagement des pauvres, suivant un arrêt du Parlement du 3 juin 1778, et à la reconstruction de l'église paroissiale de Bolbec; — de François-Michel Deslandes et Pougin, chanoines réguliers, anciens religieux du Val-aux-Grés, pour pensions alimentaires à eux payées par quartier.

G. 9140. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1765-1790.** — DIVERSES QUITTANCES concernant le séminaire Saint-Vivien. — Quittances de Niel, receveur des Domaines, 1788; — de Mengin, receveur des vingtièmes, 1789-1790; — de Jean-Georges-François Ribout, trésorier de la Commune de Rouen, 1790; — de M^lle^ Malortie, l'aînée, chargée de la recette générale du Chapitre de la cathédrale, 1789; — de Caudron, receveur de rentes foncières et sieuriales de l'Hôtel-Dieu de Rouen; — de Nicolas de la Guiche, abbesse de Saint-Amand, 1787; — des supérieures du second monastère de la Visitation de Rouen, Angélique Bordier et Marie-Euphrasie Le Masson, 1771-1777. — Marché fait, le 18 octobre 1766, entre Pierre Le Cocq, prêtre, supérieur du séminaire archiépiscopal, et maître Michel Hongnard, maître maçon, pour faire l'église du séminaire, moyennant 10,000 livres, 11 mai 1765. — Marché pour la couverture de l'église du séminaire, à faire en bonne ardoise d'Angers, de la meilleure espèce, c'est-à-dire de celle qu'on nomme forte carrée, 18 octobre 1766. — Quittances de Hongnard. — 130 tonneaux de pierre de Saint-Leu vendus pour 1,644 livres par la Chartreuse de Rouen, 1766.

---

## SÉMINAIRE SAINT-NICAISE DE ROUEN

AUTREMENT DIT

## PETIT SÉMINAIRE.

---

G. 9141. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, écrits, papier; relié en parchemin.

Vers **1680-1760.** — « RÈGLEMENT pour les petites communautez de Monseigneur le coadjuteur, (messire Nicolas Colbert), divisé en 3 chapitres : Le premier renferme le dessein de la communauté et l'examen qui doit se faire dans la réception des sujets. Le second renferme le corps du règlement. Le troisième contient quelques avis généraux et quelques notes historiques sur l'établissement. » — « Mémoires sur les petits séminaires de Rouen, 1748 : Chapitre 1^er^. Commencemens des petits séminaires depuis 1680 jusqu'en 1685. Chapitre II. Translation des petits séminaires au faubourg de Bouvreuil, réunion de celui de Dieppe à celui de Rouen, établissement d'une nouvelle communauté pour les humanités. Chapitre III. Les théologiens transférés à la rue Poisson et les humanitez à Bouvreuil avec les philosophes (depuis 1707 jusqu'en 1715). Chapitre IV. Maison de Bouvreuil vendue; on met les théologiens à Saint-Patrice et la seconde communauté à la maison de la rue Poisson (depuis 1715 jusqu'en 1719). Chapitre V. Mort de M. d'Aubigné. Election de M. de Bezons. Sa mort un an après. Réunion des deux communautez. Chapitre VI. Suite de l'affaire des 6,000 livres tournois. Etat des petits séminaires (depuis 1724 jusqu'à présent). Chapitre VII. Des conférences pour les externes. Suite des mémoires sur les petits séminaires de Rouen, 1749. Chapitre VIII. Bienfaiteurs des petits séminaires. Article I^er^. Nos seigneurs les archevêques. Article II. Bienfaiteurs qui ont donné des fonds. Chapitre IX. Supérieurs des petits séminaires. Article premier. Supérieurs de la communauté de Dieppe. Article II. Supérieurs de la petite communauté établie pour les humanitez en 1685. Article III. Supérieurs de la premiere communauté établie par M. Colbert en 1680. - Usages anciens et nouveaux du séminaire de Saint-Nicaise recueillis en 1757 et suivants par M. Orange. » — Au commencement du registre : « Etat des prix et des accessits de la fin d'année au séminaire de Saint-Nicaise de 1730 à 1789 : Année commune, 16 prix jusque et y compris 1761. » — Renseignements biographiques sur les archevêques de Rouen, Colbert, d'Aubigné, etc., sur MM. Blain, Buré, prêtres, etc.; sur M^lle^ Mesnager, sœur du plénipotentiaire de la France au traité d'Utrecht; sur Jonas Otter, suédois, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; sur M. Piers, prêtre irlandais, qui devint évêque de Waterford; sur l'époque de construction de diverses parties des bâtiments du petit séminaire; sur l'enseignement qu'on y donnait. — Règlement de 1680 : « L'on se traitera toujours avec beaucoup d'honnesteté, se prévenant, comme dit l'apôtre, les uns les autres avec honneur. On se traitera toujours de *Monsieur*, au moins entre les théologiens, et jamais par *tu* ». Usages : « On permet aux logiciens nouveaux venus d'aller aux répétitions de la grande pièce de seconde qui se fait avant le carême, et de celle de la fin de l'année. On dîne ce jour-là à 11 heures, afin que ceux qui y sont puissent y arriver à temps. » Arrêté en 1754 « qu'on n'envoyeroit plus d'écoliers aux harangues ni aux énigmes, quand même les régents en demanderoient quelques-uns : 1° parce que cela fait des jaloux; 2° et principalement, parce que ceux qu'on y envoyeroit trouveroient rarement l'entrée libre, comme il arriva encore en 1755. »

G. 9142. (Cahier.) — 18 pages, papier; cartonné.

**1748.** — « MÉMOIRES sur les petits séminaires de Rouen, M. DCC. XLVIII. » 7 chapitres. Le dernier est relatif aux conférences pour les externes. De M. Orange, prêtre du petit séminaire.

G. 9143. (Cahier.) — 30 pages, papier; cartonné.

**1749.** — « MÉMOIRES sur les petits séminaires de Rouen, M. DCC. XLIX. » 9 chapitres. Le dernier est relatif aux supérieurs des petits séminaires et se termine par l'éloge de M. Buré, décédé le samedi saint 8 avril 1746. Du même auteur.

G. 9144. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1725-1747.** — « COMPTE de toute la dépense faite dans le séminaire de Saint-Nicaise, que rend Mr Pierre Buré, prêtre et supérieur du dit séminaire, à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Rouen, depuis le premier may 1725 jusqu'au premier novembre 1726. » — « Pour une légende par le Père Giry, pour servir de lecture de table au réfectoire, en 3 tomes in-folio, 36 livres. — Pour 100 livres de prunes de Bordeaux, 15 livres. — Pour 9 livres de piété pour donner en prix dans les humanités, 9 livres 14 sols. — Pour 4 muids et demy de cidre nouveau, 9 pots passans, acheté à la foire de la chandeleur, 173 livres 7 sols. — Pour une botte de poiré, 56 pots, pour un des domestiques, 54 livres 19 sols. — Pour 6 muids de vieux cidre, au prix de 32 livres le muid, pour donner aux plus pauvres des écoliers du séminaire, 192 livres. — Pour 195 livres de beurre, 70 livres. — Le 16 juillet, pour 37 journées d'ouvrier en la ferme de Quiévreville, 25 livres 18 sols. — Payé pour les œuvres de monsieur l'évêque de Soissons, 25 livres. » Compte vérifié par l'abbé Bridelle, vicaire général, le 15 novembre 1726. — Autre compte du même, du 1er novembre 1726 au 1er novembre 1727 : « Pour 12 sacs de blé acheté au marché d'Elbeuf; le sac tient 6 boisseaux, 287 livres 10 sols. — Donné à un théologien qui répète les humanités, 20 livres. — Pour une *Instruction de la jeunesse*, par M Gobinet, pour donner en récompense à un écolier, 2 livres 15 sols. — Pour 6 journées de charpentier à la maison de campagne, 6 livres. — Pour les étrennes des domestiques, 12 livres. — Pour deux tomes d'*Entretiens ecclésiastiques* et le traité de l'*Incarnation*, par Monsr Tournély, 8 livres. — Pour 2 pains de sucre pour faire un petit présent à un des amis du séminaire, 5 livres 12 sols. — Pour une demi-douzaine de chaises à la capucine, 8 livres 10 sols. — Pour la *Forma cleri*, de M. Tronson, et 2 livres de *Méditations*, 10 livres 12 sols. — Pour 600 petites thèses pour les théologiens, physiciens et logiciens, qui ont soutenu des actes à la fin de l'année, aux mois de juillet et aoust, y compris le port, 34 livres 5 sols — Pour les gages d'un des domestiques, 85 livres. » Compte signé par Bridelle. — Autres comptes de M. Buré, vérifiés par le même vicaire général, 15 novembre 1728, 5 décembre 1729, 22 novembre 1730, 30 novembre 1731, 14 décembre 1732; — par l'archevêque Nicolas de Saulx Tavannes, 22 juin 1734, 22 avril, 27 novembre 1735, 11 novembre 1736, 13 décembre 1737, 5 novembre 1738, 27 novembre 1739, 20 novembre 1740, 4 avril, 20 novembre 1742, 8 novembre 1743, 21 octobre 1745, 20 juin 1747. — 1728-1729, « pour 4 futailles appelées des *bottes* pour faire des provisions de boisson dans la ferme de Quiévreville, 60 livres. — Pour un chauffoir, c'est-à-dire un poêle, 60 livres. » — Blé acheté au marché d'Elbeuf. — Cidre acheté à Rouen, à la foire de la Chandeleur. — « Pour 2 exemplaires du P. Deschamps, *De heresi Janseniana*, 36 livres. — Pour le livre de la *Connoissance de N. S.*, par le P. St-Jure, pour servir à faire les lectures spirituelles, 10 livres 7 sols. — Pour les thèses qu'on a soutenues en théologie et philosophie, payé à M. Lallemant, imprimeur, 19 livres 13 sols. — Pour la dépense du voyage d'Aumalle fait par ordre de Mgr l'archevêque, pour faire l'élection d'un supérieur au couvent des religieuses dominicaines du dit lieu, en allant et venant, 5 livres 10 sols. — Pour la cuiture de 222 mines de bled, 198 livres 16 sols. — Pour toutes sortes de livres de classe, *apparats*, autheurs, etc., en faveur des plus pauvres écoliers de la maison, 69 livres. — Pour aider à l'habillement de plusieurs pauvres écoliers, suivant l'intention de M. l'abbé Bridelle, archidiacre du Vexin-Normand, à raison d'une fondation, 40 livres. » — 1729-1730, « pour 300 thèses de théologie, 18 livres. — Payé à M. l'abbé de Germont, donateur de la ferme de Limésy au petit séminaire, pour frais et raisons à nous connues, 1,000 livres. » — 1733-1734, « pour l'honoraire de M. Bougeard, qui a fait les conférences de philosophie, 100 livres. — Pour l'honoraire de M. Mongnot, qui prend soin des humanistes, 100 livres. — Pour l'honoraire de M. Duval, 100 livres. »

— 1736-1737, « pour la sculpture de la grande porte du séminaire, 150 livres. » — 1739-1740, « pour des thèses de mathématiques soutenues aux fêtes de la Pentecôte, 15 livres. — Pour les 9e et 10e tomes de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, pour servir de lecture au réfectoire, et pour un *Tite-Live*, nouvellement traduit pour les basses classes, 29 livres. » — 1740-1741, « pour une marmite de cuivre pour les pauvres de la paroisse, 138 livres 10 sols. » — 1741-1742, « pour l'honoraire du préfet des petites Conférences et de 4 directeurs, 500 livres. » — 1746, 20 mai, « pour les frais de la maladie et de l'inhumation de M. Buré, 116 livres. »

G. 9145. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier, écrits; relié en parchemin.

**1719-1770.** — COMPTES de recette des revenus du petit séminaire rendus par les supérieurs aux archevêques ou à leurs vicaires généraux, du 7 novembre 1746 au 30 juin 1770. — Menues aumônes faites au petit séminaire, du 23 mai 1746 au 30 décembre 1749. — Aumônes faites pour les pauvres du séminaire. — Aumônes plus considérables pour les pauvres étudiants du petit séminaire. — Ecrit dans un autre sens : « Menues dépenses, de décembre 1719 au mois d'avril 1724. » — Dans la première catégorie de comptes : Etats de ce que les séminaires avaient payé pour leurs pensions. Noms des séminaristes rangés par classe : IVe année de théologie, IIIe année, IIe année, Ire année : physiciens, logiciens, rhétoriciens, seconde troisième, quatrième. — En 1747, 118 étudiants. — En 1769, 124 étudiants. — Quelques notes sur les étudiants. Comptes arrêtés et signés par les archevêques de Saulx Tavannes et La Rochefoucauld. — On voit collé sur un des plats de la reliure un billet de ce dernier, par lequel il autorise M. Duval, supérieur du séminaire, à emprunter 7,000 livres pour la construction d'un bâtiment jugé nécessaire.

G. 9146. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier, écrits; relié en parchemin.

**1746-1791** — COMPTES des dépenses du petit séminaire rendu par les supérieurs aux archevêques de Saulx Tavannes et La Rochefoucauld et arrêtés et signés, d'année en année, par ces prélats. — Prix moyen du blé acheté pour le petit séminaire; la mine, mesure de Rouen, 10 livres 10 sous 8 deniers en 1750 ;—15 livres 6 deniers en 1751 ;—12 livres 18 sous 2 deniers en 1752; — 11 livres 10 sous 3 deniers en 1753-1754; — 9 livres 15 sous en 1754-1755; — 7 livres 12 sous 6 deniers en 1755-1756; — 15 livres 14 sous en 1756; — 12 livres en 1758; — 12 livres 15 sous en 1759; — 10 livres 12 sous en 1760; — 10 livres 12 sous en 1761; — 9 livres 5 sous en 1762; — 10 livres 5 sous en 1763; — 8 livres 15 sous en 1764; — 10 livres 10 sous en 1765; — 12 livres 1 sou 4 deniers en 1766; — 14 livres en 1767. — Ecrit dans un autre sens : les Etats des livres liturgiques du diocèse vendus par le petit séminaire, du 1er janvier 1772 à 1791.

G. 9147. (Registre.) — Grand in-folio, 126 feuillets écrits, papier; relié en parchemin.

**1718-1770.** — « ÉTAT des fonds, revenus et charges du séminaire des pauvres étudiants du diocèse de Rouen, établi sur la paroisse de Saint-Nicaise. » — « Comptes de la recette et dépense du petit séminaire, que rend à Monseigneur l'archevêque ou à Messieurs ses grands vicaires, depuis le commencement du mois d'avril 1746, le supérieur du dit séminaire, dont la gestion a commencé au dit temps. » — Autres comptes jusqu'au mois de juillet 1770, arrêtés et signés par les archevêques de Saulx Tavannes et La Rochefoucauld. Les 29 premiers feuillets de ce registre ne concernent que les menues dépenses du séminaire de Saint Patrice, du 1er novembre 1718 au mois de mai 1724.

G. 9148. (Registre.) — Grand in-folio, 111 feuillets, papier, écrits; relié en parchemin.

**1770-1790.** — COMPTES rendus à Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, par les supérieurs du séminaire Saint-Nicaise, des recettes et dépenses de cet établisssement, les dits comptes jusqu'en 1788, arrêtés et signés par cet archevêque. — 1771, Etat des pensions des séminaristes : 9 théologiens de 4e année, 10 de 3e, 15 de 2e, 20 de 1re; 19 physiciens, 28 logiciens, 11 rhétoriciens; 12 élèves de seconde, 13 de troisième — 1,200 livres de pension payées à M. Duval, ancien supérieur, par ordre de l'archevêque. — 1772, frais du pain bénit offert, le 19 janvier, à l'église Saint-Nicaise : « Aux bedeaux, 6 livres 12 sols; au cirier, 5 livres 14 sols; au boulanger, 23 livres 8 sols. On ne compte point icy l'offrande du cierge, qui est ordinairement de 6 livres parce que M. le curé la remet. » — 1773, « pour présents faits, savoir : un missel à M. Dumont, un missel à M. Edet, anciens confesseurs de la maison, et un bréviaire in-8o à M. le promoteur, pour reconnaissance à l'occasion des réunions, 89 livres. — Pour

livres distribués en prix aux humanistes, 50 livres. — Pour les honoraires du comptable et des directeurs, savoir : 600 livres pour le comptable et 200 pour chacun des deux plus anciens directeurs et 150 livres à chacun des 5 autres, 1,750 livres.— A M. De la Fosse, directeur des humanistes, pour son entretien et ses besoins, vu qu'il n'est pas encore prêtre, 186 livres.— Pour livres donnés aux quatre maîtres employés à corriger les humanistes et les externes, 100 livres. » — 1776, « Nª. Le 18 octobre 1775, monsr l'abbé Bordier, vicaire général et archidiacre du Grand-Caux, a donné en aumône au comptable la somme de 1,002 livres, pour être peu à peu distribuée aux pauvres séminaristes, et spécialement à ceux de son archidiaconé, soit pour aider le paiement de leur pension, soit pour subvenir à leurs besoins, ce qui a été fait. Mais comme il n'a pas voulu que cette somme fût portée ni en recette ni en dépense dans les comptes du séminaire, le comptable a cru devoir faire cette note pour conserver du moins le souvenir du bienfait du bienfaiteur. » — 1785, « pour frais des thèses soutenues au collège en 1783 et 1784 par les étudiants en philosophie, 30 livres. »— Le compte de 1788-1789 arrêté, le 10 novembre 1790, par Lachesnez Heude le jeune, officier municipal

G. 9149. (Registre.) — Grand in-folio, 70 feuillets, écrits, papier; relié en parchemin (couverture endommagée).

**1773-1790.** — COMPTES rendus à l'archevêque de Rouen par les supérieurs du séminaire Saint-Nicaise, du revenu des menses conventuelles de Sausseuse, Saint-Laurent et Beaulieu, unies au dit séminaire par décrets des 19, 22 et 23 octobre 1772, enregistrés au Conseil Supérieur de Rouen, savoir : celui de Sausseuse le 7 août 1773, celui de Saint-Laurent le 29 juillet 1774, et celui de Beaulieu le 4 août même année. » — 1773-1774, produit de la vente des meubles et effets de la communauté de Sausseuse, y compris les stalles de l'église, l'aigle, les chandeliers, etc., 3,519 livres;—de la vente d'une partie de l'argenterie et des ornements, le reste étant demeuré à la chapelle du séminaire, avec l'agrément de Monseigneur, 1,675 livres. » — Mention des 3 cloches et de l'horloge de Sausseuse, vendues à M. le président d'Acquigny. — Vente des meubles et effets de la communauté de Beaulieu : contretable et horloge vendues à la paroisse de Préaux, 900 livres. — Compte des revenus du monastère des Célestins, depuis l'entrée en jouissance du séminaire jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1785 : récoltes des fermes de Préaux, Mesnil-Gremichon, le Tronquay, Grainville-la-Teinturière, etc... Comptes de chaque année arrêtés et signés par l'archevêque de La Rochefoucauld

G. 9150. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, auquel sont annexées 19 pièces, papier.

**1755-1778.** — « REGISTRE particulier pour différentes paroisses et Fabriques qui ont contribué au capital d'un contrat de 21,800 livres, placé sur le clergé général au nom du séminaire de Saint-Nicaise, au denier 29, qui produit 872 livres de rente, par contrat du 5 juillet 1755. On a fait ce regître... afin de ne pas grossir les regîtres de recettes et dépense du dit séminaire par des sommes qui ne font que passer par ses mains, etc. »

G. 9151. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier; cartonné.

**1787.** — SOMMIER des rentes foncières et irraquitables; des rentes hypothèques et des rentes viagères dues par le séminaire Saint-Nicaise. — Au bas de l'index des rentes hypothèques : « Nª. Le séminaire fait encore des rentes viagères dues par le séminaire Saint-Nicaise. » — Au bas de l'index des rentes hypothèques : « Nª. Le séminaire fait encore des rentes pour des emprunts faits depuis le mois d'avril 1785; mais ces emprunts aïant été faits pour la bâtisse de la chapelle et du bâtiment y attenant, les rentes qu'ils ont opérées se trouvent dans un registre particulier; y recours. »

G. 9152. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, écrits, papier.

**1787-1791.** — ÉTAT des personnes qui ont prêté au séminaire pour la bâtisse de la chapelle et du bâtiment y attenant. — Indication du paiement des rentes, « toutes créées à raison de 4 et demi pour 100, franches d'inscription, *nisi aliter notetur* ».—Annexé au registre, engagement pris par le supérieur du petit séminaire « de faire une rente de 50 livres à payer à M. Nicolas Gilles, prêtre du séminaire Saint-Louis, tant qu'il vivrait, et, après sa mort, à celui de ses parents qui le représenterait en qualité de nominateur du maître d'école du hameau du Puy, paroisse de Braquemont, » 1786.

G. 9153. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

**1755-1766.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — « Mémoire du temps que M. Du Mesnil d'Angoville a été au séminaire Saint-Nicaise

depuis le 1er février 1739, temps du dernier compte, jusques au dernier may 1743. Plus, j'ay gratifié le séminaire en 1741 à cause de la charté des vivres, sçavoir 3 mines et demie de bled vallant alors 18 à 20 livres la mine; plus boisseau et demy de poids verts vallant 4 livres 10 sous le boisseau, fournis par mes fermiers d'Angoville. » — Journée de maître charpentier, 20 sous; d'ouvrier, 16 sous, 1744. — Journée de maître ouvrier, 18 sous; de manœuvre, 10 sous, à Limésy, 1745. — Minute du billet de faire part du décès de M. d'Angoville : « M. Vous êtes prié d'assister au service qui se fera dans la chapelle du séminaire de St-Nicaise pour le repos de l'âme de feu messire Yves-Nicolas Druel, escuyer, seigneur d'Angoville, du Thuyt, du Mesnil Gremichon et autres lieux, bienfaiteur du séminaire, etc. » — « Compte arrêté entre monsieur de Sarqueux, escuyer, comme tuteur naturel de monsieur son fils, héritier de feu monsieur Druel d'Angoville présence de Pierre Duval, supérieur du séminaire de St-Nicaise, donataire de partie d'une ferme sise en la paroisse de Quiévreville-la-Milon, » 1758-1759; — bail de ladite ferme en 1750.

G. 9154. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

**1774.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Billet par lequel Brunel, Chocque, Yvetot, Sanson, chanoines réguliers de Beaulieu, reconnaissent avoir reçu de M. Le Ber, supérieur de ce séminaire, auquel les biens de leur mense conventuelle avaient été réunis, les hardes et linges à leur usage, plusieurs livres par eux choisis dans la bibliothèque du monastère et le montant de leurs pensions. — « Bordereau des recettes et dépenses faites par le sieur Maury pour le séminaire Saint-Nicaise depuis celui arrêté par M. l'abbé Le Ber, le 29 septembre 1774. » — Mémoires de charpentiers et de maçons travaillant à Rouen : ouvrier, 30 sous; manœuvre, 18 sous par jour. — Blé, le muid, à 18 livres 10 sous la mine, 444 livres, 4 janvier; — à 18 livres la mine, 432 livres, 10 janvier; — à 17 livres 10 sous la mine, 420 livres, 17 et 26 janvier; — à 14 livres 10 sous la mine, 348 livres, 17 mai; — à 13 livres 10 sous la mine, 324 livres, 7 juin; — à 14 livres la mine, 336 livres, 15 juillet; — mine de fèves, 14 livres 10 sous; boisseau de lentilles, 5 livres. — Acte de livraisons de sel pour les salaisons, et ne devant servir pour le pot et salière. — 850 livres de chandelle à 13 sous; 10 minettes de *nattilles*, 5 livres. — Tourbes, échaudés, biscuits, massepins, mirlitons, nourolles. — Pour 11,236 livres de viande, 3,932 livres 12 sous. — Corde de bois de chêne, 18 livres 8 sous 6 deniers. — Plaque de cheminée, pesant 321 livres, à 2 sous 3 deniers, 36 livres 2 sols 3 deniers. — 3 tables de plomb laminé livrées par M. Sorel, 8 livres 8 sous. — « Mémoire de la morue et du saumon que le sieur Papillon a livrés au séminaire Saint-Nicaise : 65 livres de morue, à 4 sous la livre, 14 livres 12 sous 6 deniers; — 54 livres de saumon, à 10 sous, 27 livres. » — « Mémoire de marchandises de draperie fournies par Mathieu Langlois, marchand drapier à Vernon, à Messieurs les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Sausseuse. » — « Mémoire de ce que je (Lavenant, curé de Tilly) dois payer au séminaire de Saint-Nicaise, pour l'année 1774 : blé, 200 boisseaux, selon l'estimation du premier marché depuis la Saint-Michel jusqu'à la Saint-Jean, il y a 9 marchés, c'est 22 boisseaux par marché; 100 boisseaux d'avoine par marché, 12 boisseaux d'orge, 6 boisseaux de pois, 6 boisseaux de vesce, 450 gerbes de blé et 200 gerbes d'avoine. » Prix indiqués par chaque marché. — Notes du chirurgien Gisclard, pour maladies par lui traitées à Saint-Laurent-en-Lyons : visite, 10 sous; visite et potion purgative, 2 livres 10 sous; saignée du bras, 10 sous.

9155. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

**1775.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — « Etat des dépenses faites pour Saint-Laurent-en-Lyons. » — Prix de journée d'ouvrier charpentier et couvreur, à la ferme du dit Saint-Laurent, 1 livre; à Quiévreville-la-Milon, 1 livre 5 sous. — Prix du blé : un muid, à 20 livres 15 sous la mine, 498 livres, 14 octobre; — à 20 livres 5 sous la mine, 486 livres, 30 octobre; — à 20 livres la mine, 480 livres, 6 novembre; — à 17 livres la mine, 408 livres, 1er décembre; — à 17 livres 10 sous la mine, 420 livres, 17 décembre. — Mine de pois, 24 livres; mine de fèves, 14 livres, 13 novembre. — Cidre acheté, à Rouen, à la foire Saint-Romain. La provision est de 79 muids et demi, payables à 33 livres le muid, montant à 2,623 livres 10 sous; congés donnés pour enlever le cidre de l'étape, quittances des droits d'augmentation sur les cidres et poirés vendus pendant les foires. — Achat de 600 gerbées, à raison de 35 livres le cent, pour les couvertures de la ferme du Hêtre-Alain. — Quittance de Poisson père : a reçu 1,960 livres pour les trois cloches de Beaulieu, livrées le 25 janvier 1777; paiées à raison de 25 sous la livre. — Acquit de la Vicomté de l'Eau à Rouen : « Gardes, laissez passer pour supérieur Saint-Nicaise, de M. Poisson, écuyer, la quantité de

3 cloches, 1,571 livres, dont il a payé les droits. A Rouen, ce 25 jour de janvier 1777. Bon pour ce jour seulement. »

G. 9156. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1775.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. La plupart concernent les Célestins dont les biens furent réunis à cet établissement. — « Mémoire pour Messieurs les Célestins de l'ouvrage faite et matériaux fournis par moy Ancel, maître plâtrier à Rouen, pour avoir démonté la gargouille du côté du rampart; » journée d'ouvrier, 28 sous; de manœuvre, 18 sous; — 1,500 de grandes tuiles et le port, 37 livres; 28 nos et 8 faîtiers, 2 livres 15 sous. — Mémoire du pavage fait par Darré pour les Célestins en leur maison de la rue Saint-Vivien. — Cruche d'huile pour la lampe, 2 livres 18 sous; — huile fine, à 18 sous la livre: — cire neuve, à 46 sous la livre.

G. 9157. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

**1776.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Sur la requête de M. Le Ber, supérieur, l'archevêque ordonne que les corps situés dans le chapitre et dans le cloître du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons seront exhumés et enterrés dans la chapelle de ce prieuré, et commet le curé de Beaufìcel, doyen du doyenné de Gisors, pour présider à cette opération, 29 juillet 1776. — « Question sur laquelle on prie MM. les avocats de donner leur avis. — Jusqu'à quel temps de l'année le séminaire de St Nicaise, auquel a été réunie la communauté de Saint-Laurent, doit-il payer pension alimentaire au sieur Le Bas, chanoine régulier d'icelle et pourvu de la cure de Baqueville, à Noël 1774 ? » suivie de la consultation de Mes Duval, Hervieu et Cailly. — Vente de bois par Torné, prieur commendataire de Sausseuse, résidant ordinairement en son prieuré de Saint-Paul en Bigorre. — Prix de journées d'ouvriers : à Rouen, charpentier, 25 sous, 30 sous; manœuvre, 18 sous; terrassier, 24 sous, 14 sous;—à Quiévreville, ouvrier, 18 sous; manœuvre, 16 sous;—à Saint-Laurent-en-Lyons, ouvrier, 15 sous; à la chapelle Sainte-Honorine, 20 sous. — Muid de blé, à 17 livres la mine, 408 livres, 10 janvier, 5 février ;— à 16 livres 10 sous la mine, 396 livres, 13 mars ; — à 15 livres la mine, 360 livres, 15 mai ; — à 15 livres 10 sous la mine, 372 livres, 11 juin ; — à 15 livres la mine, 360 livres, 12 juillet ; — à 16 livres 10 sous la mine, 408 livres, 7 novembre ; — à 16 sous la mine, 402 livres, 3 décembre. — Frais de mouture, 12 livres le muid. — Demi boisseau et demie carte de lentilles, 5 livres;—mine de pois, 38 livres, 1er février ;—mine de fèves, 15 livres 10 sous, 24 février ; — une autre fois, 15 livres ; — boisseau de pois, 6 livres ; — boisseau de lentilles, 6 livres 10 sous, 29 novembre ; — 8 pains de 6 livres à 14 sous, 5 livres 12 sous; 94 pains blancs, à 3 sous, 14 livres 2 sous; 68, à 2 sous 9 deniers, 12 novembre. — 11,532 livres de viande, 4,036 livres; 9,753 livres de viande, 3,413 livres ;—1 lapin, 1 livre ;—poules, à 3 livres et 3 livres 10 sous ; 1 poulet, 24 sous; 6 pigeons, 2 livres 8 sous. — 1,915 livres de beurre achetées à raison de 58 livres le cent, y compris le port et la moitié de l'acquit ; — 84 livres de morue, 21 livres ; 1 boucot de saumon, 135 livres ; 32 livres de saumon, à 9 sous la livre, 15 livres 4 sous. — Achat de cidre, à Rouen, à la foire Saint-Martin ; — 4 bottes de cidre, 400 livres. — 3 cordes de chêne, de 42 pouces, à 29 livres, 12 sous 6 deniers la corde, 88 livres 17 sous 6 deniers; 3 cordes de *plard*, de 41 pouces, à 34 livres 4 sous, 93 livres 12 sous ; — 514 fagots de bouleau, 50 livres ; — 1 livre de ris, 6 sous ; — 8 onces de sucre candi blanc, 12 sous ; — 2 onces de chocolat de santé, 6 sous;—7 livres de cassonade blanche, à 15 sous la livres, 5 livres 5 sous. — Paiement d'une rente de 60 livres par an pour le maître d'école du Vieux-Manoir.

G. 9158. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1776.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. La plupart de ces pièces concernent les Célestins de Rouen, dont les biens avaient été, comme il a été dit, réunis à cet établissement. — Ordonnance de Louis-Joseph de Mondran, grand-maître des eaux et forêts, par laquelle il taxe les Célestins à 47 livres pour la visite faite, le 12 février 1776, de 108 arbres qui se trouvaient dans l'enclos de ces religieux : « Au maître particulier, tant pour la visite que pour la rédaction de son procès-verbal, pour une demie journée, 9 livres; au greffier, pour expédition du dit procès-verbal, pour une demie journée, 9 livres ; au greffier, pour expédition du dit procès-verbal, 4 livres ; au secrétaire et premier commis pour l'expédition de l'ordonnance, 24 livres; pour droit d'enregistrement, au maître particulier, 4 livres ; au procureur du Roi, 3 livres ; au greffier, 3 livres. Total, 47 livres. » — Le Sac reconnait avoir reçu du sous-prieur des Célestins un *autant* (copie) du registre des sépultures faites en leur église de 1722 à 1775. — Journée d'ouvrier à Rouen, 30 sous; de manœuvre, 18 sous. — Viande ache-

tée à raison de 8 sous 6 deniers la livre. — Muid de cidre, 60 livres; botte de 108 pots, 165 livres. — Beurre, 82 livres et demie, port et saleuses, 55 livres 6 sous; — beurre de Bray à 14 sous la livre. — Chandelle à 13 sous la livre. — Demi-muid de vin de Bourgogne, 120 livres; demi-muid de vin d'Auxerre, 90 livres, demi-muid de vin de Joigny, 100 livres. — Quittances de Vernier, procureur des Augustins; — de Laroze, supérieur des Minimes. — Adjudication au rabais des réparations à faire au chancel de l'église de Basqueville-en-Vexin par les exécuteurs testamentaires de feu Dom Bignault, en son vivant, curé de cette paroisse.

G. 9159. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

**1777.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — 274 livres payées pour la cote-part de cet établissement dans les frais de la reconstruction du chœur de l'église de Préaux. — Dépenses pour la reconstruction du colombier du Hêtre-Alain, à Saint-Laurent-en-Lyons : journée d'ouvrier charpentier, 18 sous; de maître charpentier entrepreneur, 25 sous. — Pour 4,800 de briques, à raison de 14 livres le mille, et 23 festiers, à 6 sous pièce, 74 livres 2 sous. — Muid de blé, à 16 livres 15 sous la mine, 402 livres, 7 janvier; — à 16 livres 10 sous la mine, 396 livres, 14, 27, 29 janvier, 12, 14 février; — à 16 livres 5 sous la mine, 390 livres 24 sous, 2, 12, 15 mai; — à 17 livres la mine, 408 livres, 3 juillet; — à 16 livres 15 sous la mine, 402 livres, 16 juin; — 1 muid de blé, à 16 livres 10 sous la mine, 396 livres; 2 mines pour essai au même prix, 33 livres; pour mouture, 1 livre 4 sous, 7 avril; — 2 mines de blé, à 18 livres, 36 livres, 30 août; — mine de fèves, 15 livres 10 sous; mine de pois, 24 livres, janvier; — 281 pains blancs, à 2 sous 9 deniers, 38 livres 12 sous 9 deniers; 42 pains, à 3 sous, 6 livres 6 sous. — Pour 11,380 livres de viande, 3,983 livres; pour 10,616 livres de viande, à raison de 7 sous la livre, 3,715 livres 12 sous. — 70 livres de morue, à raison de 4 sous 6 deniers la livre, fait, en déduisant les parures, 14 livres. — Pour une goude de saumon, 14 livres. — Cent de beurre, y compris le port et la moitié de l'acquit à Rouen, 62 livres 10 sous. — Un quart de vin français vieux, 45 livres. — 2 muids et demi et 24 pots de poiré, à 9 livres, sans droits, 24 livres; pour les droits suivant les acquits, 18 livres 13 sous 3 deniers. — 77 muids de cidre achetés à la foire d'avril, 2,600 livres. Une autre fois, 19 muids de cidre, à raison de 28 livres le muid, 532 livres. — 12 cordes de chêne, de 42 pouces, 3,555 livres 10 sous; 6 cordes de hêtre, de 42 pouces, 187 livres 4 sous; demie corde de plard, de 42 pouces, 15 livres 12 sous. — 1779, fagots de bouleau composant 12 charretées, à 16 livres, 272 livres; 6 cordes de bois de bouleau, à 18 livres la corde, y compris le port. — Sucre fin à 22 sous; cassonade à 16 sous; huile fine à 18 sous. — Pour l'impression de 280 thèses de physique, 10 livres; de 200 thèses de philosophie, 10 livres; reçu comptant, pour M. Lallemant (nom de l'imprimeur); signé : Labbey. — Mémoire de faïencier : 12 douzaines d'assiettes fleuries brunes, à 2 sous 6 deniers, 27 livres 12 sous; 20 plats à soupe, de pièce et demie, à 15 sous, 15 livres; 24 plats isjollée (*sic*), à 7 sous 6 deniers, 9 livres. — Achat de papier : demi-rame de papier Couronné Bluette superfine, 2 livres 12 sous 6 deniers; demi-rame de papier d'*Armes de Venise*, de *Hollande double*, 5 livres 10 sous; 1 main de *Pot Pillier*, à 6 livres la rame, 6 livres; main *dito*, très beau, 6 livres 6 sous; 2 paquets de bonnes plumes, 8 livres.

G. 9160. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1777.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. Bon nombre de ces pièces concernant encore les Célestins. — Quittances de l'imposition territoriale. — Les Célestins de Rouen, capitulairement assemblés (F. C. M. Saint-Pierre, prieur, F. A. Picard, procureur, F. P. A. Mitenne, F. C. C. B Feront et F. J. Bapt. Maryat), reconnaissent avoir reçu de M^lle^ Marie-Anne Montier 1,500 livres dont ils s'engagent à lui faire la rente de 75 livres; la dite constitution faite afin d'avoir le moyen de reconstruire leur maison, 13 septembre 1762; au dos, quittance de 3,000 livres pour remboursement, 1777. — Mémoire du pavage fait pour MM. les Célestins en leur maison de la rue Damiette : droit de M. le voyeur, 1 livre; 2 bannelées de sable, 3 livres 4 sous; demi-cent de pavé et charroi, 10 livres; 6 jours d'ouvrier, 9 livres; une demi-journée de maître, 1 livre. — Quittance de 343 livres 5 sous, somme à laquelle les Célestins avaient été taxés par l'Intendant pour le 3^me^ et dernier paiement de la reconstruction de l'église de Préaux. — 6 jours d'ouvrier et 3 de manœuvre à la Bouverie, ferme des Célestins, 11 livres 14 sous; — 6 jours d'ouvrier à Saint-Paër, 14 livres 8 sous; — à Rouen, 3 journées de charpentier, 4 livres 10 sous; 4 journées de plâtrier et 2 de manœuvre, 7 livres 16 sous. — Muid de blé, à 17 livres la mine, 27 octobre, 3 novembre; — à 19 livres 10 sous la mine, 24 décembre. — Mine de pois, 24 livres; mine de fèves, 16 livres.

— Pains de 4 livres, à 11 sous; de 3 livres, à 8 sous 3 deniers. — 15 corbeilles d'oignon du Vaudreuil, 45 livres. — Cidre à 36, 38, 40, 46 et 50 livres le muid. — Quittances de P. Finot, supérieur des Minimes de Rouen; — de Vernier, procureur du couvent des Augustins.

G. 9161. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

**1778.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. Un grand nombre de ces pièces concernent encore les Célestins. — Avertissement donné aux Célestins, propriétaires d'une maison sise le long de la rivière de Robec, sujette au curage : 15 sous pour moitié de 30 sous par toise, l'autre moitié étant due par les riverains de l'autre côté. — Quittances de l'imposition territoriale. — A Préaux, journée d'homme, 20 sous. — Quittance donnée au fermier de la grosse dîme de Basqueville, de 40 boisseaux de blé, 80 boisseaux d'avoine, 20 boisseaux d'orge dûs annuellement au Chapitre d'Ecouis, et ce pour la récolte de l'année précédente.—Pain fourni aux Célestins : pains de 4 livres, à 10 et 11 sous. — Quittances de sœur Lamesle, dépositaire de la communauté de la Providence de Rouen, 225 livres par an dues par les Célestins, M. Mitenne pour lors supérieur; —de Levesque, religieux minime ; rente de 550 livres dues par les mêmes;—de frère Florent, cordelier; aumône de 5 livres accordée par les mêmes à son couvent; — de M. de Boisduval, médecin ordinaire des Célestins (pas d'indication de somme) ; — de Jean-Baptiste De Vesly, maître maçon, pour travaux de réparation au chancel de Tourny.

G. 9162. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1778.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — A la ferme de Saint-Laurent, construction d'ume bergerie neuve, 58 livres ; — d'un four neuf, 91 livres. — Pour 3,000 de briques, 42 livres. — Mine de blé, 15 livres, 25 août. — Muid de blé, à 13 livres 15 sous la mine, 330 livres, 28 octobre, 14 novembre ;—2,833 livres de farine, 382 livres, 15 novembre ;— 2,190 livres de farine, 284 livres, 21 novembre ;—1,160 livres de farine, à raison de 12 livres 10 sous le cent, 220 livres 12 sous 6 deniers ; 2,544 livres de farine, au même prix, 318 livres, 22 décembre. — Mine de pois, 26 livres; de fèves, 17 livres 10 sous; boisseau de lentilles, 6 livres ; 55 muids de cidre achetés à la foire de Rouen, 2,860 livres, octobre ;—2 muids trois quarts de poiré, à 28 livres le muid, 77 livres. — Cierge pascal pesant 2 livres 4 onces et demie, 7 livres 2 sous 3 deniers.

G. 9163. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

**1779.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée d'un ouvrier maçon à Rouen, 1 livre 10 sous; d'un manœuvre, 18 sous. — Mémoire du menuisier Vauquelin. — Mémoire des moutures faites par Michel Brohy depuis le 2 octobre 1776... pour 19 muids, 228 livres.—Achats de farine : pour 2,990 livres de farine, 371 livres, 8 janvier;—pour 2,511 livres, à 2 sous 6 deniers la livre, 313 livres 17 sous 6 deniers, 15 janvier ;—pour 3,577 livres, à raison de 12 livres 5 sous le cent, 22 janvier ;—pour 2,488 livres, à 2 sous 6 deniers la livre, 311 livres, 29 janvier; — pour 1,581, à 12 livres 5 sous les 104 livres, 26 février ; — pour 1,738 livres, à 11 livres 15 sous le cent, 20 sols passant à Rouen, 201 livres, 10 mai ; — pour 1,729 livres, à raison de 14 livres le cent, 242 livres, 11 décembre. — Livré pour un pensionnaire du séminaire ce qui suit : 1 boisseau de blé, 12 livres; mouture, 3 livres; port, 2 livres. — Pour 213 livres de pain blanc, à 2 sous 6 deniers, 26 livres 12 sous 6 deniers. — Payé pour le pain bénit de la paroisse : 12 livres pour le chanteau, 6 livres; 40 livres pour le pain bénit, 20 livres; aux deux coutres d'honneur, 3 livres; aux deux qui portent le pain bénit, 2 livres 8 sous; trois cierges d'une livre chaque, 6 livres 7 sous; offrande, 12 livres. — 1 boisseau de lentilles, 6 livres; 2 boisseaux de fèves, 8 livres. — Pour 762 livres de beurre, à raison de 63 livres le cent, y compris le port et la moitié de l'acquit, 1,119 livres 15 sous. — Lapin, 1 livre 4 sous; une forte poule, 3 livres 10 sous; 1 poule, 2 livres 8 sous; 6 pigeons, 2 livres 2 sous ; un poulet à la russe, 2 livres 15 sous; 4 pieds farcis, 1 livre; 17 boisseaux de poires, à 1 livre 12 sous le boisseau, 27 livres 4 sous; 8 livres de sirop de noix, à 14 sous la livre, 5 livres 11 sous. — Une goude de saumon, 165 livres; 68 livres de saumon, à 10 sous la livre, 34 livres. — 39 tourtes de poisson, à 15 sous, 29 livres 5 sous.—Une nourolle de 12 sous et 6 massepins, 15 sous. — Pour 11,613 livres de viande, à raison de 7 sous 3 deniers la livre, 4,209 livres 14 sous 3 deniers. — 12 livres de raisin, à 7 sous 6 deniers, 4 livres 10 sous; 15 livres de prunes de Bordeaux, à 5 sous 6 deniers, 4 livres 2 sous 6 deniers; 2 livres de prunes Sainte-Catherine, 16 sous; 3 livres 8 onces de gruyère, à 15 sous, 2 livres 12 sous 6 deniers. — Pour 57 muids 78 pots de cidre, 3,050 livres; pour 26 muids achetés

à la foire d'avril, 2,688 livres. — Pour 654 fagots de bouleau, à 15 livres le cent, 94 livres 10 sous. — Pour 750 livres de chandelle, à 11 sous la livre, 412 livres 10 sous. — Achat de papier : 1 rame et demie de *Couronne* à lettre fine, 6 livres 18 sous ; 2 mains de *Griffon* fin, 18 sous. — Pour 220 thèses imprimées, 11 livres; pour 10 grandes, 2 livres; pour 100 autres thèses, 5 livres. — Livré par Poisson, fondeur, pour Quiévreville-la-Milon, 2 timbres pesant 20 livres 4 onces, 36 livres 9 sous.

G. 9164. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

**1780.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée d'ouvrier à Saint-Laurent-en-Lyons, 25 sous; de manœuvre, 15 sous. — Pour 2,537 livres de farine, à 13 livres 10 sous les 104, 342 livres, 1er février; — pour 4,895 livres de farine (2,093, à 14 livres, 2,802 à 13 livres 10 sous les 104), 668 livres, 11 février; — pour 7,448 livres de farine, à 13 livres le cent, 968 livres 10 sous, 25 avril; — pour 4 sacs de farine pesant chacun 326 livres, à 13 livres le cent, 6 mai; — pour 987 livres de farine, à 12 livres 10 sous le cent, 123 livres, 6 mai; — pour 1,653 livres, 214 livres 10 sous, 20 juillet. — Pour 10,615 livres de viande, 3,978 livres, 25 mars; — pour 10,373 livres de viande, 3,646 livres 13 sous, 31 octobre. — Pour 432 livres de beurre, à 65 livres le cent, y compris la moitié de l'acquit et le port, à 8 sous du cent, 283 livres 10 sous. — Pour 2 barils de morue en sel, à 117 livres 10 sous le baril, 235 livres. — Pour un demi-muid de vin de Coulanges, 96 livres. — Pour 75 muids 120 pots de cidre achetés à la foire d'avril, 3,800 livres. — Pour 4 cordes de bûches prises au chantier, à 18 livres 8 sous 6 deniers la corde, 73 livres 10 sous. — Pour 300 et demi de fagots de bouleau, 32 livres 12 sous 6 deniers. — Pour une corde de hêtre, de 30 pouces, 22 livres 8 sous ; pour le port, 3 livres 4 sous ; pour le cordage, 4 sous. — Livres achetés à la vente du chanoine Marescot : 13 paquets de *journaux de Verdun*, 9 livres ; 3 volumes in-folio de Maldonat, 10 livres, etc. — Pour l'impression de thèses, à 300 exemplaires, 15 livres.

G. 9165. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

**1781.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée d'ouvrier maçon à Rouen, 30 sous; de manœuvre, 18 sous; — de couvreur en chaume, à Tourny, 25 sous. — Pour 16 toises de terrage et un pressoir de campagne, 9 livres 12 sous. — Journée de jardinier, 30 sous, et nourri ; d'élagueur, 2 livres, et nourri. — Travaux de couverture à la nef et au chœur de Saint-Laurent-en-Lyons. — Pour 1,887 livres de farine, 243 livres 17 sous 3 deniers, 9 janvier; — pour 3,261 livres de farine, à 13 livres 10 sous, 17 janvier; — pour 3,253 livres de farine, 434 livres, 13 février; — pour 1,931 livres de farine, 256 livres, 24 février ; — pour 1,894 livres de farine, à 13 livres 10 sous le cent, 255 livres 15 sous 9 deniers, 16 mars ; — pour 14,804 livres, à 13 livres 10 sous le cent, 1,998 livres 13 sous, 21, 29 mai 30 juin ; — pour 8,353 livres, au même prix, 1,127 livres 13 sous 9 deniers, 15 novembre. — 4 mines de fèves, 60 livres. — Pour 125 livres de pain blanc, à 2 sous 6 deniers, 15 livres 12 sous 6 deniers. — Baril de morue, 115 livres; un autre, 120 livres; une goude de saumon, 167 livres ; 43 livres de saumon salé, à 12 sous la livre, 25 livres 16 sous. — Dinde, 3 livres 5 sous ; poules, à 2 livres 15 sous, 2 livres 12 sous, 2 livres 8 sous, 3 livres 5 sous ; poulets à 1 livre 10 sous, 1 livre 16 sous ; 6 pigeons, 2 livres 8 sous ; pour la cuiture d'un cochon, 1 livre 15 sous. — Barrique de vin de Mâcon, achetée à la foire d'avril, 180 livres. — 10 bottes de cidre achetées à la foire de juillet, 918 livres; pour 4 muids de cidre, 112 livres ; pour 5 muids et demi, 144 livres ; pour 101 muids achetés en foire, 3,434 livres. — 2 paniers de pommes, 7 livres. — Bûche du chêne achetée à raison de 29 livres 12 sous la corde; une autre corde, 21 livres 8 sous 6 deniers ; une corde de bûche de hêtre, 22 livres 8 sous 6 deniers ; pour le charriage de ces deux cordes, 6 sous. — 600 de chaume à raison de 8 livres le cent. — 200 de chandelles, à 14 sous, 140 livres.

G. 9166 (Liasse.) — 225 pièces, papier.

**1782.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée de charpentier, 32 sous; de jardinier, 24 sous ; d'ouvrier, 22 et 20 sous; de manœuvre, 18 sous, à Rouen ; d'ouvrier, à Saint-Laurent-en-Lyons, 22 sous. — 15 toises de terrage, à raison de 12 sous de la toise, au grenier du pressoir au séminaire, 9 livres. — Pour avoir tiré, à Saint-Laurent-en-Lyons, 14,360 boisseaux de marne et fait 4 marnières, 196 livres 4 sous. — Pour 3,894 livres de farine, à 13 livres le cent, 506 livres 8 sous. — Pour 442 livres de beurre, 310 livres 7 sous. — Pour 38 cordes de bûche, à 16 livres, 608 livres ; — pour 3,300 cotterets, à 70 livres le mille, 210 livres. — Pour 200 de grande charmille, à 19 livres 10 sous le cent, 35 livres ; — pour 500 de petite char-

mille, à 6 livres 15 sous le cent, 33 livres 10 sous.—Pour un pommier de Calleville rouge, 2 livres 15 sous;—pour 2 pêchers, 4 livres 13 sous. — Pour un mille de chicorée sauvage, 5 livres. — Pour une demie barrique de vin de Mâcon, 72 livres; — pour un quart de vin de Coulanges, 40 livres; — pour un quart de vin vieux d'Auxerre, 45 livres; — pour 2 bouteilles de vin de Bourgogne, 2 livres 10 sous. — A un faïencier, pour 75 bouteilles, 20 livres 5 sous; — pour 3 quarterons de bouchons, 18 sous. — Pour 51 muids 124 pots de cidre achetés en foire, 1,680 livres; — pour 94 muids, 3,288 livres. — Pour 79 aunes de toile de Roumois écrue, à 1 livre 13 sous l'aune, 130 livres 7 sous; — pour 47 3/4 d'aune d'une pièce de toile de Caux, à 1 livre 8 sous l'aune, 66 livres 17 sous. — Thèses imprimées par M. Lallemant pour MM. Béguin, Grenet, Soullez et Dubosc. — M. Poisson, fondeur, reconnaît avoir reçu 53 livres 10 sous pour l'échange d'une cloche. — M. Marye de Merval reconnaît avoir reçu du supérieur 446 livres 10 sous pour valeur d'un pupitre d'église, en forme d'aigle, de cuivre, provenant de l'inventaire des Célestins de Rouen, et pesant 372 livres, 15 janvier 1782. (Pour la régie des Célestins.)

G. 9167. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

**1783**. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Mémoire de l'ouvrage qui a été fait pour réparer les bâtiments de MM. du séminaire Saint-Nicaise, par Pelfresne, entrepreneur. — Toisé des ouvrages de maçonnerie et plâtrages des bâtiments qui ont été faits au séminaire par ordre de M. Le Ber, supérieur. « Journée d'ouvrier maçon plâtrier, 30 sous ; de manœuvre, 18 sous. — Journée de jardinier, 30 sous. — Journées d'ouvrier à Quiévreville-la-Milon : un ouvrier et un manœuvre, en fournissant la boisson, 2 livres 2 sous ; 2 jours d'ouvrier et de deux manœuvres, 4 livres 4 sous.—Livré pour la réparation du clocher de Saint-Laurent-en-Lyons 2 mille ardoises d'Angers, à 50 livres le mille, 100 livres.—Pour 200 de briques pour la réparation de la chapelle Sainte-Honorine, 3 livres. — Pour 1,233 livres de farine en 7 sacs, à 14 livres le cent, 173 livres; — pour 12,951 livres, au même prix, 1,813 livres 2 sous 9 deniers. — Pour 60 livres de farine de seigle, à 10 livres le cent, 6 livres. — Pour une mine de fèves, 12 livres 10 sous. — Pour 110 pains, à 2 sous 6 deniers, 13 livres 15 sous. — Pour 3 boisseaux de petits pois blancs, à 6 livres le boisseau, 12 livres; — pour un boisseau de gros pois verts, 9 livres. — Pour un baril de morue, 140 livres; pour une goude de saumon, 160 livres : — pour 23 livres de saumon, à 11 sous, 12 livres 13 sous : — pour 45 livres de morue, à 11 sous, 24 livres 15 sous. — pour 124 harengs, à 1 sou 6 deniers, 9 livres 6 sous. — Beurre acheté à raison de 15 sous la livre. — Pour une feuillette de vin d'Auxerre de 1781, 90 livres. — Cidre acheté à la foire Saint-Martin. — Impression à 100 exemplaires à chaque, de thèses pour M. Soulez et pour M. Dubosc, 10 livres.

G. 9168. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

**1781**. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée de maçon plâtrier à Rouen, 30 sous ; — de manœuvre, 18 sous ; — d'ouvrier paveur et de jardinier, 30 sous ; — d'ouvrier à Limésy, 24 sous. — Pour 550 petites tuiles, 8 livres 5 sous. — Pour 44 gerbées gluasses, 22 livres. — A Quiévreville-la-Milon, pour avoir fait des trous de 4 pieds de profondeur et de 5 pieds de largeur, avoir arraché les épines, avoir planté 77 entes et foui 24 paquets d'épines pour les épiner, 31 livres. — Pour 7,718 livres de farine, à 16 livres 10 sous le cent, 1,273 livres 10 sous, 13 février; — pour 12,255 livres de farine, à 15 sous le cent, 2,080 livres 17 sous 6 deniers, 18 avril; — pour 3,081 livres, à 18 livres 10 sous le cent, 569 livres, 13 mai ; — pour 2,779 livres au même prix, 514 livres, 6 août. — Pour 2 boisseaux de fèves naines, 8 livres ; — 3 mines de fèves plates, à 18 livres la mine; — 3 mines de pois verts, à 30 livres la mine, 153 livres 10 sous. — Pour un boisseau de gros pois, 12 livres. — Pour une poignée de grande morue, 3 livres 15 sous; — de petite morue, 2 livres 5 sous; — 63 livres de morue, 20 livres 9 sous ; — 1 goude de saumon, 160 livres ; — 3 douzaines de harengs, 3 livres 12 sous. — Beurre acheté à raison de 75 livres le cent : — autre à raison de 13 sous la livre. — Pour 2 barriques de vin de Piney, à raison de 100 livres la barrique, 200 livres; frais de voiture, 60 livres; droits d'entrée, à raison de 32 livres 12 sous, 65 livres 4 sous ; expédition et garde de nuit, 4 livres 12 sous; en tout, 293 livres 16 sous. — Pour une demie barrique de vin vieux de Mâcon, 90 livres. — Pour 26 muids et demi et 30 pots de cidre, à 40 livres le muid, 1,069 livres ; — pour le voiturage par 6 voitures, 7 livres 4 sous. — Pour 76 muids de cidre achetés en foire, 2,964 livres. — Pour une demie corde de bûche de hêtre, de 42 pouces, compris les gagne-sols et bardeurs, 16 livres. — Fagots de bouleau achetés à raison de 20 livres les 104. — « Fourny une selle berquine siège en volacque et tout équipage, 54 livres ; mors de bride, 4 livres 10 sous ;

monture de bride et filet, 6 livres : martingale, 1 livre 5 sous; licou avec longe en cuir, 3 livres; porte-manteau en vache, 20 livres; en tout, 88 livres. — 130 aunes de toile d'Alençon, 273 livres. — Couverture de parapluie, où fut employé 2 aunes et demie de taffetas d'Angleterre brun, de 7 livres 10 sous l'aune, 18 livres 15 sous; façon de couvert, 2 livres. — Papier : demi rame d'*Armes de Bretagne* coupée, 9 livres; 3 mains de *Pro patria* coupé, à 18 sous, 4 livres 4 sous; 1 rame de *Pot pillier*, 6 livres. — 27 arbres de basse tige, à 1 livre 10 sous pièce, 40 livres 10 sous; un *Paradis*, 1 livre; 1 abricot pêcher, 1 livre 10 sous. — 4 douzaines d'assiettes blanches, 11 livres 4 sous. » — Frais de maladie et d'inhumation de M. Le Moine.

G. 9169. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

**1785.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée de maître ouvrier maçon, plâtrier, tonnelier, à Rouen, 30 sous ; — de manœuvre, 18 sous. — Journée de location de cheval, 2 livres. — Pour 12,968 livres de farine, à 16 livres 10 sous le cent, 2,139 livres 14 sous 6 deniers, 5 janvier ; — pour 5,553 livres, à 15 livres 10 sous le cent, 860 livres 15 sous, 16 avril ; — pour 5,557 livres, à 16 livres le cent, 888 livres 18 sous, 2 mai ; — pour 5,552 livres, à 15 livres le cent, 860 livres 12 sous, 24 mai ; — pour 10,542 livres, à 15 livres 10 sous le cent, 1,633 livres, 18 novembre. — Poularde, 2 livres 15 sous ; — forte poule, 2 livres 15 sous; — 2 pigeons, 16 sous ; — pigeons à 6 et 8 sous pièce ; — deux douzaines d'alouettes, 3 livres.— 60 livres de morue, à raison de 7 sous la livre, 21 livres. — Tarif des droits d'entrée sur le poisson à Rouen : « Pour cent de morue verte et par chaque baril de saumon, 1 livre par cent; de morue sèche et chaque baril de maquereau, morue, hareng blanc ou soret, 10 sous. » — Pour 569 livres de prunes, y compris le baril et la poche, 156 livres. — Pour 52 muids de cidre achetés en foire, 1,902 livres ; — pour 84 muids de cidre achetés à la foire d'avril, 3,036 livres. — Pour une corde de bûche de chêne, 34 livres ; — pour une corde de bois de hêtre, 35 livres 12 sous; pour le charriage de 15 cordes, à 3 livres par corde, 45 livres; payé aux gagne-sols, 3 livres. — Pour 6 livres de cassonade, 5 livres 8 sous. — « Mémoire des livres reliés et fournis à M. Le Ber, supérieur du séminaire, par Julien Chesneau : *Méditations ecclésiastiques*, 88 livres ; — *Dictionnaire de médecine*, en 6 volumes, 5 livres 8 sous ;—*Magasin des adolescents*, 2 livres ;— *Magasin des enfants*, 2 livres ; — *Magasin des jeunes dames*, 3 volumes en veau, filets, 2 livres 14 sous; *Eraste* ou l'*Ami de la jeunesse*, 1 livre 4 sous ; — — *Petit magasin* ou les *Etrennes d'un père*, 2 volumes, 1 livre.

G. 9170. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

**1786-1790.** — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — 1786, journée de maître ouvrier maçon plâtrier à Rouen, 32 sous ; — de maître ouvrier, 25 sous, et de manœuvre, 15 sous, à Quiévreville-la-Milon. — Quart de vin vieux de Bourgogne, 48 livres. — Pour 926 livres de farine, à 15 livres 10 sous le cent, 126 livres 17 sous, 6 deniers ; — pour 618 livres, au même prix, 83 livres 6 sous, août ; — pour 14,699 livres, à 15 livres le cent, 2,204 livres 17 sous, 1er décembre. — Poulets à 34 et 36 sous pièce. — Morue achetée au prix de 6 sous la livre. — Beurre acheté au prix de 18 sous la livre, octobre ; de 19 sous, novembre. — Pour une botte de cidre, 125 livres 17 sous 10 deniers ;—pour 41 muids de vin, achetés à la foire Saint-Martin, 1,968 livres. — Pour 2 cordes de bois de bouleau, 40 livres. — Pour 2 aunes 3/4 de drap de Sedan noir, 60 livres 10 sous. — Pour le pain bénit de la paroisse, 42 livres 2 sous. — Mémoire de drogues et médicaments fournis par un apothicaire d'Orbec à M. l'abbé Le Moine. — Mémoire de Jean Chesneau, libraire-relieur. — 1787, journée d'ouvrier au Tronquay, 26 sous. — 1788, journée d'ouvrier à Tilly, 25 sous. — 1789, réparation à la grange d'Ecos; tuile fournie par un tuilier de Boisjérôme. — Etiquette imprimée de Georges Duchemin, quincaillier, demeurant à Argueil.

G. 9171. (Liasse.) — 356 pièces, papier.

**1756-1790.** — QUITTANCES de rentes dues par le petit séminaire aux religieux des établissements supprimés : Brunel, Chocque, Guetier, du prieuré de Beaulieu ; — Dubois, Dubu, Soyer, du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons ; — Delaunay, Deschamps, d'Hénin, Le Moine, Le Terrier, Prevost, Roy, du prieuré de Sausseuse ; — Doucet, chanoine régulier, prieur de Pubel, 1776. — Autres quittances, des curés de Saint-Nicaise de Rouen : Osmont, 1757-1769 ; — Aubé, 1770-1776 ; — des curés de Basqueville-en-Vexin, Le Bas, 1776 ; — de Beauvoir, Carel, 1776 ; — de Bertrimont, Caplet, 1757-1776 ; — de Biennais, B. Orange, 1755-1762 ; — de Bléville, Fenestre, 1763-1776 ; — de Boislevêque, Le Villain de la Lutumière,

1781-1791; — de Douville, Edet, 1776; — d'Ecos, Legendre, 1784; — d'Etoutteville, Lasnon, 1756-1775; de la Ferté-Saint-Sanson, Le Breton de Vertemare, 1777-1780; — de Gruchet, Rose, 1756-1757; Binay, 1759-1769, Nicolas Bouïc, 1764-1776; — de Martainville-sur-Ry, Lefebûre, 1758; Morieult, 1760-1775; — de Montigny au doyenné de Saint-Georges, Bougeard, 1756-1767; Briseux, 1769-1774; — d'Ouville-la-Rivière, G. Ferand, 1769-1776; — de Préaux, Carton, 1783-1787; — de Tilly, Lavenant, 1781, 1782; Soyer, 1784; — du Vaurouy, D. Bocquet, 1756-1766. — Quittances de Moisson, vicaire de Saint-Nicaise de Rouen, 1757-1773; — de la supérieure des sœurs chrétiennes du faubourg Beauvoisine, dites d'Ernemont.

G. 9172. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

**1730-1773**. — PIÈCES justificatives de comptes du petit séminaire. — Parties de rentes cédées à la communauté de Saint-Laurent-en-Lyons par M. Maupin, prieur commendataire, 5 juin 1754. — « Devis des ouvrages que désire faire monsieur le prieur de Sausseuse en la communauté du dit lieu, 1763, » suivi des quittances de Michel Le Clerc, maître maçon à Tourny. — Frais d'habillement de prêtre, 19 juin 1767. — En 1773, muid de blé, à 18 livres 10 sous la mine, 444 livres; — à 19 livres 10 sous la mine, 468 livres; — mine de fèves, 14 livres 10 sous; de pois, 25 livres. — Boisseau de fèves, 3 livres 15 sous. — Achat d'arbres : 7 tilleuls à 1 livre pièce; 5 pommiers de rainette d'Angleterre à haute tige, 2 de Calleville blanc, 2 de *dito* rouge, 3 de rainettes, 1 grise et les 2 autres blanches, 2 Bon-Chrétien à haute tige, 1 Collemare à haute tige, 1 Cressane à haute tige, 3 Bon-Chrétien de basse tige, 1 de Collemare de basse tige, 1 de Saint-Germain de basse tige, tous à 1 livre 10 sous pièce. — 4 poules, 3 livres 12 sous. — « Mémoire de ruches que j'ay reçues de M. Lemoine de Sausseuse : 3 vieilles ruches, 25 livres; 3 essaims, 9 livres; 1 ruche morte, 1 livre 10 sous. » — Mémoire du menuisier Vauquelin; — journées d'ouvrier à Rouen, 32 et 35 sous.

G. 9173. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1733-1772**. — COMPTES de la vente des livres liturgiques du diocèse de Rouen. — « Note et nombre des livres du diocèse de Roüen qui ont été livrés à monsieur Buré, du petit séminaire, par monsieur Marye, 1733. — Prix des livres reliés, des livres en blanc : Petit missel en veau rougi sur tranche, 25 livres; en maroquin rouge, 34 livres; grand missel en maroquin rouge, 45 livres; grand bréviaire in-8°, 4 volumes, 45 livres; bréviaire in-8°, 2 volumes en maroquin noir, 16 livres; bréviaire in-8°, 2 volumes en veau doré, 16 livres; bréviaire in-8°, 2 volumes rougis sur tranche, 15 livres; petit bréviaire en maroquin noir, 15 livres. — « Argent provenant de la vente des livres du diocèse de Rouen, 1739-1772. »

G. 9174. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1739-1770**. — « ETAT DES LIVRES à l'usage du diocèse cédez à la Chambre ecclésiastique et livrez au petit séminaire les 18, 19 et 20 juin 1739, pour être vendus par ledit séminaire pour le compte de la Chambre jusqu'à la concurrence de la somme par elle remboursée à M. Marye, l'excédent du prix des dits livres étant au profit du dit séminaire. » — Etats du produit des livres vendus de 1739 à 1770. — En 1739, prix total, 2,321 livres 11 sous; — pour la Chambre, 1,425 livres 10 sous; — pour le séminaire, 878 livres 11 sous. — En 1740, prix total, 4,558 livres 8 sols; — pour la Chambre, 2,561 livres; — pour le séminaire, 1,990 livres 13 sols. — En 1750, prix total, 6,388 livres 11 sols; — pour la Chambre, 3,007 livres 10 sols; — pour le séminaire, 3,381 livres 1 sol. — En 1760, prix total, 2,212 livres 17 sols; — pour la Chambre, 1,023 livres 10 sols; — pour le séminaire, 1,199 livres 2 sols. — En 1769, prix total, 1,651 livres 8 sols; — pour la Chambre, 891 livres 10 sols; — pour le séminaire, 759 livres. — « En 1752, a esté faite une nouvelle édition du graduel, au nombre de 1,200, dont la Chambre a pareillement chargé le séminaire, et dont le prix monte à 18,000 livres. — En 1755, a été faite une nouvelle édition de l'antiphonier abrégé, au nombre de 1,200, dont la Chambre a aussy chargé le dit séminaire, et dont le prix est fixé par la Chambre à 12,600 livres, sur le pied de 10 livres 10 sols. — En 1760, on a achevé une nouvelle édition du missel au nombre de 2,200, dont le prix a été fixé par la Chambre à 22,300 livres, à raison de 10 livres chaque exemplaire. »

G. 9175. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

**1725-1789**. — PROJET DE CONTRAT pour l'impression de livres liturgiques à l'usage du diocèse

(bréviaire, missel, graduel, antiphonaire), entre l'archevêque Louis de Lavergne de Tressan et MM. Nicolas et Louis Marye, écuyers, approuvé par le Chapitre, le 15 juin 1725, enregistré aux registres du Parlement pour être exécuté selon l'arrêt du 28 juillet même année. — Vidimus des lettres-patentes du privilège pour l'impression des usages du diocèse (bréviaires, diurnaux, missels, rituels, antiphoniers, manuels, graduels, processionnaux, épistoliers, psautiers, demy-psautiers, directoires, heures, catéchismes, ordonnances, mandements, statuts synodaux, lettres pastorales et instructions), Paris, 30 juin 1725. — Mandement de l'archevêque de Lavergne de Tressan, pour rendre obligatoires les nouveaux livres à compter du jour de la Trinité 1729, Paris, 29 mai 1728; pièce signée par le prélat et par son secrétaire Cornet. — Arrêt du Parlement portant homologation du dit mandement, 6 juillet 1728. — Autre arrêt de la même Cour ordonnant que l'arrêt précédent sera de nouveau lu, publié et affiché, et que les vidimus d'icelui seront envoyés dans tous les sièges de l'étendue du diocèse, 29 juillet 1731. — « Etat des livres à l'usage du diocèse de Rouen, restant de l'édition faite par les soins de MM. Marye, et qu'ils ont cédés à la Chambre du clergé le 18 juin 1739, — Prix auquels ils sont vendus actuellement. — Prix auxquels les s[rs] Marye les ont cédés. » — Délibération de la Chambre du clergé portant que la vente et le débit de ces livres seraient faits sous l'inspection de M. Buré, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, et que le profit en appartiendrait à cet établissement.— Comptes rendus à l'archevêque et à MM. les syndics et députés du clergé, de cette opération, de 1739 à 1789, les dits comptes signés par les supérieurs du petit séminaire, par les archevêques et par les syndics et députés du clergé : Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, Bridelle, Terrisse, Dubos de Monbrisson, Le Baillif-Mesnager, Marcouville, Esmangard, Buré et Cornet, 5 avril 1741 ; —le cardinal de la Rochefoucauld, Tuvache, Le Cerf, Le Hot, Le Normand de Villers, Delenable, syndic des Bénédictins, Le Ber, Cornet et Rollet, secrétaire, 7 avril 1789. — Registre de recette et de dépense pour la nouvelle édition du graduel en 1750, de l'antiphonier en 1753, du missel commencé en 1757 et fini en 1760.

G. 9176. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1731-1786.** — PIÈCES DE COMPTABILITÉ relatives à l'impression et à la vente des livres liturgiques du diocèse. — Requête présentée à Nosseigneurs de Parlement en la Grand'Chambre par Nicolas et Philippe Marye, écuyers, ayant les droits cédés pour l'impression des nouveaux livres d'église, à ce qu'il leur plût ordonner que les arrêts des 6 juillet 1728 et 29 juillet 1730 fussent exécutés selon leur forme et teneur ; ce faisant, au refus par les Chapitres, monastères, collèges, communautés, curés et Trésoriers, de relever et prendre les livres ordonnés par l'archevêque de Rouen, autoriser les suppliants de les y contraindre par la saisie de leur temporel, ensemble des dîmes possédées par les gros décimateurs. — Avis conforme du procureur général, 16 juin 1731. — Etat des livres du diocèse trouvés au séminaire, à l'archevêché et chez le relieur, à la mort de M. Buré. — Prix auxquels MM. Marye ont cédé les livres à l'usage du diocèse. — Marché fait entre le sieur Le Boullenger, imprimeur à Rouen, d'une part, et le sieur Duval, supérieur du petit séminaire, pour l'impression d'une nouvelle édition de l'antiphonier dont il sera tiré 1,200 exemplaires et 3 mains de papier en sus : « Il sera fourni au dit Le Boullenger le papier, le caractère et la note nécessaire pour la dite édition, dont toutes les épreuves seront revues et corrigées par le dit sieur Duval ; le sieur Le Boullenger se chargera de tous les frais d'impression et fera toutes les avances et fournitures nécessaires pour la composition, le tirage, les presses, l'encre, lessive, bois, chandelles, gratifications aux ouvriers ; fournira les vignettes, les lettres capitales, le caractère plus gros et plus menu que celui de la fonte, etc., moyennant 26 livres par chaque feuille, à condition que l'édition soit finie dans le courant de l'année 1754 ; qu'elle soit bien et dûment arrangée par paquets, lesquels seront portés au petit séminaire avant le 1[er] janvier 1755; que le dit sieur Le Boullenger, après l'édition achevée, rendra le caractère et la note, etc., 17 août 1753 ; signatures des deux contractants, avec celles de MM. Esmangard, Terrisse et Cornet. — Marché avec Jean-Baptiste Berrubé, pour la fourniture de papier *grand royal*, 23 novembre 1753. — Etat des dépenses à faire pour l'édition. — Compte que rend M. Le Boullenger, imprimeur pour l'impression de l'antiphonier, 26 juin 1756. Il avait reçu de M. Berrubé 233 rames de papier *grand royal*, pour 262 livres 5 deniers ; du sieur Vasseur, papetier à Maromme, 105 rames, pour 1,181 livres 5 deniers; du sieur Lemesle, le caractère, pour 1,358 livres. — Autres pièces de comptabilité pour l'impression du graduel faite par le même imprimeur, moyennant 10,773 livres. Un papetier de Vire avait été payé 5,852 livres 12 sous pour le nombre de 448 rames de *grand royal*. — Quittances de M. Julien Chesneau, relieur libraire, pour reliure de livres liturgiques faite aux frais du pe-

tit séminaire : un bréviaire, in-8°, 4 parties, en maroquin, 15 livres, 1774 ; — un bréviaire en maroquin noir, 9 livres, même année ; — missel relié en veau, 5 livres, 1776 ; — bréviaire en maroquin noir avec les cahiers dorés sur tranches, 8 livres, même année.

G. 9177. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; 6 plans.

**1757-1790.** — DEVIS, mémoires, plans relatifs aux constructions du petit séminaire. — « Devis des ouvrages de manœuvre, charpente, plâtrages et couverture en ardoises et plomb pour la construction d'une partie de bâtiment à faire en prolongement du corps de bâtiment en face de l'entrée du petit séminaire, fait par l'ordre de Son Eminence Mgr le cardinal de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, par nous, Parvy, architecte du nouvel Hôtel-Dieu de Rouen, au Lieu de Santé, le 20 mars 1757 ; Jacques Hongnard, entrepreneur. » Les travaux reçus par Parvy le 23 octobre 1758. — Etat des matériaux cédés par l'Hôtel-Dieu au petit séminaire : 139 tonneaux 11 pieds de pierre Saint-Leu, au prix de 7 livres 15 sous le tonneau ; transport des dites pierres du port de Rouen au petit séminaire par les voituriers du Lieu de Santé, 174 livres 14 sous 7 deniers, 1757. — Marché avec Joseph Prudhomme, serrurier, même année. — Devis des ouvrages de menuiserie qu'il convient faire à un bâtiment neuf, signé par l'architecte Fontaine, Rouen, 27 avril 1761. — Autres devis du même architecte, même date. — Copie du toisé du bâtiment du séminaire construit en 1766 par le sieur Pelfrêne. — Toisé du bâtiment de Messieurs du séminaire, signé La Pleur, 1767. — Quittances de Pelfrêne, 1769. — Toisé de la chapelle du séminaire de Saint-Nicaise commencée par Pierre Lucas, entrepreneur du bâtiment, au mois d'avril 1785. — Mémoire des ouvrages faits pour la construction de la chapelle du séminaire exécutés par Lucas, entrepreneur, 1er juin 1788 : maçonnerie de la chapelle, 52,902 livres ; ouvrage fait après coup, 11,176 livres ; plâtre pour le berceau, 1,778 livres ; pavé, 1,768 livres ; couverture, 1,898 livres ; sacristie, 4,652 livres. — « Mémoire et toisé d'une église que j'ay fait au séminaire St-Nicaise par l'ordre de M. Lebert, supérieur du séminaire, fait par Lescanne, maître charpentier, 1788. » — Mémoire des ouvrages de menuiserie faits par Hubard, maître menuisier : sculpture des portes, 144 livres ; 10 stalles, 720 livres, 1787. — A Rouen, en 1762, journée d'ouvrier, 28 sous ; de manœuvre, 16 sous ; — en 1786, journée de terrassier, 24 sous ; — en 1787, journée de menuisier, 2 livres ; — en 1790, du même ouvrier, 32 sous. — « Notte et estimation des ouvrages à faire aux chœur, chancel, grange dixmeresse qui tumbe à la charge des décimateurs et héritiers de feu messire Nicolas Le Sage, prestre, docteur de Sorbonne, doyen du doyenné de Baudemont, curé de Tourny », sans date. — Plan où sont indiqués les regards de la fontaine Saint-Nicaise ; — deux plans de l'emplacement du petit séminaire ; autres plans informes.

G. 9178. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 4 imprimés.

**1714-1780.** — LETTRES-PATENTES de confirmation de deux petits séminaires dans la ville de Rouen, l'un pour les clercs étudiant les humanités, l'autre pour les théologiens, mai 1714. — Les mêmes lettres-patentes imprimées, 4 exemplaires. — Arrêt d'enregistrement des mêmes lettres à la Cour des Comptes, 15 novembre 1725. — Copie collationnée du testament de l'archevêque Colbert : Veut être inhumé, dans le cas où son décès arriverait à Paris, à St-Eustache, dans la chapelle de sa famille ; legs de 70,000 livres pour fonder la mense du séminaire pour les pauvres clercs en la ville de Rouen ; de 8,000 livres, pour entretenir les Conférences des clercs de Rouen et des petits séminaires ; de 12,000 livres, pour fonder des maîtres d'école qui instruiront la jeunesse et auront soin des malades ; de 300 livres de pension viagère au sieur De Lorme, son aumônier ; de 400 livres de pension viagère à M. Auvray, pénitencier de l'église de Rouen. Le marquis de Seignelay, institué légataire universel. Celui-ci laissera à l'abbé de Seignelay, son frère, « tous ses livres manuscrits et autres choses qui composent sa bibliothèque de Paris, sans aucune réserve, pour la somme de 60,000 livres, espérant le dit seigneur que le dit sieur abbé de Seignelay, son neveu, dans lequel il a toujours reconnu de bonnes inclinations, conservera une bibliothèque qui convient à l'état qu'il a embrassé, laquelle a été formée avec tant de soin par un père si respectable, lequel a toujours désiré qu'elle ne fût point dissipée, et que, dans cette vue, le dit sieur abbé de Seignelay, son neveu, prendra des mesures pour la perpétuer dans la famille. » — Exécuteurs testamentaires : les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et M. Couët, grand vicaire et official à Rouen, 5 décembre 1707. — Codicille : legs à Mlle de Mortemart, fille de la duchesse de Mortemart, douairière, sœur de l'archevêque, de 20,000 livres pour servir à augmenter sa dot, lorsqu'elle sera pourvue par mariage, 18 décembre. — Etat de la succession de M. de Colbert, 28 décembre 1713.

— Biens propres : deux maisons rue Vivienne, où est à présent la bibliothèque du Roy, estimées 85,000 livres. — Arrêt du Parlement autorisant les supérieurs des séminaires à toucher les legs faits par Mr de Colbert, 17 décembre 1714. — Copie du testament de Thomas Du Perron, curé de Tôtes ; legs en faveur du séminaire de Saint-Nicaise, 15 mars 1732 ; — codicille du 9 décembre 1732 ; ouverture du testament après décès de ce curé, 19 juillet 1733. — « Compte que présentent le sieur François Guerard, curé de Sainte-Geneviève, doyen de Basqueville, Louis Auger, curé de Bonnetot, et Christophe Le Prevost, exécuteurs du testament de feu messire Thomas Le Menecier du Perron, curé de Tostes, aux sieurs Solloué, supérieur de la maison des prêtres infirmes du diocèse, Buré, supérieur du séminaire établi rue Poisson, et aux Trésoriers de Tostes, légataires chacun pour un tiers des effets mobiliers du défunt curé, 1734. — Arrêt du Conseil du Roi contenant homologation d'une délibération de la Chambre diocésaine, qui accordait, pour donner la perfection à l'établissement du petit séminaire, 27,000 livres sur la caisse du clergé, 16 mai 1733. — Lettres-patentes, arrêt d'enregistrement portant permission d'acquérir, 1752, 1770, 1780.

G. 9179. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

**1700-1784**. — CONTRATS de donation au petit séminaire ; constitutions de rentes faveur de cet établissement. — Arrêt du Conseil d'Etat qui permet à l'archevêque de Rouen d'emprunter 28,010 livres pour le parfait paiement des bâtiments de l'archevêché à Dieppe, en remplacement de ceux qui avaient été incendiés dans le bombardement des 22, 23 et 24 juillet 1694, 16 février 1700. — Constitution de 600 livres de rente par l'archevêque à Vincent-François Desmarets, agent général du clergé, 28 septembre même année. — Transport de cette rente par le dit abbé à Anne-Marguerite Jolly, veuve de Charles Trudaine, maître en la Chambre des Comptes de Paris, 16 novembre 1702. — Fondations par Marie Mesnager pour la subsistance et entretien de 2 pauvres clercs dans le séminaire Saint-Nicaise, 26 mars 1716 ; — par Nicolas Mirault, marchand à Rouen, en son nom et au nom de ses trois sœurs Anne, Damienne et Elisabeth, 13 novembre 1738 ; — par le même, 29 mai 1744 ; — par maître Pierre Chopin, curé du Herteley, 19 mai 1744 ; — par Etienne Fleurigant, bourgeois de Rouen, 1747 ; — par l'archevêque de Saulx-Tavannes, 1753, 1759 ; — par François Thomas Davy, lieutenant-général et particulier criminel au siège d'Arques, 1756 ; — par Louis-Auguste Le Carpentier, chapelain en la cathédrale, 1760 ; — par François Maillard, curé d'Etaimpuis, 1770 ; — par l'archevêque de la Rochefoucauld, 1771 ; — par Orange, curé de Biennais, 1772 ; — par Moisson, curé du Vieux-Manoir, 1773 ; — par Jean-Baptiste Heulte, Trésorier de France à Rouen, et par la dame Heulte, 1769, 1777 ; — par M. Bonnet, curé de Saint-Riquier-en-Rivière, 1780 ; — par Jean-Pierre Vigreux, prêtre du petit séminaire, 1784. — Contestations avec le Domaine au sujet du droit d'indemnité réclamé.

G. 9180. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

Vers **1740-1787**. — ÉTAT des biens et revenus des petits séminaires établis à Rouen, rue Poisson : Un grand corps de logis, rue Poisson, consistant en plusieurs maisons, chapelle, jardin..., acheté et donné par M. de Colbert, en 1707 ; — un tènement de maisons au haut de la rue des Champs, paroisse Saint-Vivien, dans la cour Godard. — Etat des fonds et revenus des mêmes établissements. — Etat des revenus et des charges, 1752 : « On consomme dans l'année 380 mines de blé, montant année commune à 4,000 livres ; — pour la cuiture et mouture du dit blé, 550 livres ; — 12,000 livres de viande, à 6 sous la livre, 3,600 livres ; — 120 muids de cidre, à 30 livres le muid, 3,600 livres ; — 6 minots 1/2 de sel à 46 livres 4 sous le minot, 303 livres ; — 1,200 livres de beurre, à 50 livres le cent, 600 livres ; — 2 muids de vin, 200 livres. — Etat des rentes et pensions viagères dues par le séminaire. — « Compte que rend le sieur Louis Duchatard, capitaine réformé d'infanterie au régiment de Marest, demeurant en la ville de Caudebec, et demoiselle Marie-Anne Blard, son épouse, de luy duement autorisée, la dite demoiselle Blard, seule héritière quant aux meubles et acquêts de feu M. Pierre Buré, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, à Mgr Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, de la recette et dépense qu'a fait le dit sieur Buré des biens et revenus du dit séminaire. » Noms des séminaristes dont il avait touché des pensions. — Compte de dépenses, 1769-1770. — Etat des acquisitions faites depuis 1725, pour la formation de l'enclos des petits séminaires. — Requêtes présentées par M. Buré et ses successeurs au Roi, au cardinal de Fleury, à l'Intendant de la Généralité, 1753, 1774. — Nomination, par Mgr de la Rochefoucauld, du doyen de Gisors, pour procéder à l'exhumation des corps inhumés dans le chapitre du prieuré

de Sausseuse, 1776. — Emprunt fait par la fabrique de Saint-Nicaise au petit séminaire, 1782. — Etat des places gratuites fondées au petit séminaire avec les noms de ceux qui les ont acceptées, de 1746 à 1787. — Observations sur le projet des conférences de philosophie et de théologie au séminaire Saint-Nicaise pour les étudiants de la ville ; objections contre le projet en question : « Plus le séminaire de Saint-Nicaise sera nombreux, moins il sera utile au diocèse. Le nombre des étudiants, fixé à 150 par les lettres-patentes des deux petits séminaires, savoir : 100 pour les hautes classes, 50 pour les basses, est bien ce qu'on a pu imaginer de mieux. Car il est évident que la réunion d'un trop grand nombre de jeunes gens ne peut qu'occasionner une confusion et un tumulte dont il est impossible d'arrêter les malheureuses suites. Tout ce qui ira à augmenter actuellement le nombre des séminaristes, déjà trop grand, ou à introduire parmi eux des étrangers, ne peut tourner qu'à la ruine du séminaire. » — Livres qu'on a lus au réfectoire, pendant le repas, de 1729 à 1753 : « La Vie de César de Bus, la Vie de M. Grignon de Montfort en manuscrit, l'Histoire du Japon par le P. Croiset, la Vie de M. Crestey, les Lettres Edifiantes ; » — en 1751, « la Vie de M. de la Salle, la Vie de M. Pâté, curé de Cherbourg, la Vie de M. Boudon. » — Etat des ornements et linges laissés à la sacristie pour l'usage de la chapelle de Sausseuse. — Noms des lauréats du petit séminaire en rhétorique, seconde et troisième ; pas d'indication d'année. — Engagement pris par le séminaire de faire célébrer à perpétuité deux messes par semaine pour M. Maillard, curé d'Etaimpuis, lequel avait donné, pour cet objet, 2,000 livres à cet établissement, 1770 ; vu et approuvé par l'archevêque de la Rochefoucauld. — Avis concernant les mesures à prendre pour la discipline du petit séminaire.

G. 9181. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 5 cachets.

**1738-1786.** — LETTRES de l'archevêque de Saulx-Tavannes au supérieur du petit séminaire : « Vous aurez 4,000 livres d'argent qui vous mettront en état de commencer vos bâtiments aussitôt que la belle saison sera venue. On ne peut, Monsieur, vous êtes plus attaché. L'archevêque de Rouen, à Versailles, le 13 janvier 1739. » — A propos de 6 ou 7 écoliers qui avaient joué aux cartes, et dont quelques-uns avaient paru au supérieur dignes de pardon : « Vous avez bien fait de faire sortir ceux que vous avez renvoié, mais vous n'avés pas assez fait, il faut renvoier tous ceux qui ont manqué, et c'est ce que vous excutterez au plus tost, et après avoir averti leurs parens de les retirer, et c'est à quoy vous vous conformerez. A Versailles, ce 3 mars (1740). » — A propos de succès remportés par les élèves : « J'ay reçu avec grande satisfaction, monsieur, la liste de ceux qui ont remportez des prix à la tragédie. Comme je n'ay rien plus à cœur que le progrez dans les sciences et dans la piété de nos jeunes ecclésiastiques, vous ne pouvez me rien apprendre qui me touche davantage que de me donner des preuves de leur application. Je vous remercie des soins que vous prenez pour leur éducation. Je vous prie de les continuer. Je ne désire que de pouvoir fournir le diocèse de bons ecclésiastiques. C'est là toute mon occupation. Le mérite et la vertu sont les bonnes et seules recommandations auprès de moy, et ce qui me détermine pour la distribution des grâces qui dépendent de moy. J'ay remarqué qu'il y a un nommé Ferrand en rhétorique qui a remporté quatre prix avec deux premiers accessits. Je sçait d'ailleurs qu'il est sage et laborieux ; il n'est pas riche, mais il a ce qui vault mieux que les richesses, qui est une grande envie de bien faire, de la piété et de la sagesse ; nous avons une place gratuite de la fondation de M^lle^ Ménager à donner. Je la lui donne comme au plus digne. Le Roy, après avoir été à toute extrémité, est bien présentement. Que nos jeunes ecclésiastiques rendent grâces à Dieu pour un si grand bienfait. » Metz, ce 26 août (1744). Cette lettre porte un cachet qui est autre que celui de l'archevêque. — A propos de dispense pour la récitation du bréviaire : « J'obligerois le petit Courtois à dire le bréviaire les fêtes et dimanches, les autres jours le petit office de la Vierge, et le chapelet en particulier, qui est une prière sur laquelle je pense bien différemment de ce que les gens d'aujourd'huy en pensent, et je vois avec peine qu'on abolit cette prière. A l'égard de la dispense, je l'étendrois jusqu'en théologie. Pour celuy qui la doit donner, je ne trouverois pas de difficulté à la donner ; mais comme il peut être plus régulier de recourir à Rome, et que je trouve qu'on veut trop introduire l'usage de ne pas recourir au pape, de s'en passer en toute occasion, de déprimer cette autorité, je donneray au petit Courtois la sus dite permission jusqu'à ce qu'on en ait obtenu une de Rome, et il ne faut pas que ma permission soit un prétexte pour ne la pas faire venir. La Rocheguyon, ce mardi. » — Au sujet de la même dispense, lettre de Cousturier à M. Buré, directeur du séminaire ; signature et cachet. — A propos d'étudiants qui étaient allés boire et manger dans

une maison prohibée, l'archevêque, dans une lettre, datée de Gaillon, 28 octobre 1754, prescrit au supérieur de renvoyer ces étudiants et de notifier cette punition à tous les autres séminaristes; signature et cachet du prélat. — Autres lettres d'affaires relatives au petit séminaire, 1745, 1746. — Deux lettres du cardinal de la Rochefoucauld datées, l'une de Gaillon, le 21 octobre 1785; l'autre de Paris, le 29 mars 1786. — Trois lettres de M. Monnier, prieur de Saint-Amand de Machamont, à M. Le Ber, 1784-1786; dans la lettre du 4 mai 1784 : « Deux longs voyages en Flandre depuis le 20 janvier dernier, à cause de la mort de M. l'abbé de Saint-Martin et l'élection d'un successeur, la mort du prieur, mon prédécesseur, arrivée peu de temps avant celle de l'abbé, ne m'ont pas laissé le loisir de vous écrire. »—Quatre lettres du président d'Acquigny au sujet de fondations que devait payer à l'église d'Acquigny le petit séminaire, en remplacement de celles qui s'acquittaient en l'église des Célestins, dont les biens avaient été réunis à cet établissement, 1785, 1786. Dans une lettre du 8 mai 1785 : « Je suis ravy qu'il y ait eu seize (?) juifs de baptisés. C'est par droict à la cathédrale. Il reste à souhaiter que leur conversion soit bien sincère et soit persévérante, car les juifs ont le cœur bien dur, et on ne peut guères compter sur leur conversion; mais ce néanmoins l'esprit de Dieu souffle où il veut, et la grâce de J.-C. peut se répandre sur toute chair. » — Dans une autre lettre, du 29 may 1785 : « Le zèle du chapitre d'Evreux s'est manifesté et exécuté si vite que je n'ay pas eu le temps de vous en avertir, et d'ailleurs comment auriez pu quitter votre confessionnal dans les fêtes de la Pentecôte et vous rendre ici dès le lundy de Pentecôte? Mrs les chanoines d'Evreux partirent ce lundy-là, après leurs vespres, dans une voiture où ils étaient quatre. Leur pénitencier resta à son confessional tant qu'il put et partit le même jour à pied et arriva icy (à Acquigny) pour souper, et après, avoir peu dormy, porta les reliques à son tour avec M. l'abbé de Bonnières, chanoine et grand vicaire; et à l'issue d'un très mauvais disner que je donnay, il repartit à pied pour se rendre à son confessionnal à Evreux. Convenez que mon pénitencier est le modèle de la pénitence. Notez qu'il dit sa messe le jour de notre procession à 5 heures précises du matin et resta à jeun jusques à 2 heures après-midy que finit la procession. » Suivent des détails sur les processions et pèlerinages qui se firent à l'église d'Acquigny. » — Lettre du 25 décembre 1786; il presse le supérieur du petit séminaire d'acquitter les fondations : « M. le curé d'Acquigny vouloit absolument avancer cet argent. Mais je l'ay prié de n'en rien faire parce que j'ai trouvé mal séant que le plus chétif curé, à portion congrue, de tout le royaume, n'ayant ni verdages, ni novalles, avançât de l'argent pour la communauté la plus riche de tout le diocèse de Rouen. » — Lettres de MM. Basly, Brasdefer, curé, Cherfils, de Bertengles, de la Barbe, contrôleur général du Domaine à Rouen, Doüelle, Douyère, curé de Fontaine-Bérenger, Lair, supérieur du séminaire de Saint-Leuffroy et promoteur du diocèse d'Evreux, Le Bas, curé de Basqueville, Le Vilain, curé de Saint-Laurent (il prévient M. Le Ber que, « forcé par ses disgrâces, il accepte une place qui lui est offerte et l'engage à prévenir aussi l'apôtre prédestiné pour le remplacer, » 18 juillet 1677). — Lettre de Mary : « Je ne doute pas qu'il n'y ait des coureurs en route pour le prieuré de Pubel. J'ai pris le plus promptement qu'il m'a été possible les mesures nécessaires pour empêcher la prévention, 29 mai 1776 ». — Lettre de Maury Picard. — Cachets du président d'Acquigny et du curé Brasdefer.

G. 9182. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 11 cachets.

**1761-1787.** — Lettres d'affaires adressées au supérieur du petit séminaire. Deux lettres de l'archevêque de la Rochefoucauld : Répondant à une demande de M. Brunel, prieur-curé de Boislevêque, en faveur de M. Le Chevallier, son prédécesseur dans cette cure, l'archevêque refuse d'attribuer une pension à celui-ci : « Cet ecclésiastique travaille depuis longtemps dans le diocèse de Lisieux; c'est au prélat de lui donner de quoi subsister. Il n'a pas voulu donner une pension sur Friardel à un religieux de cette maison que j'ai trouvé à Beaulieu lors du décret : il est juste aussi qu'il aille au secours d'un curé de son diocèse, quoique profès dans une des communautés du mien », Paris, 22 janvier 1776; — Envoi de la démission de la pension de 600 livres accordée à M. Dubois, chanoine régulier du prieuré de Saint-Laurent : « Mais ne comptez pas d'en être débarrassé pour toujours. Il faudra la payer à l'ancien curé du Mesnil-Lieubray. Il est vrai que celui-ci est beaucoup plus âgé et fort infirme. Je vous souhaite, monsieur, le bon soir », Gaillon, 2 octobre 1778. — Lettre de M. Charbonnier de la Robole à M. Maury : « Vous sçavés peut-être que M. Bertin, ministre, ne signe que rarement, et qu'on a beaucoup de peine à avoir sa signature. J'ay même été obligé, pour y parvenir, d'employer des sollicitations », Paris, 30 mars 1775. — Lettre de Corel, ex-prieur claustral de Saint-Laurent-en-Lyons, à l'archevêque. Il demande qu'on lui laisse son lit, qui est

de peu de valeur, et se plaint des agents, peu complaisants, du petit séminaire, 13 septembre 1774. — Lettre de D. Denis, chantre et syndic du diocèse d'Avranches, à M. Le Ber; il le remercie par avance de l'envoi d'un Calendrier de Normandie et d'un Almanach de cabinet, 14 février 1781. — Lettre de Dumesnil, curé de Guerbaville, à M. Le Ber, qui l'avait prié d'acheter le bois nécessaire à la provision du petit séminaire; il lui recommande deux étudiants, Hamel et Saint-Pierre, 26 novembre 1780, 23 mai 1781. — Lettre de Le Breton de Vertemare, curé de la Ferté-en-Bray, au sujet de la pension due par les petits séminaires aux pauvres de sa paroisse : « Je profiterai de mon séjour à Rouen pour acheter demain à la Vieille-Tour des hardes et linges que j'aurai à bien meilleur composition que dans notre pays », 12 juin 1783.—Lettre de M. Mary à M. Le Ber, à propos d'affaires avec l'abbé de Torné, prieur commendataire de Sausseuse, 1775-1776. Dans une de ces lettres, du 24 mai 1776 : « Je regrette infiniment le pauvre prieur de Pubel. Je n'ai eu l'honneur de le connaître que par quelques lettres qu'il m'a écrittes dans lesquelles il m'a fait l'histoire de Saint Laurent (en Lyons) et qui m'avaient inspiré pour lui une profonde vénération. Mille remerciements des notes que vous avés la bonté de m'envoyer sur le prieuré de Pubel. Il paraît, en effet, que ce n'étoit originairement qu'une ferme; mais une longue possession a changé l'état des choses, et il n'est plus possible de revenir sur ce qui a été fait. »—4 cachets de M. Mary, 1 de M. Le Breton de Vertemare, 1 de M. Dumesnil, 2 de M. Dubois, chanoine de Saint-Laurent (représentant saint Laurent), de M. Denis (il emprunte le cachet de Mgr César Le Blanc, évêque d'Avranches), 1 de Corel, 1 de Boucherot.

G. 9183. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1597-1751**. — Titres de propriété d'une maison et jardin dits le Nid-de-Chien. — Décret du Nid-de-Chien, contenant 2 acres, situé paroisse de Saint-Paul, entre la rivière d'Aubette, d'un côté, et le chemin de charroi venant de Jéricho, d'autre côté, et le chemin passant devant les Chartreux, à monter au Mesnil-Esnard, d'un bout, et des murs d'autre bout, le dit décret fait après décès du propriétaire, noble homme mons[r] maître Robert Busquet, seigneur châtelain de Malvoisine et de la Neufville-Champ-d'Oisel, conseiller au Parlement, domicilié en la paroisse Saint-Patrice, à Raoul Le Prevost, sieur de la Fontaine, avocat au Parlement, le dit Busquet, propriétaire au droit de l'acquisition qu'il avait faite par décret des biens de Nicolas Busquet, son oncle, la dite vente faite le 25 mai 1601. — Vente de la même propriété par François Le Turquier, sieur du Buisson, et Marguerite Le Prevost, sa femme, fille unique du dit Le Prevost, à Jacques Boyvin, sieur de Bonnetot, maître en la Chambre des Comptes de Normandie, 26 mai 1610; — par Jean-François de Boyvin, chevalier, marquis de Basqueville, Bonnetot, Colfou, colonel d'un régiment d'infanterie, à Gaspard Millot, marchand à Rouen (maison appelée la *Panne-Vert* ou Nid-de-Chien, proche de la Petite-Chartreuse, avec jardin, étang et glacière), 1[er] avril 1715; — par les créanciers du même Gaspard Millot, à Pierre Jore, marchand à Rouen, 30 août 1718; — par Elisabeth Davoult, sa veuve, Pierre-Romain Jore, écuyer, secrétaire du Roi, sieur de Feugueray, et Claude-Louis Jore, officier des bourgeois, négociant à Rouen, autres héritiers de Pierre Jore, aux pauvres clercs du séminaire Saint-Nicaise, 10 avril 1740. — Bail du Nid-de-Chien par Pierre Duval, supérieur du petit séminaire, au séminaire Joyeuse, représenté par le Père Jean-Charles Vicaire, supérieur de cette maison; prix du bail, 150 livres par an, 28 mars 1751. — Marché entre Millot et Louis Delamare, maître jardinier, 10 mai 1716.

G. 9184. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 3 plans.

**1481-1783**. — Titres de propriété de biens appartenant au petit séminaire, situés à Limésy, par suite d'une donation de Claude-Christophe de Germont, conseiller au Parlement de Rouen; — à Longueville; — au Mont-aux-Malades; — à Quiévreville-la-Milon. Biens à Limésy : Aveu aux religieux de Saint-Ouen, de Rouen, pour terres relevant de leur seigneurie d'Emanville, 1735; — à David de Sarcus, commandeur de Sainte-Vaubourg, 1481; — à Eustache de Bernart d'Avernes, autre commandeur, 1709, pour terres relevant de leur seigneurie de Limésy; — à Charles Gouel, seigneur de Posville, châtelain de Villers, seigneur de Jainville, Bosville, Bertrimont, 1656; — à Charles Langlois, gendarme de la garde du Roi, seigneur de Jainville et de Petite-Ville, 1716; — à Charles Langlois, autre seigneur de Jainville, brigadier des gens d'armes de la garde du Roi, 1765; — à Charles Toustain, sieur de Frontebosc, seigneur patron de Limésy, 1734; — à Charles-François Toustain, seigneur du même fief de Frontebosc, de la Pointe-

bart, ancien officier au régiment de Champagne, 1783; — Longueville : donation par Pierre Buré, supérieur des petits séminaires, à ces établissements, d'une portion de terre au bourg de Longueville, près de la rue aux Ecoufles et des murs du prieuré, 1731 ; — Mont-aux-Malades : délais fait par Mr Pierre Buré, supérieur des petits séminaires, aux sieur et demoiselle Auber, d'une maison acquise par lui d'Anne et Françoise La Tuinte, 1736; — Quiévreville-la-Milon : ferme provenant d'une donation de Nicolas Druel, écuyer, seigneur d'Angoville, du Mesnil-Grémichon et de Bézu, 1726. — Vente faite par messire François Le Petit, chevalier, seigneur de Castillon, et par noble dame Marie-Madeleine de Civille, son épouse, à Yves-Nicolas Druel, écuyer, sieur du Mesnil, de tous les biens qui leur étaient provenus de la succession de feue dame Catherine de Nojon, femme d'Alexandre Le Court, écuyer, sieur de Granteville, 7 mai 1715. — Aveu aux religieux de Sainte-Catherine-du-Mont. — Devis des ouvrages en charpente qu'il convient faire en la ferme de Quiévreville, 1739. — Bail. — Pièces de procédures. — Cinq plans de cette ferme et de ses bâtiments, 3 de ces plans coloriés.

G. 9185. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier ; 1 plan.

**1558-1788**. — Titres de propriété de maisons situées à Rouen, rue des Champs, acquises par le petit séminaire. — Vente par Marguerite Cavelier, veuve de Michel Mariavalle, à maître André Godart, contrôleur général de la marine, réparations et fortifications en Normandie, d'une vieille maison en la rue des Champs, 18 mars 1618. — Lots et partages de plusieurs maisons qui furent à défunt noble homme André Godart, contrôleur général de la marine, échus à Robert, son frère, bourgeois de Rouen, et, après le décès du dit Robert, à Pierre Barbes, ayant épousé honnête femme Marie Godart, aînée en la succession du dit défunt, 6 mars 1646. — Vente par Michel Allais, à Jean Le Grand, avocat du Roi au bailliage de Rouen, d'une portion de jardin, 1er décembre 1660. — Vente par Nicolas Theroulde, assesseur en la vicomté de Rouen, à Marc-Antoine Dupuis, écuyer, sieur de Torcy, d'une petite maison, 1712. — Ventes par René Delauney, marchand cabaretier, à Gabriel Buret, marchand fondeur, d'une maison, 13 octobre 1740 ; — par Michel Gommet, au même, d'une autre maison, 4 septembre 1767 — Vente au séminaire, d'une vide place, par Marie-Madeleine Carpentier, veuve et héritière de Joseph De Baude, et par Marguerite Néel, veuve et héritière du dit Gabriel Buret, 26 mars 1778.— Vente par Robert Drely, capitaine dans les fermes du Roi, 1788.

G. 9186. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

**1557-1785**. — Titres de propriété de maisons sises à Rouen, rue Poisson, anciennement rue des Bureliers, acquises par le petit séminaire. — Ventes par Noël Le Brun, monnayeur à Rouen, 16 juillet 1621 ; — par Charles Faraguet, maître menuisier, 21 octobre 1659 ; — par Jean Hesbert, écuyer, auditeur en la Chambre des Comptes, dernier septembre 1659 ; — par René Guérard, écuyer, sr de la Crique, 2 mai 1661, 8 avril 1663 ; — par Robert Duhamel, écuyer, sieur du Désert, conseiller en la Cour des Comptes, fils aîné et héritier en partie de François Duhamel, conseiller en la même Cour, et encore héritier, pour une moitié, de Joseph Duhamel, son frère, garde du Roi, demeurant à Rouen, rue des Faulx, 3 avril 1707 ; — par Georges Brice, sieur de Saint-Brice, écuyer, sieur de la Neufville, Montérollier, Camp-Baudry, demeurant à Bois-l'Evêque, François-Michel Brice, et Pierre-Nicolas Brice, écuyers, demeurant à Rouen, tous héritiers de Barthélemy Brice, chanoine de Rouen, conseiller-clerc au Parlement, lequel était neveu et héritier de Barthélemy Brice, aussi chanoine et conseiller en la Grand'-Chambre, 10 novembre 1717 ; — par Nicolas-Louis Le Chartier, écuyer, sieur de Saint-Pierre, fils aîné et héritier en partie de Louis Le Chartier, écuyer, demeurant à Rouen, à la porte Saint-Hilaire, 7 octobre 1719 ; — par Jacques De Setz, prêtre, clerc de la paroisse de Boisguillaume, fils et seul héritier de défunt Jacques De Setz, avocat au Parlement, du consentement de ses sœurs Anne-Geneviève, Marie-Madeleine et Marie-Catherine, 22 mars 1729 ; — par Jean Sevestre, curé de Saint-Nicaise, et par les trésoriers de la dite paroisse, 18 juin 1732 ; — par Joseph Dupuis, écuyer, sieur du Ply, demeurant en la paroisse de Saint-Georges-d'Aubevoie près Gaillon, François-Marc Dupuis, écuyer, sieur de Torcy, Théodore-Anselme Dupuis, écuyer, sieur de Menneray, lieutenant au régiment de Longuerue, 29 mars 1734 ; — par Jacques Coste, officier des Invalides, à Paris, et Marie-Anne Coste, sa sœur, enfants et hériters de défunt Jacques Coste, assesseur et certificateur en la vicomté de Rouen, et de demoiselle Anne De Setz, leurs père et mère, 25 juin 1735 ; — par Antoine Dupuis, sieur de Torcy, 26 novembre

1738;—par Pierre Martin de Guillebert, sieur des Essarts, 13 décembre 1770;—par Joseph-François-Amable Le Moyne, contrôleur de l'octroi des marchands, et Antoinette-Julie Dufour, son épouse, fille unique et héritière de Charles-Nicolas Dufour, notaire gardenotes à Vernon, 12 décembre 1782. — Notes de travaux faits à une maison de la rue des Bureliers : « 1661, 30 mai, 2 pots de cidre et 2 pains pour le vin du marché avec un maçon, 16 sous ». — Mémoire du verre fourni par Antoine Poucholle, maître vitrier, à une maison derrière le chœur de Saint-Nicaise : 136 losanges carrés de verre neuf, à 3 sous le losange. — Jean Huyllard, prêtre, clerc de la paroisse Saint-Nicaise, le 3 octobre 1557.

G. 9187. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier; 2 imprimés.

**1716-1741.** — Procès entre les sieurs supérieur et prêtres du séminaire de Saint-Nicaise de Rouen, et Noël-Estienne Besnie et François-Jonas Besnie, au sujet d'un tènement de maisons, rue des Champs, vendu par Pierre Mallet à Jonas Besnie père, le 14 juillet 1694; vendu par celui-ci aux Filles hospitalières d'Ernemont, le 21 février 1725; cédé par elles au séminaire Saint-Nicaise par contrat du même jour. — Procès en la vicomté de Rouen et au Parlement. — Traité de mariage entre Guillaume Binet, marchand tapissier à Rouen, et demoiselle Marie-Anne Besnie, fille de Jonas Besnie et de feue dame Marie Mallet, 26 novembre 1716.— Mémoire imprimé pour le petit séminaire : Monsieur Lucas, conseiller rapporteur; maître Deschamps Jouault, avocat; maître Pellevé, procureur; de l'imprimerie de François Oursel, imprimeur de monseigneur l'Archevêque, grande rue Saint-Jean, vers 1736 (deux exemplaires).

G. 9188. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 cahier, contenant 65 feuillets, parchemin.

**1571-1647.** — Titres de propriété d'une maison située derrière le chœur de l'église Saint-Nicaise, acquise pour le séminaire Saint-Nicaise. — Décret des biens de Jean et Jean Dubusc, père et fils, à l'instance de Laurent Philippes, tuteur des enfants mineurs de défunt Nicolas Philippes, en 1628. — Sommaires salvations aux blâmes baillés par Vivien Duhamel, créancier de Jean Dubusc et adjudicataire, par décret de justice, de ses héritages, les dites salvations présentées au nom de Marguerite De la Planque, femme séparée quant aux biens d'avec Jean Dubusc, son mari. — « Ensuit par déclaration les charges de droit auxquelles est tenue Marguerite Desplanques, comme estant debtes aisnées du mariage d'elle et d'icelluy Dubusc. Trois lots et partages qui furent à défunt Guillaume Dufour et Rose De la Moire », 3 janvier 1571. — Vente par André Godard, contrôleur général de la marine du ponant, réparations et fortifications de Normandie, à Vivien Duhamel, d'un terrain, paroisse Saint-Nicaise, 30 mai 1624. — Sentence donnée au bailliage de Rouen sur une contestation entre André Godard, d'une part, et Vivien Duhamel et Marguerite De la Planche, veuve de défunt Jean Du Busc, d'autre part, 16 mai 1628. — Arrêt du Parlement sur une contestation entre Guillaume Duhamel et Richard Le Vavasseur, ayant épousé Gabrielle Brunecte, veuve de feu Pierre Du Busc, 1647.—Vente par Catherine Sadocq, veuve d'Olivier Falla, à Jean Dubusc, courtier de laines, d'une maison en façon d'appentis, rue de derrière le chœur de Saint-Nicaise, 21 avril 1599.

## PRIEURÉ DES CÉLESTINS DE ROUEN

G. 9189. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

**1768** (copie)-**1784.** — Inventaire et bref Etat fait par Jacques-Philippe Parent, curé de Saint-Candele-Jeune, et Jacques Marescot, avocat au Parlement, commissaires nommés par arrêt du Conseil du 8 mai précédent, de tous les biens du monastère des Célestins de Rouen (du 31 mai 1770 au 12 juin 1771). On rapporte en tête de ce document l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 mars 1771, et les articles 5, 7, 10, de l'édit de 1768 concernant les ordres religieux, les articles 34, 45 de la délibération prise au chapitre général des Célestins, tenu au monastère de Limay, le 2 octobre 1770; l'acte capitulaire des Célestins de Rouen, du 31 mai 1771. — Les Célestins de France, au chapitre général de Limay, en présence de l'évêque de Rhodez, commissaire de S. M., en conséquence des délibérations particulières des maisons de leur ordre, avaient délibéré que, « malgré le désir qu'ils avoient de se conformer aux instructions de S. M., ils la supplioient de les dispenser de l'exécution des articles 6, 7 et 10 de l'édit de 1768, se soumettant à toutes les conditions qu'il plairoit à S. M. de leur imposer, et préférant la suppression et extinction de leur Ordre à la pratique d'observations qu'ils ont déclaré estre tombées en désuétude avant leur entrée en religion, et qu'ils n'avoient pas l'espérance

de voir perpétuer par mieux, quand la ferveur les auroit engagés à s'y soumettre. » D'après l'article 7, « les supérieurs généraux devaient visiter, réformer les monastères réunis en un seul corps, les constitutions, statuts et règlements des Ordres et congrégations à l'effet d'être approuvés par le Saint-Siège » ; il exigeait, de plus, pour chaque monastère, un minimum de 8 religieux, non compris le supérieur. — Compte que rendent les Célestins de Rouen, du 1er novembre 1777 au 18 septembre 1778. — Procès-verbal de récolement de l'inventaire fait chez les Célestins, 16 septembre 1778. — Arrêt du Parlement de Rouen, du 6 juillet 1780, qui ordonne l'enregistrement des lettres-patentes de juin 1780, concernant la suppression des Célestins. — Etat actuel des biens et revenus des Célestins, 1782. — Requête de M. Tuvache, promoteur général du diocèse, à Monseigneur de la Rochefoucauld, pour qu'il fût procédé à la réunion des biens des Célestins dont le monastère avait été supprimé en vertu d'un bref du Saint-Père, du 30 octobre 1778. — Procès-verbal *de commodo et incommodo*, de Louis de Goyon, grand archidiacre, abbé commendataire de Beaufort, 12 décembre 1782. — Ordonnance de l'archevêque, du 12 juillet 1783, où se trouvent visés le brevet du Roi, du 12 juin 1782, le bref du Saint-Père le pape, du 30 octobre 1778; l'archevêque décrète l'union des biens des Célestins au séminaire Saint-Nicaise aux conditions suivantes : « Les revenus seront employés à faciliter l'éducation et l'instruction ecclésiastique des pauvres clercs de la campagne, ceux de la ville en étant exclus par les règles du séminaire Saint-Nicaise. On continuera de payer à chacun des religieux Célestins de la maison de Rouen, qui sont au nombre de 3, jusqu'à leur décès, une rente viagère de 1,500 livres, laquelle sera portée à 1,800 livres, quand ils auront atteint l'âge de 70 ans; on payera, à la décharge de l'Hôpital-Général, une rente de 1,800 livres, laquelle sera employée à l'entretien des prêtres qui desservent le dit hôpital; on paiera une rente de 1,200 livres, à savoir 800 livres aux sœurs de la Providence et 400 livres pour l'entretien de 2 sœurs d'Ernemont, en considération des écoles gratuites qu'elles tiennent pour les pauvres ; il sera payé une autre rente de 200 livres au curé de Hautot-l'Auvray, qui était à la portion congrue. L'archevêque avait autorisé la translation des corps de MM. Le Roux de Cambremont en l'église d'Acquigny, où les fondations faites par ces seigneurs devraient être acquittées, à charge, au séminaire, de payer annuellement à la fabrique de cette église une rente de 80 livres. Pareille autorisation avait été donnée pour le transfèrement en l'église Saint-Aubin-le-Cauf des fondations de M. Groulart. — Approbation du décret de l'archevêque par le Roi, septembre 1783.—Informations en vue d'enregistrement ordonnées par arrêt du 4 janvier 1784. — Arrêt d'enregistrement du 29 avril 1784. — Nombreux actes de publication.

G. 9191. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier, non relié.

**1779.** — PROCÈS-VERBAL de la vente faite du mobilier des Célestins à la requête de messire Georges Marye de Merval, receveur général des décimes du diocèse, chargé par arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 15 août 1778, de la régie et recette des revenus temporels du monastère de ces religieux. — Nombreux tableaux vendus généralement, à très bon marché, à des brocanteurs et fripiers ou à des passants : grand tableau peint sur toile, à bordure de bois doré, adjugé, à 3 livres 1 sol, au sieur Beaujour; autres tableaux au même, 7 livres, 12 l. 12 s., 4 l. 19 s., 20 l. 2 s., 12 l. 15 s., 26 l. 5 s., 7 l. 19 s., 16 l. 11 s., 4 l. 8 s., 6 l. 7 s. — Grand bureau noir avec son pupitre, au sieur Sevestre, 27 l. 19 s.; un christ d'ivoire sur velours noir avec son cadre doré, au même, 14 l.; un tableau de cuivre et un autre en ovale, à bordure de bois doré, au même, 10 l. 15 s.; 2 thèses avec leurs rouleaux en bois doré, à un passant, 3 livres; un petit réveil ou horloge en cuivre avec ses poids, cordes et la boîte en bois, 20 l. 19 s.; une armoire, à 6 battants, dont 2 grillés en fil de laiton, et 2 tiroirs fermant à clef, icelle en bois de chêne, très vieille, 12 s.; — livres indiqués par nombre et format, mais de la manière la plus vague : 21 volumes de *Mercure*, 1 livre 11 sous; 1 volume in-folio, les *Martyrologes des sieurs chevaliers de Malte*, 4 l. 5 s.; 5 volumes de l'*Histoire de France*, 3 l.; 7 volumes de l'*Histoire de France* et autres, 5 l. 10 s.; 10 volumes in-12 de l'*Histoire de Constantinople*, 5 l.; 10 volumes in-12 de *Théodose-le-Grand*, 3 l.; 16 volumes in-8° de l'*Histoire ecclésiastique* du P. Alexandre, 6 l. 19 s.; 34 volumes de l'*Histoire ecclésiastique*, de M. Fleury, 39 l. 19 s.

G. 9192. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets écrits, papier, relié en parchemin.

**1735.** — « REGISTRE dans lequel sont inventoriées des pièces concernant tous les biens et revenus de notre maison, le tout mis en ordre en l'année 1735. » Titre dans un encadrement colorié. Autre titre : « Inventaire des titres et papiers concernant l'établissement de notre maison en cette ville de Rouen, ensemble les

contrats d'acquisitions que nous avons faites, tant en la dite ville que dans les environs d'icelle, et les contrats de fondations et donations qui ont été faites en notre église, lesquels ont été disposés par liasses et mis au chartrier dans l'ordre qui suit, recours à la table qui est à la fin du présent. » Lieux mentionnés : le Tronquay, Couldun, S. Paër, Préaux, Hautot-l'Auvray, Venables, le Mesnil-Grémichon, Grainville-la-Teinturière, le Fresnay, Limésy, la Rosière, Sotteville, Saint-Gervais près Rouen. — Acquisitions faites, par le duc de Bedford, du terrain qui forme partie de l'enclos des Célestins. — Donations faites aux Célestins par Henri VI, roi d'Angleterre, des biens acquis par le duc de Bedford. – Fondation de la maison par Charles VII, roi de France.

G. 9193. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

**1294-1473**. — CARTULAIRE de l'Ordre des Célestins contenant les Bulles et autres documents concernant les privilèges qui leur avaient été accordés en fait d'exemption de dîmes, de sépulture et d'oblations faites dans leurs églises. — Bulle du pape Célestin V adressée à l'abbé du monastère du Saint-Esprit de Sulmone (autrement dit de Murron), et aux abbés, prieurs, prélats des monastères qui en dépendaient, portant approbation de leur constitution et concession de privilèges, Aquila, 5 des calendes d'octobre an Ier du pontificat. — Bulle du pape Jean XXII en faveur des Célestins, Avignon, 7 des ides d'avril an X du pontificat. — Bulle du pape Benoit XIII en faveur des mêmes, Carpentras, ides de mai an IX du pontificat.— Lettres du légat *Alamannus*, datées de Paris, calendes de juin an V du pontificat du pape Jean XXIII. — « Ensuit ung instrument et transcript autentique decrété par l'evesque d'Aquile (*Amicus de Roccha*) et par le juge séculier de la dite cité, signé par le dit evesque et plusieurs autres juges et tabellions, d'un privilège donné par le pape Eugène le quint, par lequel il confirme de mot à mot le privilège de saint Pierre Célestin, » 26 janvier 1456 (v. s.). — Sentence des gens tenant les Requêtes du Palais, à Paris, sur un procès entre les Célestins de la Sainte-Trinité de Mantes et la collégiale de Notre-Dame, au sujet de l'exemption de payer la dîme pour une pièce de vigne au lieu de Les Mès à Limay, exemption prétendue par les dits Célestins; leur droit reconnu, 2 mai 1420. — Autre procès pour dîmes entre le prieur de Pierrefonds, membre de Marmoutier, et les religieux Célestins de Saint-Pierre de Chastes (*in monte de Castis*) près Compiègne, 28 janvier 1372 ; — entre les Célestins de la même maison, d'une part, et Robert de Soupplainville, prieur de Neuffontaine près Pierrefonds, et Jean Guionnet, curé de Pierrefonds, 9 août 1443, 8 mai 1445; — entre les religieux Célestins et le prieur et couvent de Saint-Martin des Champs, à Paris (dîmes prétendues à Attainville), 18 juin 1435. — Procès entre les Célestins de Paris et Etienne Petit, fermier de l'église de Saint-Paul de Paris; celui-ci avait pris en l'église de ces religieux les torches de feue dame Isabelle de Lyécourt, de feue dame Isabelle du Quesnoy, sa mère, de feu Jean Bouvery; il est reconnu que les Célestins avaient droit « de recevoir et inhumer en leur ostel les corps morts de toutes créatures humaines qui eslisent par leur testaments leur sépulture en leur église, cloistre et cimetière, » 10 juillet 1421. — Sentence de l'official de Paris, contre maître Denis de Duclair, docteur en théologie, précédemment curé de Saint-Paul, lequel, à raison de sa cure, avait fait arrêter le luminaire et les oblations qui avaient été offerts aux funérailles de défunt Gravier Marcel, bourgeois de Paris, 4 avril 1354. — Sentence des Requêtes contre l'évêque de Paris : « Environ le karesme précédant la complainte, ou au moins depuis an et jour en ça avoit esté fait et célébré, de par Monsieur le Régent de France, duc de Bedfort, et Madame sa femme, en la présence d'icelle dame, le service et obit de feue Madame la duchesse de Bourgongne, mère de la dicte dame. — Le dit Monsieur l'evesque de Paris, qui avait célébré la messe, en la fin d'icelle, avait prins trois nobles d'or qui avoient esté offerts et bailliez par la dicte dame à l'offrande de la dite messe, et d'iceulx nobles bailla seulement l'un aux dits religieux, et les deux autres emporta sans les vouloir rendre; » sera tenu de les restituer, 8 mai 1426. — Sentence arbitrale favorable aux Célestins sur un procès entre eux et Raoul *de Justinis*, curé de Saint-Paul, 19 mai 1400. — Sentence des Requêtes en faveur des Célestins de Marcoussis contre Jean de Jouhe, curé de Sainte-Madeleine du dit lieu, à propos d'offrandes faites en l'église des religieux, le mardi de Pâques, 4 juillet 1431. — Autre sentence des Requêtes en faveur des Célestins de Notre-Dame à Sens contre messire Etienne Petitpas, 20 juin 1425. — Appointement entre les Célestins de Sens et maître Jean de Montigny, doyen de Saint-Etienne de Sens, 24 novembre 1445. — Expédition notariée du procès-verbal de l'exécution d'une sentence du sénéchal de Beaucaire en faveur des Célestins de Saint-Pierre de Luxembourg à Avignon, contre Jean Cortefoy, vicaire de l'église de *Laudunо*, au sujet de 3 sommes de blé dues aux pre-

miers, 19 décembre 1415. — Tous les documents contenus dans ce cartulaire, et que nous avons analysés suivant l'ordre dans lequel ils ont été transcrits, sont signés jusqu'à la feuille 24, du commencement à la fin, par Hector de Coquerel, conseiller du Roi en la cour de Parlement et aux Requêtes du Palais, et par Jehan Favé, conseiller du Roi, l'un et l'autre commis par la cour de l'Echiquier et gens du Conseil de Normandie, en l'absence de maître Nicolas du Boys, ajourné et défaillant, le 27 juin 1459, à la requête du prieur et religieux des Célestins de Rouen. Signé : Hector et J. Favé, avec paraphes. Du feuillet 28 v° au dernier feuillet, les actes sont signés par Denis Embreulart, clerc tabellion pour le Roi, juré et établi en la ville de Mantes.

G. 9194. (Registre.) — Petit in-folio, 19 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

**1412-1482**. — Vidimus, par Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, le 21 août 1472, de trois lettres-patentes de Louis XI, 9 novembre 1465, 9 décembre même année, 18 août 1472, en faveur des Célestins, les premières confirmatives de lettres-patentes de Charles VI, 20 septembre 1412, confirmatives elles-mêmes de leurs privilèges. — Autres lettres de Louis XI, en faveur des mêmes religieux, datées du Plessis du Parc, 3 décembre 1473. — Requêtes des Célestins de Rouen aux seigneurs des Comptes, pour obtenir d'eux justice contre le voyer de Mantes et de Meulan et les receveurs des acquits de Vernon et d'Andely, qui exigeaient de ces religieux des droits de péage. — Mandements des gens des Comptes en conséquence, 1472. — Vidimus par Jean Couppel, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, le 29 juillet 1480, d'une sentence des Requêtes, rendue le 26 janvier 1474, entre les Célestins de Rouen et les maire, échevins, pairs et commune de Mantes, qui prétendaient indûment des droits de péage pour le passage des provisions de ces religieux. Les échevins de Mantes rappelaient que le péage de leur ville leur avait été cédé, en 1201, par Guy et Raoul de Mauvoisin, seigneurs de Rosny. — Sentence des Requêtes, arrêt du Parlement de Paris, en 1482, sur un procès entre les Célestins de Rouen et Bertin de Silly, écuyer, seigneur de la Roche-Guyon, lequel prétendait un droit de péage; gain de cause obtenu par les Célestins.

G. 9195. (Registre.) — Grand in-folio, 63 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

**1433-1449**. — Registre où sont transcrites un certain nombre de lettres-patentes de Henri VI, roi d'Angleterre, la plupart obtenues à la relation des gouverneurs de Normandie, avec des mandements des gens des Comptes, en conséquence des dites lettres. Ce recueil, formé très vraisemblablement par un religieux de la communauté des Célestins de Rouen, n'intéresse cette maison que par deux documents : « Abandon fait par le Roi de tout le droit qu'il avait sur le manoir de *Canteraine*, dit maintenant *Joyeux Repos*, ayant appartenu à son oncle, Jean de Bedford, pour l'établissement à Rouen d'un monastère des Célestins; amortissement pour ce manoir, Westminster, 23 mai 1445; — lettres d'amortissement jusqu'à concurrence de 500 livres de revenu, accordées par Henri VI, aux mêmes religieux, Westminster, 8 juillet 1446. » — Lettres d'anoblissement de Guy Le Gentilhomme, bourgeois de Mantes (s'était distingué à la défense de Mantes), 20 juin 1437; — de Jean Jolivet, de Saint-Lô, 16 février 1432 (v. s.); — de Jean de Lormoye, bourgeois de Mantes (s'était distingué à la défense de Mantes), 28 décembre 1443; — de Guillaume Giresme, du bailliage de Cotentin, 21 mars 1443; — de Guillaume Poisson, vicomte de Carentan (s'était distingué à la bataille de Verneuil), 10 septembre 1444; — de Jean Ferrant, 18 juin 1445; — de Jean Gaultier, de Bayeux (s'était distingué à la défense de cette ville), abbaye de Saint-Etienne de Caen, 24 septembre 1445; — d'Isard Le Sens, de Bayeux (mêmes services), 6 juin 1445; — de Jean Le Roux, de Beuzeville-en-Cotentin, 18 décembre 1447, 17 août 1448; — de Robert Cicire, Windsor, 16 août 1447; — de Jean Le Fèvre, secrétaire du comte de Sherosbery, s[r] de Talbot (s'était signalé à la défense du château de Loge-en-Pré, dans la vallée d'Andelle), 1[er] juin 1446; — de Guillaume Aupers, de Mantes (s'était signalé à la défense de cette place), 14 janvier 1446 (v. s.); — de Roger Le Fèvre, d'Hibouville, 18 juin 1446. — Lettres d'amortissement obtenues par l'abbé et les religieux de Corneville (avaient acheté de noble homme Jean de la Vigne deux fiefs, l'un dit de la Vigne, l'autre dit de la Vaquerie, sis à Corneville, Colletot et Cauverville, en la vicomté de Pont-Audemer; durent payer 500 saluts d'or, pour la construction du nouveau palais, à Rouen, dont quittance leur fut donnée par Guy de la Villette, commis à la recette et dépense des deniers ordonnés pour cette

construction), 5 septembre 1440; — par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, jusqu'à concurrence de 50 nobles d'or du coin d'Angleterre qu'il pourrait affecter à des fondations pieuses, tant dans sa cathédrale que dans d'autres églises, 24 août 1441; — par Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel (10 livres, pour fondation d'une messe perpétuelle et d'un obit à célébrer en l'église Saint-Michel de Rouen), juin 1442; — pour le duc de Bedford (100 livres de rente aux chapelains Clémentins de la cathédrale de Rouen, qui diront chaque jour une messe à un autel proche de sa sépulture), 19 juillet 1443; — pour la mère de Guillaume Briselance, bourgeois de Rouen (30 sous de rente pour services religieux, en l'église Saint-Michel de Rouen), 20 septembre 1443; — par les Béguines de Rouen, dont l'hôtel avait été pris pour la construction du nouveau palais (avaient obtenu à la place 2 tènements de maisons en la paroisse Saint-Vigor, dont l'un était à l'enseigne de l'*Ours*, rue Cauchoise), 14 février 1443 (v. s.); — par l'Hôtel-Dieu de Rouen, jusqu'à concurrence de 200 livres, à la supplication de Jean, comte de Sherosbery, sieur de Talbot, maréchal de France, dont le fils aîné avait été enterré dans l'église de Saint-Maur, appartenant au dit Hôtel-Dieu), 11 janvier 1442 (v. s.); — par l'abbé et les religieux du Bec-Hellouin (pour un hôtel acheté par eux à Rouen, paroisses Saint-Lô et Saint-Herbland, qui devait leur servir d'asile en cas de besoin), Berchamstede, dernier mai 1444; — par Jean de Rynel, qui était secrétaire du Roi et à son service depuis 24 ans environ, et par Guillemette, sa femme, jusqu'à concurrence de 10 nobles d'or du coin du Roi à employer en œuvres pieuses, manoir de Belham, 10 août 1443; — par les Trésoriers de la fabrique de Saint-Patrice à Rouen, pour une vergée de terre contiguë à leur église et aux murs de la ville; *occasione pestilenciarum et mortalitatum que, tempore ultime obsidionis per deffunctum precarissimum genitorem nostrum ante urbem nostram Rothomagi posite, viguerunt, cimiterium prefate ecclesie Sancti-Patricii adeo fuit humanis repletum impeditumque corporibus, que tunc ibi sepeliebantur ut, pre mimia eorum multitudine fundamenta ipsius totaliter demolita fuerunt, quod custu maximo illa renovare et denuo œdificare opportuit*, 20 mars 1442 (v. s.); — par Jean de Bordeaux l'aîné et Jeanne, sa femme, jusqu'à concurrence de 10 nobles d'or du coin d'Angleterre, pour la fondation d'une chapelle de sainte Catherine, en l'église collégiale de Notre-Dame de Vernon (Jean de Bordeaux s'était distingué à la défense de cette ville), Windsor, 5 janvier 1445 (v. s.); — pour Jeanne, veuve de Guillaume Le Fèvre, bourgeois de Rouen, jusqu'à concurrence de 60 livres à convertir en revenu annuel à l'effet de la fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Denis, lieu de son inhumation, Windsor, 16 août 1445; — par les Chartreux de Rouen, de diverses parties de rente sur une maison à l'enseigne du *Coq*, à la boucherie de Saint-Maclou, rues Claquerel et des Noyers et en l'Ile du Jonquay, 27 février 1446 (v. s.); — par les Ermites de Saint-Augustin de Rouen, pour une maison attenante à leur église, et qui leur était nécessaire pour l'agrandissement de cet édifice, et pour la construction de chapelles, Westminster, 23 mai 1445; — par Jehan de Troismonts, écuyer, sieur des Champs-Goubert, pour dotation d'une chapelle au lieu dit Rougemont à Evrecy, dont la fondation est en même temps approuvée, 26, 29 juillet, 14 octobre 1446; — par Jean de Rynel, précité, jusqu'à concurrence, en premier lieu, de 10 nobles d'or, en second lieu, de 5 nobles d'or, du coin d'Angleterre, pour fondations pieuses, 12 novembre 1444, 18 octobre 1447; — par l'abbaye de Saint-Lô en Cotentin, jusqu'à concurrence de 60 livres de rente, 3 mai 1448; — par les Trésoriers de la fabrique de Saint-Maclou à Rouen, jusqu'à concurrence de 40 livres: *Cum ergo, sicuti, ex humili supplicatione dilectorum nostrorum Thesaurariorum et parrochianorum ecclesie parrochialis Sancti-Macuti Rothomagensis nobis exibita, comperimus, ipsa ecclesia, propter sui antiquitatem, pro majori parte quasi funditus nuper demolita fuerit adeo quod in ipsa servicium divinum honorifice, uti decet, celebrari non potest.... quam quidem ecclesiam supplicantes prefati structuris et œdificiis lapideis notabilibus multumque sumptuosis ad honorem Dei tociusque curie celestis refici et construi ceperunt, illam tamen sine nostri gracia et Christi fidelium largitionibus complere non valent eo quod non sit thesaurus in ea sufficiens ad cepta perficiendum*, Windsor, 20 avril 1446; — par les mêmes, pour un fonds de terre (4 perches et demie, acquis par eux, tant afin d'édifier leur église, qu'afin d'augmenter leur cimetière; le fonds acquis était une maison à l'enseigne des *Flagons*, entre l'hôtel du grand doyen du Chapitre et la rue passant devant l'église, Windsor), 6 février 1447; — par un bourgeois de Rouen, anonyme, pour 100 sous de rente affectés à une fondation de messes en l'église de Saint-Pierre-le-Portier, 4 mai 1449. — Approbation par le roi Henri VI de la donation faite, le 8 juin 1440, par Edmond de Beaufort, comte de Dorset, de Mortain et d'Harcourt, au monastère de Notre-Dame du Parc-d'Harcourt, du patronage de

Saint-Martin-d'Ecardenville, Westminster, 26 octobre 1440. — Donation par le même roi à Jehan Piteray, de l'office de sergenterie de Saint-Egny, en la vicomté de Carentan, 7 avril 1440, après Pâques ; — à Jehan Davy, de l'office de la sergenterie de Bayeux, pénultième d'août 1443 ; — à Romain Le Fèvre, de la sergenterie fieffée de Folleville, aux vicomtés d'Orbec et Pont-Audemer, Kenyngton, 3 juin 1440; — à Jean Stanley, huissier de la chambre du Roi, et à ses hoirs, de la sergenterie fieffée de Caen, Westminster, 6 mai 1440. — Fieffes faites à Guillaume de Bitot, de la cour et usage en basse justice du fief de la Balle, à Evrécy, vicomté de Caen, 28 août 1444; — à Robin Mondière, d'Orbec, de la sergenterie du Sap, 2 octobre 1444; — à Robert Seran, pour 40 livres tournois, de la terre de Queminel, 3 décembre 1444. — Fieffes faites par le Roi à Richard de Montfiquet, du moulin de Canebert, 2 mars 1444; — à Jehan Salvaing, des fiefs de la Melleraye, Hastingues et Aubigny, ayant appartenu au duc de Clarence, 18 janvier 1444 (v. s.); — à Guillaume Wymington, du fief de Blacarville, ayant appartenu au même seigneur, même date; — à Guillaume De la Mouche, de la place de deux bateaux, pour y édifier deux moulins qui pourront servir à l'avitaillement de la ville de Caen, à Caen, en la rivière d'Orne, au-dessus du pont saint Pierre, 29 mars 1445 (v. s.); — à Philippot de Bavent, de la fiefferme de Pierreville et du Val-Papillon, en la vicomté de Valognes, 14 octobre 1447; — à Etienne Le Pointière, de la moitié d'une place appelée la Place-Daguel, à Cherbourg, 18 novembre 1447; — à Cardin Bosquet, de la ferme de Gueron, en la vicomté de Bayeux, 14 novembre 1448; — à maître Guillaume Semilly, prêtre, du fief de Rubercit, en la vicomté de Bayeux, 6 décembre 1448; — à Gillet Grieu, de la terre de Vasouy, qui fut à Jehan du Vièvre, à Pennedepie, en la vicomté d'Auge, 18 décembre 1448; — à Guillaume Choppin, d'une pièce de bois à Montabeuf, laquelle avait fait partie des terres de Diguery et Salain, confisquées sur Jacques Paynel, qui s'était absenté de l'obéissance du Roi (ces terres avaient été données à Jean Labbé, mais le Roi s'était réservé le bois de Montabeuf), 21 janvier 1448 (v. s.).

G. 9196. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1731-1772.** — « Livre de recepte du revenu ordinaire de la maison des RR. PP. Célestins de Rouen, commençant au mois de janvier 1731 », continué jusqu'en 1772. — Comptes signés, à chaque page, par les prieurs : P.-F. Banchereau, 1731, 1734, 1740; M. de S^t^-Aurin, 1731-1733; De la Ramisse, 1733; P. Moreau, 1733, 1734; 1740-1742; Ch. Poitevin, 1742, 1743; Didier, 1743-1749; De Bry, 1749-1752; C. De Guyard, 1752-1755; J. Thirion, 1755; F. Ducandas, 1755-1757; C.-M. Saint-Pierre, 1757-1766; C. Lorin, 1766-1772. — Les mêmes comptes approuvés à diverses époques, par les supérieurs généraux de l'ordre : César Hugonnet, 11 octobre 1732, 3 mars 1734; Sainfray, 4 mars 1741; C.-T. Menesse, 23 mars 1745, 3 mars 1746, 11 octobre 1749, 17 mars 1751, 14 mai 1757; Richery, 21 septembre 1746; Granjean, 11 mars 1754; S^t^-Alban, 22 mars 1758, 17 mai 1764, 4 avril 1767; de Mitrai, 20 mai 1767; Camille Saint-Pierre, 1771; — par J.-B. Du Tartre, visiteur et prieur de Mantes, 28 janvier 1735, 7 mars 1736; — par J.-P. Paterne, provincial, 20 février 1739, 8 mars 1740.

G. 9197. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

**1738-1781.** — « Journal de recette du revenu ordinaire du royal monastère des Célestins de Rouen, dans lequel les rentes seigneuriales et foncières dues au Tronquay ne sont pas comprises. Ces rentes montent à 182 livres par chacun an ». Table au commencement : Dîmes et fermes. Dîmes de Couldun, de Hautot-l'Auvray, Grémichon, S^t^-Martin-du-Vivier, Préaux, Venables, S^t^-Paër, Grainville, le Tronquay. — Rentes dues dans la ville et aux environs. Table des particuliers occupant les maisons. — Couldun : « C'est un fief dépendant de l'évêché de Noyon, pour lequel nous donnons au seigneur évêque homme vivant et mourant; et, à chaque mutation, nous devons au dit seigneur une année du revenu qui consiste en 9 muids de blé et 9 muids d'avoine, mesure de Compiègne, ce qui est environ 9 mines de blé, mesure de Rouen, pour un muid. — Hautot-l'Auvray : Nous possédons dans la dite paroisse un tiers de dixmes avec le patronage qui nous a été donné par les religieux Bénédictins de Jumièges, l'an 1523 ». — Le Mesnil-Grémichon, hameau de Saint-Martin-du-Vivier.

G. 9198. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

**1772.** — « Livre de recette du revenu ordinaire de la maison des RR. PP. Célestins de Rouen, commencé au premier septembre 1772 », continué jusqu'en 1778, signé, à chaque page, par le prieur Lorin, 1772, 1773, par F.-A. Picard et Hallette, 1773, 1774.

G. 9199. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

**1777-1790**. — Comptes des fermages, loyers, fieffes et rentes du monastère des Célestins de Rouen. — « Dîmes de Couldun, consistant en 9 muids de blé, mesure de Compiègne, que les Célestins ont droit de prendre dans la grange dixmeresse du prieuré de Saint-Amand-les-Tourettes ». — Dîme de Hautot-l'Auvray, etc.

G. 9200. (Registre.) — Grand in-folio, 101 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1759-1778**. — « Livre des mises de la procure du dépost et de la bourse (du monastère des Célestins de Rouen), commencé le premier de mars 1759 ». — « Mars 1759, pour démonter et replacer la croix du clocher, 60 livres. — Pour 4 journées d'ouvrier pour battre l'orge, 3 livres 4 sous. — Pour 5 livres de sucre, 7 livres 15 sous. — Le 17, pour une paire de souliers pour Mr le prieur, 4 livres 10 sous. — Le 13 avril 1759, pour 4 journées de cheval de louage, 5 livres. — 3 juin, pour une chaise qui a été chercher M. le prieur à la campagne, 22 livres. — 20 juin, à J.-B. Peschart, garçon de dépense, pour une année et 2 mois et demi de ses gages, 72 livres. — 30 juin, pour la *Gazette*, 24 sous. — *Mises de la Bourse* : Mars 1759, pour poisson, morue, demi-cent d'œufs, 3 livres de beurre frais, 6 fromages, champignons et petites raves, 17 livres 4 sous. — Le 20, pour poisson, un cent d'écrevisses, 600 d'huîtres, champignons et petites raves, 17 livres 4 sous. — Mai 1759, pour 2 poulets, 1 poulet, 6 pigeons, 5 livres. — A M. Blondeau, de Dieppe, pour 2 quarts de harengs salés, droit d'entrée et port, 46 livres 4 sous. — Premier janvier 1760, donné pour les étrennes des domestiques et et au dehors, 18 livres. — Plus payé pour un carrosse pour faire des visites, 10 livres 4 sous. — Plus, pour mes étrennes et celles des religieux, 36 livres. — *Mises du Dépost* : Juillet 1759, au prieur, pour l'accompagnement du général à Mantes et pour un voyage de Paris, 120 livres. — Pour 2 journées de cheval de louage, pour le V. P. prieur, 50 sous. — Août, pour II bâtons de tabac, 48 livres 5 sous. — Mars 1760, pour le port de deux oiseaux venant de Dieppe, 36 sous. — Pour 2 pâtés de veau envoyés à Paris, 19 livres 4 sous. — Pour un pot d'eau-de-vie, 44 sous. — Pour la *Gazette*, 24 sous. — Août 1760, à un homme de journée, pour 36 jours de son temps, 9 livres 18 sous. — Mai 1760, au sieur Jadoulle, pour une robe de chambre qu'il a vendue au V. P. prieur, 24 livres. — Au cuisinier, pour une année de ses gages, 100 livres. — A Lapierre, garçon de dépense, pour une année de ses gages, 60 livres. — Au portier, pour une année de ses gages, 50 livres. — Aux deux chantres, pour une année de leurs honoraires, 60 livres. — 30 juillet, pour 289 livres de beurre, port et droit de vicomté, 167 livres 10 sous ; plus, pour les saleuses, 36 sous. — Août, pour une crème de Sotteville, 24 sous. — Septembre, pour 4 dindonneaux, 12 pigeons et un lapereau, 6 livres 16 sous. — Pour une dinde, un lapin et 6 pigeons, 3 livres 6 sous. — Novembre, pour un cochon de lait, un caneton et une poule, 7 livres 10 sous. — Pour 400 d'huîtres, 7 livres 4 sous. — Pour 500 de marrons, 3 livres. — Payé au bureau des vendeurs de poisson, pour tout le poisson acheté à la table dans le courant des mois de juillet-novembre, 42 livres 6 sous. — Pour 500 et demi d'œufs et 4 livres de beurre frais, 23 livres 6 sous ; pour une poule, 2 canards et 4 perdrix, 5 livres 12 sous. — Novembre, pour la *Gazette*, 48 sous. — A Mme Jadoulle, pour la bière qu'elle nous fournit, 46 livres 12 sous. — Au Père Mitenne, pour un feu d'artifice, 8 livres 8 sous. Pour une livre de café, 32 sous. Pour un voyage de récréation, 60 livres. Pour un quarteron de mignottes, 20 sous. — Décembre, pour 2 arbrisseaux venant du Havre, 14 sous. — Janvier 1778, une poule et un lapereau, 4 livres 16 sous ; demi-cent d'œufs à 2 sous. Une oreille de porc, 15 sous. Une poule, 48 sous. Un cent d'huîtres, 52 sous. Un cochon de lait, 5 livres 15 sous. — Février, une dinde, 4 poules grasses, 15 livres 15 sous ; 2 poulets, 2 lapereaux et 1 canard, 7 livres 15 sous. — Mars, bouteille d'eau-de-vie, 30 sous. Pour le pain de charité aux Cordeliers et Pénitents, 10 livres 8 sous. — Avril, solde des honoraires du médecin, 504 livres. — Avril, pour les *Gazettes*, 7 livres. — Mai, pour 2 nourolles, 24 sous. — Août, pour l'année de barbe et accommodage, 58 sous. — Mention des comptes arrêtés par l'archevêque, le 2 octobre 1778. — Le compte de 1771 vérifié par Dom Camille Saint-Pierre, supérieur général.

G. 9201. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1291** (copie)-**1600**. — « Copie du privilège donné aux religieux de l'Ordre Saint-Benoît, appellés Célestins, par saint Pierre, pape Célestin, pour tous les lieux et Religieux d'ycelluy Ordre, pour les présens et advenir, tant sur l'exemption des dîmes, comme sur

plusieurs autres choses, faite en jugement au châtelet de Paris », le dit privilège daté d'Aquila, 5 des calendes d'octobre an 1er du pontificat, privilège vidimé par l'official d'Orléans, 17 octobre 1324, la dite copie faite, 1er février 1398, sur l'original produit par frère Guy Derny, procureur des Célestins de Paris. — Mention au bas de cette copie de la collation faite par maître Hébert Camus, procureur du Chapitre de Mantes, 4 juillet 1413. — Bulle du pape Nicolas V, adressée à l'abbé et à l'official de Rouen, qu'il établit juges de contestations qui s'étaient élevées entre les Célestins de Rouen et le curé de Saint-Vivien, Nicolas Du Bosc, lequel prétendait exiger d'eux une part dans les oblations funéraires et dans les legs, ainsi que la dîme de leurs fruits, etc., 8 des calendes de décembre 1453 (sceau perdu). — Copie de lettres de Georges d'Amboise, commissaire général établi en France pour la perception des décimes, en faveur des religieux Célestins, Blois, 9 décembre 1500. — Copie d'un bref du pape Grégoire XIII, obtenu par Pierre Crespet, prieur des Célestins de Paris, le dit bref confirmant les privilèges à eux accordés par les papes ses prédécesseurs, 2 février 1591. — Sentence des gens tenant les Requêtes du Palais à Rouen, qui décharge les Célestins de Rouen de 10 livres de pension, en compensation de dîmes que réclamait d'eux maître Nicolas Buret, archidiacre en l'église cathédrale de Rouen, et curé de Saint-Vivien, 26 janvier 1599. — Diverses copies relatives aux privilèges des Célestins.

G. 9202. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

**1295** (copie)-**1664**. — Documents concernant les privilèges de l'Ordre des Célestins, la fondation, l'église, les confréries de leur monastère de Rouen. — Vidimus par *Germanus Florencius*, official d'Avignon, des bulles des papes Célestin V (ides des calendes d'avril, an 1er du pontificat), et Benoît XIII (ides de mai, an 9 du pontificat), 11 avril 1405. — Copie collationnée, en 1406, de la bulle du pape Benoît XIII (13 des ides de mai, an 9 du pontificat). — Mandement du roi Charles VII, adressé aux archevêques de Reims, de Rouen et de Sens, aux évêques de Paris, Meaux, Evreux, Lisieux, Séez, Bayeux, Coutances, et autres archevêques et évêques, qui sur ce premiers seraient requis. Il les informe qu'après la réduction de la ville de Rouen, il avait donné à l'Ordre des Célestins un hôtel à Rouen, « en entencion d'y estre construit et fondé ung monastère et convent du dit ordre en l'onneur de Dieu et de sa benoiste mère, lequel, en changeant l'ancien nom, il avoit voulu nommer, comme premier et principal fondeur, le monastère de Célestins de *Notre-Dame-du-Val de Rouen*. » Il avait donné à ces religieux « rentes compétentes pour les alimenter ». Toutefois, « pour ce que au dit lieu n'avoit église, chapelle, ne terre benoiste ou consacrée, où les dits religieux pussent révéremment célébrer le divin service ne enterrer aucuns d'eux,... voulant icelle fondation estre menée à perfection, il requéroit chacun de ces prélats, s'il apparoissoit que les abbé et prieurs du dit ordre eussent auctorité d'aucuns des saints pères papes de Romme de pouvoir recevoir de tous evesques catholiques la bénédiction ou consécration de leurs autels, églises ou chapelles... qu'ils voulussent de icelui lieu, en faveur de lui, benistre ou consacrer les églises, chappelle et terre, pour faire cymitere »; aux Montils, 10 mars 1450 (v. s.); signature du Roi, sceau perdu. — « Instrument du notaire apostolique et impérial par lequel il appert la fourme et manière de la bénédiction faite en l'ostel des Célestins de Rouen par Monsr l'évesque d'Orléans. » La consécration avait été faite le 22 septembre 1451, en présence de Jean Bertaud, prieur des Célestins de Mantes, de Jacques Guyon, licencié en décret, de Jean Garnier, maître ès-arts, bachelier en décret, secrétaire de l'évêque, de Jean Andrieu, son chapelain, de Pierre de *Trilhia*, docteur en l'un et l'autre droit, archidiacre de Lodève, conseiller du Roi au Parlement (Jean Turby, prieur des Célestins de Rouen, *Jean Multoris*, sous-prieur, plus 6 religieux et un frère.) — Lettres de frère Thibaud Artaud, provincial des Célestins de la paroisse de France, par lesquelles il associe aux mérites des communautés de sa province tous ceux qui, par leurs aumônes, contribueraient au rétablissement du monastère de Rouen, *monasterium Beate Marie de Rothomago quod, cum omnibus, Proh dolor! pateat huc usque desertum et ab omni structura, ad bene ordinatum monasterium necessaria, miserabiliter notum sit manere destitutum*, Rouen, 24 juin 1494; signature du provincial; sceau perdu. — Indulgence de 40 jours accordée par le vicaire général du cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, à ceux qui visiteraient l'église des Célestins, du jour des Rameaux à Pâques, et contribueraient par leurs aumônes à sa restauration : « *Cupientes itaque ut ecclesia prioratus seu conventus religiosorum fratrum Celestinorum civitatis Rothomagensis a Christi fidelibus congruis frequentetur honoribus ceptumque in ea opus debite perficiatur, ac libris, calicibus et aliis ecclesiasticis ad cultum divinum requisitis ornamentis decenter muniatur etc.*, dernier février 1498 (vidimus

de l'official, 1er mars même année). — Acte de la consécration de la nouvelle église des Célestins, par le cardinal Georges d'Amboise, 24 décembre 1502. — Indulgence accordée en faveur des Célestins de Rouen par le cardinal Georges d'Amboise, légat du Saint-Siège, Blois, 12 des calendes d'octobre 1504. (Lettre capitale ornée d'un sujet représentant la Ste Vierge tenant l'Enfant Jésus); sur le repli : *De mandatio prefati Rmi Domini cardinalis Rothomagensis archiepiscopi, etc. De Claromonte.* — Acte du dépôt par Jean Capet, frère de l'Ordre des Minimes de l'Observance, docteur en théologie, de reliques qui lui avaient été remises, pour en faire la distribution, par Raymond Garcensis, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie-la-Nouvelle, légat *a latere* dans l'Empire Romain, en Danemark, Norvège, Suède et Prusse, 14 mai 1512; parmi les destinataires indiqués dans l'acte suivant la volonté du cardinal, la reine, les duchesses de Bourbon et de Berry, les comtesses de Dunois et de la Tremouille, la faculté de théologie, les Quatre-Nations, les collèges très fameux de Navarre, de la Sorbonne et de Montaigu. — Mandement de frère Jean Robert, prieur provincial des Célestins de la province de France et des autres parties conjointes à la dite province, de l'Ordre de saint Benoît, vivant selon les statuts de saint Pierre le confesseur, aux frères et sœurs de la confraternité des benoîts saints 10,000 martyrs, de nouveau instituée en l'église et monastère des Célestins de Notre-Dame de Reconfort du Val de Rouen, octroyant aux membres de cette association pleine participation à tous les biens spirituels des religieux de l'Ordre, 28 janvier 1479 (v. s.); signature du dit provincial; sceau perdu. Ecrit en marge : *Bene fecisti et virtuose, reliquendo* (sic) *istam confraternitatem quia non decet nos tales questus prosequi*; d'une autre main, à la suite : *Glosam hanc scripsit manu propria R. pa. Robertus, tunc provincialis. Et ego fr. Bert. de Langues etiam indignus provincialis, eandem ex corde laudo et approbo hoc anno 1521.* Signature en forme de paraphe. — Note sur parchemin d'un supérieur de l'Ordre donnant son approbation entière aux conclusions de ces deux provinciaux : *nec consentio, ut modo, quod sic religiose relictum fuit iterum nunc assumatur, sed potius, sicut illo tempore ita et modo fiat devota et dulcis excusatio cum gratiarum actione, ad dictos seculares, et in deposito custodiatur presens littera cum glosa sua ad informationem successorum nostrorum.*—Acte d'association des religieux de Jumièges (Jacques Gaudry, prieur des Célestins de Rouen), 16 septembre 1557; sceaux perdus. — Statuts de la confrérie de Notre-Dame de Consolation fondée aux Célestins de Rouen, approuvés par l'archevêque François de Harlay, sans date; signature de l'archevêque. — « Statuts que ceux qui entreront en la dévote confrérie de Notre-Dame de Consolation érigée au monastère des RR. PP. Célestins de Rouen désirent estre observez entre eux inviolablement par la permission de Monseigneur le Révérendissime archevesque ou de ses grands vicaires au spirituel et temporel », approuvés par Pierre Barbey, provincial, premier jour de l'an 1635; additions aux statuts en 1643. — Statuts de la confrérie de Notre-Dame de Consolation fondée aux Célestins de Rouen, approuvés par l'archevêque François de Harlay, sans date; signature de ce prélat. — Bulle d'indulgences accordée par le pape Urbain VIII en faveur de cette confrérie, nones de novembre 1633; sceau perdu. — « Sentence du bailliage de Rouen, obtenue contre la confrairie des drapiers qui vouloient empescher les gens de leur profession d'entrer dans la confrairie de Notre-Dame de Consolation. » Il est énoncé, dans l'exposé de la dite sentence, que cette dite confrérie avait commencé dès le temps de l'établissement et fondation des Célestins, qui fut l'an 1449 « que les Anglois furent chassés de France par le Roy Charles VIII » (2 septembre 1433). — Divers brefs d'indulgences des papes Paul V, 23 janvier 1607, 2 septembre 1617; Urbain VIII, 6 septembre 1628, 11 décembre 1635; Innocent X, 30 janvier 1652; Alexandre VII, 20 novembre 1664.

G. 9203. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1448-1505.** — Bulle du pape Nicolas V adressée aux évêques de Bayeux et de Coutances qui leur attribue juridiction pour juger en dernier ressort de toutes les plaintes que les Célestins de N. D. de Beaurepos auraient à former contre tous ceux, quels qu'ils fussent, qui leur causeraient préjudice dans leurs personnes ou dans leurs biens, 3 des nones d'octobre 1448. — Mandement de Pierre, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, juge subdélégué par maître Pierre Mariecte, maître ès-arts, doyen de Notre-Dame de Villeneuve près Avignon, conservateur des privilèges des Célestins, à tous abbés, prieurs, prévôts, doyens, etc., pour qu'ils eussent, dans le cas où contrairement aux privilèges de ces religieux on les poursuivrait devant les juges de l'ordinaire (l'archevêque de Rouen, l'official, le promoteur), à leur notifier les peines ecclésiastiques portées par le Saint-Siège, Paris, 8 septembre 1451; signé *Louchardi*. — Mandement de Jean Laillier, doyen de l'église de Paris,

conservateur des privilèges des Célestins, par lequel il délègue ses pouvoirs en cette qualité à Jean de Gouvys, archidiacre de Bayeux, au doyen de Saint-Cande-le-Vieux et à l'official de Fécamp de l'exemption de Saint-Gervais, 2 mars 1475; marque et signature du notaire apostolique, *Hugo Anglici*. — Mandement du même par lequel, en la même qualité, il délègue ses pouvoirs à Robert de Bapaumes, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, 24 avril 1505; marque et signature du notaire apostolique Guillaume Bourdier.

G. 9204. (Liasse.) — 6 pieces, parchemin.

**1446-1562**. — Lettres d'amortissement, jusqu'à concurrence de 500 livres parisis de revenu, accordées par Henri VI, roi d'Angleterre, aux religieux Célestins, Westminster, 8 juillet 1446; sur le repli : *Per Regem, marchione comite Suffolchie, Domino Jacobo FFenys, milite, ac aliis presentibus;* signé : de Paris. *Registrata in camera Compotorum Domini nostri Regis, Rothomagi, registro cartarum et ibi folio XXXIII*[o] *expedita I. De Saint Yon*. — Lettres de sauvegarde et de committimus accordées par le même prince aux mêmes religieux, Windsor, 25 avril après Pâques 1448 : *Per Regem, marchione comite Suffolchie, domino de Beauchamp et aliis presentibus*; signé : Gervais. — Lettres de Charles VII par lesquelles il donne en aumône aux Célestins tout le droit qu'il pouvait avoir au manoir de *Canterayne*, dit maintenant *Joyeux Repos, volentes ut idem locus, quem nuper edificarat et construxerat, licet de peccuniis regni nostri, ac etiam occupabat deffunctus Johannes dux Bedfordie, cum omnibus suis pertinenciis, sit ex nunc vera et legitima predictorum patrum Celestinorum possessio*. Le Roi change le nom de *Canterayne* ou *Joyeux Repos* en celui du *Val-de-Rouen* et veut être regardé comme principal fondateur. *Datum in villa nostra Callidibecci*, dernier novembre (1449); *Per Regem, comite Dunensi, dominis de Torciaco et de Varena, magistro Johanne Burelli et aliis pluribus presentibus* : Delaloere. — Lettres-patentes du même prince, par lesquelles il donne aux Célestins 400 livres tournois de rente annuelle sur les vicomtés de Rouen, Caen, Vernon, Bayeux et Orbec, Montils-lès-Tours, 6 février 1450. Cette pièce et la précédente sont des copies collationnées par Thouroude, secrétaire du Roi; elles sont comprises dans un cahier de parchemin. — Les mêmes lettres-patentes du 6 février 1450 suivies de celles de Louis XI, qui furent données à Bordeaux le 22 avril 1462, copies collationnées, en 1621, par 2 notaires au Châtelet de Paris, 9 janvier 1621, et comprises dans un autre cahier de parchemin. — Arrêt du Parlement de Normandie ordonnant restitution aux Célestins de Rouen de deux cloches qui avaient été enlevées de leur monastère durant les séditions et depuis transportées en l'église de Boisguillaume, 15 mars 1562.

G. 9205 (Liasse). — 16 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1454-1621**. — Rente appartenant aux Célestins de Rouen sur le Domaine. — Lettres-patentes du roi Charles VII, données à Montils-lès-Tours, 6 février 1450 (v. s.), par lesquelles il assigne aux Célestins de Rouen 400 livres de rente annuelle sur les vicomtés de Rouen, Caen, Bayeux et Orbec, savoir 100 livres de rente sur chacune de ces vicomtés pour la dotation et fondation de leur monastère et des religieux étant en icelui jusqu'à ce que lui ou ses successeurs leur eussent payé 6,000 écus d'or, laquelle somme serait employée en terre, rentes et revenus qu'il leur promet d'amortir; Charles VII rappelle que dès l'année 1421 (le dernier chiffre de cette date resté en blanc) les Célestins de Notre-Dame d'Ambert en la forêt d'Orléans lui avaient vendu la seigneurie et châtel de Thury, alors occupé par les Anglais, pour une somme de 16,000 livres que le Roi leur promettait de payer incontinent qu'il en pourrait « avoir pleine, paisible et délivre possession, comme par les lettres du 20 novembre 1422 on disoit plus à plain apparoir. » Par d'autres lettres le Roi, « reconnaissant la grâce que Dieu lui avoit faite en le gardant et préservant de ses ennemis et aussi en mémoire de la victoire qu'il lui avoit donnée en la bataille qui, au dit temps, fut faite par ses bons vassaulx et loyaux subjetz à l'encontre de ses ennemis à Baugé, en laquelle, moyennant l'aide du dit Seigneur, furent desconfis plusieurs grands seigneurs d'Angleterre et autres en leurs compagnies en bien grand nombre, avoit eu ferme propos, voulenté et dévocion de fonder en l'onneur de Dieu, incontinent que la réduction et obéissance des dits chastel, terre et seigneurie de Thury auroit été faite, de faire construire, à ses coûts et despens, un couvent de Célestins et, pour la fondation et dotation, de donner et amortir toutes les rentes et revenus des dits chastel et terre de Thury. » — « Ayant, moyennant l'aide de Dieu, l'année précédente, recouvré son pays et duché de Normandie, » les Célestins étaient venus rappeler au Roi sa promesse et demander les 16,000 livres pour faire la fondation du couvent projeté. Cette demande, mise en la délibération

du Conseil du Roi, auquel étaient plusieurs prélats et autres hommes notables, « il fut trouvé que, les Célestins ne pouvant bailler au Roi deslivrance du château de Thury, il n'y avoit point d'obligation de sa part. » D'un commun accord, les lettres de cession et la promesse furent considérées comme nulles; mais le Roi qui, aussitôt après la réduction de Rouen avait donné aux Célestins le lieu de *Chanteraine*, ou de *Joyeux Repos* situé à Rouen, pour y établir un monastère dont il voulait être réputé le fondateur et auquel il donnait le nom de *Val-Notre-Dame*, en reconnaissance des grâces et bénéfices que Dieu lui avait faits en la réduction de la ville de Rouen, voulut donner aux Célestins, pour fonder leur monastère de cette ville, une rente de 400 livres sur les 4 vicomtés précitées;' original; sans signature du Roi; signé sur le repli : Delaloere.—Vidimus de ces lettres par le garde de la prévôté de Paris, 27 juillet 1451. — Lettres de confirmation du roi Louis XI, Bordeaux, 22 avril 1462. — Vidimus de ces lettres, 7 décembre même année. — Mandements des gens des Comptes. — Arrêt de la cour de Parlement de Normandie contre les receveurs du duc de Ferrare jouissant par engagement des vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise, 17 août 1555. — Arrêts du Conseil d'Etat au sujet de la rente due aux Célestins sur le Domaine. — Information faite par Jacques Morin, sieur d'Ecajeul, trésorier-général au Bureau de Caen, au sujet de la valeur des loges des halles des villes de Caen et Bayeux, qu'il s'agissait de donner aux Célestins en compensation de cette rente; prennent part à l'enquête, à Caen : Gilles Hallot, écuyer, sieur de Maisoncelles, avocat de S. M. au bailliage et siège présidial de Caen, maître Josué Gondouin, maître-voyer des ouvrages publics au bailliage de Caen; — à Bayeux, maîtres Jacques Le Bédey, vicomte, maire et juge politique de la dite ville, Antoine Fumée et Raphaël Philippes, avocats du Roi, et Pierre Tostain, échevin; longue description des halles et des marchés de Caen et de Bayeux. « La halle de la draperie se trouve près de la porte du Vieil-Marché, laquelle halle consiste en ung comble de charpenterie et couverture faict faire par les drapiers, dont les poutres et sommiers sont au-dessus du rez des terres de 6 ou 7 pieds seullement; soubz le toict du dit comble se trouve place pour recevoir la marchandise de 34 drapiers, à raison de 7 ou 8 pieds en carré pour chacun; mais du nombre des dictes places celles du parmy s'occupent fort souvent, et les autres sont négligées par les marchands ordinaires et occupées le plus souvent de quelques marchandz estrangers. — La halle de la draperie chaussetterie est à costé de la draperie cy-dessus mentionnée, que les dits drapiers chausettiers ont aussy faic bastir de pareille forme et structure, et se trouve place soubz icelle pour saize drapiers chausettiers; mais elle a été par eux négligée et sert à présent pour la réception des lingettes, qui par diverses personnes et de divers lieux les exposent à la première place trouvée, dont la mesure se faict à l'ung des boutz de la dicte halle, laquelle à ce moïen se trouve occupée. » Déposition des drapiers : « Ont dict que chacun jour de lundy de la septmaine, ilz sont au marché qui se tient aus dites halles avec plusieurs autres de leur mestier de drapier, auquel ils font porter leurs marchandises qu'ils estallent à chacun une loge qu'ilz ont aus dites halles, en laquelle loge ilz vendent et débitent leur marchandise; que les dites loges leur ont esté baillées et désignées à chacun d'eulx, et y estallent par permission qui leur en a esté donnée, et aux autres de leur métier, par les juges du bailliage, du consentement du procureur du Roy.— Ont dict que, par la dite permission, ils sont tenus d'entretenir les dites loges en bonne et deue réparation et de païer les droits qui sont deubz à S. M. à cause des dites loges, qui sont 8 treizains par chacun an, sans toutefois qu'ilz puissent cedder leur droict à d'autres ny empescher S. M. de prendre possession du fonds des dites halles, quand il lui plaira. Ont dict que ceux qui ont obtenu permission d'estaller aux dites loges, et qui ne les occupent point, les baillent à ferme, les ungs à 6 l. ou 100 s. par an, les autres à 60 s. ou 50; et y en a qui sont baillées à 30 s. par an; et sont les dites loges plus ou moins baillées sellon le lieu ou elles sont placées. — A Bayeux, il y a 2 boucheries, l'une dedans la ville, en laquelle les bouchers d'icelle estallent et vendent leur marchandise tous les jours de la septmaine, hormis le samedi; l'autre est aux faubourgs du dit Baieux, dedans l'enclos des halles, en laquelle ils estallent, vendent et distribuent leurs marchandises avec les bouchers des champs, le dit jour de samedi seullement. — La poissonnerie est fort petite, n'ayant que 9 ou 10 toises de largeur environ, laquelle est située dedans l'enclos et contre les murailles de la ville, » 29 avril et 16 mai 1620.

G. 9206. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 cahiers comprenant ensemble 37 feuillets, parchemin.

**1547-1716**. — Confirmation, par les rois de France, des privilèges accordés aux Célestins, 1547, 1573, 1575, 1594, 1611, 1644, 1716. Arrêts d'enregistrement. — Deux cahiers en parchemin contenant

copie des privilèges accordés aux Célestins de 1472 à 1611, avec les arrêts d'enregistrement; l'un de ces cahiers collationné par Le Tellier, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, 1628; — l'autre cahier, collationné par Thouroude, autre secrétaire du Roi, vers la même époque.

G. 9207. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.
(3 imprimés.)

**1452-1691**. — Lettres-patentes, arrêts du Conseil d'Etat, et autres pièces concernant le droit de *committimus* accordé aux Célestins. — « Sauvegarde du Roy Charles VII<sup>e</sup> pour l'ostel de céans, donné au moys d'aoust l'an mil IIII<sup>e</sup> L II. » Sceau perdu. — Vidimus de ces lettres-patentes par Guillaume Gombaut, vicomte de Rouen, pénultième d'octobre même année. — Arrêts du Conseil, 1<sup>er</sup> avril 1472 avant Pâques, 20 octobre 1477, novembre 1487, 3 octobre 1673, 6 août 1691, et lettres-patentes sur iceux. — Mandement de Jehan De la Barre, chevalier, comte d'Etampes, vicomte de Bridiers, baron de Veretz, etc., garde de la prévôté de Paris, commissaire gardien et réformateur général député par le Roi aux Célestins de Notre-Dame-du-Val de Rouen, au premier sergent à cheval du Châtelet, pour qu'il eût à faire citer devant lui tous ceux qui seraient trouvés molestant ces religieux et à faire apposer « les panonceaux et bâtons royaux en et sur les lieux, terres, manoirs et possessions qu'il appartiendroit, 1529; » manque l'indication du mois, qui paraît avoir été grattée.

G. 9208. (Liasse.) — 15 pièces parchemin;
8 pièces, papier; 1 cachet.

Fin du XV<sup>e</sup> siècle-**1717**. — Déclarations données au Roi, par les Célestins, des revenus de leurs maisons; pièces relatives aux droits d'amortissement. — « Déclaration de la fondacion et augmentation de l'esglise et monastère fondés à Rouen par le roy Charles septième. Et premièrement l'an mil quatre cents XLI, le dit seigneur donna et amortist à l'Ordre des Célestins ung lieu et tènement où à présent sont les dits Célestins, alors nommé *Joyeux-Repos* avec toutes ses appartenances et appendences pour y estre par luy fondé et édiffié ung monastère et couvent de l'ordre des Célestins vivans selon les status et ordennances Mons<sup>r</sup> saint Pierre Célestin, aux charges que le dit lieu povoit debvoir, pour accomplir certaine promesse qu'il avoit faicte à cause de la victoire qu'il avoit eue de ses ennemis et aussi pour ce qu'il avoit recouvert sa duché de Normandie; et fu nommé le dit lieu par le dit fondateur *Notre-Dame-du-Val de Rouen*; et pour ce que le dit seigneur n'a pas fait faire l'édifice des dits Célestins, mais a esté fait et édiffié, à grande pauvreté et misère, des omosnes et dons des bonnes gens du pays, à raison que autrement ilz n'eussent sceu construire leur lieu, qui est encore imparfait, » don par le Roi de 400 livres de rente. — Don par le comte de Sommerset, en 1449, de 45 acres de terre. — Autres donations de Robert de Villeneuve; — de Mahieu d'Aux; — de Jean de Hangest, seigneur de Genly; — de Jean Le Chevalier, célestin; — de Robert Auvray, écuyer (donna son droit de la ferme de *l'Annelet*, qui est de prendre sur chacun cheval chargé de marée entrant dedens Rouen, une maille;» — de Vincent Desnoz et de Perrette, sa femme; — de Jacques Dulong, bourgeois de Rouen; — de Jean de Mansigny, écuyer, seigneur de Saint-Lucien; — de maître Jean Descourtils, seigneur de Tourly; — de maître Noël Bigot, conseiller en cour d'église; — de Mgr de la Heuze, sans date, xv<sup>e</sup> siècle. — Déclarations du temporel du monastère, 1522, 1673, 1681; autre déclaration de 1717 : « En la paroisse de Saint-Vivien. L'église, cloître et autres lieux réguliers du dit monastère, cour d'entrée, basse-cour et jardin compris dans un enclos de murs, d'environ 3 acres et demie de terre, scituez dans l'enceinte de la ville, donnés aux dits religieux par le Roy Charles septième, d'heureuse mémoire, en actions de grâces de la victoire par luy remportée contre les Anglois et de leur retraite de la duché de Normandie qu'ils avoient usurpée, et bornés, d'un côté, le chemin du Rempart, d'autre côté, le chemin de la ville, estant sur la rivière de Robec; d'un bout, le chemin du dit Rempart jusqu'à la rivière de Robec, et, d'autre bout, l'hôpital des pauvres Valides; » cachet des Célestins de Rouen sur papier et pain à cacheter : *Sigillum conventus Celestinorum de Rothomago*. — Lettres d'amortissement obtenues du Roi François I<sup>er</sup>, juin 1522, enregistrées aux Parlements de Paris et de Rouen. — Lettres-patentes du même roi pour l'amortissement général des biens ecclésiastiques de la province de Normandie (c'est une des lettres précédemment indiquées). — « Déclaration que baillent et présentent les religieux prieur et couvent des Cellestins de Notre-Dame-du-Val de Rouen, de fondation royalle, appartenant au Saint-Siège de Rome sans moyen » : revenu évalué à 3,400 livres par an, dont ils n'étaient point payés, « pour avoir esté leurs fermiers ruinez des gens de guerre; obligés de nourrir 15 religieux et autres serviteurs, entretenir leur église et monastère, »

9 juin 1640; la dite déclaration reçue par Thomas Pigache, conseiller au bailliage de Rouen, commissaire député par Sa Majesté pour recevoir les déclarations. — Quittance de Pierre Pidou. — Autre déclaration de l'année 1540, portant, en forme de titre, cette énonciation : « Suyvant le voulloir et commandement du Roy notre sire sur le faict des admortissemens, francs-fiefz, nouveaulx acquestz, les religieux prieur et couvent des Célestins de Rouen baillent par déclaration au greffe de Mons^r le bailly de Rouen les rentes et revenuz en temporel de leur monastère, tant en fiefz, terres, rentes et possessions, soient nobles ou roturières, scitués et assis tant en la vicomté du dit Rouen que ailleurs, ainsi qu'il ensuyt. »

G. 9209. (Registre.) — 22 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

**1514-1784**. — Pièces diverses. « Déclaration des terres, rentes et revenus appartenant aux religieux prieur et couvent des Célestins de Rouen qu'ils ont acquis depuis 30 ans en ce pays de Normandie. » A la suite de cette déclaration : « Plaise à Messieurs les commissaires sçavoir que les rentes cy-dessus déclarées ont été acquises des dîmes baillez au couvent pour les fondations de trois messes à dire et célébrer, par chacun jour de la septmaine, la première pour Mons^r de Graville, en son vivant admiral de France ; la seconde, pour Révérend père en Dieu Mons^r l'évêque de Philadelphie ; la tierce pour maistre Jehan Sebire, en son vivant chanoine de l'église Notre-Dame de Rouen ; et le reste des dits deniers a été employé en l'édifice et construction de leur église, » pénultième d'août 1522. — Constitution de rente sur le Domaine par les commissaires du Roi, Jean Feu, président au Parlement et Louis Preudhomme, seigneur de Fontenay-en-Brie, Général des finances du Roi, 1544. — Confirmation par Henri IV, aux Célestins, du droit de prendre, chaque année, 2 setiers de sel au prix de marchand, et de leur exemption du droit d'aide de 12 sous 6 deniers pour muid de vin, Rouen, novembre 1596 (copie collationnée, 1597) — Sentence du bailliage de Rouen contre ceux qui déposaient des ordures le long des murailles de leur église, 1654 (original et copie imprimée). — Autre sentence du même bailliage, même objet, 18 juin 1751. — Constitutions de rentes sur les Célestins, plusieurs souscrites du nom de Mitenne, prieur de la communauté. — Contrats de fieffe. — Plan de la mare des Prés dans une ferme des Célestins, non désignée. — Décharge de la taxe du 8^e denier pour la maison de la *Croix certe* revenue en la possession des Célestins faute de paiement, 1646. — Consultation de l'avocat Le Bourgeois de Belleville. — Compte de la régie des biens des Célestins à l'époque de leur suppression. — Vente par le séminaire Saint-Nicaise à Jean-Nicolas Sevestre, bourgeois de Rouen, de l'ancienne église et monastère des Célestins pour 120,000 livres, 24 octobre 1784.

G. 9210. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier. (2 imprimés.)

**1506-1752**. — Mandements des commissaires ordonnés par le Roi pour la perception des droits de francs-fiefs et de nouveaux-acquêts. — Saisies et mainlevée de biens pour le paiement des dits droits. Quelques titres de propriété donnant sujet à cette perception.

G. 9211. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier. (6 imprimés.)

**1465**-(copie)-**1730**. — Lettres-patentes, arrêts du Conseil, du Parlement de Normandie, de la Cour des Aides de Rouen, sentences des Requêtes, des Trésoriers généraux de France, relatives à l'exemption de droits de péage, le long de la Seine, de droits d'entrée de boissons à Rouen, au profit des Célestins de cette ville. — Sentence des Requêtes contre les échevins de Mantes pour indue perception de droits de péage, 26 juin 1474. — Mandement des gens de Comptes à Paris, adressé à Louis Vion, collecteur du travers du pont de Meulan, pour lui ordonner de restituer aux Célestins 115 sous 8 deniers indûment perçus pour le passage de leurs vins, 12 novembre 1478. — Autre mandement des mêmes au receveur de l'acquit d'Andely pour lui ordonner de laisser jouir les Célestins de leur exemption de péage ou travers pour la conduite des vivres de leur crû, 1^er décembre 1480. — « Extrait des registres du Conseil d'Etat » portant que les doyen, chanoines, Chapitre de Rouen, les communautés religieuses et hôpitaux de ladite ville, continueront de jouir de l'exemption de tous droitz d'entrée pour leurs vins et cidres, » 4 novembre 1698 (Imprimé). — « Arrest de la Cour des Aides de Rouen, qui décharge les communautés religieuses du paiement de deux sols pour livre des droits dont elles sont exemptes, » 18 février 1707 (Imprimé). — « Déclaration du Roy pour le paiement du droit de confirmation à cause de l'Avènement du Roy à la couronne, » 27 septembre 1723. (Imprimé.)—« Décla-

ration du Roy qui exempte à perpétuité les biens, droits et charges ecclésiastiques, sous quelque dénonciation que ce puisse être, du droit de confirmation, cinquantième, et de toutes impositions et taxes généralement quelconques, » du 8 octobre 1726. (Imprimé.) — « Liste des religieux Célestins de ceste ville de Rouen baillé sur l'arrest de la Cour du 6 novembre dernier (1652) » : Claude Godart, prieur, 10 religieux, 3 frères et 4 serviteurs.

G. 9212. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1568-1681.** — Fondations faites au monastère des Célestins de Rouen par Marie de Bellièvre, veuve de feu monsieur maître Robert Le Roux, vivant écuyer, seigneur de Tilly, Mesnil-Jourdain, Becdalle, Villette, Vironvay, Cambremont, conseiller du Roi au Parlement de Normandie, et monsieur maître Robert Le Roux, conseiller du Roi en son grand Conseil, messire Pompone Le Roux, chevalier, l'un des 24 gentilshommes de la maison du Roi, capitaine entretenu par S. M. au régiment de Champagne, et monsieur maître Le Roux, conseiller du Roi au dit Parlement, seigneur des dites terres ci-dessus, enfants et héritiers du dit feu sieur de Tilly, inhumé aux Célestins, ainsi que feu messire Nicolas Le Roux, chevalier, vivant, l'un des 24 gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, aussi fils de la dite dame de Bellièvre; don de rente foncière à Grainville-la-Teinturière. « Ont permis les dits religieux à la dite dame et sieurs de Thilly de faire agrandir le caveau, auquel a été inhumé le dit feu de Thilly, et, pour mémoire de la présente fondation, faire mettre ung épitaphe en tel lieu de la chapelle qu'il leur plaira, en laquelle sera escripte (*sic*) les charges et conditions de la présente fondation, » 12 novembre 1639. — Fondation par Nicolas Brice, chanoine de la cathédrale de Rouen, 6 mai 1631 : Pierre Brice, écuyer, sieur de Mezanguemare, de la Vente-Pouchet, de Castillon et de Saint-Brice, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Normandie, fils aîné et héritier en partie de feu Jehan Brice, écuyer, sieur de Bouquelon et de Mezanguemare, aussi auditeur des Comptes, et de défunte damoiselle Marguerite De la Porte, ses père et mère, dont les corps reposaient en l'église et paroisse de Saint-Eloi de Rouen, sous une tombe de marbre posée devant le crucifix de la dite église, désirant seconder les affections et bons désirs que feu maître Nicolas Brice, son oncle, chanoine de Rouen, avait, de son vivant, pour la maison des Célestins ; louant les fondations par lui faites en l'église des dits pères, décorations par lui faites de la chapelle du Saint-Esprit et de saint Brice, archevêque de Tours, successeur de saint Martin, où est de présent inhumée Geneviève Voisin, femme du dit sieur Brice, auquel lieu il désire être lui-même inhumé, 10 septembre 1650 ; — par dame Catherine De la Mothe, prieure du royal monastère des Filles-Dieu, dernier mai 1653 ; — par Louis Gueroult et Barbe Des Ventes, sa femme (biens à Couronne), 21 juillet 1633 ; — pour Pierre Duhamel, marchand de Rouen, qui avait été inhumé dans le chœur de l'église des Célestins, 21 décembre 1651 ; — par François Thomas, receveur général des décimes, et Marguerite Thouret, sa femme, 3 juin 1652. — Titres de propriété et de procédures relatifs à ces diverses fondations.

G. 9213. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1275-1781.** — Titres concernant des rentes qui appartiennent aux Célestins dans la ville de Rouen. — Charte de Regnaud *de Brechiaco*, par laquelle il cède à Vincent du Valrichier, pour neuf-vingts livres tournois, une rente de 10 livres à prendre sur le grand et *magistrale* moulin qui avait appartenu à l'archevêque de Rouen et était devenu la propriété de cette ville, la dite rente provenant au dit Regnaud *de Brechiaco* d'un échange passé entre lui et Thomas de Valrichier, à qui il avait cédé son fief de haubert de la paroisse Saint-Martin de Saint-Georges (Saint-Georges-de-Boscherville) ; acte passé devant Guillaume de Gisors, maire de Rouen, juin 1275. — Le même échange reconnu devant l'official de Rouen, juillet même année. — Vente faite aux Célestins de la Sainte-Trinité de Mantes, par Simon de Vaurichier, moyennant un prix de 130 écus d'or de vieil or, de 10 livres de rente à prendre sur le moulin Claquerel, sur l'Eau-de-Robec, près de l'hôtel de l'*Ecureuil ;* on mentionne dans l'acte que les écus furent pesés par Rogier Le Clerc, changeur à Rouen, et qu'ils représentaient un poids de 2 marcs 11 esterlins et demi; il fut payé, en plus, 4 écus de semblable or pour le vin du marché, dernier février 1420 (v. s.). — Reconnaissance donnée par la Ville de cette rente à prendre sur le même revenu au profit de la régie des biens du monastère supprimé et de tous autres qu'il appartiendrait, 13 novembre 1781. — Echange entre Pierre Delamare, d'une part, et Pierre Harchelle, Jehan Dorion, Guillaume Duparc, clerc, Jehan Le Cavelier dit Le Bateur, et Pierre de Flamanville, à cause de sa femme, d'autre part : ceux-

ci échangent à Pierre Delamare « une voie, alée, ou postis suffisante à une autre voie, alée, postis en une wide pièche sur l'eaue de Robec, par telle manière que le dit Pierre Delamare fera faire un postis, alée ou voie couverte et raisonnable aux dessus nommez au bout de sa maison, de cinq piés de voie, la paray dessus estante, et de hault que les dessus nommés ou leur commandement ou autres pour eulx y puissent aller et porter en leurs cols leurs draps et une serpillière plaine de laine... auront, chacun de soy, une clef ou clavel pour aler et venir as pentheurs », pénultième jour d'août 1377. — Mention de Richard Larcher, curé de Blosseville-en-Caux, dernier avril 1493; — de Jean Le Porchier, curé de Sausseusemare, qui avait donné aux prévôt, maîtres et frères du collège des notaires, une rente à charge d'obit, 22 juillet 1496.

G. 9214. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1433-1687.**—Titres de propriété de maisons appartenant aux Célestins de Rouen, situées en cette ville près du monastère de ces religieux, paroisse Saint-Vivien, rue Percière (maison à l'enseigne de la *Croix-Verte*), rue des Verriers et près du pont Dame-Regnaulde.—Donations faites aux Célestins par Robert Louier, drapier, 2 avril 1492; — par messire Pierre Cler, prêtre, demeurant à Périers-sur-Andelle, hameau du Fayel, 12 avril 1507;—par Jean du Couldray, 1er mars 1412; — — par Guillaume Le Prevost, drapier, 18 mars 1502; — par Antoine Bigot, écuyer, bailli de Grainville-sur-Ry et Vascœuil, 26 octobre 1503; — par Vincent Desnos et Perrette, sa femme, 5 juin 1494. — Fieffe faite par les religieux de l'Hôtel-Dieu de Rouen, à maître Adam Du Tot, « docteur en chirurgie », et à ses hoirs, d'une maison, jardin et siège de pentheur, paroisse Saint-Vivien, pour 60 sous de rente et à charge d'employer, dans un délai de 3 ans, sur les dits héritages, jusqu'à concurrence de 80 livres tournois, en édifice neuf, 9 octobre 1481. — Bail à rente par Martin Des Essarts, procureur de la Ville, et au nom de la communauté, à Richard Desnos et à Jeanne, sa femme, d'une maison et vide place, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, rue Percière, 8 mai 1452. — Décret des biens qui furent à Vincent Desnos, 1510; — de la maison qui fut à Robert Du Til, 1514. — Fieffe de la maison de la *Croix-Verte*, 20 avril 1616; — remise faite aux Célestins de cette maison, 1644. — Moulin de la *foulerie Mautruble*, près de l'allée des Célestins, sur l'Eau-de-Robec, 1529; — de la ruelle Martin Le Prevost, 14 avril 1433; — de Martin Collet, chirurgien et barbier, 5 et 13 juin 1494.

G. 9215. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 1 registre contenant 49 feuillets, parchemin.

**1501-1773.** — Titres de propriété de maisons ou de rentes sur des maisons appartenant aux Célestins de Rouen. — Donation, pour cause de fondation de services religieux, aux Célestins, par Guillaume Filleul, taillandier, et par Robinette, sa femme, de la maison à l'encoignure du *Traynel*, devant le portail de l'église de Saint-Vivien, acquise précédemment de Jean Le Bouchier, maître maçon, 1501. — Décrets d'une maison dite le *Nouveau-Monde*, près de l'église des Célestins, ayant appartenu, en 1515, à Jean Abada, 30 décembre 1517; — d'une maison située en la paroisse Saint-Vivien, ayant appartenu à Nicolas Le Moyne, 1553; — d'une autre maison, rue Orbe, ayant appartenu à Jean Le Cordier, 1598. — Lots et partages des héritages et rentes de feu maître Jacques Austin, curé de Fresquiennes, entre Guillaume Austin, Général en la Cour des Aides de Normandie, Jean Austin, fils aîné de Mathieu Austin, frère des dits Jacques et Guillaume, et Isabeau de Beauregard, veuve du dit Mathieu, 1569. — Vente par honorable homme, maître Jean des Essarts, licencié ès-lois, avocat en cour laie, d'une rente de 70 sous tournois sur la maison à l'enseigne de *la Corne-de-Cerf*, rue Saint-Hilaire, 16 mars 1515; — par Richard Bauldry, marchand, d'un jardin, paroisse Saint-Vivien, 2 septembre 1519; — par Nicole Restoult, chanoine de Rouen, de deux jardins avec maison près du chemin des murs de la ville, près Saint-Vivien, 9 mars 1529 (v. s.); — par Georges de Monfault, sieur de Fontenelles, fils et héritier de maître Pierre de Monfault, président en la Cour de Parlement, d'une maison et jardin devant le prieuré, 21 mai 1558. — Fieffes faites par les Célestins à Robert Parmentier, maître cuisinier rôtisseur à Rouen, d'une maison en la rue Noble, 5 janvier 1724; — à Elie Boullenger, marchand chasublier, d'une maison à la Croix-de-Pierre, 2 août 1728; — à Guillaume-Jean Goudou, faïencier, d'une maison en la rue dite des Augustins, 23 août 1741.

G. 9216. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1534** (copie)-**1785.** — Titres de propriété concernant des biens ayant appartenu aux Célestins. —

Pièces relatives au décret des biens de défunt noble homme Jacques Austin, fils et héritier de défunt noble homme Guillaume Austin, conseiller du Roi et Général en la Cour des Aides de Normandie, 1596-1601. — Lots et partages du bien et revenu de défunt Jehan Austin, en son vivant bourgeois et conseiller en la ville de Rouen, demeurant en la paroisse Saint-André, que baille Guillaume Austin, fils puîné et héritier du dit défunt, à maistres Jehan Austin, avocat en la Cour de Parlement, Jacques Austin, prêtre, curé de Fresquiennes, et Mathieu Austin, frères, tous enfants et héritiers du dit défunt Jehan Austin. — Procès et accord entre les Célestins et les religieuses de Sainte-Claire, au sujet d'une ruelle située devant le couvent de ces religieuses, laquelle fut supprimée en 1785. — Accord passé le 6 novembre 1583, signé par Geoffroy Ballue, sieur de la Grefverie, maître des ouvrages et fortifications de la Ville, frère Roger Cuyrot, prêtre, confesseur des religieuses de Sainte-Claire, et sœur Marie Audasse, prieure. — Actes signés par le sieur Le Mercier de Saint-Arrenne, 1784, 1785.

G. 9217. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1576-1684.** — Titres de propriété de maisons et de rentes appartenant aux Célestins en la ville de Rouen.—Maisons près de leur monastère et rue Orbe.— Vente par Jean Petit, passementier, à Nicolas Salvart, bourgeois, marchand orfèvre, demeurant en la paroisse Saint-Etienne-la-grande-Eglise, de la moitié d'une maison et jardin rue des Célestins, pour 700 livres tournois, 8 juin 1618; présents à l'acte, Jacques Clément, maçon, Pierre Moisson et Georges Valdory. — Contrat de mariage entre Jacques Guillemastre, procureur au bailliage de Rouen, et Elisabeth Salvart, fille de Thomas Salvart, marchand orfèvre, et d'Elisabeth Lerminier, 1664. — Vente par Samuel Salvart, marchand orfèvre, fils aîné et héritier de Thomas Salvart, aux Célestins... d'une moitié de maison sur la rivière de Robec, paroisse Saint-Vivien, 1672. — Quittance de Samuel Salluart (ainsi signé), 11 septembre 1673. — Vente faite par Nicolas Le Pelletier père, Pierre et Nicolas, ses fils, aux Célestins, d'une maison avec un petit jardin bornée par ces religieux et par Thomas Salluart, orfèvre, 12 mars 1663. — Vente aux mêmes religieux de 2 corps de logis, rue Orbe, par Pierre Le Febvre sieur de Pontbrocard, demeurant rue Coupegorge, fils aîné et héritier en partie de défunt maître Pierre Le Febvre, sieur de Pontbrocard, avocat en la Cour, ancien conseiller échevin de Rouen, lequel était fils et héritier de noble homme Gilles Le Febvre, sieur de Pontbrocard, 29 juin 1680.

G. 9218. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

**1736-1784.** — Baux par les Célestins et par le séminaire Saint-Vivien qui leur succéda, de maisons situées à Rouen, rue des Célestins, du Chaudron, Damiette, Percière (auberge à l'enseigne de la *Croix-Verte*), de Saint-Hilaire et de Saint-Vivien. — Bail emphytéotique à Pierre Lucas, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Rouen, rue du Moulinet, de maison, rue Saint-Hilaire, 1784; — à André-Nicolas Boissel, d'une maison sur l'Eau-de-Robec, paroisse Saint-Vivien, même année.

G. 9219. (Liasse.) — 38 feuillets, papier.

**1407-1506.** — Registre où sont transcrits les titres de propriété de la terre du Tronquay appartenant aux Célestins. Pas de titre; le registre commence ainsi : « La terre et seigneurie du Tronquay en la forest de Lyons eu Veulquessin-le-Normant, appartenant de présent aux Religieux prieur et couvent des Célestins de Rouen, fut jadis à noble homme Bureau de Dicy, escuier, et damoiselle Jehenne de Beauvois, sa femme, lesquelz vendirent et transportèrent icelle terre à honnourable homme et saige maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roy notre sire; et depuis, pour la singulière dévotion qu'il avoit aux religieux Célestins de Paris, leur donna et aumosna telle terre et seigneurie, lesquelz Célestins de Paris, considérant la poureté et nécessité des dis Célestins de Rouen, et pour certaines causes à ce les mouvans, leur cédèrent et transportèrent la dicte terre du Tronquay, ainsi comme de tout ce appert par le contenu des lettres dont la teneur s'ensuit. — Et premièrement la lettre de vendicion du dit fief et appartenances du Tronquay faicte à maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roi notre sire, par Bureau de Dicy, escuier, et damoiselle Jehenne de Beauvois, sa femme, 1er février 1416 (v. s.) ». — Dans le contrat Bureau de Dicy est qualifié « d'escuier du corps et maistre de l'escurie du Roi ». — « Lettres de donation du fief du Tronquay, faicte aux Célestins de Paris, par maistre Guillaume de Neauville, » 29 mai 1421. Le donateur déclare dans son acte de donation que son fief, assis en la ville et finage du Tronquay, est tenu en franc-aloy,

sauf environ la 1re partie qui était tenue par hommage de Monsr de Blainville, à cause de sa terre de Besancourt. — Don fait par les Célestins de Paris aux Célestins de Rouen de la terre du Tronquay, 28 juillet 1473. — Registre écrit vers 1506; écriture soignée; lettres ornées.

G. 9220. (Liasse). — 27 pièces, parchemin.

**1371-1498**. — Contrats de fieffe concernant des biens sis au Tronquay. — Lettres de Jean Roussel, clerc et garde du scel de la châtellenie de Lyons pour très haute et excellente princesse Katherine reine d'Angleterre : « Nyvellet Gellain prend à rente annuelle, des Célestins de Notre-Dame de Paris, 3 vergées de terre au triège de la Trambloie, » 8 décembre 1433.—Fieffe faite par les Célestins de Rouen à Robinet Rastel, « d'une grant masure nommée le grand Courtil, » 5 octobre 1484.—Fieffe faite par les mêmes à Perrenet Le Fevre, dit Fustier, d'une portion de masure nommée la masure Calain, 18 décembre 1490. — Mention de Jean Bigot, prieur des Célestins, 1490; — de Jean Gellain, curé de Beauficel, 1490; — de Jean Langlois, lieutenant de Hugues de Bodil, vicomte de Gisors, 1462. — Lieux indiqués : les hameaux de la Lande-Saint-Ouen, de la Mare-des-Essarts, Cocerf ou Corcerf; le Fossé-à-l'Abbé.

G. 9221. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1417-1474**. — « Vendicion du fief et appartenances du Tronquay assis en la forest de Lyons en Veusquecin-le-Normant, faite à maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roy notre sire, par Bureau de Dicy, escuier, et demoiselle Jehanne de Beauvais, sa femme, à cause d'elle *prout infra*, le premier jour février (1416). Et nota que le dit maître Guillaume nous transporta le dit fief *prout in litteris super hoc confectis continetur* l'an CCCC et XX, le VIIe d'octobre. » — « Lettre de la donacion du fief et appartenances du Tronquay à nous (les Célestins de Paris) faicte par maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roy notre sire, escripte de sa main et signée de son seing manuel, l'an mil IIIIc XIX, le XVIIIe jour de juillet, cette donation faite à charge, pour les Célestins, de créer, mettre et ordonner en leur église un religieux orateur perpétuel pour prier Dieu à l'intention de ses amys; don d'un fief à lui appartenant de son conquest, assis en la ville, terrouer et finage du Tronquay, tenu en franc-aleu, sauf et réservé la 8e partie, qui est tenue de Monsr de Blainville, à cause de sa terre de Besancourt; » l'acte est signé et non scellé. — Donation du même fief par le même, 29 mai 1421 (acte passé devant les tabellions de Paris). — Même donation attestée par un notaire apostolique, Barthélemy des Moustiers, clerc de Noyon. — Autre vidimus de la même donation par les notaires du Roi au Châtelet de Paris. — Mandement de Jehan Burgh, écuyer, seigneur des Landes et de Normanville, bailli de Gisors, Gournay, Neufchâtel et autres terres en France et Normandie, pour madame Katherine, reine d'Angleterre, au premier sergent sur ce requis, pour se transporter, avec les Célestins, où ils voudroient, pour leurs droits de propriété, possession, foi, seigneurie du Tronquay, » 23 novembre 1425.— Notification par Pierre Delectre, lieutenant de Jehan Burgh, du rapport du sergent Jehan Delaunay, 11 janvier 1425 (v. s.). — Donation faite par les Célestins de Paris, aux Célestins de Notre-Dame-du-Val de Rouen, « pour subvenir à leur pauvreté et nécessité, de tout le droit et propriété qu'ils avoient au village du Tronquay, moyennant que les dits frères de Rouen seroient tenus à tousjours perpétuellement chanter et célébrer en leur église et monastère quatre basses messes, chaque semaine, à l'intention des Célestins donateurs. » 28 juillet 1473. — Approbation de cette donation par Guillaume Romain, prieur provincial de la province de France, 2 août 1473. — Acte par lequel Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, Blainville, Beusencourt, Avesnes et Costentré, exempte de paiement de droits seigneuriaux les Célestins de Rouen, propriétaires du fief du Tronquay, relevant du fief d'Avesnes; engagement pris par les religieux de faire des prières pour le dit seigneur, 1474. — Copie du même acte.

G. 9222. (Liasse.) — 115 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1427-1694**. — Titres de propriété relatifs aux biens que les Célestins de Rouen possédaient en la paroisse du Tronquay. — Lettres de Jehan Bense, garde, de par Madame Katerine, reine d'Angleterre, du scel des obligations de la châtellenie de Gournay, de l'acte passé devant Thomas Huquedieu, clerc tabellion juré établi en cette châtellenie, par lequel il reconnaît avoir quitté et délaissé aux Célestins de Paris une masure au Tronquay-en-Lyons, une vergée de terre au Pommeret, une autre à la Croix-de-Vacœuil, 29 avril 1427. — Vente par Robinet Ratel et Catherine, sa femme, à François Douville, écuyer, et à demoiselle Marie Huyart, sa femme, de 100 perches de terre

chargées d'avoine au triège de la Ruelle-Pothemain, près d'une sente menant à la trouée de Noyon (*sic*), 10 mai 1504. — Vente par le dit François Douville aux Célestins des dites 100 perches de terre, 8 mars 1523 (v. s.). — Transaction entre Guy de Chevremont, avocat du Roi au bailliage de Mantes, et Jehanne Louyset, sa femme, héritière d'Antoine Louyset, verdier, châtelain de Lyons, d'une part, et les Célestins de Rouen (le frère Loys Boucher, prieur), d'autre part, 1er décembre 1550. — Mention de frère Denis Montel, curé de Saint-Ouen-du-Tronquay, 4 mai 1480 (v. s), 3 juillet 1503; — de frère Jhan Deshays, autre curé du Tronquay, 1524-1535; — d'Eustache Vallée, lieutenant du vicomte de Gisors, 24 novembre 1513; — d'Henri Le Pelletier, lieutenant général à Lyons du vicomte de Gisors, 23 mai 1514; — d'Eustache Coulombel, vicomte de Gournay, 10 septembre 1484; — de Guillaume Lierrée, licencié ès-lois, vicomte et garde du scel aux obligations de la châtellenie de Gournay, 23 septembre 1525 (v. s.); — de Guillaume de Martinbos, lieutenant général de noble homme Adam Le Clerc, écuyer, sieur d'Elbeuf, bailli de Gournay et de la Ferté-en-Bray, pour le comte de Dunois, 20 juin 1503.

G. 9223. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 2 cachets.

**1425-1682**. — Titres et pièces de procédures concernant les biens que les Célestins possédaient au Tronquay. — Lettres de Jacques Pongnant, bailli de Louviers, contenant vidimus et réception de l'aveu rendu à noble homme Loys Jehan, écuyer, sieur de Blainville, par les Célestins de Paris, pour la 8e partie d'un fief assis en la ville du Tronquay, relevant de la terre de Besancourt, le restant du fief étant en franc-aleu, 15 juin 1425. — Vidimus par le garde du scel de la prévôté de Paris, 24 octobre 1470, de l'acte de réception de l'aveu baillé par les Célestins de Paris à Jehan d'Estouteville, sieur de Torcy, Blainville, Avesnes et Costentré, pour le fief du Tronquay, 29 décembre 1475. — Autres aveux pour le fief du Tronquay, rendus par les Célestins de Rouen à noble et puissant seigneur messire Robert Deshayes, chevalier, sieur de Saint-Lux, Mesières, Beuzencourt, Aage, Costentré, Avesnes et le Fay, 23 octobre 1535; — à Valeran d'Espinay, dit Deshayes, sieur de Saint-Luc, Mezières, Bezencourt, Aage, Constantré, Avesnes et le Fay, écuyer d'écurie ordinaire du Roi et capitaine de Louviers, 7 septembre 1549; — à François d'Espinay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Saint-Luc, Besencourt, Avesnes, Aage, Cissey, Asnières, la Chapelle, Périgny, 20 juin 1575; — aux nobles enfants de défunt haut et puissant seigneur messire François d'Espinay, chevalier des deux ordres du Roi, sieur de Saint-Luc, Besencourt, Avesnes, Aage, Cissey, Asnières, la Chapelle, Périgny, 1er mars 1602; — à François d'Espinay, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant pour S. M. au gouvernement de Guyenne, marquis de Saint-Luc, comte d'Estelan, sr de Gaillefontaine, Beaussault, Avesnes, Besancourt, 22 novembre 1650; — à noble homme monsr maître Antoine de Mareste, écuyer, sr et patron d'Alges, Avesnes, Saint-Pierre-l'Avis, conseiller au Parlement de Rouen, 12 mai 1681. — Prieurs des Célestins: Guillaume de Manneville, 23 octobre 1535; — Jean Le Prevost, 27 mai 1543; — Loys Boucher, 7 septembre 1549; — Pasquier Tiphaine, 20 juin 1575; — Guillaume Fournier, 1er mars 1602; — F. Godart, 22 novembre 1654; — C. Lesselin, 10 mai 1681. — Deux cachets du couvent, sur papier, mal conservés, 1535, 1561.

G. 9224. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1503-1518**. — Contrats de fieffe concernant les biens sis au Tronquay, appartenant aux Célestins de Rouen. — Accord entre noble homme François d'Ouville, écuyer, sieur du fief du Quesnoy, à Elbeuf-sur-Andelle, et à François de Saint-Léger, sieur de Lorleau. Ce dernier avait pris à fieffe des Célestins une pièce de terre à charge « d'y faire édifier un moulin à vent faisant de blé farine, auquel moulin fermiers, gens et serviteurs des religieux, demeurant en leur maison du Tronquay, auraient leur franc-moudre et seraient reçus toutes fois qu'ils apporteroient leur grain, après celuy enguerné moulu ». François d'Ouville ayant entrepris de faire construire un autre moulin, ce particulier et les Célestins résilient le contrat de fieffe fait entre eux, 1518. — Vente à Jean Petit, hucher, demeurant paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, d'une rente de 40 sous tournois sur Robinet Gellain, 1507. — Décret des biens de Robinet Gellain. — Mention des lieux dits la Mare-au-Quesne, Maulputel, l'Angle-Anfroye, Gallimafosse; — de Robert Du Vieu, lieutenant général de noble homme et puissant seigneur monseigneur Jehan de la Viefville, chevalier, sieur de Vestrehan, Harnicourt, Aveny et du Mesnil, chambellan ordinaire du Roi, son bailli et capitaine de Gisors et des anciens ressorts du bailliage, 7 juin 1510; — de Guillaume de Martinbos, lieutenant général d'Adam

Le Clerc, écuyer, sieur d'Elbeuf, bailli de Gournay et de la Ferté-en-Bray, pour le comte de Dunois, et de Raoul de Martinbos, vicomte des mêmes lieux pour le même, 1503; — de Jean Bigot, Guy de Victry et Pierre Morisse, prieurs des Célestins, 1503, 1510, 1517; — de Denis Moustel, curé du Tronquay, 1503.

G. 9225. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

**1520-1570.** — Contrats de fieffe de biens sis au Tronquay. — Bail à fieffe perpétuelle par les Célestins de Rouen à Pierre Du Bosc, sieur du Bec, propriétaire, au droit de Catherine d'Ouville, sa femme, de terre au Tronquay et de la droiture de colombier à pied, en payant chaque année 25 sous et une douzaine de pigeons, 1er avril, 15 avril 1569. — Mention d'Aubin Fatin, lieutenant du vicomte de Gisors, 1537; — des prieurs des Célestins, Jean Conian, Richard Challeux et Nicolas Laffilay, 1529, 1567, 1569.

G. 9226. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1574-1688.** — Contrats de fieffe et autres titres concernant les biens du Tronquay appartenant aux Célestins de Rouen. — Vente par damoiselle Isabeau Dumesnil, veuve de défunt noble homme Nicolas Douville, demeurant au Tronquay, aux Célestins de Rouen, de 75 sous de rente foncière, qui avaient été transportés, suivant contrat du 9 avril 1562, par Geuffroy Brestoult à Erbland Douville, père de Nicolas Douville, 1er août 1579; — par Madeleine Loisel, veuve du dit Erbland Douville, tutrice des enfants mineurs de feu Nicolas Douville, écuyer, son fils, et par damoiselle Isabeau Dumesnil, veuve du dit Nicolas, aux Célestins, de 3 écus et un tiers, réduits à 10 livres tournois de rente par an, pénultième de janvier 1581.

G. 9227. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets papier.

Commencement du **XVIe siècle**. — Terrier du fief du Tronquay. Au commencement, table des tenanciers suivant l'ordre alphabétique de leurs prénoms. — Copie de l'aveu du Tronquay pour le fief d'Avesnes à bailler à monsieur de Torchy et de Blainville. — Copie de l'aveu du fief de la Rosière étant au village du Tronquay. — Mémoire de la donation de noble dame Jeanne Havart, dame d'Argueil.

G. 9228. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

Seconde moitié du **XVIe siècle**. — Autre terrier du même fief. — A la fin : « Ensuyt par déclaration les boutz et costez des terres appartenant aux Célestins de Rouen, assises en la paroisse du Tronquay-en-Lyons. » Lieux dits : la ruelle des Cocques, la sente du Bout-des-Jardins, la Vallée-Loysel, la Torquette, la Mare-des-Essarts, le Champ-de-la-Fosse, la Tremblaye, les terres de l'Ile-Dieu, la sente de la Feuillie, la sente de la Mare-de-Boullay, le Mauputel, les Blanches-Epines, la Mare-Ogine, le Val-Saint-Pierre, la Croix-du-Bordel.

G. 9229. (Liasse.) — 139 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1362-1459.** — Biens au Tronquay en la forêt de Lyons. — Aveux rendus aux Célestins de Paris, propriétaires, d'abord pour partie seulement, de la seigneurie du Tronquay; — à Philippe de Beauvais, chevalier, sr du lieu, 1362; — à noble homme Bureau de Dicy, premier écuyer d'écurie du Roi, seigneur du Tronquay, à cause de sa femme, fille de feu messire Philippe de Beauvais, 1410, 1412, 1416; — à noble homme maître Guillaume de Neauville, seigneur du Tronquay, 1416, 1417, 1421; — à Jean Le Mestel ou Le Mectaer, écuyer, seigneur de Hodeng au Tronquay, 1417, 1427; — aux Célestins de Paris; — à Jean Havart, écuyer, seigneur d'Orgueil, 1455. — Lieux dits indiqués : le chemin de Gournay, le Trou-de-Noyon, la sente des Courtieux, la sente qui va à la Folie, la Fosse-du-Mont, le chemin de Rouquesurt, le champ du Suel, la ruelle du Temple, le chemin du Val-Saint-Pierre; — dans d'autres aveux : le Busc-Aubery, la Croix-de Vascœuil, la sente de derrière les Jardins, la Longueraye, la Mare-au-Quesne, la Mare-des-Essarts, le Camp-du-Pallis, le Pommeret, la Ruelle-Marot, le Clos-du-Til, le lieu du Temple, les Traversains, la Tremblaye, le Val-Saint-Pierre, le Val-Bourel.

G. 9230. (Liasse.) — 86 pièces, parchemin.

**1461-1498.** — Aveux rendus aux Célestins de Paris, et, plus tard, aux Célestins de Rouen, pour biens relevant de leur seigneurie du Tronquay. — Aveux à noble et puissant seigneur monseigneur Georges Havart, écuyer, seigneur d'Argueil, de la Rozière, de Fresnay-le-Sanxon, maître des Requêtes de l'Hôtel du

Roi, 1467; mention de son fief du Pel, au dit lieu, 1467. — Aveux reçus par les sénéchaux de la seigneurie, par leurs lieutenants commis ou sous-sénéchaux : Pierre Lermite, Robinet Gades, Guillaume Cary, Jean Mauduit, Simonnet Tierrée, Toussaint Pollehay, Pierre Dieupart, Guillaume de Martinbos, Nicolas Dumoucel.

G. 9231. (Liasse.) — 152 pièces, parchemin.

**1500-1549**. — Aveux rendus aux Célestins de Rouen, pour biens relevant de leur seigneurie du Tronquay. — Aveux reçus par les sénéchaux : Guillaume de Martinbos, Pierre Le Bailly, Eustache Vallée, Jean Le Blanc, Laurent Chapelle; — par leurs commis, lieutenants ou sous-sénéchaux : Antoine De la Mare, Guillaume Loyset, Martin De la Porte, Denis Le Jeune, Marin Regnart.

G. 9232. (Liasse.) — 166 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1550-1599**. — Aveux rendus aux Célestins de Rouen, pour biens relevant d'eux, à cause de leur seigneurie du Tronquay. — Aveu d'Archillais Courcol, au droit de Marthe Le Baube, sa femme, 1582. — Aveux reçus par les sénéchaux : Laurent Chappelle, Robert Ausoult et Jean Le Blanc, licenciés ès-lois, et par le sous-sénéchal, lieutenant de ce dernier, Claude Augier, aussi licencié ès-lois, conseiller du Roi en la châtellenie de Lyons.

G. 9233. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 cahier sans couverture contenant 149 feuillets, papier.

**1602-1785**. — Aveux rendus aux Célestins de Rouen, pour biens relevant d'eux, à cause de leur seigneurie du Tronquay, par Guillaume et Barthélemy Durand, 1642; — par Simon Dumesnil, 1666. — Aveux rendus par ces religieux, pour biens situés au Tronquay, relevant du Roi, 1605, 1673; — de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, 1602, 1622, 1680, 1683; — d'Antoine de Mareste, avocat général en la Cour des Aides de Normandie, seigneur patron d'Alge, Avesnes, Saint-Pierre-l'Avis, et Douxmesnil, Guerny, seigneur aussi en partie de Brémontier, de Boyville et de Ferrières, à cause des fiefs y assis, qui furent au sieur d'Abancourt, pour biens relevant de la seigneurie d'Avesnes, 1668. — Aveu rendu par les supérieurs du séminaire Saint-Nicaise, au droit des anciens Célestins, à messire Georges Marye de Merval, écuyer, seigneur et patron de Hodeng, Merval, Marigny, Dampierre, et des nobles fiefs, terres et seigneuries de Belleville, Grattemont-le-Vaillant, Gournay-Val, Hodeng, Hodeng-Merval, Maudétour et autres lieux, 12 avril 1785.

G. 9234. (Liasse.) — 40 feuillets, parchemin; 21 pièces, papier.

**1462-1777**. — Baux faits par les Célestins de Rouen, des terres qui leur appartenaient à Tronquay-en-Lyons. — Aux termes du dernier bail fait, en 1777, par le prieur, dom Antoine Mitenne, à Marie-Madeleine Le Gras, veuve de Jean-Pierre Loisel, la preneuse s'engage à fournir aux religieux, « tous les ans, le jour des plaids, un jambon, ensemble le pain et cidre dont ils auroit besoin, tant pour eux que pour leurs domestiques, ainsi que dans les autres temps qu'ils iront ou pourront envoyer pour leurs affaires, de fournir aussi tout ce qui sera nécessaire pour la nourriture de leurs chevaux, et, en outre, de fournir le bois de chauffage nécessaire, d'envoyer à Rouen un cheval, deux fois par an, pour porter le bagage des dits religieux, comme aussi de marner tous les ans 6 acres de terre. »

G. 9235. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1421-1756**. — Titres de propriété de l'Ile Braque, en la rivière de Seine, devant Croisset, ayant apparteau aux Célestins de Mantes. — Vente faite à ces religieux par noble homme mons[r] Jehan Braque, chevalier, alors demeurant à Rouen, pour 300 écus d'or du vieil or du coin de France, « d'une rente perpétuelle de 30 livres tournois, sur un tènement rue aux Tonneliers à Rouen devant les Cordeliers, d'un côté, à la rue qui descend de la fontaine du dit lieu des Cordeliers à Saine, d'autre côté maistre Simon du Valricher; d'un bout, le pavement de la rue des Cordeliers, d'autre bout, par devant, le canal de Saine », 9 décembre 1421; présente à l'acte, M[me] Guillemette de Pilloys, femme du dit chevalier. — Copie authentique de l'acte précédent; à la fin : « Ceste letre fu leue et publiée à l'issue de la messe de l'église S[t]-Estienne de la Rue aux Tonneliers, l'an de grâce mil IIII[c] XXI, le dimence XIIII[e] jour de décembre, présens messire Jehan Malerbe, curé de la dite église, messire Robert Le Foullon, prestre, messire Jehan Hare, prestre, Jehannot Desmares, clerc de la dite paroisse », lue à l'audience du bailliage de Rouen, le XXVIII avril 1422. — Acte

passé entre Jehan Braque et Guillemette de Pilloys, sa femme, d'une part, et les Célestins de Mantes, d'autre part. Braque et sa femme délaissent à ces religieux à fin d'héritage, en titre d'assiette de 43 livres 10 sous de rente, « une isle en Seine devant Croisset nommée l'Isle Braque, avec les haies et clouesons, contenant 14 acres ou environ, non compris une petite isle de dessous, séparée de l'autre par un cours d'eau, la dite isle Braque chargée d'une rente de 20 sous envers le Roi. » — « ..Pour soulte et amendement d'assiette », les Célestins baillent à Braque et à sa femme les arrérages dus de cette rente, 3 marcs d'or, 2 onces d'or en monnaie de saluts d'or, avec 10 livres pour le vin ; présents au contrat et y donnant leur approbation, Nicole de Pilloys, chevalier, sieur d'Ablèges, père de la dite Guillemette, et Roger Mustel, vicomte de l'Eau de Rouen, 7 avril 1423. Au dos de la pièce, Robert Le Vigneron, clerc tabellion juré de la vicomté de Rouen, atteste en avoir donné lecture « à l'oye de la paroisse Saint-Martin de Canteleu sur Croisset, devant le cimetière, heure de grant messe. » — Vente par Jehan Braque et par dame Guillemette de Pilloiz, sa femme, à Robert Le Vigneron, pour 135 livres de tournois, de 13 livres 10 sous tournois de rente « sur une isle séant en l'eaue de Saine, devant Croisset, et sur une maison à Rouen, sur l'eaue de Seine, devant les Cordeliers, » 5 décembre 1422. — Acte par lequel Robert Le Vigneron déclare que l'acquisition précédente, bien que libellée en son nom, avait été faite, en réalité, pour le compte des Célestins, qui avaient fourni les 135 livres tournois, prix de l'acquisition, en 120 écus d'or, du poids de 1 marc 6 onces 11 estrelins, 14 février 1434 (v. s.). — Lettres d'amortissement accordées aux Célestins de Mantes, par Henri VI, roi d'Angleterre, pour les 50 livres de rente et l'île Braque par eux récemment acquises, 20 décembre 1443 : « Es Requestes tenues par mons[r] le duc de York, général et gouverneur de France en Normandie, ès quelles mons[r] l'evesque de Lisieux, messire Guillaume Oldhalle, Simon Morhier, Jehan Salvaing, chevalier, maistre Raoul Roussel et autres estoient. » — Vidimus par Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, des lettres-patentes de Louis XI, qui accordent amortissement général pour tous les biens qui seront acquis par les gens d'église, ou qui leur seront donnés dans un délai d'un an à compter de la date des dites lettres, cette concession motivée par cette considération que les revenus des églises avaient été « fort diminués à l'occasion des guerres et divisions, » Montils-lès-Tours, 10 novembre 1470 ; mandement des gens des Comptes en conséquence. — Diverses quittances de la rente domaniale due au Roi, de la finance et supplément de finance, et des droits d'amortissement. — Aveu au Roi pour l'île Braque, 1586. — Longue série de baux, de 1439 à 1756. — Consultation de l'avocat Perchel, 1728. — Cachet de Lemoine, vicomte de Rouen. — Autre cachet, en cire rouge, plaqué, d'un des gens des Comptes, 1443. — Des autres sceaux il ne reste que des fragments. — Pièces de procédures de 1788 à 1790. — Procès concernant le bail emphytéotique de l'île Braque passé, le 26 décembre 1765, par les Célestins au profit de Julien Rivette et de Françoise Rivette, sa mère.

G. 9236. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1284-1774.** — Pièces concernant la rente en blé que les Célestins de Rouen avaient droit de prendre en la grange de Couldun. Lettres de « Jehans, par la grasse de Dieu, abbés de l'église Saint-Martin de Tornai et tous li couvens de ce mesme liu. » Ils reconnaissent « avoir pris de Pieron de Saint-Aubin, écuier, et de damoiselle Aelis, sa feme, certains tierages, vinages, cens, rentes ès tieroit et appendances de Machemont, » spécifiés par le menu, le tout en échange de 9 muids de blé et de 9 muids d'avoine à prendre « à la grange Saint-Amant à Coudun. » Et pour ce « ke les choses desus nomées ke li dis Pierres et Aelis, sa feme, només ci-dessus, nos ont baillé en escange sont ostées hors du fief mon seigneur Aubert de Hangiest, chevalier, nous volons et otrions ke li devant dis Pierres et Aelis, sa feme, tiegnent les nuef muis de blé et les IX muis d'avaine de mon seigneur Aubert de Haugiest (chevalier, seigneur de Genly) et de ses oirs, » 1284, au mois de mars (v. s.) (original, sceaux perdus). — Vidimus, par les tabellions de Noyon, d'une transaction passée entre Monseigneur Jehan de Hangest, seigneur de Genly et de Maigny, d'une part, et Dom Arnoul de Maude, prieur de Saint-Amand-lez-Thorote, maistre Raoul de Saint-Pol, chanoine de Noyon, et Jaquemart Gouset, dit Burum, au nom de l'abbé et du couvent de Saint-Martin de Tournay, d'autre part, au sujet de la rente en blé et en avoine de Couldun. Les religieux paieront, chaque année, pendant 60 ans, à commencer à la Saint-Rémi 1455, 4 muids de grains, moitié blé et moitié avoine, après lequel temps on reviendra à la rente de 18 muids, telle qu'elle était portée dans les lettres de 1284, juillet 1454. — Donation faite par Jehan de Hangest, sieur de Genly, chambellan du Roi, capitaine de

Rouen et bailli d'Evreux, et par Marie d'Amboise, sa femme, du consentement de Jacques de Hangest, sieur de Méricourt, leur fils aîné, aux Célestins de Rouen, « pour aidier à fonder un religieux dans leur maison, » de la dite rente de 18 muids de blé due par les religieux de Saint-Martin de Tournay, à prendre en la grange de Couldun, mars 1482 (v. s.). — Lettres d'amortissement de cette rente accordées aux Célestins de Rouen par le roi Charles VIII, Montils-lès-Tours, février 1482 (v. s.); signature du Roi; sur le repli : Par le Roi, le comte de Saint-Paul, les sieurs de Maillé, de Piennes et de Boisi, le bailli de Meaulx; signé : A. Brinon; sceau perdu. — Ordonnance, pour l'entérinement de ces lettres, des gens des Comptes à Paris, 28 juin 1486. — Diverses procédures relatives à cette rente. — Divers abonnements faits avec les religieux de Saint-Amand pour le remplacement, par une somme d'argent, de la rente en nature. — Divers aveux baillés par les Célestins; prestation faite par eux d'homme vivant mourant et confisquant à raison de cette rente de Couldun, laquelle constituait un fief relevant de l'évêché comté-pairie de Noyon. — Réception de l'homme des Célestins, par Jehan de Hangest, évêque, comte de Noyon, pair de France, seigneur de Genly, 20 juillet 1576; signature de ce prélat.

G. 9237. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1490-1798**. — Titres de propriété du monastère des Célestins de Rouen. — Baux d'une ferme consistant en une masure édifiée de maison et 9 acres et demie de terre en la paroisse de Grainville-la-Teinturière. 1761-1781.— Donation faite, aux Célestins, d'une pièce de terre à Sotteville-lès-Rouen et à Saint-Etienne-du-Rouvray, hameau de Quatremares, par Jean Le Chevalier, demeurant au couvent des Célestins comme novice, 1er décembre 1490. — Divers contrats concernant des terres ou des rentes foncières en la paroisse de Venables. —Vente faite par Edouart de Beauvays, écuyer, sieur de Boscamain, à noble homme monseigneur maître Jean-Baptiste Le Brun, sieur du Boisguillaume, conseiller au Parlement, de biens en cette paroisse, à la Motelle, au hameau de la Mare, sous les Houllebois, au Houme, au triège des Capelles, au triège de dessus les Marquets, 5 juillet 1597.. — Vente par Jacques de Vergnettes, écuyer, sieur des Vergnettes, gentilhomme ordinaire de la maison de feu Mgr le cardinal de Bourbon, oncle du Roi, et commissaire des guerres de feu Monseigneur frère dudit seigneur Roi, à Anne Collas, veuve de feu Jacques Le Monnier, sieur de la Ryve, et à Adrian Le Monnier, sieur de la Ryve, son fils, de biens à Venables (trièges de la Coche, de la Capelle, de l'Epinay, des Nouettes, du Lozier, du Val-au-Moine, des Vaux-Pans), 3 mai 1606.—Bail, pour rente foncière, à Jean Postel, laboureur à Venables, d'une maison sise en cette paroisse, au hameau de la Rive, 3 décembre 1674. — Reconnaissance d'une rente foncière et irracquitable de 30 livres par Adrien Potel, 1760.—Baux des terres de Venables. — Etat et déclaration par abornements des pièces de terres qui, après avoir appartenu à la communauté des Célestins, avaient été réunies au séminaire Saint-Nicaise, 1788.

G. 9238. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

**1517-1760**. — Fondations faites en faveur des Célestins. — Donation à eux faite par Durand, abbé de Jumièges, de l'église paroissiale de Hautot-l'Auvray, patronage et 3me part des dîmes, sur laquelle part sera réservée une portion canonique pour la sustentation du vicaire perpétuel désormais remis à la nomination des Célestins;—requête de l'abbé et des religieux à l'archevêque pour qu'il lui plût autoriser l'effet de cette donation, 7 septembre 1523.—Ordonnance du vicaire général de l'archevêque Georges d'Amboise, portant approbation de l'union de l'église de Hautot-l'Auvray au couvent des Célestins; part des oblations attribuée au vicaire perpétuel; réservées aux Célestins les oblations qui se feront le jour de saint Martin d'été dans l'église de Hautot et la moitié de celles qui se feront dans la chapelle de Sainte-Marie des Autels, 27 janvier 1524 — Ordonnance de l'archevêque, 8 décembre 1524. — Bulle du pape Clément autorisant l'union proposée, 11 des calendes de juillet 1524 (copie du 18e siècle, d'une traduction en français de ces documents, rédigés à l'origine en latin). — Donation faite aux Célestins par Jeanne Havart, dame d'Argueil, d'Ausebosc et de Houdant, épouse de Guillaume de Briqueville, seigneur de Laune et de Sainte-Croix, de ce qui pouvait lui appartenir en la paroisse du Tronquay, moyennant certains services religieux; les Célestins, au jour saint Jean-Baptiste, après le décès du seigneur du Houdant, présenteront un chapeau de roses sur le répositoire du *Corpus Domini*, en l'église des Célestins, au lieu de relief et aide de relief; signé : de Briqueville et J. Havart, 1er juin 1506. — Deux actes portant la signature de Guillaume de Briqueville, par lesquels il reconnaît que, le 13 mars 1516 (v. s.), il a été dit une haute messe pour

Jeanne Havart, et que, le jour saint Jean-Baptiste 1517, les Célestins ont posé bien, dûment et honorablement, un chapeau de roses sur le répositoire du *Corpus Domini*, 16 mars 1516 (v. s.), 4 août 1517.—Autre certificat délivré par Charlotte de Quesnel, tutrice de la fille et héritière du sieur d'Auzebosc et d'elle, constatant l'accomplissement des mêmes formalités, 15 juillet 1600 ; pièce mutilée; la date n'est connue que par une mention inscrite au dos de la pièce. — Autre certificat de MM. Duval de Lescaude et de M. Duval de Serqueux, attestant que le 28. . 1760, ils avaient assisté à un service et à une messe solennelle célébrés par le prieur des Célestins pour le repos de l'âme de Marie-Françoise Mainet, dame et patronne de Hodeng, veuve de Charles-Thomas Duval de Lescaude, pour satisfaire aux clauses et contrat de fondation de Jeanne Havart. — Requête présentée par les Célestins au seigneur de la Ferté, pour obtenir la jouissance des revenus qui leur appartenaient, et dont les officiers et procureurs de ce seigneur leur contestaient la propriété (sans date). — Aveu rendu pour une portion de fief noble, sise au Tronquay, par les Célestins, à Françoise de Bricqueville, mineure, fille unique et héritière d'Isaac de Bricqueville, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Aulne, Auzebosc, Houdenc, Brémontier et Sommery, la dite Françoise étant sous la tutelle de Charlotte de Quesnel, sa mère, 8 mars 1601 ; deux sceaux sur papier, très peu marqués.—Acceptation faite par les Célestins de maisons situées paroisse Saint-Vivien près la Croix-de-Pierre, en remplacement d'une rente de 30 livres en plusieurs parties, données, en 1522, à ces religieux pour être associés à leurs prières, par maître Jean Le Veneur, prêtre, et par Pierre Le Veneur, son frère, 1540. — Fondation faite en l'église des Célestins par Elisabeth Hallé, veuve de Charles de Brasdefer, écuyer, conseiller du Roi, médecin ordinaire de S. M., et par ses fils Louis de Brasdefer, sieur du Val, avocat au Parlement, Charles de Brasdefer, sieur d'Ouville, chanoine en la cathédrale, Pierre de Brasdefer, docteur en médecine, frères et enfants et héritiers, avec leur mère, du dit feu Charles de Brasdefer ; autorisation leur est accordée de faire dédier une des chapelles à l'entrée du chœur de l'église des Célestins, opposée à celle de M. de Tilly, sous le nom de *saint Pierre de Luxembourg*, laquelle serait particulière pour la famille de Brasdefer; rente perpétuelle de 190 livres donnée aux Célestins, etc., 2 juin 1633. — Adjudication faite par les Célestins, avec les fonds provenant du racquit de cette rente, de maisons rues de la Miette (Damiette) et de la Vignette (rue du Chaudron), 22 février 1673.

G. 9239. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1509-1760**. — Titres de propriété concernant des biens situés en la paroisse de Hautot-l'Auvray, appartenant aux Célestins de Rouen. — Donation faite par Guillaume Le Gras, doyen du Chapitre de Rouen ; il donne à ses successeurs en la cure de cette paroisse une pièce de terre en masure, 25 juin 1509. — Donation faite aux Célestins par Jean Allain, vicaire perpétuel de la paroisse de Hautot-l'Auvray, de 3 écus sol un tiers de rente faisant la réduction de 10 livres tournois de rente hypothèque, pour participer aux prières du monastère, 1585. — Autre contrat du même, 1er juin 1588. — Ratification de ce contrat, 6 octobre 1595. — Autre donation faite aux Célestins par Jacques Simon, vicaire perpétuel de la même paroisse, 26 juin 1637.—Pièces de procédures concernant une contestation entre les Célestins et Charles-François Le Roux, laboureur, et Pierre-Adrien Romain, 1760.

G. 9240. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1523-1759**. — Pièces relatives à l'union de la cure de Hautot-l'Auvray au couvent des Célestins de Rouen. — Requête présentée à l'archevêque de Rouen par Jean Durand, abbé de Jumièges, et par les religieux de ce monastère, pour le prier de donner son approbation à la donation qu'ils ont faite aux Célestins de Rouen de la cure de Hautot-l'Auvray et de la tierce partie des dîmes (septembre 1523); requête certifiée par deux notaires ; sceaux perdus. — Acte des Célestins de Rouen contenant accord entre eux et le vicaire de Hautot-l'Auvray : les Célestins accordent que les vicaires et leurs successeurs, présentés à la cure de la dite paroisse, auront, « pour leur canonique portion, par chacun an, les dîmes des laynes et aigneaulx, pommes, poires, oygnons, boys, cire, miel, cochons, veaulx, poulains, oisons, boures et poulets, tant seulement, avec tout le creulx, oblacions et administracions de l'église de la dite paroisse, excepté toutes les oblations de la feste et solennité du jour sainct Martin d'esté, qui est le patron de la dite église, lesquelles les Célestins se réservent.— Avec ce, aura le dit vicaire la moitié des oblacions qui se feront, par chacun jour, en la chapelle de Notre-Dame des Autieux, qui est ès

limites de la dite paroisse. Le dit vicaire et ses successeurs seront tenuz et obligez à dire et célébrer le divin service en la manière accoustumée, administrer les sacrements aux dits paroissiens, à eulx tenir et faire résidence ordinaire sur la dite paroisse et à faire tout ce que ont faict par cy-devant, à l'honneur de Dieu et de l'église, les curez et vicaires de la dite paroisse... tenus semblablement dire, à chacun jour de festes solennelles, et par chacun jour de dimanche, à l'entrée du chœur de l'église, au retour de la procession, le pseaulme *De profundis* avec les collectes *Inclina*, *Miserere*, *Fidelium*; oultre plus, sera tenu le vicaire et ses successeurs, payer, par chacun an et à tous jours, les pensions dues à cause de la dite cure, c'est assavoir : à l'archevêque, quarante sols tournois, et à Mons. l'archidiacre, ayant à voir et visiter la dite cure, vingt sols tournois avec le droict de déport; à messieurs les religieux de Jumièges, trente sols tournois, avec sennes, kallendes, visitacions d'archidiacre, résidence, approbacion et autres charges acoustumées, » 4 janvier 1523 (v. s.); signé : Vallée, prieur, et Prevost. — Bulle du pape Clément approuvant l'union de l'église de Hautot-l'Auvray au monastère des Célestins, 11 des calendes de juillet 1524. — Ratification par l'archevêque Georges d'Amboise des lettres de son vicaire général, portant approbation de la donation faite aux Célestins par les religieux de Jumièges, 8 décembre 1524. — Lettres du vicaire général de l'archevêque mandant au doyen du doyenné de Canville de mettre Jacques Caron en possession de la cure de Hautot-l'Auvray; y avait été présenté, le 8 mai, par les religieux de Jumièges, après résignation faite par Guillaume Postel, chanoine de Rouen, 1er février 1526 (v. s.). — Prise de possession par procureur (Thomas Canterel, curé des Ifs), 12 février, même année (v. s.). — Présentation par les Célestins de Jean Allain à la vicairie perpétuelle de Hautot-l'Auvray, vacante par le décès de Jacques Caron, 20 décembre 1556. — Mémoire instructif sur les présentations à la cure ou vicairie perpétuelle de Hautot-l'Auvray, 17e siècle. — Acte de démission de cette vicairie par Jacques Simon, 1678. — Présentation de Louis Vallery à cette vicairie, vacante par le décès de Gilbert Le Roux, 1759. — Sentence du lieutenant-général au bailliage de Caux, siège de Cany, qui maintient Ouvril, curé de Hautot-l'Auvray, dans le droit de percevoir certaines dîmes en cette paroisse, 1613.

G. 9241. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1523-1777**. — Aveux rendus par les Célestins, pour leurs biens de Hautot-l'Auvray, à Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, seigneur de Cany-Caniel (prévôté de Hautot), 1523; — à Jean Le Fèvre, seigneur de Hautot et Le Ratier, 1583; — à Adrien, sire de Breauté, seul seigneur châtelain et patron de Néville, seigneur haut-justicier de Cany-Caniel, étant, à cause de sa minorité en la garde-noble de Suzanne de Monchy, dame douairière de la maison de Bréauté, son aïeule, 1588; — déclarations de vassaux aînés *et de porteurs en avant* de la seigneurie de Hautot-l'Auvray. — Aveu à messire François Arnoux, chevalier, seigneur de Hautot-l'Auvray, Routes, fief au Bouteiller, etc., 1722. — Baux de terres et de dîmes à Hautot-l'Auvray.

G. 9242. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 46 pièces, papier. (2 imprimés.)

**1523** (copie)-**1757**. — Procès en la haute-justice de Cany-Caniel, et, par appel, au Parlement, au sujet de la prétention du curé Falague, lequel contestait aux Célestins la qualité de curés primitifs de la paroisse de Hautot-l'Auvray et le droit de la tierce partie des dîmes de la dite paroisse; diverses pièces de procédures. — Copies de documents. — Consultation signée par l'avocat Gaudenne, Rouen, 15 janvier 1743. — Requête « A nos seigneurs de la Grand-Chambre du Parlement. Suplie humblement Me Pierre Fallague, prêtre, curé de la paroisse de Hautot-L'Auvray, apelant de sentence rendue au siège de la Haute Justice de Cany-Caniel, le 5 de novembre 1753. Contre les sieurs Prieur et Religieux Célestins du Monastère Royal de Notre-Dame du Val-de-Rouen, soi disans curés primitifs et gros décimateurs de la Tierce partie de la Grosse Dixme de la dite paroisse de Hautot-L'Auvray, Intimés en appel de la dite sentence; » grand in-folio, de l'Imprimerie Machuel, rue St-Lô, vis-à-vis le Palais, au *Bien-Aimé*, 1756. — Mémoire servant de réponse à la Requête imprimée, signifiée le ... février 1756, pour les Prieur et religieux Célestins du Monastère Royal de Notre-Dame du Val-de-Rouen, Intimés contre Me Pierre Falague, prêtre, curé de la paroisse de Hautot-L'Auvrai, à ce qu'il plaise à la Cour mettre l'Appellation au néant, ordonner que la sentence dont est appel, sortira son plein et entier effet; avec dépens; »

imprimé, grand in-folio; avocats : pour le curé, Me Duval; — pour les Célestins, Me Gaudenne. — Arrêt de la Cour, du 5 mars 1757, qui met l'appellation au néant et ordonne que la sentence dont était appel sortira effet, condamne l'appelant en l'amende ordinaire de 12 livres envers la Cour et aux dépens, rapport et coût de l'arrêt.

G. 9243. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1585-1782.**—Titres de propriété d'une ferme assise en la paroisse de Préaux, au hameau du Boscquesney.— Vente faite aux Célestins, pour 7,500 livres, de 50 acres de terre à Préaux, par Charles Du Thil, écuyer, verdier des bois et forêts de Préaux, archer et garde du corps du Roi, et par ses frères Robert et David, héritiers de leur père Guillaume Du Thil et de leur frère maître Jean-David Du Thil, bailli et verdier du dit lieu, le dit prix fourni au moyen de la vente faite par les dits religieux de terres, vignes et maisons au village d'Ermont en la vallée de Montmorency, 1612. — Brevet du duc de Montmorency, maréchal de France, de Guyenne et de Bretagne, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, seigneur de Préaux, par lequel il gratifie les Célestins du 13me de cette ferme, et les décharge en même temps du droit d'indemnité, 1612; signature du duc de Montmorency. — Lettres d'amortissement obtenues du Roi, juillet 1616.—Aveu informe à Henri, duc de Montmorency. — Autre aveu rendu à Hercule Mercadec de Rohan de Maubuisson, marquis d'Annonay, comte de la Voute, Tournon et d'Albon, baron de Préaux, gouverneur de Champagne et de Brie, 1698. — Quelques baux. — Mention de Pierre Voyson, sieur de la Viardière, avocat au Parlement, ancien conseiller de l'Hôtel-Commun de Rouen, 1612.

G. 9244. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1524-1777.** — Titres de propriété concernant des terres et des rentes appartenant aux Célestins de Rouen en la paroisse de Saint-Paër : hameaux de Boscguerout, de la Maréval, du Mouchel, de Trubleville. — Contrats d'acquisition, baux, aveux, déclarations, procédures. — Aveux rendus par les Célestins aux enfants mineurs de messire Pierre d'Espinay, capitaine de cent hommes d'armes de Sa Majesté, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, les dits enfants sous la garde-noble de leur mère, Charlotte de Guillard d'Arcy, 24 juillet 1624; — à François d'Espinay, marquis du dit lieu et de Boscguerout, châtelain, patron de Saint-Paër, les Vuifs, Montihard et du fief de l'Eau, comte de Rosendal, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1574; — à Timoléon-Antoine-Joseph-François-Louis-Alexandre, comte d'Epinay de Saint-Luc, marquis de Lignery, seigneur châtelain de Boisguerout, les Vuifs, Saint-Paër, Trubleville, de l'Eau, dans le pays de Caux, de Beaulévrier, Bouricourt, Corbenton, en Haute-Normandie, d'Escames, le Quesnoy en Beauvoisis, l'Orchère, en Anjou, 1777; — à Claude de Saint-Simon, évêque de Mets, abbé de Jumièges, seigneur de la Maréval, en la prévôté de Saint-Paër, 1758. — Déclarations faites aux religieux de Jumièges de biens dépendant d'eux, 1541, etc. — Aveu de Jacques Pradon, fils aîné et héritier en partie de feu noble homme maître Louis Pradon, en son vivant, procureur du Roi, pour lui et pour Georges Pradon, son frère, 1622; — par Anne Lespec, femme de Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de la Mesangère, vicomte d'Auge, 1674; —par M. de Bonshons, sieur de Couronne, châtelain de Fouqueville, président à mortier au Parlement, 1656. — Accord entre les Célestins et les religieux de Jumièges, le dit acte signé par noble et scientique personne Barthelémy de Novello, vicaire au spirituel du cardinal de Ferrare, abbé de Jumièges, 13 août 1544. — Mention de lecture de contrats à Saint-Paër, à l'issue des messes paroissiales, par les clercs de la paroisse : Guillaume Titaire, Guillaume Douyere, Etienne Serres, Valentin Vincent, 1524-1529.

G. 9245. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1344-1770.** — Pièces diverses. — Expédition faite par les notaires apostoliques à la requête de François de Fontenay, abbé de Jumièges, de la bulle du pape Clément VI portant confirmation des biens appartenant à l'abbaye de Jumièges, entre autres de la cure de Hautot, 4 des nones de décembre 1344. Marques et signatures des notaires apostoliques Pierre Avril et Pierre Davoust. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les places particulières des halles de la ville de Caen, celle du marché d'Avranches et les étaux des boucheries et poissonneries de Bayeux seront par les Trésoriers généraux de France à Caen fieffées au profit de S. M.; le prix en sera versé au Trésorier de l'Epargne, et par lui aux religieux de Notre-Dame-du-Val des Célestins de Rouen, en l'acquit de 6,000 écus réduits à présent à 18,000 livres, promis par le roi

Charles VII, camp de Montauban, 20 août 1621. — Sentence du Bureau des Finances de Caen, 24 mai 1621. — Requête à l'Intendant au sujet de droits de contrôle réclamés, 1728. — Mémoire informe relatif à un droit d'indemnité réclamé des Célestins par Mons[r] l'évêque de Noyon, vers 1760. — Autre mémoire concernant une redevance en grains à prendre sur les dîmes du prieuré de Saint-Amand de Tournay, proche Compiègne, vers 1770.

---

## PRIEURÉ DE BEAULIEU SIS EN LA PAROISSE DE PRÉAUX, PRÈS ROUEN

### RÉUNI AU SÉMINAIRE SAINT-NICAISE.

---

G. 9246. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

**1444-1783**. — Décret de l'archevêque de la Rochefoucauld portant règlement pour les prieurés de chanoines réguliers de Bourg-Achard, Val-aux-Grès, Sausseuse, Beaulieu et Saint-Laurent-en-Lyons, dits de la Réforme, de M. Moulin; entre autres dispositions : « Aucun sujet ne sera reçu à probation dans aucune des dites 5 maisons qu'il n'ait fait ses humanités, ce qu'il certifiera en montrant les attestations des régents de seconde et de rhétorique. Aucun ne sera reçu à probation sans notre consentement ou celuy de la personne que nous nommerons spécialement pour veiller, sous notre authorité, à ce qui regarde le gouvernement des dites cinq maisons, lesquels seront (*sic*) toujours pris d'entre nos vicaires généraux. Le noviciat se fera doresnavant en commun, dans une seule des dites cinq maisons, agréée par nous ou notre préposé.... Les études de philosophie et de théologie se feront en commun dans une seule des deux maisons agréées par nous, » 2 avril 1760. — Décret de l'archevêque supprimant la conventualité dans la communauté de Beaulieu et unissant tous ses revenus, biens, meubles et immeubles, au séminaire Saint-Nicaise, pour être employés, à perpétuité, à faciliter l'éducation et l'instruction ecclésiastique des pauvres clercs du diocèse nés à la campagne; sur les revenus des biens unis il sera préalablement pris, tous les ans, la somme nécessaire pour deux bourses ou places gratuites pendant le cours de l'année classique, en faveur de deux étudiants qui seront présentés par M. le maréchal prince de Soubise et par ses successeurs, les seigneurs de Préaux.... Le curé de Bois-l'Evêque, où est situé le prieuré de Beaulieu, n'ayant que la portion congrue, le séminaire de Saint-Nicaise lui donnera tous les ans 15 mines ou 60 boisseaux de blé froment. En reconnaissance du don ci-dessus, le curé doit, pour les fondateurs, dotateurs, bienfaiteurs, une messe par semaine dans la chapelle de Beaulieu, dite la *Chapelle de Préaux*, dans laquelle sont les tombeaux des seigneurs de Préaux. Les religieux profès de la communauté de Beaulieu, actuellement non placés, et le prieur claustral, qui n'est pas profès de la dite communauté, mais qui y a été appelé par nous, et qui l'a sagement gouvernée, auront chacun 600 livres de pension viagère; lorsqu'un des dits chanoines réguliers, actuellement non placés, aura un bénéfice simple ou cure valant, tous frais faits, mille livres, la pension viagère sera aussitôt éteinte. Pour tenir lieu aux dits religieux de meubles nécessaires dans le lieu de leur destination, on donnera à chacun d'eux la somme de 600 livres, si mieux n'aiment se réserver les meubles qu'ils auront dans leur chambre. Pour dédommager les pauvres des paroisses de Bois-l'Evêque et de Préaux des aumônes que peut faire la communauté de Beaulieu, le séminaire de Saint-Nicaise donnera, tous les ans, à chacun, 100 livres. Le prieur commendataire de Beaulieu aura pour lui et ses successeurs, ainsi qu'il l'a demandé, l'emplacement et les bâtiments des lieux claustraux de Beaulieu, l'enclos, cours et jardin de la communauté, pour y faire un logement aux prieurs commendataires. Les matériaux, la charpente, les tuiles et autres démolitions de l'église du prieuré de Beaulieu, seront employés à bâtir la nouvelle église de Préaux. — A cause de l'abandon ci-dessus, et par forme de dédommagement, la communauté des propriétaires de Préaux sera tenue faire clore et mettre en bon état la chapelle attenante à l'église conventuelle de Beaulieu, dite la *Chapelle de Préaux*, dans laquelle sont les tombeaux des seigneurs de Préaux. Le concordat fait entre M. l'abbé de Ménibus, prieur commendataire actuel du prieuré de Beaulieu, et les religieux, continuera, pendant la vie prieurale du dit sieur abbé, d'être observé, sauf au séminaire, la vacance du prieuré de Beaulieu arrivant, à faire, de notre agrément, des lots avec le nouveau prieur commendataire », 19 octobre 1772. — Lettres-patentes rendues sur ce décret, décembre 1772. — Arrêt d'enregistrement au Conseil Supérieur, 4 août 1774. — Procès estimatif des livres de la bibliothèque

de la communauté de Beaulieu, 4 mai 1770; — des meubles et effets mobiliers de la même communauté, même date. — Vente des meubles et effets restés dans le prieuré après sa suppression, 17 août 1774. — Titres de propriété du prieuré de Beaulieu : maisons rues Saint-Vivien et Coqueréaumont, 1444-1456. — Transaction entre Pierre de Ferrières, baron de Thury et de Dangu, sieur de Préaux, Gisors, Bézu, et les religieux de Beaulieu (Guillaume Pavie, prieur). — Pierre de Ferrières cède aux religieux une vente de bois nommée de toute ancienneté le Petit-Oissel, 1535 (copie). — Collation par Charles-Joseph de Mayol, prieur commendataire de Beaulieu, à François Verdun, du diocèse de Lyon, d'une place de religieux au dit prieuré, 1692. — Baux de terres et de dîmes. — Pièces de procédures au sujet des dîmes et du droit d'amortissement.

G. 9247. (Registre.) — 30 feuillets, papier, écrits.

**1762-1774**. — Livre de recettes du prieuré de Beaulieu. — Compte arrêté, le 31 juillet 1742, devant MM. le visiteur et le prieur de Sausseuse.—1744, reçu pour un veau, 9 livres; pour demi-cent de pailles, 6 livres. — 1747, pour un cheval, 11 pistoles; pour 2 cochons, 1 pistole. — 1772, pour une vache, 75 livres; pour une truie, 36 livres; pour 25 boisseaux d'avoine, 47 livres.

G. 9248. (Registre.) — 30 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1762-1774**. — « Registre de dépense du prieuré (de Beaulieu), commencé le premier janvier 1762. — P. Carton, profez d'Hyverneaux, pour lors prieur. » Le registre finit en 1774. Le compte, arrêté le 14 mars 1770, porte les signatures de De Clercy, vicaire général, Chocque, prieur claustral, F. Guetier, Brunel et Noiret.

G. 9249. (Registre.) — Grand in-folio, 106 feuillets, papier, écrits.

**1776-1790**. — Registre de recettes et de dépenses du prieuré de Beaulieu, pour la mense priorale. — Maisons de Rouen rue Saint-Laurent; — rue Boutard, rue des Maroquiniers; — ferme de Beaulieu; — terre d'Heugleville; — terre de la Muette; — terres du Bois-l'Evêque. — Dîmes des grains de Préaux; — dîmes de Groffy; — traits de dîmes en la paroisse du Bois-d'Ennebourg et en celle de Roncherolles; — en celles de Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Aubin-la-Rivière, Epinay. — Rentes foncières dues par M. de Fréville, ancien garde de la maîtrise de Caudebec, M. Valtier, etc. Ce registre est uniquement relatif à la gestion du prieuré de Beaulieu, alors que ce bénéfice appartenait au chanoine Hellouin de Ménibus.

G. 9250. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1718-1790**. — Pièces justificatives du compte de recettes et de dépenses de M. Hellouin de Ménibus, en ce qui concernait son prieuré de Beaulieu. — Quittances données par M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, d'une redevance annuelle de 40 mines de blé dues par le prieur commendataire de Beaulieu. — M. Hellouin de Ménibus reconnaît avoir reçu du président Bigot 400 livres pour 4 années, échues à la Saint-Michel 1781, de la rente foncière qu'il devait au prince de Monaco, à cause de l'inféodation des tenures de la prévôté de Vinemerville. — Modèle de certificat de vie pour M. de Ménibus, demeurant à Rouen, rue des Quatre-Vents, paroisse de Saint-Nicolas, né le 5 mai 1712, baptisé le lendemain. — 2 notes qui font connaître qu'en qualité de chanoine de la cathédrale, au terme de la Saint-Jean 1790, il toucha 110 livres 1 sou 6 deniers pour méreaux, 54 livres 12 sous pour pain, 200 livres pour cuilibet; qu'à Pâques de la même année les méreaux lui avaient valu 118 livres 11 sous 3 deniers, le pain 54 livres, la résidence de la Saint-Jean 300 livres.

---

## PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT-EN-LYONS.

---

G. 9251. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

Vers **1724-1776**. — Mémoire historique sur le prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons : renseignements sur l'époque de la fondation, les privilèges accordés à la communauté, les églises de Notre-Dame de Catillon, Ecultot, la Fresnaye, Sainte-Geneviève du Mesnil-Lieubray, Rosay, Saint-Sanson et la Ferté, sur les principaux donateurs, sur les prieurs réguliers ou commendataires. « Il se trouve dans les archives près de 200 chartres de donations dont les biens sont perdus... Theroude, prieur de ce monastère, est dans le nécrologe au 15 octobre. Ce fut un homme incomparable pour sa sainteté et ses merveilleuses abstinences. Il y

a assez d'aparance qu'il vivoit du temps du bienheureux Hugues de Saint-Jovinien, religieux de Saint-Laurent, reclus au prieuré de Sainte-Honorine et auteur de la fondation de l'Isle-Dieu, Ordre de Prémontré. Il fut frapé de la lèpre, estant profez et prestre, et on l'envoya à Sainte-Honorine pour éviter la contagion, où il vécut en parfait solitaire, séparé du commerce des hommes, renfermé dans une cellule dont la porte estoit murée, n'y vivant que du travail de ses mains, qui consistoit à faire de petites cuillères et autres petits ouvrages de bois dont il ne recevoit aucune récompense que celle qu'on vouloit bien mettre volontairement sur l'autel de sainte Honorine... Il mourut, à l'Isle-Dieu, entre les bras du bienheureux Gautier Maloyseau, fondateur de Saint-Jacques du Val-aux-Grais... Après la mort de M. de Bapaume, la communauté nomma pour prieur Monsieur de Coquinvilliers, évesque de Verience, religieux de la maison. Ce fut environ l'an 1520... Nicolas Du Tot fut nommé par Henry quatriesme en l'an 1596. Il n'estoit âgé que d'environ 7 ans. Son administration a duré jusqu'en 1669, qu'il se démit en faveur de Jean Du Tot, son neveu. La communauté a eu beaucoup à souffrir sous luy; car, dans son commencement, ce fut monsieur Du Tot-Gonfreville, son père, qui eust l'administration du prieuré, qui, lorsque les religieux parloient un peu trop haut, on leur envoyoit pour les contenir plusieurs cavaliers du régiment de monsieur Du Tot, seigneur d'Argueil, pour leur faire la correction à coups de bâtons. On voit dans les archives de Saint-Laurent un acte qui fait foy qu'ils estoient unys en fraternité, comme ils disoient alors, avec les monastères de Notre-Dame de Sauceuse, de Sainte-Madeleine des Deux-Amants, de Notre-Dame de Beaulieu, de Notre-Dame de Montmorel au diocèse d'Avranches, de Notre-Dame de Corneville, de Saint-Lô, au diocèse de Coutances. Le monastère de Saint-Laurent est situé au bord de la forest de Lyons au nord, et en est presque entouré, de tous coștez, dans un assez grand espace de terre, de terres défrichées,... le tout en pays assez uny et eslevé en bel air. L'enclos de murs estoit spacieux, mais, en 1686, on n'en voyoit plus que les ruynes, et tout estoit en friche et en broussailles. L'église a été mise au milieu, assez bien prise, sinon qu'elle est un peu étroite, faite en forme de croix voûtée, à la réserve des deux chapelles qui forment le bras de la croix. Le clocher estoit une grosse tour quarrée, fort élevée, que l'on a été obligé d'abattre dans la crainte qu'elle ne tombast, estant presque toute ruynée, à la place de laquelle on a fait un clocher en forme d'impérialle. Le chœur est d'une très grande clarté; le sanctuaire, en forme d'octogone, n'est qu'un vitrage en haut en bas, soutenu sur deux trumeaux qui ne tiennent pas plus de place que deux colonnes. Le cloestre est assez grand, mais on a détruit le costé qui estoit proche de la nef de l'église, afin d'y donner du jour. La nef, auparavant que ce jour lui fût donné, estoit à peu près semblable à une cave » (mémoire composé un peu postérieurement à 1724). — Requête du promoteur général du diocèse de Rouen, M. Osmont, à l'archevêque, à l'effet d'obtenir la suppression de ce prieuré : « Les prieurés royaux et communautés du Bourg-Achard, de Sausseuse, de Saint-Laurent-en-Lyons, du Val-aux-Grès, réforme de M. Moulin, non réunis à la Congrégation de France, et soumis immédiatement à la juridiction archiépiscopale, sont dans l'impossibilité de subsister et de garder la conventualité prescrite pour les réguliers par l'édit du mois de mars 1768, le nombre des religieux qui composent ces communautés étant insuffisant. Il n'y en avait pas 5 par maison. Les revenus des biens qui y sont attachés sont très modiques. Les logements même sont petits et trop bornés. » — Suivant la requête du promoteur, l'archevêque nomme l'abbé Bordier, vicaire général, pour procéder à une enquête sur le prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, 1770. — Procès-verbal de visite de ce monastère par l'abbé Bordier : « Nous avons trouvé l'église bâtie en forme de croix, couverte en tuile, voûtée en pierre, grande, belle, solide et tenue avec propreté, consistant en un chœur, 2 chapelles dont une dans chaque bras de la croisée;... dans la bibliothèque, de 6 à 700 volumes, » 14 mars 1770. — Mandement de M. Bordier au promoteur pour faire assigner devant lui tous témoins nécessaires à l'effet de procéder à l'information requise *de commodo et incommodo* au sujet de l'union projetée du prieuré de Saint-Laurent au séminaire Saint-Nicaise, 13 septembre 1770. — Information en conséquence, 2 et 11 octobre 1770; témoins comparants : Claude-Charles Jobard, docteur en théologie, curé de Touffreville; Charles Le Filleul, chevalier, sieur des Monts, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi; Pierre Le Vaillant, sieur de Monchy, maître de la verrerie du Landel à Bezancourt; Jean-Baptiste de Lestendart de Liffremont, seigneur du Boulay, premier homme d'armes de France; Philippe-François Moysant, curé de Beauficel; Marc-Antoine-Jacques-Elisabeth de Bertengle, maître des Requêtes, sieur de Saint-Crespin, à Lorleau; déclaration des religieux; estimation de leur mobilier et de leurs biens immeubles; la dite information renvoyée au promoteur

par l'archevêque, Gaillon, 11 octobre 1770. — Moyens d'opposition proposés par M. l'abbé Mary, conseiller clerc au Parlement de Paris, prieur commendataire, contre la suppression projetée : « Ce monastère a été fondé par deux rois. Un titre si respectable auroit dû arrêter le zèle de M. le promoteur. Quelle fondation sera inébranlable, si celles des têtes couronnées sont renversées ? Ce monastère est environné de plusieurs villages et hameaux, éloignés de leur paroisse pendant l'hiver. Pourquoi priver les fidèles des services que leurs pasteurs ne peuvent pas leur rendre et qu'ils trouvent dans ces monastères ? Hélas ! dans ce temps où nous vivons les établissements dont l'origine se perd dans la nuit des siècles, les monuments de la piété des rois, les azilles du zèle de nos pères, deviendront illusoires. On n'a pas été surpris de voir l'esprit de sistème et d'incrédulité attaquer de toutes parts la vie religieuse, mais peut-on n'être pas étonné de voir une partie du clergé séculier poursuivre la destruction du clergé régulier ? Que résulte-t-il de tant de monastères abattus, de tant d'églises renversées et de tant d'offices divins supprimés ? un sujet de scandale pour les fidèles. » — Réquisitoire du promoteur, 15 octobre 1772. — Décret de l'archevêque pour l'union du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons au séminaire Saint-Nicaise, 22 octobre 1772 : « Art. 9, pour continuer aux habitants de Beauvoir, éloignés de l'église de leur paroisse et demeurant dans les environs du prieuré de Saint-Laurent, les secours spirituels qu'ils trouvoient dans les chanoines réguliers ou la communauté de ce prieuré, on conservera le chœur ou une chapelle de l'église conventuelle avec une sacristie. Cette chapelle sera dite *Chapelle Saint-Laurent* ; elle sera mise, ainsi que la sacristie, dans un état et dans une grandeur convenables. Outre le curé et le vicaire, il y aura dans la paroisse de Beauvoir, pour desservir la chapelle Saint-Laurent, un prêtre ou chapelain, auquel on donnera 400 livres par an. » — Lettres-patentes sur le précédent décret, portant union de la mense conventuelle de Saint-Laurent au séminaire Saint-Nicaise, décembre 1772. — Arrêt du Conseil Supérieur de Rouen, ordonnant que publication sera faite des dites lettres-patentes, 3 février 1773. — Information faite, conformément à cet arrêt, par Louis-François Perchel, chanoine, conseiller du dit Conseil, 21 avril 1773. — Arrêt du Conseil Supérieur ordonnant l'enregistrement des lettres-patentes, 29 juillet 1774. — Nouvelles lettres-patentes sur le décret de l'archevêque, mars 1775. — Procès-verbal d'exhumation et de réinhumation des corps enterrés dans le cloître et le chapitre de Saint-Laurent. Le dépôt en fut fait dans une fosse que l'on creusa au bas de la nef de la chapelle, 13 août 1776.

G. 9252. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

**1541-1741.** — Statuts donnés à la communauté de Saint-Laurent-en-Lyons par Mathurin Sédille, en qualité de vicaire général et de chargé des pouvoirs du cardinal d'Amboise, 2 janvier 1540 (v. s.). Ces statuts furent donnés pour mettre fin à des contestations qui avaient été portées à l'officialité de Rouen, au Parlement et au Conseil du Roi ; un arrêt de ce Conseil avait décidé qu'il serait procédé à la réformation du monastère par l'archevêque ou son vicaire général délégué ; Sédille avait délibéré, au sujet des mesures à prendre, avec Guillaume Pain, prieur conventuel de Beaulieu, Geffin De la Mare, curé de Saint-Jean-de-la-Neuville, Robert Touzé et Thomas Carrouge, curés de Catillon et de Beauvoir, religieux profès au dit monastère ; heures des offices réglées : *Fratres non sacerdotes ad communionem sacram accedant quatuor festis annualibus, videlicet in Navitatis, Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi, Pentecostes et Omnium Sanctorum festivitatibus, et confessiones eorumdem supprior dicti prioratus vel ab eo deputandus audiat, quia priscis temporibus ita observatum est in dicto prioratu... In die Cœnæ Domini... teneantur dicti fratres suppriori ejusdem prioratus... confiteri. Omnes fratres dormiant in dormitorio, et quælibet cella habeat in superiori parte ostii unum foramen quadratum... Quia dominus prior modernus ejusdem prioratus non est religiosus nec ordinem ejusdem professus, eidem ordinatur et injungitur quatenus quemdam presbyterum, religiosum ex monasteriis dicti ordinis reformatis professum et in observantia regulari peritum et usitatum, virum recti judicii, probatæ vitæ et laudabilis conversationis, qui cum dictis religiosis continue resideat et eidem, vice et loco dicti prioris, in ecclesia, capitulo, claustro, refectorio, dormitorio et aliis dicti prioratus locis præsideat. Insuper vicarium in dicto prioratu præficiat et constituat cum omnimoda potestate dictos religiosos et defectus eorum corrigendi et puniendi, illosque vestiendi et ad professionem recipiendi... Item ut diligentius custodiantur chartæ, tituli, privilegia, documenta et cæteræ scripturæ dicti prioratus, reponantur in secura arca quam prior perquiret, sub tribus diversis clavibus et seris, quarum clavium prior seu vicarius unam, supprior secundam, et tertiam unus ex*

*senioribus fratribus dicti prioratus, qui a suppriore et aliis eligetur (habeat)..Sub simili custodia sigillum conventus habeatur. Quod si necesse fuerit ex illo aliquam chartam... sigillare, in capitulo coram omnibus alta et intelligibili voce legatur;... et custodiatur dicta arca, in dormitorio, in loco commodiori et securiori ejusdem..... Recipiant fratres tunicam novam coloris albi et subtunicale nigrum de 3 annis in 3 annos, caputium seu antfroctum* (sic) *vel scapulare de 2 annis in 2 annos, caligas, unum birrium et duo paria calceorum ac bina superlinea de anno in annum... Ostium, quod est inter chorum et navim ecclesiæ, ita clausum teneatur quod mulieres, in eamdem ecclesiam affluentes, a prædictis religiosis, et religiosi a dictis mulieribus videri non possint, et non aperiatur nisi hora vel tempore, quo Sacrosanctum Christi Corpus et Sanguis in missa elevantur, etc.* — Deux copies de ces mêmes statuts. — Règlements arrêtés dans les conférences des chanoines réguliers de Saint-Laurent et résultats de ces conférences, 1709, 1723, 1725, 1726, 1727, 1728, 1731, 1732, 1733, 1737, 1742, 1745. — Visite de la communauté de Saint-Laurent par Etienne Dufour, prieur claustral de Saint-Nicolas de Miserey, visiteur régulier des communautés dont la règle avait été établie par M. Moulin, 13 juin 1741. — Prorogation de délai pour se faire ordonner sous-diacre, obtenu, à la cour de Rome, par Jean Du Tot, nommé prieur commendataire de Saint-Laurent.

G. 9253. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1734-1790**. — « Inventaire des pièces qui regardent la maison (de Saint-Laurent-en-Lyons) en particulier », vers le milieu du 18e siècle. — Feuilles d'inventaire, entre autres, pièces concernant le Hêtre-Allain. — Etat des dettes de la communauté de Saint-Laurent, d'après la déclaration faite par le prieur, 1774. — Déclaration que donne Me Claude-Lazare de Maupin, docteur en théologie, chanoine de Saint-Orens d'Auch et prieur commendataire du prieuré royal de Saint-Laurent-en-Lyons, et les chanoines réguliers, des biens qu'ils tiennent de Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, chevalier, comte de Gisors, 1730-1743. — Déclaration du temporel du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons que présente messire Claude-Lazare de Maupin..... pour lui et les religieux, suivant et conformément aux édits, arrêts et règlement, notamment à la Déclaration du Roi du 20 novembre 1725. — Etat des terres relevant du prieuré de Saint-Laurent aux hameaux des Livrées, du Pré-Brandon, de la Croix et de la Mistaquerie. — « Compte que rend à Monsieur Jean-Marin Marraine, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise de Rouen, le sieur Marin Beaufils, receveur du domaine de Lyons, y demeurant, porteur des procurations de Monsieur Joseph-François Le Ber, ayant été supérieur du même séminaire, et du dit sieur Marraine, passées devant les notaires les 30 juillet 1784 et 4 avril 1789, des recettes et dépenses qu'il a faittes pour le dit séminaire depuis l'époque des dites procurations. »

G. 9254 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

**1631-1732**. — Accords entre les abbés Nicolas Du Tot, Jean Du Tot, Claude-Lazare de Maupin, prieurs commendataires de Saint-Laurent-en-Lyons, et les religieux de cette maison, 1631-1726. — Marché fait avec M. Pierre Renault, horloger de Bolbec, « pour faire, pour les religieux de Saint-Laurent, une horloge pareille à celle du Val-aux-Grés, à la réserve qu'il y sera ajouté un réveil-matin qui ira rendre dans une des chambres du dortoir, et que les cadrans qu'il y mettra seront placés à la volonté du prieur, la place pour cela n'étant pas encore disposée à cause du clocher qui doit être abattu, » 9 juin 1703. — Arrêt du Conseil d'Etat : « Les bâtiments du prieuré tombent de vétusté; la voûte de la nef de l'église et les pilliers qui la soutiennent sont en si mauvais état qu'on ne peut y faire le service divin sans un danger évident. » Ordonné que par les officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts de Lyons, il sera procédé au martelage et à la vente et adjudication des baliveaux au-dessus de l'âge de 40 ans qui se trouveront sur le taillis de 18 acres et quart de réserve dépendant du prieuré, à charge par les religieux d'en employer le prix, sans aucun divertissement, aux réparations nécessaires à faire à la nef de leur église et à leur cloître ; et attendu la modicité de la chose, les religieux dispensés des formalités prescrites dans l'ordonnance des eaux-et-forêts du mois d'août 1669, » 10 juillet 1717. — « Mémoire des sommes qui ont été paiées, moitié par M. l'abbé, et l'autre moitié par Messieurs les religieux de Saint-Laurent, à l'occasion des réparations tant dans la nef de leur église que de leur cloître, » 7,000 de tuile, 91 livres; 50,000 de briques, 400 livres ; 778 pieds de terre, charriage et tirage, à 5 sous le pied, 193 livres ; journée de charpentier, 18 sous, 1719. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire à l'église du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. « Mémoire de la dépense faitte à la

réédification tant de la nef que du cloître de la maison de Saint-Laurent, suivant le devis de Jacques Boucher, architecte, demeurant en la paroisse de Saint-Martin de Baudemont, entrepreneur des dits ouvrages, pour estre présentés à la maîtrise de Lyons, et pour la justification de l'employ de la somme de 3,500 livres, à quoy s'est montée l'adjudication du bois qui a esté vendu et destiné à la confection du dit ouvrage, suivant l'arrest du Conseil d'Etat du Roy, en datte du 10 juillet 1717. » — Diverses pièces de comptabilité de 1661 à 1732.

G. 9255. (Liasse.) — 81 pièces, papier ; 23 cachets.

**1728-1744.** — Trois paquets de lettres écrites par M. l'abbé Maupin, docteur en théologie, prieur commendataire de Saint-Laurent-en-Lyons, au prieur claustral de ce monastère, sous ces étiquettes : « Lettres de M. l'abbé De Maupin qu'il est appropos de garder accause qu'elles servent de décharge à M. Forget, autrefois procureur de Mr l'abbé de Maupin ; — Lettres de Mr l'abbé de Maupin qu'il est appropos de garder pour faire voir les bons sentimens dans lesquels il étoit autrefois à l'égard de la communauté ; — Lettres de Mr l'abbé de Maupin qui sont fort édifiantes et qui font voir combien il aimoit autrefois notre communauté, et combien il étoit porté à luy faire du bien, tant dans le spirituel que dans le temporel : » — 15 janvier 1728, il informe Dom Le Parmentier, prieur claustral, du motif qui l'oblige à différer son voyage à Saint-Laurent : « Quelque envie que j'aye de vous voir,... je suis obligé de retarder encore à cause des affaires pressantes dont le chapitre de Saint-Orens m'a chargé en qualité de député. J'espère que rien ne sera capable de rompre l'union qui doit régner entre le chef et les membres. Par le récit qu'on m'a fait du bon ordre qui règne dans votre communauté et de la capacité des sujets qui s'y rencontrent, j'ay pris la résolution de ne donner les bénéfices-cures réguliers qu'à ceux que vous jugerez les plus capables de votre communauté pour le gouvernement des âmes. — Que l'esprit d'erreur et de mensonge ne nous sépare jamais par ses vaines susceptibilités, ny d'esprit ny de sentimens, de notre chef invisible, ny de son chef visible qui gouverne son église sur la terre. » Il exprime ensuite le désir de savoir quel habit portait son prédécesseur quand il allait au chœur, « afin de se procurer les choses nécessaires pour s'unir de bouche et de cœur avec les religieux à chanter les louanges du Seigneur ». — 7 février 1729, « il m'est revenu que vous aviés envie de quitter le bréviaire et le chant romain pour prendre et le bréviaire de Rouen et son chant. Je vous assure que, quelque bon qu'il vous paraisse, il ne vaut pas le chânt grégorien. Toutes les communautés de Paris, même celle de Ste-Geneviève, s'en sont tenues au bréviaire romain. » — Il montre le danger qu'il y aurait « à ce que, à chaque mutation d'archevêque, il y eût mutation de bréviaire et de chant. Le chant grégorien est le plus beau et le plus uny qu'il y ait dans l'église. Celui que l'on a fait à Rouen est plus propre à faire danser les fidèles dans le temple du Seigneur qu'à les édifier. Comme il n'y a qu'une créance dans l'église, il ne devroit y avoir partout qu'un bréviaire, un missel et un chant. Toutes ces nouveautés ne tendent qu'à se distinguer de l'église romaine. *Nil innovetur nisi quod traditum est.* » — 11 août 1730, « dans le tems présent on n'est guère porté pour les communautés, surtout les Parlements qui veulent s'ériger en juges dans toutes les affaires, mesme de l'église et des décisions de foi ». — 5 janvier 1732, « tout mon désir est de me réunir avec vous pour ne plus faire qu'un corps. Je sens que le Seigneur m'appelle dans cette sainte retraite ». — 26 mars, il engage M. Le Parmentier, prieur claustral, à ne point désirer une fonction plus élevée, à laquelle il était question de l'appeler. « Je vous demande, comme une grâce, de ne point quitter Saint-Laurent. Ce ne sont point les dignités qui nous sauveront, mais la simplicité dans le service de Dieu. » — 13 février, même année, « ou ne va plus au tombeau de M. Paris. S. M. a fait plus de guérisons en une heure qu'il ne s'en étoit fait en trois ou quatre ans. Tous les faiseurs de convulsions ont été pris et ont découvert toutes les impostures des gens du party ». — 2 février 1739, « il faut avouer que vous (Dom Le Parmentier) et moy nous sommes bien malheureux dans les curés que nous plaçons. Vous n'ignorés pas sans doute les informations faites contre le prieur de Rosay au sujet des instructions insensées qu'il fait à ses paroissiens, et de ses brutalités. On n'enseigne pas la morale de Jésus-Christ à coup de bâton ni les foudres à la main..... Que les jeunes gens voyent et comprennent combien grand est leur bonheur de vivre sous une sainte règle et d'en conserver l'esprit. » — 13 janvier 1742, « mon cœur est toujours à St-Laurent, ainsy que je l'ay marqué à mon beau-frère *novissime*, qui m'offroit un bénéfice considérable dans la ville de Beaune. Je lui ai écrit que S.-Laurent auroit mon corps jusqu'au jour de la Résurrection. » — 21 juin 1742, « pour moy, il est fort aisé de me remplacer, mais pour vous (Jacquin, alors prieur claustral), il ne seroit pas aisé de trouver un homme de piété et d'exemple tel que je vous reconnois. » — 24 juillet 1743, « pour nouvelles, l'on

va lever, vers le 15 octobre, une autre milice de 36,000 hommes par tout le royaume. La Généralité de Rouen est taxée à 1,800 hommes. Les jeunes gens mariés dès l'âge de 20 ans et au dessous tireront; et, à leur défaut, le sort sera tiré entre tous les gens mariés de 40 ans et au-dessous. »—1774, « je viens de céder pour plusieurs mois ma maison (priorale) à deux messieurs qui ont chacun leurs épouses, qui veulent se retirer de Paris pour quelque temps. Ainsi ayez agréable de faire faire fermer la communication totalement et sans porte, qui est entre nous. »—Sans date, à propos de l'affaire de M. de Bertangles : « L'on n'est plus dans un siècle favorable aux ecclésiastiques, encore moins aux communautés. A vous dire le vray, je ne m'attens nullement qu'on gagne l'affaire contre M. de Bellisle, telle bonne qu'elle paraisse être, dès lors que les juges sont prévenus contre nous. » — Affaires relatives aux dîmes de Saint-Crespin et de la Ferté-en-Bray, aux prieurs de Saint-Eustache de Montigny et du Pubel ; — mention des livres donnés par le prieur; d'un pensionnaire proposé par M. Maupin, refusé par la communauté; de la relique de saint Laurent, etc. — Nombreux cachets de M. Maupin.

G. 9256. (Registre.) — Petit registre, 23 feuillets, papier, écrits, recouvert en parchemin.

**1763-1773.**—Délibérations du chapitre de Saint-Laurens-en-Lyons. — Chanoines réguliers : Amaury, prieur claustral; Corneillot, prieur-curé du Mesnil-Lieubray; Pougin, Doucet. Admis à profession : Pierre Dequen, du diocèse d'Amiens, 11 avril 1763 ; — Jean-Baptiste Le Bas, de Saint-Pierre-le-Gaillard, au diocèse de Bourges, 14 août 1764 ; — Jean-Etienne du Bois, de Saint-Aquilin d'Evreux, 18 août même année. — 19 avril 1773, les chanoines de Saint-Laurent-en-Lyons décident de s'opposer à l'enregistrement du décret de l'archevêque, du 22 octobre 1772, portant suppression de la conventualité de leur maison ; noms des opposants : A. Corel, prieur claustral ; Corneillot, Seyer, Amaury, Le Bas, Dubois et Doucet.

G. 9257. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

**1697-1726.** — « Journal des receptes du prieuré de Saint-Laurent-en-Lions, à commencer du premier de janvier 1697 » jusqu'en 1726. — A la fin : « Mémoire de la dixme de notre ferme de Frémont louée à Dubois, frère de Mons[r] le curé du Menil-sous-Vienne, en 1703... : — 140 gerbes qui ont rendu 29 boisseaux de blé ; plus 46 gerbes de pois gris qui ont rendu 4 boisseaux ; plus 55 gerbes d'avoine qui ont rendu 22 boisseaux ; plus 15 gerbes de vesce qui ont rendu 1 boisseau. » — « Mémoire du bien et revenu dont jouissent les chanoines religieux de Saint-Laurent, suivant les lots et partages, ou plutôt l'accord fait avec messire Jean Du Tot, abbé du dit lieu, à Saint-Maclou-la-Brière, le Mesnil-sous-Vienne, Périers, Boissay, Saint-Marcel proche Vernon, Beauvoir, le Boulay. » — « Mémoire de ce que nous avons de revenu en particulier, sans la participation de M[r] notre abbé : la ferme du Hêtre-Alain, quelques terres à Beauvoir, à la Feuillie au triège des Mazis, à Beuzeval. »

G. 9258. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

**1697-1726.** — « Journal des mises du prieuré de Saint-Laurent-en-Lions, à commencer du premier de janvier 1697 » jusqu'en 1726. — « Janvier 1697, à M. Michots, chirurgien, 12 sous. — Février 1697, pour une chaudière à eau-de-vie, 30 livres. — Février 1898, pour un quarteron d'œufs, 10 sous ; pour 6 fromages, 18 sous. — Mars, pour 2 poulettes, 1 livre ; pour un quarteron de pommes, 3 livres. — Septembre, au briquetier, 133 livres 7 sous, pour nous avoir fait de la brique, à 2 livres le milier, et des faîtiers. — Octobre 1698, à Godefroy, pour son août, 70 livres, et 12 livres au faucheur d'avoine. — Mars 1699, pour une charrue toute preste à labourer, 8 livres ; pour 300 de chaume rendu à la ferme, 18 livres ; pour un cent de foin, 9 livres. — Mars 1699, au chirurgien de Beauvoir, pour 4 saignées, 1 livre 4 sous. — Juillet, même année, pour 12 boisseaux d'avoine, 18 livres ; pour le fauchage d'une acre de pré, 4 livres, et 9 livres pour le faner et boteler ; pour une cavalle blanche, 77 livres 7 sous ; à Langlois, maçon, pour le rond côté de notre jardin, 150 livres ; pour un muid de sidre et de poiré, 18 livres ; à la Collemaresse, pour 3 muids de poiré, 21 livres ; pour 80 boisseaux de pommes, 32 livres. — 1700, pour un cheval de poil de souris, 80 livres ; pour une cavalle rouge, 66 livres. — 1701, pour planter notre charmille, 12 livres 12 sous. — 1702, à M. Guilbert, horloger, 38 sous; pour une brouette, 50 sous; au chirurgien Michots, pour 3 saignées, 18 sous ; aux fagoteurs, pour la façon de 16 cordes de gros bois de pommier, à 16 sous la corde, en déracinant les souches, et 20 cordes de bois de la Haye-Alain, avec 800 de bourrées, à 14 sous l'un en l'autre, 32 livres 8 sous; pour 200 livres de beurre, 45 livres. — 1706, mars, pour des fromages envoyés, au pays de Caux, à une personne qui nous

avoit servi d'ami dans l'affaire de Saint-Maclou, 100 sous; pour un cochon, 8 livres; pour un mille de tuiles, 13 livres. — Juin 1708, à Louis Regnoult, pour le marché des croisées du côté du jardin, que pour les arcs boutants et lieux joignant l'église, 202 livres; à M. Trepasé, menuisier de Tréforêt, pour les croisées, portes et tables des cellules, 200 livres. — Emploi de genêts à couvrir la grange des Echars.—Au mois d'août, un cent de beurre à Argueil, 19 livres 6 sous. — Avril 1709, pour des pilules de Lumière, 8 sous. — Juin, même année, pour un cent de radons d'artichaux, 12 sous. — Juillet 1710, pour 4 journées de terrage, à Jean Lhomme, 1 livre 12 sous. — Au matelassier, pour 4 journées, 40 sous. Pour 10 petites poules et 1 coq, 34 sous. »

G. 9259. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1723-1743.** — « Journal de la recepte du prieuré de Saint-Laurent-en-Lions, pour les religieux, à commencer du premier de janvier 1727 », jusqu'en 1743.— Ecrit dans un autre sens : « Journal des mises, à commencer du premier de janvier 1727. » — Décembre 1729, gages d'un domestique à l'année, 66 livres. — « Octobre 1730, pour 71 boisseaux et demi de pommes, 71 livres 16 sous; pour 60 boisseaux de pommes, 57 livres 1 sou; pour une douzaine et demie de poulets d'Inde, 18 livres 10 sous; pour 57 pièces de gibier, à 5 sous la pièce, et 15 journées, à 8 sous, 20 livres 5 sous. — Le 4 décembre 1731, tenu compte à Pierre De Caux, des Mazils, de six-vingts boisseaux de pommes, savoir: 60 boisseaux qu'il nous a livrés au mois d'octobre 1729, à 9 sous le boisseau, et 60, le 26 novembre dernier, à 6 sous le boisseau, qui font le tout la somme de 45 livres. Plus au dit de Caux, pour 4 boisseaux de pommes, 12 livres. — 18 janvier 1732, à une femme, pour avoir filé 18 livres d'étouppe de lin, 4 livres 10 sous. — 9 février, même année, à une fille qui a filé 3 mois au Haistre-Allain, 9 livres. — Mars 1732, journée et demie de couvreur, 18 sous. — Mai 1732, au couvreur, pour 13 journées et demie à couvrir sur la charreterie neuve, 8 livres 2 sous; à Farin, pour 18 journées à tailler les chênes de Montigny, 12 livres; pour la façon de 15 aunes de toile en 2 pièces, 9 livres 15 sous. Au chapelain de Merval, pour son année, 44 livres. — Au menuisier, pour 6 journées, 12 livres. — Mai 1733, à M[me] Le Tailleur, payé 54 livres 12 sous, restantes sur la somme de 114 livres 12 sous, qui étoit due à feu M. Le Tailleur, chirurgien, pour toutes les médecines et voyages faits et fournies à la maison, depuis le 17 octobre 1731 jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 10 janvier 1733. »—Juin 1733, gages d'un domestique à l'année, 45 livres. — Avril 1739, pour le bréviaire du prieur du Mesnil, 10 livres. — En un voyage à Pubel et prise de possession du dit bénéfice, 41 livres. — Décembre 1739, pour 272 boisseaux de pommes, y compris 12 sols pour le vin, 41 livres 8 sous. — Pour 4 livres 4 onces de tabac ficelé et pour 1 livre quelque once de noir, 15 livres 13 sous. A la couturière, pour 23 journées, une livre de sucre, 2 paires de bas et 1 petit pain, 10 livres 8 sous. — Décembre 1740, le 3[e] du mois, pour un voyage de Montigny, pour le vin, dépensé, pour 5 chevaux et 3 hommes, y compris les passages de la rivière, 18 livres 5 sous 6 deniers. — Le 5, à M. Le Rond, chirurgien, payé 40 livres, pour [être] quittes des remèdes, voyages et seignées qu'il a faites jusqu'à ce jour, y compris les frais d'un voyage de Rouen, pour consulter la maladie de la sœur Catherine. »

G. 9260. (Registre.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1743-1757.** — Comptes des recettes et dépenses du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. — « Novembre 1743, en couleurs pour le crucifix, savoir 4 livres de blanc, 4 livres de couleur de bois, 1 livre de couleur brune, 8 livres d'huile cuite, 6 feuilles d'or pour du jaune et du noir, vermillon, brosses et pinceaux, 12 livres 3 sous. — Février 1745, le 10, à Rouen, en une chaudière de 18 livres, les frais de voyage pour apporter la grille du chœur, 23 livres 10 sous 6 deniers; à Pigeon, pour 9 journées de massonnerie tant à placer la grille du chœur qu'à travailler au four, y compris 6 jours de manœuvre, 9 livres 3 sous; au nommé Le Clerc, serrurier de Rouen, payé de l'argent de M. Framboisier, 204 livres tant pour la balustrade du chœur que pour un tournebroche avec les garnitures, comme poulies, cordes, boulet avec son embrêlure, y compris 45 livres de plomb pour sceller la dite balustrade. » — Compte vérifié, le 11 octobre 1746, par Jean-Prosper Auvray de Saint-André, député par l'archevêque. — Avril 1747, journée de scieur de long, 15 sous. — Gages d'une servante de basse-cour, une année et demie, 57 livres. — Mai 1750, à un tisserand, pour la façon de 80 aunes de toile en 2 pièces, 20 livres. — A Robine, pour 9 journées, 3 livres 12 sous. — Septembre 1750, pour 8 livres de beurre, 3 livres. — Février 1751, achat d'une truie, 24 livres 3 sous.

G. 9261. (Registre.) — Grand in-folio, 68 feuillets, papier, relié en basane; un des plats de la reliure enlevé.

**1758-1774.** — Comptes du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. — « 1758, janvier, pour étrennes aux domestiques, à chacun 12 sous, 6 livres; à la servante de M. Labbé, pour étrennes, 24 sous; au boucher, pour étrennes, 24 sous. — Mars, paire de sabots, 4 sous. — Avril, 10 jours de louage d'un cheval, 7 livres 10 sous. — Reçu des Evangiles de sainte Honorine, 1 livre 12 sous. — Au cordelier qui est allé dire 2 fois la messe à Sainte-Honorine, 3 livres. — 1 paire de souliers, 4 livres 4 sous. — Juillet, 38 journées du scieur de long, 28 livres 10 sous. — 1759, juin, 4 journées de lessivières, 20 sous. — Septembre, boule d'acier vulnéraire, 2 livres. — Octobre, femmes employées à écoucher et secouer du blé. — 1760, à Dubec, collesier, pour un collier, 5 livres. » — Fréquentes mentions d'aumônes faites à des captifs. — « 1769, pour peaux de lièvre pendant la maladie du prieur de Saulseuse à Saint-Laurent, 12 livres. » — Frais d'un voyage au Havre en passant par Barentin, Yvetot, Bolbec et la Botte, et en revenant par Bléville, Graville, la Botte, Yvetot, Barentin, Hodeng et la Ferté. — Permission donnée à Dom Jean-Baptiste Le Bas, chanoine, procureur de la maison, de se retirer à Sausseuse pour y suivre les leçons de Dom Le Breton de Vertemare, 7 septembre, 25 mars 1767. — Compte vérifié par M. Bordier, vicaire général, 15 mars 1770.

G. 9262. (Liasse.)— 30 pièces, parchemin; 96 pièces, papier, 50 cachets.

**1649-1741.** — Extraits baptistaires, lettres d'ordination, de provisions à des cures, lettres de grades, et pouvoirs de confesser, relatifs à des chanoines réguliers dont les noms suivent : Asselin (Etienne), de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, 1694-1714; — Bouvier (François), 1649-1659; — Canu (Jean-Baptiste), curé de Rosay, 1681-1693; — Cotton du Verbois (Louis-Adrien), 1721-1731; — Desjardins (Antoine), 1716-1741; — Despériers (Romain), fils de François Despériers, sieur de Courcy, et de Marie-Anne Le Meau, 1703-1731; — Du Tan (Pierre), 1669-1696; — Forget (Nicolas-Laurent), 1713-1720; — Jacquin (Antoine), 1672-1686; — Le Flament (Pierre), prieur claustral de la Bloutière, curé d'Hocquigny, ensuite curé de la Ferté-en-Bray, 1693-1714; — Le Fournier (André), curé de la Ferté-en-Bray, 1696-1736; — Le Juif ou Juif (Jean), curé de la Ferté-en-Bray, 1658-1690; — Le Parmentier (François-Adrien), 1671-1730; — Maintenant (Alexandre de), 1662-1685; — Mesnildrieu (François), 1665-1692; — Moulineau (Denis), 1688-1718; — Paris (François), 1705; — Touzé (Alexandre), curé de Montmain, 1696-1714. — Ordinations faites, à Pontoise, par Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, 29 mai 1649; — à Rouen (en l'église des Carmes), par François Suarez, évêque de Memphis, 7 avril 1651; — (en la cathédrale), par Jean de Malevaud, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, 21 mars 1654; — par André, évêque de Finebor, 22 décembre 1674; — par Jean *Laonensis*, 23 septembre 1689; — par le même, se qualifiant d'évêque de Limerick et d'administrateur *Laonensis*, 3 septembre 1691, 22 mars 1692, 6 mars 1693; — par César Le Blanc, évêque d'Avranches, 29 mars et 17 septembre 1721; — (au séminaire archiépiscopal), par Jean de Caulet, évêque et prince de Grenoble, 19 avril 1726; — (dans la chapelle de l'archevêché), par François Lastic de Saint-Jal, évêque d'Uzès, 15 avril 1729; — par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, 23 septembre 1730, — (en la chapelle de l'archevêché), par le même, 8 avril 1730; — (aux Augustins), par le même, 10 mars 1731. — Cachets des archevêques de Rouen : Colbert (6); — d'Aubigné (8); — Bazin de Besons (3); — de Lavergne de Tressan (7); — de Saulx-Tavannes (2); — de Léon Potier, archevêque de Bourges (1); — de François de Harlay, archevêque de Paris (4); — du cardinal de Noailles, son successeur (4); — de François, évêque d'Amiens (3); — de François de Nesmond, évêque de Bayeux; — de Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Beauvais; — de Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances (4); — de Gilles Boutault, évêque d'Evreux; — de Léonor de Matignon, évêque de Lisieux; — d'Henri-Ignace de Brancas, son successeur (5); — de l'abbaye Notre-Dame du Vœu à Cherbourg; — de l'abbaye de Vernusse au diocèse de Bourges; — du vicariat de Pontoise.

G. 9263. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 192 pièces, papier; 1 gravure sur bois, 2 imprimés.

**1646-1774.** — Pièces de procédure et de comptabilité relatives au prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons.— 158 livres 2 sous de rente sur les Aides légués au prieuré pour le soulagement des pauvres de la Ferté-Saint-Sanson par demoiselle Anne Pinson, veuve de Nicolas-Agis Le Cadet, porte-arquebusier de S. A. R. Monsieur le duc d'Orléans; la dite Le Cadet était dé-

cédée, le 14 janvier 1708, au monastère des Ursulines de Gisors. — Mémoires indicatifs des pauvres secourus à la Ferté-Saint-Sanson. — Quittances des curés de cette paroisse : Everard, 1709-1713; Le Flamand, 1714; Tousé, 1715-1736; Le Fournier, 1738-1745. — Procès entre les prieur et religieux de Saint-Laurent-en-Lyons, héritiers de Jean Le Gentil et de Pierre De Than, successivement prieurs-curés de Saint-Maclou-la-Brière, et les Trésoriers de la Fabrique de cette église, 1710.— Vente par Guillaume de Saint-Laurent, sergent royal à Fauville, des meubles trouvés au manoir presbytéral de Saint-Maclou-la-Brière, après le décès du dit De Than, 1710. — Affiliation accordée, le 27 juillet 1737, à Catherine Fauquet, fille âgée de 42 ans, depuis 2 ans domiciliée en la maison des religieux, où elle s'occupait à filer, coudre, blanchir le linge; engagement pris de la nourrir, de l'entretenir, et, après sa mort, de la faire enterrer; elle, de son côté, donne 1,500 livres et 8 aunes de toile. Une messe basse sera dite, chaque année, le jour de son décès, pour elle, pour ses père et mère, et pour feu messire Jean Lappert, son oncle, vicaire de Saint-Maclou-la-Brière, dont le testament de 1731 est joint à l'acte d'affiliation. — Procès pour fermage de dîmes avec Madeleine Le Baube, veuve de François Arachequesne, et Farin.— Etat du revenu du prieuré (sans date). — Inventaire des ornements de l'église Saint-Laurent (aussi sans date). — Procuration donnée par les religieux à François-Adrien Le Parmentier, 1719. — Quittance du dit Le Parmentier, prieur claustral, procureur du prieur Maupin, 1735. — Etiquette gravée : « *Au vase d'or*. Claude Falaize, marchand quinquaillier et mercier à Rouen, demeurant sur le quay de Luxembourg, proche le pont. Vend toutes sortes de quincaillerie et mercerie en gros et en détail, le tout à juste prix. » Gravure très fine signée du nom du graveur : *J. Maintru sculpsit.*—Cachet du prieuré, en cire d'Espagne, mal conservé.

G. 9264. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 1 cachet.

**1577-1744**. — Titres de propriété de la ferme du Hêtre-Alain, sise à Beauvoir. — Vente, par messire Antoine Doutreleau, chevalier, châtelain de Coussy, demeurant à Vaussaillon, et par dame Jehanne de Collan, son épouse, à Charles Daubourg, écuyer, sieur de Porcheux, capitaine d'une compagnie au régiment de Navarre, de la terre du *Hetralin*, 13 novembre 1607; — par Charles Damiray, écuyer, sieur de Porcheux, Bézu-le-Long et Saint-Eloi, à Robert de Roncherolles, de la même terre, 11 juillet 1617; — par M. de Villermont, à Nicolas de Bouju, chevalier, ci-devant capitaine au régiment de Navarre, de la même terre, 19 août 1655; — « par Nicolas de Bouju, écuyer, sieur du Haistre-Allain, à Dom André de Durdan, prieur et religieux de Saint-Laurent-en-Lyons, pour lors logé à l'*Hôtel de Lisieux*, proche Saint-Cande-le-Vieux, ayant pouvoir des autres religieux de la communauté, de la terre et ferme du Haitre-Allain, laquelle était de leur ancien domaine et aliénation ecclésiastique de leur maison, à laquelle elle avoit été aumonée par les dues de Normandie, » et laquelle ils prétendaient être en droit de retirer; par le même acte, vente de terres distinctes de cette ancienne ferme et qui y avaient été réunies; les religieux, outre le prix d'acquisition qu'ils eurent à payer, s'engagèrent à faire dire et célébrer, en leur église, un annuel après la mort du sieur de Bouju, à payer après son décès 100 livres à l'église de Beauvoir, etc., 24 novembre 1698. — Ventes, par Dom Jessé Thorel, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, à Jean de Doutreleau, sieur du Hêtre-Allain, Gaillardbois et Verclives, à cause de Françoise de Laval, sa femme, d'une rente foncière de 4 livres 8 sous 7 deniers, 6 juillet 1577; — par Pierre Deleau, à messire Alexandre Dubosc, chevalier, seigneur de Villermont et du Hêtre-Alain, capitaine au régiment des Gardes, d'une pièce de terre au triège *des Champs des Livrées*, 9 juillet 1650; — par Marie Le Caron, veuve de Damien Deleau, au même, d'une pièce de terre au même lieu, 28 avril 1652. » — Baux, pièces de comptabilité concernant la ferme du Hêtre-Alain. — Mémoires, marchés, etc. — Procès pour droits d'amortissement réclamés par le Domaine et pour rente seigneuriale à laquelle prétendait droit le maréchal de Belle-Isle. — Cachet de M. du Bosc de Villermont.

G. 9265. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

**1296-1790**. — Titres de propriété et autres actes relatifs à Bellozanne, la Ferté-Saint-Sanson, Hodeng-Hodenger, Lorleau, le Mesnil-sous-Fry, Périers, Rosay. — Traité fait entre le prieur-curé de la Ferté-Saint-Sanson, les Trésoriers et habitants du dit Saint-Sanson, et Michel Bordin, prêtre, vicaire du dit lieu, succursale de la Ferté, 1719. — Rentes dues au Trésor de la Ferté, 1728. — Notice sur la paroisse de la Ferté-Saint-Sanson : « A pour patrons les BB. Apôtres saint Pierre et saint Paul. 2° Le curé, le nommé Alexandre Tousé, chanoine régulier, natif de la

paroisse de Saint-Lô de Rouen. Il y a, dans la ditte paroisse de la Ferté, un vicaire nommé Jean Neveu, natif de ce diocèse, qui coopéra depuis plus de 5 ans à desservir avec édification la ditte paroisse. Il y a encore un autre prêtre, nommé Michel Bordin, qui dessert aussi depuis 8 à 9 ans, en qualité de vicaire, avec beaucoup d'exactitude et d'édification, une succursale dépendante de la dite peroisse nommée Saint-Sanson, et dont le s[r] dit est patron. La dite cure de la Ferté-en-Bray et autrement la Ferté-Saint-Sanson, dépend, pour la présentation, du prieuré des chanoines réguliers de Saint-Laurent-en-Lions. Le revenu de la dite cure va environ à 1,000 livres, sur quoy le dit titulaire est chargé de payer 205 livres 9 sous de décimes, 300 livres de pension viagère à son prédécesseur, 50 livres pour partie de la condition des dits vicaires. Il y a environ 250 communians. — Il y a dans la dite paroisse de la Ferté une chapelle domestique appartenant à M. le président de la Ferté. — Aucun stationnaire n'est venu pour prêcher l'avent et le carême, rebutez à cause des chemins.— Le revenu du Trésor... environ 250 livres. — L'église sujette, par la hauteur de sa situation, à des réparations considérables. Ni hôpital ni nouveaux convertis. » — Délibération de la fabrique pour réparations à faire au beffroi du clocher, 1724; — pour la condition de Joseph Guilmart, qui se présentait pour remplir la fonction de clerc et de maître d'école, 1740. — Divers actes de l'état-civil de la paroisse. — Marchés avec Charles Morel, maître fondeur de cloches, demeurant à Trie-Château, 1744; — avec Etienne Ducray et André Bertrand, autres fondeurs de cloches, demeurant à Pontoise, 1727. — Etat des tenures de M. le président de la Ferté. — Copie d'une charte de Jean de Marigny, par laquelle il confirme à l'église de Saint-Laurent-en-Lyons les aumônes faites à cette maison par les seigneurs ses prédécesseurs : *Decimam molendini mei de Roseto et decimam molendini mei de Britisca et totam decimam censuum omnium hominum*, etc., mai 1246 (copie collationnée en 1764). — Baux de terres et de dîmes.

G. 9266. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**1724-1775.** — Titres de propriété (baux pour la plupart) de biens situés à Beauvoir-en-Lyons ; — quelques pièces de comptabilité du prieur-curé de la paroisse, Pierre Le Tellier ; — une quittance de 31 sous 8 deniers pour 3 ans du droit de débite payée par la fabrique de la paroisse à la fabrique de la Cathédrale, 1724 ; — 6 livres pour une étole à deux envers, de camelot violet et blanc, achetée à Rouen, 1740. — Billet adressé au curé Le Tellier : « Monsieur le prieur, puisque vous souhaitez que Monsieur de La Lande soit enterré dans l'église, moi, dit Jean Messan, trésoriez pour l'année 1741, je souhaite de même qu'il y soit enterré. Je suis vostre serviteur, Messan. » — « *Mémoire de l'argent de Ballivet*, ouvrier marneur qui avait été noyé dans le puits d'un habitant de Beauvoir, 1741 : Au clerc, 2 livres ; à la Charité, 3 livres ; au fossoyeur, 15 sols ; au porteur de la lettre, 1 livre ; au curé, 3 livres, etc. »

---

## PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DE-SAUSSEUSE.

---

G. 9267. (Liasse.)— 8 pièces parchemin ; 31 pièces papier ; 2 placards imprimés.

**1770-1784.** — EXTINCTION DE LA MENSE CONVENTUELLE DU PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE SAUSSEUSE. — Inventaire des meubles, immeubles, titres et papiers du dit prieuré, par François-Joseph de la Rochefoucault de Momont, archidiacre du Vexin Français, vicaire général de l'archevêque de Rouen, suivant la commission à lui donnée par ce prélat, 14 et 21 mai 1770 : Murs de la salle de compagnie couverts d'une mauvaise tapisserie de Pergame (*sic*) ; livres en assez grand nombre; « l'enclos consiste en un très beau et très grand jardin potager, bien planté, au milieu duquel est une belle nappe d'eau bien empoissonnée ; un colombier très peuplé, etc. Dans le clocher une belle horloge et trois cloches. » Noms des religieux chanoines réguliers profès : Pierre-Adrien Roy, prieur, 38 ans ; Louis-René-François Le Breton de Vertemare, 38 ans ; Louis Prevost, 34 ans ; Nicolas-Martin Deschamps, 40 ans (alors au Val-aux-Grès) : Denain, absent, 55 ans ; Terrier, absent, 66 ans ; Le Moine, minoré, 45 ans (demeurant chez les capucins à Cherbourg) » : A la suite de l'information, de la main de l'archevêque : « Soit communiqué au promoteur général du diocèse. A Rouen, le 14 avril 1770. » — Extrait des registres capitulaires des religieux de Sausseuse, assemblés à la réquisition de M. Torné, prieur commendataire ; demandes formées par eux, le 26 mars 1770, pour être présentées à l'archevêque, 18 avril 1770. — Autre extrait des registres capitulaires de Sausseuse,

délibération du 16 mars précitée; autre délibération du 10 juillet; projet d'opposition que doivent former les prieur et chanoines réguliers de Sausseuse de concert avec leurs prieurs-curés, 25 juillet même année. — Procès-verbal de la visite faite de la maison de Sausseuse par Denis Le Doyen, maître-maçon, et Louis Tierce, maître charpentier, de la réquisition du promoteur général : « L'église a 23 toises 5 pieds de long sur 4 toises 2 pieds de large hors œuvre; construite en pierre de taille, voûtée et pavée en pierre, éclairée par 19 croisées, 6 au chœur, qui est en cul-de-four, 3 aux 2 chapelles, et 10 à la nef. — Le cloître a 31 toises de long sur 9 pieds de large. Le chapitre a 18 pieds sur 17 dans œuvre, éclairé par 4 croisées, » 25-28 juillet 1770. — Information *de commodo et incommodo* au sujet du projet de suppression, par M. de la Rochefoucauld Momont, vicaire général, commissaire député par l'archevêque; parmi les témoins : Louis-Martin Matière, curé de Bus; Pezet de Corval, curé de Civières; Charles Cavelier, curé de Fontenay; Anfrye de Chaulieu, seigneur de Beauregard; Henri Pomponne-Louis de Montenay, seigneur de Fourges, et de Roussel de Lesseville, 24-28 juillet 1770. — Supplique adressée à l'archevêque par les chanoines réguliers de Sausseuse pour qu'il ne fût pas donné suite au projet d'extinction de leur communauté, mais approbation de leur refus d'acquiescer aux conclusions du promoteur, 9 avril 1772. — Autre supplique adressée à l'archevêque par les prieurs-curés dépendant du prieuré de Sausseuse assemblés en chapitre. Ils expriment le vœu que, du moins, il soit conservé un des cinq monastères de la réforme de M. Moulin où ils pussent trouver un asile, et demandent, dans le cas où cela leur serait refusé, qu'il fût accordé à chaque prieur-curé une pension égale à celle qui serait faite aux conventuels, laquelle deviendrait vacante par l'emplacement ou la mort d'un des dits conventuels, 20 mai 1772; signatures de J.-B. Lion, prieur-curé de Beauregard; Bignant, prieur-curé de Bacqueville; Le Jeune, prieur-curé d'Haricourt; Lavenant, prieur-curé de Tilly; Vaquette de Monlieu, prieur-curé d'Hébécourt; De Caix, prieur-curé d'Avernes; Le Breton de Vertemare, prieur-curé de Fours; Beuzeron, prieur-curé de Saint-Quentin, profès de Bourg-Achard, de présent à Sausseuse; Michel, prieur-curé de Bois-Jérôme, 20 mars 1772. — Décret de l'archevêque portant extinction de la communauté de Sausseuse et union de ses biens au séminaire Saint-Nicaise : « Les revenus des biens unis seront emploiés à perpétuité à faciliter l'éducation et l'instruction ecclésiastiques des pauvres clercs du diocèse nés à la campagne. — Les religieux profès de la communauté, actuellement non curés ou non placés, auront chacun 600 livres de pension viagère. Les prieurs-curés profès de la communauté, qui pour cause d'infirmité ou autrement seroient dans le cas de quitter leur prieuré-cure, pourront se retirer au séminaire de Saint-Louis-hors-la-ville... Pour continuer aux habitans de la paroisse de Tilly les secours spirituels qu'ils trouvoient dans la communauté... il y aura dans la paroisse de Tilly un prêtre ou chapelain auquel on donnera 300 livres. On donnera tous les ans au curé de cette paroisse pour le soulagement des pauvres 120 livres, » 23 octobre 1772. — Nouvelle information pour l'exécution du décret de l'archevêque par Anne-Louis-François Perchel, conseiller du Roi au Conseil Supérieur, député de cette cour, 19 avril 1773. — Lettres-patentes sur le dit décret, portant extinction des communautés de Bourg-Achard, Sausseuse, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès et Beaulieu, décembre 1772. — Arrêts d'enregistrement de ces lettres au Parlement, le 7 août 1773;—à la Cour des Comptes, le 2 juillet 1774. « Noms des lieux où sont situés les fonds et revenus de la mense conventuelle de Saulseuse réunie au séminaire Saint-Nicaise. » — Lettre du prieur Roy à l'archevêque au sujet de Le Moine, pensionnaire à Cherbourg, 12 mai 1771. — Procuration donnée par M. Torné, prieur commendataire.

G. 9268. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 63 pièces, papier; 1 imprimé.

**1761-1790**. — Procès relatifs au prieuré de Sausseuse, pour la plupart entre M. Torné, prieur commendataire, et M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise. — Transaction entre les prieur et religieux de Sausseuse, d'une part, et le prieur-curé de Bacqueville, d'autre part, au sujet de la dîme de cette paroisse, 1750; — autre transaction entre les mêmes pour la même dîme, 1761. — Procuration donnée par M. Torné à M. Antoine Ducasse, secrétaire du Roi, 1766. — Consultation de l'avocat Le Lorier, 1769. — Etat des revenus et charges du prieuré. — Mémoire sur le partage qui doit se faire entre l'abbé Torné et le séminaire. — « Mémoire sur les demandes que le prieur commendataire (l'abbé Torné) et les religieux de Saulseuse ont l'honneur de faire à Monsgr l'archevêque de Rouen, au sujet de l'union de la mense conventuelle au séminaire de la même ville. « Demandes de l'abbé Torné : Qu'on adjoigne à son lot (celui qui avait été fixé par un partage antérieur fait entre lui et les reli-

gieux) l'enclos des religieux de Sausseuse; qu'on lui abandonne tous les lieux claustraux pour en employer les matériaux à la construction d'une nouvelle maison priorale, les dîmes et les terres de Tilly, au lieu de la ferme de la Bourdonnière; qu'on laisse subsister le chœur de l'église pour servir de chapelle au prieur, et qu'on autorise celui-ci à prendre sur la mense conventuelle un revenu pour l'entretien d'un chapelain convenable à son choix; que, pour ne pas frustrer entièrement le village des aumônes des religieux, il soit fait un fonds sur la première pension qui s'éteindra par le décès d'un des religieux. » — Demandes des religieux : « Qu'on ne fasse des revenus des 5 maisons de la réforme de M. Moulin qu'une seule mense, et qu'elle soit partagée entre les sujets profès des dites 5 maisons, à titre de pensions viagères; qu'on leur accorde ces pensions, exemptes de charges et irréductibles, même dans le cas de nomination de l'un d'eux à des bénéfices; qu'au moment où ils évacueraient leurs maisons, il leur fût compté une somme d'argent suffisante pour se procurer les meubles, linges et habits nécessaires pour leur nouvel établissement; que l'archevêque s'intéressât au Conseil du Roi pour qu'il fût déclaré que les cures de chacune des maisons supprimées seraient spécialement affectées aux sujets d'icelles, » 26 mars 1770. — Projets de transactions et de concordats entre l'abbé Torné et le séminaire Saint-Nicaise. — Etat des biens dépendant de la mense dont jouissaient les religieux. — Etat des demandes que l'abbé Torné veut former contre le séminaire si les voies amiables sont sans succès, avec menace d'appel comme d'abus (de la main du dit abbé). — Projet de transaction entre le supérieur du séminaire et M. Doré, subdélégué de l'Intendant à Vernon, preneur à titre de location du local du prieuré de Sausseuse, 1773. — Consultation de l'avocat Piales, 10 avril 1775. — Supplique adressée à l'archevêque par Dom Joseph-Louis Lavenant, prieur-curé de Tilly. Il expose le préjudice que la destruction de Sausseuse va causer, pour le spirituel et le temporel, à sa paroisse et aux paroisses voisines dont Sausseuse est le centre, et qui leur procurait des premières messes, fêtes et dimanches : « Quand j'ay arrivé à Tilly, j'ay trouvé la paroisse plongée dans l'ignorance la plus grande. Je pensai qu'il n'y avoit point de plus prompts moyens de l'en retirer qu'en établissant un maître d'école; car il n'y en avoit point eu depuis que les prieurs de Sausseuse avoient été en même temps curés de Tilly. Pour lors, c'étoit un frère de la maison qui tenoit les petites écoles. Mon revenu ne me permettoit pas d'en fonder un. Je m'adressai à M. De Mange, prieur commendataire de Saulseuze. Il m'en fournit les moyens. Il se faisoit tous les ans, le jeudi saint, à la porte de Saulseuse, une distribution d'un muid de blé que le fermier donnoit en pain, à toute personne qui se présentoit. L'usage de cette distribution se perd dans l'antiquité. Il s'y glisse des abus. M. l'abbé De Mange crut y remédier en faisant distribuer le muid de blé aux paroisses dont la maison retire quelque revenu. La paroisse de Tilly en reçut 20 boisseaux, qui ont servi, de son vivant, pour faire la condition du maître d'école. M. l'abbé Torné a supprimé cette distribution et m'a fait passer 70 livres qu'il ne doit plus paier, comme il me l'a été assuré. » Le prieur-curé réclame, pour lui, la dîme de la paroisse, et, pour le maître d'école, un traitement. — « Mémoire à consulter au sujet du décret d'union de la mense conventuelle de Saulseuse pour M. l'abbé Torné, prieur commendataire de Saulseuse, contre M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise de la ville de Rouen : Délibéré, à Paris, le 3 juillet 1775, Delambon, Piales. A Rouen, de l'imprimerie de Machuel, rue S. Lô. Août 1775. » — Transaction entre M. Torné et M. Le Ber, à Paris, en présence de l'archevêque, 28 août 1775. — Autre transaction entre les mêmes, 29 août, même année, suivie de ces mots : « Vu bon l'archevêque de Rouen. » — Lettres-patentes portant approbation de la transaction du 28 août, décembre 1775. — Arrêt d'enregistrement au Parlement. — Mémoire que M. Torné a l'honneur de présenter à l'archevêque en forme de lettre contre la nomination que l'archevêque prétendait faire de M. Roy, ancien prieur claustral, comme chapelain de Sausseuse. — Mémoire à consulter pour l'abbé Torné contre M. Michel, curé de Boisjérôme, au sujet de la dîme de cette paroisse, 1776. — Pièces de comptabilité de cette année et des années suivantes. — Mémoire, observations et *consulatur* sur la cotte-morte de M. Bignault, curé de Bacqueville, 1774.

G. 9269. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 6 cachets.

**1774-1782**. — Lettres de l'abbé Torné, prieur commendataire de Sausseuse, à M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, concernant les difficultés auxquelles donna lieu la suppression de la mense conventuelle de ce prieuré. 8 mai 1775 : « Puisque j'ai tant fait que de venir à 200 lieues de ma patrie et de ma résidence ordinaire, il est juste que je ne perde pas sans raison un temps précieux. La bonne foi que j'ai mise dans la conférence que nous eûmes à Saint-Laurent mérite que, de votre côté, vous vous empres-

siez à me tirer de l'incertitude où je suis si je dois bientôt retourner en Gascogne ou me vouer, à Rouen, à la poursuite des procès auxquels vous m'avez forcé. Je ne respire point les procez, il s'en faut bien. J'aime infiniment la paix et mon repos; mais quand je suis absolument forcé d'en faire le sacrifice, je le fais de bonne grâce. » — 21 mai, « je pars demain pour Rouen. Vous pourrez, depuis la réception de ma lettre jusqu'au moment de mon arrivée, consulter les avocats de Rouen, ou les prier de conférer avec moi, afin qu'en conséquence des raisons que je leur donnerai, ils puissent vous donner un avis certain sur le cas que vous devez faire de mes propositions. Je prends patience depuis plus 2 ans, et je commence à la perdre. Je suis à 200 lieues de mes foyers : vous êtes sur les vôtres. Je demande des effets et du revenu; et vous en êtes nanti. Il est donc juste que je sois plus impatient que vous. » — Rouen, 17 juin « je ne continuerai pas de négocier avec vous sur quelque objet que ce puisse être, tant que vous laisserez à quelqu'un la liberté de me tracasser en votre nom. Vos prétentions dans la bouche d'autrui me seroient plus odieuses mille fois que dans la vôtre, parce que vous auriez l'air de la trahison; qu'en manquant aux premières paroles que vous m'avez données, vous m'ôteriez toute confiance pour l'avenir, et qu'il seroit affreux que vous me suscitassiez des procez en dessous pendant que je renonce à ceux que je pourrois vous faire. » — Rouen, 18 juin, « je suis invariablement décidé pour la substance des traités que j'ai eu l'honneur de vous communiquer successivement. Je vous préviens, Monsieur, que, si vous vous occupiez d'autre chose que de la forme, nous perdrions notre temps; et je vous avoue que vous m'en avez fait beaucoup trop perdre depuis votre voyage de Saulseuse avec M. Bordier et notamment depuis notre entrevue à Saint-Laurent. » — Paris, 9 juillet, « je sens, Monsieur, que vous ne me ferez pas une réponse nette et précise comme je la demande sans en avoir conféré avec M. le procureur général, afin de pressentir si l'intention de ce magistrat est de consulter la grand'chambre sur le fond de la question, ou bien de lui présenter notre concordat pour l'homologuer... J'attends (un des trois doubles de ce concordat) au château de Romilli... route de Troyes par les Granges où je vais aujourd'hui. » — 26 octobre 1775, « je me rendrai à Sausseuse le 5 ou 6 du mois prochain pour vous y recevoir et vous aider à séparer nos titres. M. de Verthemare (ancien religieux, nommé à la cure de la Ferté) s'y rendra en même temps pour le même objet. J'ai dit à M. le prieur de Tilli l'intérêt vif et pressant que vous m'avez témoigné prendre à son aisance. Je lui dirai, vous présent, tout ce qu'il vous doit... En faisant cette action honnête, j'étois bien loin d'espérer ces applaudissements dont vous me parlez; ils doivent d'autant plus m'étonner que vingt belles actions au dessus de celle-là ont été perdues dans ce pays-là, où bien des fripons ont donné le ton à beaucoup de sots. Mais comme je fais le bien pour le bien, cela ne m'a point rebuté. » — Saulseuse, 13 février 1776, « j'ai écrit à M. le procureur général pour lui faire directement les propositions que j'avois prié M. l'archevêque de lui faire en qualité de médiateur. Ce magistrat aurait pu me répondre depuis deux jours et ne l'a point fait. Voudriez-vous bien me faire le plaisir de savoir adroitement d'où vient ce silence et quelles sont les intentions de ce magistrat. Vous voyez que mon attachement pour vous va jusqu'à la confiance. En attendant je travaille comme un diable à refondre mon plaidoyer d'Andely : *Vis pacem? para bellum.* » — 24 mars 1776, « j'écris par ce même courrier à M. l'archevêque, et je joins à ma lettre une requête tendant à obtenir la permission d'exhumer les ossements qui se trouvent dans l'église et dans le cloître de Sausseuse et de les transporter dans le chœur. Cela presse, parce que je ne puis pas avant cette exhumation séparer par un mur le chœur de la nef, et que, si je diffère à bâtir ce mur, le vent qui entre de tous côtés par les vitrages de la nef, à moitié détruits dans cette église, menace d'emporter tous les vitrages du chœur, et m'y a déjà fait bien des ravages. J'obtiendrai au Conseil du Roi la permission de démolir cette église et le cloistre, ce qui est indépendant de l'ordonnance de M. l'archevêque qui permettra l'exhumation susdite et la profanation des lieux. » — 25 juin 1776, à propos de l'affaire de Bacqueville, « j'aimerois mieux, sans doute, que la médiation de M. l'archevêque m'épargnât ce second plaidoyer auquel je répugne beaucoup et qu'il faudra pourtant faire, si j'y suis forcé. C'est l'intérêt de tout le monde que cette affaire s'arrange. Je ne compte pour rien l'honneur de la gagner, parce que je déteste un triomphe mortifiant pour les personnes qui sont au-dessus de moi par leurs noms et par leurs places, et je compterai pour beaucoup le plaisir de ne point les contrarier ainsi que mon repos... Quoique je sache guerroyer avec grande fermeté, quand il le faut absolument, je me fais gloire de préférer la paix, de la rechercher, de la demander en suppliant à mes supérieurs, plutôt que de défendre contre eux mes droits les plus certains. » — 23 mars 1782, à propos d'un

procès contre le prieur de Boisjérôme, il annonce l'impression d'un mémoire de près de 100 pages : « Je me rappelle que dans une de vos lettres vous m'avez fait l'honneur de me dire que M. l'archevêque ne seroit pas éloigné de faire séculariser les cures dépendantes de la maison de Sausseuse. Je désirerois bien que Son Eminence voulût s'occuper de ce projet qui me paroît bien nécessaire; car je ne vois guère, parmi les moines qui restent, des sujets capables de gouverner des paroisses. » — 6 juin 1782, « je vous prie de me dire sans flatterie ce que vous pensés de mon mémoire contre le prieur de Bois-Jérôme. Vous aurez sans doute remarqué que j'y plaide votre cause quand l'occasion s'en présente. » — 16 juin 1782, à propos d'une lettre adressée à M. Le Ber et portée par les facteurs à M. de Belbeuf, procureur général, qui l'ouvrit et l'apostilla : « Je ne puis comprendre pourquoi il l'a ouverte et pour quelle raison encore il l'a apostillée de sa main. Il y a sûrement là-dessous quelque friponnerie de la part de quelqu'un de mes antagonistes de Vernon ou des environs. Je paierois bien chèrement le plaisir de la découvrir. » — Nancy, 2 septembre 1783, « la tournure qu'a prise mon affaire contre le prieur de Bois-Jérôme, au moment où j'arrivois de Paris, pour aller ensuite la faire juger à Rouen, a rendu inutile pour moi un plus long séjour en Normandie. Je suis donc venu ici au secours d'un ami qui a de grandes affaires au Parlement de Nancy, à raison d'une riche abbaye de Lorraine, à laquelle il fut nommé l'an passé. Aprez lui avoir donné mon coup d'épaule nous nous en retournerons ensemble en Gascogne d'où je partirai au moment que mon procès, revenu au Parlement de Rouen par l'appel que fera l'une des parties de la sentence de Vernon, sera instruit et en état d'être jugé, ce qui sera pour le plus tard au carême de 1785. » — 6 cachets dont 3 armoriés, 3 à l'effigie du pape Benoît XIV.

G. 9270. (Liasse.) — 63 pièces, papier, 8 cachets.

**1761-1785.** — Lettres adressées, pour la plupart, au supérieur du séminaire Saint-Nicaise, relatives principalement à la suppression du prieuré de Sausseuse, par Adam, homme d'affaires, receveur du duc de Penthièvre, 1784-1785; — Amette, curé de Haut-Isle, 7 octobre 1777; — Beuzeron, syndic et receveur de la seigneurie de Tilly, 23 avril 1781; — André Cahagne, laboureur à Hébécourt, 1775; — Cavelier, curé de Fontenay, 1776; 4 février 1777 : « J'ai un excellent maître d'école dans ma paroisse. Il est exempt par son estat de tirer à la milice; mais, pour abondance de droit, je vous prie de lui obtenir des lettres de maître d'école de M. l'écolâtre ou chancelier; »—1er juin (sans date d'année), question de préventions généralement répandues contre l'abbé M. Torné : « Sous le prétexte que M. Torné a été mal dans l'esprit de M. le procureur général et de M. son substitut, il ne faut pas croire qu'on pourra toujours impunément surprendre leur religion. La conduite intérieure de M. Torné ne peut être soumise au jugement de personne. Dieu seul en peut être le juge. Il s'est défendu de son mieux lorsque je lui ai dit qu'on le regardait partout comme un libertin... Il m'a paru si charmé de ma franchise qu'il m'a proposé la meilleure cure à sa nomination, affin que je disposasse de la mienne en faveur de qui je voudrois; » — Choque, prieur de Beaulieu, 1769, 1770; 5 février 1771 : « Mgr l'archevêque nous a honorés de sa visite l'avent dernier, accompagné de MM. le promoteur, l'abbé de Clercy, notre commissaire et notre commendataire. Sa Grandeur, ayant entretenu la communauté avec la plus grande affabilité, visita l'église et autres lieux réguliers, remonta en carrosse pour se rendre à Rouen, et sa compagnie. Le tems nous informera du reste, » cachet du prieuré; — Cliquot, curé de Marcouville et titulaire de Sainte-Clotilde, 1781 : « Je suis bien aise de vous dire que mes paroissiens ne sont pas d'humeur à laisser aller votre dixme à Fresne dorénavant, ny moy. Je n'ay rien dit jusqu'icy, mais le chancel, les pauvres, les livres, point d'ornements, etc. Les libertins, que vous semblez préférer, ne vous tireront pas de cela, » cachet; — Closet, vice-gérant de l'officialité d'Auxerre, 8 décembre 1776 : « J'ai refusé le mois dernier la place de proviseur de Navarre, » cachet; — Cornet, receveur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 1761, 1767, 1769, 1773, 3 cachets; — Delamare, notaire royal à Tourny et fermier des dîmes de cette paroisse, 1773, 1774, 1775, 1777; — de Marle, seigneur de Fours, au sujet d'une rente en blé, 1773; — Deschamps, chanoine régulier de Sausseuse, au sujet de la vente de la contretable de cette maison, 1773-1774, cachet, emblèmes de la mort avec la devise : *Memento mori*; — D'Hénin, curé et chanoine régulier de Sausseuse, 1773 : « Je suis encore chez les RR. Pénitens du Petit-Andely qui sont dans la plus grande indigence de prêtres, qui m'ont sollicité de retarder mon départ, » 1773; — L. Doré, de Vernon, fermier de Sausseuse; mention de l'horloge de cette maison, cachet, 1773, 1774; — Doûelle, homme d'affaires de Vernon, receveur pour M. Le Ber, 1773, 1774, 1775; — Dubu, religieux profès de Saint-Lau-

rent-en-Lyons, cachet, 1775;—Dufour, cachet, 1775;—Dupré, curé de Dampmesnil : « Les stalles de Saulseuse sont actuellement dans l'église de Dampmesnil, » 1774.

G. 9271. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 12 cachets.

**1769-1781.** — Suite de la correspondance relative à la réunion du prieuré de Sausseuse au séminaire Saint-Nicaise. Lettres adressées par Fessart, au sujet du desservice de la paroisse de Tilly, cachet, 1781 ; — Fourmont, ancien conseiller auditeur à la Cour des Comptes de Rouen, au sujet du bail emphytéotique de la maison de Sausseuse, cachet, 1774 ; — Hamel, procureur de l'abbaye de Cherbourg, au sujet de la pension d'un religieux de Beaulieu, 1769 ; — Haudiquer, cordelier, définiteur de son ordre à Bernay, au sujet de la pension de M. Le Moyne; cachet, fleur avec la devise : *Je meurs sans lui* », 1773, 1774 ; — Jaillard, curé d'Heuqueville, au sujet de la cotte-morte de feu M. Bignault, prieur de Bacqueville-en-Vexin, 22 mai 1774 : « Comme vous m'avez fait l'honnenr de me dire qu'il y a une transaction passée entre M. l'abbé de Torné et le séminaire de Saint-Nicaise par laquelle il abandonne au séminaire la cotte-morte, je vous prie de me donner toutes les assurances nécessaires pour que je puisse répondre pertinemment tant à mes co-exécuteurs testamentaires qu'à l'opposant, et que nous évitions des frais de procédures qui ne se feroient qu'au détriment de la bonne œuvre et au désagrément des exécuteurs testamentaires qui n'ont d'autre intérêt à espérer et prétendre que l'avantage de consolider les pieuses et charitables intentions du digne pasteur de cette grande paroisse » ; — 30 avril 1776 : « Nous avons terminé l'adjudication du chœur de l'église de Bacqueville. Si les habitants persévèrent à vouloir faire agrandir le chœur et faire un berceau régulier en supprimant les poteaux au moyen de deux arcades que l'on a proposé et que ce sera de votre agréement, le même adjudicataire, se chargeant de tout l'ouvrage, opérera également notre décharge ; » — 1er décembre 1776 : au sujet de l'affaire de la cotte-morte du curé de Bacqueville, plaidée à Andely par M. Torné et par M. Tuvache, procureur fiscal, favorable au séminaire : « Le samedy 9 dudit mois, M. l'abbé Torné a plaidé lui-même sa cause, ce qu'il a fait dans une grande étendue, où il a employé beaucoup d'érudition, fait briller son esprit par les fines subtilités, les raisonnements sophistiques, parsemés de critiques, de pointes et de paradoxes dont il s'est servi pour prévaloir sur son sage adversaire » ; parties renvoyées vers la Cour pour se pourvoir en jugement ; — 27 décembre 1775, au sujet de la vente des meubles du curé de Bacqueville; liste des livres restés de sa succession ; — Laget-Bardelin, avocat, 1775 ; — Lavenant, curé de Tilly, pour le soulagement des pauvres de la paroisse, la conservation du maître d'école, le traitement du vicaire, 1773, 1774 ; — au sujet de la succession de feu M. l'abbé De Mange ; — au sujet des dîmes de Tilly, et du mobilier de Sausseuse, 25 mai 1776 : « l'abbé de Torné ne pourra jamais prouver qu'aucun abbé avant luy ait donné la moindre chose soit à l'église, soit à la bibliothèque de Sausseuse. A l'église, l'aigle a été laissé par les anciens chanoines réguliers, auxquels nous avons succédé, aussi bien que les calices, burettes, etc. Nous existons encore plusieurs, comme MM. les prieurs de Beauregard, du Bois-Jérôme, d'Haricourt, qui avons sçu les choses de la bouche des anciens chanoines réguliers. Les cloches ont été fondues du temps que M. Lion, prieur-curé de Beauregard, étoit à Sausseuse, nouvellement profès, aux dépens de la communauté ; et la 3me cloche a été donnée par feu son père. Son nom y est écrit Les stalles ont été faites du temps que M. Michel, actuellement prieur-curé de Bois-Jérôme, étoit prieur de Saulseuse, » etc. (cachets pour la plupart mal conservés) ; — Le Bas, prieur-curé de Bacqueville, au sujet de sa pension ; — Le Breton de Vertemare, prieur de la Ferté-en-Bray, à propos de livres provenant de la bibliothèque de Sausseuse : « Une âme aussi honnête que la vôtre ne voudroit pas tenter de m'arracher violemment quelques livres utiles à mon état et qui me sont infiniment précieux dès qu'ils sortent d'une maison à laquelle je tiens par tant de liens. J'aime à me persuader que vous ne voudrez pas ajouter à la douleur que me cause la suppression de ma communauté, en essayant de m'enlever tout ce qui peut m'en rappeler le souvenir. Il répugneroit grandement à votre honnêteté de paroître ne pas vous contenter des fonds et des meubles que vous avez trouvés dans Saulceuse, et vous ne vous porteriez jamais à tâcher de dépouiller d'infortunés religieux, lors même qu'ils le sont déjà d'une communauté où tout étoit à eux, et où tout devient à vous, » 2 cachets ; — Le Daim, avec une annotation de l'archevêque de Rouen, 1775 ; — Le Jeune, prieur-curé d'Haricourt, au sujet de la pension, cachet, 1776 ; — Le Maire, 1773 ; — Le Sage, gardien du couvent de Vernonnet, au sujet des honoraires dus à sa communauté pour célébration de messes à Sausseuse, 1779 ; — Le Sage, curé de Tourny, au sujet de la dîme de sa paroisse, 1773, 1775, 1777 ; — Le Terrier, prêtre et chanoine régulier, cachet, 1773.

G. 9272. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1772-1785.** — Suite de la même correspondance. — Lettres adressées par F. Mainfroy, supérieur des Cordeliers de Vernon : cachet, 1775 ; — Marescot ; cachet, 1785 ; — Marinliot, 1775 ; — Maury, chargé à Paris des affaires du séminaire Saint-Nicaise (32 lettres, de 1773 à 1778, mais le plus grand nombre de l'année 1775), 8 janvier 1775 : « La cause de mon retard cette fois-cy est un voyage assez long, que je viens de faire dans l'archevêché de Cambray pour les intérêts du nouveau prélat de ce siège, dont j'ai l'honneur d'avoir la confiance depuis environ 15 ans ; » — à propos du procès avec l'abbé Torné, 23 janvier 1775 : « Sur les cloches, vases, meubles, ornemens de l'église, le prieur commendataire n'est pas dans le cas d'y rien prétendre, parce que ce qui appartient à l'église, ce qui est destiné au culte de Dieu, n'est censé à personne... La bibliothèque fait partie du mobilier des religieux ; le prieur n'a encore rien à demander ; mais, pour l'église, il paroît fondé à s'opposer à sa destruction parce qu'elle peut lui être utile pour y dire la messe, lorsqu'il est dans son prieuré. Mais en lui faisant construire une chapelle convenable et décente, son droit cesse ; » — 7 mai 1775 : « J'ai trouvé dans le paquet l'état des demandes ridicules que vous fait M. l'abbé Torné, ainsi que l'avis de M. Piales. Vous avez raison de dire qu'il y auroit bien des choses à répliquer à la consultation de cet avocat. Il ne canonise pas cependant toutes les demandes de M. l'abbé Torné ; mais on y découvre des ménagements singuliers, et il se réduit à des incertitudes sur les articles sur lesquels il ne pourroit se dispenser de le condamner. Mais, au surplus, un avis de M. Piales ne fait pas titre ; il examine souvent les choses superficiellement, et plus d'une fois il a varié de façon de penser dans une même affaire. Le parti que vous prenez d'opposer consultation à consultation est le meilleur ; mais je crois devoir vous observer que c'est un avocat versé dans les matières bénéficiales qu'il faut choisir pour cette affaire, et non M. Target. M. Target est un fort bon avocat, mais les matières bénéficiales ne sont pas sa partie. Je crois devoir vous proposer plutôt M. l'abbé Rat de Mondon, l'un des avocats du clergé qui connaît plus particulièrement ces sortes de matières ; » — 19 mai 1775 : « Vous avez cru me prévenir sur la visite de M. l'abbé Torné. Mais c'est lui qui a prévenu votre lettre. Quel parleur, bon Dieu ! il assomme, il ne doute de rien. Notre conférence a été un peu vive, et souvent entrecoupée par des menaces de sa part à partir sur-le-champ commencer les hostilités. Je l'en ai laissé le maître chaque fois, et je lui ai annoncé que nous étions prêts de lui répondre ; » — 22 mai 1775 : « Voici une lettre que j'ai reçue de M. l'abbé Torné et ma réponse au dos. J'ignore s'il mettra son projet à exécution. Je ne serois pas étonné qu'il en fît toutes les mines, et que vous ne l'ayez à Rouen incessamment. Les menaces ne lui coûteront rien pour vous amener à son but. Beaucoup de fermeté de votre part pourra le démonter. Je connois mon homme. S'il n'est gascon, il en a le caractère ; et, s'il voit que vous ayez peur, il redoublera ses menaces ; mais sa bravoure l'abandonnera bientôt, si vous paroissez disposé à lui faire face ; » — 26 juin 1775 : « M. l'abbé Torné n'a pas manqué au rendez-vous ; il est entré chez moi à 4 h., il en est sorti à 7 et demie. Jugez combien il m'en a dit et combien il m'en a fait dire pendant une séance aussi longue. La fin de notre conversation a été chaude ; elle a été même de sa part presqu'à la fureur ; » — 2 juillet 1775 : « Je ne doute pas que dès qu'il sera instruit des mauvaises dispositions de M. le procureur général, il n'aille vous rendre une nouvelle visite. Préparez-vous à voir crever la bombe, car la fureur s'emparera de lui ; » — 7 juillet 1775 : « Il faut que les heures de Tarbes soient bien longues, si elles sont composées de 60 minutes pareilles à celles de M. l'abbé Torné. J'ai eu l'avantage d'avoir sa visite. Chacune de ses deux minutes a été d'une heure au moins ; » — 16 juillet 1775 : « Si les résolutions de M. l'abbé Torné sont invariables, il verra à son retour icy M. l'archevêque. Il ne trouvera pas ce prélat bien disposé pour lui ; car j'ai eu l'honneur de le voir et de lui rendre compte de tout. Il m'a paru connaître très bien le personnage et lui rendre la justice qui lui est due ; » — 24 juillet 1775 : « Je serai privé de voir M. l'abbé Torné à son retour icy, parce que je suis obligé de partir le 31 de ce mois pour Cambray, pour y accompagner M. l'archevêque de cette ville qui va y prendre possession de son siège ; » — la baronne de Pontécoulant au sujet de la ferme de la Bourdonnière ; cachet sans date d'année ; — Roy, chanoine régulier, 1773, 1777, 1778, 1779, 1780 ; » — 24 septembre 1773 : « Une perspective de misère m'attendrit jusqu'aux larmes. Je considère qu'il faut abandonner un état honnête, un état d'aisance pour couler mes jours avec les faibles ressources d'une pension de 600 livres ; » — 10 janvier 1778 : « Le 8 de ce mois, j'ai pris possession de la cure de Beauregard. M. le prieur, qui a bien voulu me désigner pour son successeur à Mgr l'arche-

vêque, a couronné son ouvrage en m'installant lui-même dans cette place ; » — 4 mars 1780 : « La chapelle S. Ursin dont j'ai possession et dont je n'ai pas fait de démission pourroit me faire tort ;... M. le cardinal a fait décider que la chapelle Saint-Ursin n'étoit pas un titre, etc. ; » — Seyer, prieur-curé de Tilly, au sujet de la messe que les capucins disaient à Tilly, 1782 ; — Tesson, sous-prieur de l'abbaye de Cherbourg, au sujet de la pension de M Le Moine, 1768 ; — C.-A. Toutain, 1773 ; — Villetard, avocat à Vernon ; cachets, 1773, 1774, 1775, 1782 ; — frère Bonaventure, religieux de Vernonnet, sans date ; — Léonor de Coutances, gardien des capucins d'Orbec, 1772. — Quelques lettres anonymes.

G. 9273. — Charte, parchemin, 0 m 34 c. de hauteur, sur 0 m. 20 c. de largeur ; 1 pièce, papier.

**1252.**—Ordonnance de l'archevêque Eudes Rigaud, sur une contestation entre le prieur et le couvent de Sausseuse (*de Salicosa*) et le curé de Bacqueville, chanoine de Sausseuse, d'une part, et le prieur et le couvent des Deux-Amants, d'autre part, au sujet des menues dîmes et autre droit paroissial (*super minutis decimis et alio jure parochiali*) du manoir d'Escraquetuit appartenant aux dits religieux des Deux-Amants. — *Ordinamus quod in parrochianis de Basquevilla qui ex quacunque causa ad dictum manerium de Escraquetuit accesserint, sive ibidem manserint, sive fuerit vir, femina vel garcifer, curato de Basquevilla, qui pro tempore fuerit, omnia jura parrochialia reserventur, et eisdem, etiam in ipso manerio, quocienscunque necesse fuerit, exhibeat curatus de Basquevilla qui pro tempore fuerit ecclesiastica sacramenta. Extranei siquidem qui ad dictum manerium accesserint seu ibidem manserint, ubi et a quibus debent ecclesiastica sacramenta recipiant et eisdem jura parrochialia reddant.* — Mention du bois donné aux Deux-Amants par Matilde, dame de Baudemont. — Lieux indiqués : *Rigiduspons* (Radepont), *Brayum subtus Baudemont, cultura que dicitur Boscus Hugonis, Anfridivilla sub Montibus, Sanavilla. — Datum apud Montem Duorum Amantium, die sabbati post Cineres anno Domini M° CC° quinquagesimo secundo.* — Original ; sceau perdu.

G. 9274. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1754-1789.** — Baux des biens ayant appartenu au prieuré de Sausseuse : ferme de la Bourdonnière, terres à Fontenay et Quitry, et à Tourny. — Bail de la grosse dîme de Bacqueville fait à Dom Jean Bignault, chanoine régulier du dit lieu, par Dom François Monnoye, prieur et procureur du prieuré de Sausseuse, choisi par le cardinal de Saulx-Tavannes, pour gérer le spirituel et le temporel du dit prieuré, 1758 ; — à Edmond-Louis-Chrysostome De la Place, laboureur, par M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, 1775. — Mémoire des revenus de la maison de Sausseuse, sans date. — Aveu rendu à Marie-Alexandre-Gabriel Jubert, marquis de Bouville, aide-maréchal général des logis des armées du Roi, par M. Maraine, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, pour biens situés à Mesières, relevant de Marguerite de Pannilleuse, 1789.

G. 9275. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier, couverture en carton.

**1681-1766.** — « Ce présent registre (sur papier timbré) a esté cotté et paraphé par nous souprieur et religieux du prieuré Nostre-Dame de Sausseuse, pour servir à insérer toutes les résolutions capitulaires, vestures, noviciats, professions, et, généralement, tous les actes qui se passeront en nostre chapitre, suivant et conformément à l'ordonnance du Roy, et pour le bon ordre de notre dite maison. »— 29 juin 1682, règlement de l'office, du chapitre, du réfectoire, du dortoir. — André Raffy, nommé prieur claustral pour trois ans, 29 juin 1682 ; élu, de nouveau, le 31 décembre 1688, 5 mai 1691, 16 mars 1694. — Jean-Baptiste Moulin, établi prieur claustral par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, abbé commendataire dans le cours de ses visites ; élection confirmée par les anciens religieux, le 7 octobre 1694.—« Il a été supérieur une année entière, mais ses affaires ne lui ayant pas permis de quitter le Bocachard, il a fait élire Dom Marin Bourgogne pour estre prieur de cette maison, et l'élection a esté faitte le 7 octobre 1695. » — Guillaume Le Carpentier nommé prieur en remplacement de Marin Bourgogne, démissionnaire, 30 décembre 1712. — En vertu du brevet de M. Bonnedame, prieur commendataire de Sausseuse, 1er février 1714, Dom Robert Le Terrier, chanoine régulier du Val-aux-Grès, est affilié à la maison de Sausseuse. — Dom Guillaume Le Carpentier, élu prieur claustral, 20 avril 1716.—Robert Le Terrier, élu prieur claustral, en remplacement du dit Le Carpentier, pour lors prieur-curé de Bois-l'Evêque, 30 mai 1718 ; — élu de nouveau, 30 janvier 1722. — François Viollette, profès d'Yverneaux, élu prieur claustral, 13 avril 1731 ; — démissionnaire, 22 décembre 1732 ; — remplacé par

Nicolas Le Clerc, prieur-curé de Bacqueville, 22 décembre 1732. — Dom Louis-Antoine Chappe, nommé prieur claustral, 4 mai 1739; — continué, 28 avril 1742; — démissionnaire, 29 avril 1743; — remplacé par Dom Richard Le Jeune, 10 mai de la même année; — démissionnaire, 2 décembre 1744; — remplacé par Pierre-Hippolyte-Isidore Haincque, 11 mars 1745; — celui-ci démissionnaire, 24 octobre 1747; — remplacé par Louis-Laurent Michel, octobre 1747. — « Le nombre des religieux étant insuffisant pour une élection, l'archevêque de Rouen a commis Dom Etienne Le Tessier, pour gouverner la communauté de Sausseuse, en qualité de prieur claustral, pour 3 ans, » 9 juillet 1748; — Le Tessier continué pour 3 ans, 21 août 1751; — démissionnaire, 16 mars 1758. — Nouvelle commission donnée par l'archevêque à Dom François Monnoye, pour gouverner le prieuré en qualité de prieur claustral pendant 3 ans, 14 mars 1758; — démissionnaire, décembre 1760; — remplacé par Dom Louis-Jean De Launay, 17 décembre 1760; — démissionnaire, 7 août 1761; — continué cependant et remplacé par Dom Pierre-Adrien Roy, 28 janvier 1768.

G. 9276. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier; plus 5 pièces, papier.

**1763-1773.** — Comptes des dépenses du prieuré de Sausseuse. — 1763, 4 canards, 3 l. 6 s.; 1 poulet, 10 s.; au couvreur en chaume (1 l. 10 s. pour 2 journées et demie, et 3 l. pour 3 perches de couverture), 4 l. 10 s. — Janvier 1764, dinde envoyée à Paris; — 2 boisseaux de pois verts à 4 l. le boisseau, 8 l.; pour un demi-cent de pommes de rainette, 1 l.; — pour 26 journées d'homme, 12 l.; — pour avoir fait tuer un porc, 15 s.; — pour un cheval, 206 l.; — pour 9 journées de cheval et 2 voyages de Rouen, 40 l.; — pour 32 journées de couturière et blanchisseuse, dont 6 à 3 s., 8 l. 14 s.; — pour 72 douzaines d'œufs, à 6 s. 6 d., 23 l. 8 s.; — pour 8 journées de femme pour les pommes, en octobre, 1 l. 12 s.; — pour 1 levreau, 2 perdreaux et 1 poularde, 6 l. 12 s.; — pour 15 journées d'homme, à 8 s., 6 l.; — pour un incendié, 6 s.; — pour des quêteurs irlandais, article rayé; — pour 39 harengs, 1 l. 19 s.; — pour le port de 2 flambeaux venant de Villedieu, 1 l. 10 s.; — pour 5 poinçonnées et demie de pommes, 24 l. 15 s. En décembre, 11 journées, 15 s. — Pour vins achetés pour l'arrivée de Mgr l'archevêque, 34 l. 4 s.; — pour poisson acheté pour Mgr, 12 l. — 1765, pour 12 journées d'homme dans le parc de M. Torné (le prieur commendataire), 8 l. 5 s. — Juin, pour denier à Dieu au nouveau jardinier, 3 l.; — pour des captifs et des incendiés, 18 s.; — pour 2 dindes, 4 l. 5 s.; — pour un canard, 15 s.; — pour 2 journées de charron, 1 l. 10 s.; — pour une consultation à Rouen, 12 l.; — pour voiture et frais d'un voyage à Rouen et au Bourg-Achard, 12 l. 28 s. — Avril 1766, « pour dépenses faites par moi (Roy, prieur), à Rouen, au nom de la communauté, 132 l. 10 s., dont voici le détail : M. De Launay, ci-devant prieur de cette maison, aïant instruit M. notre abbé qu'il avoit pris, en cour de Rome, des provisions pour la chapelle Saint-Ursin, qui a toujours été réunie à notre communauté, M. Torné, notre commendataire, indigné d'un tel procédé, m'en a fait promptement délivrer la nomination, ou, pour mieux dire, le titre, afin de donner un adversaire à M. De Launay, s'il vouloit pousser cette affaire. Je me suis promptement transporté à Rouen, pour y prendre un *visa* sur la nomination faite en ma faveur, pour conserver à la maison un revenu dont elle a toujours joui, et dont on ne pouvoit l'en dépouiller sans que l'abbé ne la dédommageât par la même somme que produit le revenu de la chappelle, qui est actuellement de 160 l.; mais comme je ne pouvois prendre un *visa* sans avoir fait homologuer des lettres-patentes de la chancellerie qui confirment mon bref de translation, j'ai donc été obligé de commencer par là. J'ai déboursé pour cette homologation 75 l. 14 s.; pour M. le promoteur de l'officialité, 62 l.; pour M. le doyen qui m'a mis en possession, 18 l.; pour le notaire apostolique, 8 l.; pour le *visa*, 15 s.; pour avoir fait insinuer une lettre de prêtrise, 4 l.; pour une bouete de biscuit envoyée, en présent, à un amy qui m'a rendu service dans cette affaire, 5 l.; pour une tabatière que j'ai achetée pour M. Prevost... M. De Launay n'a pas tardé à m'envoyer son désistement. On le mit au chartrier avec les titres de donation de cette chapelle. Pour la reliure des sermons de M. Torné, notre abbé, en 3 volumes, 2 l. 5 s. » — 1766, à un déserteur, 12 s.; — « à M. de Blainville, capitaine au régiment de Caen, 48 l., acompte sur ce que nous lui devons pour le cheval qu'il a eu la bonté de nous acheter. » — 1767, au même, 111 l. pour entier paiement du cheval; — à un maçon, pour 4 journées, 4 l.; — journalier travaillant au jardin, 10 s. par jour; — à deux captifs, 12 s.; — pour le port de 8 lettres, 2 l.; — pour 14 journées de lessiveuse, 3 l. 10 s.; — à un capitaine de navire qui a fait naufrage, 12 s. — 1768, couvreur en chaume payé 15 s. par jour. — A un capitaine de vaisseau qui a fait naufrage, 24 s. — A Vautier, traiteur, pour avoir fait le repas de saint

Augustin et pour un lièvre, 8 l. 4 s. — Au prieur de Tilly, 50 l. pour le maître d'école, et 50 l. pour les pauvres. — 1769, journée de maçon, 17 s.; de tonnelier, 15 s. — 1770, à M. Antoine, médecin, 12 l. pour 4 visites de malades. — 1771, à l'ouvrier qui a râpé le tabac, 12 l. — A Vautier, pour une tourte de dessert fournie dans le carnaval, 3 l. – 1772, pour 2 tabatières de carton, l'une à l'usage de M. le prieur, l'autre à l'usage de M. Prevost, 4 l. — A un chanoine régulier piémontais, qui quête pour la reconstruction de son abbaye, 12 s. — Pour une bouteille d'eau-de-vie pour panser la blessure de M. Prevost, 2 l. — Aumône d'une livre 4 s. à un officier. — 1773, à un marchand de faïence, pour 4 douzaines d'assiettes, 4 plats, 2 douzaines de gobelets, 18 l. 8 s.

G. 9277. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

**1748-1773.** — Comptes de recettes et de dépenses du prieuré de Notre-Dame de Sausseuse. — 1748, pour 52 poinçonnées de pommes, 194 l. 18 s. 4 d.; — pour 27 douzaines d'œufs, 8 l. 5 s. 6 d.; — pour 4 muids de vin et les frais, 184 l. 12 s.; — pour 5 boisseaux d'orge 8 l. 10 s.; — pour façon de 59 livres de chandelle et la cruche d'huile pour la lampe, 9 l. 15 s.—1749, pour 7 journées de menuisier, 3 l. 10 s.; — au tailleur, pour 9 journées, 4 l. 10 s.; — pour les Journaux de Verdun, janvier et février, 1 l. 4 s.; — pour un bâton de tabac ficelé, 7 l. 18 s.; — pour du tabac pour les dîmerons, 4 l.; — pour 4 dindonneaux et 14 poulets, 10 l. 14 s.; — au Doyen, tailleur de pierre, pour 41 journées et demie, 41 l. 10 s.; — pour 6 journées d'homme, 3 l. —1761, pour 12 journées de batteur, 6 l.; — pour une perruque, 6 l. — 1762, reçu pour une vache, 70 l. — Prieurs claustraux : Le Tessier, 1748-1754; — Monnoye, 1760; — Delaunay, 1761-1765; — Roy, 1766-1773.

G. 9278. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

**1553-1790.** — Petit séminaire Saint-Nicaise. Pièces diverses. — Décret des biens de Nicolas Le Moyne, drapier, paroisse Saint-Vivien, 1553. — Délibération de Jean et François Langlois, frères, héritiers du sieur du Vaurude, écuyer, pour l'exécution du testament du dit sieur de Vaurude, 1710; approbation des changements apportés aux dispositions testamentaires de ce particulier par Mgr d'Aubigné, 13 février 1710. — Pièces relatives aux droits de francs-fiefs et nouveaux-acquêts et titre clérical de Guillaume Philippe, du Gros-Theil, 1743. — Remboursement de rente par Messire Charles-François de Campion, seigneur de Montpoignant, 1745. — Ordonnance de Mgr de Saulx-Tavannes qui commet M. Buré pour exercer une inspection générale sur les études de tous les jeunes clercs du diocèse qui se destinent à la prêtrise, à l'effet de quoi il veut qu'ils soient tenus informer le dit Buré exactement à l'avenir des lieux où ils demeureront, des professeurs sous qui ils étudieront, et de lui donner, toutes les fois qu'il l'exigera, des preuves de leur assiduité et de leur application, dont compte sera rendu à l'archevêque personnellement ou à ses vicaires généraux, 28 avril 1735. — Permission accordée au dit Buré de faire édifier et construire une chapelle où il puisse célébrer et faire célébrer la messe, dans une maison appartenant au séminaire dans l'étendue de la paroisse Saint-Paul, 9 décembre 1745; — acte de bénédiction de cette chapelle, sous l'invocation de saint Charles Borromée, par Esmangard, curé de Saint-Maclou, 10 septembre même année. — Lettre de recommandation en faveur du petit-neveu d'un nommé Hullot, 1745. — Remise de pièces à Louis Du Chalard, capitaine réformé d'infanterie, et à Marie Blard, son épouse, seule héritière, quant aux meubles et propres maternels, de M. Pierre Buré, 1746. — Notes sur le prix de la mine de blé, 1746-1749. — Lettres d'ordination de Jean-Baptiste Dubosc, 1762. — Acquisition de maisons par le petit séminaire approuvée par arrêt du Conseil d'Etat enregistré au Parlement, 1780. — Contrat de fieffe au petit séminaire d'une maison rue des Champs, 1785. — Requête de M. Maraine au sujet de la rente à prendre sur la ferme de Beaulieu; — autre requête du même, de laquelle il résulte que, dans les derniers temps, il y avait 160 étudiants au petit séminaire.

G. 9279. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 imprimé.

**1753-1775.** – Notes d'affaires, pour la plupart informes, concernant les biens réunis au séminaire Saint-Nicaise et la vente des livres liturgiques. — Devis d'une nouvelle porte d'entrée que M. l'abbé Torné, prieur commendataire de Sausseuse, désire faire construire dans le mur de l'enclos du prieuré, signé Le Clerc et l'abbé Torné, 1765 (plan). — Délibération des habitants de la paroisse de Pressagny, par laquelle ils arrêtent de faire faire par adjudication leurs tâches de corvées; signatures des habitants, 1772. — Jugement rendu en la Chambre des Comptes portant évaluation

des droits de chauffage sur les forêts de Vernon et d'Andely, 28 août 1776 (imprimé).

## SÉMINAIRE SAINT-LOUIS ÉTABLI A ROUEN POUR LES PAUVRES PRÊTRES DU DIOCÈSE

G. 9280. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 3 imprimés ; 4 cachets.

**1715-1786**. — Pièces concernant l'établissement et l'organisation du séminaire Saint-Louis. — Lettres-patentes autorisant l'établissement d'une maison sous ce titre, pour y recevoir les ecclésiastiques âgés et infirmes qui auront travaillé dans le diocèse de Rouen, les dites lettres obtenues sur la requête de l'archevêque Louis De la Vergne de Tressan. Ce prélat avait exposé « que ce n'était pas assez d'élever des clercs et de former des pasteurs, qu'il falloit aussi pourvoir à leurs besoins, surtout lorsque la vieillesse ou des maladies incurables les mettoient dans l'impuissance de continuer leurs fonctions ; qu'il étoit de la charité et de la justice de procurer une retraite et une subsistance raisonnable à des personnes honorées du sacerdoce qui, après avoir travaillé longtemps dans des emplois qui ne leur avoient fourni que le nécessaire pour vivre, se trouvoient, par leur vieillesse ou leurs infirmités, réduits à de grands besoins et à une pauvreté honteuse à la religion, au caractère sacerdotal et aux chrétiens qui en avoient reçu le secours dans l'administration des choses saintes ; qu'il y avoit même des prêtres dans le diocèse qui, faute de retraite, étaient obligés de demeurer dans des lieux peu séants à leur caractère, ou de prendre place dans les hôpitaux ; qu'il y avoit aussi des paroisses mal desservies, des peuples sans instruction, et l'administration des sacrements négligée à cause de la faiblesse, suite inévitable de l'âge des curés. » Permission donnée à l'archevêque de faire bâtir une maison à l'usage des prêtres infirmes, en tel lieu de la ville de Rouen ou des autres lieux de son diocèse qu'il jugera convenable ; d'y employer jusqu'à la somme de 6,000 livres de revenu annuel, etc...., décembre 1726. — Arrêt d'enregistrement au Parlement, 1er avril 1727. — Constitution par l'archevêque de Saulx-Tavannes, comme supérieur général du séminaire Saint-Louis, moyennant un capital de 8,453 livres, d'une rente annuelle et viagère de 500 livres, au profit de Jean Solloué, prêtre, supérieur de cette maison, 6 avril 1736. — Permission de donner la bénédiction du saint ciboire à la fin de la messe de sainte Madeleine, dite à l'intention de la demoiselle Turgis (Marie-Madeleine), 22 octobre 1745. — Autorisation donnée par l'archevêque pour la vente du jeu de paume du *Verdelet*, 17 juin 1754 (copie). — Règlement de Mgr l'archevêque de Rouen (de Saulx-Tavannes) pour le séminaire de Saint-Louis, 5 novembre 1743 ; autre règlement, du même, 3 novembre 1749. — Lettre de Orry à l'archevêque de Rouen, au sujet du franc-salé, 1742. —Ordonnance de Mgr de la Rochefoucauld, portant que les sépultures et inhumations de tous les ecclésiastiques demeurant dans le séminaire s'y feront sans qu'aucun d'eux puisse être transporté en autre lieu de sépulture que sur une permission spéciale du dit archevêque, 3 janvier 1772. — Grosse du contrat de fondation de Mlle Mesnager ; capital de cette fondation, 50,000 livres, 22 novembre 1715 ; titres de rente en exécution de ce contrat ; procès entre l'archevêque, d'une part, et messire Jacques Le Baillif-Mesnager, syndic du clergé, chanoine de Rouen, et Guillaume Le Baillif-Mesnager, premier avocat général au Parlement de Normandie, héritiers de Jean Hacquet, chanoine de Rouen, héritier de Mlle Mesnager, le dit procès terminé par une transaction, le 8 avril 1744.—Fondations de demoiselle Françoise Gueroult, fille de Louis Gueroult, échevin de Rouen, 1742 ; — de messire Mathieu Le Chevalier, ancien curé de Flamanvillette, pensionnaire au séminaire Saint-Louis, 1748. — « Catalogue de Messieurs les prêtres morts dans le séminaire Saint-Louis, depuis son établissement, vers 1755 (en forme de tableau sur carton). » — Autre catalogue des bienfaiteurs du séminaire. « En tête, Mlle Marie Mesnager, fondatrice. Elle mourut le 5 janvier 1721, dans la 57e de son âge. » « Contrat de fondation du vingt-cinquième août 1712, pour des pensions en faveur des curez et autres prêtres du diocèse de Troyes, qui deviendront par leurs infirmitez ou par leur vieillesse incapables de desservir leurs paroisses et de faire leurs fonctions » (imprimé). — — Règlement de Monseigneur l'archevêque de Paris pour le séminaire ou communauté des anciens prêtres, établie sous le nom et titre de S. François de Sales, 1741 (imprimé).—2 cachets de Mgr de Saulx-Tavannes, 1 cachet de Mgr de la Rochefoucauld ; 1 cachet de M. Fouquer.

G. 9281. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

**1728-1738.** — Pièces concernant l'exécution du testament de mademoiselle Marie-Anne De la Motte, fille d'un procureur au Parlement. — Testament de cette demoiselle; legs aux prêtres infirmes et aux pauvres honteux; veut être enterrée en l'église des Minimes, à côté de Mlle Mesnager, 1727. — Inventaire de ses meubles, 1729. — Mémoire des jurés crieurs : Pour ceinture funèbre, 24 livres; 4 manteaux à 20 sous pièce par jour, pour 2 jours, 8 livres; 3 habits, à 15 sous pièce par jour, pour 2 jours, 4 livres 10 sous, 1728. — Testament de M. l'abbé De la Motte, curé d'Allouville; demande à être enterré dans le chœur de l'église d'Allouville, la face vers le Saint-Sacrement; que la cérémonie du Saint-Sépulcre se fasse le plus pauvrement possible; que le luminaire soit de 3 livres au plus, y compris le cierge de corps; que 6 pauvres de la paroisse accompagnent son corps, auxquels, au lieu de torches, on donnera, à chacun, un sac de blé après l'inhumation; donne à M. Laîné, curé d'Ecretteville, ses bréviaires, tant grands que petits, attendu qu'il satisfera au droit prétendu sur iceux par le doyen rural. Pour témoigner sa parfaite reconnaissance à la mémoire de feu Messire de Chalon, baron de Crétot, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, seigneur d'Allouville, qui lui avait procuré, par le bénéfice d'Allouville, les moyens de faire des fondations, il demande que, tous les ans et à perpétuité, le 4 octobre, fête de saint François, patron du dit seigneur, et celui du testateur, il soit célébré une grand'messe solennelle au grand autel; legs pour établir des enfants pauvres; pour une prédication le jour du vendredi saint; pour le clerc qui tiendra les petites écoles; pour le séminaire Saint-Louis, 1737-1738 (copie).

G. 9282. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1760-1770.** — Quittances relatives à la succession de Mgr de Saulx-Tavannes. — Fournitures d'ornements à Condé-sur-Seulle, Foulongne, Saint-Pierre de Beuville, Notre-Dame de Loucelles, Notre-Dame d'Huberville, Torteval, Saint-Malo de Moüen. — Etat des quittances et fournitures aux églises dépendantes de l'abbaye Saint-Etienne de Caen. — Reçu de Le Boullenger, imprimeur, pour l'impression de 500 billets d'anniversaire de feu Mgr le cardinal, 10 livres, 23 avril 1760. — Etat sommaire du produit du legs universel de feu Mgr le cardinal de Tavannes et de l'emploi du dit produit, signé par M. Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, le 4 février 1766; par Mgr de la Rochefoucauld, le 17 mars même année. — Accord entre Mgr de la Rochefoucauld et M. Le Chevalier, d'une part, et M. Thomas le Rat, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, abbé commendataire de Bellozanne, exécuteur testamentaire, d'autre part, au sujet des réparations à faire aux bâtiments dépendant de l'archevêché, 28 et 29 septembre 1760, 9 janvier 1765. — Liasse de quittances concernant les legs faits à divers par M. Le Chevalier. — « Avis à mes exécuteurs testamentaires, » de la main de M. Le Chevalier; avec cette note de l'archevêque : *Vu bon † l'Arch. de Rouen* : « Je demande à être inhumé dans notre cimetière comme l'un de nos prêtres, sans aucune distinction. Je prie que l'on donne sur mes effets ci-devant mentionnés une somme aux RR. PP. Récollets de notre faubourg, aux prières desquels je me recommande avec confiance. »

G. 9283. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 3 imprimés.

**1728-1787.** — Lettres-patentes portant permission au séminaire des pauvres prêtres de Saint-Louis de Rouen, d'acquérir, des religieuses de Bellefond, certaines maisons proches du rempart (au faubourg Bouvreuil) et d'aliéner un tènement de maisons, rues du Coulon et de la Moëlle, avec le jardin de derrière et une maison en la rue de Coignebert, décembre 1756. Ce premier tènement de maisons, avec le jardin, avait servi de logement aux pauvres prêtres infirmes jusqu'au temps où l'archevêque, par son décret d'extinction du monastère du Val-de-Grâce, en date du 5 février 1742, transféra, dans l'emplacement occupé par ce monastère, le séminaire des prêtres infirmes, auquel furent unis la chapelle, la maison conventuelle, le jardin et l'enclos de la communauté des religieuses, le tout situé au faubourg Bouvreuil; les autres biens du monastère supprimé furent, par le même décret, unis au prieuré royal de Notre-Dame-des-Anges, dit de Bellefond. — Copie imprimée des dites lettres-patentes suivies de l'arrêt de la Cour de Parlement qui en ordonne l'enregistrement, la vente des maisons, etc..., 14 février 1757. — Actes de publications des lettres-patentes. — Information. — Copies de contrats d'achat et d'aliénation. — Copie d'autres lettres-patentes autorisant le séminaire Saint-Louis, transféré à Bouvreuil, à aliéner le jeu de paume du *Verdelet*, septembre 1754. Par contrat du 18 novembre 1721, les

dames de Charité de Rouen avaient acheté, pour 17,125 l., le dit jeu de paume et la maison qui en dépendait, paroisse Saint-Godard, rue des Carmélites, pour former la demeure des pauvres prêtres infirmes, en augmentation de la fondation faite par la demoiselle Mesnager, sous la condition, que dans le cas où la dite fondation n'eût pas lieu ou vint à être supprimée, le dit jeu de paume et la dite maison tourneraient au profit de l'hôpital général; mais le dit jeu de paume ayant été jugé n'être pas propre à former le logement des pauvres prêtres infirmes, ceux-ci avaient été transférés de Saint-Nicaise, où ils étaient, au faubourg Bouvreuil, et le jeu de paume avait été loué au nommé Douville dit Duval, pour 650 livres par an. — Procès-verbal de De France, architecte, constatant le mauvais état de la maison du jeu de paume, 19 juin 1754. — Arrêt du Conseil d'Etat confirmatif de l'ordonnance de M. de Gasville, Intendant de Rouen, du 27 août 1728, contre le sous-fermier du droit d'amortissement, en faveur de l'acquisition du jeu de paume du *Verdelet*, 19 juillet 1729. — Note sur des difficultés avec les Carmes déchaussés dont le couvent, au faubourg Bouvreuil, était contigu au séminaire.

G. 9284. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1739-1740**. — Testament de Jean Solloué, supérieur du séminaire Saint-Louis; il lègue à Messieurs les prêtres infirmes du séminaire toutes les obligations à lui dues, tous ses livres, non-seulement ceux qui étaient au séminaire, mais ceux qui étaient à la cléricature, son argenterie, or ou argent, 1738 (copies). — Procès-verbal d'apposition et de levée de scellés et d'assistance aux inventaires après le décès du dit sieur Solloué. — Inventaire des meubles et des papiers du défunt. — Etat du produit de la vente.

G. 9285. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier, sans couverture.

**1735-1740**.— « Compte que rend à Mgr l'archevêque de Rouen Charles Le Clercq, prestre, chanoine de l'église de Roüen, nommé par mon dit seigneur supérieur du séminaire de Saint-Louis établi pour les pauvres prestres infirmes de son diocèse, de la régie qu'il a faite depuis le 4 octobre 1739 jusqu'au 1er juin 1740, tant des deniers et effets mobiliers de la succession de feu M. Solloué, par luy légués au dit séminaire, que des biens et revenus appartenant au dit séminaire; » signé, le 3 juin 1740, par l'archevêque et par M. Le Clercq.

G. 9286. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1733-1735**. — Testament de Charles-Michel Lemennicier du Perron, chanoine de Rouen; il donne ses livres et ses tableaux à la bibliothèque de la cathédrale, tous ses autres meubles à la communauté des pauvres prêtres, 1734. — « Compte que présente le sieur François Guerard, curé de Sainte-Geneviève, doyen de Bacqueville, Louis Auger, curé de Bonnetot, et Christophe Prevost, exécuteurs du testament de feu noble et discrète personne Messire-Thomas le Menecier du Perron, curé de Tostes, aux sieurs Solloué, supérieur de la maison des prêtres infirmes, Buré, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, et aux trésoriers et habitants de Tostes, légataires, chacun pour un tiers, des effets mobiliers du dit feu sieur du Perron, du maniement et gestion des dits effets pour, les charges et dépenses levées, être à iceux légataires délivré à chacun leur tiers : A M. Auger, curé de Tostes, pour réparations du presbytère, 650 livres; au boulanger, pour un pain à bénir autour du presbytère, et pour avoir fourni du pain aux domestiques depuis le service du convoi, 4 livres; à 14 charités qui ont assisté à l'inhumation, à raison de 110 sous chacune, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament, 70 livres; à 48 pauvres familles de Tostes, à raison de 10 livres chacune, 480 livres; à Madame Martigny, religieuse à Valognes, sœur du défunt, 100 livres, » 1734.

G. 9287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 60 pièces, papier.

**1759**. — Testament par extrait de M. Philibert Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen et chapelain titulaire de l'église métropolitaine; il fait ses légataires universels les prêtres infirmes du séminaire Saint-Louis; il ordonne exécuteur de son testament M. Pion, doyen de la Chrétienté, curé de Sainte-Marie-la-Petite, 30 juin 1775; M. Léger, décédé le 29 janvier 1778. — Pièces relatives à l'exécution de son testament.— Inventaire de sa succession, 4 février 1778 : livres, tableaux, etc. — « Mémoire des frais funéraires de l'inhumation de discrette personne Monsieur Philibert Léger... faitte en la dite paroisse le 31 janvier 1778 : Au prêtre du danger, 5 sous; pour le porteur des billets, 6 livres; — pour la semonce des prêtres, 10 sous, etc; total, 141 livres 2 sous. »— « Mémoire de Seyer, imprimeur,

pour 300 billets d'inhumation, à 4 livres le cent, 12 livres » — Compte de la recette et dépense de la succession; recette, 6,315 livres. — Lettre de Mgr de la Rochefoucauld : « Je crois, Monsieur, qu'il est honnette de ne pas profiter des dispositions du testament de M. le curé de Saint-Pierre-le-Portier. En conséquence, je vous authorise à renoncer à cet avantage en faveur des pauvres parents de ce bon curé. C'est peu de chose pour nous, et c'est beaucoup pour eux, » 18 février 1778.

G. 9288. (Liasse.) — 3 pièces parchemin; 19 pièces, papier : 5 sceaux plaqués.

**1760-1791**. — Lettres de l'archevêque de Rouen, Mgr de la Rochefoucauld, relatives à l'administration du séminaire Saint-Louis. — Lettre datée de Paris, 2 mars 1777, à M. Prunier, curé de Saint-Pierre de Neufchâtel, pour le prier d'accepter la place de supérieur de ce séminaire, en remplacement de M. Orange, décédé : « Il y a du bien à faire dans cette maison, et je suis en état de seconder vos bonnes intentions. Vous rendrés service à des anciens confrères qui ont mérité, par les services qu'ils ont rendus à l'Eglise, une retraite douce, paisible et même agréable. Vous mettrés le comble à leur satisfaction et à la mienne en ne perdant pas un moment pour prendre possession du gouvernement de cette maison. Le premier vicaire de Notre-Dame de Neufchâtel desservira votre paroisse jusques à ce que vous m'ayés donné la démission de votre cure, et je la lui donnerai, si ce sujet vous convient. Ainsy, aussitôt ma lettre reçue, prenés vos arrangemens pour pouvoir aller à Rouen dans la semaine. Quand vous aurés vu et examiné le tout et l'état de Saint-Louis, vous verrés que vous y serés plus agréablement et plus utilement qu'à Neufchâtel. J'ai l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Dominique † archevêque de Rouen. » — Lettre de nomination de M. Prunier (Jean-Louis-Charles-Michel), licencié en droit, Rouen, 3 août 1777. — Lettre en faveur de M. Vantus, ancien vicaire d'Heudicourt, Gaillon, 28 octobre 1777. — « Je conçois, Monsieur, que l'état où vous voyés nos pauvres vieillards ecclésiastiques est bien déplorable, mais plus vous veillerez à ce qu'ils soient bien servis, plus le mérite sera grand... Si vous n'êtes pas en état de fournir à tous leurs besoins, j'iroi à votre secours avec d'autant plus de plaisir que je m'intéresse plus particulièrement à ces bons serviteurs du diocèse, » Gaillon, 3 août 1787. — « M. le prince de Vaudemont, de la maison de Lorraine, m'a écrit pour me demander une place pour le curé de Vatteville, dont l'âge et les infirmités méritent une place à Saint-Louis. Je lui ay répondu favorablement, » 2 juillet 1788. — « J'ai accordé à M. Le Marchand une place dans votre maison. Quoique jeune encore, il commence à perdre la vue, et je suis fort aise d'avoir pu lui procurer une retraite honnête. C'est un ecclésiastique vertueux et qui est rempli de zèle. Vous méritez, Monsieur, de jouir au moins d'une bonne santé, en vivant au milieu de personnes infirmes et valétudinaires. Je souhaite que votre santé se rétablisse. Vous connoissez, Monsieur, la sincérité de mes sentiments pour vous. † Le cardinal de la Rochefoucauld. » — « Je vous promets de ne donner de places à Saint-Louis que quand vous me manderés qu'il y en a de vacantes. Je conçois qu'il ne faut pas trop charger cette maison, les vivres ayant augmenté considérablement. Vous ne me parlés pas de votre santé. Je suppose qu'elle est aussi bonne que je le désire Je suis bien sincèrement à vous, Monsieur. † Le cardinal de la Rochefoucauld. » — La correspondance de l'archevêque se poursuit jusqu'en 1791. Lettre de Paris, 1791 : « Je reçois, avec autant de plaisir que de reconnnaissance, les sentiments que vous exprimés dans la lettre que je viens de recevoir. Votre sacrifice est d'autant plus grand que je n'aurai plus rien pour vous en dédommager. Je serai dans 2 ou 3 jours dépouillé de tout comme vous, mais nous trouverons de grandes consolations dans notre honneur et notre sainte religion. Rien ne peut nous enlever ce double avantage. J'imagine qu'on laissera radoter à leur aise les bons prêtres qui y végètent, qu'on respectera les objets de leur subsistance... » — Lettre de M. Bordier, vicaire général, au sujet d'un jeune homme anglais, 6 février 1771. — Lettre de l'évêque de Nantes, au sujet d'un imposteur qui se réclamait d'un prétendu armateur de navires, 5 mars 1771. — Acte de consécration de la nouvelle église de Saint-Louis, par Jacques Richier de Cerisy, évêque de Lombez, 22 décembre 1766. — Deux bulles d'indulgences du pape Clément XIII pour les membres d'une confrérie établie en l'église Saint-Louis, en l'honneur des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, 18 mars 1768. — Autre bulle d'indulgences du même pape, en faveur de ceux qui visiteront, le jour saint Louis, l'église ou chapelle de Saint-Louis, 20 décembre 1760. — Authentique des reliques de saint Fabien données par le prieuré de Notre-Dame-des Anges, dit de Bellefond, pour être exposées en l'église de Saint-Louis, 1761. — 8 sceaux de l'archevêque de la Rochefoucauld. — Ses armoiries remplacées, en 1791, par les lettres L. R.

G. 9289. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

**1641-1793.** — Titres de propriété d'une maison rue Saint-Nicaise; de rentes foncières ou viagères; de rentes sur le clergé et sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Lettres de l'abbé Cornet et de M. Marye de Merval, receveur général des décimes. -- Nicolas de Bonneville, seigneur d'Orvaux, gentilhomme servant S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, ayant épousé demoiselle Anne Dufour, sieur de Nogent, et de Jeanne de Becdelièvre, vend à Denis Hamel, maître maréchal, une maison, rue Beauvoisine, pour 2,600 livres, 9 septembre 1679. — Copie collationnée de l'acte de la donation faite par Mlle Marie Mesnager de rentes sur Charles de Salabery, président en la Chambre des Comptes de Paris, et Marie-Anne-Françoise de Belou, sa femme, et sur M. Guillaume Gasc de la Londe, pour fonder, à perpétuité, de quoi fournir à la subsistance de sept pauvres prêtres du diocèse de Rouen, 22 novembre 1715. — Vente, par François Ribart, de Buchy, logé en l'hôtellerie où est pour enseigne le *Pont-de-Robec*, à Nicolas le Sonneur, marchand, à Paris, de 150 livres de rente hypothèque, 15 octobre 1720. — Donation, par Jean-Baptiste-Philippe Le Baillif, marchand épicier à Rouen, à Jacqueline-Aimée Bloquet, sa belle-sœur, d'un collier de grenat avec une petite croix de diamants fins, etc., 1757. — Vente, par Pierre Le Sauvage, ancien curé de Bierville, en son nom et au nom de Jacques Le Sauvage, ancien curé de Réalcamp, à Guillaume-Jacques Pihoüel, maître plâtrier, de maisons rue du Coquet, rue Orbe, et clos des Parcheminiers, et des deux tiers de 20 livres de rente, 18 avril 1764. — Quittances de sommes reçues à charge de pensions viagères. — Lettres de Maury, avocat, chargé du recouvrement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et sur le clergé, 1763-1793. — Lettre de cet avocat : « Monsieur Verroneau n'est plus. Une goutte, montée dans la tête, l'a enlevé de ce monde en deux jours. » Il demande au supérieur du séminaire d'agréer ses services en remplacement de ceux de M. Verroneau : « La qualité de gendre du défunt et le choix qu'a bien voulu faire de moi le séminaire d'icy (Saint-Sulpice). et beaucoup d'autres, pour lui succéder, semblent devoir me donner lieu d'espérer votre agrément, » Paris, 11 janvier 1763.

G. 9290. (Cahier.) — 19 feuillets, papier, sans couverture.

**1720-1751.** — Copies par extraits de contrats de constitution de rentes sur le clergé du diocèse de Rouen, 1720-1740; — de contrats d'acquisition du jeu de paume dit le *Verdelet*, rue des Carmélites (vendu par Louis de Cotton, sieur du Vertbois), 1721; — d'une place vide servant de jardin à la maison de Saint-Nicaise, 1734; — d'une maison rue Coignebert, 1736; — de contrats de fondation de Mlle Gueroult, 1742, et de M. Mathieu Le Chevalier, ancien curé de Flamanvillette, 1748 (incomplet).

G. 9291. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 6 imprimés.

**1728-1787.** — Contestations, pour un droit d'indemnité, entre le séminaire Saint-Louis et le Domaine. — Mémoire du fermier du droit d'amortissement. — Déclaration que donne, à MM. les fermiers du droit d'amortissement, Charles Lanfranc Chion, supérieur du séminaire. — Pièces de correspondance, quittances, etc. — Lettres de M. Debonnaire de Forges, maître des Requêtes, aux agents généraux du clergé; — de l'abbé de la Rochefoucauld, 1779; — de M. Niel, receveur du Domaine, à Rouen, 1789. — Pièces imprimées : « Mémoire pour les curés, trésoriers et communautés de la ville de Roüen, contre le sous-fermier des Domaines de la province de Normandie, sur la question de savoir si les biens possédés en Franc-Aleu étaient sujets au paiement du droit d'indemnité, » sans date, vers 1738 (imprimé à Rouen, de l'imprimerie de Pierre Dumesnil, rue de la Poterne). A la fin de ce mémoire, in-folio de 36 pages, liste des curés et des trésoriers des églises paroissiales de Rouen. — Extrait des registres du Conseil d'Etat, 14 août 1744, 4 juin 1746. — « Arrêt du Conseil d'Estat du Roy, qui décharge les supérieur et directeurs du séminaire d'Evreux de la contrainte contre eux décernée par les sous-fermiers des Domaines et droits y joints de la Généralité de Rouen, pour le centième denier, par lui prétendu pour raison de l'union faite au dit séminaire des biens du chapitre de Gaillon et de la chapelle de Saint-Gilles, » 16 avril 1746. — « Arrest du Conseil d'Estat qui déboute le sindic du clergé de Rouen, aïant pris le fait et cause des curez, trésoriers et communautez de la ville de Rouen, de l'oposition formée aux arrêts des 7 et 14 août 1744 et 4 juin 1746, portant liquidation des rentes d'indemnité dues au Roy, à cause des aquisitions qu'ils ont faites dans la Ville et Banlieuë de Roüen énoncées aus dits arrests, » 20 janvier 1750. — « Décisions générales du Conseil du 23 novembre 1748 sur les contestations survenües entre les gens de main-morte et les sous-fermiers des Domaines des différentes Généralités du royaume, au sujet du droit d'insinuation des quittances

d'indemnité pour le paiement duquel il y a eu des contraintes décernées. »

G. 9292. (Liasse.) — 145 pièces, papier; 5 cachets.

**1685-1785.** — Titres de famille concernant des ecclésiastiques admis comme pensionnaires au séminaire Saint-Louis : Arton (Guillaume), 1719-1776; — Belard, 1752; — Bonté (Nicolas), ancien curé des Hameaux, 1772; — Bourgeau, sans date; — Bretville, ancien vicaire de Torcy-le-Grand, 1685-1755; — Budel (Guillaume), 1752; — Burel (Jean), 1761; — Cappe (Pierre), ancien vicaire de Sainte-Agathe, 1742; — Catherine, vicaire d'Epinay, 1783; — Chamonin, prêtre, du diocèse d'Arras, 1760-1768; — Chivé (Jacques), curé ou desservant de Saint-Aignan de Puchervin, 1739-1758; — Courtois, chapelain de Morienne, paroisse de Sainte-Marguerite, 1764-1766; — Dacher (Nicolas), 1766; — Darty, desservant de Draqueville, 1757; — Desramé (Charles); — Desmoulins (Jean), habitué en la paroisse Saint-Pierre de Neufchâtel, 1749; — Douillet (Jean-Jacques, 1772; — Ducastel, curé de Saint-Thurien, 1761; — de Traversain du Crottey, 1174-1775; — Dumesnil, ancien curé de Draqueville, 1759; — Ferey (Antoine), 1722-1749; — Ferrand, 1754-1755; — Fortin (Pierre), chapelain des Bernardines d'Yvetot, 1751; — Fournier, ancien confesseur des Carmélites de Dieppe, 1754-1757; — Fremin, curé de la Hallotière, 1763; — Fréville, 1775-1778. — Contestations entre Jacques Chivé, curé commis, le 20 février 1725, à la desserte de Puchervin, et le curé et le vicaire de Fallencourt; mémoire de Chivé, arrêt du Parlement, lettre de cachet; il s'agissait de savoir si Puchervin dépendait ou non de la cure de Fallencourt, vers 1739. — Deux lettres de M. Le Baillif-Mesnager, premier avocat général au Parlement. — 3 cachets du cardinal de Saulx-Tavannes; 2 cachets de M. Le Baillif-Mesnager; 1 sceau de Terrisse, vicaire général.

G. 9293. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 4 cachets; 1 imprimé.

**1680-1789.** — Titres de famille concernant des ecclésiastiques admis comme pensionnaires au séminaire Saint-Louis : Gamaches (Jacques), vicaire de la paroisse de Delincourt dans le Vexin Français, directeur des Carmélites de Gisors, fils d'un sergent royal du bailliage de Charleval, 1680-1783; — Garin (Antoine), ancien curé de Beaussault, sans date; — Gilles, 1770; — Hartout (Guillaume), chapelain de la chapelle Ste-Austreberte de Pavilly, 1760-1762; — Hédou, prêtre domicilié à Rouen, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1789; — Jolly (Mellon), curé d'Issou, 1766; — Labitte (Pierre), prêtre d'Aumale, 1756-1770; — Langlois de Croixmare, curé d'Angerville-l'Orcher, sans date; — Le Carbonnier (Clément), ancien clerc de la paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, 1767-1768; — Le Febvre (Jean), prêtre de la paroisse de Boos, 1743-1768; — Le Mieux (Robert), 1755; — Le Roux, 1775; — Liot (Pierre), vicaire de Saint-Valery-en-Caux pendant 53 ans, 1771; — Majot (Charles), 1766; — Mesaiger (Charles-Michel), ancien jésuite, 1761-1766; — Nicole (Jacques-Etienne), ancien curé de Valleville, 1789; — Osmont, 1751-1768; — Penier, curé de Franconville, 1766; — Quentin, 1768; — Renard, 1759; — Renault, 1749; — Sauvage, 1777; — Vautier, ancien vicaire d'Heudicourt, 1778. — Mémoire du sieur Gamaches sur sa famille, que l'auteur rattache à celle de Girard de Gamaches, sous Louis XII. Sa mère était fille de Gilles Dupuis, natif de Chaumont, « laquelle est portraicte en une verrie (*sic*) qu'il a donné en la chapelle qu'il a fait faire tout auprès de la porte qui est à main gauche par où on entre en l'église St-Jean de Chaumont. Elle mourut le 23e jour de juin 1559. Mon père pareillement faict (*sic*) faire une chapelle en l'église de Magny en la verrie de laquelle luy, ma mère et tous mes frères et sœurs, sont portrais, et moy pareillement. Ma mère a esté enterrée en cette chapelle de Magny, et mon père semblablement, lequel, après avoir vécu 66 ans ou environ, plein d'honneur et d'une incroyable prudence et constance en toutes choses, se dépouilla de cette mortelle robe le lundy, 22e septembre, sur les quatre heures du matin, l'an 1572. Quand il plaira à Dieu, il ressuscitera notre branche ainsy déchue par le temps et la fera reluire, s'il luy plaist le faire. Ceux qui nous desdaignent à présent seront par adventure bien aises d'estre avouez de nous. Sa volonté soit faitte ! » — Quatre lettres du président d'Acquigny concernant Hartout. — Notes du P. Mesaiger, écrites de sa main; reçu au noviciat des Jésuites en 1706; profès dès 1725; avait habité longtemps le Canada. — Billet de l'abbé de Saint-Vallier (Jean-Claude De la Croix de Chevrières, docteur de Sorbonne, abbé d'Ardaine), par lequel il déclare faire don au séminaire des meubles à lui appartenant déposés dans cette maison, 1755. — Lettre de lui à Lecat pour le remercier de l'avoir fait admettre à l'Académie de Rouen, 16 mars 1764. — Inventaire du mobilier de l'abbé de Saint-Vallier, décédé à Paris le 3 juin 1765. — Cachets de l'abbé de Saint-Vallier; de Madame Grolée de Saint-

Vallier, de M. Anzeray-Gonzeville et de Bourel, curé de Notre-Dame de Meulan.

G. 9294. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 14 cachets.

**1669-1766.** — Diplômes universitaires, significations de grades, lettres d'ordination, relatifs à Nicolas-François Danel, Pierre Le Chevalier, Jacques-Augustin Manoury. — Quelques titres de propriété et de famille ayant appartenu à M. Prunier, dernier supérieur du séminaire Saint-Louis, entre lesquels un contrat de mariage de 1669. — Etat des forces et charges de la succession de feu Jean-Louis Prunier, marchand plumassier à Rouen, que présente Catherine Mollé, sa veuve, tutrice principale de ses deux enfants mineurs. — Note sur le prix des diverses sortes de plumes. — Cachets de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, de Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et de l'Université de Paris.

G. 9295. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier, écrits.

**1778-1793.** — « Noms et age de Mrs les prêtres du séminaire de Saint-Louis » : — M. Antoine Le Blond de Plattemare, ancien curé d'Hannesy, né en 17... est dans la maison depuis 17 ans, était entré le... mort au mois de juillet 1784, etc.. » — Quelques feuillets seulement sont écrits.

G. 9296. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier ; cartonné.

**1769-1792.** — « Acquits des fondations, des obits et messes du séminaire de Saint-Louis, précédé du tableau des fondations et noms des fondateurs. » — « Noms des prêtres qui acquittent des fondations à l'intention d'une fondation désignée. » — « Monseigneur l'archevêque aïant ordonné par le 7e art. de notre règlement que chaque prêtre de la maison en état de dire la messe en acquitteroit deux par semaine *gratis* à la décharge de la sacristie, à cause des fondations du Val-de-Grâce qui nous ont été laissées sans honoraires par le décret de réunion, il est de la justice de remplir exactement ce devoir. » — Le commencement de ce cahier est de la composition de M. Le Chevalier, supérieur, mort le 24 juin 1770. Le reste, jusqu'en 1790, est de l'écriture de son successeur, M. Prunier.

G. 9297. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

Vers **1760-1777.** — « Petit registre secret du séminaire Saint-Louis et où se trouvent l'Etat d'une grande partie des rentes viagères et l'année de leur constitution. » — Rentes viagères : « 240 livres au sieur Le Clerc, curé de Bosbordel, doyenné de Ry, au capital de 2,400 livres. Cette rente viagère seroit supportable si elle se bornait là, puisqu'en 1758, lors de sa création, le dit sieur curé étoit âgé de près de 70 ans ; mais il exigea, en outre, que nous payerions ses décimes tant qu'il vivroit, persuadé, ou plutôt voulant me persuader, que la Chambre du Clergé nous en déchargeroit en entier. En quoi il a bien entendu ses intérêts, mais non les nôtres. C'étoit un objet de 110 livres alors, et je n'ai pu obtenir que 10 livres de diminution, de sorte que nous payons encore 100 livres de décimes avec les 240 livres cy-dessus. N'est-ce pas être duppe ? Soions le donc jusqu'à la fin, mais n'y revenons pas avec un autre. » 1769. — « 1,000 livres au sieur De la Croix, curé de Meulers, doïen d'Envermeu. Pour celui-là, ne nous plaignons pas, et laissons le vivre, car la maison ne peut jamais perdre avec lui ; — 700 livres à M. Léger, curé de St-Pierre-le-Portier en cette ville. Je risquai beaucoup, en 1759, quand je commençai à commercer avec lui... ; — 250 livres au sieur Blondel d'Hardouville, ancien curé de Sidetot, doïen de Pavilly, au capital de 5,000 livres. Cette rente ne nous ruinera pas. C'est un second doïen qui veut le bien de notre maison. »

G. 9298. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1726-1788.** — Acte constatant l'état financier du séminaire Saint-Louis au moment du décès de M. Jean-Baptiste Orange, qui en avait été nommé supérieur, 1777. — Etats des revenus et des charges, de l'écriture de M. Bridelle, vicaire général, même époque. — « Tableau des forces et charges du séminaire de Saint-Louis, tant fixes que spéculatives, année 1770. — Etat informe des revenus, 1788. — Expédition notariée du testament de M. Pierre Le Chevalier, supérieur du dit séminaire, 1770. — Requête de M. Prunier, supérieur de la même maison, à MM. les maire et échevins de Rouen pour obtenir de la Ville, à titre gratuit, 2 petites parties de terrain vain et vague entre un terrain appartenant aux religieuses de Bellefond et la propriété de M. Le Noble. — Lettres relatives à une

créance sur l'abbaye d'Arques. — Deux cachets de Madame de Moy, supérieure de cette abbaye, 1778.

G. 9299. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1721-1730**. — « Registre des deniers que j'ay receu pour la communauté de messieurs les prestres infirmes du diocèse de Roüen depuis le 6e Xbre 1721 ainsi qu'il ensuit : 1721, receu de Mlle Mesnager 131 livres ; reçu de la dite demoiselle, pour faire dire des messes, la somme de 80 livres. Receu de la dite demoiselle Mesnager, pour un quartier de la dite pension du sr Ferey, la somme de 35 livres 10 sols. — Reçeu de madame Formont, bienfaitrice de messieurs les prêtres infirmes, 100 livres. » — « Compte arresté par Mrs les grands vicaires depuis le mois de novembre 1721 jusques à ce jour, le... août 1728, quand à la recette ; mais pour les bons offices que Messieurs les grands vicaires ont rendus pour l'établissement du séminaire de St-Louis, on avoue ingénument qu'on est insufisant à pouvoir les reconnoistre comme ils méritent. Dieu seul sera leur récompense. On peut dire avec justice que du vivant de la fondatrice, comme après son décez, Monsieur Robinet, grand vicaire, a fait tout ce qu'il pouvoit pour seconder les intentions d'icelle à luy connues, dont les prêtres infirmes auront un éternel souvenir de ses bontés, nottamment aussy, de celles de monsieur l'abé Bridel, grand vicaire, qui a mis tout en usage pour obtenir, comme il a fait, des lettres-patentes à la deffense des droits d'amortissement qu'on a demandé à la dite communauté. — Mademoiselle Mesnager, attentive à faire du bien en toute occasion, a fait prudemment la dispersion de ses biens, puis qu'elle a gardé avec justice les loix divines et humaines, ce qui obligera la postérité à louer sa piété et sa charité. » — « Exposé des difficultés faites par M Bailly, chanoine, neveu et héritier de Mlle Mesnager, à l'exécution de son testament. » — Comptes rendus par Jean Sollоué, supérieur, de 1728 à 1739. — Note à la fin du registre pour faire connaître que M. Solloué était décédé le 6 octobre 1739, et qu'il avait laissé, par testament, tous ses effets au séminaire.

G. 9300. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, relié en parchemin.

**1740-1761**. — Comptes rendus à l'archevêque et à ses vicaires généraux par les supérieurs du séminaire Saint-Louis. Les comptes de 1740 et 1741, vérifiés par Monseigneur de Saulx-Tavannes. — De 1747 à 1761, les comptes ne sont relatifs qu'aux dépenses : 1747, journée d'ouvrier, 10 sous ; — 1761, gâteau des Rois, 4 livres ; — régal de la saint Louis, 10 livres. — Quelques feuillets manquent.

G. 9301. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

**1742-1759**. — Comptes des recettes et dépenses du séminaire Saint-Louis rendus à Mgr de Saulx-Tavannes par les supérieurs de cette maison, Charles-Lanfranc Chion et Pierre Le Chevalier ; — signés jusqu'en 1747 par le dit archevêque, postérieurement par des vicaires généraux. — Travaux exécutés par M. Jouanne, maçon, 1743, 1744, 1745. — 1751, 3,000 livres aumônées par Mre Mathieu Le Chevalier, ancien curé de Flamanvillette, déjà bienfaiteur de la maison, aux charges d'un obit tous les ans et de 2 messes basses chaque semaine à perpétuité. — 1751-1752, 68 mines de blé achetées à Duclair, Elbeuf et Rouen, 763 livres 2 sous 9 deniers ; — 4 muids et un quart de vin achetés à la foire de mars et à celle de Saint-Romain, 516 livres ; 385 livres de beurre, 165 livres. — Cidre acheté à 31, 32, 38 livres le muid ; — 3,361 livres de viande, 928 livres 4 sous. — 1752-1753, pensionnaires extraordinaires, l'abbé de Saint-Vallier, M. Duval, curé de Grandcourt, M. Auber, 2 écoliers de Saint-Nicaise. — Gages au sieur Boisduval, médecin, 48 livres ; — au chirurgien, 42 livres ; — au jardinier, 150 livres ; — à la servante, 50 livres. — 1755-1756, pour 6 mois de la pension de Mr Thirel, 150 livres ; — pour restant dû de la pension de M. Gaultier, ancien vicaire du Havre, jusqu'au 3 novembre 1766, jour de son départ, 268 livres. — Compte que rend à Mgr Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, Pierre Le Chevalier, supérieur du séminaire de St-Louis, de la recette et dépense par lui faite concernant la succession et effets mobiliers de feu Mgr le cardinal de Saulx Tavannes, légués au dit séminaire en faveur des pauvres prêtres du diocèse. — Rouen : recettes : deniers comptant, 47,347 livres ; — mobilier, 161,705 livres ; — revenus de l'archevêché, 55,260 livres ; — abbaye de St-Etienne-de-Caen, 30,427 livres ; — abbaye de Saint-Michel, 23,722 livres ; — abbaye de Signy, 57,462 livres ; — grande aumônerie, gages du commandeur de l'Ordre, pension de cardinal, 9,202 livres. — Total des recettes : 385,127 livres 1 sou. — Dépenses : dettes de la succession, 53,743 livres (5,580 livres pour le restant des réparations de la terrasse du château de Gaillon ; — 3,168 livres pour honoraires des

médecins, chirurgiens, et autres dépenses de la dernière maladie; — 4,284 livres pour frais funéraires, frais d'enterrement à Paris; — de service à Rouen); — legs, 22,500 livres; — frais de justice, 10,842 livres; — réparations de tous les bâtiments dépendants de l'archevêché, 86,758 livres; — droits de l'économat, 31,418 livres. — Total de la dépense : 205,262 livres 1 sou. — Produit net du legs universel en faveur des pauvres prêtres du séminaire Saint-Louis, 179,865 livres, plus les arrérages d'une rente sur le Domaine, 400 livres, et le produit de la vente de quelques effets mobiliers : « Un gros bréviaire de Rouen, en 4 parties, relié en vélin avec agraphes et crochets d'argent, 134 livres; — le dais de l'archevêché damassé, 72 livres; — un graphomètre, 48 livres; — une pacotille de vieux livres, 54 livres; — un grand crucifix d'ivoire, les ornements pontificaux, le dais de Gaillon, le missel romain, le pontifical, le rituel et pouillé du diocèse, le tout relié en maroquin rouge, le portrait de Benoît XIV, un étui mathématique en or échangé avec une pacotille de livres pour fonder une bibliothèque naissante. — Il a été placé en augmentation de revenus 113,970 livres. — Il a été employé en construction de batimens 98,706 livres. On en peut voir le détail dans le compte particulier présenté à Monseigneur l'archevêque. » — Le registre finit par ces mots : *Ad majorem Dei gloriam promovendam et ampliorem infirmorum presbiterorum utilitatem.*— Comptes signés par Mgr de Saulx-Tavannes, 16 avril 1743, 22 octobre 1745, 20 juin 1747, 2 avril 1749, 1er décembre 1750, 22 septembre 1752, 4 mai 1753, 1er août 1754, 21 mars et 13 août 1756; — 24 mai 1757.

G. 9302. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

**1748-1782.** — Comptes-rendus à l'archevêque de Rouen, par Pierre Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, des recettes de cette maison, de 1748 à 1769. — Ecrit dans un autre sens, les comptes-rendus par son successeur, M. Prunier, de 1770 à 1784. — « 1748, reçu 24 livres pour 5 quarterons de poires de Bon-Chrétien. — Pour la pension d'un jeune écolier du séminaire Saint-Nicaise, entré à Saint-Louis pour rétablir sa santé, 24 livres. — 1750, 31 livres de l'official de Montivilliers, de M. Ribart et autres, pour de vieux livres italiens, anglais et hollandais, qui leur ont été vendus; — de M. le curé de Saint-Nicaise, pour sa pension, pendant le temps qu'il a demeuré à Saint-Louis, 30 livres. — M. l'abbé de Saint-Vallier, commendataire de Notre-Dame d'Ardenne, qui étoit ici depuis le 1er mai et qui se nourrissoit presque à ses frais, a voulu paier à son départ (20 septembre), tant pour sa dépense que pour celle de son domestique, 280 livres. — Pour les fruits du grand poirier de Messire Jean, 39 livres. — 1751, reçu de M. l'abbé de Saint-Vallier 350 livres pour son logement, etc., pendant huit jours, à partir du 24 septembre 1752; - encore reçu de M. l'abbé de Saint-Vallier, pour lui et son domestique, 125 livres. — Le 22 mai, reçu 269 livres 10 sous aumônées à la maison par la Chambre du Clergé, à cause des épreuves du graduel que j'ai corrigées lors de l'impression qui en a été faite. — 1753, une personne charitable m'a remis 92 livres pour contribuer aux frais de la décoration de notre jardin. — 1755, reçu de M. Thibault, maître chirurgien, la somme de 12,850 livres, montant de l'adjudication qui lui a été faite du jeu de paume, dit le *Verdelet*, le 14 mai 1758; le 17 février, M. l'abbé Guérin, chanoine de la cathédrale, qui est ici depuis le 20 juin de l'année dernière, pour le retable a paié 120 livres à compte. — 1759, le 26 mai, reçu 350 livres restant dues par feu M. Guérin, chanoine, pour le temps qu'il a demeuré ici et le bois qu'il a brûlé. — Le 1er juin, reçu 24 livres de MM. les curés qui ont logé ici au synode. — 1760, le 27 mai, 120 livres de Mlle d'Orcher, pour un petit cabaret de toilette en vermeil qui nous étoit provenu de la succession de M. le cardinal. — 1760, 172 livres provenant de la vente d'un vieil dais de l'archevêché. — 1761, le 28 février, reçu de M. l'abbé de Saint-Vallier 360 livres pour le temps qu'il a passé ici. — Le 5 août, M. le président de Motteville, en posant la première pierre de notre église, nous a fait présent d'une bourse de 50 louis valant 1,200 livres. — Le 31 décembre, 300 livres de M. l'abbé de Saint-Vallier, pour restant dû jusqu'à ce jour du loïer de l'apartement qu'il s'est réservé. — 1762, le 10 décembre, 242 livres 11 sols de M. Le Breton, économe séquestre des biens des Jésuites, pour un quartier échu le 24 novembre dernier de la pension du P. Messaiger et avances à lui faites pour meubles. — 30 décembre, 35 livres 11 sols revenant à la sacristie qui se sent misérablement de sa destruction prochaine et du malheur du temps. — 1763, le 1er avril, M. Léger, ci-devant curé d'Amfreville et doïen de Canville, aujourd'hui curé de Saint-Pierre-le-Portier, à Rouen, m'a remis 3,000 livres pour lesquelles il lui sera fait une rente viagère de 200 livres. — 30 juillet, 350 livres pour une année échue du 1er juillet de la pension de M. Gaultier, ci-devant recteur du noviciat des Jésuites, le surplus composé avec l'honoraire de ses messes. — 1764, le 19 septembre, 300 livres pour

la pension du feu sieur Gaultier, ancien prieur (*sic*) du noviciat des Jésuites. — 1766, le 31 janvier, 1,500 livres de M. Langlois de Croixmare, curé d'Angerville-l'Orcher, aux charges que le dit sieur pourra disposer, pendant qu'il vivra, d'un logement isolé tant et autant qu'en occupoit feu M. l'abbé de Saint-Vallier quand il étoit à Rouen. — Le 13 août, reçu, pour 9 mois de la pension du P. Messaiger, jésuite, décédé le 4, y compris les frais de sa longue maladie, 500 livres. — *Item*, 10 mois de la pension de son domestique et 4 mois de celle d'un garde qui veilloit la nuit, 200 livres. — *Item*, frais funéraires, service annuel, y compris le service anniversaire qui sera fait le 5 du mois d'août 1767, 570 livres. — 1768, le 8 août, 25 livres de M. Gaultier, du Havre, qui a passé 15 jours ici. – 1769, le 23 mars, de M. Gaultier, bourgeois du Havre, pour le tems qu'il a passé ici, 72 livres; 18 août, 80 livres de M. Gaultier, ecclésiastique du Havre, pour sa pension pendant 2 mois, 80 livres. — 1787, la somme de 568 livres 17 sols 6 deniers revenant net de la succession de feu M. Léger, dont les prêtres du séminaire étaient nommés légataires universels.—La somme de 187 livres 18 sols, reçue de M. l'abbé Le Rat, pour vente de meubles de Mgr le cardinal de Tavanes, dont il a fait la découverte dans un endroit où il n'avoit point pensé qu'il y en eût. » En marge : « Nota que M. le cardinal, vu l'opposition des héritiers, m'avoit autorisé à renoncer à ce legs; mais j'en ai tiré ce que j'ai pu en en cédant une grande partie aux héritiers et autres parens pauvres. » — Quelques comptes vérifiés et signés par Mgr de la Rochefoucauld.

G. 9303. (Registre.) — 36 feuillets, papier, sans couverture.

**1748-1770**. — Comptes-rendus à Nossrs de Saulx-Tavannes et de la Rochefoucauld, par Pierre Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, des recettes et dépenses de cette maison. — Signés par ces prélats ou par un vicaire général.

G. 9304. (Cahier.) — 6 feuillets, papier, sans couverture.

**1766**. — Comptes des recettes et des dépenses du séminaire Saint-Louis pendant l'année 1766, sans signature. — Total des recettes, 68,212 livres 12 sous; — des dépenses, 65,124 livres 8 sous.

G. 9305. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

**1759-1792**. — « Comptes rendus par M. Le Chevalier (supérieur), depuis l'année 1759 jusqu'à l'année 1770, et jusqu'au 26 mars 1776, par M. Denel, à Mgr l'archevêque, et par M. Prunier, successeur de M. Orange, où se trouvent aussi les comptes des héritiers de M. Denel, de M. Poullain, chanoine de la Ronde depuis la mort de M. Denel jusqu'à l'entrée de Mr Orange, de M. Orange, supérieur, et de M. l'abbé Bridelle, vicaire général de Mgr l'archevêque depuis la mort de M. Orange jusqu'à la régie et administration de M. Prunier, commencée le 12 avril 1777 et continuée jusqu'au… » — « 1760, 4,000 livres aumônées par M. De la Croix, curé de Meulan, doyen d'Envermeu, aux charges d'une rente viagère. — 3,000 livres fournies par M. Hartout, prêtre de la maison, aux charges d'y être nourri et entretenu le reste de ses jours. — 1767, pour les honoraires de l'annuel de feu Michel-Charles Messaiger, jésuite, 182 livres 10 sous.— 1769, au sieur Tierce, qui a peint le berceau de notre église en couleur de pierre de Saint-Leu, 48 livres. — Pour une grille ou balustre de fer qui sépare le chœur de la nef, 320 livres. » — Louis-François Denel, curé de N.-Dame-de-Franqueville, comptable du séminaire des Vieux-prêtres; après lui, Nicolas-François Devel. — 1770-1771, frais causés par le décès de Monsieur Le Chevalier, 600 livres. — « Environ 2,630 livres volées avec effraction de 2 portes où cette somme estoit renfermée, le 22 février, dont procès-verbal a été dressé par M. Savin. »—1776-1777, reçu de M. Furon, chanoine de Cléry, pour 15 jours de séjour au séminaire, 18 livres. — 1777-1778, blé acheté depuis 15 livres 10 sous jusqu'à 19 livres 10 sous la mine; cidre, à 34 et 44 livres le muid ; — viande, à 8 sous la livre ; — beurre, à 14 sous 6 deniers et 13 sous 6 deniers la livre, non compris la salaison; — chandelle, à 12 sous la livre. — « A Naudin, tapissier pour façon et fourniture d'un lot d'indienne et de 2 fauteuils, 96 livres. — Au sieur Binda, fondeur, pour un crucifix et la console, 6 livres. — Au sieur Jacques, graveur, pour avoir marqué l'argenterie de l'église et de la maison, 17 livres 13 sous. » — 1782-1783, 75 mines de blé, à 12 livres la mine, 45 livres; cuisson, 75 livres. — 4,740 livres de viande, à 8 sous 9 deniers la livre ; — 5 muids de vin français, vieux et nouveau, à 110, 120 livres le muid ; — 1 quart de vin de Bourgogne, 110 livres; — 41 muids et 3/4 de cidre, à 35 livres le muid ; — 355 livres de chandelle, 121 livres 14 sous. — 1784-1785, reçu du loyer des chaises de l'église et d'une remise, 171 livres.—Viande, à 8 sous 9 deniers la livre. — Pour l'achat et râpage de 3 bouts de tabac, 38 livres 2 sous 6 deniers. — 1785-1786, beurre, à 22 sous la livre; — à Boudin, perruquier, pour une année de barbe, 60 livres. —

1786-1787, 8,298 livres de pain, 969 livres; — viande, à 9 sous la livre; — 6 muids de vin français, 638 livres; — beurre, à 19 sous la livre; — 4 boisseaux de sel, 117 livres 8 sous. — 1788-1789, viande, à 9 sous la livre; — 1789-1790, profits du jardin et vente de légumes et fruits, 305 livres 11 sous. — 36 aunes de toile, à 2 livres 6 sous l'aune; 27 autres, à raison de 2 livres 2 sous l'aune. — Abonnement au *Journal de Genève*, 21 livres. — Gages : au cuisinier, 104 livres; — à l'aide de cuisine, 50; — à l'infirmier, 129; — au jardinier, 150; — au portier, 78; — au garçon de chambre, 150; — à la fille qui a soin du linge, 90; — étrennes et deniers à Dieu, 48; — au médecin, 72; — au chirurgien, 36; — en aumônes, la somme de 20 livres pour aumône ordonnée par le décret de réunion du Val-de-Grâce au séminaire de Saint-Louis, à raison de 20 sols chaque année à 4 pauvres filles le vendredi saint, dont il paraît n'avoir été acquitté que 3 années depuis 23 ans. » —Honoraires du comptable, 800 livres. Comptes signés par les archevêques jusqu'au 16 mars 1785.

G. 9306. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier, écrits.

**1781-1793.** — Comptes rendus à l'archevêque de Rouen par M. Louis-Charles-Michel Prunier, supérieur du séminaire Saint-Louis, des recettes de cette maison, de 1780 à 1793. — « 1784-1785, 192 livres reçues de M. l'abbé Varin, chanoine de Coutances, qui a logé ici pendant 2 mois, avec un domestique. — 58 livres 12 sols 9 deniers, reçus de M. Le Vasseur, curé de Fontaine-en-Bray, pour solde de la pension viagère qu'il faisait à M. Du Crotey sur sa cure, lequel est mort le 22 novembre 1784. — 1785-1786, 102 livres reçues de M. Varin, chanoine de Coutances, qui a passé ici 5 semaines avec un domestique et qui dînoit tous les jours en ville. — Novembre, 24 livres reçues pour le service de M. Boulliout, de l'ordre de Malthe, pour faire un extraordinaire au réfectoire. — Mars 1786, 117 livres 3 sols 9 deniers restés à la maison, à la mort du curé d'Auffay. — 1786, 900 livres destinées à faire une horloge conformément aux intentions de feu M. Courtois, prêtre de la maison, réservées jusqu'au moment où l'on pourra faire un clocher à l'église. — M. Maubert, prêtre, est entré le 3 août; M. le cardinal lui a donné une place qu'il a bien méritée par ses travaux; mais comme il n'est pas sans quelque revenu, et qu'il vit sur le ton de pensionnaire, en allant à la cathédrale dire sa messe et assister au chœur, il est convenu avec moi de payer une pension de 300 livres par an et de fournir tous ses entretiens, chauffage, etc. — 1789, 24 livres pour le temps d'environ 3 semaines que M. Le Joi, curé de Bictuit (*sic*), près la Meilleraye, a passé ici pendant l'assemblée des Trois Ordres pour la députation aux Etats généraux. »

G. 9307. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier écrits, relié en parchemin.

**1773-1775.** — « Etat sommaire des recettes des rentes sur le Clergé, des rentes hypothèques, des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; — du produit des pensions, des legs et aumônes, du produit des charges, des profits de cuisine, de ceux du jardin, du recouvrement d'anciennes dettes, de la tontine sur M. Chivé. » — 21 feuillets écrits; le reste des feuillets en blanc.

G. 9308. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

**1740-1747.** — Comptes de la dépense journalière du séminaire de Saint-Louis. — « 1740, pour la moulte d'une mine de blé, 10 sous; — pour la cuisson, 1 livre. — 1747, payé au médecin pour une année de visites, 60 livres; — à la servante, pour une année, 50 livres. — Pour 3 bottes de cidre, 244 livres; — pour 8 bottes, 625 livres; pour 2 bottes, 163 livres; — pour un muid de vin, 105 livres; — au jardinier, pour une année, 60 livres. — Viande achetée à raison de 6 sous la livre. »

G. 9309. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier, sans couverture.

**1743-1748.** — Comptes rendus à l'archevêque de Rouen par Charles-Lanfranc Chion, prêtre, supérieur du séminaire Saint-Louis, des dépenses de cette maison de l'année 1743 à 1746; — des recettes et dépenses de 1747-1748. — Les premiers comptes n'indiquent que des dépenses journalières. Aucun n'est signé.

G. 9310. (Registre.) — 167 feuillets, papier.

**1748-1783.** — Comptes de la dépense du séminaire Saint-Louis rendus par M. Pierre Le Chevalier, supérieur de cette maison, successeur de M. Chion, 1748-1769. — « 1748, pour un corps de bibliothèque et 6 chaises, 27 livres. — A M. Maille, pour notre ornement des grandes fêtes, 104 livres. — 1749, à M. Boisduval, médecin de la maison, pour une année entière,

48 livres. — 10 muids de cidre achetés, à raison de 34 livres le muid, à la foire Saint-Romain. — Gages d'une servante, 50 livres. — 1750, le 1er janvier, paié pour étrennes aux domestiques et autres en usage de les recevoir, y compris la gazette, 24 livres 14 sous. — Aux RR. PP. Récollets, qui viennent confesser nos infirmes, 6 livres; — à M. le curé de Saint-Godard, pour droit d'indemnité, 6 livres. — Pour 26 mines de blé, mesure de Duclair, transport d'icelui et autres menus frais, 346 livres 16 sous. — 1752, au chirurgien, pour une année de barbes et saignées, 42 livres. — 1760, le 23 avril, pour 500 billets d'invitation aux services anniversaires de feu S. E. Mgr le cardinal de Tavannes, 10 livres. — Même année, pour façon, sculpture et dorure de la croix du beau crucifix d'yvoire, 112 livres. — Pour un portrait, très peu ressemblant, de feu M. le cardinal, 36 livres. — 1762, 30 novembre, pour bois, camail, robe de chambre, blanchissage et petits meubles à l'usage du P. Messaiger, jésuite, pensionnaire ici depuis le 24 août dernier, 100 livres 6 sous. — *Item*, pour robe de chambre et camail du P. Gautier, autre jésuite, 43 livres 8 sous. — 1763, au P. Gautier, jésuite, 82 livres. — 1766, le 10 septembre, 500 livres restant dues au charpentier pour la construction de l'église et bâtiments du séminaire, plus 32 sous pour le cintre de la porte sur le rempart. — Le 23 décembre, 12 livres pour l'impression des billets d'invitation à la dédicace de notre église et 6 livres pour les 4 soldats qui ont gardé les portes. — *Item*, 6 livres au religieux qui a prêché. — 31 décembre, à Pierre De la Rue, pour restant des ouvrages de maçonnerie lors de la bâtisse de l'église, 700 livres. Pour la façon de 20 croix en peinture dans l'église lors de la dédicace qui en a été faite, 40 livres. — 1767, aux frères de Saint-Yon, pour la pension de 2 prêtres détenus par ordre de l'archevêque, 443 livres 3 sous; — pour affiches de fêtes et billets de l'anniversaire du P. Messaiger, 8 livres 10 sous. » — Comptes écrits dans un autre sens, de 1770 à 1783 : « 1770, 609 livres pour 6 chandeliers d'église et 6 souches venus de Paris, suivant la quittance du sieur Vanier, et 19 livres pour le port. — 15 décembre, aux RR. PP. Récollets, pour l'honoraire de 2 sermons, 6 livres. — Le 16 décembre, à M. Gosselin pour les Entretiens, 68 livres. — 29 décembre, à Monsieur Le Boulenger, pour les billets de mort de M. Le Chevalier, ancien supérieur, pour 400 billets, 12 livres — 1771, à M. Marescot, avocat, parce qu'il a épousé Mlle Le Normant, 75 livres. — 1772, au sieur De la Rue, acompte sur les ouvrages faits à la bâtisse de l'infirmerie, 200 livres. — Au barbouilleur, pour ses journées à 30 sous, 15 livres. — 1773, au sieur De la Cour, menuisier, pour tous les ouvrages de l'infirmerie et de la tribune, 270 livres. — Au sieur Cahais, sculpteur, 24 livres. » — Compte vu et examiné, à Rouen, le 26 mars 1776, par Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. — « 1776, 19 août, au sieur De la Rue, maçon, acompte des ouvrages qu'il a faits, 300 livres. — 20 août, au sieur Pierre Cuvier, pour barbouillage et avoir blanchi le colidor et les chambres de vieux bâtiment, 60 livres. — 20 août, donné en gratification aux ouvriers du sieur De la Rue, 3 livres. » — Journal de dépense de M. Poullain, chanoine de la Ronde (comptable du séminaire), depuis la mort de M. Denel jusqu'au 12 Xbre, jour de l'installation de M. J.-B. Orange (supérieur du séminaire). — « 1777, M. Orange est décédé le 27 février et n'a été supérieur que 2 mois 12 jours... M. l'abbé Bridelle, vicaire général, a exercé les fonctions de supérieur après la mort de M. Orange jusqu'au 12 avril... « M. Prunier (Louis-Charles-Michel), successeur de M. Orange dans la place de supérieur le 12 avril 1777. » — Son compte du 12 avril 1777 au 1er avril 1778 : « Au tourneur qui a fait et fourni des boules pour le bouloir du jardin, 2 livres 15 sous; — au sieur Barrabé, huissier des juridictions du Chapitre, pour 11 couverts d'argent, 2 chandeliers, 1 écuelle, 3 grandes cuillers, 2 salières, 1 moutardier et 1 poivrière, le tout d'argent, provenant de la succession du sieur Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier, 903 livres 18 sous. » — Compte du même, du 1er avril 1778 au 15 mars 1779 : « A M. Machuel, imprimeur, pour des billets pour recommander les prêtres morts, au nombre de 2,000 (exemplaires), et pour des billets pour annoncer les fêtes de l'Assomption, de saint Louis et du Divin Cœur, 60 livres. » — Comptes du même, du 16 mars 1779 au 1er mars 1780; — du 1er mars 1780 au 1er mars 1781; — du 1er mars 1781 au 1er mars 1782 : « Pour une horloge de bois à réveil, à l'usage du portier chargé de sonner le matin le réveil, 7 livres 16 sous; » — du 1er mars 1782 au 15 mars 1783 : « Au sieur Martin, peintre, pour avoir bronzé un christ, 18 livres. — Pour le râpage d'un bout de tabac, 1 livre 4 sous. — A Boudin, perruquier, pour 6 mois de barbe, 30 livres. — Blé acheté à raison de 12 livres la mine. — Pour eau de la reine de Hongrie, 24 sous. — Pour l'abonnement au *Journal de Genève*, 21 livres. — Paiements à M. De la Rue, maçon. » — Nombreux feuillets enlevés.

G. 9311. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier, écrits.

**1748.** — Comptes de dépenses journalières du séminaire Saint-Louis pendant la gestion de M. Le Chevalier, supérieur, commençant en novembre 1748 et finissant au 30 décembre 1763. — 1748, 1 poule et 1 lapin, 3 livres 2 sous; — 1 cent d'œufs, 2 livres 16 sous; — 6 poules, 3 livres; — 13 bottes de paille, 2 livres 15 sous; — 1 cent de marrons, 8 sous; — 1 poule, 15 sous. — Achat d'eau en plusieurs fois. — 1749, 1 gâteau des Rois, 1 livre 10 sous; — 1 parapluie, 3 livres 15 sous; — 1 livre de savon, 1 livre 18 sous; — 2 douzaines de fromages, 4 livres 12 sous; 1 cent d'œufs, 3 livres; — 2 jours de cheval, 2 livres 8 sous; — une douzaine et demie de pigeons, 2 livres 11 sous; — une nourolle et *2 échaudées*, 7 sous; — une nourolle, 10 sous; — 2 poules, 13 sous; — pour 7 voyages d'eau pour le beurre, 7 sous; — pour la salaison de 300 livres de beurre, 2 livres 4 sous; — pour le port de ces 300 livres, 1 livre 15 sous; — pour 14 dindes, 15 livres 2 sous; — pour 1 poulet, 13 sous. — 1763, étrennes du boucher, 1 livre 16 sous; — 5 poules d'Inde, 12 livres; — 1 poule, 2 livres; — 1 gâteau des Rois, 3 livres 16 sous; — 1 corde de bûche de chêne, 19 livres 16 sous; — 6 onces de tabac, 1 livre 10 sous; — 1 boisseau de sel, 24 livres 5 sous; — 1 livre de farine, 5 sous; — 1 cent d'œufs, 3 livres 12 sous; — autre cent d'œufs, 3 livres 18 sous; — 200 d'huîtres, 3 livres 12 sous; — 6 carpes, 6 livres 1 sou 6 deniers; — 2 brochets, 5 livres 2 sous; 1 dinde, 2 livres 15 sous.

G. 9312. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

**1783-1793.** — « Journal des dépenses du séminaire Saint-Louis du 1er mars 1783 au mois d'oût 1793. » — 1783, 3 muids et demi de cidre, en 12 bottes, achetés à raison de 34 livres le muid. — Gages d'un domestique, 60 livres par an; — d'un aide de cuisine, 50 livres. — Bûche de chêne, de 30 pouces, à 21 livres 16 sous la corde; — de hêtre, de 30 pouces, à 22 livres 16 sous la corde, y compris les frais de charriage, des bardeurs et gagne-sols. — Vin acheté à la foire d'avril. — 1784, pour un bout de tabac et le râpage, 15 livres 4 sous 6 deniers; — un boisseau de sel, 39 livres 7 sous. — Au boucher, 4,540 livres de viande, à 8 sous 6 deniers la livre. — Au sieur Boudin, perruquier, pour 3 mois de barbe, 15 livres.

G. 9313. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

**1759-1773.** — Diverses pièces de comptabilité concernant les rentes viagères à payer par le séminaire Saint-Louis et autres dépenses. — Constitution de rentes viagères au profit de M. Philbert Léger, ancien curé d'Amfreville, doyen de Canville, 1759; — de M. De la Croix, curé de Meulers; — de son frère Jean-Baptiste-Etienne De la Croix, curé de Dampierre; — de Marie-Anne-Etiennette, leur sœur; — de Marie-Anne Rouquereul, leur mère, 1764. — Quittances de M. Boisduval, médecin ordinaire de la maison, pour l'année 1776, 72 livres; — d'Outin, curé de Saint-Godard; — de sœur Catherine De la Rûe Diclon, prieure des Emmurées, et de sœur Marie Haillet de Couronne, procureuse du même couvent. — 72 aunes de toile d'Alençon à 45 sous l'aune; — 41 aunes de toile de Laval à 46 sous l'aune, 1777. — 1,106 livres de viande, de Pâques à la Saint-Jean 1776, à 7 sous 9 deniers la livre; — de la Saint-Jean au 8 février suivant, à 7 sous 6 deniers. — Mémoire des médicaments fournis au séminaire par l'apothicaire Du Buc.

G. 9314. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

**1761-1766.** — Pièces de comptabilité concernant la nouvelle bâtisse du séminaire Saint-Louis. — Alignement donné, le 4 mai 1761, pour la construction de l'église. — Quittances de Vidoux-Fontaine, de 3,000 livres, pour tous les plans, devis et conduite des ouvrages qui avaient été faits, 24 octobre 1765. — Mémoires, mandats de payer, quittances de divers ouvrages : — Dedde ou Dedé, charpentier; — Pierre De la Rue, entrepreneur de la maçonnerie; — Baudouin, Laurent, De la Cour, Jean Herout, Saint-Germain, menuisiers; — Guillaume Cécille, paveur; — Le Jeune, peintre en bâtiment; — Brunel, sculpteur, « fait, 22 chapiteaux pilastres en pierre, groupés par 2, rendu suivant les règles de l'art ionique, à raison de 20 livres par chapiteau; enrichit et sculpté l'autel, le gradin et le tabernacle, 115 livres, » 1764; — Le Vieil, vitrier. — Pour 20 croix-de-Dieu faites dans l'église, 40 livres, 1766. — Nicolas Dufay, serrurier. — Journée d'ouvrier, 30 sous; — de manœuvre, 17 sous. — Pierre de Saint-Leu, à raison de 7 livres le tonneau. — 3,040 toises de pierre de Caumont, 6,382 livres. — Brique achetée à Boisguillaume, à raison de 18 livres le millier.

G. 9315. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1742-1789.** — Quittances pour travaux de maçonnerie, de charpenterie, de menuiserie, de couverture, de peinture, etc. — Marchés faits avec Pierre De la Rue, maître maçon, demeurant à Sotteville, pour la reconstruction de l'infirmerie du séminaire, 1772; — pour la réédification d'une portion de mur de terrasse dans le jardin de cette maison, 1774. — Mémoire des ouvrages de peinture faits par Le Jeune en l'année 1770 : « Avoir peint une bordure autour du grand tableau qui est au-dessus de la porte de la sacristie en dedens de l'église, contenant 50 pieds de pourtour, peinte en couleur de bois à l'huile à plusieurs couches, l'avoir couchée de teinte dure de plusieurs couches pour pouvoir l'adoucir et l'avoir aprestée toute preste à dorer, » 12 livres, 1770. — Travaux et fournitures de Le Vieil, vitrier, 1771. — Mémoire des carreaux de vitre fournis par la fille Le Vieil, 1785. — Réparation de pompe par Clément, 1774. — Salaires : journée de charpentier, 1 livre 10 sous, 1773; — journée d'ouvrier et de manœuvre couvreur, 3 livres 12 sous, 1785; — 2 jours d'ouvrier et 1 journée de manœuvre couvreur, 3 livres 15 sous, 1773. — Salaires de maçons : journée de maître maçon (Roger Jouenne), 1 livre 10 sous; — d'ouvrier, 1 livre 8 sous; — de manœuvre, 15 sous, 1742; — 1 jour d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 2 livres 7 sous, 1770; — 2 jours d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 3 livres 16 sous; — 2 jours d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 3 livres 18 sous, 1774; — 1 jour d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 2 livres 14 sous, 1788. — 2 jours d'ouvrier, 3 livres 8 sous; — 1 jour de manœuvre, 1 livre, 1789. — Salaires de menuisier : jour d'ouvrier, 1 livre 14 sous, 1771; — 2 jours d'ouvrier, 3 livres 8 sous, 1772. — Fourniture d'un coffre de mort, 5 livres, 1774.

G. 9316. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 2 imprimés.

**1741-1789.** — Quittances relatives au mobilier et à la décoration de l'église. Quittances des orfèvres Avenel, 1773; Lagenet, 1741, 1750, 1768; Porlier, 1770; — de Maille, brodeur-chasublier, 1748-1768; — de Lavotte, peintre-doreur (17 livres); — de Louis Tarlé, ferblantier, 1765; — de Lenard (pour une image représentant saint Louis, 30 livres), 29 mars 1762. — Quittance du peintre Tierce : « Receu de M. Le Chevalier, supérieur des pauvres prêtres, la somme de 200 livres, pour un grand tableau pour son église. Fait à Rouen, le 10 août 1764; » signé : Tierce. — Quittance de Cahais, pour le dessus d'une porte où sont les armoiries de l'archevêque, 1772.—Note de M. Le Chevalier : « Ouvrages et fournitures de menuiserie, 8,940 l.; — sculpture de l'autel, etc., 142 l.; — ouvrages de serrurie, 5,756 l.; — plaques de cheminées, etc., 398 l.; — ouvrages de vitrier, 1,208 l.; — treillis aux fenêtres de l'église, 202 l.; — peinture en huile et colle, 442 l.; — pompe en cuivre, 900 l.; — ornements d'église, 1,240 l. — Autre dépense de la succession du cardinal de Saulx-Tavannes, 795 l. — Honoraires de l'architecte, 3,000 l. » — Bail des chaises de la chapelle, 80 l. par an, 1750.—« Etiquettes imprimées de Vanier, maître doreur-argenteur à Paris, *Au grand saint Jean à Paris*, 1764; — de Payenneville, marchand brodeur-chasublier, à l'*Image S. Joseph*, au bas de la rue des Carmes, n° 3, près S. Herbland, vers 1789. »

G. 9317. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

**1742-1789.** — Quittances de rentes viagères payées par le séminaire Saint-Louis aux religieuses du Val-de-Grâce, dont le monastère avait été éteint avec attribution de ses biens à Bellefont : sœurs Marie Le Boucher de Sainte-Geneviève; Le Febvre de Saint-François; De Michel de Sainte-Thérèse; Racoir de Sainte-Madeleine; Gest de Saint-Bernard; Quèvreville de Saint-Xavier (100 l. à chacune); sœur Sainte-Marthe, converse, et sœur Marguerite Blanbureau, tourière (80 livres à chacune), 1746; — à Jean-Baptiste Rollinet dit Fribourg, ancien suisse du cardinal de Saulx-Tavannes, et à Antoinette Robin, sa veuve; — à M. Le Tellier, curé d'Auberville-la-Manuel ;— à M. De la Croix, curé de Meulers ;—à M. Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen; — à M. Pertuson, curé de Theuville. — Quittances signées par les prieures des Emmurées de Rouen; Chefd'hostel Beaulieu, 1747; — Marie Tiremois de Sacy, 1750, 1757, 1758, 1759; — Hotot, 1753; — Maurice, 1754, 1755, 1756.

G. 9318. (Liasse.) — 571 pièces, papier.

**1746-1790.** — Quittances de rentes viagères payées par le séminaire Saint-Louis à M^me^ veuve Ametille; — M^me^ veuve Billouet; — Blondel d'Hardouville; —Baussonnay; — Louis-François Catillon; — M. De la Croix, curé de Meulers; — M. Le Clerc, curé de Bosc-Bordel; — demoiselle Marie Le Clerc (avec cette note : « La pauvre fille est morte le 23 mars 1768. J'ai paié le quartier suivant sans quittance, car je me pique de gé-

nérosité. *Ergo* quittance générale) » ;—à la dame Montauban, veuve du sieur Dessayou, portier de l'archevêché ; — à M. Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen ; — à M. Normand, curé de Saint-Sever de Rouen ; — à la veuve Renoult ; — à la sœur Sainte-Gertrude, de Montivilliers ; — à Rose Vagant.

G. 9319. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

**1742-1790**. — Quittances de rentes sur le clergé ; — de décimes, de pensions, etc. — Quittances de Mr C. Le Clerc, curé de Bosc-Bordel, 1771 ; — M. Charles, curé d'Epreville, 1766 ; — Houdé, au nom de M. Jean-Baptiste Maubert, ancien curé de Saint-Hellier, 1790 ; — François Huppe, trésorier en charge de la Roche-Guyon, 1766.

G. 9320. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

**1718-1790**. — Quittances pour achat de blé et de pain. — Muid de blé, 414 livres, 1768. — Sac de blé, 19 livres 10 sous, 20 livres 10 sous, 21 livres 10 sous, 1761 ; — 19 livres 10 sous, 1764 ; — 24 livres 10 sous, 25 livres, 1766 ; — 27 livres 10 sous, 28 livres, 30 livres, 1767 ; — 43 livres, 1770 ; — 33 livres, 1771. — Mine de blé, 36 livres 10 sous, 1769 ; — 15 février 1770 ; — 16 livres 15 sous, 17 livres 5 sous, 17 livres 10 sous, 19 livres, 1772 ; — 17 livres, 19 livres, 20 livres, 1773 ; — 14 livres 15 sous, 15 livres 1774. — Blé acheté à Elbeuf, à Duclair : — « 11 sacs de blé, à 14 livres le sac, fait 209 livres ; pour les porteurs d'Elbeuf, 1 livre 9 deniers ; — pour ma dépense, 13 sous ; — pour le bateau, 5 sous ; — pour le port du blé d'Elbeuf à Rouen, 1 livre 13 sous ; — pour les porteurs de Rouen, 4 livres 8 sous ; — pour les planches, 4 sous. Total, 217 livres 12 sous, » 1748. — « Mémoire du blé que j'ay acheté à Duclair : 10 mines de blé, à 13 livres la mine, 130 livres ; — 10 mines, à 12 livres 10 sous, 125 livres ; — 4 mines 1 boisseau, à 12 livres 10 sous, 53 livres 2 sous 6 deniers ; — 2 mines, à 12 livres, font 24 livres. Total, 332 livres 2 sous 6 deniers. — Pour les porteurs de Duclair, 2 livres 2 sous ; — pour les femmes qui tendent la bonne, 4 sous ; — pour ma dépense et celle du cheval, 3 livres ; — pour un cheval pour aller à Duclair, 1 livre 5 sous ; — pour le port du blé de Duclair à Rouen, 3 livres 5 sous ; — pour le droit des planches, 6 sous ; — pour les porteurs de Rouen, 6 livres 10 sous ; — pour avoir renvoié 3 pouches à Duclair, 2 sous. Total, 14 livres 14 sous », 1750. — Pain acheté : 8,679 livres de pain, faisant 1,446 pains de 6 livres et 3 livres de passant, à 14 sous 6 deniers le pain de 6 livres, 1,048 livres 14 sous, y compris 3 livres pour les garçons, 1786. — 9,749 livres de pain, à 2 sous 3 deniers la livre, 1,178 livres, 1787. — 5,646 livres, à 2 sous 5 deniers la livre, 682 livres 6 sous 6 deniers, du 15 octobre à la fin de l'année 1788. — 2,236 livres, à 3 sous et demi la livre, fait 353 livres 14 sous 4 deniers. — Quittances de Garvey et compagnie, 1752 ; — de J.-B. Hurard, 1771.

G. 9321. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

**1742-1789**. — Quittances pour achats de cidre. — Cidre acheté aux foires de Rouen, en général, et à Bois-l'Evêque, Boos, Franqueville, Mesnil-Rault, Notre-Dame-de-Varengeville. — Muid de cidre, 32, 38 livres, 1742 ; — 34 livres, 1749 ; — 33 livres, 1752 ; — 29 livres, 1753 ; — 20 livres, 1760 ; — 24 livres, 1761 ; — 25 livres, 1762 ; — 18 livres, 1763 ; — 24 et 25 livres, 1766 ; — 25 et 26 livres, 1767 ; — 40 livres, 1768 ; — 27 et 28 livres, 1769 ; — 28 livres, 1770 ; — 29 et 39 livres, 1771 ; — 40 livres, 1772 ; — 56 livres, 1773 ; — 44 livres, 1774 ; — 66 livres, 1787 ; — 45 livres, 1788. — Lettre adressée au supérieur du séminaire par un marchand de cidre de Saint-Philbert-des-Champs, 17 août 1772 : « Comme voilà les cidres d'une rareté comme de la vie de l'homme on a vu, je en fait un peu de provision, car je prévois pour de l'argent on n'en trouvera pas pour l'avenir. Il y a aujourd'hui la moitié du monde qui boive de l'eau dans le pays. Il vaut 7 livres 8 sous le pot à présent. » — Congés pour vente au bureau de l'étape de Rouen : Gonne de bierre vendue 18 livres 6 sous par Jaddoulle, brasseur à Rouen, 1752.

G. 9322. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1749-1787**. — Quittances pour achats de vin aux foires de Rouen, la Chandeleur, la Saint-Martin et la Saint-Romain et ailleurs. — Muid de vin de Bourgogne, 200 livres, 1762 ; — muid de vin français, 110 livres, 1764 ; — muid de vin français de Ménilles, 110 livres, 1765 ; — muid de vin français, 95 livres, 1766 ; — de vin vieux, 105 livres, 1767 ; — barrique de vin d'Orléans, 140 livres ; — 1 quart de basse Bourgogne, 50 livres, 1768 ; — muid de vin français vieux, 160 livres ; — de vin français nouveau, 155 livres, 1769 ; — 135 livres, 1770 ; — 3 demi-muids de vin ordinaire, à 155 livres le muid ; — demi-barrique de Mâcon, 90 livres, 1757. — Vin acheté à Saint-Pierre-de-Bail-

leul, autrement dit Notre-Dame-de-Grâce : « Compte du vin acheté pour M. le supérieur de Saint-Louis et entré à Rouen le 9 février 1762 : A Gasni et Limetz ; un muid et un quart, 36 livres 5 sous ; — voiture au port, 10 sous ; — droits aux aides, 23 livres 16 sous 6 deniers ; — aux grandes entrées, 22 livres 18 sous 7 deniers ; — à la Magdeleine, 18 sous 6 deniers ; — aux jaugeurs et débardeurs, 6 sous 9 deniers ; — voiture par eau, 3 livres 15 sous ; — frais en route, vin des mariniers, décharge, etc., 1 livre 16 sous 3 deniers, 1762. »

G. 9323. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

**1742-1789.** — Quittances pour achat de beurre ; — de viande ; — de chandelle. — « Le 9 juin 1772, payé 345 livres de beurre, à 57 livres le cent, fait 196 livres 13 sous ; payé la moitié du poids, 16 sous ; — pour le brouettier, 2 livres 8 sous ; — pour les saleuses, 2 livres 2 sous. » — « Du 20 août 1774, livré à M. le supérieur 5 pots de beurre de Bray, le premier pot, à Levanne (*sic* pour Tallevane), pesant, pot et beurre, 49 livres et demie ; le 2e pot, de grès blanc, pesant 59 livres et demie ; le 3e pot, brun, à 2 ances, pesant 46 livres ; les deux autres pesant ensemble 71 livres, à raison de 13 sous 6 deniers. » — Beurre à 50 livres le cent, 1759 ; — à 18 sous la livre, 1787, 1788 ; — à 14 sous 6 deniers, 1789. » — « Acquits du poids le Roi, contrôle et parisis pour les beurres frais. » — Viande, 6 sous 6 deniers la livre, 1741, 1742 ; —7 sous 3 deniers, 1772. — Chandelle, à 13 sous 9 deniers la livre, à 12 sous 6 deniers, 1741 ; — à 12 livres et 10 livres le cent, 1769 ; — à 16 livres 5 sous le quarteron, 1774. — Cent livres, compris 20 livres de grosse, à 13 sous, 65 livres ; — un demi-quarteron, six moules, à 13 sous, 8 livres 2 sous 6 deniers, 1773. — Chandelle à 17 sous, 16 sous, 15 sous la livre, 1788.

G. 9324. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

**1741-1788.** — Quittances pour objets de consommation et bois de chauffage. — 12 régences, 1 livre 10 sous ; — 1 poule, 1 livre 5 sous ; — 4 pigeons, 10 sous, 1751. — Poisson : 2 quarts de hareng, 20 livres ; plus, pour les frais de port et droit d'entrée, 7 livres, 1769 ; — 2 quarts de hareng, 21 livres 7 sous, 1774 ; — 3 poignées de morue, 29 livres 3/4, à 5 sous, 7 livres 7 sous 6 deniers, 1772. — 6 livres de café des Iles, à 30 sous, 9 livres, 1788. — Sucre : 3 pains de sucre commun, pesant 18 livres, à 18 sous la livre, 16 livres 4 sous, 1772. — Sucre second, à 21 sous la livre, 1773, 1774. — 6 pains de sucre fin, 24 livres 6 sous ; — de la raffinerie de veuve Le Moine et Chevalier, pour du sucre, 26 livres à 23 sous, 29 livres 8 sous, 1788. — Epicerie : cire, la livre, 32 sous ; — once de clou, 7 sous ; — demi-once de clou de girofle, 7 sous ; — bouteille d'huile ordinaire, 1 livre 10 sous ; — 6 grosses muscades, 10 livres 6 sous ; — 2 onces de poivre blanc, 7 sous ; — 3 livres de raisin en grappe, à 7 sous la livre, 1741 ; — cruche d'huile à brûler, 5 livres ; — d'huile fine, 7 livres 16 sous 6 deniers, 1770 ; — 19 livres 2 onces de prunes d'avoine, 11 livres 9 sous 6 deniers, 1771 ; — 21 livres 12 onces, 17 livres 8 sous, 1773 ; — 10 livres de fromage, à 11 sous 6 deniers, 5 livres 15 sous ; — 6 livres de riz, à 7 sous, 2 livres 2 sous, 1788. — 1 corde et demie de chêne de 30 pouces, à 21 livres 16 sous ; — 4 cordes de hêtre de 30 pouces, à 22 livres 16 sous, 91 livres 4 sous ; — 10 cordes de hêtre de 30 pouces, 228 livres ; — payé aux gagne-sous, 2 livres ; — aux charretiers, 30 livres, 1784. — Le cent de fagots de bouleau, 21 livres ; — le cent de fagots de hêtre, 24 livres ; — payé au charretier, 3 livres, 1789.

G. 9325. (Liasse.) 209 pièces, papier.

**1748-1789.** — Quittances relatives aux vêtements, et principalement aux frais de blanchissage. — Achats de serge de Saint-Lô, de toile du Roumois, etc. — Toile du Roumois achetée à la halle de Rouen, à raison de 42 sous l'aune, 1762. — Blanchissage de linge opéré habituellement à la curanderie de Déville : draps, 3 sous la paire ; — 20 acouples de mouchoirs, 10 sous ; — chemises, nappes, rouleaux, tabliers de cuisine, 1 sou pièce ; — douzaine de serviettes, 4 sous, 1767.

G. 9326. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

**1748-1789.** — Quittances pour le jardin, abonnement aux journaux, frais de maladies, frais d'inhumations, impression de billets de faire part, mémoire d'apothicaires, contribution à la lanterne des rues, droits de voirie. — 4 arbres nains à 9 sous pièce ; — 3 haute tige à 18 sous pièce, 1749 ; — 13 nains à 10 sous pièce ; — 7 haute tige à 18 sous, 1750 ; — 29 tilleuls à 14 sous pièce ; — 6 noyers à 15 sous pièce, 1750 ; — 1 haute tige néflier, 1 livre 4 sous ; — 11 nains à 9 sous pièce ; — 200 de charmille, 2 livres, 1753 ; — 4 entes à 22 sous pièce, 1754 ; — 16 passe-tige à 1 livre pièce ; — 2 demi-tiges à 14 sous pièce, 1764 ; — 1 cent

de tilleuls à 8 sous la pièce; — 1 carteron d'ormes de 3 ans, 1 livre 10 sous, 1769.— Abonnement au *Journal de Genève*, 21 livres, 1785, 1789. — « Le 9 décembre 1766, imprimé 100 billets pour avertir de ne point donner d'ornements au s^r Pinel, 2 livres. Le 17 décembre, imprimé 300 billets sur 4 pages pour la dédicace de l'église de Saint-Louis au dit séminaire, à 4 livres le cent; » quittance de l'imprimeur Le Boullenger. — « Le 6 août 1767, imprimé 50 billets sur une feuille pour la fête de l'Assomption, 150 billets d'anniversaire pour M. Messiger, sur papier à lettre, 4 livres 10 sous; 25 petits billets pour le service de MM. les prêtres décédés dans le séminaire, 1 livre. » — « Monsieur le supérieur du séminaire Saint-Louis doit à Le Boullenger, imprimeur du Roi à Rouen, pour 400 billets d'inhumation de M. Chevalier, supérieur du dit séminaire, 12 livres; » reçu daté du 28 décembre 1770. — Frais de maladie et d'inhumation de M. Darly, prêtre, jusqu'au 22 juillet, jour auquel il est décédé à Saint-Yon, 1767. — Mémoires des remèdes fournis par Du Buc, maître en pharmacie, 1787-1789. — Paiement de 3 livres 10 sous pour la part du séminaire dans l'entretien de 2 coffrets de lanterne, rue Coignebert et rue de la Moële, vis-à-vis le presbytère, 1752. — Quittances pour barbes et saignées.

G. 9327. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1742-1789.**—Quittances relatives à divers objets : « Pour avoir noirci le jeu de paume, 12 livres; pour avoir détendu les filets et les avoir retendus, 7 livres 4 sous, » 1741. — « Pour avoir raccommodé les filets du *Verdelet* (nom du jeu de paume de la rue du Vert-Buisson), 30 livres, 1742. — Pour une pompe à feu avec 25 pieds de boyau de cuir (fournie par Quentin, de Rouen), 350 livres, 1774.—Pour une perruque, 14 livres, 1774. — Etiquette imprimée de Panthonnier, marchand faïencier, successeur de Madame veuve Lambert, au *Lion rouge*, rue Grand-Pont, près l'église de Saint-Martin, » 1789 : « Tient magasin de faïence de Strasbourg de toute espèce; terre blanche en tout genre; faïence de Rouen et de Nevers de toutes qualités; cristaux, verres et gobelets de Bohême et d'Allemagne; bouteilles des forêts de Lions,..... » 1789. — Port de lettres : de Paris et Pontoise, 6 sous; — de Caudebec, Harfleur, Neufchâtel, Pont-Audemer, Saint-Saëns, 4 sous.

---

## COMMUNAUTÉ DES ANTONINS DE ROUEN RÉUNIE AU SÉMINAIRE DE SAINT-LOUIS.

---

G. 9328. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 9 sceaux ou cachets.

**1625-1790.** — Requête adressée au cardinal-archevêque de Rouen par les commissaires de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. Il représentait, au nom de l'ordre, qu'en conséquence des bulles d'union fulminées par le commissaire du Pape et des lettres-patentes du Roi, confirmatives tant des dites bulles que du décret du commissaire de Sa Sainteté, le sus dit Ordre de Malte est propriétaire, en vertu de la dite union, de tous les biens et droits de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois, dont les membres ont été incorporés dans leur Ordre de Malte. Ils demandent l'autorisation de vendre, par parties, les bâtiments du monastère supprimé, et d'en démolir l'église, et préalablement d'ordonner l'exhumation des corps et ossements dans telle église qu'il plairait à S. E. d'indiquer; signé : le Bailli de Breteuil et le Bailli d'Argenteuil. — Ordonnance de *soit communiqué* au promoteur, 23 mars 1779. — Ordonnance commettant le curé de Sainte-Marie-la-Petite pour dresser l'état des fondations et des lieux qui auraient servi aux inhumations, 16 mars 1779. — Procès-verbal du dit curé (Pierre Pion), 7, 8 avril 1779. — Ordonnance de l'archevêque pour que les corps inhumés en l'église Saint-Antoine et les fondations qui s'y acquittaient fussent transférées en l'église Saint-Louis, et que les prêtres ci-devant de la maison Saint-Antoine fussent privilégiés pendant leur vie pour acquitter le nombre des fondations qu'ils jugeraient à propos, tant qu'ils seraient domiciliés dans le diocèse, 4 mai 1779. — Etat des fondations de 1,198 messes et 2 anniversaires. — Quittance pour acquit de fondation, 1790. — Authentiques de reliques : côte de saint Antoine d'Egypte, accordée par le monastère de Saint-Antoine de Viennois, 1625; — reliques tirées au cimetière de Priscille, données par Jean Rasse, abbé général de l'ordre de Saint-Antoine, 1653; — reliques de saint Just, martyr, de sainte Julie, martyre, et de sainte Justine, par Madame de Souvré, abbesse de Saint-Amand 1666. — Actes de

vérification, 10 décembre 1750, 5 janvier 1741. — Sceaux du monastère de Saint-Amand ; — de celui de Saint-Antoine de Viennois ; — de Saint-Antoine de Rouen ; — du châtelain de Saint-Antoine de Viennois ; — de l'archevêque de la Rochefoucauld.

G. 9329. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

**1733-1769.** — « Registre des sépultures de l'église Saint-Antoine de Rouen : » Louis de Turgis, sieur de Bréval, décédé le 10 février 1733, à l'âge de 72 ans ; — le P. Jacques-Nicolas Boujonnier, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine, décédé le 18 juin 1737, inhumé dans le caveau qui est au milieu de cette église, dans lequel personne n'avait encore été placé ; — le P. Paul-Robert Autin, chanoine de l'ordre de Saint-Antoine, décédé, le 14 septembre 1731, à l'âge de 90 ans, inhumé dans le même caveau ; — le P. Charles-Louis-François Du Mottet, chanoine du même ordre, décédé le 19 décembre, à l'âge de 47 ans, inhumé au même lieu ; — les PP. Jean-Baptiste Perrin, Metras, Louis Rolland, Guillaume Le Coq, Charles Rolland, Charles Derancé ; — messire Charles de Mahiel d'Estanville, président de la Chambre des Requêtes du Parlement, décédé le 29 juin 1769.

G. 9330. (Registre.) — Grand in-folio, 121 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

**1750-1781.** — « Livre de raison. Revenus de la maison de Saint-Antoine de Rouen. » — Table : « Origine de la maison de Saint-Antoine de Rouen. — Biens et revenus en général, église et maison canoniale, maisons en ville : 4 maisons rue de la Renelle ; les maisons rue Saint-Antoine ; 4 maisons rue Sénécaux ; 5 maisons rue Saint-Lô ; 2 maisons rue Bouvreuil ; fermes à Berville, Canteleu, Sotteville ; rentes sur des maisons rues Saint-Jean et Bouvreuil, sur le fief d'Yville, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, droit de chauffage. — La maison de Saint-Antoine de Rouen a eu les mêmes commencements que les autres maisons de l'Ordre ; ses premiers revenus ont été formés du produit des vœux, des offrandes, des aumônes, des legs pieux que les fidèles faisoient au nom de S$^{t}$-Antoine, et des quêtes que l'on étoit alors en usage de faire, non seulement dans les lieux où il y avoit des commanderies de l'Ordre et des hôpitaux pour les malades attaqués du feu sacré, mais dans toute l'étendue de la Chrétienté. — Vers l'an 1250, afin de régler la juridiction des commandeurs et pour fixer à chacun d'eux une étendue de terrein pour le recueillement des aumônes des fidèles, le Chapitre général de l'Ordre divisa le monde chrétien en autant de différents cantons ou districts qu'il y avoit alors de commanderies, lesquels cantons furent appellés *baillivies*. Par ce partage, la province de Normandie, où il n'y avoit point encore de commanderie de l'Ordre, étant échue au commandeur de Troyes, il y envoya pendant quelque temps un de ses religieux pour y recueillir les offrandes et les dons que la confiance des peuples consacroit à S$^{t}$-Antoine. Ce ne fut d'abord qu'une simple commission que l'on appela le Voyage de Normandie. Cette commission fut ensuite érigée en véritable bénéfice avec le titre de commandeur de Normandie, qui fut accordé par le Chapitre général au religieux qui en était revêtu, et confirmé par une bulle de Clément VII, ainsi que par les lettres-patentes du roy Charles VI. La commanderie de Troyes conserva cependant la juridiction de commanderie générale sur celle de Normandie, avec le droit de collation et les redevances et responsions ordinaires. — Frère Jacques D'Orsignac fut le premier commandeur de Rouen, et il assista, en cette qualité, au Chapitre général de l'an 1366 ; mais l'Ordre n'ayant alors ny maison ny église dans cette ville, il fut obligé de faire toujours sa résidence à Troyes. Frère Pierre Des Toits, qui lui succéda, ne quitta point la maison de Marville, au diocèse de Trèves, dont il étoit déjà commandeur, et qu'il conserva au moyen d'un bref de compatibilité. Il remit l'administration de la commanderie de Rouen à frère Gilbert de Bretonne. Celui-ci trouva moyen, par son habileté et son crédit, de se ménager un établissement dans la capitale et de jetter les premiers fondemens de la maison de Rouen. »

G. 9331. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

**1756-1790.** — « Livre de raison, charges de la communauté de Saint-Antoine. » Indication des rentes foncières, des rentes constituées, des dépenses pour réparations dans les maisons de ville et dans les fermes, des charges annuelles (frais du Chapitre et visites, décimes, pauvres du Bureau, aumônes, frais), le dit registre continué par le supérieur du séminaire de Saint-Louis après que le couvent des Antonins eut été supprimé et que les biens eurent été réunis au dit séminaire. — « Lorsque pour former le premier établissement que la maison de Saint-Antoine ait eu dans la ville de Rouen, on acquit, en 1391, des religieux Billettes,

une partie du terrain sur lequel est située aujourd'hui la dite maison; on se chargea de 15 livres de rente qui étoient déjà hypothéquées sur le dit terrain comme rente foncière en faveur du prieuré de Saint-Lô de Rouen. — Les biens qui composent notre ferme de Berville-sur-Seine sont chargés de 2 livres 10 sous de rente foncière au profit du thrésor de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Ronde. »

## COLLÉGIALE DU SÉPULCRE DE ROUEN.

G. 9332. (Registre.) — Petit in-folio, 41 feuillets, écrits.

**1616.** — « Inventaire des lettres et escriptures faisant mention des rentes, tant fontières que ypoteques, appartenant au collège du Sepulchre fondé en la chappelle de Sainct Georges de Rouen, ainsy qu'il ensuict, dressé par Me Françoys Amelot, chanoine, 1616. »

G. 9333. (Registre.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1652-1736.** — Délibérations du collège du Sépulcre. — « 6 janvier 1652, arrêté qu'il seroit tenu, chacun an, 4 chapitres, savoir le lendemain du commencement des 4 termes annuels, et, en cas qu'ils fussent empêchés par jours de fête, le jour premier non empêché, à 8 heures le matin en été, et en hiver à 9, sonner la cloche par trois diverses fois, mesme distribuer à chaque chanoine pour leur présence 5 sols, les présents gagnants pour les absents. — 2 août 1652, suivant le désir de la fondation, chaque chanoine fera la recette annuellement et alternativement. — 30 septembre 1652, les matines seront dites en été à 6 heures du matin, en hiver à 7; et la messe journalière se dira en tout temps à 9 heures, et les vêpres à 2 heures et un quart d'après-midi; et pour les fêtes triples, où il y a office aux paroisses, les matines se chanteront en ce lieu à 4 heures en hiver et à 5 en été les veilles des fêtes triples. » — 30 septembre 1653, le sieur Mauger, chapelain, s'étant retiré chez les Minimes pour prendre l'habit de leur communauté, on admet à sa place un prêtre, présenté par M. Toutain, « homme de vertu et qui sait fort bien le chant de l'église. » — Hagais, prêtre habitué à Saint-Michel, admis cependant « comme supernuméraire; il marquera les absents et présents aux heures de service pour, à la fin de chaque quartier, au Chapitre ordinaire, y être pourvu. — Il aura soin d'ouvrir les portes durant matines et de les fermer sur les 10 heures. — 21 février 1656, tous les troisièmes dimanches de chaque mois, la messe de MM. de la Cinquantaine sera célébrée à 7 heures en été et en hiver. » — 18 mars 1660, M. Foulon, nommé pour aller demain à l'assemblée diocésaine, est chargé de nommer M. Gaulde comme député à l'assemblée provinciale. — 3 mars 1663, M. Le Prevost mis en possession de la prébende que possédait M. Thomas Foulon. — 7 avril, 14 juillet 1663, mesures à prendre pour prévenir la ruine de la chapelle et du clocher. — 22 mars 1664, avis favorable donné au projet d'établir dans la chapelle une association « en l'honneur du saint Sépulcre et de la sainte Passion de N. S » — 6 novembre 1664, les statuts ayant été approuvés par l'archevêché, M. Nepveu, chanoine, est nommé directeur pour un an de la dite association. — Dernier février 1665, M. Nepveu, député à l'assemblée diocésaine. — 17 août 1665, M. Le Dain mis en possession de la prébende de M. Duhamel, à présent doyen d'Ecouis. — 10 juillet 1683, mention des dégâts arrivés à l'église et aux maisons du Chapitre par suite de la tempête. — 26 mai 1689, mesures à prendre pour solidifier l'église; on craint que la voûte ne tombe, attendu que la muraille penche du côté de la rue; le clocher même menace ruine. — 23 janvier 1694, M. Thomas Du Mesnil, prêtre titulaire de la cathédrale, mis en possession du canonicat de feu M. Nicolas Morin, curé de Longpaon. — 3 décembre 1694, inhumation dans la chapelle du Sépulcre (proche le sépulcre de Notre-Seigneur) de M. Pierre Le Cauchois, ancien lieutenant de la Cinquantaine. — 3 septembre 1695, la messe de la Cinquantaine sera dorénavant chantée « à l'issue des matines, tant en été qu'en hiver, hormis les jours de fête *in populo* qu'elle sera dite basse. » — 7 juin 1696, M. Gasse mis en possession du canonicat de feu M. Jean Toustain, curé de Saint-Pierre-l'Honoré. — 20 juin, même année, M. Thomas Le Poultier mis en possession du canonicat vacant par la démission de M. Le Dain. — 28 janvier 1703, M. François Osmont mis en possession du canonicat de M. Guillaume Gasse, en faveur de qui il avait résigné la cure du Saussay au doyenné de Pavilly. — 21 décembre, même année, les messes des dimanches seront célébrées par un des chanoines, et MM. Costil et Osmont sont chargés des 3 messes que l'on dit chaque semaine. — 15 février 1703, « on avertira MM. de la Cinquantaine touchant l'usage qu'ils observoient le jour de l'Epiphanie dans l'église. » — 3 décembre, « on a résolu de dire les

obits fondés le jour du décès de feu M. Michel Basin et de dame Marie Le Roux, son épouse, enterrés sous la tombe dans la nef, devant la porte du chœur, qui sont le 31 décembre et le 18 décembre, avec la rétribution accoutumée aux messes des dimanches. » — 13 janvier 1715, à midi, inhumation, dans le chœur de l'église, de messire François Osmont, décédé sur la paroisse Saint-Eloi. — 7 novembre 1716, Charles-Robert Lucas mis en possession du canonicat de M. Vincent Du Busc, en faveur de qui il avait résigné la cure de Sainte-Marguerite-sur-Duclair. — 14 octobre 1717, M. Louis-Nicolas De la Vigne mis en possession du canonicat de M. Jean Lehot, par permutation. — 2 décembre 1723, on s'occupera de la réédification de la voûte de l'église, suivant le devis de M. Jacques Feuillet, entrepreneur du dit ouvrage. — 16 décembre, même année, M. Nicolas-Hector Vitecoq mis en possession du canonicat de M. Pierre Amelot, nommé à la cure de Saint-Nicolas du Vertbosc. — 11 novembre 1724, M. Feuillet, maçon, chargé de la réparation du Sépulcre. — 6 octobre 1727, Jacques Vitecoq mis en possession du canonicat de Nicolas-Hector Vitecoq, son frère, nommé à la cure de Lorleau. — Celui-ci aura la faculté, comme chanoine honoraire, d'assister aux offices avec les habits de chanoine. — 8 août 1728, « opposition au projet de M. Martinet, ingénieur et architecte, se disant autorisé par Mgr de Gasville, Intendant, de faire établir un réservoir dans la muraille de l'église pour donner de l'eau aux fontaines des particuliers, l'église qui est la maison de Dieu ne devant souffrir ces servitudes qui la ruineroient. » — 29 avril 1729, Nicolas-Hector Vitecoq, curé de Lorleau, mis en possession du canonicat résigné par Jacques Vitecoq, nommé à la cure du Bourg-Baudouin; celui-ci nommé chanoine honoraire. — 25 mai 1731, M. Thomas Revel mis en en possession du canonicat de Nicolas-Hector Vitecoq, par permutation contre la cure de Sainte-Marie-la-Petite; assistent à la cérémonie : Nicolas-Marye, écuyer, seigneur de Blosseville, et Louis Auguste Marye, prieur de la Madeleine de Rouen.

G. 9334. (Rouleau.) — Parchemin; 1 m. 30 c. de longueur sur 0 m. 26 de largeur.

**1351-1361**. — Copie de chartes de donations faites à la collégiale du Sépulcre par dame Marie du Chastel, déguerpie de feu Guillaume du Chastel, jadis bourgeois de Rouen, 1351, 1352, 1353 ; — par Thomas de Greiges et Jehanne, sa femme, de la paroisse Saint-Maclou, 1361. — Chacune de ces copies est collationnée par le tabellion Lemaistre.

G. 9335. (Rouleau.) — Parchemin; 1 m. 05 de longueur sur 0 m. 26 de largeur.

Fin du **XIVe siècle**. — Titres généraux concernant la collégiale du Sépulcre. — Long rouleau en parchemin portant écrit au dos : « *In isto rotulo sunt redditus, fondaciones Beate Marie, pro majori parte annichillate,* » et pour titre : « Les dons et accroissemens fais aus dis quatre prestres du dit Sépulcre depuis la dicte première fondacion et le dit don de cent livres de rente que avoit données la dicte Marie Du Chastel, que Dieu absoille! Premièrement, dame Nicole de Greiges lessa as ses excécuteurs l'argent pour acheter soixante livres de rentes pour l'acroissement du dit bénéfice aus dis IIII prestres, c'est assavoir pour avoir et dire une messe de Nostre-Dame à note et les heures chascun jour perpétuelement par les dis prestres eu dit bénéfice, lesquelles LX l. t. de rente furent achetés par les excécuteurs as lieux qui ensievent. — Les autres dons et accroissemens fait au dit bénéffice ..... par menues parties. » — Donateurs indiqués : Jehan Godeffroy *modo* Jehan Amaurri; Monsr Robert Quineglenne, Durant Noel et sa femme, Jehan Godeffroy et Johanne la Huisse, Monsr Pierres de Neufville, Madame de Troye (*sic*), dame de Quevilli, Monsr Jehan de la Ferière, Robert Le Carpentier, Messire Nicole Durant, Monsr Jehan Braque, chevalier; sans date.

G. 9336. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 2 imprimés.

**1352** (copie)-**1772**. — Titres généraux de la collégiale du Sépulcre de Rouen. — Vidimus par Philippe de Mangneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen (6 septembre 1364), de lettres du roi Jean en faveur de la chapelle du Sépulcre, portant amortissement d'un revenu annuel de 40 livres, d'une maison affectée à l'habitation de quatre chapelains, lesquels, « en reconnaissance de cette concession, seront tenus de dire une messe, chaque semaine, à l'intention du Roi et de ses successeurs; la présentation des chapelains et le patronage de l'église seront exercés alternativement par le Roi et l'archevêque, mais appartiendront, une première fois et pour commencer, aux fondateurs, dont les noms ne sont point indiqués, » 7 novembre 1352. — Lettres des vicaires généraux de l'archevêché portant approbation de la donation faite par Marie Du

Châtel, veuve de Guillaume Du Châtel, bourgeois de Rouen, pour le rétablissement de la chapelle du Sépulcre, en la paroisse Saint-Michel, et pour la fondation de quatre chapellenies perpétuelles, auxquelles elle avait affecté certains revenus ; obligations imposées aux chapelains ; ordre des offices spécifié ; mention des prières à dire pour le Roi, en reconnaissance de ses lettres d'amortissement, 13 février 1354 (copie collationnée en 1549 ; en mauvais état de conservation). — Déclaration faite par Jean, comte de Shrosbery et de Wefford, sire de Talbot et de Furnivall, Maréchal de France, que les ornements et parements d'autel, semés de *jartiers pers*, donnés par lui à l'église du Sépulcre, étaient pour la décoration et pour le service de cette église et non d'autres, « spécialement à la feste de Mons[r] S[t]-George, » déclaration sollicitée à l'encontre des frères de la Cinquantaine qui en réclamaient l'usage, 22 décembre 1444 ; signature de Talbot ; sceau perdu. — Permission accordée par l'archevêque Raoul Roussel aux chapelains du Sépulcre *supra altare loci, in loco alto et eminenti, unum sacrarium ponendi, erigendi et instituendi et ibi corpus Dominicum in vase decenti et honesto collocandi et continuandi, cessante tamen sacramenti eucharistiæ aut alterius cujuscunque administratione*, 8 mars 1451 (v. s.). — Sentence arbitrale rendue par Mathieu, évêque d'Hippone, Nicolas de Venderés, archidiacre d'Eu, Etienne de Rudemare, official de Rouen, Jean Alespée, chanoine de Rouen, d'Evreux et de Bayeux, dans un procès entre Jean Gautier, curé de Saint-Michel, et les chanoines du Sépulcre, au sujet des oblations et du droit de sépulture en la dite église du Sépulcre ; les chanoines seront quittes en payant au curé une pension annuelle de 30 sous tournois et en lui remettant la moitié de la cire et des oblations reçues à l'occasion de sépultures de ses paroissiens, 15 mars 1421 (v. s.), (copie collationnée par le notaire apostolique Guillaume Lorget). — Sentence du bailli de Rouen contre Guillaume Auber, curé de Saint-Michel, au sujet des sépultures, 29 janvier 1476 (v. s.). — Sentence du vicomte de Rouen contre les Trésoriers de Saint-Michel qui avaient voulu empêcher les chapelains de placer près de l'église du Sépulcre, sur le pavement, un banc, des reliques et un bassin pour y recevoir les aumônes des fidèles, 5 mai 1496. — Délibération de la confrérie des bouchers de Rouen pour la célébration d'offices à leur usage en l'église du Sépulcre, 24 août 1772. — Collation par l'archevêque d'une prébende canoniale. — Nomination par le Roi, à une prébende, de Jean Moreau, 1638, 1640 (copies). — Fondations de Thomas de Greiges, 1361 ; — de Marie Le Roux, sœur et héritière de Jean Le Roux, vicomte de Rouen, et veuve de Michel Basin, 5 mars 1482 (v. s.), (copies).—Amortissement de 40 livres de revenu accordé par le roi Louis XI à la dite Marie Le Roux, en vue de cette fondation, Plessis-du-Parc-lès-Tours ; signature du Roi ; sceau perdu. — Quittance de 20 écus d'or payés pour finance de cet amortissement, 4 octobre 1483. — Lettre imprimée, signée Morange (secrétaire de l'archevêché), adressée au doyen de la Chrétienté pour la nomination de députés à l'assemblée diocésaine qui devait se tenir à Pontoise le 11 février 1641.—Lettre de M. de Captot, curé de Saint-Maclou, donnant avis aux chanoines que l'assemblée diocésaine du clergé pour nommer un député à l'assemblée provinciale se tiendrait le 28 avril 1735, à 10 heures du matin, dans la salle de l'archevêché, 24 avril 1735 ; cachet à l'enveloppe de la lettre. — Déclarations du revenu temporel de la collégiale du Sépulcre, 1582, 1683 — 1719. — Pièces relatives aux décimes et taxes pour les pauvres, 1522 (copie).

G. 9337. (Cahier.) — 11 feuillets, papier ; sans couverture.

**1438-1452**. — Feuillets de comptes informes du Chapitre du Saint-Sépulcre de Rouen. — A propos de la dépense de vitrage dans la chambre du receveur, qui lui était contestée par ses confrères : « Se ne voulés, dit ce comptable, emploier la réparation des dites verrières, je mectrai sus chacun de vous X sous des réparations qui ont esté faictes en vos chambres sans grand nécessité, comme de la parraie qui est derrrière le contre-cœur de la cheminée de bas où il est entré moult de plâtre, et des aumaires et du four de la chambre de hault, où il est entré semblablement moult de plâtre, d'argille et du tems de l'ouvrier et de son varlet, qui ne furent pas demi jour en ma chambre ; et sy n'y a pas eu 11 boisseaux de plâtre emploiés. Il faut considérer le fait d'autrui comme le sien ; et n'est pas raisonnable vouloir avoir ung droit pour soy et ung aultre pour aultrui. Quand est du marché, j'ay pris de ce et d'aultres choses le melieur marché que j'ay sceu ne peu comme pour moy. Il me semble que teles paroles et calculement ne sunt que riote. On ne vous a point fait ainsi de ce que avés mis le tems passé. » — Mention de maisons appartenant aux hoirs de feu Jehan Segueult près la porte de Martainville ; de l'hôtel de la *Galie* sur Robec ; de la *Seraine*, à Saint-Pierre-l'Honoré ; de la *Croix-Lalouete*, du Valliout et de la Vatine, à Saint-Hilaire.

G. 9338. (Cahier.) — 13 feuillets, papier; sans couverture.

**1518-1519.** — « Le compte de maistre Loys, chanoyne de l'esglise du Sépulcre et recepveur pour ceste présente année, tant en revenus, arrérages, demainne fieffé ordinaire, extraordinaire, et mesmes des mises par moy faictes pour ung an commenchant à la S^t-Michel mil cinq^cc et dix-huyt inclus et finissant à ce dit jour mil cinq^cc et XIX exclud. » — Recette extraordinaire : « Le jour des Trépassés, 3 sols 4 deniers ; — pour la cueillette de carême, 10 livres 2 sols 6 deniers ; — du vendredi saint, 22 sols ; — du jour saint George *nihil* ; — pour la réception de M^e Nicole Voisin par procureur, 10 sols. — Mises pour l'obit M^e Jehan de la Ferrière, chevalier, 10 sols ; — pour les obits de Michel Basin et de sa femme, distribué en chemineaux, 5 sols ; — pour les basses messes et deux obits, 3 sols 4 deniers. — *Item*, pour 5 messes basses du Vauricher, 8 sols 4 deniers ; — pour les basses messes et *Inviolata* fondés par Colin du Vauricher, 6 livres 10 sols. — Au prédicateur, pour avoir prêché le carême, 12 livres ; — pour la pension du curé de Saint-Michel, 50 sols ; — pour une alloye au prédicateur, 3 sols 6 deniers ; — la vigile du Sacrement, 1 pot de vin pour les matines, 16 deniers. »

G. 9339. (Cahier.) — 23 feuillets, papier ; sans couverture.

**1526-1527.** — « Le compte de Pierres Le Hoy, chanoine et recepveur de l'église du Sépulchre de Rouen, pour cette présente année, tant en revenus, arrérages, demaine fieffé ordinaire, extraordinaire, pour ung an commenchant à la saint Michel mil V^c vingt-six includ et finissant au dit jour mil V^c vingt-sept exclud. » — Mention de l'*Ecu d'Ecosse*, paroisse Saint-Vincent ; — des *Coquets*, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers ; - de la *Rose*, paroisse Saint-Cande-le-Jeune ; — de la *Tour d'argent*, paroisse Saint-André ; — des maisons qui furent Robinet La Touche jouxte le lieu nommé *Enfer*, à maître Claude Le Roux, au droit de Jean Ango, paroisse Saint-Eloi ; — des *Trois Mores*, au Vieux-Palais ; — du *Chat*, rue Herbière ; — des maisons de Harcourt ; — du *Croissant*, devant le Sépulcre ; — du *Soufflet*, du *Paon*, des *Pilliers*, du *Gros denier*, paroisse Saint-Michel ; — des *Moissons*, des *Maquereaux*, des *Trois Rois*, paroisse Saint-Sauveur ; — des *Rats*, de la *Rose*, du *Coq et la Pie* (rue aux Truies), de *Saint-Pierre*, paroisse Saint-Patrice ; — du *Pennier*, maintenant du *Coq*, de la *Seraine*, paroisse Sainte-Croix-des Pelletiers ; — des *Maillots*, de *Saint-Martin*, du *Mouton* (étuves), du *Phénix*, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré ; — des *Trois Rois*, paroisse Notre-Dame-de-la Ronde ; — du *Pot d'étain*, du *Chaudron*, paroisse Saint-Herbland ; — de la *Corne de Cerf*, de *Saint-Pierre*, paroisse Saint-Godard ; — du *Panier vert* et du *Pot d'étain*, paroisse Saint-Nicaise ; — du *Tabour*, de *la Barge*, de l'*Ours*, de la *Seille* (étuves), paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen ; — de l'*Etendart*, du *Miroir*, de la *Croche*, de la rulette aux Truies, paroisse Saint-Maclou ; — de la *Juite*, des *Trois Ecus*, paroisse Saint-Denis ; — des *Quinze-Vingts*, paroisse Saint-Cande-le-Vieux ; — du *Mouton*, paroisse Saint-Martin-du-Pont ; — du *Cheval rouge*, paroisse Saint-Vivien. — Recettes extraordinaires : Pardons du jour des Morts, de l'Adoration de la Croix au vendredi oré, du jour de Pâques, du lundi de Pâques et du jour saint Georges, du jour saint Marc pour les reliques, etc. — Dépenses : « Pour les messes de moys du jour saint George et Trépassés pour la Cinquantaine, 25 sols ; — au prédicateur, pour avoir presché le karesme, 7 livres ; — pour les gages de maître Guillaume Le Pesant, nostre advocat, XLV sols. — Pour blancir le linge de nostre église et aux Filles-Dieu pour blancir douzeine et demie de corporeaux qui coustèrent III sols XIII sols. — Aux clercs de Brumare (procureur) pour le vin saint Martin, 1 sol VIII deniers ; — pour les hérivières à l'audiencier, X deniers. — Au plastrier, pour 6 journées, XXVI sols IX deniers ; — pour 5 journées de manouvrier, XII sols VI deniers. — Pour deux aunes de corde reteurse à pendre le bachin devant Notre-Dame et l'agelot (sic) de la torche, à cinq deniers l'aune, IIII sols II deniers. — Pour le dyner du prédicateur, XLV sols VIII deniers. » (Incomplet.)

G. 9340. (Cahier.) — 19 feuillets, papier ; sans couverture.

**1528-1529.** — « Le compte de Pierre Le Hoy, presbtre, chanoine et recepveur du Sépulchre de Rouen, tant en revenus, arrérages, demaine fieffé, ordinaire et extraordinaire, par moy faictes pour ung an, commenchant à la sainct Michel V^c vingt-huit includ et finissant au dit jour mil V^c vingt IX exclud. » — A Saint-Hilaire, la commune de Bruières, le Val-Yoult, le Val-Regnard, la Croix-la-Loette. — Biens à Rouge-Montier et à Saint-Martin de Quevillon. — « Mises pour faire adjourner maistre Pierre Saldaigne pour venir au procès pour les arriérages de quarante sols de rente, X deniers. — *Item* pour boire avec le recepveur de madame de Radeval et le sergent Le Boucquoys, après la contrainte

faicte sur les biens de la veufve Richard Le Doux, pour les arriérages de XXVIII sols et de XVI sols III deniers de rente, XXI deniers. — Pour se opposer au décret des héritages maistre Nicolle de Villers sur la cage à la porte Jehan Le Queu, 11 sols. — Pour six cents de thuille, à XXII sols VI deniers le demy millier, XXVII sols. — Cinq journées de plâtrier à IV sous par jour; — de manouvrier à 11 sous VI deniers par jour. — Le dernier jour d'avril, pour une corde au puis, 11 sols. — *Item*, le jour du Sacrement, en feuillie autour de nostre église, XII deniers. — Pour avoir (faict) erchaller quatre voirrières en nostre église, au portail du dit lieu, et une vers la rue, par marché faict à l'ouvrier, pour le fil d'erchal et sa poine,..... XVI livres. — Au cherrurier, pour quarante cinq fiches aus dits chassys des dites voirrières, et pour demy cent de oches pour les voirrières et deux clefz à huis pour nostre puis et refaire la cherrure du dit puis, XXIX sols. — Au voirrier, pour racoustrer et refaire les dites voirrières, L sols. » — Signé par Loys Le Hoy, G. Bonvallet, Piteron.

G. 9341. (Registre.) — 26 feuillets, papier, couvert en parchemin.

**1529-1530**. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1529 et finissant à pareil terme de l'année suivante. — Mention d'une rente de 100 sous payée par maître Le Roux, abbé d'Aumale.— « Aultre chapistre qui me couste fort à escripre... Pour quatre décimes que nous a demandé le roy Francoys, par la grâce de Dieu roy de France, pour la délivrance de ses enfants captifs en Espaigne, XXXII livres tournois; — pour la quittance, XII deniers. — A Pierre Chrestien, machon, pour avoir refaict et réparé la muraille de ung des costez de nos retraiz..... voûter les dits retraiz et y faire quatre chausses de pierre avec l'esvent, XXIIII livres. — Au hucher, pour ung tabrin et une cheville soubz ung des cieges (?) du ceur de nostre église, XII deniers. »—Journée d'un manouvrier, 2 sous 6 deniers. — Mêmes signatures qu'au compte précédent. — Les derniers feuillets de ce compte en mauvais état.

G. 9342. (Registre.) — 26 feuillets, papier, écrits; sans couverture.

**1530-1531**. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1530 et finissant à pareil terme de l'année suivante. — « L'estat de la recepte ordinaire, tant des terres antiennes des fondations de Villeneufve, Bazin, Maromme et aultres, que des rentes ypotecques faictes par moy. » — Mention de la *Tour d'argent* et de l'*Autruche*, paroisse Saint-André-en-Ville. — « Maistre Pierres Monfault, président en la haute court, sur une maison de Richart de la Fosse devant la porte des Augustins, qui soulloit estre en partie Pierres Le Clerc, où demeure à présent ung bastier et une beurrière, XX sols. — Distribué à maistre Nicolle Fieret, curé de Armenouville et chanoine de céans, qui a résidé céans seullement en ceste année jusques à Noël, XVI livres. — Donné à messire Jehan Chambelle, servant à nostre église au lieu de maistre Guillaume Fieret, X sous. — Distribué à maistre Michel Loys, curé de Borcbaudouin, naguères chanoine de céans, XXV livres VIII sols IIII deniers. » — Signé Le Hoy, Bonvalet, Piteron, Fieret.

G. 9343. (Registre.) — 58 feuillets, papier, couvert en parchemin.

**1531-1532**. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1531 et finissant à semblable terme de l'année suivante. — « Noble homme Mons^r maistre Jehan Quesnel, conseiller en Parlement... sur saize acres de prey avec la mote, assises ès paroesses de Saint-Martin de Quevillon et Saint-Jore de Bocquierville,..... luy avons consenty et fait quittance pour demie année écheue eu terme S^t Michel V^c trente troys, de laquelle n'avons rien eu pour ce qu'il estoit raporteur de nostre matière des degredz à S^t-Martin-du-Pont, et avons ce fait par contraincte ou ne aurions pas eu la vuide de ceste matière,.... X livres. » — Mises extraordinaires : « Le V^e jour de novembre, pour avoir donné ung levraut à Mons^r de Lammuce, clerc du greffe en Parlement, pour avoir charché nos escriptures ou procès des degreez, clos passé dix-huit ans, VII sols VII deniers. — Pour deux chapons donnés à Mons^r Tulon, advocat en Parlement, pour consulter de nostre matière de quinze livres, X sols. — *Item*, pour ung levraut donné à Mons^r Quesnel, raporteur de nostre matière des degrez, XI sols VI deniers. » — Journée de plâtrier, 5 sous; — de son apprenti, 2 sous 6 deniers; — d'un manouvrier, 2 sous 6 deniers. — « Au clerc de l'évêque, pour avoir béni les corporeaux, 10 sols. — *Item*, pour quatre chaintz à l'église, XX deniers; — pour une corde au puis, XXVIII deniers. — A Guillaume Mansel, huchier, pour ung coffret de bois au bout de l'autel à mettre le *Corpus Domini*, le vendredi saint, III sols. — *Item*, à Pierres Le Conte, pour la cherrure

et penthures du dit coffret et une verge de fer à contrebouter l'huys du ceur de l'église, VIII sols VI deniers. — *Item*, pour quatre perdriaux pour donner à maistre Jehan Quesnel, nostre raporteur de la matière des degredz, XIIII sols. — Aux clercs de nostre procureur, pour le vin de la sainct Martin, XX deniers.—A Ango, pour plaider nostre matière contre Refuse, à l'absence de nostre advocat, XII deniers. — Pour adjourner maistre Guillaume Fichot, maçon, et maistre Isambard Benard, plastrier, pour visiter la maison de la *Corne*, jouxte nostre église, apartenant à Pierres Garin, pour la ruine que la dite maison avoit et pourroit faire pour l'advenir en nostre église, et par le commandement de justice, à nostre requeste, XII deniers. — Aus dits maistres revisiteurs pour boire en escripvant le dit raport, XX deniers.—*Item*, au juge, en vérifiant ledit raport des dits Fichot et Isambard, par le taux du juge, V sols. » — Compte signé par Le Hoy, Bonvallet et Piteron.

G. 9344. (Registre.) — 36 feuillets, papier, couvert en parchemin.

**1533-1534.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1533 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Mention des étuves de la *Seille*, « où pendoit la *Croix de fer*, paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; — de la *rulette* de l'estre Saint-Cande-le-Viel. — Mons[r] maistre Claude Le Roux, s[r] du Bourgtheroude, ou lieu de Jehan Ango, sur les maisons qui furent Robinet La Touche, jouxte le lieu qu'on apelloit *Enfer*, et de présent sont estables à chevaux soubs la galerie du dit s[r], vers l'estre de S[t]-Eloy, C sols. » — Le comptable explique de nouveau les raisons qui l'ont contraint de donner quittance au conseiller Jean Quesnel. — « Distribué à moy dit le Hoy, chanoine de céans, sur le *quilibet* de distribution de ceste année, la somme de IIII[xx] livres ; — *idem*, aux chanoines Guillaume Bonvallet et Jean Piteron ; — paié à Monsieur maistre Nicolle Fieret, chanoine de céans, non résidant, mais par grâce à lui faicte, XV livres. — Pour copine de vin et ung cyminel pour boire avec le recepveur du Chapitre Notre-Dame, pour voir une coppie de la création de six livres de rente sur la maison de Jehan Duval à Saint-Maclou, XIIII deniers. » — Mêmes signatures qu'au compte précédent.

G 9345. (Cahier.) — 10 feuillets, papier; sans couverture.

**1534-1535.** — Compte du même pour l'année commençant à Saint-Michel 1534, finissant à semblable jour de l'année suivante. — Dépenses pour le puits. — « Pour amender et repaver devant nostre église, VIII livres X sols.—Au balneer, pour oster les ordures du dit pavement, III sols. — Pour un souffleur à desteindre les cyerges à l'église, X deniers. — A Pierres Chrestien et Simon Vittecoq, maistres du mestier de machonnerie, et Gilles Auber, maistre du maistier de plastrerie, pour faire leur raport de justice de la visitation du mur de Pierre Guerin, libraire, à cause de la maison de la *Corne*, qui pend sur le ceur de nostre église et se il portoit danger, XXII sols VI deniers. — *Item*, aus dits Chrestien, Vittecoq et Auber, pour leur escot, en advisant leur délibération avec quatre ou cinq des dits mestiers obtenus par le dit Guerin de sa part, pour sçavoir se ilz pourroient condescendre en ung mesmes raport ou se ilz en feroient deux, VIII sols VI deniers. » — Mêmes signatures qu'au compte précédent. — Incomplet du commencement.

G. 9346. (Cahier.) — 25 feuillets, papier; sans couverture.

**1539-1540.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1539 et finissant à pareil jour de l'année suivante.—« Au prédicateur, pour avoir presché le karesme fondé par Colin de Valrichier, III livres.—Distribué à nous quatre chanoines, maistres Guillaume Bonvallet, Jehan Pitheron, Nicolle Fieret et moy dit le Hoy, sur le revenu de céans pour le service par nous fait, à chacun, la somme de cinquante livres. — Pour avoir fait blancir une douzaine de corporeaux aux Béguines, VI sols. — *Item*, au recepveur, cent solz pour deux années et demie de XL sols de rente du s[r] de la *Rose* sur la maison près la Cohue, en despense avec luy, *non mea voluntate*, XXII deniers.—Pour une pelle de bois pour aller amender les chemins à Saint-Hilaire, X deniers. — *Item*, aux ouvriers, pour avoir à boire par plusieurs foys, IIII sols VIII deniers. » — Incomplet de la fin.

G. 9347. (Registre.) — 26 feuillets, papier; sans couverture.

**1540-1541.** — Compte du même pour l'année commençant à Saint-Michel 1540 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — « Pour rebrunir nostre croix de l'église, II sols IX deniers.—*Item*, pour avoir faict ung covecteur à une chopinette de l'église, I sol. —*Item*, au fossier de S[t]-Michel, pour avoir ballé, houssé nostre église à Pasques, II sols VI deniers. — *Item*, en herbes pour l'église le jour de Pentecouste, III deniers.

— *Item*, le jour du Sacrement, pour ung chapeau de roses, X deniers; le dit jour, en boux, XVIII deniers; en herbes, IIII deniers. » — Signé par les chanoines Le Hoy, Fieret, Piteron, Bonvallet.

G. 9348. (Registre.) — 50 feuillets, papier, couvert en parchemin.

**1544-1546.** — Compte de Jean Gilles, l'un des chanoines du Sépulcre, pour l'année commençant à Saint-Michel 1544 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Mises : « Baillé, au jour du Sacrement, pour avoir des herbes à semer et du poullet pour mectre au long de la dite église, II sols VI deniers. — Pour III° et demy de tuille, XXIIII sols VI deniers; — pour avoir amené la dite tuille, XVIII deniers; — pour demye bote de latte, XVIII deniers; — pour douze notz, III sols; — pour quatre jours et demy de Isambart, plastrier, de sa peine et salaire, XXII sols VI deniers; — *item*, pour cinq journées de serviteur du dit Isambart, 15 sols; — pour trois jours d'un manouvrier, IX sols. » — Compte du même de Saint-Michel 1545 au 1er juillet 1546. — Ce second compte paraît incomplet et n'est point signé. — Comme couverture du registre, une sentence du commissaire subdélégué de la cour de Rome, rendue sur appel d'une autre sentence de l'officialité d'Evreux, 1540.

G. 9349. (Cahier.) — 19 feuillets, papier; sans couverture.

**1552-1553.** — Compte de Florent Oursel, chanoine et receveur de l'église collégiale de Saint-Georges de Rouen, pour l'an commençant à la Saint-Michel 1552 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Mises : « A Pierre La Vote, apothicaire, en plusieurs fois, pour la façon des cierges et pour la cire, IX livres VI sols. — Le dimanche de Pasques fleuries, en bouis pour l'esglise et pour des herbes à semer, tant à l'esglise comme devant la maison, III sols. — Le jour du Sacrement, pour du bouliau et tendre devant l'esglise et pour des herbes à semer, XXXIII deniers. — Le samedi d'après les festes de Nouel, que Margot mourust, donné à ung pauvre homme pour ratter et baillier l'allée du dit Sépulchre dont il osta bien une balnée d'ordure, III sols. — Pour le disner de la reddition de mon autre compte, XXX sols. — Paié pour les pauvres, C sols. » Compte signé par Bonvallet, Jean Nepveur, Oursel.

G. 9350. (Cahier.) — 32 feuillets, papier; sans couverture.

**1557-1558.** — Compte du receveur de l'église collégiale de Saint-Georges, pour l'année commençant à Saint-Michel 1557 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Journée de maître ouvrier, 6 sous; — de manouvrier, 3 sous. — Pour une année des gages de M. Pesant, avocat de la collégiale, 40 sous. — Incomplet du commencement et de la fin.

G. 9351. (Cahier.) — 18 feuillets, papier; sans couverture.

**1574-1575** — « Compte rendu aux chanoines du Sépulchre de Rouen, près le Marché aux Veaux, par Etienne Lambert, prêtre, receveur des dits chanoines, et l'un d'iceux, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1574 et finissant à pareil jour de l'année suivante. » — Mises : « Le 18 novembre, pour la dépense des dits chanoines pour la rendition des comptes de l'année passée, L sols III deniers. — Le XXII du dit mois, paié aux commissaires des décimes qui sont venuz sommer les dits chanoines de paier, VI sols; — le VIII de décembre, paié à Jehan Viart, commis de Salvago, recepveur des dites décimes, pour demie année et pour la quittance, XVIII livres XV sols VI deniers. — A Pierres Ygou (receveur des décimes), pour l'aliénation du temporel de l'église pour la cottisation des chanoines, X livres VI sols. — Pour la perte de quatre pièces d'or, de L sols pièce, par faulte de sçavoir recouvrer monnoye de recepte, VIII sols. » — Journée de plâtrier, 10 sous; — du manouvrier qui l'a servi, 5 sous. — « Payé en bouyse pour beneir le dymenche des Rames, XX deniers. — Pour donner à disner aux cordeliers qui ont béneit les trois aulbes aux chanoines, LI sols VIII deniers. — Pour donner à soupper aux plastriers après avoir faict marché avec eulx de besongner et recouvrir sur l'église, XXIII sols II deniers; — en paiant les dits plastriers de leur besongne, ils ont disné avec les chanoines, et pour ce, XV sols. » — Signé par les chanoines Etienne Lambert, Jean Lambert et Guillaume Delamare.

G. 9352. (Cahier.) — 50 feuillets, papier; couvert en parchemin.

**1580-1583.** — Trois comptes rendus par le même, pour trois années de la Saint-Michel 1580 à pareil jour de l'année 1583. — 1580-1581, « paié en huict feuilles de papier de raisin pour faire escrire et noter l'hystoire de saint Georges, IIII sols. » — Jour-

née de plâtrier, 12 sous ; — de manouvrier, 8 sous. — « Pour leur donner à boire en les paiantz, tant en pain que vin, IIII sols VI deniers. — Paié au soubz-prieur de Grandmont, pour avoir fait, escript et notté l'hystoire de sainct Georges pour la dicte église du Sépulchre, XL sols. — Pour luy avoir donné à disner, avec aultres personnes, paié tant en poysson, pain que vin, XXV sols IX deniers. — Pour avoir faict attacher le caiect de la dite hystoire avec les aultres, XVIII deniers. — Paié en bouyse pour beneir à la dicte église, XX deniers. — Paié pour ung chappeau pour donner à maistre Robert Louvel, l'un des chanoynes, XXX sols. » — 1581-1582, journée de plâtrier, 14 sous ; — de manouvrier, 8 sous. — 1582-1583, « pour avoir faict reffaire le petit image sainct Georges avec le cheval, V sols. — Le jour des octaves du St-Sacrement, pour donner à disner aux tendeurs et à d'aultres voysins de l'esglise et pour le soupper, et le lendemain à disner, XXVII sols VI deniers. — Samedi, second juillet, pour compter à eulx (les plâtriers) de leur sepmaine et pour leur avoir donné à boyre durant ces dits jours de leur travail, VII sols X deniers. — Du VIIe jour de febvrier, paié pour le procez des chanoines contre Martin Forestier, touchant la démolition faicte à la couverture de l'église pour une noise meue à cause des joueurs qui estoient à sa maison de la *Corne*, paié, tant pour le faire adjourner par plusieurs foys en la Cohue, que pour avoir plaidé contre luy et pour faire adjourner deux voyeurs, mesme pour luy faire deffense de ne sonner le thabour durant le divin service, XXIX sols. » — Compte signé par Lambert et Delamare.

G. 9353. (Cahier.) — 15 feuillets, papier; sans couverture.

**1629-1631.** — Comptes informes de la collégiale du Sépulcre présentés par Nicolas Dehors, prêtre, chanoine de la dite collégiale, nommé receveur après le décès de Pierre Houel. — Les recettes sont écrites dans un sens et les dépenses dans un autre. — Lundi 9 de décembre 1630, « payé à M. Cahaignes, advocat, pour avoir plaidé contre Parnuict et l'avoir faict condamner par corps au payement de ce qu'il devoit, XXX sols ; — au procureur Duval, XVI sols ; — à son clerc, pour avoir dressé les qualitez pour bailler au greffier pour la sentence, VI sols. »

G. 9354. (Cahier.) — 49 feuillets, papier; sans couverture.

**1641-1642.** — « Compte et estat du revenu qui appartient à l'esglize collégialle du Sainct Sépulchre de Rouen que rend discrepte personne maistre Nicollas Le Maire, presbtre, grand vicaire de Monseigneur l'archevêque de Rouen, l'un des chanoines du dit collège et recepveur d'icelluy, aux sieurs chanoines du dit lieu, pour l'année commenceant au jour et terme de Noël mil six cens quarante et ung. » — « Paié pour un missel à dire la messe, un canon et *In principio*, X livres V sols. — Pour la refaçon des vitres de la dicte chapelle, LXII livres. — Pour avoir faict plastrer les vitres de la dicte chapelle devers le Marché-aux-Veaux, LXIII sols V deniers. — Pour la despense faicte le jour et feste de sainct Georges, oultre ce que l'on a cœuilly, X livres V sols. » — Compte non signé.

G. 9355. (Cahier.) — 52 feuillets, papier; sans couverture.

**1642-1643.** — Compte du même pour l'année commençant à Noël 1642. — « Paié au chappellain de la confrarie de sainct Georges de la Cinquantaine, pour avoir célébré les haultes messes de la dicte confrarie tous les lundis et troisième dimanche du mois durant l'an de ce compte, LXIIII livres. — Paié à Mme Duval, tavernière, pour le reste de la collation des cœuilleresses le jour saint Georges, XX sols. — Pour la dépense faicte, le dict jour, tant des chappellains que pour un disner, XIIII livres XIII sols VI deniers. — Au coustre de Sainct-Michel, tant pour avoir fourny du carreau et du mortier que pour refaire une partie de la nef devant le crucifix, laquelle estoit fondue, comprins sa paine, XL sols. » — Compte non signé.

G. 9356. (Cahier.) — 56 feuillets, papier; sans couverture.

**1643-1644.** — Compte du même pour l'année commençant à Noël 1643. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen : « Receu de noble homme Mr Ollivier Racine, docteur en médecine, au droict de noble homme Jacques Donnest, héritier de feue Catherine Le Febvre, sa mère, la somme de XXXII sols, à cause d'une maison où pend pour enseigne la *Barge*. » — Compte non signé.

G. 9357. (Cahier.) — 43 feuillets, papier; sans couverture.

**1644-1645.** – Compte de Nicolas Le Maire, prêtre, doyen des chanoines, pour l'année commençant à Noël 1644. — A Saint-Patrice : « Receu de noble homme maistre Pierre de Gueudeville, procureur sindic de la Ville de Rouen, la somme de 24 sols de rente, à cause d'une maison et jardin rue Saint-Maur hors la ville. »

— A Saint-Martin de Quevillon et à Saint-Georges de Boscherville : « Receu de noble homme maistre François Briffault, sieur de Brécy, conseiller du Roy, procureur de S. M. au bailliage et présidial de Rouen, et de damoiselle Marie Castel, veuve de feu maistre Jehan Parnuict, vivant advocat en la Cour, tutrice principale de ses enfants, la somme de X livres, à cause de XVII acres de pré fieffées par les anciens chanoines. — Emploie le comptable la somme de cent cinquante livres pour avoir faict plusieurs voïages de Breteville, prez Longueville, auquel lieu il est curé et y réside, en ceste ville pour les affaires du collège, attendu qu'il n'y a aucuns chanoines qui résident en ceste ville, et pour son séjour et retardement qu'il a faict en ceste ville sur les procès à luy faictz par les dits chanoines aux fins de la rendition de ses comptes jusques au jour de la clausion d'iceux, attendu qu'il ne désire plus faire la dicte charge de receveur et désire se retirer à son bénéfice, sauf à augmenter, CL livres. — Paié au serrurier, pour avoir faict une clef pour fermer l'esglize et changé les gardes, d'aultant que le clerc de la Cinquantaine entroit quand il voulloit à la dicte esglise, y ayant une nappe perdue qui couvroit le grand autel, X sols. — Pour s'estre faict porter de Crestienville, distant de IX lieues de ceste ville, dans ung carrosse attellé de quatre chevaux, à raison de sa maladie, affin de venir à Rouen à la suitte des procez intentez par les chanoines du collège allencontre du comptable, aux fins de la reddition de ses comptes, L livres. » — Compte non signé.

G. 9358. (Cahier.) — 49 feuillets, papier; sans couverture.

**1651-1652.** — « Compte de Jacques et Pierre Heustes, héritiers de défunt Jacques Le Vendenger, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, l'un des chanoines, en son vivant procureur et receveur du collège du Saint-Sépulchre, fondé en la chapelle de Saint-Georges de Rouen, pour l'année commençant à Pâques 1651. » — Chapelains : Adrien Mauger, Palfray, Jean Le Brun; — chanoines : Thomas Foulon, Pierre Norron. — « A Abraham Hardouin, maître plombier à Rouen, la somme de LXVI livres pour avoir fourny le plomb et soudeure qui a esté emploié en une maison dans le collège de Saint-Georges. » — Compte non signé.

G. 9359. (Registre.) — 324 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1652-1700.** — Comptes de la collégiale du Saint-Sépulcre rendus par Thomas Foulon, pour l'année commençant à Pâques 1652; — par le même, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1656; — par Jacques Le Dain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1666; — par Jean Le Carbonnier, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1668; — par Jacques Nepveu, marchand à Rouen, au lieu de Jean Nepveu, chanoine, receveur, décédé, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1670; — par Jean Toustain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1672; — par Jacques Le Dain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1674; — par Nicolas Le Thiays, au lieu de maître Nicolas Morin, curé de Longpaon, chanoine de la collégiale, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1676; — par Jean Toustain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1680; — par maître Etienne Theroulde, chanoine de la cathédrale de Rouen, promoteur général de l'archevêché, procureur et receveur de Saint-Georges, pour 4 années, de 1685 à 1688; — par Nicolas-Fiacre Costil, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1688; — par le même, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1690; — par Jacques Le Dain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1692; — par Thomas Dumesnil, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1694; — par le même, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1695; — par Guillaume Gasse, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1696. — 1652-1653, « receu de noble homme Me Jean Féron la somme de 12 livres pour une année escheue à Noel, à cause d'une maison, cour et jardin, rue de la Pie. — Pour avoir fait creuser la béthune dans la cour du collège, 60 sous. — Pour la tenue de 4 chapitres, pendant l'année, aux sieurs chanoines pour distribution de leur assistance, 3 livres. » — 1656-1658, « reçu de maître Nicolas Féron, secrétaire, la somme de 10 livres, à cause d'une maison sise au Vieil-Marché. — Reçu des sieurs Heultes, héritiers de feu discrète personne Me Jacques Le Vendenger, vivant curé de St-Jacques-sur-Darnétal et chanoine en la dicte église de St-Georges, pour 2 années de rente, 18 livres 13 sols 4 deniers. — Reçu des capitaine et compagnons de la Cinquantaine la somme de six-vingt huit livres par eux payée pour faire dire les hautes messes, tous les lundis et les 3mes dimanches du mois, de la confrairie de Saint-Georges, ainsy qu'il est accoustumé, 138 livres. — Reçu des archers, pour la reconnaissance qu'ils doivent à la chapelle, 12 livres. — Pour 2 années de l'offrande le jour de saint Georges, 6 livres. — Reçu, pendant le temps du jubilé, aux 2 jours de station, 31 livres, 13 sols. — Payé pour la dépense du jubilé, tant pour la décoration de la chapelle que pour traiter ceux qui y étoient em-

ployés, 27 livres 5 sols 10 deniers. — A la veuve de Jean Bertelin, vitrier, 30 sols. » — 1666-1668, « à François Poulletier, menuisier, pour un tronc mis en la chapelle, 3 livres 10 sols ; — à Charles Ferraguel, pour reste du paiement du confessionnal, 24 livres. — Pour une boîte d'abricots à la dame qui a quêté au jour et fête de saint Georges, 1 livre 10 sols. — Au sieur Bourdon, avocat, pour avoir plaidé la cause contre Catherine de Saint-Yves, 5 sols. — Pour les 2 dîners de Messieurs, aux jours et fêtes de saint Georges, 40 livres. » — 1668-1670, paroisse Saint-Sauveur : « De Mademoiselle Anne Boufard, veuve de M. Jean Féron, vivant receveur payeur des gages de Messieurs du Parlement, à cause d'une maison rue de la Pie, 22 livres. — Au plâtrier et au maçon qui ont réparé les montans de la grande vitre du chœur, 8 livres. — Pour 2 écriteaux pour le jubilé, 1 livre. » — Dans le compte, on emploie les chiffres arabes. — 1670-1672, « de M. Nicolas Baillet, conseiller du Roi à la Chambre des Comptes, pour une maison près de Saint-Georges, au *Soufflet*, 3 livres. » — Chiffres arabes. — 1672-1674, « à Gilles Retour, maître maçon, pour travaux de maçonnerie à l'église, 110 livres. — Payé aux maçons, lorsqu'ils ont placé la première pierre à l'église, 15 sols ; — aux paveurs, pour boire, 15 sols. » Chiffres arabes. Compte sur papier timbré « pour servir aux minutes des sentences, jugemens et ordonnances, douze deniers. Quartier de juillet 1673. » — 1675-1676, le comptable revient aux chiffres romains ; emploi de moyen papier timbré de 9 deniers pour demi-feuille. — 1677-1678, « à Guillaume De la Rue, vitrier, pour avoir mis en plomb neuf huit panneaux des vitres d'au dessus de la grande porte de l'église, etc., 22 livres. » Le comptable conserve les chiffres romains, emploie du moyen papier formule à 1 sou 6 d. pour feuille. — 1680 1682, « pour consultation de M. Maury, avocat, et présentation, 27 sols 6 deniers. » — Chiffres romains et papier timbré de 18 deniers. — 1685-1688, chiffres romains et papier timbré de 18 deniers. — 1688-1690, mêmes chiffres, papier timbré de 2 sols — 1690-1692, mêmes chiffres, papier timbré, « extraordinaire. Augmentation. » — 1692-1694, mêmes chiffres, papier timbré de 2 sols. « Augmentation, 8 deniers. » — 1694-1696, même remarque. — « Au sieur Hérault, libraire, pour avoir relié l'antiphonier et le graduel, 8 livres 6 sols. » On a joint à ce compte un exemplaire du même compte, non signé et sur papier libre. — 1696-1698, mêmes chiffres, papier timbré de 2 sols. « Au sieur Sangdelion, confiseur, 7 livres 3 sols 6 deniers, pour boîtes de confitures données aux dames qui ont quêté les deux fêtes de saint Georges. »

G. 9360. (Registre.) — 134 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1698-1725.** — Comptes de la collégiale du Sépulcre de Rouen vulgairement, de Saint-Georges, rendus par Thomas Le Poulletier, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1698 ; — par Nicolas-Fiacre Costil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1700 ; — par Thomas Dumesnil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1702 ; — par Thomas Le Poulletier, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1704 ; — par François Osmont, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1706 ; — par Nicolas-Fiacre Costil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1708 ; — par Jean Le Hot, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1710 ; — par Louis-Vincent Dubusc, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1712 ; — par Jean Le Hot, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1714 ; — par Pierre Amelot, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1716 ; — par Charles-Robert Lucas, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1718 ; — par Louis-Nicolas De la Vigne, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1720 ; — par le dit Costil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1727. — 1698-1699, « pour les boettes données aux dames, les deux festes du jour de saint Georges, 9 livres 10 sols ; — pour le repas du jour saint Georges de 1700, 13 livres 10 sols. » — 1704-1706, « à François De Caux, maître maçon, pour avoir raccommodé la muraille de l'église, 5 livres ; — à Louis Le Hec, menuisier, pour avoir fait le lambris dedans la nef, 80 livres 10 sols ; — pour les boëtes de confitures données aux dames les deux fêtes de saint Georges, 6 livres 19 sols. — Au sieur Bucquet, maître peintre, pour avoir peint et doré l'image de la sainte Vierge. » — 1706-1708, « au sieur Petit, peintre, qui a blanchi la balustre du jubé de l'église, 2 livres 10 sols ; — aux Chartreux, pour le bois qui a servi à l'achèvement du lambris, 45 livres. » — 1708-1710, « Sainte-Croix-des-Pelletiers : reçu de M. Routier, avocat au Parlement, ayant épousé M^{lle} le Gentil, pour une maison, rue des Bons-Enfants, 4 livres. » — Saint-Eloi : « De Madame la veuve de M. Danviray, sieur de Machonville, représentant M. Le Roux, chevalier, seigneur d'Infreville, pour plusieurs maisons au Marché-aux-Veaux, 10 livres. » — Saint-Etienne-des-Tonneliers : « Du sieur Fouchet, imaginier sur le quai, à cause de maisons, rue des Charrettes, 3 livres 6 sols 6 deniers » ; — « de M. de Telles, à

cause d'une maison, même rue, devant les *Vaches Rouges*, 6 livres. » — Saint-Maclou : « De M. Reddereau, sculpteur, à cause d'une maison, rue des Savetiers, à l'enseigne du *Cornet*, 5 livres. » — Saint-Martin-du-Pont : « De M. de Martigni, à cause d'une maison nommée les *Degrés*, rue des Charrettes, devant la petite boucherie, 20 livres. » A partir de ce compte, les chiffres romains sont définitivement abandonnés. — 1710-1712, « payé pour la collation du prédicateur le jour du saint Sépulchre, tant pour une tourte, un fromage, une bouteille de vin, et pour le bois, raisins et autres fruits, 41 sols 6 deniers ; — pour 2 directoires, 4 sols ; — pour des billets d'affiche pour la feste du collège, etc..., 15 sols ; — pour des confitures pour les dames qui ont questé le jour saint Georges, 4 livres 13 sols. » — 1713-1714, « pour 18 billets qui furent affichés pour fieffer le collège, payé au sieur Dectot, cartier, 1 livre 18 sols. » — 1714-1716, perdu, le 1er février, sur 42 pièces de 4 livres, 2 sous 6 deniers ; le 1er septembre, sur 38 pièces de 3 livres, 17 sous ; 4 livres, 15 sous ;— sur des pièces de 2 sous, 18 sols. — 1717-1718, mention, rue de la Grosse-Horloge, de maisons aux enseignes du *Chien rouge* et des *Hannetons*.—Noms des chanoines : Costil, Le Hot, Lucas de Boucoult, Amelot, De La Vigne. — « Au sieur Courieul, vitrier, pour avoir raccommodé une partie des vitres de notre collégiale, 45 livres ; — au sieur Le Vieux, autre vitrier, pour avoir refait quelques vitres de nostre église, 26 livres 10 sols. » — 1718-1720, « le jour de la feste du saint Sépulchre, en 1719, pour emprunt et port d'ornements, 22 sols 3 deniers. — Pour avoir reçu le prédicateur et l'avoir remercié, y compris le repas de la compagnie, 17 livres 15 sols. — Pour la feste du saint Sépulchre en 1720, pour avoir reçu et remercié le prédicateur, y compris le repas de la compagnie, 14 livres 9 sols. » — 1720-1722, le 1er octobre 1720, diminution d'espèces ; 4 livres de perte sur 8 écus de 3 livres. — 1722-1724, « à M. Viret, 18 sous pour un cent de billets, et 30 sous pour un autre cent de billets, pour la fête du Sépulchre en 1723 et 1724 ; — à Michel Poulouet, vitrier, pour avoir raccommodé la vitre du bas de l'église, y avoir mis 10 pièces de verre peint, du plomb neuf à un petit panneau sur l'armoire aux papiers, 4 livres ; — à maître Jacques Feuillet, maçon, pour la permission de mettre 2 bornes derrière notre église, 3 livres 12 sols ; — à Monsieur Seminel, marchand de fer, 100 livres, et, le 15e avril suivant, 32 livres 11 sols pour le fer qu'il a fourni pour retenir les murailles du chœur de notre église, 132 livres 11 sols ; — à Charles Le Miere, serrurier, pour ouvrer le fer et le placer, 76 livres 15 sols ; — à D. Mouard, menuisier, qui a dressé un autel au milieu du chœur le 20 novembre 1723, qui a servi pendant que l'on a démonté et refait la voûte, 4 livres ; — à Adrien Petit, vitrier, pour avoir mis en plomb un panneau de vitre de peinture du côté de l'église, et pour avoir fourni plusieurs pièces de verre peint, 3 livres 10 sols ; — au sieur Pepin, menuisier, pour avoir démonté et remonté le haut de la contretable et les 2 côtez, les armoires dans la sacristie, nettoié les tableaux, etc., 27 livres 13 sols ; — à M. Jacques Feuillet, maçon, pour achever la somme de 620 livres de laquelle on étoit convenu pour réédifier la voûte et fournir et placer les 2 bornes derrière l'église. » — Compte signé par Lucas de Boucoult, De la Vigne, Vitecoq, Costil. — Billet de faire part pour l'inhumation de Geneviève Quesné, femme de Guillaume De la Haye, ancien capitaine de la Cinquantaine, 19 août 1725.

G. 9361. (Liasse.) — 11 cahiers, formant 124 feuillets, papier.

**1724-1744.** — Comptes de la collégiale du Sépulcre de Rouen rendus par Nicolas-Hector Vitecoq, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1724 ; — par Louis-Nicolas De la Vigne, curé de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1726 ; — par Robert-Romain Dubos, pour 15 mois commençant à Pâques 1729 ; — par le même, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1730 ; — par le même, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1732 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1734 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1736 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1738 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1740 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1742. — 1724-1725, « au sieur Tellier, pour avoir repeint, doré et réparé le saint Sépulchre, l'image de la Vierge, et verni un ancien tableau, 3 livres 10 sols ; — au sieur Pierre Machuel, pour la façon des billets pour le jour du Sépulcre, 3 livres ; — au prieur des Jacobins, pour son sermon, 4 livres ; — au prieur des Carmes, pour son sermon, 5 livres ; — au clerc de Saint-Michel, pour avoir fourni un devant d'autel pour le jour du saint Sépulchre, 2 livres 3 sols ; — à la servante de Madame Joss, pour avoir presté les ornements de la Ville le jour de la même fête, 22 sols ;— pour avoir affiché les billets du saint Sépulchre, 1 livre. » — 1726-1728, « à M. l'abbé Lucas, pour le portier de M. l'Intendant, sur l'opposition faite par les

chanoines d'une fontaine qu'on vouloit incruster dans le mur de leur église, 3 livres. » — 1729-1730, « à M. Petrel, plâtrier, pour réparations faites sur le chœur de notre église, 1,105 livres » — 1730-1731, « à Viret, pour l'impression des billets de la fête du saint Sépulchre, 30 sols ; — pour ornements d'emprunt pour la dite fête, 37 sols ; — à la Perrière, pour avoir affiché les billets et autres services, 30 sols. » — 1732-1734, « à M. Heil, prêtre du diocèse de Trèves, pour l'honoraire de 45 messes qu'il a célébrées dans notre église, tous les dimanches, à 11 heures, depuis le 16 août de l'année 1733 jusqu'à la Saint-Jean 1734, à raison de 15 sols par messe, 33 livres 15 sols. » — 1734-1736, « reçu de monsieur..., héritier de M. Godefroy de Senneville, qui l'étoit, en partie, de Pierre Godefroy, conseiller au Parlement, représentant M. de Bétencourt, trésorier de France, pour 20 années de 30 sols de rente foncière, à cause d'une maison rue des Prêtresses, qu'on appelle aujourd'hui rue des Savetiers » (en reprise). — 1736-1738, MM. les abbés Duval et De la Londe prêchent *gratis* en 1737 et 1738. — « Au sieur Belhomme, receveur de M. le duc de Luxembourg, pour un aveu que nous avons été obligés de donner à mon dit seigneur, 6 livres. — Pour la perte qui s'est trouvée dans la recette, lors de la diminution des pièces de billon, arrivée le 14 août 1738, 5 livres 4 sols. » — 1738-1740, « au sieur Bradel, relieur, pour avoir relié notre grand missel, 12 livres ; — à M. Grossemy, pour un grand missel en blanc qu'il nous a vendu, 18 livres. » — 1740-1742, « pour ornements d'emprunt aux fêtes saint Georges, 3 livres 14 sols ; — pour deux *Semaines saintes*, 6 livres. » — 1742-1744, paroisse Saint-Eloi : « Reçu de madame la veuve de M. de Folleville de Sens (*sic*), procureur général du Roi en la Chambre des Comptes, qui étoit héritier de M. de Folleville de Sens (*sic*), son mari, qui l'avoit été de M. de Folleville, son père, conseiller au Parlement, qui avoit acquis de Madame Danviray de Macherville (*sic*), représentant le sieur Le Roux, chevalier, seigneur d'Infreville, 10 livres, à cause d'une maison sise au coin du Marché-aux-Veaux, qui conduit à l'église Saint-Eloi. »

G. 9362. (Liasse.) — 10 cahiers, formant 87 feuillets, papier.

**1744-1777**. — Comptes de la collégiale du Sépulcre de Rouen rendus par les héritiers de Robert-Romain Dubos, pour un espace de temps commencé à la Saint-Jean 1744 et finissant au 15 avril 1746 (en double) ; — par Jean-Baptiste Duval, pour un espace de temps commençant au 15 avril 1746 et finissant à la Saint-Jean, même année ; — par le même, pour deux ans commençant à la Saint-Jean 1746 ; — par le même, pour deux ans commençant à la Saint-Jean 1748 ; — par le même, pour un an commençant à la Saint-Jean 1750 ; — par François-Michel Delassaux, pour quatre ans commençant à la Saint-Jean 1751 ; — par le même, pour trois ans commençant à la Saint-Jean 1754 ; — par Charles-Emmanuel-Augustin Liot, prêtre, chanoine et receveur de la collégiale, pour un espace de temps du mois de février 1773 à Pâques 1777. — 1744-1746, « payé pour ornements d'emprunt pour la fête du saint Sépulcre en 1745, 30 sols. » — 1746, « reçu de M. Midy ayant épousé M[lle] Routier, fille et héritière de M. Routier, avocat au Parlement, pour 2 maisons rue des Bons-Enfants, 4 livres. » — 1746-1748, « pour les ornements de Saint-Michel et de l'Hôtel-de-Ville, aux fêtes du saint Sépulcre, 3 livres 14 sols. — Au sieur Le Roy, prêtre, pour avoir fait diacre les fêtes du saint Sépulcre et de saint Georges, avoir chanté la Passion et l'*Exultet* pour la bénédiction du cierge pascal, 3 livres. » — 1749-1750, « reçu de M. Hellot des Colombiers, vis-à-vis le Vieil-Palais, fils et héritier de M. Hellot, substitut du procureur général, à cause de plusieurs maisons rue du Petit-Enfer, 4 livres 3 sols. » 1750-1751, *quilibet* des assistances de la place de chanoine qui a vaqué, 18 livres. — 1750-1754, « à Charles Le François, serrurier, pour avoir mis plusieurs crochets de fer pour empêcher l'écartement du clocher, 26 livres. — Payé, ou plutôt donné, 3 livres à une femme pour lui aider à se faire guérir un trou à la tête que lui fit une pièce de bois qui tomba du clocher, le 28 août 1754, lorsque les ouvriers le couvroient en ardoise. — Pour la part des chanoines pour le coffret de fer de la lanterne, rue du Vieux-Palais. » — 1753-1754, « à Monsieur Féry, notre avocat, dans le procès que nous avons gagné contre l'abbé de Gouberville, 24 livres ; — au domestique du dit sieur Féry, 36 sols. » — 1773-1777, « reçu de M. le comte de Lion, au droit de M[lle] de Folleville, son épouse, héritière de M[me] la marquise de Belbeuf, sa sœur, toutes deux héritières de M. de Folleville, leur père, procureur général de la Cour des Comptes, pour une maison à 3 tènements au coin du Marché-aux-Veaux, 25 livres. »

G. 9363. (Liasse.) — 117 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1558-1688**. — Quelques pièces justificatives de comptes de la collégiale du Sépulcre. — Quittance de Jean des Hayes, receveur des deniers et parties

casuelles au diocèse de Rouen 1558. (Imprimé.) — Autres quittances de Nicolas Choisy, sieur de la Viardière, commis à la recette des décimes du diocèse, 1571, 1572; — de Jean Viart, commis de M. Le Fieu, receveur héréditai des décimes et subventions au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Pontoise, 1582; — de Jean De Crétot, commis des héritiers de M. Le Fieu, 1590; — de Galleran-Gallican Guillard, sieur de la Morinière, « commis par Sa Majesté pour l'expédition des quittances qu'il convient délivrer pour le recouvrement des quatre millions cinq cens mil livres accordés au Roi par l'Assemblée du Clergé tenue en la ville de Mantes en 1641. »

G. 9364. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

**1750-1770.** — Pièces justificatives des comptes de la collégiale du Sépulcre. — En 1759, journée de maçon, 30 sous; — de manœuvre, 16 sous. — En 1761, un jour d'ouvrier accompagné de manœuvre, 2 livres 6 sous. — Journée d'ouvrier charpentier, 30 sous. — 1765, même prix. — Le bois à 50 sous la marque. — 1767, assignation imprimée du voyer au Bureau des Finances : « Avis de faire supprimer et démolir, conformément à l'ordonnance du Bureau des Finances, du 23 janvier 1767, les contrevents placés à la devanture d'une maison au dessous de 10 pieds du rez-de-chaussée. »

G. 9365. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

**1771-1779.** — Pièces justificatives des comptes du Sépulcre. — Quittance du chargé de la recette des épices et autres droits du Bureau des Finances; « reçu des chanoines du Sépulcre 3 livres 9 sols, y compris les 3 sols pour livre pour les droits de la permission accordée en observant les ordonnances de faire réparer la muraille de leur église et de poser une borne, » 1771. — Journée de maçon, 30 sous; — 2 processionnaires vendus par Hérault, femme Jore, 7 livres 10 sols, 1771. — A M. Seyer, pour l'impression de 300 billets, 3 livres. — Quittance de M. Baroche, chanoine du Sépulcre; — M. Fliot, receveur.

G. 9366. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1780-1790.** — Pièces justificatives des comptes de la collégiale du Sépulcre. — 1783, journée de charpentier, 35 sous. — Quittances des chanoines Osmont et Bacheley. — « Etat de la recette des revenus de la collégiale du Saint-Georges, faite par M. Bacheley, receveur, 1790. »

G. 9367. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 22 pièces, papier; 1 imprimé; 1 plan.

**1586-1778.** — Titres de propriété et procédures concernant des maisons appartenant à la collégiale du Sépulcre, situées en la ville de Rouen. — Titres relatifs à une maison à l'enseigne des *Trois-Rois*, paroisse Notre-Dame-de-la-Ronde. — « Factum pour M^e Nicolas du Busc, huissier au Bureau des Finances en la Généralité de Rouen, fils et héritier de Jean du Busc et, en cette qualité, créancier de feu Charles du Busc, fils et héritier de Nicolas du Busc, ayant usé d'arrest sur les deniers provenant du louage d'une maison, rentes et effets de la succession du dit feu Charles du Busc et demandeur en préférence sur les dits deniers. Contre les sieurs Estienne et Louis le Couteux, aussi créanciers du dit feu Charles du Busc, ayant pareillement usé d'arrest sur les dits deniers. En la présence des sieurs Simon, aussi créanciers et arrestants. Monsieur Toustain l'aisné, conseiller commissaire rapporteur, » vers 1678. (Imprimé sans date ni nom d'imprimeur.)— Vente par noble homme Etienne Guérin, sieur des fiefs Porquet, Novallois et Marcouville, à Jean Baillet l'aîné, marchand, d'un tènement de maisons consistant en deux corps appliqués à plusieurs louages, assis en la paroisse Saint-Michel, borné, d'un côté, par le sieur Guérin, vendeur; d'un bout, par la place du Marché-aux-Veaux; d'autre bout, par la rue du Merrier, 1625. — Fieffe faite par les chanoines du Sépulcre (François-Michel Delassaux, Jean-Baptiste Fliot, Pierre-Jean Mouchelet, vicaire de Gaillon, tous trois chanoines, en leur nom, et pour celui qui sera pourvu du canonicat dont est décédé revêtu, au mois de novembre précédent, Pierre Lamotte, vicaire de Saint-James d'Alihermont et chanoine de la collégiale, à M. Le Borgne (Jacques-Abraham), négociant, d'un tènement de maisons vulgairement appelé le *Collège de Saint-Georges*, rue Saint-André, pour 740 livres de rente foncière; emploiera, dans un délai de 3 ans, la somme de 20,000 livres pour le moins en construction, 27 janvier 1778. — Plan, signé Falaise, d'une construction établie sur un bateau et pourvue d'une pompe (sans date).

G. 9368. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1362-1781.** — Titres de propriété des chanoines du Sépulcre : Biens à Boisguillaume, Carville et

Saint-Hilaire près Rouen, Letteguive, Grand-Quevilly, Rougemontier, Thiergeville. — Les pièces concernant Boisguillaume, provenant de l'administration des Domaines, à peu près complètement perdues. — Bail pour 9 ans d'une pièce de terre à Saint-Pierre-de-Carville, bornée par les Chartreux, le chemin de la Croix à l'Alouette, le chemin du Roi qui va à Longpaon et les hoirs Gueroult Naguet, 1460. — Autres baux de la même pièce de terre, 1781. — Aveu pour 4 acres de terre au triège de la Croix à l'Alouette rendu par les chanoines du Sépulcre à Charles-François de Montmorency-Luxembourg...., marquis de Blainville, baron de Mello et du Vivier, seigneur haut-justicier de Darnétal, Fontaine-sous-Préaux, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie et Colonel du régiment de Touraine, 1734. — Ventes par Jehan Le Blont à Thomas de Greiges, pour 47 florins d'or appelés frans, de 6 livres 5 sous de rente sur une maison à Rouen, vendredi après la Saint-Michel, 1361; — par Hue Le Vaillant, de la paroisse de Saint-Joire de Bauquierville, au même, d'une acre de pré en la dite paroisse, bornée par Mons^r de la Vaspaillière et Mons^r de Beaucamp, 20 avril 1380; — par le même au même, d'une pièce de pré, paroisse Saint-Martin-de-Quevillon, 24 mars 1380 (v. s.). — Vente par Thomas Lalouyer et Byétrix, sa femme, aux chanoines du Sépulcre de 6 livres de rente pour 60 livres tournois, 16 septembre 1391. — Vente à Rougemoutier, par Jacques Basire, curé et recteur de Beuzeville-la-Grenier, à honnête homme Pierre Dallenson, sieur de la Brière et de Mireville, pour 75 livres, de 2 acres de terre à Thiergeville, 1607.

G. 9369. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

**1714-1786.** — Baux de maisons appartenant au Sépulcre : — à Robert-Romain Dubois, chanoine du Sépulcre, de 7 chambres, 2 seulles et un sous-degré dans le collège, rue Saint-André, 1738; — à Jean-Baptiste Duval, autre chanoine, de la même partie de maison, 1749; — à Charles-Robert Lucas de Boucoult, autre chanoine, de 9 chambres, 2 seulles et 1 sous-degré *ibidem*, 1728; — à François Alexandre, officier de Son Altesse Royale Madame, d'une maison située devant le vivier du Vieux-Palais, rue du Vieux-Palais, paroisse Saint-Eloi, 1725, 1728.

G. 9370. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1335-1775.** — Titres de rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur l'Hôtel-de-Ville de Rouen et sur des maisons situées dans les paroisses de Saint-Amand, Saint-Cande-le-Vieux, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Denis, Saint-Eloi, Saint-Etienne-des-Tonneliers, Saint-Godard, Saint-Hilaire. — Fieffe faite par Guillaume Gervaez, Jean Garin, Jean Liénart, prêtres, chanoines du Sépulcre, à maître Nicolas de Pilloys, secrétaire du Roi, d'une vide place rue aux Prêtresses, 1397. — Vidimus, de l'an 1438, de l'adjudication passée au bailliage de Rouen d'une vide place, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Dans l'acte relatif à cette adjudication, qui est de 1426, on rappelle une servitude imposée d'ancienneté aux riverains de Robec, et on rapporte une ordonnance du roi d'Angleterre concernant les places vides de la ville de Rouen : « Comme pour et afin de pourveoir au cours de la rivière de Robec passant par la dicte ville de Rouen, l'en ait accoustumé d'ancienneté faire visiter, chacun an, par justice le cours de l'eaue d'icelle rivière par les ouvriers jurez d'icelle ville, tant machons, carpentiers que autres, appelez à ce les conseil et procureur du Roy au dit lieu de Rouen avec le procureur et bourgois conseillers d'icelle ville et plusieurs autres gens notables et conseillers du dit lieu, afin que la dite rivière et le cours d'icelle soit maintenu en son état et cours ancien sans aucun appetichement ou changement, et que les chemins ou héritages joignans et estans auprès de la dicte rivière soient aucunement dommagiez ou empiriez, à la réfection et repparacion duquel cours et du tallu d'icellui soient subgectes les personnes aians héritages, maisons ou autres ediffices auprez ou à l'endroit d'icelle rivière, que l'on a acoustumé contraindre pour ce faire par la prinse et vendue de leurs biens, meubles et héritages comme pour les propres debtes du Roy. » — Lettres du roi Henri V pour la clôture ou l'adjudication des places vides, château de Rouen, 20 mars an 7^e du règne. — Lettres de Robert Du Chastel le jeune, maire de Rouen : Fieffe faite par Etienne de Gournet à Guillaume Du Chastel d'un tènement, paroisse Saint-Denis, en la rue de Putumuche, mardi de Pâques 1335. — Fieffe par Colin de Vaurichier à Jean Mordant, boucher, d'une maison, jardin et édifices en la rue Erbière, bornés par le comte de Harcourt, 1^er juillet 1446. — Vente aux chanoines du Sépulcre par Vastinel Le Berquier, boucher, de 40 sous de rente sur une maison rue Erbière, 1458. — Vente par Monseigneur Vincent de Saint-Sevestre, prêtre, aux chanoines du Sépulcre, pour 30 francs d'or, de 60 sous de rente sur une maison, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, 1537. — Fieffe faite par Renier de Huy à Messire Robert Caillot, curé de Notre-Dame d'Alihermont, de 50 sous tournois de

rente sur une maison, paroisse Saint-Godard, 1382. — Donation, par Messire Jehan de la Ferrière, chevalier, « aux quatre chanoines du Sépulcre, de la rente que tenoit Messire Nicole Liénart, prêtre, sa vie durant, du don du dit chevalier, pour Dieu et en aumône et pour chanter pour l'âme de son père et de li, et pour faire tel service comme le dit messire Nicole fait et doit faire, excepté que le dit messire Nicole doit faire trois messes la sepmaine, et les dis canoines n'en feront que deux, lundi après Quasimodo disime jour daoût 1361. »

G. 9371. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1341-1385**. — Titres de rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur des maisons situées dans les paroisses de Saint-Laurent, Saint-Maclou, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Martin-sur-Renelle. — Fieffe faite par Mahiet Gouppil à Mahiet Le Doueys, d'un hôtel, paroisse Saint-Laurent, rue du Fossé-aux-Gantiers, 22 juin 1445. — Vente par Messire Mathurin Bellet, chanoine du Sépulcre, à Jean Vivet, chanoine du même lieu, d'une rente de 20 sous sur le dit hôtel, laquelle rente le dit Jean Vivet donne à la collégiale pour fondation de messes en faveur de lui et de ses parens : 2 obits, l'un le jour de sainte Austreberthe, qui est le 10 février, l'autre le 8 novembre, jour des saints Quatre Couronnés, auquel jour trépassa Jehane Vivet, mère du donateur, 24 novembre 1454. — Donation par Johanne Buistart, femme de Colin Buistart, aux chanoines du Sépulcre, pour fondation de 22 sous de rente sur une maison de la rue Robert-le-Fils-Guy, paroisse de Saint-Maclou, 1er décembre 1363.—Acte passé devant Jehan de Bondeville, « viconte aux Fontaines de Dun et à Archelles pour Monsr le conte de Tancarville » : donation par la veuve de Richard de la Fontaine, à son fils, d'une maison, même rue, 1409. — Fieffe faite par Henri Caillot à Raoul Mautasse et à Roberge, sa femme, d'une maison en la même paroisse, 1358. — Accord entre les chanoines du Sépulcre et maître Jehan de Barneville, chapelain de la chapelle de Saint-Martin-à-Cheval, fondée en l'église de Saint-Martin-du-Pont, 1465. — Vente par Clémence, déguerpie de feu Jehan Crasongnon à Robin Ramier, de 60 sous de rente sur l'hôtel où pend l'enseigne du *Mouton*, en la paroisse Saint-Martin-du-Pont, 1436. — Quelques titres à peu près complètement perdus de saleté.

G. 9372. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1344-1709**. — Rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur des maisons situées à Rouen, paroisses de Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Patrice, Saint-Pierre-l'Honoré, Saint-Vigor, Saint-Vivien.—Contrat de 1477 mentionnant le don fait, le 28 mars 1468, par Michel Basin, sieur de Lanquetot, aux chanoines du Sépulcre, de 10 livres 3 sous de rente sur l'hôtel à l'enseigne du *Gros Denier*, au Marché-aux-Veaux, et sur une autre, en la paroisse Saint-Eloi (copie). — Vente par Bertin de Gravenchon à Guillaume Du Chastel, pour 36 fleurons d'or à l'écu, de 60 sous de rente sur un tènement, paroisse Saint-Nicolas, près du presbytère, 1344. — Fieffe faite par Jehan Le Balenchier à Roger Le Confès, d'une maison, paroisse Saint-Patrice, en la rue de la Hoterie, 12 juin 1443.—Transaction entre les chanoines du Sépulcre et les Trésoriers de Saint-Martin-sur-Renelle, au sujet d'une rente foncière de 20 sous sur une maison de la rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Vigor, 1500. — Lettres du roi Henri VI autorisant les chanoines du Sépulcre qui n'avaient comparu aux plaids à héritage pour le décret des biens de Pierre Beaucorps, à y être reçus opposants pour le paiement de la rente qui leur était due : « Ne sont que quatre tant seullement, occupez continuellement à faire le dyvin service en l'église du Sépulcre, où il y a, par chacun jour, matines, messe et vespres avec autres heures canoniaulx, ce qui les avait empêchés d'avoir connaissance du passement du décret, » Rouen, le 1er avril avant Pâques 1448. Par le Roi, à la relation de Monsr le duc gouvernant, signé : Housset. — Vente par Tassin de Buchy à Thomas de Greiges, pour 48 florins roialz d'or, de 6 livres de rente « sur un manoir, les édifices, le fonz de la terre, le garding et le pentheur et sur sept petites maisons apentichez, paroisse Saint-Vivien, 1360, vendredi avant la fête Saint-Jehan décollace. »

G. 9373. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

**1359-1527**. — Titres de rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur des maisons situées en la ville de Rouen. — Dans le même contrat, rentes en diverses paroisses. — Vente par Robert Bourdin à Thomas de Graiges, pour 100 florins d'or royaux, de 12 livres de rente sur 4 maisons, paroisses Saint-Maclou et Saint-Amand, 1359. — Sentence de Jehan

de Buchy, lieutenant pour sire Jehan Filleul, maire de Rouen, sur un procès entre messire Nicole Durant, Nicole Lyénart, Jean Buistart, pour eux et pour leurs compagnons chanoines du Sépulcre et Tassin de Buchy, pour rentes à Rouen, 1367. — Vente par maître Guillaume d'Orbec et Jaquet, son frère, aux chanoines du Sépulcre, de 37 sous 6 deniers de rente, sur une maison, paroisse Saint-Jean-sur-Renelle, de 4 sous sur un tènement de rue aux Tonneliers, et de 12 sous sur une maison, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 1377. — Vente, par Pierre Huillart, aux chanoines du Sépulcre, de rentes, paroisses Saint-Godard et Saint-Nicaise, 22 août 1435. — Lettres de frère Raoul, humble prieur de l'église de la Rose-Notre-Dame, de l'ordre des Chartreux, et de tout le couvent de ce même lieu : ils délaissent en échange aux chanoines du Sépulcre des rentes dans les paroisses de Saint-Godard et de Notre-Dame-de-la-Ronde, contre quelques pièces de terre et des rentes en la paroisse de Saint-Hilaire, 20 juin 1478. — Fondation de la messe de 8 heures en l'église du Sépulcre, par Marie Le Roux, veuve de Michel Basin, 5 mars 1482; rentes à Saint-Eloi, Saint-Maclou, Saint-Godard, Saint-André, Saint-Vivien, Notre-Dame-de-la-Ronde, Saint-Vincent, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Lô, 5 mars 1482 (v. s.). — Autre fondation, par Guillaume de Maromme, d'une messe, chaque jour, à 10 heures en hiver, 11 heures en été, de 2 obits le lendemain de la Saint-Martin d'hiver et le lendemain du jour Saint-Georges; rentes en diverses paroisses, 6 novembre 1471.

G. 9374. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1602-1756**.— Pièces de procédures relatives aux biens de la collégiale du Sépulcre. — « Inventaire des lettres et escriptures dont s'aident et font clausion au greffe des Requêtes du Palais à Rouen les presbtres et chanoines du Sépulcre fondé en l'église Saint-Georges, demandeurs en adjournement par eux faict faire à Jehan de Pardé, presbtre, curé d'Ormesnil, et à Jacques de Pardé, son frère, pour avoir paiement de 255 livres tournois pour 17 années d'arrérages de 15 livres tournois de rente, 1610. — Inventaire du mobilier de feu François Alexandre, locataire de la maison de la rue du Vieux-Palais, sa femme Marguerite Lambert ayant renoncé à sa succession, 11 décembre 1749. — « Inventaire des lettres et écritures étant dans un *bahur* au guernier de la maison où est à présent demeurant maître Thomas Bediou, presbtre, scize rue Saint-Jehan, lesquelles escriptures auroient esté mises dans le dit bahur par Laurent Morisse, bourgeois d'Arques, nepveu et héritier de deffunt M[e] Jacques Morisse, presbtre, l'un des chanoines du Sépulcre, vivant procureur et receveur des dits chanoines, » 1629. — Une grande pièce de parchemin en latin contenant la fondation de Marie du Chastel, qui se commence *Ad perpetuam rei memoriam*, et sellé en las de soye verte de cire jaulne et rouge avec ung autre sceau ou cachet de cuivre en dabte de l'an 1354. » — Notes de recettes pour cause de sépultures en 1622.

G. 9375. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 87 pièces, papier.

**1508-1593**. — Pièces de procédures et de comptabilité relatives à la collégiale du Sépulcre. — Diverses déclarations des écritures faites par Nicolas De Brumare, procureur des chanoines, de 1522 à 1544. — Quittance donnée par Jehan Dufour et Geuffroy, Gavyon, trésoriers des pauvres de Rouen, de 50 sous pour demi-année de la cotisation de la collégiale, 14 janvier 1545 (v. s.).

---

## COMMUNAUTÉ DES PRÊTRES DE SAINT-CHARLES DU HAVRE

---

G. 9376. (Registre.) — In-folio, relié en basane ; 23 feuillets, papier, écrits.

**1663-1788**. — « Registre des associez au séminaire et communauté ecclésiastique establie en la ville du Havre-de-Grace. Premièrement se sont associez, pour l'establissement du dict séminaire et communauté, maistre Michel Bourdon, prestre, docteur en théologie de la faculté de Paris et curé de la dicte ville; maistre Jean Bourdon, aussy prestre et docteur de la mesme faculté; maistre Nicolas Chevalier, prestre, régent du collège de la dicte ville; maistre Jean Bailleul, prestre, licencié ès-droits. — En outre, sont associez au dict séminaire et communauté maistre Pierre Daniel, prestre, bachelier en théologie de la faculté de Paris; Pierre Simenel, presbtre, aussi bachelier de la dicte faculté, et François Hüe, presbtre, gradué en théologie et choriste de l'église de Notre-Dame du dict lieu, tous originaires de la dicte ville,... 1663. — 30 décembre

1666, arrêté que le 4e jour de novembre, jour dédié à la mémoire du grand St Charles, patron de la dicte communauté, tous les messieurs de la maison diront la ste messe dans la chapelle d'icelle et assisteront en surplis à celle qu'y dira le supérieur, à heure commode, et à laquele se faira, s'il le juge à propos, une briève exhortation sur les vertus de St Charles. » — 2 janvier 1668, nomination, par Michel Bourdon, curé du Havre et supérieur de la communauté, en vertu du pouvoir à lui accordé par l'archevêque, du directeur et des quatre membres du Conseil : Jean Bourdon, directeur; Nicolas Le Chevalier, Jean Bailleul, Pierre Daniel et Pierre Simenel, membres du Conseil.— 1er août 1668, Nicolas Chevalier, nommé directeur pour 3 ans, en l'absence de M. Michel Bourdon, occupé à la conduite du séminaire de Limoges. — 27 mai 1669, M. De Clieu, curé du Havre, associé à la communauté, paiera 600 livres par an. — 1er août 1672, signature de soumission à la Constitution du pape Alexandre 7e, du 10 octobre 1656. — Copie du testament de Mr Nicolas Chevalier, directeur du séminaire, 5 septembre 1687. — Copie de la transaction faite entre messieurs les héritiers de feu Me Jean-Baptiste De Clieu, curé du Havre, et MM. de la communauté de St Charles, 28 août 1719. — Supérieurs de la dite communauté : MM. de Quélen, curé du Havre, 1733-1753; Carrion, 1755 et années suivantes. »

G. 9377. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ;
20 pièces, papier; 2 sceaux.

**1660-1665.** — Documents relatifs à l'établissement et à l'organisation de la communauté de Saint-Charles du Havre. — Lettres-patentes de Louis XIV : « Michel Bourdon, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé du Havre de Grace ; Jean Bourdon, docteur de la même faculté; Nicolas Chevalier et Jean Bailleul, prêtres de la dite ville, avoient reconnu les grands avantages que les prêtres peuvent retirer de la vie commune pour arriver plus aisément à la piété de leur état et travailler avec plus de zèle et de fruit au salut des âmes, et qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour avoir des prestres capables d'édifier les peuples par l'exemple de leur vie et les instruire par leur doctrine, que d'establir des communautés ou séminaires ecclésiastiques dans lesquels ceux qui sont prestres et ceux qui aspirent à cet état puissent vivre d'une manière canonique et se former aux sainctes fonctions de leur ordre par tous les exercices qui ont de coustume de se pratiquer dans ces sainctes maisons. » En conséquence, « ils avoient conceu le désir de procurer dans la ville du Havre l'établissement d'une communauté ou séminaire soubz l'authorité et juridiction du Sr archevesque et la conduite du dit curé pour y vivre d'une manière canonique et y recevoir les jeunes ecclésiastiques qui y viendront pour s'y former à la vie ecclésiastique et à leurs sainctes fonctions, par les conférences des cas de conscience et de piété, instructions de plain-chant et cérémonies de l'église, exercice du catéchisme, prosne et administration des sacrements, conformément aux articles 23 et 31 de leurs règlemens » que l'archevêque avait autorisés. Le Roi, de son côté, autorise et approuve cette communauté et lui permet d'acheter et de bâtir maisons, d'accepter des donations et legs, les décharge des droits de finance, d'indemnité, de ban et arrière-ban, de foi et hommage et de bailler aveu, à charge que ses membres souscriront la condamnation de 5 propositions contenues au livre de Jansénius, Saint-Jean de Lux, mai 1660; signature du Roi; par le Roi : de Loménie; sceau bien conservé. Arrêt du Parlement pour informer, 23 juin 1660 (sceau). — Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France, gouvernante pour le Roi de la ville et citadelle du Havre-de-Grace, Harfleur et Montivilliers, consent que le dit sieur Bourdon établisse sa communauté pour desservir la cure de la ville Françoise-de-Grâce, 29 juin 1660; signature de la duchesse; sceau perdu. —Procès-verbal de lecture des lettres-patentes à l'Hôtel-de-Ville du Havre, 3 juillet 1660. — Procès-verbal de lecture des mêmes lettres-patentes, à l'issue de la messe paroissiale de l'église Notre-Dame, 4 juillet 1660; signatures. — Information sur l'opposition mise à l'enregistrement des dites lettres-patentes par les trésorier, officiers et plusieurs autres notables habitants, « disant que l'église Notre-Dame, celles de Saint-François et l'Hôtel-Dieu et la plupart des familles de la ville seraient notablement préjudiciées ». — Déclarations des témoins assignés : Alexandre Rihal, Pierre Nobileau et autres. — Arrêt d'enregistrement, 19 janvier 1663. — Déclaration des magistrats du Havre : Guillaume Durand, sieur de Bondeville, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Caux; Nicolas Toustain, écuyer, sieur de Castillon, vicomte de la ville du Havre; Jacques Le Neuf, écuyer, sieur d'Obranville, procureur du Roi en toutes les juridictions de la ville; Jean Desert, lieutenant-général du vicomte, Pierre Le Conte, assesseur au siège du Havre. Ils disent « que la vie commune des prêtres n'est point une nouveauté en l'Eglise, mais un rétablissement de l'ancienne pureté, selon le sentiment des premiers prêtres de l'Eglise qu-

témoignent que ces saintes communautés servoient de retraite à un nombre infini de dévots personnages et aux plus sçavants hommes de toute la terre, d'où mesme l'on tiroit, comme d'un prétieux séminaire, les évesques, les archevesques et les autres chefs de l'Eglise, » 6 février 1663. — Extrait du registre des associés au séminaire, 4 novembre, jour Saint-Charles, 1663. — Lettre de Mgr François de Harlay, portant permission aux prêtres de la communauté « d'établir une chapelle ou oratoire dans le lieu d'icelle pour y célébrer messe et y faire leurs exercices spirituels, à condition néanmoins que ladite chapelle ne sera point publique, qu'on n'y gardera point le Saint Sacrement, qu'on n'y fera, les dimanches et festes, aucun office public et solennel, qu'on n'y administrera aux laïques, excepté aux domestiques, les sacrements de pénitence et d'eucharistie, sinon à l'occasion des retraites et exercices spirituels qu'ils y pourront faire, » 21 décembre 1665; signature; sceau perdu.

G. 9378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier; 2 imprimés.

**1660-1754**. — Quatre lettres de M. Michel Bourdon à son frère Etienne Bourdon, au sujet de l'établissement de la communauté et de la compatibilité des fonctions de curé avec celles de supérieur. On voit qu'il avait pris conseil des prêtres de Saint-Nicolas (du Chardonneret) et de Saint-Sulpice, ainsi que de M. Vincent (de Paul). A la fin d'une de ces lettres : « M. l'abbé Chandelier est mort à Chambéry, à ce qu'on dit. M. Bossuet et M. Camus font les entretiens à la Mission, et M. de Than à Rouen. Je vous prie de donner ce mot à M. Corbiller le plus tost que vous pourrez. On dit que M. de Quayllus va au Canada et que l'obstacle est levé. » La 4e lettre est datée de Limoges, 7 octobre 1701. — Copies de lettres du même personnage. — Divers mémoires pour la communauté de Saint-Charles du Havre. — Règlement général de la communauté de Saint-Charles. — Lettres de M. Fouquet, doyen du chapitre d'Andely, à M. Denis, de la communauté du Havre, 2 juin 1715; — de M. Savary, curé du Coudray, à M. Bourdon, vicaire au Havre, 3 juin 1717. — Contestations entre MM. de la communauté de Saint-Charles et les héritiers de M. De Clieu, curé du Havre, 1719. — Contestations entre le curé Pouget et la communauté, 1722. — Lettres de MM. Rose et Saint-Aulaire, vicaires généraux, au sujet de nouvelles difficultés entre la communauté et le curé, 1754. — Donation, par Nicolas Chevalier, prêtre du Havre, d'une rente à l'église Notre-Dame du Havre, pour avoir droit de sépulture en la chapelle de Sainte-Françoise, 1660. — Mandement de l'archevêque pour la signature du formulaire; incomplet, mais on a conservé le feuillet qui porte les signatures de MM. Bourdon, curé du Havre, J. Bourdon, Bailleul, N. Chevalier, Hüe, N. Cocquerel, Charles Pelley, E. Bourdon, B.-L. Audouin.

G. 9379. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1665-1777**. — « Registre pour servir aux délibérations qui se feront en la communauté du séminaire de Saint-Charles de la ville du Havre », 1753-1773. — Cession faite par Michel Bourdon, docteur de Sorbonne, curé du Havre, tant pour lui que pour Jean Bourdon, docteur de Sorbonne, son frère, à la chapelle instituée, sous le bon plaisir de l'archevêque de Rouen, à la stipulation de Nicolas Chevalier, économe de la communauté de Saint-Charles, de 28 livres 11 sous 4 deniers de rente, sur les héritiers de feu Pierre Le Taillois, 1666. — Etat de travaux à faire à la communauté, 1665. — Marché fait avec Jean Geffray, maître-maçon, 1664; quittances, 1664-1665. — Donation faite par François Dufresne, curé de Criquetot-l'Esneval, 1668 (copie). — Testament de ce curé, 1686. — Autre testament de Nicolas Chevalier, prêtre de la communauté de Saint-Charles, 1687. — « Journal des affaires de la communauté de Notre-Dame et de Saint-Charles des prêtres du Havre, » vers 1690. — Extrait du registre des comptes de la recette et mise des deniers appartenant à la dite communauté, 1705. — Mémoire instructif pour la dite communauté, vers 1709. — « Compte que présente Mre Estienne Bourdon, prêtre, ancien directeur et œconome de la communauté de Saint-Charles, tant des deniers qu'il a reçus en sa dite qualité que de ceux qu'il a payez depuis la mort de M. De Clieu, curé du Havre, arrivée en may 1719 » (de 1719 à 1740). — « Mémoire de la vaisselle et dindanderie trouvée dans la cuisinne de la communauté de Saint-Charles du Havre, en l'année 1721; » inventaire des livres de la communauté (en double exemplaire). — Lettre de M. de Neuvillette à M. Bourdon, prêtre, rue de la Communauté du Havre, 9 décembre 1732 : « Je suis ravy du bon choix que l'on a faict d'un élève de St Sulpice pour estre curé du Havre. Il faut espérer qu'il rétablira la communauté telle que je l'ay veüe il y a long temps, du temps de feu mon oncle ». — Etat de meubles de la communauté, signé par M. de Quélen, curé, 1746. — « Registre des payements et dépenses que moy Toussaint-Pierre-Ambroise Avril, prêtre et vicaire

de la paroisse Saint-Michel d'Ingouville, église titulaire et paroissiale de la Ville-Françoise-du-Havre-de-Grace, dont sont annexes les chapelles de Notre-Dame et de Saint-François de la ditte ville, feray pour la communauté de Saint-Charles, établie en la dite ville du Havre, en qualité d'œconome. » — Registre des recettes de 1749 à 1777. — Lettre de M. Du Boccage au sujet d'une rente due par le Roi; Dieppe, 17 novembre 1753. — Vente de meubles, 1754.

G. 9380. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 1 cachet.

**1674-1786.** — Documents relatifs à l'établissement de la communauté de Saint-Charles du Havre. — Lots et partages entre Catherine Durant, veuve de Jacques Bourdon, Jean et Michel Bourdon, docteurs en théologie, et Louis Bourdon, ci-devant capitaine quartenier, après le décès de Thomas Nicolle, capitaine de navire, 1674. — Donation faite par Françoise Plaimpel, veuve de Jacques Baudouin, et, en 1res noces, de Marin Melun, clerc sergent en l'Hôtel-de-Ville du Havre, au séminaire de Saint-Charles, d'une rente de 27 livres 15 sous 6 deniers sur les biens de Pierre Nicolle, à charge de faire dire, tous les 15 jours, à commencer du décès de la dite Plaimpel, une basse messe dans la chapelle de sainte Françoise, en l'église de Notre-Dame de cette ville, 1678. — Arrêt du Parlement sur un procès entre M. Bourdon et maître Jérome Poujet, successeur de M. De Clieu, dans la cure du Havre. Poujet avait été associé au séminaire « dans l'espérance qu'il y vivroit avec les autres en communauté et que, par son exemple, il s'efforceroit d'y attirer plusieurs prestres, au lieu de quoy il les en a éloignez pour se rendre le maistre seul de cette maison et du peu de bien qui lui reste; » M. Bourdon est déchargé de l'assignation de Poujet, 1723. — Accord entre la communauté et messire Etienne-François-Charles de Carrion de l'Epronnière, licencié en l'un et l'autre droit civil et canon, prieur de Grévesin au diocèse de Genève, ex-curé de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, 1753. — Lettre de M. Sehier, vicaire général, à M. Fleury, prêtre habitué en l'église Notre-Dame du Havre, 11 octobre 1753. — Extrait de l'ordonnance de Mgr de Saulx-Tavannes, qui nomme Roger Fleury, Pierre Pinel, Etienne-Bernard Le Clerc et Roger-Nicolas Dorey, en qualité d'agrégés pour vaquer, sous la conduite du curé, à l'exécution des règlements de la communauté, 29 septembre 1753. — Mémoire sur des difficultés survenues entre la communauté et le curé, M. de Quélen. — Lettre du cardinal de la Rochefoucauld au directeur économe de la communauté de Saint-Charles, à propos de contestations avec M. Laîné. Le cardinal demande communication des règlements de la maison : « La lecture des règlemens rectifiera peut-être la façon de penser que je pourrois avoir. Je suis persuadé que ce n'est que l'amour de la règle qui vous inspire l'envie de vivre plus intimement avec M. Laîné. Il faut qu'il ait des raisons bien fortes pour se séparer de vous dans une fonction qui réunit et forme souvent les sociétés, » Rouen, 23 avril 1786; cachet.

G. 9381. (Registre.) — 71 feuillets, papier; non relié.

**1673-1732.**—« Comptes des recettes et mises de la communauté de Saint-Charles des prêtres du Havre. — 1675, au tailleur, pour 17 journées et demie, 7 livres. — 1676, pour trois cent et demy de pommes, à 60 livres le cent, et les droits diminués, pour le portage au pressoir et le pressurage, 212 l. 10 s. — Pour 5 journées de tailleur, 2 livres. — Pour 56 boisseaux de charbon, à 5 sous, et pour l'apporter, 15 livres. — Pour 190 livres et demie de beurre, 48 livres. »

G. 9382. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 imprimé.

**1665-1779.** — Pièces justificatives de comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre.—Quittances relatives aux rentes sur l'Etat et aux droits domaniaux. — Baux de maisons. — Lettres de MM. d'Osmonville, 1736-1744;—Fiquet d'Ausseville, 1773-1779.—Billet de M. de Carrion, curé du Havre : « Pour entretenir et perpétuer, entre lui et la communauté, l'union et la bonne intelligence, il consent remettre aux mains des agrégés les clés des appartemens de la dite communauté, » 1755. — Etiquette imprimée du sieur Dubosq d'Auvilliers, fabricant d'ouvrages en cire, tels que bougies de table des plus blanches et transparentes, bougies filées, ploiées en heures et de toutes façons... Le sieur Dubosq a perfectionné la blanchisserie et manufacture de cire qu'il a établie au Havre-de-Grâce. La bonté, la beauté et la supériorité de ses ouvrages lui ont mérité le privilège que Sa Majesté lui a accordé pour le maintien de cet établissement. Son adresse est en sa manufacture, sur la chaussée d'Ingouville, au Havre, province de Normandie, » vers 1757.

G. 9383. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1731-1748.** — Pièces justificatives de comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — « 1733, 3,000 ardoises d'Angers cartelettes, à 18 livres le mille, 54 livres; au charretier et brouettier (de Rouen), pour le port et les avoir chargées, aux officiers de carrue pour embarquer, 2 livres 12 sous. — Journée d'ouvrier, 30 sous. — 820 grosses briques, à 22 sous le cent. — Journée de manœuvre, 15 sous; — 12 grands carreaux de 8 pouces, à 2 sous 6 deniers pièce. — 1740, 300 de tuiles neuves, à 50 sous le mille; 10 nouettes neuves, à 3 sous la pièce; 2 festiers neufs, à 6 sous. — A M. Videcoq, prêtre, pour avoir expliqué l'évangile tous les samedis pendant l'année, 50 livres. »

G. 9384. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1750-1759.** — Pièces justificatives de comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — « 1757, journée d'ouvrier, 30 sous. — 18 pains de six livres blanc, à 16 sous et demi; 3 douzaines de galettes sèches, 3 livres 2 sous; 18 pains de 6 livres demi-blanc, à 13 sous; 4 pains de 6 livres, à 12 sous; 9 poupottes, 10 sous 6 deniers; 6 livres de pain mollet, 1 livre. — 1758, 192 livres de viande, 52 livres 16 sous; 161 livres de viande, 44 livres 5 sous 6 deniers. — 1759, 1 baril de morues de Hollande, 85 livres. — 1757, 3 fromages pesant 33 livres et demie, 11 livres 12 sous 6 deniers; — sucre à 20, 21, 22, 24, 25 sous la livre; — cassonnade à 18 sous la livre; — chandelle à 10 et 11 sous la livre; à 11 et 13 sous la livre. — 6 livres de cendre de tabac, 18 sous. — Droits d'octroi : deux bottes de cidre, à 5 muids et demi, 12 pots, 3 livres 14 sous; formule 1 livre. — Lettre de M. Deslande, marbrier, datée de Caen, 24 février 1755. »

G. 9385. (Liasse.) — 267 pièces, papier.

**1760-1769.** — Pièces justificatives des comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — Journée de jardinier, 22, 24 sous; 5 journées de menuisier, 7 livres 10 sous; journée de plâtrier, ouvrier accompagné d'un manœuvre, 2 livres 6 sous; de charpentier, 28 sous. — 9 douzaines et demie de pain à 26 sous la douzaine; 8 douzaines et demie de pain demi-blanc à 21 sous la douzaine; 2 douzaines de galettes sèches à 15 sous la douzaine; 2 livres de farine à 5 sous la livre; 2 douzaines *petite poupote*, 4 moins, à 23 sous; 1 douzaine de biscuits à 6 sous; 3 douzaines de pain à levain, à 1 livre 8 sous la 12ne, 4 livres 4 sous. — Viande, 160 livres, 44 livres en 1760; 108 livres, 37 livres 16 sous; 129 livres, 45 livres 3 sous, en 1769; — viande vendue, dans le courant de mai de cette année, à raison de 7 sous la livre. — Beurre : 3 pots pesant 185 livres, tare pour les 3 pots, 40 livres, net, 145 livres, à 47 livres 10 sous le cent, 68 livres 17 sous; — pour le poids le Roi et le portage, 9 livres 3 sous, en 1763. — Sucre à 25 sous; chandelle commune à 9 sous la livre; moulée, à 10 sous et 11 sous 6 deniers; 1 livre de café Martinique, 1 livre. — Etat de ce qui a été fourni par Ancel fils aîné : 8 livres sucre blanc à 15 sous la livre; 12 livres de chandelle moulée à 14 sous 6 deniers la livre; 12 livres *dito* commune à 13 livres 6 sous; 1 fromage angelot, 2 livres 3 sous; 6 pots d'huile d'olive fine à 2 livres 18 sous le pot; 8 livres de sucre blanc à 15 sous la livre. — Cotteret à 12 livres le cent; port, 5 sous; bûche de hêtre à 22 livres le cent; de pommier, à 26 livres la corde, en 1769.

G. 9386. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1770-1777.** — Pièces justificatives des comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — 4 journées de couvreur, 6 livres; 2 journées de jardinier, 2 livres 8 sous; 1 jour et demi de charpentier, 2 livres 2 sous. — En pain : 10 *petites poupotes*, 18 sous; 4 douzaines de *petites poupotes*, 4 livres 8 sous; 3 livres et demie de pain au levain sûr, 4 livres 11 sous; 6 douzaines au levain doux, 9 livres 6 sous. — Viande : 111 livres, 38 livres 17 sous; 42 livres et demie, 14 livres 17 sous 6 deniers : 124 livres, 43 livres 8 sous. — 3 pots de beurre pesant 211 livres, tare pour les 3 pots, 48 livres, reste net, 163 livres, à 60 livres le cent, 97 livres 16 sous; pour le droit du poids le Roi et port, 11 livres 6 sous, en 1770. — Sucre à 15 sous la livre; — fromage de Gruyère à 16 sous la livre; — chandelle moulée à 14 sous la livre; commune, à 12 sous. — Cotteret de hêtre à 12 livres le cent; port, 5 sous; bûche de hêtre fendue à 23 livres le cent; port, 5 sous. — « Estat des ornemens de la chapelle de sainte Françoise. » — Cidre : 128 pots, à 2 sous 6 deniers le pot, en 1770. — Quart de vin, 50 livres; 64 pots de gros cidre, à 5 sous 9 deniers le pot; 64 pots de petit cidre, à 1 sou 9 deniers, en 1774.

G. 9387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 95 pièces, papier.

**1641-1741.** — Pièces de procédures et de comptabilité relatives à des rentes ou à des loyers dus à la communauté de Saint-Charles du Havre. — « Parties que doit M. de Prébois (Robert Hacquet, écuyer, sieur de Prébois, capitaine enseigne d'une des compagnies de la garnison du Havre) : Pour 3 aunes de drap du Meusnier écarlate, à 27 livres 10 sous l'aune; pour ce, 82 livres 10 sous; — pour fin drap du Marley, gris de bure, à 9 livres 10 sous l'aune, 24 livres 19 sous, sans rien mettre pour les avaries à luy faire venir les dites étoffes. — Plus, pour creseau gris, à 4 livres 5 sous l'aune, 22 livres 15 sous. — Pour une mesurette de fin drap de Berry, à 11 livres l'aune, 28 livres 4 sous, » 1641. — M. Tristan Collet de Cantelou, curé de Saint-Barthélemy, reconnaît avoir emprunté, de M. le curé du Havre, 2 bibles de Genève, l'une, in-f°, de l'an 1615, et l'autre, in-4°, de l'an 1665, avec l'*Institution* de Calvin, in-8°, en français, de l'an 1565, 1749. — Inventaire fait après le décès de feu Me Jérôme Pouget, curé du Havre, 1732. — Répertoire fait après le décès de maître Etienne Bourdon, prêtre, choriste de l'église Notre-Dame du Havre, 1741. — Inventaire de tous les biens qui avaient été confiés à feu maître Pierre Ambroise Petit, prêtre, dernier économe de la communauté de Saint-Charles, 1753.

G. 9388. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

**1633-1754.** — Pièces de procédures relatives à des rentes dues au séminaire Saint-Charles du Havre, etc. — Acte par lequel Jacques de Rallemont, écuyer, sieur du lieu, demeurant à Criquetot-l'Esneval, reconnaît devoir 375 livres à François Dufresne, curé du dit lieu, 1666. — Contrat de mariage entre Marin Melun, bourgeois du Havre, et Françoise Plaimpel, fille de Guillaume Plaimpel, marchand de la même ville; celui-ci promet « vestir, attrouseler la dite fille bien et dûment, tant en habits, coffrets ou bahurs, lict garni et linge à la discrétion de sa mère, » 1673. — Sentence rendue en la haute-justice de Criquetot-l'Esneval (Louis Ducroq, lieutenant-général civil et criminel du bailli d'Esneval) dans la cause entre Jean Hue, prêtre de la communauté de Saint-Charles, stipulant pour Jean-Baptiste De Clieu, curé du Havre et supérieur de la dite communauté, et Claude Hautot, prêtre, demeurant au dit lieu, 1694.

G. 9389. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

**1668-1679.** — Pièces de procédures concernant les sieurs Planchon et Manesy. — « Estat en abrégé de ce que deffunt Louis De Brei, vivant demeurant en la paroisse d'Oudalle, a receu et payé pour les sous-ages de deffunt Nicollas Planchon et dame De Brei. » — « Compte que rend Jean Manesy, maître maréchal au Havre, fils et héritier de Nicolas Manesy, lorsqu'il vivoit de la paroisse de Graville, de la gestion que le dit deffunt Manesy auroit eu du bien et revenu de deffunts Guillaume et François Planchon, fils et héritiers de deffunt Nicolas Planchon et d'Anne De Brei, de Graville. »

## COLLÉGIALE DE SAUQUEVILLE A LAQUELLE FUT RÉUNIE CELLE DE CHARLEMESNIL.

G. 9390. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1643-1787.** — Baux de terres par les chanoines de Sauqueville. — Bail à Charles Le Houx, de la paroisse d'Offranville, d'une maison et masure avec 15 acres de terres labourables et non labourables situées à Saint-Aubin-sur-Scie : « Obligation au preneur de fumer et gacherer les terres labourables, de les marner une fois, de les mener par bon et deu compost..., d'en laisser, à la fin de la dicte baille, un tiers à compost à faire bled, dont il y en aura une acre et demie de gachère fumée, et le reste en peseril ou veseril, à la charge aussi de cerfouir et fumer les entes de la masure de 3 ans en 3 ans, de ne rien couper ni ébrancher sur la dite masure, avec 4 journées d'homme de terrage ou blassage et un carteron de gluy employé sur les batiments; » durée du bail, 9 ans; prix, 220 livres par an, 17 novembre 1643.

G. 9391. (Liasse.) — 31 pièces, papier;
1 cahier comprenant 17 feuillets, papier.

**1691-1770**. — « Terrier de la seigneurie des Hameaux appartenant à Messieurs les chanoines de Sauqueville, » XVIIIe siècle. — Etat des terres relevant de la seigneurie des Hameaux. — Etat des aveux de cette seigneurie. — Plaids de gage-plège et de recette, de 1691 à 1700, tenus en 1691, en la maison appartenant à Me Jean Fauvel, procureur aux juridictions royales d'Arques, où demeure pour fermier Nicolas Fiquet, par Nicolas Boulenc, greffier en l'Election d'Arques, receveur des chanoines de Sauqueville;—en 1703, par Guillaume Baré, avocat, sénéchal de la dite seigneurie;—en 1711, par Joseph Boullard, autre sénéchal de la même seigneurie.

G. 9392. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin;
4 pièces, papier.

**1499-1597**. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie des Hameaux, à Gonneville.—Mention, dans l'aveu de Jean Le Boucher, de 1586 : de François Masse, sieur d'Ablemont;—de Robert Lubias; — des hoirs Jean Violette et des religieux de Saint-Wandrille; — de la Chasse-aux-Bêtes tenant aux Vastynes d'Auffay.

G. 9393. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin;
12 pièces, papier.

**1601-1692**. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie des Hameaux, à Gonneville. — Aveu de Dauphin Mauventre, 1603; — de Jean Helluin, pièces de terre au terroir de Carcuit, 1648; — des religieuses de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Dieppe (Marguerite de Saint-Jean-Baptiste, supérieure), 1667; — de maître Michel Petit, tabellion, ayant épousé Marie Féré, 1692. — Aveu rendu à Adrien de Nouvyon et à demoiselle Jeanne Triquet, sa mère, seigneurs de Criquetot, par Guillaume Macquerel, 1612.

G. 9394. (Liasse.) — 49 pieces, parchemin;
7 pièces, papier.

**1702-1785**. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie des Hameaux, à Gonneville.—Aveu des révérendes mères : Madeleine du Saint-Esprit, supérieure des hospitalières de Dieppe, Madeleine de la Résurrection, assistante, Catherine-Thècle de Saint-Bazire, Diane de Sainte-Gertrude, Geneviève de Saint-Ignace, Catherine de Saint-Michel et Anne-Marguerite des Anges, 1714; — du trésor et fabrique de Gonneville stipulés par Pierre Blard, trésorier en charge, 1730; — de Guillaume-François Gueroult, écuyer, sieur du Verdray, 1778; — de messire César-Auguste Le Cler, écuyer, fils unique de César-Auguste Le Cler, sieur de Clermont, et de dame Marie-Angélique Bonté, 1775; — de Jean Dumanoir, fabricant de siamoises au hameau des Hameaux, 1772; — de Joseph Dubois de la Bessotière, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, demeurant à Rouen, rue de la Vicomté, 1763.

G. 9395. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin;
61 pièces, papier.

**1590-1774**. — Pièces diverses, requêtes, sommations, contrats de vente, décrets, reconnaissances de rentes seigneuriales, sentences de réunion et autres pièces féodales relatives aux biens relevant de la seigneurie des Hameaux. — Ces pièces cotées 1re et 3me liasses. Ces liasses sont à peu près complètes. — « Mémoire pour servir à l'estiboquement (bornage) à faire entre les seigneurs dont relèvent les biens du sieur Cossart, sis aux Hameaux, paroisses de Gonneville, Criquetot, Saint-Crespin, » sans date. — Extraits du registre des appréciations des grains de la vicomté d'Arques : mine d'orge, 65 sous; d'avoine, 48 sous, 1682; — d'orge, 100 sous; d'avoine, 70 sous, 1684; — d'orge, 3 livres 10 sous; d'avoine, 40 sous, 1685; — d'orge, 60 sous; d'avoine, 45 sous, 1686; — d'orge, 60 sous; d'avoine, 45 sous, 1688; — d'orge, 64 sous; d'avoine, 42 sous, 1689; — d'orge, 50 sous; d'avoine, 36 sous, 1690; — d'orge, 4 livres; d'avoine, 60 sous, 1691; — boisseau d'orge, 35 sous; d'avoine, 20 sous, 1692.

G. 9396. (Liasse.) — 7 pieces, parchemin;
117 pièces, papier; 1 imprimé.

**1604-1776**.— Diverses pièces féodales relatives à des biens relevant de la seigneurie des Hameaux, provenant de liasses actuellement fort incomplètes : 5me, 9me, 19me, 23me, 24me, 26me et Xme liasses. — Sentence de Charles-Adrien de Quiefdeville, seigneur patron de Belmesnil, capitaine du château de Longueville, lieutenant général et particulier civil, commissaire enquêteur

examinateur et premier conseiller civil au bailliage d'Arques (Michel-François Coignard, assesseur), sur appel d'une sentence rendue par le sénéchal du fief des Hameaux, confirmative de la dite sentence rendue en faveur des chanoines de Sauqueville contre Barthélemy Allain, 27 avril 1756. — « Déclaration de la situation, bouts et côtés de plusieurs héritages et tenures tenus et relevant de la seigneurie des Hameaux appartenant à MM. les doyen, chantre et chanoines de Sauqueville, stipullés par discrète personne M$^{re}$ Jacques Grandsire, receveur en exercice, l'un des dits chanoines, lequel entent faire saisir et réunir par prinse de fief au domaine non fieffé de la dite seigneurie, le tout faute d'hommes, aveux et déclarations non baillés, rentes seigneuriales non payées, droits et devoirs seigneuriaux non faits, en vertu du mandement donné par M$^{e}$ Pierre-Joseph-Nicolas Theroulde, licencié ès-loix, avocat en la Cour plaidant au bailliage d'Arques, sénéchal de la dite seigneurie, » 5 décembre 1752. — « Edit du Roy, donné à Versailles au mois de may 1708, qui ordonne le recouvrement des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts, échus au premier may 1708, et règle la perception de ces droits à l'avenir. » (Imprimé.)

G. 9397. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1691-1770.** — Plaids de gage-plège de la seigneurie de Sauqueville. — « Etat des aveux de la seigneurie de Sauqueville étant par ordre alphabétique au chartrier.— Monsieur Vigner, prêtre. »— Les plaids de 1770, tenus au manoir seigneurial du fief par Thomas-Joseph Thoumyre, licencié ès-lois, avocat en la Cour, sénéchal du dit fief, assisté de Jean-Nicolas Petit, demeurant en la dite paroisse, pris pour greffier après serment. « Les chanoines représentés par Pierre Guerand, l'un d'eux, qui requiert l'appel des vassaux, aux fins par eux de payer leurs rentes et redevances seigneuriales, reliefs et treizièmes, et représenter leurs titres de propriété, donner leurs aveux et déclarations et élire prevost à la seigneurie. »

G. 9398. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1524-1771.** — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie du dit lieu. — Pièces classées par ordre alphabétique de vassaux : Barbé—Jean.—Aveu de Maître Antoine Cloüet, avocat au Parlement, fils de feu noble homme Pierre Cloüet, aussi avocat, 1686; — de Jean Dubuc, prêtre, fils aîné de Jean Dubuc, procureur du Roi au magasin et grenier à sel de Dieppe, 1686; — de François Duchesne, conseiller assesseur au bailliage de Cany, vicomté d'Arques, fils aîné et héritier en la succession de feu maître Pierre Duchesne, ancien échevin et procureur syndic de la ville de Dieppe, 1678;—de Pierre Duchesne, avocat, procureur syndic des habitants de la ville de Dieppe, 1622; — de Marie et Marguerite Duchesne, filles et cohéritières pour un tiers en la succession de feu maître François Duchesne, sieur d'Hiberville, conseiller assesseur au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1687; — de Joseph Duchesne, leur frère, même année. — Aveux reçus par François Le Vasseur, écuyer, licencié ès-lois, sous-sénéchal de la seigneurie, 1588; — par les sénéchaux, tous licenciés ès-lois et avocats : Pierre Le Marinier, écuyer, 1535, 1536; — Robert Le Parmentier, 1596; — Jean Lamy, 1600; — Jean Senault, 1600, 1601; — Jean Remy, 1622; — Pierre de Rocquigny, 1637-1638; — François de Boissière, 1648-1650; — Nicolas Genevoys, 1670, 1671; — Jacques Arnois, 1685; — Dauphin Le Piot, 1686-1693; — Guillaume Baré, 1706; — Joseph Boullard, 1713; — François Le François, 1725; — Abraham Roger, 1742; — Joseph Thoumire, 1770, 1771.

G. 9399. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1508-1768.** — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie du dit lieu. — Pièces classées par ordre alphabétique de vassaux : Le Breton—Voydie.—Aveux de Pierre Marquet, marchand, bourgeois de Dieppe, fils aîné de Jacques Marquet, mousquetaire du Roi, fils puîné de feu Pierre Marquet, échevin de Dieppe, 1696; — de Michel Marquet, sieur de Vassonville, procureur fiscal au bailliage de Dieppe, fils aîné et héritier de Jacques Marquet, conseiller échevin de cette ville; — de Claude-Joseph Mollard de Thibermont, capitaine des milices gardes-côtes de la capitainerie de Dieppe, 1763; — de Nicolas Quiefdeville, capitaine au corps des grenadiers de France, ayant épousé la demoiselle Marquet de Vassonville, fille de Jacques-Michel Marquet de Vassonville, 1765; — de Jeanne Jouet, veuve de maître Jean Sepvaux, avocat, ancien procureur syndic de la ville de Dieppe, 1684; — de Pierre Vaudé, fermier des droits appartenant à l'archevêque de Rouen, demeurant à Janval, 1768; — de Jean-Baptiste Le Vigner, écuyer, correcteur en la Chambre des Comptes, ayant épousé

Marie-Elisabeth Cloüet, fille et donatrice de feu Pierre Cloüet, avocat au Parlement, 1693; — de Pierre Le Vigner, seigneur baron et patron de Dampierre, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, fils aîné et principal héritier de feu Jean-Baptiste Le Vigner, correcteur en la même Chambre, qui avait épousé Marie-Elisabeth Cloüet, fille et donatrice de Pierre Cloüet, avocat, 1718. — François Marinier, sous-sénéchal de la seigneurie en 1508.

G. 9400. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1534-1770**. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens situés à Auppegard, Colmesnil, Tourville, relevant de leur seigneurie de Sauqueville.— Aveu de Françoise Martin, veuve de maître Geffin Adam, apothicaire, bourgeois de Dieppe, 1683. — Mention du chemin Varengais à Colmesnil, 1622, 1683.

G. 9401. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1684-1787**. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens situés à Offranville, relevant de leur seigneurie de Sauqueville. — Aveux de Jacques Laignel, avocat au Parlement de Paris, 1704; — de Jacques Manneville, avocat au Parlement de Rouen, 1730; — de Marguerite Laignel, veuve de Messire Monsieur de Gueutteville, écuyer, sieur de Belleville, 1761; — d'Abraham-David Bauldry, chevalier de Saint-Louis, ingénieur ordinaire du Roi, capitaine au régiment de Normandie, 1768; — de la fabrique d'Offranville, 1610.

G. 9402. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

**1652-1787**. — Procès au bailliage de Caen entre les religieux de Fécamp et le curé d'Angerville-la-Martel (Jean-François Du Chastel de Chasteau-Neuf de Cussac), d'une part, et les chanoines de Sauqueville, au sujet de dîmes en la dite paroisse, au hameau d'Epreville, 1775-1787. — Mémoires, inventaire de clausion de titres dont les chanoines entendaient s'aider à l'effet de leurs conclusions; consultation signée, le 18 décembre 1773, par trois avocats du Parlement de Rouen : Langlois de Louvres, Bréant, Le Bourgeois de Belleville. — Pièces diverses de procédures. — Mention de Jean Mel, ingénieur et géographe du Roi, créancier de Jacques Duchesne, 1683.

G. 9403. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1653-1787**.— Procédures et autres pièces concernant les propriétés des chanoines de Sauqueville. — Bail fait, pour 9 ans, par messire François de Manneville, chevalier, marquis de Manneville, Charlemesnil, de présent en son château de Jumettuict (*sic*), manoir seigneurial de la paroisse de Colmesnil, à Bernard Madran, de la tonture et dépouille des bois-taillis de Sauqueville, à charge par le preneur « de bien et dûment couper le dit bois chacun an par chaque coupe ordinaire à aire et blanc en dedens le 15[me] de may et vider icelluy en dedens la Madalleine ensuivant, sans qu'il puisse eschouquer le dit bois; de lesser 12 balliveaux de chesne de picq et de grain par chacune acre, s'il s'en trouve, ou synon sur chouque, outre les anciens que le dit preneur pourra esbrancher, sans que cella les endomage; de paier aux gardes des dits bois 20 sols pour chacune acre; de fournir et livrer au dit seigneur, en son chasteau, 12 canards par an; prix, 80 livres par acre par mesure et à la verge le denier, 11 poulces par pied, 22 pieds pour perche et huit-vingts perches pour acre, » 1668. — Aveu baillé à messire Etienne-Joseph de Manneville, comte du lieu, marquis de Charlemesnil, gouverneur de Dieppe, par les chanoines de Sauqueville, pour une portion de masure à Sauqueville, 1693. — Copie de consultation des avocats Barate et Bertheaume, 30 juillet 1691. — Deux lettres d'un homme d'affaires, Du Vaudreul, au sujet d'une rente qu'il prétendait pouvoir être réclamée du marquis de Mathan par les chanoines de Sauqueville, 1717 : « Depuis votre lettre, j'ay cherché inutilement votre procureur Ory; car il est mort il y a 14 ans; et comme les procureurs au Parlement de Paris n'étallent pas au palais comme ceux du Parlement de Rouen, et qu'il faut les aller trouver chez eux et pour cela faire quelquefois les quatre coints de Paris, il n'est pas aisé de trouver ceux qui ont acheté leur pratique, » 8 février 1717. — « Le sieur Le Clerc, qui a acheté la charge de votre défunt procureur, a enfin trouvé vos pièces qui consistent en une copie d'un arrest du Parlement de Rouen, qui confirme une sentence de la haute justice de Longueville, par laquelle M. de Mathan a été condamné envers vous en 12 boisseaux d'orge; » l'affaire paraît à Du Vaudreuil « sans nulle difficulté, mais il connaît trop l'injustice des hommes pour prendre rien sur son compte, » 15 mars 1717.

G. 9404. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 78 de hauteur sur 0 m. 58 de largeur.

**1406**. — Lettres de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, contenant vidimus et approbation de l'acte de la fondation faite par Jean d'Estouteville, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Charlemesnil, d'un collège ecclésiastique composé de 8 chanoines, dont un trésorier, un autre chantre et deux clercs sans titre de bénéfice, tous à la présentation des seigneurs de Charlemesnil. « Par long temps, est-il dit dans cet acte, j'ay desiré de tout mon cuer et encor desire pourveoir salutairement au remede des ames de moy et mes successeurs, amis charneulx et aussy des bons roys et roynes de France et autres messeigneurs cy-aprez nommez, desquelz j'ay receu plusieurs grans biens et honneurs....., ay ferme propos et devocion, en l'onneur et perpetuel louenge de notre très doulx Sauveur Jhesucrist et redempteur de l'umain lignage, Marie, sa mere, et de la benoiste vierge et martire Madame saincte Katerine, et de toute la court de Paradis, de fonder et etablir, pour l'acroissement du service divin en la chappelle de la dite vierge Madame saincte Katherine de Charlemesnil, dont le patronnage me appartient, une eglise collegiale de huit chanoines, prestres prebendés, et deux clers ydoines et suffisans en chant et en lecture, et de la douer des biens temporels que Dieu, de sa grace, m'a donnez plus habondamment que deservir ne ly porroie ..... Ordonne ma dicte fondacion en ceste maniere, c'est assavoir que la dite chappelle soit et demeure desormais esdrecie en eglise collegiale, aiant corps et commune, seel et arche communs, en laquelle je dispose et ordonne que il ait dix personnes pour faire le divin service, desquels les huit seront chanoines prebendés, et l'un d'eulx sera principal chief de l'eglise, et sera et aura nom de tresorier, auquel je veil que les dessus diz portent honneur et reverence et lui obeissent en tout ce qui regardera le gouvernement du dit college, le divin service et l'onnesteté de leurs personnes; et aussi aura preeminence, tant en cuer que ailleurs; et si en aura un autre d'iceulx qui sera chantre; et ordonne en la dicte eglise deux clergeries que tendront deux clercs,... . en laquelle eglise seront dictes à nocte bien et devotement, de plain chant, chascun jour, les heures canoniaux du jour et de Notre-Dame, c'est assavoir, matines, prime, tierce, midi, none, vespres et complie et l'office des trespassez, quant il appartiendra, tout selon l'usaige et ordinaire de l'eglise de Rouen et aux heures que on les dit en icelle eglise, avecques trois messes, c'est assavoir la premiere, basse, au point du jour en yver et à soleil levant en esté, en faveur des laboureurs et autres gens qui se leveront matin pour aler en leurs besongnes; et sera la dicte messe de *requiem* ou de Notre-Dame, pour le salut et remede de l'ame de feu Monseigneur mon pere, Madame ma mere, de moy, mes freres et sœurs, de tous mes bienfaicteurs et amis, et aussi pour le premier fondeur d'icelle chapelle et pour tous trespassez; et veil à icelle messe estre dicte une propre oraison pour feu le bon roy Charles le quint, que Dieux absolle! et pour le roy Charles, son fils, à present regnant et leurs successeurs roys de France; et aux jours de dimenche et autres que l'eglise n'a pas acoustumé de celebrer des trespassez, synon pour corps present, je veil et ordonne la dicte messe estre dicte selon ce que les dis jours requerront. La seconde messe sera dicte à nocte tantost après prime pour le salut et remede des ames de feu le dit bon roy Charles le quint et la royne Jehenne de Bourbon, sa compaigne, ausquelz Dieu pardoint! et pour la bonne prosperité du roy et de la royne regnant à present, de Monseigneur le Dauphin de Vienne, leur aisné fils, pour tous Messseigneurs et dames et leurs enfans, qui ores sont et seront au temps à venir. » — Distributions particulières aux 20 fêtes de l'an : « Pasques-les-grans, l'Assension, la Sainte-Croix en may, Penthecouste, la Trinité, le Sainct-Sacrement, la Nativité Saint-Jehan-Baptiste, la Saint-Ribert, la Toussaint, la Sainte-Katherine, la Dédicacion de l'Eglise, le jour de la Nativité Notre-Seigneur, le jour de la Circoncision, le jour de l'Apparition Notre-Seigneur, le jour de Pasques flories, et aux cinq festes Notre-Dame, c'est assavoir : l'Assomption, la Nativité, la Conception, la Purification et l'Annonciation. » « J'ordonne que en un bout de la nef d'icelle église ait un tronc, et emprès, une table ou l'en metra aucuns des saintuaires de la dicte église afin que, se le peuple prent devocion de aucune chose ofrir, ils puissent le faire. » 60 sous de rente affectés aux curés d'Anneville, « parce que les seigneurs de Charlemesnil pourront être enterrés dans la chapelle. » 10 livres seulement à payer à l'archevêque et à ses successeurs l'an qu'ils visiteront le dit lieu. — Nouvelles dispositions « pour le bon roy Charles le quint qui me nourry, pour la reine Jehanne de Bourbon, pour les autres seigneurs des fleurs de lys, pour Monseigneur le duc d'Anjou qui deceda en Italie roy de Sezille, pour Monseigneur le duc de Berry, pour Monseigneur le duc de Bourgogne, pour Monseigneur le duc d'Orléans, pour très reverend pere en Dieu

Mons^r Guillaume de Vienne, pour Messeigneurs les officiers et conseillers du Roi, tant en office de chancelier que de la Chambre des Comptes et de trésoriers, notamment pour Monseigneur Arnaud de Corbie, pour Messire Guillaume de Melun, comte de Tancarville, Monseigneur Jehan de Blainville, marechal de France, et Madame sa femme; feu Messire Bureau de la Riviere, que Dieu pardoint! et pour Madame sa femme, lequel trespassa oultre mer le jour Saint-Symeon et Saint-Jude, moy estant en son service; pour feu Messire Bureau de la Rivière et Madame Marguerite Dauvel, sa femme, avec lesquels j'ay eu assez de biens et d'onneurs, je veuil que, pour eulz et pour leurs enfants, il soit fait un obit le XVI^e jour d'oust qu'il trespassa; pour feu Monseigneur mon pere, que Dieu pardoint! lequel trespassa en la bataille de Poitiers, au moys de septembre; pour feu Madame ma mère, que Dieu pardoint! qui trespassa le XXVI^e jour du moys de novembre; pour Monseigneur mon frère ainsné et mes dames et seurs, ses femmes; pour Messire Charles et Guillaume d'Estouteville, leurs femmes et leurs seurs, mes nepveus et niepces, Messire Guillaume d'Estouteville, evesque de Lisieux, Messire Thomas d'Estouteville, evesque de Beauvais, Messire d'Estouteville, abbé de Fecamp, Raoul d'Estouteville, archidiacre d'Eu, qui a donné en icelle église l'antiphonier et le messel, Robert, Jehan et Gilles d'Estouteville, et Maheult et Jehanne d'Estouteville, tous mes freres et seurs, qui sont grant nombre, les uns en vie, les autres trespassez. » Jean d'Estouteville élit sa sépulture en la chapelle de Charlemesnil. « S'il avenoit que aucun grant seigneur ou dame ou autre personne, de quelque estat qu'il feust, avoit dévocion de offrir ou envoier à la dite eglise aucun parement de ymages d'or ou d'argent, de saintuaires de draps d'or, d'argent ou de soye, tapisserie ou quelxconques autres paremens d'eglise, la dicte offrande, en telz cas ou paraulz, ne seroit point aux tresoriers ne chanoines ne clercs, ny en ce ne prendroient aucun prouffit, mais demourroit à tousjours au parement de la dicte eglise et seroit mis ès inventoires. » « Seel commun que l'en appelera *seel du college*, qui sera gardé en un coffre, dont le tresorier et l'un des chanoines esleu par le college en Chappitre auront chacun une clef despereille..... Item pour observance de honneste conversation que je desire moult estre gardée...... je establis que aucun d'iceulx tresorier, chantre, chanoines et clercs, en son domicile, de quoy chacun d'eulx ay entencion de pourveoir convenablement, n'ait avecques lui demeurant aucune femme suspecte, jaçoit ce qu'elle lui appartiengne de lignage ou affinité, aagie de cinquante ans. Affin qu'ils se puissent retraire à certaine heure en leurs maisons, tant de jour que de nuit, je veil et ordonne que les clers soient tenus de sonner de jour, à heure competent, cuevrefeu; et sitost qu'il sera parsonné, que tous se recueillent en leurs maisons..... Sitost que ilz seront retrais, les dis clers seront tenuz de fermer les portes des dictes maisons devers Saincte-Katherine et le viquet devers la ville à la clef, et les dites clefs portent au tresorier qui les gardera jusqu'à l'eure que les diz clers vouldront l'endemain aller sonner la premiere messe et matines... Baille presentement à chacun des VIII chanoines maisons pour leur demeure, pour lesquelles soutenir je leur asserray... livres de rentes, et, en outre, leur baille, pour la premiere foiz, utensilles raisonnables, comme liz, couvertures, draps, linges, couvrechiez, oreilliers, nappes, touailles, vaiselle d'estain et cuisine, fustaille et autres choses necessaires pour l'amanagement d'un prestre et d'un varlet .. Est m'entente de donner, pour la premiere foiz les escoles de ma terre au chanoine que je ordonneray à garder les diz enfans pour avoir plus grant plaisir aux deux clers tenir et pour aprendre les enfans de ma terre qui volront; et prie à tous les seigneurs de Charlemesnil qui aprez moy seront que, quand ils vacqueront, ilz les veillent semblablement donner au chanoine ou à autre qui par le dit college sera esleu par le dit college (*sic*) à tenir les escoles des enfans de ma terre et d'autres qui y vouldront aller, sans ce que ou dit prouffit le dit college ne autre y doie ne puisse riens demander, fors seulement le dit chanoine ou autre esleu, tant qu'il tendront les diz deux clers et escoles. » — Lettres de l'archevêque Guillaume de Vienne données au manoir de Déville, pénultième jour de juin 1402. — Sceau de ce prélat en cire rouge. — Cette charte a été entoilée.

G. 9405. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 sceau.

**1397** (copie)-**1655**. — Lettres de Guy Crestien, trésorier de France, commissaire en cette partie du vicomte de Melun, souverain maître des eaux-et-forêts de Normandie, contenant vidimus : de lettres du roi Charles VI, du 20 août 1397, mandant au dit de Melun de procéder à une enquête sur une plainte de Jean d'Estouteville; — de la commission donnée par le dit de Melun au dit Guy Crestien pour procéder à une information, en conséquence du dit mandement royal et de la dite commission. Il s'agissait de remédier au tort que faisait à la chaussée de l'étang de Charle-

mesnil la rivière appelée la rivière d'Aufay; il est reconnu « que cette rivière qui se teurdoit et couroit rade au long de la grande chaussie » étoit préjudiciable à cette chaussée et que « ce seroit le profit du public et du seigneur qu'elle fût ramenée au droit cours, » 15 février 1397 (v. s.). — Lettres de Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, du 29 juin 1401, contenant vidimus des lettres de Charles VI du 18 février 1398 ; — du 7 juin 1403, contenant vidimus de lettres du même roi, accordant amortissement de 121 livres 12 sous 9 deniers de rente à la collégiale de Charlemesnil, 1er juin 1403 ; — du 16 février 1404 (v. s.), contenant vidimus de lettres du même roi approuvant la vente faite, par Robert de Thiboutot, à la même collégiale, d'une partie de dîme inféodée à Grainville-l'Allouette, 3 février précédent. — Lettres de Jean de Folleville, autre garde de la prévôté de Paris, du 15 avril 1399, portant vidimus de lettres d'amortissement accordées par le même roi au même établissement, 26 mars 1398 ; — au dos, mandement des gens des Comptes au bailli et au vicomte de Rouen. — Copie des lettres de Charles VI accordant, en considération des notables services de Jean d'Estouteville, écuyer, amortissement de 200 livres parisis de revenu annuel pour l'augmentation d'une chapelle fondée par ce seigneur, sous l'invocation de sainte Catherine, auprès du château de Charlemesnil, 18 février 1398 (v. s.) ; — d'autres lettres d'amortissement du 13 juin 1400 (copie du 18e siècle). — Charte de l'archevêque de Rouen, Louis d'Harcourt, portant approbation de la création d'un nouveau bénéfice en la collégiale de Charlemesnil à la supplication de Jean d'Estouteville, 12 février 1411 (v. s.). — Lettres d'Amaury, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Vente par Jean Brasdefer, le jeune, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, à Jean d'Estouteville, écuyer, sieur de Charlemesnil, conseiller du Roi, de la moitié d'une île nommée l'Ile Brasdefer en l'eau de Seine à Rouen ; prix, 266 écus d'or de 22 sous 6 deniers pièce, 28 août 1398. — Lettres d'Etienne de Chenevelles, garde du scel des obligations de la vicomté de Neufchâtel : Vente par Aaleis, déguerpie de feu Raoul de Monville dit le Clerc, à Jehannin d'Estouteville, seigneur de Luchy et de Charlemesnil, de 50 sous tournois de rente sur Etienne de Fontaines, de la paroisse de Notre-Dame de Neufchâtel, 14 décembre 1398. — Lettres de Jehan Almaury précité : Vente par Colin Le Tellier, bourgeois de Rouen, et par Robine, sa femme, au même Jean d'Estouteville, pour 135 livres tournois, d'une maison, paroisse de Saint-Maclou, 14 décembre 1398. — Lettres de Jean de Saint-Nazar, vicomte de Longueville pour Monseigneur de Laval : Prise à fieffe, pour 8 sous tournois de rente annuelle, par Pierre Le Gemble, du même seigneur, d'une pièce de terre en la paroisse d'Auberville, 7 janvier 1402 (v. s.). — Lettres de Simon Morhier, garde de la prévôté de Paris, 5 mars 1427, contenant vidimus de la remise faite par le roi Henri VI à la collégiale de Charlemesnil des biens à elle concédés par Jehannet d'Estouteville et confisqués à raison de la forfaiture de son neveu et héritier Guillaume d'Estouteville, chevalier, sieur de Torchy, 17 novembre 1427. — Vidimus par l'official de Beauvais, en 1479, du testament d'Estoud d'Estouteville, chevalier, sieur de Beaumont, châtelain de Beauvais : legs aux confréries dont il était membre à Beauvais, à Floridas Beaulieu, à Claude de Montdoulchet, à Petit Jehan, son page, à Maclere, son serviteur, à messire Jehan, son chapelain, 12 décembre 1476. — Copie, du 16me siècle, d'une donation de 50 livres de rente, faite, en 1489, par Jehan d'Estouteville, lieutenant du Roi, seigneur de Torcy, Blainville, Charlemesnil. — Fondation d'obit par Jehan Blancbaston en exécution des volontés de Guillaume Blancbaston, son frère, 6 juin 1497. — Copie, faite en 1770, de la charte de fondation de la collégiale. — Approbation par Antoine Gaulde, vicaire général, de l'établissement, en l'église de Charlemesnil, d'une confrérie du Saint Nom de Jésus, 3 août 1655. — Extrait, fait au 18e siècle, de la charte de fondation de Jean d'Estouteville au dernier jour de juin 1402. — Sceau des obligations de la vicomté de Longueville de 1402.

G. 9406. (Liasse.) — 9 pièces parchemin ; 13 pièces, papier.

**1393-1783**. — Pièces diverses. — Vente par Martin Pappin et par demoiselle Marie, sa femme, de la paroisse de Beaumets, à noble homme Jean d'Estouteville, écuyer, seigneur de Charlemesnil, de 12 mines d'orge de rente pour 14 francs d'or, 2 juin 1388. — Appréciation de la mine d'orge à 4 sous tournois, 5 juillet 1393. — Fragment d'un contrat de fondation pour feu Guillaume Blancbaston, en son vivant écuyer, demeurant à Charlemesnil (titre en très mauvais état). — Expédition de l'ordonnance de l'archevêque Guillaume de Vienne, datée du manoir d'Alihermont, pénultième d'octobre 1400, approuvant l'accord fait entre Jehan de Busquet et Alexandre Theroude, curés d'Anneville, et Jehannet d'Estouteville, fondateur de la collégiale, au sujet des droits curiaux ; — mention, dans l'acte, de

l'abbé de Cormeilles, patron de l'une des portions de l'église d'Anneville; — de Pierre Du Val, avocat, et de Jean de Grouchy, écuyer, paroissiens d'Anneville (pièce très mutilée et en fort mauvais état). — Contrat de fondation de Nicole Maulyon, curé de Saint-Martin de Gouville et chanoine de Charlemesnil, 26 juillet 1532. — Echange de rentes entre la collégiale de Charlemesnil et Guillaume Le Conte, bourgeois de Longueville, 1504. — « Déclaration que baillent au Roi et à Nos Seigneurs de la Chambre des Comptes de Normandie les trésorier, chantre et chanoines de l'église collégiale de Ste Catherine de Charlemesnil, conformément à l'arrest du Conseil du douzième décembre mil six cents soixante et treize, 10 oct. 1675. » — Délibérations portant que les barrières seraient tenues fermées pendant les offices, 11 avril 1737; — que les deniers de la vente d'arbres dépérissant seraient employés à la décoration des ornements de l'église, 1742. — Arrêt du Conseil d'Etat permettant de disposer de 450 arbres épars dépendant du chapitre de Sauqueville, 1782. — Lettres de séparation civile de Marie de Courcelles d'avec Jean Denibelle, son mari, 1704. — Lettres d'ordination de Nicolas-Joseph Triquet, 1737, 1742.

G. 9047. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 imprimé.

**1358** (copie)-**1679**. — Titres concernant le droit qui appartenait à la collégiale de Charlemesnil de percevoir le tiers du petit poids aux laines de la vicomté de l'Eau de Rouen. « Sentence de la vicomté de Rouen qui accorde mainlevée, aux chanoines de Charlemesnil, d'une saisie faite à la requête du procureur du Roi, de leurs fiefs de Bapaume et Hautot et du tiers du petit poids aux laines de Rouen, faute d'aveu rendu, lequel aveu ils prétendoient ne pas devoir, comme le bien ayant été amorti, 25 octobre 1565. » (Copie.) — « Extrait d'un arrêt du Conseil qui réunit au Domaine le tiers du poids aux laines dont jouissoient les chanoines de Charlemesnil, 22 mars 1681. » — « Arrest du Parlement de Rouen entre Louis Daré, lieutenant-général du bailli de Rouen, Louis Du Bosc, sieur d'Emendreville, et les chanoines de Charlemesnil, d'une part, et plusieurs marchands particuliers, d'autre part, qui maintient les dits chanoines et consors dans le droit de prendre et avoir, sur chacun cent de laines pesé au petit poids de la ville et banlieue de la vicomté de Rouen, 10 deniers tournois pour cent et de moins à l'équipolent, 6 mars 1519. » Il y est rapporté que les chanoines ont dans ce droit « 1 quart et le tiers d'un autre quart faisant en tout un tiers dans la totalité, lequel leur avoit esté donné et aumôné par Jehannet d'Estouteville, seigneur de Charlemesnil. » (Copie de 1685.) — « Factum pour Marguerite Horcholle, veuve de Maistre Jacques du Val, Pierre Roger, ès noms qu'il procède, Martin et Abraham des Essarts, propriétaires des deux tiers du poids aux laines de la Vicomté de l'Eau de Rouen, appellant d'une ordonnance du 14 décembre 1679, rendue par le sieur le Blanc, commissaire departy en la Généralité de Rouen, contre Jacques Buisson, fermier général des Domaines de France, poursuite et diligence d'Alexandre Corsonnois, intimé. M. de Bagnols, rapporteur, Turpin, avocat » (imprimé de 2 feuillets).— Copie de lettres de Charles VI, 18 février 1398, 15 novembre 1399. — Divers baux du poids aux laines. — Ordonnance de M. Le Blanc, Intendant de la Généralité de Rouen, et de Pierre Baudouin, écuyer, seigneur du Basset, trésorier de France au Bureau des Finances de Rouen, portant réunion au Domaine de Sa Majesté de l'exercice du grand poids de la Vicomté de l'Eau, de celui appelé la Poictevine et des deux tiers de celui aux laines, avec la maison et lieux occupés par Samuel Thorel, Roger des Essarts, de Giverville et tous autres. A l'égard de l'autre tiers du poids aux laines donné aux chanoines de Charlemesnil pour partie de fondation amortie en 1401, ordonné qu'ils en continueront la jouissance jusqu'à ce qu'autrement par S. M. en ait été ordonné, 14 décembre 1679.

G. 9408. (Registre.) — 90 feuillets, papier, écrits; recouvert en parchemin.

**1631-1765**. — Délibérations capitulaires de la collégiale de Charlemesnil. — 3 mai 1655, aux dimanches la grand'messe se dira à 9 heures et demie, quand il y aura solennité; les autres jours, à 10 heures — Extrait du registre de la calende tenue à Charlemesnil le 8 mai 1661; ordonnance d'Antoine Gaulde, vicaire général, assisté de maître Louis Elye, promoteur subsidiaire. — Acte de soumission des chanoines à la Constitution du pape Innocent X, du 3 mai 1653, à celle du pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656, portant condamnation des 5 propositions extraites du livre de Jansénius, 1er août 1665; 11 signatures. — 11 mars 1680, « a esté arresté en chapitre et deffense faicte à tous chanoines de faire aucune fonction à Manéhouville sur peine d'estre privés 3 semaines de leurs distributions pour les causes à nous congneues et désordres qui en proviennent; — le mesme jour... a esté aussi ordonné que quiconque révèlera le secret du chapitre sera privé

3 semaines des sus dites distributions, le tout fait au son de la cloche, les formes accoutumez observées. »— Réduction des canonicats au nombre de 7, par ordonnance de Mgr de Tressan, du 27 février 1727, promulguée au Parlement le 15 mars suivant. — Prise de possession, par M. Thomas, de la trésorerie vacante par le décès de Charles Duhamel, 20 juin 1663; — par le sieur de Bracques, de la chantrerie vacante par la démission de M. Lalbitte, 77 octobre 1663; — par François Le Vilain, curé de Saint-Denis-d'Ecaquelon, de la chantrerie vacante par le décès de Guillaume de Guiran, 10 avril 1732;—par François Borsard, de la même dignité, vacante par le décès de M. Le Houx, 15 janvier 1744. — Actes de décès et d'inhumation de M. Thomas, trésorier, 29 novembre 1691; — de M. Guillaume de Guiran, sieur de Dampierre, autre trésorier (inhumation à Dampierre dans la sépulture de sa famille), 14 octobre 1731; — de Nicolas Le Houx, chantre, 14 décembre 1743; — de Guillaume Drouin, chanoine, 3 mai 1757; — de Jean-Baptiste de Fiéret de Baudribosc, trésorier, 18 octobre, même année.—Ce registre est dans le plus triste état, les feuillets sont presque tous détachés, un grand nombre ont été fortement endommagés par l'humidité.

G. 9409. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1726-1784.**— Comptes et états du bien et revenu de l'église collégiale de Charlemesnil, le premier rendu par Jean-Baptiste de Fiéret de Baudribosc, qui avait été receveur.—« Biens à Anneville, Arques, Beaumets, Bertreville, Bosmain, Boscrobert, Bourgdun, Bourgay, Brumesnil, Crosville, Quiévremont, Roumesnil, Saint-Vast-du-Val, Saint-Aubin-le-Cauf, Sauqueville, Torcy-le-Petit, Tourville, Varangeville, Vernon. — 1727, à madame Asselinne, pour les robes rouges des petits clercs, 12 livres 5 sous. — 1729, pour glui et harcelle pour le moulin Janet, etc., 10 livres. — 1734, pour 4 sommes de chaux, 8 livres; pour un cent de glu, 14 livres; — pour l'achat d'une meule à moulin, 291 livres 4 sous; — pour avoir apporté la dite meule de Rouen au moulin Janet, 83 livres;—pour le voyage de Rouen, pour l'achat de la dite meule, 12 livres; — au charpentier, pour l'avoir placée, 45 livres; — à Roquigny, pour avoir raccommodé le fer de la dite meule, 14 livres. — A Gion, pour avoir ébranché, 2 journées, 1 livre. – 1729, pour 2 mille de vaulard pour la ferme de Boisard, 12 livres. — 1737, au sieur Neveu, pour l'horloge, 3 livres. — A Georges Mallet, pour 5 jours et demi à abattre du bois, 2 livres 3 sous. — A Jean Quesnel, serrurier, pour une clanche et pour travail à l'horloge, 7 livres 15 sous. — A Pierre Bout, pour une journée, 8 sous. — 1739, pour des cartons pour la chapelle, 2 livres. — 1741, pour les pauvres d'Arques, 40 livres; — pour ceux d'Anneville, 2 livres 9 sous, 3 livres 15 sous 6 deniers;—pour une journée et demie de banneau, 5 livres 7 sous 6 deniers. — Pour avoir raccommodé un trou dans la rue de Nétanville, 10 livres 2 sous.—1741, pour la cotisation des pauvres d'Arques, à cause des prairies, 6 livres. — Pour un aveu rendu à Crosville, 2 livres 4 sous. — Pour une journée de plâtrier, 10 sous — Pour la réédification de l'église d'Ouville, à cause des terres que tient Vallée, 6 livres 7 sous. — 1742, au trésorier de l'église de Grainville-l'Allouette, pour les deux tiers des livres de la dite église, 89 livres 18 sous 6 deniers. — 1565, à Potel, pour avoir entretenu l'horloge pendant un an, 7 livres; — à Bernier, pour 78 pieds de planches d'ormes pour faire les arquets du moulin, 5 livres 17 sous. — Pour avoir fourni 2 paquets de gaullart de 18 sols, 9 livres 14 sols 6 deniers.— A Jacquet Boullard, pour son travail, à 18 sols par jour, 2 jours de son neveu, à 15 sols, fourni pour 10 sols d'harcelles et 3 paquets de gaullard, de 27 sols, le tout employé sur l'écurie et maison de Tercinier, 5 livres 1 sol. » — Charpentier payé 15 sous par jour; couvreur, 18 sous.—Ouvriers employés à ramasser du caillou, ébrancher, étendre de la chaux, 12 sous par jour. — Frais de plantation : 24,000 de plantes, 36 livres; — pour graines de joncs marins autour du bois, 3 livres 10 sous; — 5 hommes employés à placer la plante, payés 14 sous par jour. —1766, à la recette, « 50 livres que doit Mgr le duc de Mortemart pour les parties de rente foncière, une de 30 livres, l'autre de 20 livres, pour célébrer, tous les 3mes dimanches de chaque mois, à diacre et sous-diacre, la messe du Saint-Nom de Jésus, et la seconde fondation de chanter, tous les vendredis de l'année, la prose *Stabat mater*, le *De profundis* et *Domine non secundum*. » — Journée de couvreur, 18 sous;—de manœuvre, 12 sous.—2,000 de briques de Rouxmesnil, 12 livres 12 sous.—1766, 8,000 de tuile, 75 faîtiers et 50 corniers, de plus, 500 tuiles à 15 francs le mille, les faîtiers à 6 sous, les corniers à 3 sous, 157 livres 10 sous. — Pour l'édification du presbytère d'Anneville, 37 livres 12 sous 10 deniers. — Journée de manœuvre, 12 sous; — de charpentier, 20 sous. – 1775, au maréchal de Manéhouville, pour avoir travaillé à l'horloge, 4 livres 4 sous; — à la veuve Beuriot, pour avoir fait 250 bourrées de jonc marin, 53 sous. — Pour un *Directoire*, 6 sous. —

1777, à Aubrée, syndic de Dénestanville, pour la taxe des chemins, 3 livres 2 sous 6 deniers ; — pour l'imposition territoriale, 2 livres 4 sous. » — A la suite, écrit, parfois dans un autre sens, les délibérations du chapitre, de 1741 à 1778, les baux de terres, les nominations de receveurs.

G. 9410. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

**1611-1778.** — Quittances des sommes payées par la collégiale de Charlemesnil pour droits d'amortissement et de nouveaux-acquêts et pour décimes. — Extrait de l'état du recouvrement, arrêté au Conseil, le 26 mai 1693 : « Le trésor d'Anneville, à cause d'une portion de masure dans la mouvance de Manneville, donnée par Charles Baudouin, 25 février 1686, estimée à 50 livres, pour droit d'amortissement au 5me, paiera 10 livres, et, pour droit de nouvel-acquêt, pendant 3 ans 4 mois, au denier 22, 7 sols 6 deniers. »

G. 9411. (Liasse.) — 34 pièces, papier

**1716** (copie)-**1775.** — Etat des charges et revenus de l'église collégiale de Charlemesnil, tiré d'une déclaration présentée à la Chambre des Comptes de Normandie le 16 octobre 1716 : « La place de l'église et des maisons des chanoines contenant 3 acres. Une ferme nommée Boisard, paroisse d'Arques, contenant environ 90 acres. Une autre à Nestanville, contenant 46 acres ; diverses rentes ; l'île aux Bœufs au-dessous du pont de Vernon ; la grosse dîme de Grainville-l'Allouette, le tiers du petit poids aux laines à Rouen, le moulin Jannet, paroisse d'Offranville. — Autres états des revenus et des charges de la collégiale de Charlemesnil, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775 — Compte du sieur Le Roux, de la Saint-Michel 1769 à la Saint-Michel 1770 : revenu, 4,406 livres 6 sous 3 deniers ; total des paiements faits aux chanoines, 3,404 livres 19 sous 6 deniers ; total des mises, 1,000 livres 6 sous 4 deniers ; deniers non reçus, 4 livres 8 sous. Paiement fait à chaque chanoine, 486 livres 6 sous 6 deniers. — Demi-jour de manœuvre, 7 sous — Pour 18 jours de terrage à Boisard, tant à la grange qu'autres endroits, 12 livres 12 sous ; pour 7 jours *ibidem*, 4 livres 18 sous. — A un couvreur pour 5 jours et demi, 3 livres 17 sous. — Journée de charpentier, 20 sous ; — de son ouvrier, 18 sous ; — de son fils, 10 sous. — Consultation, 36 sous ; — autre consultation à Rouen, 6 livres 5 sous. — Extrait du registre des appréciations du greffe du bailliage d'Arques à la Saint-Michel 1772 : l'orge à 2 livres 11 sous 5 deniers le boisseau ; l'avoine, à 1 livre 14 sous 3 deniers. — Autre compte, de la Saint-Michel 1772 : à M. Pocholle, pour une consultation, 6 livres. — Couvreur en chaume, 1 livre 1 sou par jour ; — charpentier, 11 sous. — Un jour d'ébranchage, 14 sous. — Baux. — Etat des ornements qui se trouvaient en l'église de Charlemesnil. — Etats des dîmes de Grainville-l'Allouette. — Etat de l'église d'Anneville de son mobilier : « A son cœur vouté et séparé de la nef par un jubé. L'hôtel (*sic*) à la romaine, en bois doré et peint. — Le tombeau de Monsieur de Touteville dans le sanctuer,... les stalles propres,... les vitreaux peints en partie, mais délabrés. Une chapelle de Ste Marguerite à côté du cœur, propre. Dans la nef les hôtel (*sic*) de la St-Rubert propres. Un soleil en vermeille représentant une église portée par deux anges antique et beaux. » — Le tout porte cette étiquette « Jean-Marie Petit, ex-curé d'Anneville, déporté ».

G. 9412. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1640-1770.** — Copie de l'acte de réunion, 24 novembre 1770, du chapitre de Charlemesnil à la collégiale de Sauqueville : « Le chapitre de Sauqueville, après l'extinction totale des chanoines et dignités de Charlemesnil, sera composé d'un doyen, lequel sera curé de la paroisse de Sauqueville, comme il l'a toujours été, et qui jouira des dîmes de toute la paroisse de Sauqueville, tant grosses que vertes et menues, telles que lui et les chanoines en ont joui jusqu'à présent, excepté toutefois l'enclos et pourpris des chantres et chanoines et cour commune qui en demeureront exempts à toujours, plus des deux acres et demie de terre dont il a joui jusqu'à présent ; un dixième qui sera prélevé sur tous les biens du chapitre ; — d'un chantre qui jouira de toutes les rentes seigneuriales dépendantes des fiefs appartenant aux chapitres et de toutes les casualités qni peuvent avenir à cause des dits fiefs, comme reliefs, treiziesmes, et, en outre, aura une prébende égale à celle des chanoines ; — de dix chanoines qui partageront également avec le chantre les biens communs du chapitre, le dixième du doyen. » — Comptes du chapitre de Sauqueville de 1731-1732 ; — 1745-1746 ; — 1746-1747 ; — 1747-1748. — « Estat du bien et revenu qui est deub à Messieurs du chapitre de Nostre-Dame de Sauqueville, consistant en rentes seigneuriales, foncières et hypotèques, en leur terre du dict Sauqueville, en outre, le revenu de leurs dymes et fermages, » vers 1684, avec additions. — A la suite : « Mémoire et estat des obits

fondés dans l'église et chapitre de Sauqueville : » Remone Eude, contrat de 1574; — Mgr le comte de Dunois, 4 obits, tous les samedis des Quatre-Temps ; — Adam Plouet, contrat de 1626 ; — Madame de Bacqueville, veuve de Messire Jacques de Manneville, contrat de 1677. — Mémoire des terres de la ferme d'Offranville, etc. — « Mémoire de ce qui est deub à messieurs du chapitre de Sauqueville, » vers 1690. — Déclaration des rentes dues par les vassaux du fief des Hameaux, vers 1668. — Contrats de fondations faites par Jeanne Ive, veuve d'Adrien Mallet, et Jean Mallet, son fils unique, 28 mars 1681 ; — par Michel Thouzé, diacre, habitué en l'église Saint-Rémy de Dieppe, 20 janvier 1685 ; — Me Etienne Le Grand, chanoine de Sauqueville, 1684. — Donation de François Godard à la fabrique de Sauqueville, 1663. — Quittance de droits d'amortissement et de tiers-et-danger, 1640-1677. — Déclaration du temporel de l'église collégiale de Sauqueville, 1674. — Arrêt de main-levée, après prestation de serment de fidélité, obtenu de la Chambre des Comptes par François Guillebert, comme curé doyen de Notre-Dame de Sauqueville, 1675.

G. 9413. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ;
28 pièces, papier.

**1646-1774.** — Pièces relatives à la paroisse d'Ambrumesnil. — Baux, procédures. — Procès en 1698 et 1699, entre Jean-Charles Toustain de Limésy, célérier titulaire du prieuré de Longueville, et les trésorier, chantre et chanoines de Charlemesnil, au sujet d'une rente qu'il prétendait avoir droit de percevoir sur eux, 1698-1699. — Aveu rendu par les chanoines de Charlemesnil à Henri Martel, marquis de Bacqueville, ayant épousé Catherine de Guillebert, dame de Manneville, pour une pièce de terre, paroisse d'Ambrumesnil, au terrier de Brémares, 1646.

G. 9414. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ;
48 pièces, papier.

**1373-1780.** — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil en la paroisse d'Anneville-sur-Scie. — Lettres de Guillaume Mainet, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Reconnaissance passée par Evrard Le Mercher, de la paroisse d'Anneville, d'une rente de 20 sous due par lui à Guillaume de Brienchon, chevalier, pour une pièce de terre située en la dite paroisse, bornée par Jean de Grouchy. Cette rente en remplaçait une autre de 32 sous précédemment constituée, et dont Guillaume de Brienchon avait accordé la réduction, 1373. — Donations faites aux chanoines de Charlemesnil, à charge de fondations pieuses, par Michel Moinnel, curé d'Offranville, 1486; — Jean Simon, de la paroisse d'Anneville, 1490; — Jean de Mauteville, écuyer, sieur de Bosctillant, 1491 ; — Messire Guillaume Le Vasseur, prêtre, 1497; — Edouard Chapperon, chanoine de Charlemesnil, 6 décembre 1513 ; — Jacques Thomas, clerc d'office de l'archevêché, curé de Saint-Martin de Dénestanville, 9 mars 1585 ; — François Thomas, curé de Saint-Vast et trésorier de Charlemesnil, 15 septembre 1587. — Vente par les chanoines à Michel de Lintot, écuyer, fils et héritier de défunt Adrien de Lintot, représenté comme mineur par Guillaume Basin, sieur du Val, son père-en-loi, de 60 sous de rente, pour 30 livres tournois ; présent à l'acte, Robert Permentier, avocat, 1565. — Aveux rendus aux nobles enfants Aymar et François Le Moyne, fils et héritiers de feu noble homme maître Jean Le Moyne, seigneur d'Aubermesnil et d'Anneville, lieutenant en l'amirauté de France au siège de Dieppe, 1607 ; — à Catherine de Guillebert, marquise de Manneville-Charlemesnil, dame patronne d'Anneville, 1670, 1671 ; — à François-Bonaventure de Manneville, marquis de Charlemesnil, 27 juin 1679 ; — à Etienne-Joseph de Manneville, gouverneur de Dieppe, 1708, 1728. — Baux de terres. — Déclaration et état des novales d'Anneville par M. Petit, curé de la paroisse, 1780. — Pièces de procédures. — Presque tous les parchemins de cette liasse sont en très mauvais état de conservation.

G. 9415. (Registre.) — 37 pièces, parchemin ;
48 pièces, papier.

**1457** (copie)-**1774.** — Titres de propriété et pièces de procédures concernant la ferme de Boisart et des prairies situées à Arques appartenant à la collégiale de Charlemesnil. — Lettres de Pierre Galopin, secrétaire du Roi, lieutenant du bailli de Cany, contenant le décret des biens de Guillaume Bourse, qui était resté redevable, à cause de la recette dont il avait été chargé, envers Jean d'Estouteville, sieur de Torcy et de Blainville, maître des arbalétriers de France, 1457 (pièce incomplète et très endommagée par l'humidité). — Appointement entre Jean du Boisguerin, administrateur de l'hôpital d'Arques, et les chanoines de Charlemesnil, 1496. — Procès entre maître Robert Nagerel, docteur en médecine et hospitalier d'Arques, et Louis et Nicolas de Losière, au sujet de 45 acres de terre aux costières du château d'Arques, 1525. — Relation adressée par

le doyen de Longueville, Osmont, de l'information à laquelle il avait procédé à Arques, en vertu de la commission du dit doyen, au sujet de la validité d'une transaction passée entre Pierre Du Fay, administrateur de l'hôpital d'Arques, et les religieux de Charlemesnil; Jean Boulnoys pris pour adjoint par le curé ; parmi les déposants, Cardin Parmentier, âgé de 23 ans, 8 août 1526. — Retrait, moyennant remboursement, par les chanoines de Charlemesnil, des mains de Robert Pegné, marchand de Dieppe, en présence de Guillaume Mancenet, curé de Boisguillaume, l'un des syndics du clergé du diocèse de Rouen, de la vavassorie nommée Boisart, 2 août 1564.—« Inventaire des lettres et escriptures dont s'aydent les trésorier, chantre, chanoynes de l'esglise collégiale de Ste Catherine de Charlemesnil, au procès qu'ils ont pendant en la jurisdiction de Monsr le bailly de Caux au siège de la vicomté d'Arques, allencontre de Anthoyne Blontin, escuier, sieur de la Poterye, et de Jehan de Montpellé, escuier, sieur de Bréquigny, héritiers, au droit de leurs femmes, en la succession de deffunt Me Mathieu Estienne, sieur de Martigny, » 1612. — Baux de la ferme de Boisart et des prairies d'Arques. — 2 consultations écrites et signées par l'avocat Pocholle, 29 juillet et 15 octobre 1771.

G. 9416. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1455-1774**. — Pièces relatives aux paroisses de Bertreville, Bois-Hullin, Bois-Robert. — Lettres de Huchon Lesueur, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Prise à fieffe par Jehan Fouquez d'une masure et de demie acre 16 perques de terre aux champs assis à Saint-Aubin-le-Cauf, 1460. — Aveu rendu à Etienne-Joseph de Manneville, comte de Manneville-le-Château, marquis de Charlemesnil, par les chanoines de Charlemesnil, pour une pièce de terre à Bertreville, près du hameau du Bois-l'Abbé, 1687.— Bail par les chanoines à Héricher, toilier, d'une acre en labour à Bertreville, 1774. — Fondation pieuse à Bertreville par Madeleine Dehors, veuve de feu François du Héron, écuyer, l'un des gardes du corps du Roi; maître Nicolas Suzanne, prêtre bachelier en théologie, curé et trésorier en charge de la paroisse, Jean Regnault, chapelain titulaire de la chapelle Saint-François du Bois-l'Abbé, 1655. — Donation par Michel Fournier, laboureur à Offranville, de 20 sous de rente au Bois-Hulin, pour fondation de messes à Charlemesnil, 1589. — Constitution faite par maître Jean Ive, curé du Bosc-Robert, d'une rente de 32 livres 16 sous 6 deniers, au profit de la collégiale de Charlemesnil, 1701.

G. 9417. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1339-1742**. — Pièces concernant les rentes ou terres appartenant à la collégiale de Charlemesnil au Bourgay et au Bourg-Dun. — Lettres de Thomas Mainet, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Vidimus des lots et partages faits entre Guillaume Le Machon, écuyer, de Carville-sur-la-Folletière, et Isembart Le Marcheant, écuyer, de Criquebeuf-sur-Mer, des héritages échus à leurs femmes Aelis et Jeanne de Caletot, 15 juillet 1399. — Lettres de Billart Le Vavasseur, garde du scel des obligations de la vicomté de Montivilliers : Vente faite par Guillaume Hay, écuyer, et par damoiselle Thomasse, sa femme, demeurant à Criquebeuf, à Louis Wart, de la paroisse d'Arques, à la vie du dit Lucas et de damoiselle Phelippe, sa femme, et du plus vivant, d'une rente de 7 livres sur le fief du Bourgueel, 28 juillet 1399. — Lettres de Guillaume de Beaurain, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Vente par Guillaume Hay, écuyer, sieur des Masis près d'Arques, pour 35 livres, de la dite rente de 7 livres, 2 avril après Pâques 1421. — Reconnaissance par Judicq Chauvel, veuve de Charles Langlois, écuyer, sieur du Bourgay, d'une rente de 7 livres due par elle aux chanoines de Charlemesnil, 6 août 1679. — Fondation faite par Adam Raimbourg, chanoine de Charlemesnil, d'obits et autres prières à célébrer en l'église de cette collégiale; donation d'une rente de 4 livres au Bourg-Dun, 21 janvier 1516 (v. s.). — Aveux rendus aux religieux de Saint-Ouen de Rouen par les chanoines de Charlemesnil, de 1596 à 1742.

G. 9418. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 22 pièces, papier; 1 imprimé.

**1478-1773**. — Titres de rentes appartenant aux chanoines de Charlemesnil en la paroisse de Dénestanville. — Aveu rendu par les chanoines de Charlemesnil à messire de Moy, seigneur du lieu et de Dénestanville, pour des terres en cette paroisse, 1520. — Baux, de 1738 à 1773. — Lettres de Raoulin Blancbaston, lieutenant-général de la vicomté de Longueville et garde du scel des obligations de la vicomté du dit lieu : Fondation faite en l'église de Charlemesnil par Collard De Lectre, 28 mars après Pâques 1478. — Fondation de 2 obits par Nicolas Maulion, 1533 (pièce en

lambeaux). — Autre fondation par M. de Beaumont, 1520. — Donation, par Nicolas Boust, de 12 livres de rente à prendre sur les biens de M. Louis de Clercy, sieur de Vertot, pour fondation d'obits, dernier février 1689. — Procès pour la commune et un droit d'eau par la rigolle de la prairie de Dénestanville, 1556-1606. — Fieffe faite par Charles, marquis de Moy, seigneur de Charlemesnil et de Dénestanville, à Jacques de Lintot, sieur du Bosc-Hullin, d'une pièce de terre en pré et pâture, moyennant 15 livres de rente foncière réduites à 5 écus d'or sol, 19 mai 1587. — Titres de rentes sur une maison à Dieppe près de la fontaine du Puits-Salé, 1441, 1587 et autres années.

G. 9419. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

**1405** (copie)-**1770**. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil, situés à Grainville-l'Allouette, à Gueures, à Hermanville, au hameau de Lintot, paroisse de Dénestanville, à Manéhouville. — Lettres de Jean Segouin, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, 3 juin 1406, contenant vidimus d'une charte du roi Charles VI, approuvant la donation faite, par Robin de Thiboutot, à la collégiale de Charlemesnil, d'une partie de dîme inféodée unie au fief de Grainville-l'Alouel, fief qui relevait directement du Roi, 1er février 1404 (v. s.). — Décharge donnée à la même collégiale, au nom de messire Jehan Havart, prêtre, Jean de Beaunay, écuyer, noble dame Madame Marguerite de Saucourt, dame de Raymes et du Bosc-Robert, Henri Segouin et Michel Du Tot, 3 juin 1406. — Transaction au sujet d'une rente sur le moulin à huile de Gueures, appartenant à Jean Bequet, entre Antoine de Canouville, sieur de Raffetot, et les chanoines, 25 février 1602. — Constitution d'une rente de 40 sous à Hermanville pour fondation faite à Charlemesnil par François Thomas, trésorier de la collégiale, 1593. — Aveu, pour biens situés au hameau de Lintot, paroisse de Dénestanville, par Etienne et Nicolas Langlois, à Nicolas Thomas, président au Parlement de Normandie, 1617. — Titre d'une rente de 22 sous à Manéhouville, 1489, 1538. — Baux des dîmes de Grainville-l'Allouette, de 1755 à 1770.

G. 9420. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1358-1763**. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil situées à Martigny, Neufchâtel, Notre-Dame-d'Alihermont. — Oppositions au décret des biens d'Audou Deschelliers, du métier d'arbalétrier, dont le domicile avait été à Arques, et qui pendant quelque temps avait tenu une taverne à la Ville-Françoise-de-Grâce, « lequel s'estoit deffuy et absenté du pays, et n'estoit mémoire où il estoit; » fils aîné du dit Andou : Noël; frères : Nicolas, décédé, dont la veuve s'appelait Marguerite, et Pierre, prêtre; sœur : Perrette; Andou Delamare, décrétant; biens situés à Martigny et Saint-Aubin-le-Cauf, 1544-1545. — Mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, au bailli de Caux, pour qu'il laissât les chanoines de Charlemesnil jouir d'une rente sur le moulin de Neufchâtel, à eux provenant de la donation faite par feu Jehan d'Estouteville, écuyer, seigneur de Charlemesnil. N'avaient pu, par suite des circonstances de la guerre, se porter opposants au décret des biens de Guillaume d'Estouteville, saisis pour dettes de Colart d'Estouteville, père du dit Guillaume; la seigneurie de Lucy et les rentes de Neufchâtel avaient été adjugées à Jean de Louviers, bourgeois de Paris, 5 janvier 1425. — Mention de la maison où l'on tient l'école de Neufchâtel, 15 décembre 1424; — de la *frarie* du Saint-Sacrement en l'église Notre-Dame de Neufchâtel, 1434. — Lettres d'Etienne de Chenevelles, garde du scel des obligations de la vicomté de Neufchâtel et tabellion du dit lieu pour le Roi : Vente faite par Regnault de Hodenc, écuyer, et demoiselle Marie, sa femme, à cause d'elle, demeurant à Hodenc, à Jehannet d'Estouteville, écuyer, seigneur de Charlemesnil, pour VIIxx XII écus d'or de XXII s. VI d. tournois pièce, d'une rente annuelle de 15 livres tournois sur des maisons dans le bourgage de Neufchâtel. — Nouvel acte reçu par le tabellion de Neufchâtel, 21 avril 1488 : sur la requête de Thomas des Essarts, vicomte de Neufchâtel, pour tenir lieu de l'acte primitif perdu par « malgarde ou par le fait des guerres; » celui-ci rapporté au 25 juin 1398. Lieux dits indiqués : Bourg St Pierre, la porte du pont, le Chimentière à Nogent; la Fontaine-Hayet, hors la porte du Mesnil, la Fontaine-pavée, le moulin de Coisel, le puits du Gibet, les Vieux-Murs; les rues Chavatemare, Crapoudière, la grant rue, les rues de l'Hôpital, des Noyers, Poissonnière, Potheresche, aux Repentans; — la Houppelande, paroisse Saint-Jacques, le Marquil, la Mothe. — Fondations d'obits et d'offices en l'honneur du Saint-Sacrement par François Thomas, trésorier de Charlemesnil; rente pour cet objet à Notre-Dame-d'Alihermont, 16 septembre 1676. Le fondateur représenté, le 16 février 1963, par M. de la Ferté. A cette date, ce dernier demande un répit pour le paiement d'une partie des arrérages de la rente annuelle de

72 livres, « ayant été glélé en 61 ; et, cette année (1763), la sécheresse a consommé tous nos mars, c'est-à-dire qu'il nous a falu acheter toute la semence. »

G. 9421. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1480-1790.** — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil dans les paroisses d'Offranville, Ouville-la-Rivière, Saint-Vast-du-Val, le Thil. — Vente par Jean de Tual (?), écuyer, homme d'armes des troupes de Monseigneur de Vendosme, et damoiselle Louise de Monvault, sa femme, fille et héritière de Jean de Monvault, héritier, à cause de sa femme, de Jean Langlois, écuyer, sieur de Doumesnil, à Jean Véron, seigneur d'Offranville, conseiller au Parlement, de quelques acres de terre à Offranville, 8 avril 1600. — Fieffe faite par Jean Guillebert, sieur d'Hacquenouville, lieutenant-général au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, à Guillaume Viel, meunier à Saint-Aubin-sur-Scie, d'une maison et masure à Offranville, 18 novembre 1624. — Aveux rendus par les chanoines de Charlemesnil, pour le moulin Janet, à Claude-Marie de Vallin, chevalier, marquis de Vallin Damplisieux, Saint-Sevrain, capitaine de cavalerie, ayant épousé Angélique Hue de Miromesnil, dame des fiefs de Tourville-sur-Arques, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, Beaumets, Burgues, Bosrobert, Mouy, Neufmesnil, Hiberville et Sauqueville, 1739, 1748. — Baux du moulin Janet, 1700-1772. — Aveux pour biens situés en la paroisse d'Ouville-la-Rivière, par les chanoines de Charlemesnil, à Nicolle Le Roux, dame des seigneuries d'Ouville, Morville, Blosseville, Padeville, Angiens, la Place, veuve de Mr Me Anne Dusart, seigneur de Thury-la-Brosse et Féaux, gentilhomme d'honneur de la Reine, 1595 ; — à Anne Du Sart, 10 novembre 1644 ; — à Louis Jubert, chevalier, conseiller au Parlement, 18 janvier 1678 ; — à Louis-François de Thiboutot, marquis de Thiboutot, lieutenant-général de l'artillerie de France, 1726 ; — à Jean-Léon de Thiboutot, 1779. — Fieffe de terre à Saint-Aubin-sur-Scie, 1480, et vente de 40 sous de rente au même lieu par Pierre de Néville, 1486 (ces deux titres à peu près perdus par l'humidité). — Vente à la fabrique d'Anneville d'une rente de 10 sous à Saint-Vast-du-Val, 18 mars 1611. Timothée de Gruchy, écuyer, indiqué dans l'acte comme un des contractants. — Bail de terre en la paroisse du Thil.

G. 9422. (Liasse.) — 19 pièces parchemin ; 40 pièces, papier.

**1584-1773.** — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil, situées dans les paroisses de Torcy-le-Petit et Tourville. — Aveux pour biens situés à Tourville et Anneville, à Charles, marquis de Moy, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme de sa Chambre, conseiller en son privé Conseil, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., châtelain de Beauvais, Bellencombre, Charlemesnil, Ry, Grainville et Vacœuil, 8 juillet 1585 ; — à Madame Claude de Moy, veuve de feu messire Henri de Lorraine, prince du Saint-Empire, comtesse de Chaligny, marquise de Moy, dame de Tugny, Tingry,... châtelaine de Charlemesnil, Saint-Denis-le-Thibout, Bosc-Héroult, Buchy, etc..., 22 janvier 1617 ; — à Monseigneur Henri de Lorraine, comte de Chaligny, marquis de Moy, châtelain de Charlemesnil, etc., 1626 ; — à Thomas Hue, chevalier, marquis de Miromesnil, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, président en son Grand Conseil, Intendant de justice, police, finances et troupes en la Généralité de Tours, 5 octobre 1697 ; — à Claude-Marie de Vallin, marquis de Vallin, ayant épousé Angélique Hue de Miromesnil, 16 septembre 1738 ; — à messire Armand-Thomas Hue, premier président au Parlement de Rouen, marquis de Miromesnil, 6 novembre 1764. — Baux de terres situées à Tourville, 1670, 1773.

G. 9423. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 imprimé.

**1398-1773.** — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil, situés à Varangeville et Vernonnet. — Pièces relatives à l'Ile aux Bœufs en l'eau de Seine à Vernonnet ; — échanges, procédures, droits d'amortissement. — Echange de rentes entre sœur Ysabel, prieure de l'Hôtel-Dieu de Vernon, et noble homme sire Jehan d'Estouteville, propriétaire d'une île au-dessous de la tour de Vernonnet, 1er septembre 1396. — Lettres de Thomas Mainet, garde du scel de la vicomté d'Arques : Echange entre Jeanne d'Estouteville et Regnault de Longueil et Katherine Bouchart, sa femme, 20 juillet 1399 (titre très endommagé). — Lettres de Guillaume Tieulier, prêtre, receveur en la ville de Dieppe pour Mgr l'archevêque de Rouen et garde du scel des obligations de la dite ville : Procuration donnée par Cathe-

rine Bouchart, femme de Regnault de Longueil, écuyer, au dit Regnault de Longueil et à Simon Ferien. pour aliéner une pièce d'île sise en la rivière de Seine près du château de Vernonnet qu'elle avait eue naguère, par échange, de noble homme Jehannet d'Estouteville, écuyer, conseiller du Roi, « à l'encontre de 10 livres de rente qu'elle prenoit de son héritage sur les héritages de feu Guillaume de Beaunay, jadis écuyer, en la paroisse de Manouville en la vicomté de Longueville, » 28 septembre 1399. — Lettres de Gautier Gerard, garde du scel de la paroisse de Vernon : Echange de rentes entre messire Jehan Hubert, prêtre, procureur de la confrairie Mons^r S^t Mauxe de Vernon, et Jehan Des Alois, bourgeois de la dite ville, 20 juillet 1401. — Lettres de Jean de Beaurain, garde du scel de la vicomté d'Arques : Vidimus de l'acte de vente fait, le 3 juillet 1408, par noble homme Yon de Halenvillier à noble homme Jehannet d'Estouteville, de 30 sous de rente sur une île emprès Vernonnet ; — consent que cette île et les 30 sous de rente puissent être employés pour l'augmentation et fondation de certain collège de chanoines en l'église Sainte-Katherine de Charlemesnil, 28 mai 1415. — Attestation donnée par Guillaume Arnoult et Jehan et Denis Moustardier, « tous boscherons demeurant au hameau de Fourneaux, paroisse de Vernonnet, et besognant ordinairement aux forêts de Vernon » ; ils constatent « le domage que causoient à l'herbage de l'île de la tour assise au-dessous du château de Vernonnet plusieurs noyers qui y étoient plantés ; quelques-uns avoient été gelés lors du grand yvair qui fut il y a 7 à 8 ans passez que depuis, » 4 août 1575. — Vente par Pierre de Guillebert, écuyer, sieur de Villette, fils puîné de Pierre de Guillebert, lieutenant-général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, à Paul Bauldry, marchand à Dieppe, d'un tènement de maisons vulgairement nommé le *Faydeau* à Dieppe, en la grande rue, avec sortie par la rue de la Pelleterie, 21 décembre 1655.

G. 9424. (Plan.) — 1 m. 08 de hauteur sur 0 m. 87 de largeur.

Vers la fin du **XVIII^e siècle**. — Plan informe d'une partie des terres de Sauqueville portant des numéros qui se réfèrent à un terrier perdu. — Cet article porte le n° 258 dans la collection des plans.

---

# COLLÉGIALE DE GOURNAY

---

G. 9425. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

Fin du **XII^e-XVII^e** siècle. — Cartulaire de la collégiale de Gournay. — Bulles des papes Urbain III, 1186 ou 1187 ; — Célestin III. — Chartes de Baudouin Sone, 1207-1208 ; — de Pierre de Saint-Remy, 1210 ; — de Richard de Longpérier et d'Agnès, sa femme ; — de Jean de Hosdenc ; — de Gilles de Hosdench, chevalier, 1214, 1218, etc. — Ce cartulaire est une copie faite en 1864, d'après un cartulaire manuscrit du XIV^e siècle, avec additions postérieures, communiqué à l'archiviste.

G. 9426. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier ; relié en peau mégissée.

**1762-1790**. — « Registre en forme de cœuilloir et de répertoire pour l'église collégiale de S. Hildevert (de Gournay), fait par Louis Dumontier, prêtre, chanoine, receveur du chapitre de la dite église, et Charles Dumontier, huissier à cheval au Châtelet de Paris, le dit registre commencé en juillet 1762 et fini en may 1765. » — Additions jusqu'en 1790 : — « De la Rouge Pierre au Moulin. La dame Du Vauroux, veuve de Pierre Nicolas Sagot. Elle représentoit le sieur Louis Demare, prêtre, curé de Forges, représentant M^e François Demare, avocat au lieu de demoiselle Anne de Saint-Ouen, veuve de deffunt M^e Pierre Demare, docteur en médecine, François et Pierre Demare, ses enfants, tant pour la maison et héritage nommé la Cave sise rue du Moulin... que pour une portion de jardin, 7 livres. — Les seigneurs de Gournay, pour la fondation de la messe du Prince, 200 livres de rente à prendre sur la terre de Gournay. — Rentes à Avesnes (M. de Costentré, représentant M. de Clerval. fils de M. Charles Guedier) ; — à Cuy (M. Guedier de Saint Aubin, conseiller au Parlement) ; — à Dampierre, Elbeuf (la marquise de Collande, pour sa terre des Iles) ; — à Ernemont et Launay ; — à Ferrières (M. de Courperon, au droit de messire Louis-François Larchier, écuyer, seigneur de Courperon, pour sa terre des Verriers) ; — à Hodenger (M. de Crény, représentant M. de Mercastel) ; — à la Feuillie (le sieur Engrand, garde-marteau au siège de la maîtrise de Lyons, représentant les héritiers de M. Charles de Mouy, chevalier, seigneur

de Richebourg); — à Ménerval, Merval, Montrôti, Neufmarché, Saint Clair (Madame du Vauroux, M. le marquis de Boisdennemets et Charles Duhamel de Montgrippet, M. de Charmont, au droit du sieur Brouard, ancien curé de Boshyon);— à Saint Sanson-sous-la-Ferté, Saint-Aubin (M. Guedier de Saint-Aubin, conseiller au Parlement); — à Argueil, Grumesnil, Saint-Quentin, Villers-Vermont, etc... Loyers des bancs et chaises de l'église. » (Incomplet.)

## COLLÉGIALE DE BLAINVILLE

G. 9427. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; plus un cahier contenant 18 feuillets.

**1774-1786.**— Aveu et dénombrement donnés par les trésorier, chantre et chanoines de l'église collégiale de Saint-Michel de Blainville, à Charles-François de Montmorency et d'Epinay, pair et premier baron chrétien de France, pour biens relevant de lui, à cause de sa châtellenie de Blainville.— « Collégiale fondée par messire Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy et de Blainville, chambellan du Roi, son lieutenant général, entre les rivières de Somme et de Seine, et grand maître des arbalétriers de France, 5 janvier 1488 ; — l'enclos et terrain sur lequel est édifiée la dite église collégiale, avec les maisons et jardins des chanoines séparées l'une de l'autre, le tout contenant 2 acres et demie ou environ, compris le terrain où estoient anciennement bâties les maisons et jardins ayant appartenu aux chapelains de Saint-Jean et de Sainte-Catherine, joignant le cimetière de l'église paroissiale de Blainville. » —Biens à Blainville-Crevon, où est mentionnée la tour carrée, dite tour d'Amourette; — à Saint-Arnould; — rentes à Beauficel, Boisguillebert, Catenay, Elbeuf-sur-Andelle, Gournay, Héronchel, Lyons-la-Forêt, Neufchâtel, la sergenterie noble d'Envermeu, exercée par 6 commis. — La collégiale « composée de 6 canonicats et prébendes qui sont à la collation et nomination de mon dit seigneur, et à cause d'icelle sommes tenus et obligés à faire et célébrer, chacun jour, le divin et canonial service à l'usage du diocèse et comme il est accoustumé en l'église collégiale de N. D. de Rouen et, en outre, à faire les prières et service pour le fondateur et bienfaicteur de la dite église, le tout suivant et aux termes de la fondation datée du 5 janvier 1488, et aux fondations faites depuis, l'une par madame Dallègre, le 14 novembre 1577, et l'autre, en forme de réunion des dites deux anciennes chapelles à notre dite église, faite par M. Dallègre, le 22 avril 1627. » Signé par Le Sançois, chantre; Laurence, trésorier; J. S. Mardore, Pelletier, Duval, Delamare. — Contrat de constitution de 70 livres de rente faite par M. de Folleville, procureur du Roi en l'Election de Lyons, patron de Beauficel, 1714. — Titre nouveau de la même rente, 1756. — Emphytéose de la ferme du Pavillon à Pierre Hacher, de Blainville, pour 500 livres par an, 1786.

## COLLÉGIALE D'YVETOT

G. 9428. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 imprimé.

**1203** (copie)-**1789**. — Huit copies du XVII<sup></sup>e siècle des lettres de Jean de Marigny, archevêque de Rouen, 2 septembre 1351, approuvant la charte de fondation d'une collégiale en l'église paroissiale d'Yvetot, par Jean, sire d'Yvetot, 12 janvier 1350. — Copies d'autres chartes de donation du seigneur d'Yvetot, 8 janvier 1378, 11 janvier 1380; — d'une charte de Martin du Bellay, prince d'Yvetot, lieutenant en Picardie en l'absence du duc de Vendôme, 25 septembre 1548; — d'un accord entre les religieux de Saint-Wandrille et Richard d'Yvetot, au sujet du passage de Caudebec, 1203. — « Déclaration que fournissent les doyen et chanoines de la collégiale d'Yvetot à M[r] le controlleur du dixième denier, suivant et conformément à l'ordonnance de Mgr l'Intendant, en datte du 3[me] dernier, et en exécution d'un arrest du Conseil d'Estat du Roy du 22[e] décembre, du bien et revenu de leurs prébendes ». — Etat des revenus et prébendes, 1763. — Quittances des décimes, 1765-1783. — Copie de l'acte de prise de possession du doyenné, par Marin De la Porte, le 30 avril 1753. — Cession faite à la collégiale, par M. Chauvigné, curé de Saint-Clair-sur-les-Monts, d'une armoire que son oncle avait fait faire pour la sacristie, 7 août 1763. — Copie d'une lettre écrite par M. l'abbé Grégoire, curé d'Yvetot, à l'aumônier des religieuses du dit lieu, où il est question de difficultés entre les chanoines, 1773; lettre renvoyée au doyen d'Yvetot avec cette addition en manière de post-scriptum : « Je vous envoye la copie

de cette lettre, pour que vous vous teniez sur vos gardes vis-à-vis de votre curé d'Yvetot, qui est l'homme le plus dangereux qu'il y ait au monde. » — Divers actes de remise de pièces et écritures au chapitre. — Extrait du registre des appréciations de grains faites au siège du bailliage de Caudebec, 1753-1754. — Nomination, par les chanoines, de Claude Langevin, chanoine, pour comparaître à l'assemblée générale des Etats du bailliage de Caudebec, en vue de la rédaction du cahier, 9 mars 1789.

G. 9429. (Liasse.) — 53 pièces, papier; 1 sceau plaqué; 1 imprimé.

**1680-1781.** — Procuration *ad resignandum*, de Florimond Le Leu, clerc tonsuré du diocèse de Paris, doyen d'Yvetot, en faveur de Jean Pauchin, prêtre du diocèse de Nevers, prieur de Sainte-Catherine de Cellon au diocèse de Bourges, 15 octobre 1680.—Contestation entre Jean Chauvigné, doyen, et les 3 chanoines de la collégiale d'Yvetot et les prêtres habitués de la paroisse, pour les offices, pour le pas dans les processions, etc., 1690, 1691. — Copie de l'ordonnance de Mgr Colbert, archevêque de Rouen : « Les curé, doyen et chanoines auront place au costé droit, et le vicaire et les prestres habituez en la dite paroisse au costé gauche, et en cas qu'il y ait plus grand nombre d'habitués que de chanoines, il en passera du côté droit autant qu'il sera nécessaire pour égaler le nombre des ecclésiastiques des deux côtés. Les prêtres habitués seront au-dessous des chanoines prêtres et au-dessus de ceux qui ne seront point prêtres. Les 3 clercs actuellement servant dans la dite église seront placés, un du côté droit et 2 du côté gauche. En l'absence du curé, le doyen fera l'office, et, en l'absence du doyen, le vicaire. — Les vicaires et prêtres habitués seront préférés aux messes de fondation qui seront à donner dans la ville, et aux messes de dévotion dont les chanoines pourront avoir part lorsque les vicaires et prêtres habitués en seront fournis. — Les doyen et chanoines pourront assister avec le reste du clergé aux inhumations, si les parents des défunts ne le refusent point », Rouen, 14 septembre 1691. — Copie collationnée par Grébauval, secrétaire de l'archevêché, 15 septembre, même année. — Ordonnance de l'archevêque Mgr Colbert, réglant le rang des chanoines et des prêtres habitués aux offices de la paroisse d'Yvetot, 18 août 1691. (Copie collationnée par Grébauval, secrétaire de l'archevêché.) — Nouvelles difficultés entre les chanoines et le clergé de l'église paroissiale d'Yvetot, 1713-1716. — « Mémoire que présentent à M. d'Albon, prince d'Yvetot, les doyen et chapitre de l'église collégialle de Saint-Jean-Baptiste d'Yvetot, pour être maintenus et conservés dans la paisible possession et jouissance de leurs privilèges et fonction : » Vous aurez la bonté, monsieur, d'observer que depuis près de quatre siècles que cette collégiale est fondée, le zèle qui en soutenoit les droits avec vigueur s'est vu beaucoup ralentir par la non-résidence de ceux qui en possédoient les bénéfices. Ils en ont abandonné les devoirs, peu exactement célébré l'office et négligé les prérogatives. D'ailleurs, la pluspart des titres qui composoient le trésor du chapitre se trouvèrent dispersez; et même, comme vous sçavez, la chartre de fondation n'a été retrouvée que depuis peu d'années. Chacun se crut en droit de profiter de ce désordre. Les prêtres habituez se flattèrent que la perte, qu'ils en crurent infaillible et sans ressource, leur permettoit de tout entreprendre. Ils contestèrent d'abord leur fondation dans l'église paroissialle. Ils allèrent même jusqu'à dire qu'ils ne les regardoient que comme des chapelains perpétuels; et sur ce principe ne balancèrent pas de leur disputer opiniâtrement la préséance, dont ils etoient et sont encore aujourd'hui en possession depuis près de 400 ans... Ce fut l'heureuse découverte de ce titre qui récompensa abandamment les chanoines, de la diligence de leurs perquisitions pour rassembler les archives de leur trésor, par plusieurs bons effets qui en furent la suite. » Fait et délibéré à Rouen, ce 3 juillet 1716; signé Duval, Ynor et de Monteille (avocats). — Accord entre M. Chauvigné, doyen d'Yvetot, et M. Pierre Larpenteur, prêtre habitué au dit lieu, 19 mai 1692. — Accord entre M. Chauvigné, doyen, et les chanoines, d'une part, et M. Pierre Larpenteur, d'autre part, 4 février 1717 ; sceau de l'archevêché. — Autre accommodement fait par Mgr de Saulx-Tavannes, entre les sieurs curé, doyen et chanoines d'Yvetot, 16 septembre 1745. — Délibération du chapitre, sur la demande de Pierre Générat, docteur en théologie, doyen de la collégiale, nommé à la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts : « Arrête que, pour donner au marquis d'Albon, leur prince et patron, une preuve de leur attention à entrer dans ses vues, et aussi pour marquer au sieur Generat leur amitié et leur reconnaissance, le dit Generat jouirait des draps du chapitre et du titre de doyen honoraire, » 11 janvier 1753. —Nominations de maître Bernard Heurtault pour aider à faire l'office canonial, au lieu du sieur Closet, 5 mars 1772; — du sieur Fenêtre, sous-diacre, pour aider à faire l'office canonial, au lieu du sieur Roubeau, chanoine titulaire, résidant à Paris comme chapelain des

religieuses de Port-Royal, 7 février 1775. — Mémoires et pièces relatives à l'union projetée du doyenné (titulaire, M. Gueroult) à la cure (titulaire, M Antoine Grégoire), 1781. — Requête du curé à Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. — Mémoire à ce sujet du chanoine Dumesnil : « J'expose.... une conférence et projet de feu M. le marquis Claude d'Albon, prince d'Yvetot, avec la communauté des principaux bourgeois, sur l'église devenue trop petite pour contenir tous les habitants, il fut proposé que les propriétaires habitants fissent bâtir une église au haut de la rue du Calvaire, pour y placer les sieurs doyen et chanoines à y faire l'office de la grande messe et vespres, les jours de fêtes et dimanches, à l'heure compétente, aux fins de procurer aux habitants la commodité d'assister aux saints offices. L'intention même de feu M. le marquis d'Albon étoit de faire bâtir des logements, proche l'église nouvellement bâtie, pour être la demeure du chapitre. Monsieur le marquis Claude d'Albon est mort sur ces entrefaites. La communauté des bourgeois d'Yvetot a fait depuis ce temps bâtir une nouvelle église en la place de l'ancienne. Il paroist qu'elle devient encore trop petite pour contenir tout le peuple, et que le lieu d'Yvetot s'acroit et se multiplie tous les jours. » — Consultation de l'avocat Bréant contre l'union du doyenné : « Le consultant (le doyen) a été nommé par M. le comte d'Albon à la prébende décanale valant à peu près 560 livres. Trois autres prêtres sont pourvus des 3 prébendes canoniales, valant à peu près 400 livres chacune. La collégiale établie en l'église d'Yvetot est conséquemment composée d'un doyen et 3 chanoines. Le doyen a les honneurs et prééminences de l'église après le curé, et les chanoines, après le doyen et avant les vicaires. Outre le curé et les 4 chanoines, il y a ordinairement 2 vicaires ou 5 ou 6 prêtres habitués. Le curé a conçu le projet de faire des 4 chanoines 4 vicaires perpétuels et de retirer à la prébende décanale : –1° le titre de doyen ;—2° deux acres de terre et 100 livres de rente foncière, pour les réunir à son bénéfice... Il sera à portée de renvoyer les 2 vicaires dont les honoraires ne consistent qu'en casuel, qui est assez considérable dans un endroit aussi commerçant, où on compte 10,000 âmes. » — Autre mémoire où l'on évalue la population d'Yvetot à 12,000 âmes. — Placard imprimé, au dos duquel on a écrit un mémoire. Ce placard, en mauvais état, est une thèse de physique que devait soutenir, au collège de Rouen, le 8 février 1715, Guillaume Le Febvre, d'Yvetot. Toutes ces pièces sont en général mal conservées.

G. 9430. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

**1504-1788.** — Titres de propriété et pièces de procédures classés par ordre chronologique. — Vente, par Jehan Lemire, de la paroisse de Touffreville-la-Corbeline, à maître Guillaume Houel, chanoine d'Yvetot, d'une vergée de terre en la dite ville, 12 juin 1504. — Procès à propos de rente et pour réforme d'aveu entre les chanoines d'Yvetot et le prince d'Albon, d'une part, et François Louvel, écuyer, sieur de la Tour et de Janville, ayant épousé dame Anne Louvel, fille de François Louvel, sieur de Normare, d'autre part, 1709, 1710. — Procès entre Louis Vieillot, vicaire et chanoine d'Yvetot, et Jean Fromentin, boucher. Vieillot voulait obtenir la cassation d'un contrat de fieffe, qui avait été faite au dit Fromentin par le chanoine Louis de la Porte, 1747. — Autres procès entre les chanoines et M. de la Bleterie, ancien doyen d'Yvetot, actuellement curé de Rougemontier, qu'on voulait obliger à communiquer les titres de son bénéfice, 1748, 1749.—Titre donné nouvel par messire Louis-Charles-Désiré Ysnel, écuyer, fils puîné et héritier de Charles Isnel, sieur de Comble, au profit de maître Jean Guerout, prêtre, doyen des chanoines d'Yvetot, 1781.

G. 9431. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1689-1788.** — Titres de propriété et de procédures concernant la première prébende ou doyenné et la seconde prébende de la collégiale d'Yvetot. — Contrats de fieffe, baux, etc. « Revenu du doyenné et première prébende... Ce revenu consiste en terres labourables et rentes seigneuriales cédées au doyen par le seigneur fondateur du chapitre d'Yvetot » (de l'écriture de M. de Chauvigné, doyen). — Certificat délivré par les habitants de la principauté d'Yvetot : « Certifions à tous qu'il pourra appartenir que le sieur Chauvigné, doyen des chanoines de ce lieu, ne possède, de son bénéfice, que le nombre de quatorze acres environ, affermées à plusieurs particuliers; que ce sont terres nûes. Certifions, en outre, que 18 livres de rente en plus outre que le montant des baux cy-dessus transcripts, [sont] pour la valeur d'une acre de terre ou viron dont il auroit fait bail verbal au s[r] Jean Bougeart, pour 17 livres et 20 sols d'une rente fieffale, et que n'ayant aucunes autres rétributions attachées à son dit bénéfice, il ne peut posséder que viron 224 ou 25 livres ; et est obligé le dit

s[r] doyen d'assister journellement à tout l'office que font les dits chanoines, sçavoir à matines, laudes, prime, tierce, sexte, et none le matin, vespres et complies après midy, et célébrer par semaine deux grandes messes », 1[er] jour de juin 1702; — signé De Gruchet, bailly d'Yvetot; Le Brument, lieutenant d'Yvetot; La Caille, procureur fiscal; Folope, Folloppe, G. Crevel, C. Gerey, Jacques Fossard, Prin Burette, B. Anthoine, Levesque, De la Porte, Biard, Le Marchand, Mare, Choullant, G. Hébert, M. Du Mesnil, Gladain, J. Becquet, Robinay, B. Crevel, Guerillon. — Deux billets du marquis et du comte d'Albon : « Je consens et désire que monsieur le doyen du chapitre d'Yvetot soit exempt, comme il a été depuis longtemps, d'acquitter à ma recette les sept livres de rentes seigneuriales qu'il y doit, 20 juin.— A Lyon, ce vingtième juin, 1775; signé : d'Albon, le comte d'Albon. » — Titre nouveau fourni au titulaire de la première prébende par Jean-Baptiste-Louis-Emmanuel Tocqueville, avocat au Parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue du Grand-Maulévrier, paroisse Saint-Godard, fils aîné et principal héritier de feue dame Marguerite Duval, à ce droit héritier du sieur Adrien Duval, son aïeul, 5 juin 1781. — Doyens : Jean Chauvigné, 1695-1717; — François de la Bleterie, 1727-1738; — Pierre Générat, 1752; — Marin De la Porte, 1753; — Louis Vieillot, 1763; — Jean Gueroult, 1773-1781. — Deuxième prébende : contrats de fieffe, en présence du comte d'Albon, présentateur de cette portion.—Fieffes à Pierre Basire, 9 octobre 1730; — à Jean-Baptiste De la Porte, 8 août 1748; — à Nicolas Denicourt, 14 mai 1739; — à Marguerite Dumont, veuve Le Dain, 1748; — à Pierre Fossard, avocat au Parlement, bailli de Valmont, domicilié à Yvetot, 26 juin 1722; — à son fils aîné, Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, licencié en droit canonique et civil de la Faculté de Paris, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen primatiale de Normandie, et, en icelle, archidiacre du Petit-Caux, prédicateur ordinaire du Roi, domicilié à Rouen rue Saint-Romain, paroisse de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 25 mai 1764; — à Pierre Fabien Hauville, 20 mars 1741; — aux enfants mineurs de feu Guillaume Le Roy, stipulés par leur mère, 1749; — à Simon Tierce, tisserand, 28 juillet 1788. — Baux de terres à divers particuliers. — Aveu rendu par Marie-Catherine Basire à très haut et très puissant seigneur messire Claude Camille comte d'Albon, prince d'Yvetot, mestre de camp de cavalerie, commandeur des Ordres de Portugal, seigneur patron et haut justicier dudit lieu, de Sainte-Marie-des-Champs et de Saint-Clair-sur-les-Monts, 1785. — Chanoines de la seconde prébende, Jean-Marie de Romieu, 1728-1729; — François Chauvigné, 1739-1749; — Guillaume de la Brière, 1764-1768; — Claude Langevin, 1784-1788. — Lieux dits indiqués : sente tendant d'Yvetot à Calvare, nommée vulgairement la sente des Monts l'Archevêque, 1716; — le chemin tendant à Arques, 1759; — le chemin tendant de Rouen à Fauville, 1782; — la terre de la chapelle de M. le marquis de Biran, 1738; — le hameau de la Brême, 1785; — le hameau du Fay, 1749; — du Petit-Fay, 1762; — la Foulerie, 1717; — la Mare de la Ville, 1739; — Meserville, 1762; — le territoire de Pernelle, 1699; — le Vieux-Moulin, 1739. — Note : « La Déclaration du Roy du 16 décembre 1698 porte que les publications qui se feront pour les intérêts de Sa Majesté ne se feront plus aux prônes et qu'elles seront faites seulement à l'issue de la messe paroissiale par les officiers qui en sont chargés. Dans les motifs de la Déclaration du Roy, donnée, à Versailles, le 25[e] jour de février 1708, le Roy déclare que son intention a été par la Déclaration précédente d'exclure toutes publications aux prônes pour des affaires purement séculières et profanes qui ne doivent pas interrompre le service divin. »

G. 9432. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

**1666-1771.** — Titres de propriété et pièces de procédures relatifs à la troisième et à la quatrième prébende de la collégiale d'Yvetot. — Aveux à François Louvel, sieur de Normare, fils aîné et héritier de feu François Louvel, sieur de Janville, 1675; — à Monseigneur Camille-Marie-Eléonor-Alix d'Albon, prince d'Yvetot, seigneur patron haut-justicier du dit lieu, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-Clair-sur-les-Monts, marquis de Saint-Forgeux, vicomte de Varenne, baron de Vauge et de Tallaru, lieutenant pour le Roi en la province et pays de Forez, 1750; — à messire Antoine-Guy de Pertuis, baron haut-justicier des Baons-le-Comte, seigneur patron du dit lieu et propriétaire des fiefs de Mesniltate, Karquelif, la Marette d'Ectot, Agnambusc, la Vavassorie noble de Vitanval, le Hardeley, ancien lieutenant et colonel major du régiment de Lusignan-cavalerie, 1771. — Evaluation, par Marin De la Porte, du revenu de sa prébende à 35 livres par an, 1736. — Evaluation des revenus de tout le Chapitre à 1,600 livres, imposées à 50 livres par an, 1748. — Chanoines de la 3[me] prébende : Nicolas Boullard, 1679, 1723; — Marin De la Porte, 1734, 1750; — Guillaume Messière, 1771; — de la quatrième, Pierre Rouget, 1692,

1712 ; — Louis De la Porte, 1716 ; — Louis Vieillot, 1748. — Compte de la confrérie du Rosaire établie en l'église d'Yvetot, vers 1694. — Fieffes de divers biens faites par Pierre Rouget, chanoine de la 4me prébende, à André Pinel, 1701 ; — à Marin Le Borgne, menuisier, 26 décembre 1706 ; — par le successeur dudit Rouget, Louis De la Porte, à Charles Duval : — à Jean De Caux, taillandier, 1716 — Procuration donnée par le même Rouget à (nom en blanc) pour résigner et remettre purement et simplement entre les mains de l'Archevêque de Rouen, Messieurs les Grands-Vicaires ou autres ayant à ce pouvoir, son canonicat et prébende de l'église d'Yvetot, pour en disposer en faveur de celui qui sera présenté par Monsieur le marquis d'Albon, prince d'Yvetot, seigneur-patron de ladite paroisse et principauté d'Yvetot, et à cet effet consentir expédition de toutes lettres à ce nécessaires, jurer et affirmer qu'en ladite résignation et démission, il n'est intervenu ni interviendra aucune simonie ni autres infractions contraires aux dispositions canoniques. Fait et passé le 28e jour de décembre 1712; présents : maître Pierre Larpenteur, curé de la paroisse de Saint-Clair-sur-les-Monts ; Nicolas Nicolle, prêtre habitué en l'église collégiale ; maître Jean de Gruchet, bailli en la principauté et haute-justice dudit Yvetot, et maître François Lengeigneur, procureur au bailliage et siège présidial de Caudebec, 28 décembre 1712. Rouget était à cette date curé de la paroisse des Baons-le-Comte. — Arrêt du Parlement sur un procès entre le bailli de la principauté d'Yvetot, tant pour lui que pour les autres juges du sièges, d'une part, et Louis Vieillot, chanoine, d'autre part, maître Alexandre-Guillaume Le Flamang, procureur du Roi au bailliage de Caudebec partie intervenante ; — question de compétence : Vieillot appelait de sentences rendues par les juges de Caudebec qu'il prétendait être incompétents en la cause ; compétence du bailli d'Yvetot reconnue par le Parlement, contrairement aux prétentions des juges de Caudebec. Roger, avocat du bailli d'Yvetot, avait exposé que, la collégiale n'étant pas de fondation royale, mais de celle de Jean, sire d'Yvetot, suivant la charte de 1350, les juges de la justice d'Yvetot étaient compétents de connaître de toutes les contestations touchant les fonds et rentes et prébendes de ladite église, ce qui devait d'autant moins souffrir de difficulté que, par ladite charte, le fondateur avait expressément retenu pour lui et ses successeurs la juridiction haute et basse qui lui appartenait sur les fonds et rentes par lui aumônés. Dans le fait, il s'agissait d'une action intentée par le sieur Vieillot, chanoine, contre les sieurs de Comble et Quesnot, pour faire annuler des contrats de fieffe, faits par son prédécesseur, de quelques fonds de sa prébende. En droit, cette question était de la compétence du juge haut-justicier, parce qu'il ne s'agissait pas d'un cas royal, c'est-à-dire d'un cas attribué aux juges royaux. Suivant l'article 13 de la Coutume de cette province, le haut-justicier pouvait connaître de tous ces cas, hormis des cas royaux. C'eût été donc au substitut du procureur général au bailliage de Caudebec à prouver qu'il était dans le cas de l'exception, 26 juin 1769. (Copie authentique.)

# SUPPLÉMENT

## SÉMINAIRE DE SAINT-VIVIEN.

G. 9433. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1567-1770.** — Acte de Yves Ricouart, notaire apostolique de la Cour épiscopale et de la Conservation des privilèges de l'Université de Paris : Procuration donnée par noble homme et maître Jean de Villy, clerc du diocèse de Rouen, suivant la cour du Roi, prieur du prieuré conventuel et électif de Saint-Jacques-du-Val-aux-Grès (*de Valle infirmorum*), pour résigner, en son nom, entre les mains du Pape et du vice-chancelier de la Cour pontificale, le dit prieuré en faveur de Jean Liger, prêtre du diocèse du Mans, chanoine de la Cathédrale de Rouen, pour cause de permutation contre ledit canonicat. Fait en la maison dudit Liger, au cloître de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, en présence de Denis Thouroude et de Laurent de la Forge, l'un du diocèse de Paris, l'autre du diocèse de Chartres, chapelains en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, 31 mai 1567. — Signature apostolique obtenue en cour de Rome autorisant ladite permutation, 16 juillet 1567. — Vérification, devant les notaires du Châtelet de Paris, par Thomas Delbenne et Antoine Ricoult, banquiers, de ladite signature, 24 décembre 1567. — Acte de Jean de Corbie, autre notaire de la Conservation des privilèges de l'Université de Paris : Procuration donnée par Jean Liger, pourvu du prieuré du Val-aux-Grès, à Jacques Testu, pour prendre, en son nom, possession dudit prieuré et s'occuper d'en administrer le temporel. Fait au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence de maître Jean Périer, chanoine, et de Pierre Jullien, chapelain de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 12 mars 1568. — Acte de prise de possession du même prieuré par maître Barthélemy de Gourron, au nom dudit Liger, 23 juillet 1568. — Inventaire des titres et papiers « qui se sont trouvez dans deux sacs laissez au sieur Nicolas Duval, commis à la recette générale des finances de Rouen et à l'administration des biens et revenus des maladreries situées dans l'étendue de la Généralité de Rouen désunies de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, par édit du mois de mars 1693, par le sieur Puchot de la Pommeraye, procureur de M. Puchot des Alleurs, son frère, ci-devant commandeur du Val-aux-Malades, suivant son inventaire du 29 août 1693, pour être lesdits titres et papiers remis au greffe des archives de l'Ordre, suivant la réquisition de M. de Gourgues, procureur de la Commission pour les affaires desdites maladreries faitte par sa lettre missive du 29 décembre 1694 et l'ordonnance de M. d'Ormesson, Intendant de la Généralité de Rouen, intervenue en conséquence sur la requête dudit Duval d'hier, vendredy 14 janvier 1698. » Suivent une copie de l'ordonnance de M. d'Ormesson, signée « pour l'indisposition » de cet administrateur, par M. Brunel, 14 janvier 1695 ; un reçu de M. Pesié, prieur commendataire du prieuré du Val aux-Grès, entre les mains de qui lesdites pièces avaient été remises par les héritiers bénéficiaires du cardinal Dubois, et enfin la mention de la décharge donnée aux prieur et religieux de cet établissement. — Procès-verbal d'apposition de scellés à la porte de la bibliothèque des religieux.

# SÉMINAIRE DE SAINT-NICAISE

G. 9434. (Liasse.) — 13 pièces parchemin; 3 pièces, papier.

**1418-1680**. — Procès entre les Célestins de Rouen et le couvent de Saint-Ouen de la même ville, à l'occasion d'une chapelle que ces religieux voulaient faire construire et de l'opposition qu'y mettait ledit couvent, sous prétexte que l'emplacement du *Joyeux Repos* dépendait de la baronnie de Saint-Ouen. — Copie donnée sous le scel et seing manuel de Thomas Du Long, sergent à masse de la ville et banlieue de Rouen, le 20 mai 1448, des documents suivants : Mandement adressé par les gens tenant à Rouen l'Echiquier de Normandie, au terme Saint-Michel de l'année 1448, au vicomte de Rouen et au vicomte de l'Eau dudit lieu, en faveur des Célestins de Rouen. Les religieux de Saint-Ouen, avaient remontré, « en eux complaignant, que Guillaume De la Fontaine, lieutenant général du bailli, leur avoit fait plusieurs tors et griefs, tort ou grief, dénié ou défailli de faire droit, soit de son office ou à la requeste, pourchas ou instance d'eux estant à présent en l'ostel appelé l'ostel du *Joyeux Repos* au dit lieu de Rouen, tant en ce que, jà soit ce que les dits complaingnans eussent prins et mis clameur de gaige-pleige devant le dit lieutenant à l'encontre des dits Célestins pour raison de certain édiffice de moustier ou chapelle que lesdits Célestins s'estoient efforchiez de vouloir faire et construire de nouvel audit hostel de *Joyeux Repos*, disans et voulans soustenir iceulx de Saint-Ouen par leur dit gaige-plège, que lesdits Célestins faire ne le povoient ou devoient, pour ce que ce eust esté et seroit ou préjudice desdits de Saint-Ouen et du fié, sieurie et baronnie qu'ilz disent avoir audit lieu de Rouen, dont la dicte abbaie est le chief, et de certaines rentes qu'ils ont droit d'avoir et prendre sur icelui hostel et tènement du *Joyeux-Repos;* et si estoit icelui hostel et tènement de l'amortissement jà pieça fait ausdits de Saint-Ouen par la fondacion d'icelle abbaie, par quoy, selon la coustume du pais, et ordonnances royaux, l'en ne povoit ou devoit faire amortissement sur amortissement; — mesmement que ledit hostel et tènement estoit situé et assis en la paroisse Saint-Vivien dudit lieu de Rouen, dont ilz estoient patrons. Ce nonobstant, ledit lieutenant, sans vouloir ouir ne recevoir lesdits complaignans qui, en soutenant ledit gaige-plège, vouloient deffendre qu'ilz ne pourroient faire ne parfaire ledit ediffice, ne avoir sur ce aucune provision en la matière, tant par ce qu'ilz disoient que ce eust esté discuté ledit cas principal, sans les ouyr en leurs raisons, deffences, ainsy qu'ilz obéissoient dire et desclairer par leurs raisons et dont ilz se créoient et raportoient aux sages coustumiers et assistens en ladite assise, à quoy ledit lieutenant ne les avoit voulu recevoir, maiz avoit desclairé que ledit édiffice se feroit. » Les maîtres de l'Echiquier mandent au vicomte de Rouen et au vicomte de l'Eau, et à chacun d'eux, « comme à lui appartiendra, en commandant, se mestier estoit, que, caution suffisante prinse et receue desdits complaingnans de leur dite complainte et dolléance de poursuir et de paier le jugié et amende, se mestier estoit, et il en eschéoit, ils adjournassent ledit De la Fontaine ou nom que dessus, ad ce qu'il fust au grief dénéé ou deffailli de faire droit veoir corriger et réparer et mectre du tout au néant, se par raison et ladite coustume estre le devoient, en faisant savoir ausdits Célestins, parties adverses, et tous autres dont requis seroient, qu'ils fussent audit Eschiquier, s'ils véoient que bien fust et que la chose leur touchast ou appartinst en aucune maniere, et par ladite caucion tinssent et fissent tenir et mettre les choses contencieuses et descordables au point et estat qu'elles estoient au temps et alors que lesdits tors et griefs furent ou deuerent estre faiz, » 22 novembre 1448; signé par les gens tenans l'Echiquier : Sebire. — Mandement de Jehan Surreau, vicomte de l'Eau, au premier sergent ou sous-sergent du Roi, sur ce requis, pour faire ajourner Guillaume De la Fontaine et les Célestins étant en l'hôtel du *Joyeux Repos*, 17 mars 1448; signé : Condren. — Mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, au bailli de Rouen et à tous ses autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenants et à Thomas Du Long, sergent à masse, et à chacun d'eux, sur ce requis. Il avait reçu l'humble supplication des religieux Célestins de « l'ostel de *Joieux Repos* », à Rouen. — Le roi et Emond, duc de Somerset, son lieutenant général et gouverneur de lui au royaume de

France et duché de Normandie, avaient fondé les Célestins et fait faire, construire et édifier une chapelle pour « plus honnourablement faire célébrer le divin service au temps à venir, laquelle estoit comme toute preste de y mectre et asseoir les verrières que son dit cousin et lieutenant avoit ordonnées y faire,..... Jà pieça les religieux, abbé et couvent de Saint-Ouen de Rouen, soubz umbre de certaine baronnie et rentes qu'ils dient avoir audit lieu de *Joieux Repoz*, pour empeschier ledit édiffice, eussent prins et levé certaine clameur de gaige-pleige; et, sur ce procès sorti entreulx....., lesdits religieux de Saint-Ouen pour derechief empeschier ledit édiffice estre fait et parfait et endommagier les supplians, aient prins et levé de l'extraordinaire de notre Eschiquier de Normandie derrainement tenu à Rouen certaine doléance sur Guillaume De la Fontaine, lors lieutenant, auquel Eschiquier iceulx religieux de Sainct-Ouen ne aient fait aucun devoir ou diligence de leur doléance poursuir et mectre à fin ne icelle exploictier jusques à nagaires que, par vertu de ladite doléance, ilz, par toy, sergent, aient fait faire commandement ausd. supplians de abatre et ruer jus ladite chapelle et édiffice, sans délay ou dissimulation, et meissent le lieu en l'estat qu'il estoit auparavant dudit gaige-pleige; quelle chose seroit contre notre voulenté et intencion et ou très grant préjudice et dommaige d'iceulx suplians, diminucion et retardement du divin service, réquérans lesdits suplians, actendu qu'ilz n'ont pas assez lieu pour continuer ledit service divin et leur est moult nécessaire, leur estre faicte au bout dudit édiffice une petite nef pour mectre et recueillir le commun peuple qui vient ilec oyr le divin service, et aussi que les matières jà mises en oeuvre et qui encores sont sur le lieu pour y besongner seroient gastées, perdues et de nulle valeur..... Vous mandons et expressément enjoingnons ..... que icellui édiffice de ladite chappelle desdits suplians, avecques la dite nef vous seuffrez et laissiez encommencher, faire et parfaire,..... sans contraindre iceulx suplians ne autres à désédiffier ne faire aucun restablissement par vertu d'icelle doléance; et quant à ce que dit est, les maintenez et gardez, sauf toutesfoiz, au regard du principal, le droit en toutes choses desdiz de Saint-Ouen. » Donné à Rouen, le XXVI$^{e}$ jour de mars l'an de grâce mil CCCC quarante-huit. « Par le Roy, à la relacion de Mons$^{r}$ le duc de Somerset, lieutenant général et gouverneur de France en Normandie. » Signé : Lombart. — Relation faite par Thomas Du Long, sergent à masse, le 3 avril avant Pâques 1448 : « Il s'est transporté audit lieu du *Joyeux Repos* et illec fait assembler plusieurs des voisins et habitans auprès d'icelui lieu, c'est assavoir Colin Duval, Guillot Crespin, Jehan Perreaux, Pierre Le Vezié et plusieurs autres, en la présence desquelz et de plusieurs ouvriers, tant carpentiers, machons, que plastriers, ausquelx ouvriers et gens qui estoient audit lieu, il feist savoir que le Roy, par ses dictes lettres, voulloit et mandoit icelle chapelle estre parfaicte et aussi la nef estre faicte et que en ce ne leur fût donné aucun empeschement. » Signé : Du Long.—Lettres-patentes du roi Charles VII adressées à ses conseillers, Jean Le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, maître de ses comptes et général de ses finances, et Jean Hardoin, trésorier de France et maître de ses comptes, et à Guillaume Gombault, vicomte de Rouen : « Receue avons l'umble supplicacion des prieur et religieux Célestins de *Notre-Dame du Val de Rouen* contenant que, pour satisfaire à aucunes intencions que nous avons par cy-devant eues et mesmement paravant la recouvrance par nous faicte de notre dicte ville de Rouen, comme pour le salut de nos ames de nous et de noz primogéniteurs, et aussi pour mieulx décorer la dicte ville et autres causes et considéracions à ce nous mouvans, nous avons donné, transporté et délaissé ausdits prieur et religieux Célestins ung hostel et tènement, avec les appartenances et appendences quelconques, assis en notre dicte ville de Rouen, appellé *Joyeulx Repos*, pour estre aux religieux dudit ordre leur vray héritage et légitime possession, et comme chose par nous admortie, afin que iceulx religieux y puissent faire faire, construire et édiffier ung monastère et église pour ung couvent dudit ordre, duquel couvent nous avons volu estre premier fondeur, et icelui couvent estre nommé et appellé le *Val Notre-Dame de Rouen* .....; et certain temps après lesdiz don, cession, transport et admortissement ainsi par nous fait dudit lieu ausdits religieux, nous, en continuant notre intencion, avons donné certaines rentes pour la fondacion et dotation de la dicte église, et afin d'y continuer le service divin et aussi depuis leur ayons donné certaines sommes de deniers pour leur aider à faire construire l'édiffice de la dicte église, monastère et couvent desdits Célestins audit lieu que leur avons donné pour ce faire, selon la forme, deviz et patrons faiz, advisez et délibérez par aucuns de nos officiers pour ce convoquez et appellez, ouquel édiffice ilz avoient entencion de faire besoigner par gens en ce cognoissans, ayans sur ce de nous povoir pour le bien et décoracion de la dite église et monastère et pour l'avancement d'icelle; et pour ce les dits religieux nous ont fait prier et réquérir que, tant pour avoir advis et conseil touchant la construction des dites église et

monastère, comme aussi pour savoir comment les deniers par nous ordonnez à ce faire et autres à eulx appartenans seroient et seront emploiez, et à ce que icelui ediffice soit plus autentiquement fait et devisé, et aussi pour les garder et deffendre, en ce faisant, à l'encontre de ceulx qui aucun trouble ou empeschement par voye de fait ou contre raison leur vouldroient sur ce donner, il nous pleust à ce faire commectre et ordonner aucuns par nous, pour quoy nous, ce que dit est considéré, désirans ladicte église estre faicte, construicte et achevée, et à ce que le divin service y puisse estre faict et continué ainsi que le désirons ..... nous avons commis et ordonnez, commectons et ordonnons par ces présentes. ..., pour veoir et visiter, aveques les ouvriers en ce cognoissans, ledit lieu par nous ordonné pour ledit édiffice, icellui faire commencer et continuer, ainsi que pour le bien de ladicte église et monastère, selon les patrons et devis sur ce faiz et gectez ou autrement ainsi que vous adviserez estre à faire pour le mieulx au bien et décoracion d'iceulx et à l'onneur de Dieu et de nous ; et, en ce faisant et continuant, gardez et deffendez lesdits religieux, leurs gens familliers et serviteurs, ensemble les ouvriers qui besoigneront en icelui ouvraige, de toutes inquiétacions indeues, tellement que ledit édiffice puisse estre parachevé ainsi que dit est, sans trouble ou empeschement selon notre intencion..... Donné à Rasilly, le quinziesme jour de mars l'an de grâce mil CCCC cinquante neuf de notre règne le XXXVIII^e. Par le roy, maistre Jehan Bureau et autres présens. » Signé : J. de Reilhac. Sceau perdu. — Arrêt de l'Echiquier sur un nouveau procès à l'occasion de la construction d'une nouvelle chapelle aux Célestins de Rouen. « En notre court de l'Eschiquier, Pierre Viel présenta l'appoinctement fait et passé soubz les seaulx de noz bien amez les religieux, abbé et couvent de Saint-Ouen de Rouen, le neufiesme jour de février l'an mil CCCC. IIII^xx dix-huit, entre les dits religieux....., d'une part, et Jehan Bigot, religieux et prieur des Célestins de Rouen,..... sur le descord d'entre eulx touchant une clameur de gage-pleige mise et assise par les dits religieux de Saint-Ouen, à l'encontre des Célestins, pour empeschier certain édiffice, chappelle ou monastère qu'ilz s'efforçoient faire ou édiffier ès mectes de certain hostel et héritage appellé *Joyeux Repos*, assis en la parroisse Saint-Vivien dudit Rouen, qui fu et appartint au duc de Bethford, pour icelui édiffice du tout appliquer à l'usage de leur dit couvent des Célestins, ce que les dits religieux de Saint-Ouen ne voulloient souffrir, pour ce que la dite maison et héritage de *Joyeulx Repos* estoit assis ès fiefz et mectes de la baronnie desdits religieux de Saint-Ouen et subgect envers eulx en traize livres quinze sols tournois de rente par chacun an, duquel gaige-pleige lesdits Célestins eussent pris deffence, et sur ce auroient tant et tellement contredit que par doléance mise par les dits religieux de Saint-Ouen, la dite matière estoit dévolute audit Eschiquier, ainsi qu'il est plus à plain contenu et desclaré audit appointement, veu lequel, et en usant de la grâce et licence d'appointer sans amende par nous donnez à nos subgietz, ayans causes et procès oudit Eschiquier, jusques à ung an à commencher du premier jour d'octobre derrain passé, avons donné congié de court sans amende ausdites parties ; Rouen, le XVII^e jour de juillet l'an de grâce mil cinq cent. » Signé : Fremin. Sceau perdu. — Prise à bail par Charles Ouvry, prêtre, de frère Guillaume Osmont, procureur du monastère des Célestins de Rouen, des droits qui leur appartenaient en la paroisse de Hautot-l'Auvray : *Videlicet decimas bladi, hordei, siliginis, pisorum, veschie, rabette, linorum, canapum, fabarum et generaliter omnium et singulorum generum leguminum, tam in campis quam hortis et in novalibus, juxta reservationem auctoritate apostolica eis factam in tertia parte omnium et singularum decimarum, tam in granis quam in guerbis existentibus, excrescentibus et excrescendis infra metas et limites parrochialis ecclesie predicte de Hototo l'Auvray, eisdem religiosis spectantibus....... necnon quendam hortum eisdem religiosis spectantem tres virgatas terre vel circa continentem, situatum juxta manerium presbiterale predicte ecclesie, ac grangiam supra dictum hortum constructam et mediam partem omnium et singularum oblationum eisdem religiosis spectantium, offerandarum in capella Beatae Mariae de Altaribus fundata et situata infra hujusmodi metas et limites dicte parrochie de Hototo.*— Prix du bail, 100 l. t. par an ; obligation de payer 5 sous tournois de rente au seigneur de Cany, les décimes, la pension de l'archevêque, 50 sous tournois à l'archidiacre pour son droit de visite,...... d'envoyer chaque année, à Rouen, à la Saint-Martin d'hiver, deux chevaux pour conduire deux religieux Célestins à Hautot et de leur procurer tous les aliments qui leur seraient nécessaires, 3 juin 1604. Présents à l'acte : Maîtres Guillaume Legendre, curé de Fultot, et Christophe Aurebeau, prêtre de Rouen. — Sentence de Jean De la Porte, lieutenant général du bailli de Gisors : conformément aux lettres-patentes du Roi données le 21 juin, il avait décerné ses mandements et fait avertir les nobles et noblement tenant fiefs et arrière-fiefs dans le bailliage, d'avoir à comparoir, le

10 juillet 1553, en la ville de Gisors, à la montre dudit ban et arrière-ban pour servir le Roi selon la nature de leurs fiefs, à laquelle montre furent appelés les Célestins pour leur fief et seigneurie du Tronquay, près Lyons, lesquels comparurent par frère Nicole Morin, l'un d'eux, lequel exposa que, de tout temps et ancienneté, ils étaient en possession de cette terre comme en main-morte, sans avoir été appelés audit ban et arrière-ban, ni contribué à icelui; « et quant contribuables seroient, comme non, disoient qu'ils ne debvoient estre appellez en ce bailliage pour ce que ledit fief en partie s'estend au bailliage de Caux tenu du Roi en franc-alleu, nous réquérant, suyvant plusieurs privilèges et exemptions, à eulx donnez et concedez par plusieurs roys de France, du faict de touttes guerres, et certain amortissement général faict au prouffit de tout le clergé de Normendye par le feu roy Françoys en l'an 1522, certaines lettres missives donnez par le Roy le premier jour de ce présent moys, estre exemptez de contribution audit ban et arrière-ban ». Le lieutenant général, après avoir vu, avec les avocat et procureur du Roi, les titres des dits religieux, les exempte de contribution et les maintient en possession de leur seigneurie, lève et ôte tout arrêt et empêchement qui avaient été mis. Gisors, 10 juillet 1553. Signé : De la Porte, De la Fontaine, La Vache et Ladvenant.—Autre sentence du bailliage de Gisors qui accorde aux mêmes religieux main-levée de l'arrêt et saisie qui avait été fait du revenu de leur fief du Tronquay, suivant l'édit du Roi, pour le fait de la cotisation de l'arrière-ban jusqu'à ce qu'ils eussent fait apparoir du serment de fidélité; durent laisser copie de leurs procès au greffe, 2 octobre 1572. Signatures de Jean De la Porte, De la Fontaine et La Vache. — Sentence d'Achille Frontin, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Gisors : « Après qu'il nous est apparu par les rôles faits les années précédentes, nouvellement recouverts, comme le fief du Tronquay aux dits religieux appartenant avoit été déclaré exempt de la convocation et contribution dudit ban et arrière-ban, comme étant en main-morte, nous avons ordonné que les dits religieux demourront deschargez dudit baon et arrière-baon, avec main-levée à eux accordée de la saisie qui pourroit avoir esté fait dudit fief...... Le roole qui a esté délivré à André de Feuguerolles, procureur du sieur de Mommor, receveur dudit baon et arrière-baon, sera déchargé; et sera mis audit roole, en l'article du fief, comme il est exempt et en main-morte; mettront les religieux coppie des sentences rendues en leur faveur au greffe, à telle fin que de raison ». 17 octobre 1597. Signé : Frontin, Courcol. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi portant exemption de la convocation et contribution du ban et arrière-ban pour tous les ecclésiastiques du royaume, avec décharge des assignations à eux données et main-levée des saisies faites sur eux pour raison de ladite convocation, ledit arrêt rendu sur la requête des agents généraux du clergé de Rouen. Châlons, 14 septembre 1635. (Copie collationnée par le conseiller secrétaire du Roi, De Médine.)—Sentence de Jean Le Mareschal, lieutenant général ancien civil et criminel au bailliage de Gisors et président au siège présidial dudit bailliage, qui relève les Célestins du défaut contre eux donné de n'avoir comparu, faute d'avertissement, à la convocation du ban et arrière-ban et leur accorde main-levée de la saisie de leur fief du Tronquay, à charge cependant de faire, dans la quinzaine, apparoir de leurs titres d'amortissement, 5 octobre 1635. — Sentence du même qui décharge les dits religieux et leur fief de la contribution de l'arrière-ban sous le bon plaisir de Sa Majesté et conformément à son arrêt (du 14 septembre 1635), 6 novembre 1635. — Sentence des gens tenant les Requêtes au Palais à Rouen : Jacques Desmarets, écuyer, sieur de Clerval, garde du corps du Roi, avait pris à fieffe des Célestins, par emphytéose, 23 acres et demie, 28 perches de terre à Saint-Paër-sur-Duclair pour 200 livres par an; les religieux furent renvoyés en possession de cette terre, faute par lui de l'avoir ensemencée comme il s'y était obligé; et de plus, il fut condamné à la somme de 780 livres pour le temps de la jouissance, 15 juin 1676. — Ordonnance de Louis Le Blanc, Intendant de la Généralité de Rouen, qui réduit et modère la taxe de 200 livres contenue au rôle arrêté au Conseil le 27 décembre 1678, à celle de 150 livres pour l'année du revenu de ladite terre, conformément au bail qui en avait été fait à la veuve Grouvel, 22 décembre 1679. Signé : Le Blanc, par Monseigneur Perrotte. — Quittance d'une somme de 158 livres, acompte sur celle à laquelle montait le denier de l'aliénation faite par les Célestins au sieur de Clerval le 25 juillet 1654.



# TABLE

DU

# SEPTIÈME VOLUME (2e PARTIE) DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G

NOTA. — *Les chiffres indiqués dans cette Table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.*

## SÉRIE G.



ROUEN — IMPRIMERIE LECERF FILS